Site Internet : Archiv-Histo.com

Les Archives du Canada

Les Archives du Canada qui constituent un sous-ministère indépendant à Ottawa, ont un bureau à Paris, au N° 1bis, rue François Ier. Le travail de ce bureau est de dresser un inventaire des pièces relatives à l'histoire canadienne, qui se trouvent dans les grands dépôts d'archives à Paris et en province. On a déjà fait la transcription de plusieurs milliers de volumes qui sont aujourd'hui aux Archives d'Ottawa. Grâce à ses activités, Ottawa possède maintenant la plus riche collection documentaire qui existe sur l'histoire française du Canada, puisque aux documents français il faut ajouter les documents de source anglaise ou canadienne qui se trouvent aussi sur ses rayons. Une vaste collection de cartes enrichit également ce dépôt, ainsi qu'une bibliothèque historique.

Le département des Archives d'Ottawa est heureux de mettre à la disposition des chercheurs et des historiens, ses richesses documentaires et l'expérience de ses archivistes. De plus, il invite également les institutions et les personnes qui possèdent des documents concernant le Canada à les signaler à son bureau de Paris. Enfin, toute personne qui le désire peut s'adresser à ce bureau pour tous renseignements concernant l'histoire canadienne.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Légation
du
Canada en France

Pour tous renseignements
sur le Canada
s'adresser :

1, Rue FRANÇOIS Ier
PARIS

ACTES
de la
Société d'Histoire du Canada

M. A.-Léo Leymarie a fait une conférence sur *le Régiment de Carignan-Salières au Canada,* devant les membres de la *Société de l'Histoire des Colonies*, le samedi 18 janvier. M. Martineau présenta le conférencier et rappela que, si M. Leymarie n'est pas Canadien, il a passé quelques années au Canada, et qu'ainsi il connaît fort bien ce pays. Le régiment de Carignan-Salières est un sujet familier à M. Leymarie qui a consacré déjà plusieurs études à suivre ses officiers et soldats dans leur carrière. Il a montré, au cours de sa conférence, l'importance du fameux régiment et son rôle au Canada. Les campagnes contre les indiens furent étudiées en détail. Puis, le conférencier donna une liste des surnoms des hommes de Carignan-Salières, surnoms qui sont restés et qui donnent un pittoresque bien spécial au Canada français. De Carignan-Salières, en effet, viennent les La Douceur, Sans-Quartier, La Débauche, Vadeboncœur, La Ramée, La Fleur, La Rose, La Tulippe, La Déroute, La Liberté, Frappe d'abord, La Joie, La Chance, etc. La conférence de M. Leymarie fut écoutée avec le plus grand intérêt par le public averti qui suit les séances de la *Société de l'Histoire des Colonies*. En remerciant le conférencier, M. Martineau rappela ce que fut le Canada, ce qu'il aurait

Site Internet : Archiv-Histo.com

pu être, et formula le regret que cette belle colonie française ait été perdue à jamais pour la France.

* * *

La Fédération des Sociétés Normandes, fondée à Honfleur en 1923, va tenir son huitième Congrès dans l'Orne, à Alençon, du 24 au 28 juin. « Son but, disent les statuts, est de grouper et de coordonner les efforts des Sociétés adhérentes pour la défense, la conservation, le développement de tout ce qui, dans les domaines intellectuel, artistique ou naturel, donne à la Normandie son caractère traditionnel et original. » L'article 6 ajoute que « le Comité d'action pourra accueillir les Sociétés et groupements étrangers se rattachant à la Normandie par leur caractère ethnique ou leurs études spéciales ».

Entrant dans ces vues de large expansion, la Fédération n'a pas manqué, depuis 1925, d'associer à ses manifestations les pays d'origine Normande, en s'efforçant de resserrer les liens qui les unissent à leur terre ancestrale. C'est ainsi que les Canadiens vinrent à Saint-Lô en 1926, les Norvégiens à Evreux en 1927, les Anglais à Honfleur en 1928 et les Danois au Hâvre en 1929.

Cette année, l'honorable Philippe Roy, Ministre du Canada, a daigné accepter de venir à Alençon présider leur journée canadienne et les Normands se réjouissent de l'y accueillir, aimant à se souvenir de la particulière sympathie qu'il a bien voulu réserver à Saint-Lô, à eux-mêmes et à leur grande œuvre régionaliste.

Les membres de la *Société d'Histoire du Canada* sont donc instamment priés de venir nombreux à ces Assises au cours desquelles sera visitée la région du Perche d'où sont partis au XVII^e^ siècle, sous la conduite de Giffard, pour la Nouvelle France, de vaillants pionniers. Là-bas, comme ici, se conserve

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

leur souvenir que le temps n'a jamais effacé. L'occasion sera bonne de l'affirmer une fois de plus.

Voici le programme des journées du Congrès :

Mardi 24 juin. — A 14 heures, réception des Congressistes et ouverture du Congrès, à l'hôtel Libert, siège de la Société historique et archéologique de l'Orne. — A 20 heures 1/2, séance d'études.

Mercredi 25 juin. — A 9 heures, séance d'études. — A 14 heures 1/2, assemblée générale. — A 16 heures, inauguration de l'exposition des Amis des Arts et des portraits normands. Conférence sur Charlotte Corday, par M. Albert-Emile Sorel. — A 20 heures 1/2, Concert de la Société philharmonique.

Jeudi 26 juin. — Journée Canadienne. A 9 heures, séance d'études. — A midi, réception de M. le Ministre du Canada, Banquet. — A 15 heures, visite de la ville. — A 20 heures 1/2, Conférence sur le Canada par M. Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal. Films Canadiens.

Vendredi 27 juin. — A 9 heures, séance d'études. — Après-midi, excursion dans le Perche (Valdun, Mortagne, Mauves, Bellême, La Perrière), diner en forêt de Bellême.

Samedi 28 juin. — A 9 heures, clôture du Congrès.

Pour tous renseignements s'adresser au Président M. Tournoüer, conseiller général de l'Orne, 5, Boulevard Raspail, Paris.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ROBERT CHEVALIER
dit
DE BEAUCHÊNE

Capitaine de Flibustiers dans la Nouvelle-France

(23 avril 1686 - 11 décembre 1731)

Alain-René Le Sage, né le 8 mai 1668, de Claude Le Sage, sieur de Kerbistoul et de Jeanne Bremugat, à Sarzeau (Morbihan), fut orphelin à quatorze ans (1). Après des études sérieuses au collège des Jésuites à Vannes, il vint faire sa philosophie et son droit à Paris, vers 1690, et épousa, en l'Eglise Saint-Sulpice de cette ville, le 28 septembre 1694, Marie-Elizabeth Huyard (2). Il mourut, à Boulogne-sur-Mer, le 17 novembre 1747 (3).

En 1732, l'ancien élève des Jésuites Alain-René Le Sage qui avait retenu l'opinion publique d'alors par la publication, en 1707, de la farce *Crispin rival de son maître*, du *Diable boiteux*, puis, en 1715, par celle de l'*Histoire de Gil-Blas de Santillanne*, publiait les *Avantures de Monsieur Robert Chevalier, dit de Beauchêne, capitaine de Flibustiers dans la Nouvelle-France.*

La préface qu'il faut citer en entier en se servant de l'Edition originale intitulée : « *Les Avantures de Monsieur Robert Chevalier, dit de Beauchêne. Capitaine de Flibustiers dans la nouvelle France. Rédigées par M. Le Sage.* A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, près de la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes. M.DCC.XXXII (1), nous éclaire parfaitement sur l'origine de la documentation de Le Sage : « LE LIBRAIRE AU LECTEUR. Le Chevalier de Beauchêne Auteur de ces « Memoires, après avoir passé près de cinquante ans au service du « Roy, tant sur terre que sur mer, vint en France avec une fortune « considerable ; mais la passion qu'il avoit pour le jeu la dérangea « bientôt, sans parler de quelques affaires d'honneur que son esprit « brusque & violent lui suscita & qu'il ne put accommoder qu'aux dé- « pens de sa bourse. Il perdit plus des deux tiers de son bien à Brest, à « Saint-Malo, à Nantes, & alla s'établir à Tours avec le reste. C'est dans « cette dernière Ville qu'ayant pris querelle avec quelques Anglois, il « se battit, le 11 Decembre 1731. & trouva dans ce combat une mort « qu'il avoit impunément affrontée dans les abordages les plus périlleux.

« Dans les heures que sa fureur pour le jeu lui permettoit d'em- « ployer à d'autres amusemens, il s'occupoit volontiers a mettre par « écrit les évenemens de sa vie, se rappeler tous les coups de main « qu'il avoit faits, tous les dangers qu'il avoit courus, c'étoit après le « *Tope & tinque* le plus grand de ses plaisirs.

« Un autre motif l'excitoit encore à ce travail, qu'il regardoit com- « me utile à la Societé ; il s'imaginait qu'on lui sçauroit un gré infini des « moindres détails qu'il feroit des rencontres où il avoit commandé, « puisque selon lui, un Capitaine de Vaisseau & un simple Patron de « Barque devoient avoir autant de prudence, d'adresse & de courage « dans leur conduite qu'un Amiral dans la sienne.

« Peu de temps après la mort de Monsieur de Beauchêne, un des « amis de sa veuve & des miens, m'écrivit de Tours, & me manda « qu'il avoit déterminé cette Dame à faire imprimer les Memoires que « son mari lui avoit laissez. Effectivement elle me les envoya en me « priant de les mettre au jour, s'ils ne me paroissoient pas indignes « de la curiosité du Public. Je les ai lûs, mon cher Lecteur, & j'ai jugé « qu'ils contenoient des choses qui pourroient vous être agréables. Au « reste, si dans quelques endroits vous trouvez le stile un peu trop « marin, souvenez-vous que c'est celui d'un Flibustier ».

Nous n'entreprendrons pas ici la critique de l'ouvrage tombé dans un injuste oubli, nous réservant pour un travail plus important qui paraîtra prochainement (2) ; mais nous voulons simplement apporter la

(1) Alain René fut ondoyé à Sarzeau, par le curé Bertrand Le Goff, le 9 mai 1668 et, le 13 décembre suivant lors des cérémonies suppléantes au baptême il reçut de ses parrain et marraine, Alain Bremugat, receveur du domaine de Rhius et demoiselle Renée Bremugat, ses prénoms : « Alain-René Le Sage, né le huictiesme jour de « may dernier, environ les huict heures du soir... » En marge de cet acte de Baptême, on lit : « C'est le même Alain-René Le Sage qui fut autheur, vécut à Paris et mourut « à Boulogne chez son fils, chanoine de la cathédrale, le 1er [*sic*] novembre 1747. » (*Reg. pour l'année 1668. f° 25 v°. & 26 r°*).

(2) Fille d'un bourgeois de Paris, habitant la paroisse Saint-Barthélemy en la cité.

(3) Il eut de son mariage trois fils et une fille, tous nés à Paris : René-André, le 30 juillet 1695 ; Julien-François, le 24 avril 1698 ; François-Antoine, le 22 février 1700 ; Marie-Elisabeth, le 9 août 1702 ; l'aîné fut comédien et obtint quelques succès sous le nom de Mont-Ménil, le second fut ecclésiastique, le troisième prit le surnom de Pittênec et fut, comme son aîné, comédien ; la fille, restée avec ses parents, demeura, à leur décès, chez son frère le chanoine et mourut à l'hopital de Boulogne-sur-Mer, en 1773.

(1) 2 vol., in 12, 8 ff. prél. + pp. 390, 4 ff n. ch. + pp. 363. 4 pl. de Bonnard, gravées par J. le Seslin. Le « Libraire au Lecteur » est composé de deux feuillets en tête de la « Table des Argumens du premier Tome ». L'Approbation est du 28 avril 1732 ; le Privilege du 17 Juillet 1732. Bibl. de A.-Léo Leymarie.

(2) Aux Editions Jonquières, 21, rue Visconti, à Paris, dans la collection *Jadis et Naguère* que dirige avec érudition M. Edmond Pilon, M. A-Léo Leymarie, va publier une édition critique des *Avantures de Monsieur Robert Chevalier, de Beauchêne...* qui sera abondamment illustrée. N. D. L. R.

Site Internet : Archiv-Histo.com

preuve que Robert Chevalier, dit de Beauchêne, a bien existé, qu'il est né près de Montréal et est mort tragiquement à Tours en 1731 (1).

Sans aller jusqu'à Benjamin Sulte qui disait qu'il ne fallait lire qu'avec précaution « les avantures du chevalier de Beauchêne... récit « dans lequel les incorrections fourmillent et qui peint la Nouvelle-France « comme le refuge des vagabonds du royaume... » (2), ni nous arrêter aux affirmations de Gilbert Chinard, qui écrivait que « le seul fait que « Le Sage nous explique fort en détail les circonstances dans lesquelles « le manuscrit lui est parvenu, loin de nous donner confiance, ne sert « qu'à nous mettre en garde » (3), de Ch. Leclerc qui écrivait : « Ces « aventures écrites par le célèbre auteur de *Gil Blas* et du *Diable boi-* « *teux*, doivent figurer dans toute collection américaine, quoique par leur « rédaction elles soient imaginaires » (4), ni à celle de Léo Claretie : « ... « volume amusant d'aventures et de voyages, où l'on ne sait trop la part « qu'il convient de faire à son invention et à son imagination... » (5), nous avons lu, avec patience et plaisir, les « Avantures » et contrairement à ce qu'écrivait M. Pierre Georges Roy à Harry Kurz (6), nous avons trouvé la preuve que Robert Chevalier n'est pas un « nom inventé « par Le Sage ».

A Tours dans les nombreux registres de catholicité conservés à l'Hôtel de Ville, après de nombreuses et patientes recherches, nous avons copié le 16 novembre 1928 — dans le registre 8, de Notre-Dame-de-l'Ecrignolle. (7) 1731-1750 — l'acte de décès de Robert Chevalier :

Ent. Robert Chevalier de Beauchesne D.

« Le 11 décembre 1731. Le Sieur Robert Chevalier de Beauchesne natif du Mont-Royal En Canada a Este tué sur le pavé de cette psse agé de 48 ans sans qu'ont ait pu Lui administrer aucun Sacrement Et le lendemain a Esté

(1) Nous avions, dès 1926, lors d'une séance du *Comité des Sources et des Recherches* de la *Société d'Histoire du Canada*, annoncé à M. Harry Kurz, que nous étions en possession des documents qui prouvaient l'existence du Chevalier dit de Beauchêne.

(2) *Histoire des Canadiens-Français*. Vol. V., p. 109.

(3) Les « Aventures du chevalier Beauchêne, » de Le Sage. *Revue du XVIII^e siècle*. 1re année. N° 3, Juillet-Septembre 1913. p. 279.

(4) *Bibliotheca Americana*. 1878, p. 203.

(5) Le Sage, romancier. 1890.

(6) « Ma conclusion est que Robert Chevalier, dit Beauchêne est un nom inventé « par Le Sage. Le personnage a existé sous un autre nom et a écrit des mémoires « que Le Sage a enjolivé et déformé ». Lettre à M. Harry Kurz, publiée dans : Alain-René Le Sage, Les aventures du flibustier Beauchêne. New-York. 1926, p. XXII.

(7) L'Eglise Notre-Dame-de-l'Ecrignolle fut construite vers la fin du XII^e siècle et remaniée aux XV^e & XVI^e siècles ; elle était située approximativement entre les rues du Panier-Fleuri, la rue des Halles et la place du Chateau-Neuf ; elle fut démolie en partie au XVIII^e siècle (1777). La paroisse de Notre-Dame-de-l'Ecrignolle fut réunie à celle de Saint-Saturnin, le 22 février 1781.

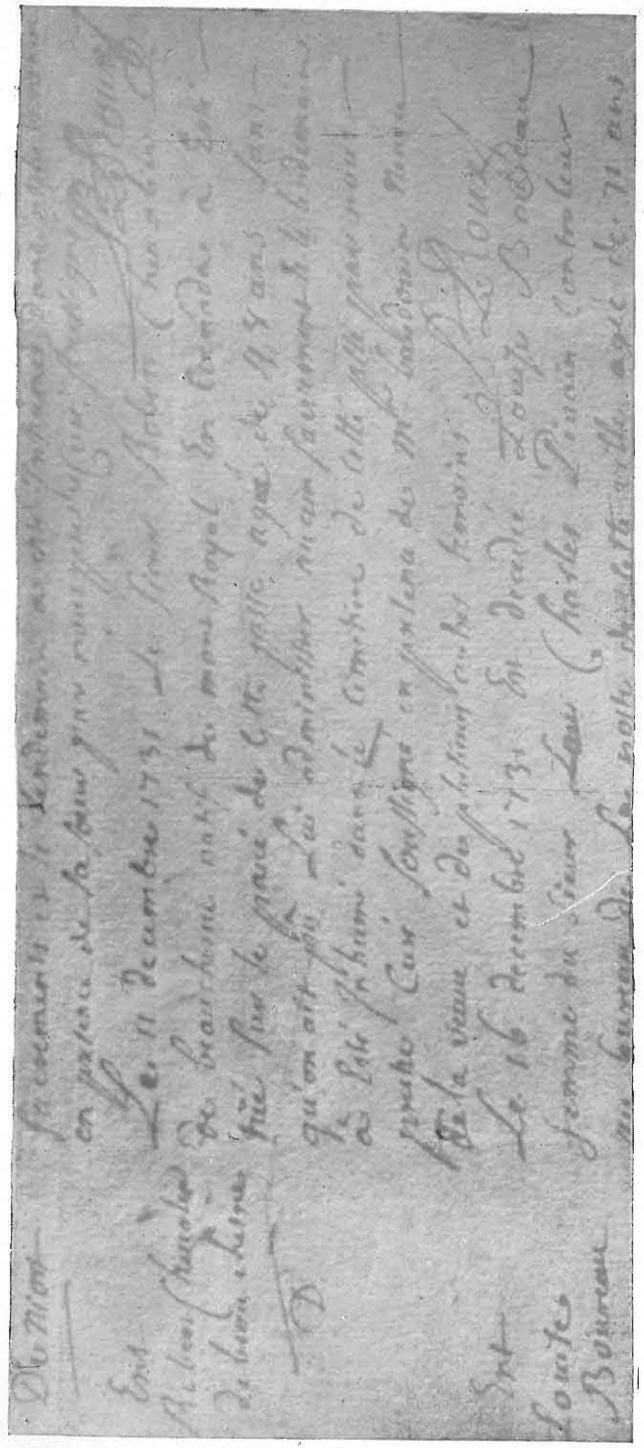

Acte de décès de Robert Chevalier, dit Beauchêne. (11 Décembre 1731).

Site Internet : Archiv-Histo.com

INHUMÉ DANS LE CIMETIÈRE DE CETTE PSSE PAR NOUS PRESTRE CURÉ SOUSSIGNÉ EN PRÉSENCE DE M. BAUDOUIN NEVEU DE LA VEUVE ET DE PLUSIEURS AUTRES TEMOINS.

P. LE ROUX

Le « registre contenant douze feuillets pour servir aux baptêmes « mariages et sepultures de La Paroisse de Nostre-Dame-de-L'Ecrignolle « de la Ville de Tours pour l'année mil sept cent trente et un... » donne à Robert Chevalier l'âge de 48 ans, ce qui reporte l'année de sa naissance à 1683. Or nous voyons que le 5 septembre 1678, à la Pointe-aux-Trembles-de-Montréal, Jacques Chevalier, né en 1641, charpentier, fils de Guillaume et de Robine Auber, « de Hegremonville (1), évêché » de Rouen, épousait Jeanne Villain (2), veuve de Mathurin Bernière ou Bernier (3).

De ce mariage naquirent, Paul, baptisé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 22 juin 1679, qui épousa, à Montréal, le 1er juin 1705, Agathe Campeau ; Jacques, baptisé, à Montréal, le 15 juin 1681, inhumé, au même lieu le 10 avril 1717 ; Jean, baptisé, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 2 avril 1684 ; Marie, baptisée en 1686, inhumée, le 17 février 1761, à Sainte Rose ; ROBERT, BAPTISÉ A LA POINTE-AUX-TREMBLES de MONTREAL, LE 23 AVRIL 1686 (4) ; Pierre qui fut inhumé le 9 septembre 1698, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal ; Marie, baptisée en 1688, mariée à Jean Campeau, en 1704 ; Pierre, qui fut inhumé le 9 septembre 1688, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal ; Pierre qui baptisé en 1690, se maria le 7 janvier 1717, à Marguerite Campeau, à Montréal ; Elisabeth, baptisée, à Montréal le 14 mai 1696 et inhumée en ce lieu le 15 février 1697 ; Jacques, baptisé le 27 août 1697 à Montréal et inhumé au même endroit le 8 mai 1699 et Jeanne, baptisée le 4 novembre 1698 et inhumée, le 5 janvier 1699, à Montréal.

---

(1) Sans doute Grenonville, petit hameau de la commune d'Yverville, arrondissement d'Yvetôt (Seine-Inférieure).

(2) Ville de Jean Villain, orfèvre, de la paroisse de Saint-Jacques, de Paris, et de Jeanne Barbé, de la même paroisse.

(3) Tanguay (obbé C.). *Dictionnaire généalogique des Familles canadiennes* ; Vol. 1. p. 126. Le même auteur signale dans le même volume, p. 127, un Pierre Chevalier, dit Labbé, soldat de M. Desjordy, originaire du diocèse de Saintes qui s'appelait aussi Duchesne. Ce soldat marié à Marie-Madeleine Menard, le 10 octobre 1697, mourut à Repentigny, le 4 septembre 1710. Nous le notons uniquement pour relever le nom de Duchesne qui se rapproche de Beauchesne. D'autre part, dans le Tome III, de ce même Dictionnaire, (p. 54), l'abbé Tanguay signale comme variations et surnoms de Chevelier : *Cardinal, Laflèche, Leveillé, Pérogord, Sans chagrin.*

(4) « Le 23 avril 1686, a été par moi batisé robert fils de Jacques Chevalier haut de la riviere des prairies et de Jeanne vilain sa fee : le parrain a été robert grotau dit St ange soldat de La Compagnie de Mr de Macari : la marraine Elizabeth Berniere fille de defunt Matherin Bernière dit La Marzelle et de la dite Jeanne Vilain : lesqls, ont nt déclarè ne savoir signer de ce anquis selon l'ordonnce Seguenot. »

Site Internet : Archiv-Histo.com

Robert Chevalier, né à la Pointe-aux-Trembles en 1686 est notre héros.

D'autre part, dans ses « Mémoires », Robert Chevalier, nous dit : « Mon Père & ma Mère François d'origine, allèrent s'établir en Canada, « aux environs de Montréal, sur le Fleuve Saint-Laurent » (1) ; il nous parle de ses frères « qui étoient en âge de se servir de leurs épées pour la « deffense de nos Dieux Penates » ; (2) de « quelques prisonniers, par- « mi lesquels mon frère aîné eut le malheur de se trouver » (3) et nous affirme, au début du récit que « lorsqu'il put essayer couteaux, flé- « ches, épées, pistolets, c'étoient là mes poupées. On faisoit de moi « tout ce qu'on vouloit, quand on me promettoit de ces armes, & si « l'on avoit l'imprudence de m'en donner, je les essayais sur les pre- « miers animaux que je rencontrois. Je n'avois pas sept ans, qu'il ne « restoit ni chat, ni chien, ni porc dans le voisinage. C'est ainsi que « j'exerçois ma valeur, en attendant que je fusse assez fort pour en faire « un plus noble usage, & combattre avec mes trois frères contre les « Iroquois » (4).

Ces quelques précisions placent le début de l'action vers 1693 ; comme d'autre part il nous parle de la Chaudière Noire dont le rôle actif commença en 1688, nous pouvons donc déduire que les *Avantures de Monsieur Robert Chevalier, dit de Beauchêne*, intéressent l'histoire du Canada des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et sont bien — nous le prouverons d'une façon précise dans notre édition critique de l'œuvre de Le Sage — de la main de Robert Chevalier, dit de Beauchêne, né à la Pointe-aux-Trembles le 23 avril 1686 (5).

A.-Léo Leymarie.

(1) Ed. de 1732, vol. 1., p. 2.
(2) Ed. de 1732, Vol. 1, p. 11.
(3) Ed. de 1732, Vol. 1, p. 12.
(4) Ed. de 1732, Vol. 1, p. 5.
(5) Dans le *Miroir des livres antiques et nouveaux* (série A, n° 22. mars 1929), on lisait : « On a voulu prendre, un peu trop au pied de la lettre, l'aveu placé en tête de « son livre par Le Sage, et d'après lequel il ne serait que l'éditeur des *Mémoires de « Beauchêne*, à lui confiées par son libraire. Ce n'est qu'un procédé de présentation, « fort répandu à l'époque, et qui a permis à Le Sage, sous couleur d'un roman d'a- « ventures, de présenter au Public un tableau des idées sociales contemporaines... » (p. 396).

Particules, surnoms, titres et armoiries

On croit généralement que la particule était, autrefois en France, signe de noblesse et que les fameux *de* ou *d'* précédant un nom sont d'infaillibles marques nobles. C'est une erreur née au XIX^e^ siècle. En réalité, la plupart des familles nobles portaient la particule, mais les bourgeois faisaient la même chose et très légitimement. La particule n'était nullement réservée à la noblesse et nullement interdite à la roture. Dès le Moyen âge, on voit les bourgeois imiter les nobles qui portent des noms de terre, et ils ajoutent à leur nom celui d'un lieu qui leur appartient. S'intituler seigneur ou sieur de tel endroit n'était nullement interdit aux roturiers. Ainsi on a cru au Canada que Jacques Cartier était noble parce qu'il prenait la qualité de sieur de Limoilou. Mais on s'intitulait seigneur ou sieur de son bien et, dit Juon des Longrais, on prenait même le nom de la rue où on possédait une maison. L'habitude de porter le nom d'un lieu que l'on possédait date de la féodalité. Les cadets continuèrent à porter le nom du fief possédé par l'aîné, quoique sans rien prétendre « sur l'honneur et la possession de la terre ». Ainsi les cadets de Rohan s'appelaient messieurs de Rohan (1). Les bâtards gardaient également le nom du fief ou de la terre, et ce nom les rattachait ainsi à une famille noble qui, avec le temps, perdait le souvenir de la bâtardise. D'autre part, de tout temps en France, les gens ont pris comme nom ou surnom, ceux des lieux d'où ils sont originaires. On voit figurer ces noms de lieux dans les actes les plus anciens. De sorte que Jean de Narbonne, Pierre de Grammont, Alain de Rohan, ou Jacques de Guise ne signifient pas que ce Jean, ce Pierre, cet Alain ou ce Jacques appartiennent aux illustres maisons des vicomtes de Narbonne, des ducs de Grammont et de Rohan, ni encore moins à la branche des Lorraine-Guise, mais qu'ils sont origi-

(1) « L'hérédité des noms et, plus tard, celle des armoiries, s'appliqua d'abord au fils aîné seulement. Les puînés en adoptaient un autre, souvent le nom de leur femme, d'une seigneurie. La distinction entre la branche aînée et les branches cadettes se perpétua assez longtemps dans les armoiries. Le droit de les porter pleines n'appartenait qu'à la branche aînée. Les anciennes ordonnances accordaient même à l'aîné le droit d'une action en justice pour faire respecter cette distinction. » Voir : Baron de Coston : *Origine Etymologique et signification des noms propres et des armoiries*. Paris, 1867.

Site Internet : Archiv-Histo.com

naires, ou leur père ou leur aïeul, des villes et villages de Narbonne, de Rohan, de Grammont et de Guise. Le *de* précédant le nom, a dit Paulin Paris, est un perpétuel souvenir d'origine ou de possession, qu'il s'agisse d'un lieu quelconque, d'un bois, d'un village, d'une ferme, d'un pré ou d'une motte de terre. Beaucoup de familles de la plus haute noblesse ne portaient pas de particule : les Chabot, les Le Veneur, les Gouffier, les Vergeur, les Sanglier. Les Séguier ne la portaient qu'avec un nom de terre : Séguier de Saint-Brisson ; de même les Molé qui possédaient Champlatreux et en portaient le nom. Les Le Veneur ont porté les noms de Carrouge et Thillières. Au Canada, les nobles et les bourgeois portaient la particule. Les surnoms, en France comme aux colonies, avaient parfois une autre origine que la terre. On portait le nom de sa mère, d'un parent, d'un ami. Les Boucher ont ajouté *ville* après leur nom, ce qui était normand ; Boucher de la Broquerie est une déformation du nom d'un parent Chartier de la Broqueterie ; La Perrière est un lieu-dit près de Mortagne d'où les Boucher étaient originaires ; Montizambert est un pont près de Mortagne ; Niverville est le nom d'un de leurs parents, Aubin de Niverville. Certaines familles canadiennes ont porté des surnoms bizarres : Les Cailhaut de la Tesserie tenaient leur surnom d'une grand'mère née Tessier ; les Migeon s'appelaient La Gauchetière à cause d'une grand'mère nommée Gaucher ; Gauthier de La Vérenderye s'était d'abord appelé Boumois et porta ensuite le nom de La Vérendrye ou La Vérenderye. De sorte que le sieur de Boumois ou le sieur de La Vérendrye, c'est le même homme (1). François-Marie Bissot de Vincennes, commandant de Wabash au XVIII[e] siècle, portait le nom de son parrain Margane de Batilly, de sorte que les historiens américains ne savaient comment démêler le personnage, qui signait indifféremment Bissot de Vincennes et Margane de Vincennes (2). Les Levrault de Langy de Montégron avaient formé leur dernier nom de celui de leur mère, Anne Aigron, auquel ils avaient ajouté une syllabe par euphonie. Les Soumande et les Hazeur qui étaient parents portaient le surnom de Lorme. Ce nom devint parfois Hazeur des Ormeaux. Le grand'père de l'abbé Hazeur de Lorme était seigneur d'un lieu appelé le Petit Marais, et un des neveux de l'abbé s'appelait Des Marets. Un You d'Youville se fit appeler de La Découverte pour rappeler les exploits de son parent La Vérendrye. De graves historiens se sont demandé

(1) Cette identification est due à M. Aegidius Fauteux, le savant conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice, de Montréal.

(2) C'est M. P. G. Roy, directeur des Archives de Québec, qui a établi l'identité de ce personnage. Voir : *L'Œuvre Historique de P. G. Roy*, par Antoine Roy, Paris 1928, pp. 128-129. — Notons que M. N. E. Dionne a publié un dictionnaire étymologique des noms canadiens intitulé : *Les Canadiens-français, origine des familles et signification de leurs noms*. Québec, 1914, qui est un ouvrage de haute fantaisie et dénué de toute valeur.

avec inquiétude si les Letellier de Saint-Just avaient *le droit* au *de* et si Faucher de Saint-Maurice avait *le droit* de s'appeler de Saint-Maurice (1). Il s'est trouvé des gens pour discuter de la question Samuel Champlain ou Samuel de Champlain, et on a conclu que le fondateur de Québec devait être noble puisqu'il s'appelait de Champlain. Il est même des personnes qui croient que la particule venait avec l'anoblissement, comme l'auteur d'un roman sur Cavelier de La Salle qui pense que le grand explorateur s'appelait Monsieur Cavelier avant les lettres patentes et Monsieur de La Salle après. Jamais les lettres patentes n'ont mentionné le droit de porter ou de ne pas porter la particule. L'anoblissement donnait le droit de se qualifier *écuyer* et de ne pas payer la taille. « Nous n'avons pas un exemple de poursuites exercées contre les personnes ayant ajouté à leur nom soit une particule soit un nom de seigneurie », dit Michel Breuil dans sa thèse sur *La Particule dite nobiliaire* (page 45). Et si Jean de La Fontaine fut poursuivi, comme on sait, ce n'est pas parce qu'il s'appelait de La Fontaine, mais bien parce qu'il s'était laissé donner le titre d'écuyer dans un acte. En 1709 au Canada, l'intendant Raudot reprocha à Monsieur Mariauchau d'Esgly de prendre la qualité d'écuyer quoique n'étant pas gentilhomme, mais il ne lui contestait nullement le droit de s'appeler Monsieur d'Esgly (2). Les roturiers pouvaient même acquérir en France des terres nobles, en exercer tous les droits, en porter le nom, sans toutefois que cela les anoblit. L'ordonnance du garde des sceaux Marillac en 1629, prétendait obliger tout le monde à ne signer les actes que du nom patronymique. Elle demeura sans effet contre un usage profondément entré dans les mœurs. Mais la possession d'une seigneurie n'impliquait nullement la noblesse, ni en France ni aux colonies. Le métier des armes qui avait anobli sous Henri IV, n'anoblissait plus sous ses successeurs. Louis XV fit cependant une ordonnance en 1750 qui anoblissait l'officier supérieur ayant passé trente années au service. De sorte que la liste dressée par ordre de sir Guy Carleton des officiers et des seigneurs canadiens après la conquête du Canada, n'est nullement une liste de la noblesse canadienne comme on l'a dit.

Les recherches de la noblesse si fréquentes en France au XVII[e] siècle, n'existaient pas au Canada. La raison en est très simple : c'est que la taille n'y existait pas non plus. Sous Louis XIV, quarante mille nobles qui n'avaient pu faire leurs preuves furent remis à la taille. Le roi avait besoin d'argent. Mais en Nouvelle-France, les intendants n'avaient pas, à s'occuper de cela. On ne voit pas également que les anoblis cana-

(1) Les Faucher étaient originaires d'un village limousin appelé Saint-Maurice.

(2) Raudot au Ministre, 1709. Arch. des Colonies, CIIG, 4, ff. 170-71. Document cité par M. A. Roy dans *L'Œuvre historique de P. G. Roy*, p. 79.

Site Internet : Archiv-Histo.com

diens aient été inquiétés par les révocations de noblesse. On n'ignore pas en effet, que les rois abolirent sans cesse les lettres patentes accordées par leurs prédécesseurs : Henri III révoqua tous les anoblissements faits par Charles IX ; Henri IV annula toutes les lettres patentes depuis 1578 ; le Régent déclara sans effets tous les anoblissements conférés depuis 1696 et Louis XV les annula depuis 1643 (ce qui détruisait tous les anoblissements du Canada). Comme il fallait payer pour obtenir de nouveaux parchemins, on comprend très bien les raisons budgétaires de ces édits répétés. Aussi, le discrédit des lettres d'anoblissement ou lettres patentes était-il très grand chez les nobles d'ancienne race, c'est-à-dire chez les gens qui, pouvant justifier d'une longue série d'ancêtres *écuyers*, ne dépendaient pas de la bonne volonté du roi et du fisc (1). Au Canada, quelques familles crurent devoir faire enregistrer leurs généalogies, preuves, etc., au Conseil Supérieur, devant l'intendant (2). Cela n'avait guère de signification puisque la noblesse n'a jamais eu de privilèges en Nouvelle-France. D'ailleurs, l'intendant ne se livrait à aucune recherche pour authentiquer les pièces qu'on lui présentait et qui étaient généralement des copies. La plupart des familles nobles du Canada ne firent jamais aucune déclaration officielle, alors que de très récents anoblis s'empressaient de faire enregistrer leurs lettres patentes.

Beaucoup de familles du Canada portaient des surnoms. Tanguay, dans son Dictionnaire généalogique, les donne généralement. Cependant, dans son ignorance, il a constamment confondu les noms de guerre et les surnoms, ce qui, onomastiquement, est une erreur. Pour Tanguay, les Genaple de Bellefond, les Piot de Langloiserie, les La Porte de Saint-Georges, deviennent Genaple dit Bellefond, La Porte dit Saint-Georges, etc. Il y a cependant une grande différence entre ces surnoms qui rappellent une ancienne possession (comme les La Porte qui furent vicomtes de Saint-Georges en Berry et dont la famille remonte au XII[e] siècle) et des sobriquets de soldats tels que La Fortune, La Douceur, La Débauche ou Sans-Quartier. Beaucoup de familles canadiennes ont des surnoms fort intéressants pour l'histoire, et beaucoup de ces surnoms peuvent aider à identifier ces familles dans leur passé en France, leur passé précanadien. Ces surnoms, noms de terres, de parents, etc., sont de précieuses indications et, en tout cas, d'une toute autre valeur que de simples sobriquets militaires qui, eux, n'avaient aucun lien avec la famille du soldat affublé d'un ridicule substantif. Car beaucoup de soldats se sont appelés La Douceur, La Déroute, La Liberté, etc. Mais cela n'est que d'un bien faible intérêt et ne donne qu'une indication sur le caractère du soudard. Mais lorsqu'une famille se nomme Faucher de Saint-Maurice pour indiquer le lieu d'origine en France, ce surnom prend une importance pour l'histoire.

De tout temps les bourgeois portèrent des armes parlantes, mais sous Louis XIV, bourgeois et nobles furent obligés par édit de faire enregistrer leurs armoiries. En 1696, en effet, pour faire entrer l'argent dans les coffres de l'Etat, ruinés par les guerres, le roi, par l'Edit appelé *Edit des Armoiries*, autorisa tout le monde à porter des armes à condition cependant de les faire enregistrer moyennant finances. Le concessionnaire de l'entreprise des armoiries, le sieur Adrien Vannier, paya au roi plus de cinq millions pour exploiter l'affaire. Le successeur de Vannier fut, en 1701, Charles-René d'Hozier, généalogiste ordinaire et juge d'armes de France. Cette mesure héraldo-fiscale, déclarée close en 1718, avait rapporté à cette date vingt millions. L'enregistrement des blasons coûtait vingt livres. Le droit de faire figurer une fleur de lys dans son blason coûtait cent livres. Les nobles, les ecclésiastiques, les magistrats, les officiers de la maison royale étaient obligés de faire enregistrer leurs armes sous peine de déchéance des dites armes. Quant aux bourgeois qui ne possédaient pas encore d'armoiries familiales, le juge d'armes se chargeait de leur en fournir. Toutes ces armoiries sont peintes dans ce que l'on a nommé l'Armorial général de France. Cela forme soixante-neuf in-folio qui sont conservés à la Bibliothèque nationale à Paris. L'enregistrement des armoiries ne constituait nullement un anoblissement, bien entendu.

Quant aux titres, ils n'ont jamais été sujets à un contrôle bien sévère en France. Au Moyen âge, il n'était pas de titre sans terre, mais cela

(1) Les anoblis ne se vantaient pas de leur noblesse trop récente, et leurs descendants dissimulaient volontiers des lettres patentes qui prouvaient qu'ils n'étaient pas de noblesse ancienne. Nous devons à M. Claude de Bonnault la communication d'une curieuse lettre d'un Juchereau qui désavoue carrément l'anoblissement de son aïeul et se prétend de noblesse ancienne. Dans leurs intéressantes études sur les *Députés au Premier Parlement du Bas Canada*, MM. Francis Audet et Edouard Fabre-Surveyer ont dit de William Grant qu'il avait épousé « la seule Canadienne appartenant à la haute noblesse du pays » en épousant la baronne de Longueil. C'est une erreur, car les Le Moyne de Longueil n'étaient nullement de haute noblesse quoique barons. Cette glorieuse famille a compté des héros comme Iberville et Bienville mais son anoblissement était très récent. Le Canada avait des familles de noblesse réellement ancienne qui pouvaient prétendre à la supériorité sur des gens qui ne dataient que de cent ans comme les Le Moyne à l'époque du mariage de Grant. Nos idées démocratiques nous nuisent pour comprendre ces subtilités d'autrefois. Mais le témoignage des documents est instructif. Le Roy de La Potherie qui était de vieille noblesse et qui avait épousé une Saint-Ours, également de race ancienne, écrivait, au sujet des Longueil, le 20 octobre 1703 : « M. de Longueil capitaine en Canada, frère de d'Iberville, est baron. *Son père fut anobli*. Cette qualité de Baron lui parut quelque chose de si particulier qu'il n'osa pas faire enregistrer ses provisions. » voir : Arch. des Colonies, C. 7. A vol. 5. à la date (le volume n'est pas folioté). Les Anglais qui ont gardé bien plus que nous le goût et le respect de la noblesse, comprennent encore ces nuances. En Angleterre, un anoblissement récent n'a pas beaucoup de valeur aux yeux de la vieille aristocratie.

(2) Voir : *Lettres de noblesse, généalogies, érection des comtés, baronnies insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, par P. G. Roy. 1921.

NOVA-FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Site Internet : Archiv-Histo.com

était bien changé dès le début du XVII[e] siècle. La simple noblesse se qualifiait, nous l'avons dit, *écuyer*. Le titre de *noble homme* qui avait eu une valeur jadis, ne servait plus qu'aux bourgeois au XVII[e] siècle. Pour *honorable homme* « c'est un titre, dit Furetière, que l'on donne dans les contrats à ceux qui n'en ont point d'autres et que prennent les petits bourgeois, les marchands et les artisans ». Les titres à brevets dont les titulaires, au lieu de domaines, possédaient leurs comtés ou duchés sur un carré de parchemin, furent multipliés sous Louis XIV. D'ailleurs, les gens d'un certain rang se qualifiaient marquis ou comtes sans en posséder patente. La magistrature s'était emparée surtout du titre de marquis, à la grande colère de Saint-Simon, et la noblesse d'épée se parait plutôt d'une couronne comtale. L'honnête Clairambault, généalogiste des ordres du roi, avouait en 1748, au premier commis de la guerre : « Quoique dans la règle, je ne dusse passer dans les preuves de MM. les chevaliers des ordres, aucun des titres de comtes, marquis, barons, etc., qui ne sont pas revêtus de lettres patentes régistrées, je me trouve souvent obligé de suivre le courant parce que de le refuser à un lieutenant-général quand il est ainsi qualifié dans ses provisions, ce seroit sembler vouloir le dégrader et me faire une affaire personnelle. Cependant cela est, je l'avoue, contre toutes les règles, de même que les couronnes qu'ils mettent à leurs armes, en conséquence de ces titres imaginaires. » Ainsi les titres que portaient certains gouverneurs du Canada, comme le marquis de Tracy dont M. Chapais s'est demandé s'il était bien marquis (voir son ouvrage sur *l'Intendant Talon*), n'étaient pas toujours vérifiables. Mais personne ne songeait à les contester. Titres nus, titres de courtoisie, titres sans terre et même sans brevets étaient parfaitement tolérés chez des gens riches, bien en cour, ou très connus. Les parents du ministre Chamillart se firent appelés comtes de Chamillart, du jour au lendemain, sans que personne protestât, sauf le duc de Saint-Simon dans le secret de ses Mémoires. « Tout seigneur important pouvait porter un titre à la cour, aux armées, en tous lieux, et le roi reconnaissait ces titres d'honneur dans les provisions, brevets, contrats de mariage, en y apposant sa signature, et plus des dix-neuf vingtièmes des titres de l'ancien régime n'ont pas d'autre origine que celle-là ».(1)

Au Canada où la noblesse n'eut jamais ni rang ni privilèges, il n'était d'aucune importance de n'être pas gentilhomme. Cependant beaucoup de familles d'ancienne noblesse y avaient apporté leur antique orgueil de race. Et même une ordonnance de l'intendant Jacques de

(1) Gaston Bernos : *La Législation nobiliaire*, Annuaire du Conseil Héraldique. 1892.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Meulles du 2 mai 1685 interdisait aux non nobles de prendre la qualité d'écuyer (1). Mais ces pauvres gentilshommes n'avaient pas le sou et leur indigence leur enlevait beaucoup d'importance et d'autorité (2). « Les habitants du Canada, dit le Dictionnaire de Bruzen de La Martinière (article Canada), ne payent rien au Roi ; mais les gentilshommes qui n'ont point de terres et les officiers qui n'ont que leur solde y vivent à l'étroit. » Et même les nobles à qui on avait accordé des seigneuries n'y menaient pas des vies bien brillantes. On avait pu voir sous le gouvernement du marquis de Denonville, à la fin du XVII[e] siècle, les Saint-Ours crever de faim sur leur terres, et les filles de M. Le Gardeur de Tilly labourer elles-mêmes (3). Il y avait tellement de noblesse ancienne et pauvre dans la colonie que le roi refusa longtemps d'accorder des lettres de noblesse au brave Hertel parce qu'il ne voulait pas ajouter de nouveaux gentilshommes pauvres à ceux qui y demeuraient déjà. Les seules familles nobles qui réussirent à sortir de leur indigence furent celles qui se livrèrent au commerce et surtout à la traite. Mais la plupart, et de la plus authentique noblesse ancienne, il est vrai déjà ruinées en France, ne trouvèrent jamais au Canada l'ancien rang de leurs ancêtres.

R. La Roque de Roquebrune.

(1) Cette ordonnance est citée dans la préface du second volume de l'Armorial du Canada-Français, par Massicotte et Roy, Montréal, 1918.

(2) Ainsi les Saint-Ours était très pauvres à la fin du XVII[e] siècle ; en France, une branche cadette de leur famille étaient tellement déchue qu'on en retrouve les descendants apothicaires à Grenoble. Les Dufrost de La Gemmeraye n'étaient guère plus riches en Bretagne. Il y avait à Médréac au XVII[e] siècle, trois branches cadettes Dufrost, cousins de Christophe Dufrost de La Gemmeraye, le père de Mme d'Youville. Ces Dufrost devinrent complètement paysans et leurs alliances. indiquent une parfaite déchéance. Voir René Kerviller : *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, Rennes, 1904, pp. 33-35.

(3) E. Salone : *La Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 310.

(4) On peut consulter sur le sujet qui nous a occupé dans cette étude : L. Vian, *La Particule Nobiliaire*. Paris, 1868. — Michel Breuil : *De la Particule dite nobiliaire*, étude historique et juridique, (Thèse pour le doctorat, faculté de droit) Paris, 1903. — Paul Jacquesson : *Du Nom de Famille, Particule et nom de terre*, (thèse) Paris, 1906. — G. A. de La Roque : *Traité de la Noblesse et de ses différentes espèces*. 1734. — Loyseau : *Traité des seigneuries et traité des ordres*. 1701. — De Nimal : *Nobles et Noblesse*. 1892. — Barbier de Felcourt : *Des Titres de Noblesse et des Noms dits nobiliaires*. 1867. — Boulainvilliers : *Essai sur la Noblesse de France*. — Gou des Mousseaux : *Questions historico-héraldiques*. 1866. — J. de Tardy : *La Particule Nobiliaire*. 1861. — Paulin Paris : *De la particule dite Nobiliaire*. Paris, 1862. — Trévédy : *Sur le titre de noble homme*. 1902. — Isambert : *Anciennes Lois Françaises*. vol. 21, p. 333. Arrêt du Conseil qui ordonne que tous ceux qui jouissent de la noblesse en conséquence de lettres obtenues... depuis 1643 jusqu'au 1[er] septembre 1715 seront tenus de payer deux mille livres à peine de déchéance de noblesse. Fontainebleau, 2 mai 1730. — Isambert : *idem*, vol. 22, pp. 238-242. Arrêt portant création d'une noblesse militaire. Fontainebleau, Nov. 1750.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Naufrage de « l'Éléphant »

RELATION DU VOYAGE DE CANADA DE L ANNÉE 1729 (1)

A Monsieur de Montillet (2)
Supérieur Du seminaire d'Issy

JEntreprends, Monsieur, Et je vous addresse avec dautant plus de Raison Et D Empressement La relation de notre voyage de france en Canada, que cest a vous aprez Dieu a qui j'ay le plus Lobligation d'une si heureuse demarche. Le nauffrage qui L'a terminée ne m'empesche pas de L'appeller heureuse. Les peines comme les agreements que nous y avons Eprouvez comme a l'alternative sont Egalement des Effets de la volonté de Dieu, Ils doivent par consequent etre regardez dun mesme œil les uns et les autres œil. aussi Le saint Prelat (3) que nous avions a notre teste Et les Ecclesiastiques qui L'acompagnoient ont ils scu les reconnoitre Et les recevoir Egalement de la main de Dieu comme des marques authentiques Et des temoignages assurez de sa bonté.

J'omets dans cette relation quelque Longue quelle vous paroisse une Infinité de circonstances du tems Et du lieu, parcequ'a mon avis cette Exactitude est trop peu Interessante, Et meme trop a charge a celuy qui L'affecte, Et plus Encore a ceux qui se donnent la peine de lire des Ecrits de ce genre. Je ne mattache qu'à ce qu'il y a de plus agreable a detailler, de moins Ennuyeux, Et de plus Edifiant, je passe meme sous silence notre sejour a La Rochelle. Les missions de Mr. de la Tour (1) sont ce qu'il nous fournit de meilleur a rapporter, mais Je crois que je vous En marquay suffisamment le detail quand j'eus L honneur de vous Ecrire pour la derniere fois.

Le vent que nous attendions pour nous Embarquer s eleva Le dimanche dans Loctave du St. Sacrement Le vaisseau vint a La Rade de la Rochelle ce meme jour, dou Mr. le commandant (2) nous manda de nous Disposer pour Embarquer Le Lendemain matin. Nous fimes touttes nos diligences Et nous nous precautionames dun bon déjeuner, apres lequel nous fumes rejoindre Monseigneur Et luy demandâmes Sa benediction. Nous L'accompagnâmes jusqu'au port ou Il s'embarqua avec Mr. De la Tour Et Mr. L jntendant (3) dans une petite chaloupe, avec laquelle Il se rendit en peu de tems au vaisseau. Pour nous qui

---

(1) En marge, d'une autre écriture : « par pierre thomas Ruffin de la Maraudière qui partit cette année avec M. de Clerimbert, v. p. 12 note » (page 390 du texte composé). Ce mss. fait partie des Archives du Séminaire de St Sulpice, de Paris. Pierre-Thomas Ruffin de la Maraudière, p. s. s., né le 26 mars 1706, à Saint-Rémy-de-la-Varenne (Maine-et-Loire), diocèse d'Angers. Entré au séminaire d'Angers en novembre 1727 ; arrivé à Villemarie, étant diacre, le 20 octobre 1729 ; prêtre le 3 juin 1730. Est successivement à la Paroisse de Villemarie, à Saint-Laurent, de 1731 à 1732, à la Longue Pointe de 1736 à 1741. Retourné en France où il mourut le 19 octobre 1741.

(2) Originaire du diocèse d'Autun, paroisse Saint-Nicolas, à Maraigny, né le 13 juillet 1673, Claude de Montillet entra au Séminaire de Saint-Sulpice, étant clerc, le 25 octobre 1694. Entré au Grand Séminaire le 31 octobre 1695 il en sortit étant prêtre, le 13 juillet 1696 et se dirigea sur Limoges. Claude de Montillet, décéda le 14 mai 1753, étant Directeur du Grand Séminaire de Saint-Sulpice.

(3) Mgr Dosquet (1691-1777), coadjuteur de Québec, de 1729 à 1733, évêque de Québec, de 1733 à 1739. Mgr Pierre-Herman Dosquet, né le 4 mars 1691, à Liège (Belgique). Entré au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, en 1715. En 1721 il arriva à Montréal et fut Directeur de la Congrégation de Notre-Dame ; mais son état de santé l'obligea à repasser en France, en 1723. Sacré par le Pape le jour de Noël 1725 sous le titre d'Evêque de Samos *in partibus*, et Assistant au trône pontifical. Arrivé au Canada le 23 août 1729 chargé de l'administration du diocèse en vertu d'une procuration de Mgr Mornay en date du 25 mai 1729. Par bulle du 24 juillet 1730, Clément XII confirmait son élection comme coadjuteur de Mr de Québec. Retourné en France le 15 mars 1734, Mgr de Mornay ayant résigné depuis le 12 septembre 1733 il fut nommé Evêque de Québec. Il fit prendre possession de son siège par l'archidiacre de la cathédrale de Québec, Eustache Chartier de Lotbinière, le 8 août 1734, revint en Canada à la fin de cette année et resta à Québec jusqu'en 1735. Repassé en France il se démit de son Evêché, à Paris, le 4 juin 1739, en faveur de Mgr François-Louis Pourroy de Lauberivière, docteur de Sorbonne. Mgr Dosquet devint, par la suite, vicaire général de l'archevêque de Paris et mourut, en cette ville, le 4 mars 1777, âgé de 86 ans.

(1) Bertrand de la Tour, né vers 1700, à Toulouse, docteur en Sorbonne. En 1729, il est doyen du chapitre de Québec, conseiller-clerc au Conseil supérieur de Québec. Revenu en France il fut Official du diocèse de Tours, puis curé de Saint-Jacques, à Montauban. Il mourut le 19 janvier 1780, doyen du chapitre de Montauban. « ... Malgré son style souvent diffus, et incorrect, cet écrivain est le plus « original et le plus piquant, le plus onctueux et le plus vigoureux qui se puisse « imaginer ; et il est tout cela dans ses discours et ses écrits de toute sorte, comme « dans la Liturgie et le Droit canon... » a dit de lui L. Migne qui a publié ses œuvres.

(2) Louis-Philippe de Vaudreuil, fils aîné de l'ancien gouverneur.

(3) Gilles Hocquart, fils de Jean-Hyacinthe Hocquart, Sgr de Muscourt, intendant de Toulon. Commissaire général et ordonnateur de la Nouvelle France le 8 mars 1729. Débarqué à Québec après avoir échappé au naufrage de *l'Eléphant*. Nommé Intendant le 21 fév. 1731. Rappelé en France, ayant équilibré le budget de la Nouvelle France et fait progresser la colonie, il fut intendant du port de Brest, conseiller d'Etat. Il avait épousé, en 1750, Anne-Catherine de la Lande. En 1756, le Mis de Montcalm fut l'hôte de Hocquart à Brest et il écrivait de « ce couple bien « assorti, gens vertueux... M. Hocquart a été vingt ans intendant de Canada, sans « avoir augmenté sa fortune, contre l'ordinaire des intendants coloniaux..... ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

nous Embarquames dans une plus grande, Il nous arriva des ce jour une asses plaisante aventure. La marée commençoit a Baisser considérablement, de sorte quapres avoir fait quarante ou cinquante pas de chemin Leau nous manqua, Et nous restames a sec sans pouvoir avancer ny reculer. Nous demeurames dans cette situation Jusqua cinq heures du soir nous navions pas prevu cet accident Et plusieurs qui n'avoient pas fortement déjeuné se trouverent a cette heure avec un grand apetit Et rien de quoy manger. Monsieur Bourgine que vous scavez qui a soin des missionnaires du canada scut notre petit accident, Il nous Envoya dire de venir souper a notre auberge ordinaire, Le fond de la mer pour lors a sec nous servit de passage Et de chemin. Nous revinmes a notre chaloupe sur les Neuf Heures nous partimes a dix pour nous rendre au vaisseau La marée Etoit suffisamment remontée pour porter notre Barque Nous nous y rendimes a deux heures après minuit, apres avoir Eu bien de la peine a le reconnoitre parceque la nuit Etoit fort sombre Et quil y avoit plusieurs autres vaisseaux tres Eloignez les uns des autres. nous y montâmes le cinq de juin (1)

Lorsque tout fut prest pour mettre a la voile Le vent changea Et devint contraire. Et meme si violent que pendant huit jours qu'il dura Il nous fit Eprouver tout ce que la mer a de plus rude Et de plus facheux Des le second jour, chacun sentit son Estomach tres derangé, Et tous provocquez [*ici 2 mots rayés*] par la mauvaise odeur du vaisseau a laquelle on ne se fait quapres quelques jours. Et par lagitation perpetuelle dun tangage Et d'un Roulis tres fort, vomisoient de tous cotez. C'est un tribut dont Il ny Eut de nous tous que Mr. Le Vallier (2) Exempt, monsieur le Doyen (3) Donna Lexemple aux autres, on Limita de son mieux Et comme a lenvy, Je le payer [*sic*] comme les autres jen fus cependant de tous quitte au meilleur marché, un demi jour D'jncommodité En fit l'affaire. Le vent augmentoit toujours, Et il devint si violent le jour la veille Et lendemain de la feste de St. Jean que l'on craignoit que le cable de notre ancre ne peut resister plus long tems a la violence du vent. on en fila grand nombre de Brasses pour le soulager, Il se trouvoit déja tres fatigué. Il y Eut meme une des chaloupes du vaisseau qui fut Emportée d'un coup de vent qui rompit le cable qui la tenoit attachée. Nous vimes aussi un des navires qui Etoient a la Rade dont le cable de Lancre avoit cedé a la violence du vent s'en aller a la derive Et Echouer sur le rivage.

Apres huit jours de ce tems, Le vent qui s'étoit deja un peu calmé changea Entierement Et devint favorable, mais peu fort, nous En profitames cependant, Et dans huit jours il nous fit sortir des caps Et des terres. Et Entrer dans la grande mer ou nous fumes recus par un vent contraire mais peu violent qui ne nous quittoit que pour etre remplacé par des calmes qui plus doux pour les passagers, naccomodoient pas trop le commandant, qui n'aimoit pas. a voir consommer les provisions sans faire de chemin.

Des que chacun fut quitte de ce que La mer Luy voulut faire payer Et que Lon fut un peu remis Et arrangez Monseigneur nous proposa de faire des conferences de Morale ou Il s'engagea Dassister luy meme cela se trouva tres fort du goust de tout le monde, Et fut Executé autant que le tems nous le permit, car Il ne falloit pas y pretendre quand Il faisoit de la Pluye des Brouillards ou des Tempestes, parce quil falloit etre pour cela sur le pont Et pour lors Il n'y avoit pas moyen de s'y tenir. D'ailleurs la moindre agitation du vaisseau soit Roulis soit tangage causoit a la plupart Et a Mgr. meme un certain Etonnement de Teste qui mettoit hors d'état de sappliquer tous ceux qui en Etoient incommodez, jen Etois du nombre Et je vous repons que pour lors nous en avions autant que nous En pouvions faire de réciter notre Breviaire.

Notre vaisseau Etoit rempli de plusieurs sortes de personnes, officiers, passagers, Domestiques, soldats dun detachement dun regiment de la marine, soldats des nouvelles levées pour les trouppes du Canada prisonniers, mattelots Et autres gens De L'Equipage. (1) Les officiers Et surtout le commandant Etoient des gens dune grande probité, tous très unis Entr'eux, très polis Envers les passagers Et les Ecclésiastiques surtout, plusieurs même Etoient dune Eminente piété, Mr. le comte de Vaudreuil notre commandant Et un autre officier nommé Mr. Duperat (2) se distingoient surtout par leur frequentation des sacremens

(1) 1729. Dans : « Avantures du Sr C. Le Beau, avocat en parlement», (Amsterdam 1737), on lit : « Ce fut le 4 mai 1729, sur les huit heures du matin que ces Seigneurs « se rendirent à bord. Ils estoient accompagnés d'un grand nombre de prêtres mis- « sionnaires de *St Sulpice*, de Jésuites, de Récollets, d'autre passagers & d'un assez « grand nombre de domestiques. Ce même jour, aussitôt qu'ils furent entrés, on « leva les ancres pour ne les plus jetter de long-tems... » (T. I, p. 31.)

(2) François-Elzéar Vallier, ordonné prêtre le 23 septembre 1730, mort le 16 janvier 1747. Il fut Théologal en 1732, procureur du séminaire, en 1734, époque à laquelle il succéda à Lyon de Saint-Ferréol, comme supérieur. Mgr Dosquet écrivait de lui au ministre : « ... Il a un esprit supérieur, des talents extraordinaires « pour les sciences, et surtout celui de se faire aimer de tout le monde... » Il devint Conseiller clerc du Conseil Supérieur de Québec le 1er avril 1743.

(3) Bertrand de la Tour.

(1) Il y avait à bord : Mgr Dosquet, l'intendant Gilles Hocquart, le père Lucrecollet, l'abbé de Saint-Poncy, l'avocat Le Beau, le chevalier de Courbuisson, le chevalier de Beauvilliers, le chevalier de Texé, Bertrand de la Tour, Ruffin de la Maraudière, François-Elzear Vallier, le comte Louis Philippe de Vaudreuil et ses deux frères M. de Cavagnal et M. de Rigaud, Duquesne Menneville, Duperat de la Bernardye, le chevalier de Bretonville, Sérigny de Loire, le sieur « Monofle qui « passe en Canada pour s'y établir et faire le commerce, c'est un sujet de probité « et de capacité... », le jeune Pelletier, pour qui « le ministre prie le gouverneur « de le faire engager comme soldat à son arrivée au Canada : c'est un jeune homme « de famille, libertin et fainéant, que son père veut corriger,», etc., etc.

(2) Duperat de la Bernardye.

Site Internet : Archiv-Histo.com

vous verrez dans la suite les obligations que nous avons Euës a ce dernier. Les passagers Etoient Et Ecclesiastiques Et laiques, les premiers avoient a Leur teste comme vous scavez mgr. L'Evêque, Et les autres mr. L intendant nous Etions douze Ecclesiastiques, Et de plus Il y avoit trois recolets dont un Etoit Aumonier Et deux Jésuites (1), Viennent Ensuite les domestiques les soldats les prisonniers Et les gens de L Equipage, nous apercumes dez dabord que plusieurs d'entre tous ces gens assez peu scrupuleux ne prenoien pas tout ce quils disoient, dans leur cathechisme, Et quil y avoit beaucoup a travailler pour la gloire de dieu parmy Eux. Un D Entre nous commança a les visiter, Et surtout les soldats des nouvelles levées qui Enfans pour la pluspart, n'en Etoient ny moins malins ny moins susceptibles des remontrances qu'on pourroit leur faire, Il s'apercut meme qu'il y avoit Beaucoup a en Esperer si on se donnoit la peine de les Instruire. Ils Etoient Environ quatre vingt. Et faisoient comme vous voyez une grande partie du vaisseau. Nous formames entre nous Le projet de nous appliquer a les Instruire, nous Le proposames apres lavoir agitté avec mgr. a Mr. le Doyen, a L'Aumonier, qui est chargé d'une manière plus particulière des Instructions qu'on doit faire dans les vaisseaux, Il ne le desaprouva pas. Il s'avisa meme d un expedient qui ne laissa pas Davoir ses avantages ces pauvres Enfans Etoient distribuez par plats, cest a dire que sept a huit mangeoient Ensemble. Il prit leurs noms, Et nous donna a chacun notre plat a tous les Ecclesiastiques. C'estoit sept a huit personnes que chacun de nous avoit a Instruire. Je m'Etois déja fait ami de quelques uns des plus jeunes d Entre ces gens que j'aurois Eté ravi D'avoir En partage, Il me sembloit que j'en faisois tout ce que je voulois, je fus bien surpris que je vis m'echoir, non de ces soldats mais un plat de fauxsoniers qui Etoient condamnés au lieu De galere a passer En canada c'etoient des gens ages les uns de Soixante ans, les autres, de trante Et quarante, Et dont le minois rebarbatif me rebuttoit Et m'intimidoit En quelque façon vu mon Exterieur jeune Et peu imposant. Dabord quelques uns ne se laissoint pas mener trop facilement mais j'eprouvay Dans peu que c'etoit la trouppe la plus docile. La plus constante, Et a qui on ay parlé plus a profit. Je reconnus pour lors que Dieu ne repend jamais plus ses bénédictions que sur les travaux qui sont moins selon notre Inclination, par laquelle nous ne devons pas juger de sa sainte volonté, mais plutot par ce qui nous est marqué par ceux qui nous sont preposez que par ce qui est de notre choix.

Chacun avoit donc ainsy son petit trouppeau Et Linstruisoit de son mieux, mais tous ne trouverent pas le leur Egalement docile ; Il

(1) La « liste des missionnaires jésuites. Nouvelle France et Louisiane. 1611-1800 ». (Montréal, 1929) donne comme arrivés en 1729 Louis Joseph Gouïon et F. Charles Maisonneuve.

n'etoit pas toujours aisé de faire venir au catechisme des gens qui agez de dix sept a dix huit, jusqu'a trente ans se croyoient trop grands, trop habiles Et trop agez pour subir des Interrogations qu'ils pensoient ne devoir Etre faittes qu'a des Enfans. Cela Rebutta quelques uns des catechistes Et un surtout dont lezêle apparemment Epuisé, commença si fort a manquer, qu'il ne vit qu'avec peine un autre se charger du trouppeau qu'il abandonnoit. Cela causa meme un peu de malentendu Et fut un sujet de mortification pour celuy qui s en Etoit chargé comme vous scavez le directeur de nous tous, Et sans le conseil de qui ceux qui Etoient accoutumez a ne se conduire que par obeissance ne faisoient rien. Il Etoit arrivé a ce jeune Ecclésiastique de dire quelques jours devant, qu'il ne feroit pas quelque chose dont il s'agissoit pour lors sans En consulter Mr. De la Tour, quelques personnes mal a propos aigries par cette affaire, Et a qui la grande modestie de Mr. Le doyen Et le zele des catechistes commencoit a Etre fort a charge, gens qui cepandant auroient du faire toutte autre chose que de nous contracarrer Dans les Exercices qui faisoient déja beaucoup de fruit. Ils firent dis je l'application de ce qu'il avoit dit par hasard, a L'affaire En question, Et conclurent de la que Mr. de la Tour sarrogeoit le droit de disposer de tout dans le vaisseau l'aumonier qui etoit nonobstabt un Excellent Relligieux, Excité par quelques autres personnes Et par celuy qui abandonnoit ses proselites fut chocqué de cela, ce fut un gros grief Dont plusieurs firent leur affaire Il se forma une Espece de cabale contre Mr. le Doyen Et contre Leclesiastique, Le tems meme ne sembloit que grossir a leurs yeux ce crime Imaginaire, parce qu'on en alloit toujours ni plus ni moins son petit trin. Enfin L'apostume creva, Les Esprits Etoient trop Irritez pour ne pas faire Eclater leur Indignation Et leur mécontentement, Ils deputerent le chef de leur trouppe a mr. de la Tour. Et il fut de leur part luy laver la teste, Et le prier de ne point faire le petit maitre ou Il ne l'Etoit nullement que cela ne luy convenait pas, c'estoit pourtant un homme qui actuellement luy est Entierement subordonné Et scavoit le luy devoir Etre. Quoyqu'il En soit cela ne fit que leur donner à tous deux Mr. le doyen Et le jeunne Ecclesiastique lieu de benir Dieu, mr. Le vallier Dans le meme tems Etet aussi une affaire a peu prez de ce genre, mais touttes les contradictions ainsy qu'une infinité d'autres dont Dieu a depuis honoré nos petits travaux, ne faisoient que nous prouver quils Etoient veritablement selon sa sainte volonté. Et agreables a ces yeux. Cela n'empescha pas qu'on ne continuat comme auparavant, sans s apercevoir du mecontentement de ces gens, on s efforcoit meme de combler de plus D honestetez, ceux que nous sentions nous Etre les plus opposés. Cette affaire s amortit, mais Il s en suscita D autres D'une autre Espèce ; Jamais nous n'avons Eu la consolation de voir plus fructifier nos petits travaux que Dans les tems ou nous En

Site Internet : Archiv-Histo.com

Eprouvions le plus, pendant plus de deux mois que nous avons Eté dans le vaisseau Il n'est pas passé de jours les uns portant les autres, que Mr. le Doyen n'ait Entendu plus de sept a huit confessions. Dieu pour resoudre tant les soldats que les autres, ne s'est cepandant gueres servi que de trois De nos messieurs Mr. de St. poncis Et mr. Le vallier Etoient du nombre (1).

Ne nous Etonnez pas de ce que si peu d ecclesiastiques qui ne vous meme paru jusqu'icy n'avoir que comme les autres leur petit trouppeau faisoient seuls confesser tant de personnes en voicy la raison, cest que Les autres pour la plus part asses Exacts a Instruire le leur ne s embarassoient plus de rien, quelques uns memes ne frequentoient pas le leur trop souvent, mais ces trois dont je parle outre leur Exactitude a instruire le leur Et a les porter Et disposer a s approcher des sacremens, prennoient Encore En particulier quelques uns des soldats des autres plats, leur parloient de dieu de la manière la plus pressante Et la plus touchante quil leur Etoit possible, Eprouvant souvent que ceux dont Ils avoient le moins Espéré se rendoient quand ils Etoient prest de les abandonner, Et apres des des (2) rebuts Et des oppositions manifestes a ce qu'on leur disoit Enfin Il n'etoit pas de jours que un Deux surtout n'en conduisit plusieurs a Mr. le doyen. Quelque difficile quil vous semble de resoudre les gens a se confesser ce n'etoit cependant Encore que le plus aisé. Mr. de la Tour qui n'avoit point de chambres a luy Etoit très Embarrassé ou Entendre touttes ces confessions, qui ne manquoient pas destre chaque jour en assez bon nombre, Et qui n'etoient pas de peu de durée pour la pluspart. Les officiers ne luy permettoient pas facilement de les conduire dans la leur, parce quils craignoient et avec asses de raison de se trouver mal de leur condescendance a cause de la malpropreté a laquelle la misère de ces pauvres gens Et la negligence aussi de plusieurs les reduisoit Il n'y En Eut qu'un d Entre Eux nommé Mr. Duperat que j'ay déja nommé cy dessus, qui sacrifiat la sienne a cet usage, Et par un prodige qui a surpris Mgr. Mr. de la Tour Et tous nous autres pendant que les autres officiers chez qui Il s'etoit fait tres peu de confessions se plaignoient que Mr. Le Doyen les laissoit Emplir de poux par les penitens, Luy seul chez qui Il En a Entendu plus de cent cinquante sen disoit Exempt Et L Etoit En Effet, Mgr. Scavoit bien faire valoir cela aupres des autres, a table Et ailleurs La complaisance cepandant de ce Brave officier devoit avoir de justes bornes, mais Mgr. Et Mr. Le doyen Etoient les seuls a les prescrire. Lors surtout qu'il avoit Eté de quart pendant la nuit, il Etoit juste quil se (3) dedomageât le jour du someil perdu pendant la

(1) La partie publiée en italiques est barrée de plusieurs traits dans le texte.
(2) Le texte a bien « des des rébuts ».
(3) « se reposat », rayé dans le texte.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

nuit s'il Eut pu le prendre ailleurs que dans sa chambre quand nous en avions besoin, Il l'eut fait volontiers pour nous la laisser En notre disposition. mais nous tachions D ajuster nos petites affaires au tems que nous en pouvions jõuir sans trop Lincommoder. Un de nous un samedy au soir avoit Environ douze de ces gens a faire confesser, il les avoit resous a grande peine a cette demarche ; cet officier par malheur se trouva mal, on luy avoit demandé sa clef, Il la donna avec plaisir nonobstant son Indisposition, a La representation qu'on luy fit d'une si heureuse Capture, mais son mal augmentant de plus en plus, Et luy plus désireux de Laccomplissement de L'œuvre de dieu, Et dexercer la vertu de charité que de son propre soulagement, ne vouloit point rentrer dans sa chambre quelques instances qu'on luy En fit, Il fallut que Mgr Ly forcât Cela ne fut pas moins mortifiant pour luy, que pour L Ecclesiastique qui n'en put faire passer que cinq Et qui Eut bien de la peine dans la suite a les resoudre de rechef, Jamais ce brave officier n'avoit plus de joye que quand nous luy disions que Mr. Le doyen avoit Entendu beaucoup de confessions, Il en fut consolé quand tant le Jour de L'assomption qu'aux Environs de cette feste Il scut qu'il s'etoit fait plus de soixante communions, Il ne passoit pas de sepmaines Et presque pas de jour quil ny En Eut quelques unes faittes par ces pauvres gens, Et Mgr. n'avoit jamais plus de plaisir que quand nous les conduisions a la messe pour communier de sa main, presque tous ont Eu cet avantage. Il en communia Environ trante à la messe le jour de Lassomption. Et plusieurs autres communierent aux autres messes.

S'il Etoit difficile de resoudre ces sortes de gens a se confesser comme vous le sentez bien, ce n'etoit pourtant pas la seule difficulté Et la seulle peine que nous avions à Eprouver. Il falloit de plus lorsqu'on avoit la chambre en notre disposition Et quils Etoient prests, aller les chercher a lautre bout du vaisseau, les tirer a quartier d Entre cinquante ou Soixante de leurs compagnons dans la compagnie desquels Ils Etoient necessairement a moins qu'ils ne fussent couchez, les faire passer En revüe parmy Dautres soldats, les mathelots, Et les prisonniers gens pour la plus part de sac Et corde conduis En canada par Lettre de cachet ; demander permission a un officier de permettre au centinelle de les laisser passer dans le derrière du vaisseau ou Etoit la chambre ou Mr. le doyen les confessoit qui outre cela Etoit devant loffice ou tous les domestiques voyoient ceux qui entraient ou sortoient d Entre ses mains. Cest une chose qui ma surpris plus encore que tout Le reste que de tous ceux parmy Et devant les quels on conduisoit ces pauvres gens comme par la main, pas un pas un D'Eux ne s'en mocquoit ; ce qui auroit Eté a mon avis a mon avis L obstacle le plus a craindre Mais nous avions la consolation de les voir faire devant des soldats des mathelots, Et pour ainsy dire devant des restes

Site Internet : Archiv-Histo.com

de potence En toutte liberté, sans respect humain, Et sans estre raillé ce qui ne se fait que comme En cachette Et a la derobée parmy nos honestes gens du monde.

Si nous avions de tems En tems de petites contradictions Elles Etoient bien dedomagées comme vous voyez par la bénédiction que Dieu rependoit visiblement sur nos petits travaux ces consolations Etoient je vous le proteste bien grandes, mais Elles ne se goutoient qu'en particulier, Et devant Dieu seul que nous recherchions seul dans ces Exercices, Et Elles n'en Etoient pas moins un attrait pour Etendre encore davantage le zele de ceux qui se les Etoient procurées. Mr. vallier Et monsieur de St. poncy, se jetterent du coté des soldats du detachement qui Etoient Environ seize, Et des gens de l'Equipage qui Etoient calvinistes Le nombre de ces derniers Etoit considérable Ils en ont Ebranché plusieurs, Et Entierement par la grace de dieu converti deux quils ont fait confesser a Mr. de La Tour. Je ne crois pas que les autres meurent dans letat ou Ils sont restez, avec le tems on En fut venu a bout. Pour le Troisieme leur compagnon ; Il savisa un soir apres la prière D'aller visiter les matelots qui veillent pendant la nuit a la proüe. Ils Etoient Environ une trantaine dont la moitié veilloit un jour Et les autres le lendemain a la meme heure, Et ainsy a lalternative Il leur parla de dieu Ils temoignerent que cela leur faisoit plaisir, Il continua de les visiter tous les soirs Et leur faisoit un petit Entretien qui Etoit le meme pendant deux jours affin que tous en profitassent. Il s'attrouppoit meme autour de luy quantité D autres personnes sur qui comme sur les mathelots ce la ne fit pas un mauvais Effet ; celuy la leur parloit a tous En general le Soir, Et pendant le jour le lendemain Mr. de St. poncy s'en alloit les prendre En particulier leur faisoit faire des reflexions sur ce que l'autre leur avoit dit la veille parce qu'il le luy Communiquoit Et il les resoudoit a se confesser. Quand on s'etoit fait quelque affidé parmy Eux on s'informoit de luy sans faire semblant de rien s'il y En avoit quelques uns qui neussent pas fait leurs pasques, ou qui ne se fussent point confessez depuis plusieurs années. Il s'en trouvoit parmi tous un grand nombre, qui meme dans un âge fort avancé n'avoient pas fait leur premiere communion. C'estoit sur ces trois sortes de gens qu'on Exercoit son zele avec plus Dardeur, on les Instruisoit tant qu'ils En avoient besoin, on s'insinuoit dans leur Esprit pour En venir mieux about, Et il En a Eté peu de cette Espece qui n'ait profité de la peine qu'on prenoit. Si nous avions quelques petits livres de pieté nous les leur prestions pour les Exciter Encore davantage, on n'epargnoit pas les chapelets ; ceux que Mr. seuchon avoit Eu la charité de me donner Et plusieurs autres douzaines que j'acheptay dun Mr. qui n'en faisoit pas D'usages furent bientot Epuisez Et il mest aussi peu resté des petites formules, actes Et prieres, En feuille quil mavoit aussi

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

donnez. Dans le vaisseau comme dans ce païs Il semble qu'on ne veille rien faire pour rien, Il est difficile d'expliquer combien ces choses contribuent a Exciter a la piété, Et combien ou reussit peu quand on n'en est pas Liberal Et par consequent quand on n'a pas le moyen de l'estre. Les belles Paroles Et la Bonne volonté icy comme ailleurs sont un vent bientot Dissipé Et qui seul produit peu de fruit.

La critique, qui n'epargne pas plus les meilleurs choses que les mauvaises, Entra pour quelque chose Et s'efforca de mordre sur nos petits travaux. Elle crut bien trouver son conte un jour qu'un soldat qu'on avoit vu communier, fut surpris a voler un morceau de tabac Et qui Eut publiquement les Estrivieses. on s'écria aussitot que c'etoit la le fruit de la communion Et on blasmoit a la fois Et ceux qui les sollicitoient d'approcher des sacremens Et Mr. le doyen qui Les y admettoit, c'etoit disoit-on, les Exposer a faire des sacrileges. Les murmures Et d'autressemblables, ne nous retinrent nullement. La presence de monseigneur qu'on se deffioit qui nous guidoit qui dans nos petits travaux Les Empeschoit d Eclater ; Ils se contentoient de s'en Entretenir Entreux Et seulement Dune maniere gognarde. Nous rapportions tout cela a Mgr. qui nous Encourageoit Et nous Enseignoit La conduitte que nous devions tenir avec Ces sortes de personnes, la maniere aussi d'instruire nos proselites, de les presser quand nous les trouvions durs a Emouvoir, Et Enfin de les Eprouver quand leur docilité Et leur facilité a se rendre nous paroissoit ou prematurée ou suspecte. Il ne refusoit point ceux qui se vouloient confesser a luy. Il est meme mort cinq soldats qu'il a visité, Et a qui Il a accordé Indulgences plenieres a La mort. Il ne nous refusoit pas meme Lorsque nous le prions den appliquer sur des chapelets, ce que nous faisions touttes fois qu'en faveur de ceux qui nous donnoient des marques plus assurées de piété. Le jour St. Barthelemy, Il y Eut un homme, agé de vingt Et un an a qui javois prié Mgr. D'accorder Les Indulgences sur un chapelet que je luy donnay qui gagna Indulgence pleniere En faisant sa premiere communion les larmes quon luy vit verser dans Lheureux moment de la communion En firent decouler de mes yeux. Il Etoit dans le vaisseau par lettre du petit cachet, apres avoir longtemps auparavant desiré Et demandé a Dieu quil luy procurat la rencontre dun homme de Dieu qui put le reconcilier a Dieu, Il tressaillit de joye En luy meme quand Il Entendit parler de Mr. de la Tour, Et Il a fait Entre ses mains une conversion qui n'est pas du commun. Je ne puis m'empescher de dire que c'est moy qui Le disposay pour cette heureuse demarche, je ne crois pas qu'on puisse Eprouver de plus grands combats que ceux qui se faisoient En luy Du demon, Et de la grace La Enfin conduit a L heureux terme auquel Il sentoit depuis longtems qu'il falloit se rendre. Mr. le doyen Et moy avons souvent Ensemble beni le ciel dun coup de

Site Internet : Archiv-Histo.com

grace si Efficace. Il y eut peu de personnes dans le vaisseau du moins de ceux a qui on parloit avec plus de liberté, que Dieu n'ait touché Et conduit a peu pres a notre but. Deux sortes de personnes seullement En ont malheureusement Etes Exceptes, les uns se moquant absolument de tout ce qu'on leur disoit mais le nombre en a Eté très petit grace a Dieu. Les autres Etoient retenus par une certaine crainte qui du reste netoit (*sic*) pas si mal fondée, Ils ne pouvoient se determiner a approcher des sacremens parce quils Etoient Dans l occasion perpetuelle Et Inevitable D offenser Dieu Craignant dy succomber le jour meme quils auroient approcher des sacremens. ce specieux pretexte Etoit difficile a lever Il falloit pour le faire surmonter hazarder une morale qui je crois ne seroit pas approuvée des Jansénistes. Quoy quil Ensoit notre Route ne s'en faisoit pas moins pendant que nous occupions de la sorte Elle nous Etoit meme dautant plus agreable que cela nous faisoit couler ce semble le tems plus vite, nous rencontrions de tems en tems quelques vaisseaux dont quelques uns ne nous voulurent point parler, les anglois surtout. Nous arrivames sur le grand banc de terre Neuve le premier D'aoust La joye fut generale dans le vaisseau quand on Eut trouvé terre avec la sonde le commandant En fit payer feste a la premiere cave de liqueurs qu'on rencontra a la Ste Barbe. ce fut une des notres. on fit main basse dessus, tout lequipage En fut regalé. Des le lendemain on pescha des moruës, (1) aussi bien les jours suivants, on En prit Vingt Et huit qui firent grand bien les jours maigres suivants, ainsy qu'avoient fait quatre Thons qu'on avoit pris la penultieme semaine Davant ce tems. Vous savez que Dans ce lieu on fait la cérémonie dun Bapteme ridicule (2), on nous la fit subir comme a lordinaire. Le ministre de ce beau bapteme est le pilote Le capitaine d Equipage ou premier mathelot fait l'office de conducteur ou de parain La forme consiste en certaines paroles qui ne signifient rien, Le baiser d un queue de moruë est la matiere. Le caractère est une tache noire qu'on imprime sur le front du baptisé, Les engagemens sont de ne point sopposer a ce que personne ne soit Baptisé sur le grand Banc Et meme de preter la

(1) « ... Au reste il ne nous arriva rien d'extraordinaire jusqu'à notre arrivée « vers *le Grand Banc de Terre-Neuve*. Nous eumes quelque gros tems à cette appro- « che ; car le moindre vent en cet endroit, y peut mettre la Mer en fureur. ... le « calme succédant au mauvais tems, nous eûmes tout celui de pêcher de la *Morüe*. « C'étoit un plaisir de voir cette pêche. A peine nos matelots avaient-ils jetté « l'hameçon, au bout duquel étoit attaché un morceau de lard ou de bœuf salé, « gros comme le poing, qu'ils faisoient capture, malgré la profondeur qui est bien « de trente à quarante brasses d'eau... ». Avantures du Sr C. Lebeau... ou voyage « curieux et nouveau Parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale... Amster- « dam 1798. (Vol. I. p. 31-32.)

(2) Le sieur Le Beau, dans ses « Avantures » , donne de longs et curieux détails sur ce baptême, qui fut organisé par le sieur Chaviteau, premier pilote du navire (Vol. I. p. 34-42).

main a les y contraindre, Enfin leffet principal est de degraisser la bourse de celuy quon Baptise de quelques pieces. Chacun y passe a son rang Dont la dignité des personnes fait comme ailleurs la differance Et la distinction. Mgr. ayant deja fait ce voyage En fut Exempt (1) Mr. l intendant fut le premier Et les autres Ensuite. Le patient est assis sur une cuve plaine Deau couverte dune petite planche qu'on tire de dessous ceux qui ne donnent rien pendant que du haut de la hunne on luy verse sur la teste quelques sceaux deau. Nous trouvames dans ce lieu un vaisseau qui s'en alloit En france nous luy donnâmes des lettres. je pris la liberté d Ecrire a Mr. Labbé de St. Aubin, a mr. Rouganne Et a mon pere. Il ne me manqua qu un peu de tems Et javois lhonneur de vous Ecrire aussi.

Un vent favorable nous fit sortir de ce lieu Et passer En peu de tems dans le fleuve St. Laurent. je ne mareste point a vous parler des terres que nous appercumes, ny dautres particularités inutiles, que nous ayons Eu la comme ailleurs du vent de nord est ou de sud ouest, cest bien une chose Indifferente pour vous Et dont vous vous Embarassez peu. Je vous diray cependant quauparavant d Entrer dans le golfe ou se decharge le fleuve, nous nous trouvames cinquante lieues plus avancez que nous ne pensions, nous abordames un brigantin qui nous detrompa, cela Eut put Etre de consequence, nous passames En un jour le golfe qui est de soixante Et dix lieues de large. nous fimes avec la meme vitesse soixante Et dix autres lieues dans la Rivière, ou le vent nous devenant contraire nous ne faisions plus que courir les Bordées. La nuit du jour St. Barthelemy, a dix heures du soir nous avions jetté la Sonde, Et trouvé soixante Et dix brasses on continuoit sa routte avec assurance quand par hazard Et par le plus grand bonheur du monde on la jetta de nouveau, Et quon nen trouva plus que six dans le derriere du vaisseau Et quatre dans le devant, cela marquoit que nous ne fussions pas allé loin sans Echoüer, nous nous fussions Immanquablement perdus sans quon jetta lanchre promptement, mais Dieu nous reservoit cet accident pour que quelques jours apres ou la proximité de la ville fût notre unique resource. Le danger Etant Evité, Il ne causa pas grandes allarmes, Et Il n empescha pas quon ne fit de grandes rejouissances le jour meme qui Etoit la veille St. Louis, on tira du canon

(1) Le sieur Le Beau, au contraire, nous narre le « baptême » de Mgr. Dosquet : « ... Ils commencèrent par Mgr. l'Evêque qu'ils firent asseoir sur cette vénérable « planche, où après lui avoir fait prendre un parrain, ils lui donnèrent le nom d'une « Montagne... & lui firent faire serment sur un Livre de Cartes hydrographiques : « *qu'il ne baiseroit jamais la femme d'aucun matelot ; que comme* Evêque *il rece-* « *voit ce Batême pour bon* & qu'en telle qualité *il s'engageoit à en faire faire autant,* « *en pareille occasion*, à ceux ou à celles *qui ne l'auraient pas encore reçu,* & s'ils le « lâchèrent, ce ne fut qu'après qu'il eut lâché lui-même un Louis d'or à l'offrande... » (« Avantures » ... *Op. cit.*, vol. I. p. 39.)

Site Internet : Archiv-Histo.com

tant pour le Roy que pour notre capitaine (1) qui portoit ce nom. Il y avoit derriere nous Un vaisseau marchand qui nous suivoit qui En tira aussi Et Le capitaine nommé Mr. fleury (2) vint souper a notre bord.

Le vent nous Etant pour lors absolument contraire nous restames mouillés dans ce lieu pendant huit jours, nous Etions peu Eloignes de terre, cest ce qui nous donna la curiosité d y descendre Jy fus avec les autres, nous trouvames dans le lieu ou nous abordames un Sauvage de la nation des micmaques gens bons chrétiens Et tres sages. Il Etoit cabanné sur le bord d'une petite rivière qui venoit des bois se decharger Dans le fleuve St Laurent Il y avoit pris quantité de saumons tres beaux Et tres bons, tant a cette visitte qu'a plusieurs autres quon luy fit Il nous en donna huict pour lesquels on luy donna du pain du vin, du plomb de la poudre, un gros bonnet de Laine neuf. Et nous autres nous luy fimes present a luy sa femme Et ses Enfans De quelques Images, Et de chacun un chapelet. Ils jetterent tous a laspect de ces Images des Regards vers le ciel Et des Soupirs qui nous firent connoitre quils y reconnoissoient Les choses pieuses qu elles representoient, La mere fit aussi sur le champ reciter le chapelet a ses Enfans. Sa cabane Etoit D Ecorces Darbre appliquées sur des perches plantées, En forme de pavillon Elle Etoit traversée dun grand baton auquel Etoient suspendus Des Entrailles de saumon quil faisoit fumer au dessus de son feu qui Etoit au milieu. La terre servoit de table Et de lit Communs a luy sa femme ses Enfans Et ses chiens. Nous fumes nous promener dans les bois qui Etoient dune assez belle Etendue, car on les croit long de quinze cent lieues ; on y tua quantité de Gibier, des oiseaux surtout, canards perdrix, goesland &. Les gros arbres sont des pins, des cedres des Erables, des trembles, Et autres qu'on voit En france, nous y trouva quantité de nozettes, de franboises Et de cerises sauvages comme aussi des Roziers des groselliers &. La petite rivière qui serpentoit dans ces bois qui est peu large mais profonde a son Embouchure, devient plus large, mais moins profonde En certains Endroits qui terminez des deux bouts par des chuttes Deau vives Et dun bel aspect, Et Entourez En rond des bois qui Lenvironnement forment des Bosquets Et des cascades admirables. Si vous Esties venus En ce lieu vous en Eussiez fait la solitude que je vous ay souvent vu desirer a Issy, (3) je ne scache pas de lieu plus propre pour cela Et plus agreable.

On alla plusieurs fois dans ce lieu, parce que le vent contraire Et un calme de plusieurs jours nous retint mouillés vis à vis. Le vent changea cependant mais Il fut si peu fort qu'il ne nous fit faire que deux

(1) Louis-Philippe de Vaudreuil.
(2) Il commandait le navire d'un armateur de La Rochelle.
(3) Issy-les-Moulineaux, près de Paris.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

lieües. ou nous mouillames Encore Et fumes a terre pour Enterrer un soldat qui nous mourut a ce mouillage. Enfin a laide du vent Encore peu favorable Et surtout des marées nous gagnames Jusqu'a L isle aux coudres (1), La riviere serpentant tres fort Entre la terre Et cette Isle, Et Etant fort Etroite Il Est Impossible den sortir qu'à La faveur des marées qui ne font pas faire grand chemin, Le vent sy fait rarement sentir. Nous restames donc Encore quelques jours aux Environs de cette Isle Dou Il nous vint plusieurs habitans qui nous apporterent beaucoup de provisions comme veaux D' indons, volailles, Légumes, Laitages &. On s'en garnit comme si on Eut du En faire grand Usage, mais un bon vent avec la marée nous ayant conduit dans un autre mouillage Dou un tems aussi favorable nous tira a notre malheur tout ce la nous devint Inutile.

Le premier de Septembre nous nous trouvames a quatorze lieues de Quebec. La joye de nous en voir si proches netoit pas moins grande que le desir de hater notre arrivée. Le vent qui Etoit favorable mais peu fort augmenta sur les huit heures du soir accompagné de la marée qui montoit. Et dun beau clair de lune qui devoit Encore durer plus de trois heures. Jamais tems n'a paru plus propre pour mettre a la voile, on En fut fortement tenté. Enfin on succomba a la tentation Excites de plus par ce vaisseau Dont j ay parlé qui nous suivoit de prez Et qui nous avoit Devancé ayant profité plustôt que noüs de ce beau tems. Nous L imitons, Et faisant plus de deux lieües par heures nous avancions grandement, tout le monde etoit plein de joye, La plupart des passagers s'étoient couchez dans Lesperance D'arriver le Lendemain a leur reveil a quebec les autres prennoient agreablement l'air sur le pont, quand la Lune Cessant a onze Et demie de nous Eclairer, Le vaisseau De Mr. Fleury qui nous avoit devancé Etant mouillé, ayant mis une Lumière a son fanal, nous crumes ce feu a terre (2), nous tirames malheureusement au large de crainte Dapprocher de trop prez les Rochers dont la Rivière est remplie sur les Bords. Toujours poussez vivement par le vent Et la marée nous entendimes tout a coup notre vaisseau qui touchoit sur des pierres, apres quoy contre ces Rochers qui sont tres Inegaux En hauteur dans Leau Il se donna des coups dont les bonds Et

(1) « ... Nous allions fort doucement, comme je l'ai dit, toujours la sonde à la « main. Nous passâmes de cette façon l'Ile aux *Lièvres* & celle aux *Coudres*, qui a « bien trois lieües de long... ». (Avantures du Sr C. Le Beau... *Op. cit.*, vol. I. p. 49.)

(2) « ... Le Capitaine avoit allumé son Fanal, signe ordinaire que les navigateurs « mettent pendant la nuit lorsqu'ils se rencontrent, afin de ne se point approcher, de « peur qu'en ne se voyant pas, ils ne viennent à se briser les uns contre les autres. « Nos pilotes crurent facilement, par rapport à la hauteur de la Montagne, que ce « Fanal étoit un feu de quelques Sauvages qui étoient dans la Forêt, de sorte que, « cherchant à s'en éloigner d'environ une bonne demie lieüe de distance, nous nous « trouvâmes sur cette Bâture de Rochers, qu'ils connoissoient bien, mais où ils ne « se croyoient pas... » Avantures du S. Le Beau... *Op. cit.* (vol. I. p. 52-53).

Site Internet : Archiv-Histo.com

les secousses reiterées firent jetter a tout le monde ce cry, Mon Dieu, misericorde, nous sommes perdus. L'aumonier endormy se reveille Et donna aussitôt une absolution générale, Ceux qui Etoient couchez se levent n'esperant pas avoir le tems de shabiller a L Entier, Les premiers prêts courrent sur le pont. on tire le canon pour appeller du secours, on crie de fermer les sabords de la Ste Barbe de crainte que l'Eau ny gagñât Le gouvernail qui setoit rompu sur les roches qui luy resistoient soulever plusieurs planches Et renversa le Timonier ou pilotin qui le gouvernoit. On jetta Lancre, mais cela Etoit inutile parce qu'une roche qui Etoit Entrée dans le flanc du vaisseau Lavoit suffisamment arresté. On cargue les voilles ; on jette la sonde, on trouve trois brasses seullement en des Endroits, six pieds En dautres quatre en Dautres ; Les officiers pour appaiser le tumulte que cela causoit, crierent qu'il ny avoit point de danger, quon pouvoit se tranquiliser ; mais Il n etoit pas aisé. On Etoit toujours Inquiet dans la crainte que le vaisseau suspendu sur des roches d'inegale hauteur, ne pût sy soutenir, Et que trop fracassé Il ne crevat Et ne nous précipitât. Un Mr. trouva un expendient assez particulier Il voulut pour ne pas se noyer avec les autres se jetter dans leau par les sabords de la Ste Barbe Il Etoit dans ce premier moment si transporté qu'il le faisoit Imprudemment. Il se fut surement noyé sans qu'on le retint par sa chemise qu'il avoit Encore seule sur son corps, Il Etoit deja a demy passé.

Le vaisseau qui n'etoit pas Entierement brisé se soutenoit Encore. Et on le visita meme, a fonds de calle sans trouver qu'il fit Eau considérablement. on se rassuroit de son mieux, du moins dans lesperance de ny pas laisser sa peau ; car pour les Effets Le vaisseau qui commencoit a se pancher peu a peu donnoit a craindre quils ne fussent Entierement perdus ; plusieurs regrettoient leur petite fortune qui consistoient dans ce quils Emportoient dans le vaisseau Et dont ils ne pouvoient Esperer que la perte. La marée commancoit a baisser Et le vaisseau manquant par la deplus En plus Deau, se panchait selon lordinaire sur le coté, ce qui fit apprehender deux choses, ou que ne trouvant pas de pierre ou de fonds pour s'appuyer du coté qu'il se panchoit Il ne fit la culbutte Et ne nous fit tous perir, ou que même En trouvant de quoy sappuyer ce ne fussent des roches d'Inégale hauteur comme cela fut effectivement, sur qui Etant trop fracasse pour se soutenir Il ne crevât Et ne nous perdît Encore. Rien de tout cela n'arriva graces a Dieu Et Il fut trois heures Entieres a se pancher dune maniere Imperceptible, mais cepandant tres Inquietante Dez la seconde heure Il l'etoit si consederablement que pour marcher Il falloit se tenir a une corde qu'on avoit tendüe a cet Effet, on apprehendoit toujours Et chacun se tenoit aux cordages Et aux bords du vaisseau du coté qui selevoit, Et des quon sappercut quil pancha dun coté on se jetta de L autre affin en cas

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

d accident d'avoir surquoy fonder lesperance de se sauver on jetta a la mer tout ce qui chargeoit Et Embarroissoit le vaisseau Inutilement, les canons, des quaisses vuides, des cages de volailles Et autres choses.

Notre commandant Mr. le comte de Vaudreuil, qui avoit Eté pendant toutte la Traversée lexemple Et ladmiration de tout le monde dans le Vaisseau par sa piété, donna dans cette triste circonstance des preuves admirables de sa vertu Et surtout de sa grandeur D'ame, Il benissoit Dieu de L affliction quil luy Envoyoit, Et se resignant a la volonté de Dieu, Il conservoit dans cette conjoncture un guayete [*sic*] Et une tranquilité Desprit tres grande. Il protestoit, quil sauveroit tout le monde au depens de sa vie Et leurs Effets aux depens des siens propres Et preferablement a tout ce quil avoit dans le vaisseau, En Effet Il na Epargné ny vigilance pour sauver les personnes, ny attentions pour la conservation des Effets, Il s'est même exposé depuis a de plus grands dangers pour accomplir sa promesse ; Le mauvais tems ne Lempeschoit point de rester aupres du vaisseau Et cest par un coup visible de la protection de Dieu qu'il n'ait pas péri une fois que un coup de vent des plus violents fit passer sur une lame Deau sa chaloupe ou Il Etoit par dessus un Rocher qui s eleve de plus de trois pieds par dessus leau ordinairement, cette tempeste l'Ecarta si loin quil a Eté trois jours qu'on la crû perdu avec un nommé mr.de la richardiere (1) dont je vais parler, Ils avoient Etés jettés sur une Isle, dou le vent les Empescha de sortir. Une autre fois Leur chaloupe fit Eau de tous cotez, Et Ils n'eurent Dautre resource que de la pousser sur une roche qui s elevoit plus loin sur leau, Et la se mettre, a terre, ou L espace Etant petit Et Environné D eau Et le vent les tourmentant tres forts Ils Etoient obligez de se tenir tous Embrassez Il venoit quantité de vagues dont Ils Etoient bien arrosez.

Je reviens a la nuit de notre nauffrage que vous pensez bien qui nous parut bien longue. personne ne nous apportoit de secours, aussi le vent Etoit Il trop fort Et la mer trop grosse, D'ailleurs Le vaisseau de Mr. fleuri, navoit pas sa chalouppe pour nous L Envoyer, Elle Etoit allée a terre, La veille. Enfin sur les six heures du matin nous vimes venir à nous une goeslette ou petitte Barque. C'étoit le capitaine de port de quebec ce monsieur de La Richardiere dont je viens de parler qui venoit a la decouverte du vaisseau du Roy, quand Il fut a portée du porte voix on L appela ; Il nous aborda Et surpris de nous voir Dans une si triste situation, comme cest un homme expeditif Il fit treves de complimens et chercha les moyens de nous secourir, Il commenca par visiter le vaisseau par dehors Et le fit visiter par dedans par le char-

(1) Richard Testu de la Richardière, né à l'Ange Gardien, près Québec, le 15 avril 1681, du mariage de Pierre Testu dit du Tilly, marchand, et de Geneviève Rigault, marié à Marie Hurault. A la mort du sieur Prat, il fut nommé, en 1728, capitaine du port de Québec. Il mourut à Québec, le 25 octobre 1741.

Site Internet : Archiv-Histo.com

pentier, Lun et Lautre a son retour dit que le vaisseau ne sortiroit jamais de la Il Etoit fendu de tous cotes, La quille Rompue, Et Leau Le remplissoit deja, au tiers ; qu'il falloit couper les mats pour le Decharger, jetter Encore a la mer tout ce qui Embarrassoit Et Envoyer a terre, tous les gens inutiles.

Pendant que Les matelots Et quelques soldats armez de haches montoient au haut des mats Et sur les vergues, pour couper les cordages, Et puis les abbattre par le pied, triste et lugubre ceremonie qui achevait de nous navrer le cœur (1), nous descendimes dans la goeslette de mr. de la richardiere, dans la chaloupe de notre vaisseau, Et dans celle de l'autre vaisseau qui arriva sur les Entrefaittes avec un canot, Lempressement des nouvelles Levées Et des pasagers fit une confusion tres grande quand il s'agit de sembarquer pour aller a terre, cetoit a qui y seroit le plus tot parce quon apprehendoit qu'a la marée montante le vaisseau ne joûat quelque mauvais tour. Il ny avoit pour descendre quune Echelle de corde tres courte rallongée d'une corde nouée a laide de laquelle on se laissoit couler dans la chaloupe qu'on n etoit pas sur d'atteindre, le vent lagitant tres fort Et leloignant a tous moments de plus de quatre pieds du lieu dou l'on descendoient lon Etoit cinq a six qui descendoient a la fois ; je metonois de ce que la moitié ne se sont pas cassé La teste ou precipité du haut En bas, mais Dieu nous gardoit chacun vouloit Emporter ce quil avoit de plus cher Et de plus portatif, ce a quoy les officiers s opposaient tres fort Les soldats cepandant pour le faire malgré Eux Jettoient leur petit pacquet dans La mer Et sy Jettoient apprez, Et lalloient rechercher a la nage, Et l'apportoient Entre leurs bras En nageant a la chaloupe Et Ils nen Etoient pas quitte pour Embarquer a moins de quelques Bourades de la part des gardes marines dont un conduisoit chaque Barque pendant que Dautres gardoient lechelle du vaisseau. on nous faisoit arranger les uns sur les autres comme de harangs En caque, on voguoit dans cet Etat, le vent qui nous agitoit tres fort provoqua de rechef le mal de mer a plusieurs, Jen fus du nombre, quand on fut pres de terre le rivage se trouva trop plat pour aborder tout a fait, Il fallut pour se rendre a terre se mettre a leau jusqu'a la ceinture, pour moy qui Etois malade je ne pus my resoudre nous Etions dans la chaloupe du vaisseau de mr. fleury (2) qui la rappella, je fus dedans, a son bord avec Mr. de clerimbert (3) qui resta avec

(1) « ... Notre Navire étoit entièrement couché sur le côté, quand le Sr *de la « Gorgendière* arriva. La marée baissant toujours, nous permettoit d'aller à sec « tout autour de ce bâtiment, qui par la suite étant déchargé, fut haché en pièce « pour en tirer les principaux matériaux... » (Avantures du Sr C. Le Beau... *Op. cit.*, Vol. I. p. 55.)

(2) L'armateur de La Rochelle.

(3) Laurent Rivière de Clerimbert, p. s. s. né le 13 Juin 1741 à Saint-Symphorien-le-Château (Rhône) entré le 7 mai 1725 au séminaire de St Sulpice ; prêtre le 14 juin

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

moy, dez que nous y fumes arrivez je fus gueri, on nous fit dejeuner, Et nous y disnames avec quelques officiers qui sy rendirent sur le midy, Et mr. le doyen. Pour. Mgr. on le conduisoit En canot avec mr. lintendant dans une ferme du seminaire de quebec qui Etoit a quelques lieües de la Il y dit la Ste. messe dez quil y fut arrivé, Et prit Ensuite une caleche, Et se rendit chez mr. le general dans le meme jour a quebec son palais Episcopal netant pas Encore En Etat. Il resta au fort lespace de trois sepmaines (1).

Sur les trois heures Mr. le Doyen Mr. de St. poncis (2) Et moy avec plusieurs autres nous nous Embarquames pour nous rendre a terre, Et aller de la a pied a la ferme quon disoit n'etre qua Deux lieues de la quand nous fumes sur le rivage Il se trouva Encore trop peu deau pour aborder, mais un soldat de nos amis passa, Mr. le doyen et moy sur ses Epaules, ainsy nous ne mouillames pas. nous trouvames un grand feu qu'avoient allumés ceux qui Etoient passez le matin, non tous, cepandant car Il y en Eut quelques voitures qui furent Debarquées une lieüe plus haut Et mr. le vallier en Etoit.

Quand nous fûmes la, nous ne scavions a quoy nous determiner, Et si nous devions aller aller a la ferme, nous Dîmes En attendant notre breviaire qui netoit queres avancé, apres quoy nous nous resolumes de rester la parce que nous apercevions que les chemins netoient pas moins Impratiquables quinconnus. Il Etoit deja Environ six heures, La nuit nous Eut sans doute pris dans les chemins nous aimions autant la passer aupres de ce feu qui Etoit tres grand. Monsieur le vallier Et monsieur Gosselin aussi des missions, ariverent alors, le dernier avec mr. de St. poncis, Et quelques autres se d terminerent a partir pour le ferme, Ils semirent En chemin. Mr. Gosselin (3) ny mr. Vallier n'avoient mangé ny l'un ny lautre la veille mr. Vallier resta avec nous, puis Lautre

1729 ; et arrivé à Montréal en octobre de la même année ; Econome au séminaire de Montréal de 1729 à 1753.

(1) En marge du mss est écrit : « M. de Clérimbert resta deux jours pour avoir « soin de nos coffres de la boete aux lettres et de tout ce qu'il verroit être du Sémi- « naire et aux autres Ecclésiastiques. »

(2) Claude de Molen de la Vernède de Saint-Poncy, prêtre des Missions Etrangères, originaire de Bonnac, près Saint-Flour ; en 1728 il était au Séminaire à Issy-les-Moulineaux. En 1729, il est ordonné prêtre à Québec par Mgr. Dosquet. En 1732, il était missionnaire, à Port-Royal (Acadie). Parti du Canada, en 1736, nous voyons, en 1751, le 7 juillet, Claude de Molen de la Vernède de Saint-Poncy, prêtre docteur en théologie, curé de la paroisse de Paulhac (en Planèze) oncle de Etienne Molen de la Vernède de Saint-Poncy, assister à la signature du contrat de mariage de son neveu avec Diane-Magdelaine Blanc du Bos.

(3) Jean-Baptiste Gosselin, originaire d'Amiens, ordonné prêtre le 18 septembre 1734, dans la Chapelle des Ursulines de Québec, mort le 16 novembre 1759. C'était un botaniste distingué qui avait l'habitude d'envoyer annuellement, au Jardin du Roi, de Paris, ses collections. Il se dévoua lors de l'épidémie qui décima le *Rubis*, en 1740, et qui remplit les salles de l'Hopital de Québec.

Site Internet : Archiv-Histo.com

mr. qui sen Etoit donc allé avec mr. de St. poncis, Et les autres trouva sur le rivage un chou que leau avoit amené de notre vaisseau. Il le saisit se felicitant d'une si heureuse rencontre, Et pour relever par les chemins le courage abattu de ses compagnons qui pour la pluspart Etoient a jeun sur les huit dix Et onze heures du soir, Il leur donnoit de tems En tems une feuille de son chou Encore avec Epargne affin qu'il put suffire pour toutte la Route, Il En fit cependant un bon repas, quil se crut plus du quaux autres parce quil En Etoit le depositaire. Il avoit deja auparavant de nous rejoindre fait plus dune lieüe avec mr. vallier parmy les Rochers Et les Bouës ; cepandant Il Encourageoit les autres et fit si bien quil les fit aller jusqua la ferme, ou Il trouva que les Deux lieuës auroient Eté trop longues pour En faire quatre de poitou, Et les chemins outre cela, tels que je vas vous les depeindre tout a lheure.

Je ne voulus point abandonner Mr. le doyen, Mr. le vallier En fit de meme, Et lorsque tous les trois nous pensions a nous arranger dans notre auberge pour nous coucher, sans souper Il nous arriva un canot qui nous apportoit du Biscuit des matelots qu'on nous distribua a tous Et dont nous faisions tranquilement notre souper, quand tout a coup nous fumes Interrompus par un nouvel Essein de nos premiers debarquez qui conduits par un canadien quils avoient trouvé par hazard Et priés de les conduire a la ferme, sy En alloient a grands pas, Cela determina toutte notre compagnie qui Etoit de plus de cinquante soldats Et autres de cette Espece, a après Eux ; pour ne pas rester seuls nous fumes contraints d'En faire autant. deja armez d'un grand Baton nous les suivions guayement quand a quelques pas dela nous nous trouvames Enfoncez Dans les Bouës jusqu'au genoux cela ne faisoit pas retrogader les autres, nous fumes aussi constans qu'eux, C'en fut pour le reste du chemin ; Lexemple de Mr. le Doyen Et de Mr. Le vallier, qui faisoient ce chemin En bénissant Dieu me porta a faire comme Eux de mon mieux, ce qui nous affligeoit le plus dans ces chemins cest trois pauvres soldats qui Encore a jeun ou n'ayant mangé qu'un peu de Biscuit qui etoit plus dur que du bois, tomboient En defaillance Et Dinanition Dans ces Bourbiers sans que nous fussions En Etat de les soulager, quelques uns meme y passerent la nuit. Il Etoit Environ sept heures quand nous nous mismes En chemin, sur les onze heures quil faisoit tres sombre Et que la mer qui remontoit nous nous trouvames au milieu du chemin que nous avions a faire, le passage Etoit [*sic*] Coupé par En bas Dune grosse montagne au pieds de laquelle leau flotte toûjours. Le canadien qui nous conduisoit Dit que nous ne pouvions avancer plus loin Et qu'il falloit passer la nuit.

Cette montagne Etoit haute de plus de cent pieds Et d'une grosseur Immense, Il y avoit au milieu a La hauteur de cinquante pieds, un espece d'Amphitheatre assez spacieux qui nous servit Dauberge ; on ne

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

pouvoit rester aux pieds parceque la marée qui remontoit nous Eut Bientôt couvert deau. Il fallut ainsi, y monter bongré malgré, Et il ny avoit de passage que la pente de cette montagne, qui Etoit tres Escarpée, Et tres unie, on ny put monter qu'a la faveur de quelques fentes qui se trouvoient assez rarement, ou lon sattachoit les doits pour se soutenir, on ne risquoit pas peu de tomber. Il se trouva par bonheur des broussailles plus haut qui rendoient le passage plus sur pour les personnes mais plus funeste pour les habits qui sy accrochoient malgré qu'on en Eût, on n'osoit pas se hazarder a les débarrasser, la montagne qui Etoit Encore En pente dans ces Endroits eut Eté plus aisée a Descendre qua remonter. Ma soutanne En fut quitte pour deux lambeaux quelle y laissa, nous atteignimes Enfin notre auberge ou nous trouvames pour tout potage Deux tres petits arbres qu'on coupa pour faire du feu, Il ny En Eut pas pour trois heures, Il venoit par Entre des pointes de rocher un zephir dont la fraicheur amortissoit bien le peu de chaleur que rependoit notre feu, nous Etions pleins de Bouë jusqu'a la ceinture, nous passames la nuit En cet Etat, Mr. vallier qui n'avoit mangé qu'un peu de Biscuit Eut bien voulu En avoir Encore, mais un Mr. qui s'etoit chargé de notre provision l'avoit distribué aux Soldats qui Etoient affames ; Il Eut la peine de son passer, pour moy, je ne souffris pas tant que les autres par ce que je fus assez immortifié pour me refugier contre une pierre aupres de laquelle on avoit fait du feu Je m'avancay les pieds par dessous Dans les cendres Encore chaudes, Elle Etoit suspendue En forme de tombe je dormis plus de quatre heures tres tranquillement Dans cet Endroit, Les arbres dont on fit du feu ayant Eté bientot consumez nous restames avec grand froit Et tres mouillez sans feu, grande faim Et rien de quoy manger. Et tres fatiguez nous Etions couchez sur des pierres. si selon St. Augustin Dulciores sunt lachrima pœnitentium quam gaudia Theatrorum, nous avions bien le moyen de nous Livrer a de semblables delices. Heureux si nous avions seu En profiter.

Le lendemain matin dez qu'il fut jour on fit la priere aux soldats Et on pensa a continuer La Route si lon pouvoit sortir de Lauberge sans payer *on peut dire que la peine que nous Eumes a En sortir ne laisse* (1), comme aussi lon ny faisoit de chere que selon le prix qu'il en coutoit. on netoit pas fort tente dy demeurer long tems Il ne fut pas cependant bien facile d'en sortir. Il ny avoit que deux passages dont Lun Etoit une grosse roche ronde sans fentes Et sans broussailles, Et dont la pente Etoit tres glissante. plusieurs y passerent mais non sans danger. Lautre Etoit une crouppe de rocher En forme de dos Dasne, tres longue et tres coulante Leau flottoit aux pieds D'un coté, Et par

(1) Les mots en italiques sont rayés dans le texte.

Site Internet : Archiv-Histo.com

lautre Elle Etoit separée d'un autre rocher Extremmement haut, d'un précipice large de plus de deux pieds, Il falloit sasseoir dessus et puis se laisser couler dessus sans vaciller de coté ny dautre ; Ce n'étoit pas une petite difficulté je vous assure que nous ne fimes pas Mr. le doyen Et moy dun meilleur cœur un acte de contrition Dans ce moment que lorsque nous Echouames. un soldat Encore de nos amis, saccrocha de son mieux sur ces rochers Et nous Contint a tous les deux les pieds avec la main de crainte que nous ne glissassions trop vite. Nous nous tirames de la heureusement, Et Il ne sy Blessa personne qu'un pauvre malade qui mourut a lhopital deux jours aprez quil y fut arrivé.

A la sortie de ce lieu nous trouvames des chemins comme ceux que nous avions faits la veille. Et apres avoir mis plus de Deux heures a faire trois quarts de lieues qui Etoient la moitié de ce qui nous resta Encore de chemin, nous apercumes sur le Bord de la riviere un canot d Ecorce, Dans lequel deux Mrs. Ecclesiastiques du Seminaire de quebec qui Etoient en vacances a la ferme ou nous tendions, venoient au devant de nous a la nouvelle que leur en avoient donné de Mr. le doyen de Mr. le vallier Et de moy Mr. Gosselin Et Mr. de St. poncis qui y Etoient arrivez pendant la nuit Il avoient une douzaine de flacons de vin Et sept a huit pains Entiers sur lesquels toute notre compagnie qui Etoit tres nombreuse Donna vivement, aprez quoy tous les autres continuerent Leur chemin, mais nous restames tous trois et nous fimes un bon déjeuner, que ces Mrs nous avoient apporté avec une bouteille de vin de frontignan. aprez quoy nous nous Embarquames avec Eux dans leur canot Et Ils nous menerent a la ferme ou un bon diner nous attendoit, nous nous y reposames bien, Et y soupames dans la Compagnie de deux officiers de notre vaisseau qui sy arresterent en allant a quebec pour arrester des magasins pour refugier les Effets qui Etoient dans le vaisseau, Et haster les chaloupes quon avoit Depeschées a quebec, a la premiere nouvelle quon Eut de notre nauffrage toutte la ville fut En allarmes, on dechargea touttes les Barques chargées qui Etoient au port Et on Les Envoya promptement avec les autres au vaisseau du roy.

Sur les dix heures du soir les mêmes messieurs nous conduisirent En canot a quebec ou nous arrivames a Deux heures aprez minuit, Mr. Lion (1) le Superieur, Et les autres messieurs se leverent pour nous recevoir, mais nous fimes treves de compliments Et nous les priames de nous faire coucher, Ils nous mirent dans leurs Lits n'en ayant point Dautres En Etat. Le lendemain matin des que nous fumes levez, Mr. Le grand penitencier (2) vint saluer Mr. le Doyen de la part du chapitre

(1) Lyon de Saint-Ferréol, arrivé en Canada le 28 août 1726, Supérieur du séminaire à Québec jusqu'en 1734. Repassé en France en 1735.

(2) M. Hazeur.

Et le pria de venir a l'Eglise se faire recevoir meme auparavant de dire la Ste. messe. Il ne jugea pas a propos D'aller si vîte, la ceremonie se fit cependant le Jour meme au soir. Sa reception aussi relevée par sa modestie que par la pompe dont on tacha de la faire Eclatter me tiroit des yeux des larmes de joye. Pour Mgr. Il ne se fit recevoir que le jour de la nativité de la T. Ste V. ce fut Mr. le doyen qui le reçut, tout le Clergé de la ville fut le chercher En corps au fort chez Mr. le general (1), Et L'amena sous un Daïs a La cathedralle En chantant le *Veni Creator* a l eglise on chanta le *Te Deum*. Il donna Ensuite la Benediction du Tres St. Sacrement Et on le reconduisit au fort de La même manière quil Etoit venu. Le Lundy suivant, Il celebra pontificalement la Ste. messe ou tous les nauffrages assisterent, Il l avoit voüée pour demander a Dieu Du moins la conservation des personnes dans le tems de notre nauffrage, Le Samedy des quatre tems Il fit l'ordination qui fut de Quatre prestres Et de deux Diacres. Mr. de St. poncis fut son premier prestre Et moy son premier Diacre, les autres Etoient recollets Mr. Le normand Etoit pour lors arrivé a quebec, Et deux jours apres mon ordination (2) Mgr. nous convia tous les deux a manger chez luy, ou Il m'embrassa tres tendrement.

Mr. de Clerimbert qui Etoit resté dans le vaisseau pour avoir soin de touttes nos affaires n'eut point De part a nos dernieres avantures, Il En Eut cepandant quelques uns quil ne m a pas trop detaillées. Nous fumes Ensuite voir Mr. le general, Mr. L'intendant, mr. le major (3) les jesuites Et les Recollets, tous ces messieurs nous rendirent notre visite Exactement. Pendant quil resta a quebec Il Eut soin de tous

(1) Le gouverneur de Beauharnois.

(2) Pierre Ruffin de la Maraudière fut ordonné le 3 juin 1730.

(3) Claude Michel Bégon. Frère de l'intendant Michel Bégon, de Scipion Jérome Bégon, évêque de Toul et de Catherine Bégon qui devint la femme du gouverneur Roland Barrin de la Galissonnière « il était le fils de Michel Bégon chevalier, sgr de Murbelanne et de la Picardière qui fut successivement commissaire général de la Marine, Intendant au Havre. Intendant des Iles d'Amérique, intendant des Galères, intendant de la marine à Rochefort et de la généralité de la Rochelle et de Madeleine Druillon. Garde marine en 1699, enseigne de vaisseau en 1703, Claude Michel Bégon passa en Canada en 1712 ayant la promesse d'une Cie du Canada. Capitaine en 1713, il fut fait lieutenant de vaisseau en 1713. Chevalier de St Louis en 1718.

Nommé major de Québec le 23 avril 1726.

En 1727 le gouverneur de Beauharnois l'envoya sommer les Anglais de Chonagen d'avoir à se retirer en territoire anglais, Bégon remit sa sommation au capitaine Baneker, le 1er août 1727.

Nommé, le 6 fevrier 1731, lieutenant du roi aux Trois Rivières en remplacement de François Mariauchau d'Esgly mort à Québec le 8 janvier 1730, il recevait, du roi, en même temps une pension de 800 ll.

En 1743, il était nommé lieutenant du roi à Montréal en remplacement de Jean Louis de la Corne, mort en ce lieu, le 6 mai 1732.

Le 1er mai 1743 il était nommé gouverneur des Trois-Rivières. Claude Michel Bégon décéda, à Montréal, le 1er mai 1748.

Site Internet : Archiv-Histo.com

les Balots qui Etoient pour la maison, qui Etoient arrivez pour lors au nombre de cinq, Il En restoit Encore treize qui n arriverent qu aprez son depart. Ils Etoient tous mouillez Et penetrés Jusques dans le fonds. pour moy pendant ce tems je me disposois a ma retraitte. Et jaccompagnois quelques fois Mr. le doyen dans ses visites qui Etoient san [*sic*] fin. Dez que Mr. de Clerimbert fut party tous cet Embaras me tomba sur le corps, Les Livres Et les Images sans moy seroient Encore mouillez et tous pourry si je n en Eust pris soin nous avons bien Eu de la peine a En sauver la plus grande partie, qui etoient si collées les unnes avec les autres quon ne pouvoit les toucher sans les dechirer, celles de couleur se sont deteintes, Et elles se gastoient mutuellement. Il y a des ballots qui ont Eté trois semaines avant quon ait pu les avoir, Et les soigner, car Il fallut les deballer faire laver les toilles Et Effes &.

Mon ordination m ayant retenu prez dun mois a quebec (1) je partis Enfin pour montreal. Je fus onze jour [*sic*] a faire quarante Et quatre lieues, J'étois dans une barque, ou je ne manquay pas De nouvelles avantures, mais je ne veux pas abuser de votre patience, je vous diray seulement que a Dix huit lieuës de quebec, un vent contraire nous retenoit dans un certain Endroit dou nous ne pouvions sortir qu'a la faveur dun vent qui Est rare Et que le tems ne nous promettoit point du tout, jy passay trois jours apres lesquels je m'en fus chez des habitans pour louer un canot, je my Embarquay mais le vent redoublant me contraignit de le laisser, lenvie de me rendre me determina a aller a pieds pendant cinq Lieûes pour, atteindre un de nos messieurs nommé Mr. Miniac (2) Curé De St. ours chez qui je soupay, je party de chez luy a neuf heures du soir Dans un autre Canot je marchay toutte la nuit Je fus Eveiller un autre curé a deux heures du matin, nous dormîmes chez luy un somme De la Je fus diner chez un troisieme ou je couchay parce que le vent ne me permit pas de marcher, je repartis le lendemain matin, Et je me rendis a dix heures du matin a Montreal au Séminaire ou jeus lhonneur D Embrasser Mr. de Belmond (3), a qui son grand Age n'empescha pas de me donner de grandes marques de tendresses, quil a continuées jusqu'a ce jour ; Il toujours plein de santé de zele Et de charité. Je fus quelques jours apres chez mr. favards (1) qui m enmena chez luy. Il est curé a deux lieües de Montreal ; Il a une des plus difficiles paroisses Et Il est le premier qui ait seu dompter l humeur de ses paroissiens ; Il y a deja quinze jours que je suis arrivé, aujourd'huy vingt Et quatre octobre 1729.

(1) C'est donc en juillet qu'il partit pour Montréal.

(2) Jean-Pierre de Miniac, du diocèse de Rennes, entré le 23 décembre 1717 au séminaire de Saint-Sulpice ; arrivé au Canada le 5 Juillet 1722 ; chanoine du chapitre de Québec, il fut Grand Vicaire. En 1740 il quitta Québec et fut en Acadie où il se consacra aux missions. Il mourut en 1752 disent J. Viger et Casgrain, le 8 mars 1771 dit M. Levesque.

(3) François Vaehon de Belmont, né à Grenoble en 1645, entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1672, arrivé au Canada en 1680, n'étant encore que diacre, ordonné prêtre le 14 septembre 1681. Après avoir passé quelques années à la mission indienne de la Montagne, il remplaça, en 1700, Dollier de Casson, comme supérieur du séminaire de Montréal. Il mourut, âgé de 87 ans, le 27 mai 1732.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Voila monsieur ce que jay cru devoir vous detailler de notre Voyage, Il me Resteroit Encore a vous marquer la maniere dont on vit dans les vaisseaux, Il suffit de vous dire que Lon y est comme dans une bonne maison ordinaire, a la solidité prez de Ledifice quon habite, cest une maison qui toujours Est En mouvement, mais on est bientot fait a ce quon y trouve de nouveau Et D'incommode, pour moy si cetoit la volonté de Dieu, jy passerois ma vie sans peine. Et je vous proteste que si notre voyage Etoit a refaire tel que nous l'avons fait, accompagné des memes avantures je l entreprendrois avec plaisir. Une seulle chose me fait de la peine Et plaisir tout Ensemble, cest de voir tous nos Messieurs si pleins de vertu Et moy a la veille d estre Employé Dans les travaux de la vigne du Seigneur je me vois vuide De toutte vertu. Le fruit Est prématuré, Encore autant de tems sous votre sage direction que jy ay eté quelque Ingrate que fut la terre que vous cultiviez vos soins Lauroient peut etre rendüe fertile ou du moins En Etat de la devenir. cest pour vous Monsieur, Et pour Messieurs les solitaires D'Issy un nouveau sujet de Recourir au seigneur Et de le prier de ne pas permettre que je gate icy tout ce que nos tres honorez peres y ont si sagement Etably Et si conservé avec tant de soin Et De travaux. Je vous renouvelle La reflexion que Mr. Des Enclaves (2) faisait dans la Relation quil vous Envoya Lan passé. pendant que le peuple de Dieu combattoit, Moïse prioit sur la montagne, Vous et tous Les messieurs Dissy Estes sur ceste montagne Sainte, [ ] (3) Dieu parle au fond des cœurs et écoute avec plaisir ceux qui luy [ ] (4) Et le prient sur cette montagne ou Elevez au dessus Du monde Et hors d'atteinte de sa malignité vous voyez par vos meditations ce qui sy passe, ce qui y est contre la loy de Dieu, ce qui seroit necessaire Dy reformer, Dy

(1) Gilbert-Alexis Favard, né à Saint-Genest, le 14 novembre 1697, entre au petit séminaire de Saint-Sulpice, de Paris, le 3 décembre 1717, prêtre le 21 mars 1722 arrivé en Canada le 1er septembre 1728. Il mourut le 11 octobre 1774 ayant été aumônier de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal pendant 44 ans.

(2) Jean-Baptiste Desenclaves, p. s. s., né le 29 janvier 1702, à Saint-Léonard, (Haute-Vienne) ; prêtre le 15 juin 1726 ; arrivé au Canada en 1728 ; après du ministère à Ste Anne, à Repentigny, à la Longue Pointe, au Sault-du-Récollet, va, en 1737, en Acadie. Assiste à la *Dispersion des Acadiens* ; est fait prisonnier par les Anglais et est détenu deux ans en captivité au Massachusetts. Repassé en France, il mourut le 16 janvier 1752.

(3), (4) Parties déchirées.

Site Internet : Archiv-Histo.com

retrancher, Dy Introduire Dy etendre, dy conserver, ne bornez pas votre vüe simplement autour de vous jettez la jusque sur le canada, on y offense Dieu comme ailleurs, Et le nombre des bonne ames ny est pas plus nombreux a proportion quailleurs, Demandez tous a Dieu, qu'il Donne aux peuples cette docilité qui est aussi necessaire pour profiter des travaux auxquels on se consacre pour Eux, quelle [*sic*] leur naturel y Est moins porté, Et aux Ecclésiastiques qui les Instruisent, cet esprit de force Et De Zele qui les Rendent uniquement Desireux de leur salut Et de la gloire de Dieu, Et surtout quil En Envoye grand nombre de ceux qui sont actuellement a Issy pour partager avec nous, La peine Et la recompense. Je vous prie surtout de faire pour moy quelques prieres a Notre Dame De Lorette. Vous surtout Mr. Et messieurs les prestres de ne me point oublier dans vos sacrifices, Et les autres messieurs dans leurs saintes communions (1).

(1) Ce mss de Ruffin de la Maraudière, alors diacre, d'une écriture fine, se compose de seize pages, petit in-folio, fut écrit dans le mois d'octobre 1729. Il fait partie des Archives de Saint-Sulpice. Nous remercions tout particulièrement M. Levesque, p. s. s. de nous l'avoir communiqué et de son autorisation pour la publication. A.-L. L.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Quelques » Dossiers personnels «

Parmi les documents versés aux Archives Nationales par le Ministère des Colonies se trouve la série E, « Dossiers personnels ». Ayant eu souvent occasion de consulter ces dossiers, j'ai pu constater que certains d'entre eux offrent un intérêt réel pour l'histoire du Canada. On y trouve non seulement des actes de naissances, des certificats d'aptitude, des états de services et autres pièces du même genre qui constituent habituellement ces sortes de dossiers, mais encore des instructions du ministre, des mémoires, etc. On y rencontre également certains noms plus ou moins connus mais dont la publication peut aider à retracer l'origine des familles canadiennes.

Nous commençons avec ce numéro la publication de quelques-uns de ces dossiers que nous avons en mains. Nous les publierons dans l'ordre alphabétique, sans commentaires ni annotations.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ACHARD [1]

ACHARD de la Vente, puis de LELVARDIERE (André-Thomas) né à Lelvardière, Orne, paroisse de Saint-Mars d'Egrenne, enseigne des troupes entretenues à la Louisiane
1734-1779

La Louisianne
M. Achard Enseigne
pension de
1765

Envoyé l'Ampliation à M. l'abbé Bigot le 28 mars 1766.

Monseigneur

Je suplie tres respectueuxsement Votre grandeur d'avoir La bonté de Donner ses ordres pour que je sois payé de La pension De Deux Cent Livres, que Le roy a Eu La bonté de m'accorder pour douze années de Service à la Louisiane et ma reconnoissance Egalera le profond respect avec Lequel je suis

Monseigneur

De votre grandeur

Le très obéissant serviteur
Achard de La Vente
ancien officier de la Louisiane
(Lettre autographe signée)

à Domphront
Ce 21e mars 1766

* * *

La Louisianne
Sr Achard Enseigne
200 l.
année entière 1766

Achard

M. de la Rivière

Monseigneur,

Je supplie Très respectueuxsement votre grandeur D'avoir La bonté de Donner Ses ordres pour que je sois payé de La pension de Deux Cent Livres que Le roy a Eu La Bonté de m'accorder pour douze années de service à la Louisiane, et ma reconnoissance Egallera Le profond respect avec Lequel je suis

Monseigneur

De votre grandeur

Le très humble et très obéissant serviteur
Achard de la Vente
Ancien officier de la Louisiane
(Lettre autographe signée)

a Domphront
Ce 28 février 1767

* * *

M. G.

M. Motu

Monseigneur

Permettez que, conformément à L'instruction que j'ay reçeue Le onze De ce mois, je vous Envois cy joint mon *extrait de Baptème*, *la Déclaration d'une pension De retraitte que le Roy a Bien voulu m'accorder*, avec mon *Certificat De reforme* seul titre que j'aie pour reclamer Ce Bienfait, par ma Déclaration je reclame Les six Derniers mois de L'année Dernière, jai cependant reçeu avec L'instruction une ampliation pour m'En faire tenir compte, ce retard a été occasionné par la mort de feu Monsieur *Le preux de la Rivière* que j'ay ignoré jusqu'a ce jour, et duquel j'attendois de jour En jour Des nouvelles, il avoit Bien voulu, pour m'obliger, se charger De me faire passer sans frais les arrerages de ma pension.

permettez moi de Suplier très respectueuxsement Votre grandeur, d'avoir La Bonté D'ordonner La Continuation Du paiement De Cette pension et ma reconnoissance Egallera Le profond respect avec lequel je suis.

Monseigneur

De votre grandeur

Le très humble Et le très obéissant serviteur
Achard de Leluardière
(Lettre autographe signée)

Ce 24e 7bre 1779.

(1) Archives Nationales, Colonies E I.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Site Internet : Archiv-Histo.com

* * *

(Parchemin) extrait des registres de baptêmes de La paroisse de Saint-Médard sur L'égrenne sous domfront basse normandie, généralité d'Alençon, diocèse du Mans.

Le douze octobre mil sept cent trente quatre a été baptisé André Thomas Achard fils d'André Achard, écuyer, sieur de la Vente et dame Ivonne Levêque son épouse, Le parrain Thomas Fleury, sieur de Téterre, La marraine demoiselle Hélène Ruault. Ont signé avec paraphe, Thomas Fleury, Helenne Ruault, a aussi signé avec paraphe, Ponthault pretre. Le present conforme à L'original et delivré par nous vicaire sous signé Le douze septembre mil sept cent soixante et dix-neuf.

F. Levêque
prêtre

(*Document autographe signé*)

Nous lieutenant particulier civil et assesseur criminel au baillage roïal de domfront sousigné Certifions à tous qu'il appartiendra que la signature qui se lit d'autre part sçavoir F. Leveque prestre avec paraphe est sa vraïe et ordinaire signature et que foi doit y estre ajoutée, pourquoi nous avons signé le présent donné en notre hôtel le vingt quatre septembre mil sept cent soixante dix neuf.

Bourilon de la Couturerie

(*Certificat autographe signé*)

* * *

Messire André Thomas Achard de Leluardière né le Douzième jour D'octobre Mil Sept Cent trente quatre a Leluardière, paroisse de St Médard sur l'Egrenne, vulgairement St Mars De Grenne près Domphront, Basse Normandie, Election De Domphront, généralité d'Alençon, Baptisé Le susdit jour Dans la susditte paroisse De St Mars de Grenne ; reformé Enseigne En Second Dans les trouppes Entretenües au service Du Roy à la Louisiane, Demeurant aujourd'hui Au village De Leluardière près Domphront Basse Normandie paroisse Election, Et Généralité Susditte Déclare Avoir obtenu conformément a L'ordonnance du Roy En Datte Du Seize Mars Mil Sept Cent Soixante et trois une pension de retraitte De La somme De Deux Cent Livres payée De six mois en six mois, dont il me reste Deu Les six derniers mois De Mil Sept Cent Soixante et Dix huit, et Les six premiers De la présente année.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Certifié véritable Le vingt quatre septembre Mil sept cent Soixante Et dix neuf.

André Thomas Achard de Leluardière

(*Certificat autographe signé*)

* * *

Nous Gouverneur pour le Roy de la province la Louisianne, certifions que le Sr Achard dans sa qualité d'Enseigne en second dans les troupes entretenües au service de cette colonie, a Eté réformé en conséquence de l'ordonnance du Roy a cet effet, en datte du 16 mars dernier.

A la Nouvelle Orléans le 15 Septembre 1763

Kerlérec

(*signature autographe*)

* * *

Vu par nous Commissaire Général de la marine ordonnateur à la Loüisianne le présent certificat, il doit être payé annuellement à compter de ce jourd'hui, au S. Achard, la somme de Deux cens Livres pour pension de retraite à lui accordée conformément à l'ordonnance du Roi du 16 mars de la présente année.

A la Nouvelle Orléans le 16 Septembre 1763.

Dabbadie

(*Signature autographe*)

Enregistré
au Contrôle

Foucault

(*Signature autographe*)

Site Internet : Archiv-Histo.com

* * *

Département de la Marine

Colonies

Le S. Achard

BREVET d'une Pension de 200 l. produisant Net 196 l. 13 s. 4. accordée sur le fonds des Colonies par Décision du 15 7bre 1763.

Au Sr André-Thomas Achard, né le 12 8bre 1734 à Léluardière, et baptisé le meme jour à la paroisse de St-Médard Sur L'égrenne élection Domfront-en-Basse Normandie ancien Enseigne des Troupes cy devant entretenues à La Loüisianne : Lequel a obtenu ceste pension en considération de ses services en ladite qualité et en a été payé par six mois, jusqu'au premier janvier 1779 à la déduction des quatre deniers pour livre.

AUJOURD'HUI premier octobre mil sept cent soixante dix Neuf Le Roi étant à Versailles, Sa Majesté s'étant fait représenter, en conséquence de ses Lettres patentes du 8 novembre 1778 et de sa Déclaration du 7 janvier 1779, le titre en vertu duquel la Pension ci-dessus désignée a été accordée audit S. Achard, ancien Enseigne des Troupes cy devant (1) montant net actuellement à (2) Elle lui en a confirmé la jouissance, à titre de Pension sur son Trésor royal : Et pour assurance de tout ce que dessus, Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent Brevet, qu'elle a signé de sa main, et fait contre-signer par moi son Conseiller-Secrétaire d'Etat, et de ses commandemens et finances.

N° 5

(Minute sur formule imprimée)

(au dos) Colonies.

M. Achard, ancien Enseigne des troupes de la Louisiane.

200 l. 196 l. 15 s. 4.

Brevet du 1er 8bre 1779
remis à lui-même le 13 dudit.

FIN

(1) Phrase inachevée.
(2) Espace en blanc.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

ACHÉ [1]

Personnel

ACHÉ ou HACHÉ
(Marie, Geneviève et Henriette)
Acadiennes établies à Bangor (Morbihan, arr. de Lorient, canton de Belle-Isle-en-Mer)
(1773)

Je soussigné Recteur de l'Eglise paroissiale de Bangor En Belle-isle en mer Certifie que Marie, Geneviève, et Henriette HACHÉ, toutes trois filles légitimes de feu Jacques HACHÉ et Anne Boudrot habitantes du village de Kernest, dite paroisse de Bangor, Natives de l'Isle St Jean, et aggrégées aux Acadiens établis à Belle-isle, sont de bonnes vies et mœurs et qu'elles ont fait leurs pâques en la dite paroisse, en foi de quoi j'ai donné le présent certificat Ce jour 26e may 1773.

P. j. Ph. Le Sergent
Rr de Bangor
(Certifical autographe signé)

* * *

ACHÉE Richard-Auguste Baron De WARREN, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandant à Belle-Isle, &c.

NOUS ORDONNONS à tous ceux qui sont sous notre Commandement, & PRIONS ceux qui sont à prier, de laisser librement passer les filles de la veuve Achée, Acadienne, Marie Achée, Geneviève Achée, Henriette Achée allant à Morlaix ne pouvant plus subsister ici par la misère des tems. Sans lui causer aucun trouble ni empêchement, même lui préter tout secours & assistance dont il pourroit avoir besoin.

FAIT à Belle-isle, le 26 may 1773

Le Baron de Warren
Par Monseigneur
Rimano
(Signatures autographes)

FIN

(1) Archives Nationales, Colonies E I.

Site Internet : Archiv-Histo.com

AGNÈS [1]

AGNÈS (Guillaume)
habitant du Canada, marié à Martel (Thérèse) et AGNES (Marie-Thérèse de Niganiche, près Louisbourg 1773

a Monseigneur

Monseigneur de Boynes, Ministre et Secrétaire d'Etat au Département de la Marine

Monseigneur,

Supplie très humblement Marie-Thérèse AGNES de Niganiche, à 25 lieues de Louisbourg et prend la liberté de remontrer à *Votre Grandeur* que son père Guillaume AGNES de Paris avoit passé en Canada en qualité de soldat ; qu'il y fut fait sergent et parvint ensuite par sa bonne conduite à Etre Officier ; qu'envoyé à Quebec il s'y étoit marié à Thérèse Martel, Canadienne d'origine ; que peu après, il fut envoyé à Niganiche ; que c'est là que la suppliante est née et a été élevée ; qu'elle y avoit épousé en première noce un nommé Jacques Bertaux de St Planchers près Granville, qui avoit été s'y établir et y commandoit un Bateau de pêche, dans lequel il a péri, et les Enfants qu'elle en a Eus sont morts ; que dans la précédente guerre, lorsque les Anglois s'emparèrent du Canada, son père fait prisonnier fut conduit à Boston, delà fut repassé en France et débarqué à Morlaix, où il est mort à l'hopital agé de 100 ans ; qu'elle fut également transférée en France et débarquée à Granville ; que peu après Elle y épousa en 2e noce le nommé Guillaume Cantin de Cherbourg matelot classé à Granville ; qu'entre les deux guerres Elle repassa avec son mari à Niganiche, où il Etablit une pêcherie dont ils vécurent jusqu'à la reprise de ce même pays, qu'ils ont tout perdu et qu'ils furent emmenés prisonniers en Angleterre où son mari est mort. La suppliante avoit alors sept enfants, dont six sont morts des misères de la traversée et de la prison. De Plimouth Elle fut renvoyée à Morlaix, où elle ne fut point admise à la subsistance du Roi. Les Parents de son second mari lui ayant mandé que les Acadiens et les Canadiens qui Etoient à Cherbourg, recevoient le secours, la suppliante s'y rendit et en effet

(1) Archives Nationales, Colonies E1 .

Elle la reçue depuis le premier janvier 1762 jusqu'a ce jour, Mr le Commissaire lui a annoncé qu'elle lui est supprimée du premier de ce mois.

La suppliante à l'honneur de vous représenter, *Monseigneur*, qu'agée de 58 ans, accablée d'infirmités constatées par le certificat ci-joint, qui la mettent hors d'état de travailler pour gagner sa vie, Elle se trouve par cette suppression reduite à la plus extrême misère, sans aucune ressource du côté des parents de feu son mari, qui dans ce temps de chéreté sont aussi pauvres qu'elle et encore moins du côté de son fils qui à la veille de se marier, paroît n'avoir pas pour Elle les sentiments de tendresse que la nature devroit lui inspirer, et qui d'ailleurs n'aura sûrement rien de reste de la paye que le Roi veut bien lui continuer pour vivre avec sa future femme et les Enfants qui en proviendront.

Dans cette triste position, la suppliante a recours à la Justice et à la Charité de *Votre Grandeur*, et les reclame, afin que touché de la misère où Elle est réduite, il vous plaise la secourir et lui rendre cette subsistance du Roi qui est le seul bien qui lui reste pour soutenir sa languissante vie, et Elle continuera et redoublera les vœux les plus ardents au Ciel pour la précieuse conservation de *Votre Grandeur*

Presenté le 10 Avril 1773 sous la marque de la supliante

Nous Docteur en médecine, medecin de l'hopital, Royale militaire et maritime de Cherbourg, certifions avoir visitté la nommée Marie-thérèse Agnés veuve Cantin, agée de cinquante huit a cinquante neuf ans, à laquelle nous avons remarqué une hernie inguinalle d'une grandeur démesurée du costé gauche, de plus attaquée d'un asthme humide qui par la toux fréquente quil occasionne ne permet point de reduction permanente de L'hernie.

à Cherbourg le 30 mars 1773 Delaville D.M.
(*avec paraphe*)

En tête en marge, on lit :

Cette femme est de Louisbourg, son père étoit officier dans les troupes du Roy en Canada, il étoit natif de Paris et sa mère Canadienne... n'a aucun droit.

FIN.

Site Internet : Archiv-Histo.com

COMTE D'AGRAIN [1]

AGRAIN (Jean-Antonio, Comte d')
Capitaine aide-major à l'Ile Royale.
assassiné dans cette colonie en 1728 (*sic*)
1720-1732 (2)

Canada

M. le Cte D'AGRAIN
Ayde-Major a l'Isle Royale . 29 Juin 1715.
Capitaine a l'Isle Royale . . 2 Juillet 1720.
Assassiné par ses ouvriers . 14 May 1728 (*sic*)
Portefeuille des Lieutenans de Roy et majors.

(*Note*)

à placer aux papiers utiles aux familles

ISLE ROYALE

Papiers Contenant les affaires de La Succession du feu Sr comte d'AGRAIN, Capitaine à l'Isle Royale assassiné en 1722.
1730, 1731
1730-1732
Le Cte d'Agrain N° 11. 12 pièces.

(*Note*)

1728

D'Agrain (le C^te^)

ISLE ROYALLE

Sur la sucession du feu Sr Comte D'Agrain

Il fut écrit a Mr de Mézy que les Créanciers se plaignoient de ne pouvoir avoir connoissance des effets de cette succession qui estoient restez entre ses mains. qu'il envoyât un Etat juste du produit, de l'usage qui en a esté fait et de ce qui peut rester.

L. du 10 Xbre 1727.

IL ENVOYE en Compte provisionnel qu'il dit avoir envoyé il y a 2 ans pour donner connoissance aux Créanciers de cette Succession, de partie des effets dudit feu S. Comte d'Agrain, de la vente qui en a esté faite judiciairement et des payemens qui ont esté faits du produit de cette Vente.
LA RECETTE de ce Compte provisionnel / Monte a 27160 l. Et la dépense est pareille.

---

(1) Archives Nationales, Colonies E I.
(2) Les pièces de ce dossier ne sont pas cotées.

IL AVOIT MANDE dès le Commencement aux Créanciers d'envoyer des procurations, Le Sr Dagrain du Mazel et quelques uns de ses associez en avoient envoyé une a Alain La Motte Négociant qui a pery en passant en France en 1724. et depuis ce Temps la il n'a paru personne de leur part.

IL NE SCAIT ce qu'ils veullent dire que les effets de cette sucession sont restez entre les mains de luy Mezy. La seulle chose qui puisse y avoir quelque rapport, C'est un Compte que Mr de l'Etendüere qui commandoit le dromadaire luy rendit par lequel il redevoit a cette succession une somme de 2592 l. laquelle fait partie du Compte provisionnel dont il est parlé cy dessus, Et fut partagée sçavoir au Sr Rostan pour 1400 l. Belamy pour 600 l. Solicoffre de la Rochelle 261 l. Et Gachinat de Rochefort 250 l. qui etoient les seuls Creanciers qui justifioient par Titres dans ce Temps la leur Creance,

Comme les Srs Rostan, Belamy, Gachinat Vaneau de Lyon, la Société du Sr Dagrain du Mazel et la dame de Montholon se portent creanciers de plns de 25000 l. il n'est pas possible de les contenter tous avec 4000 l. environ de dettes actives qui restent des effets de cette succession, le plus liquide ayant esté employé pour le payement des deniers Royaux et pour les salaires des gens que le feu S. Comte Dagrain avoit à gages.

Mais pour satisfaire aux ordres qu'il a receu il fera dresser incessament un Compte general avec les Etats de touttes les dettes actives et passives qui ont rapport a cette affaire et il les envoyera par les premiers Vaisseaux qui partiront en 1728. ne pouvant les envoyer plustot parceque cela est d'un tres grand détail.

(*Précis*)

A MONSEIGNEUR LE COMTE DE MAUREPAS

Ministre et secrétaire d'Etat.

Le Sr Comte dagrain natif du Puy En Velay Etably à L isle Royalle ou Il avoit une Compagnie Etant en France en 1720 pret à s'embarquer pour retourner a ladite Isle Engagea Les sieurs Folcher et Boisset

Site Internet : Archiv-Histo.com

marchands à Lyon Et Les Srs Louis Vaneau Et Tourreille Du puy de luy Confier une Paquotille pour le Compte Consistant en farines souliers Draperie et autres marchandises propres pour laditte Isle Ce qu'ils firent Et cette paquotille quy se montoit à douze mil vingt huit Livres seize sols sept deniers suivant Le compte cy joint feut Embarquée a Rochefort sous la conduitte dudit Sr Comte Dagrain quy Etant Repassé En france au Mois de May 1721 dit aux d. S. Folcher Et Boisset qu'il avoit vendu la meilleure Partie de leurs Effets Et Employé Les fonds en Pelleteries qu'il promit de leur Envoyer sitot son retour à l'Isle Royalle Cependant il nen fit Rien ayant Eu le malheur d'Estre assassiné peu de temps après son arrivée a Louisbourg suivant La lettre que Mr de Mezy commissaire ordonateur à ladite Isle Royalle a Ecrite au S. Vaneau Le 7 Xbre 1722 et dont Copie Est cy jointe et En Reponce de laquelle Les d. Folcher et Boisset Vaneau Et Toureille Envoyerent leur procuration a M. de St Ovide gouverneur a ladite Isle Royalle par Le Canal de la veuve Bonfils marchande a Larochelle avec un Etat de leurs pretantions a quoy ledit Mr de St Ovide non plus que Mr De Mézy n'ont jusques a presant fait aucune Reponce.

Ce quy Engage Lesdits Folcher et Boisset Vaneau Et Tourreille davoir Recours a l'authorité et justice de *Monseigneur* qu'ils prennent la liberté de supplier avec le plus profond Respect d'avoir la bonté d'ordonner audit M. de Mézy chargé des Effects dudit feu Comte Dagrain de leur Rendre Compte de ladite Paquotille ainsy qu'il sy Est Engagé par sa lettre du 7 Xbre 1722. S'étant mis en Possession de tous les Effects dudit feu Comte D'Agrain Et Ils Prieront Le Seigneur pour la conservation de Vostre grandeur.

Folcher et Boisset

Tant pour eux que les S. Vaneau et Tourreille.

(*signature autographe*)

Copie de la lettre Ecrite a M. Vaneau receveur des Tailles au Puy du Velay un de nos associés par Monsieur de Mézy commissaire ordonnateur a L'Isle Royalle datée a Louisbourg le 7 Xbre 1722.

Vous savez sans doubte a presant Monsieur Le triste sort arrivé a M. le Comte Dagrain quy a Esté assasiné. J'ay fait faire un Inventaire Exact de ses papiers Et Effets qui Etoient dans Lisle et En suite jay tout fait transporter à Louisbourg et fait vendre J'ay aussy fait payer et Congedier tous les ouvriers Engagés Et les Commis Et tiré le compte général vous en aurez une Copie L'année quy vient par laquelle vous verrez Le produit de la vente Et l'employ qu'on en a fait, Envoyez moy cependant LEtat de vos pretentions afin que l'on puisse Etablir vos droits. Je suis &a Signé de Mezy Commissaire ordonateur a Lisle Royalle.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Estat des Marchandises Remises a M. le Comte Dagrain par nous Folcher et Boisset Negotiants a Lyon. En sociétte avec les Srs Louis Vaneau et Tourreille du puy en Velay, que ledit Comte Dagrain a chargé dans les navires L helaine pour Lisle Royalle ou sur la Triomphante pour le Canada a Rochefort le premier aoust 1720. Savoir.

N.			
808	14 aunes Cordelliat de mazamet Canelle		
608	15 aunes 2/3 dito		
807	15 aunes 1/2 dito		
805	16 aunes dito		
610	14 aunes 1/3 dito		
806	15 aunes 1/2 dito		
813	15 aunes dito		
809	16 aunes maron	249 aunes 7/12	
814	14 aunes 3/4 dito	à 57 s. l'aune	
811	16 aunes	. . . . .	711 l. 6 s. 3d.
816	15 aunes 1/2		
815	16 aunes		
810	16 aunes		
812	16 aunes		
611	33 aunes 1/3		
666	14 aunes pelet mazamet		
663	14 aunes dito	59 aunes 1/2	94 l. 10 s. 6d.
669	15 aunes dito	a 32 s. l'aune	
667	15 aunes 1/3 dito		
788	22 aunes droguet d'aubenas canelle		
788	22 aunes dito	87 aunes 1/3	
751	22 aunes dito	a 33 s. l'aune	144 l. 2 s.
751	21 aunes 1/3 dito		
528	28 aunes Petite Etamine canelle		
657	28 aunes 1/3 dito		
501	29 aunes 1/2 dito		
657	28 aunes dito	228 aunes 1/3	
498	28 aunes dito	à 26 s.	296 l. 16 —
660	28 aunes 1/2 dito		
660	30 aunes dito		
520	28 aunes dito		
678	21 aunes 3/4 Petit Mazamet		30 l. 9.
			1277. 3. 9 /

Site Internet : Archiv-Histo.com

Suite des marchandises pour le montant cy Dessus . . 1277. 3. 9.

N1.	31 aunes toille grise			
2.	18 1/2. dito			
3.	17 aunes 3/4 dito	123 aunes		
4.	18 . . . . dito	à 38 s. l'aune	233	14.
5.	29 . . . . dito			
6.	8 3/4 dito			
7.	7 aunes 3/4 toille grise	à 32 s. l'aune	12.	8 —
8.	9 aunes 1/2 ditte toille grise . .	31 aunes 1/3		
9.	14 aunes 1/2 dito	à 31 . . .	48.	11. 4.
10.	7 1/3 dito			
15.	30 aunes toille Blanche			
16.	30 aunes dito			
17.	30 aunes dito	84 aunes 1/3		
11.	30 aunes 3/4 dito	a 38 . . .	160.	4. 8.
12.	27 aunes dito			
13.	11 aunes 1/3 dito			
14.	15 aunes dito			
10.	38 aunes Calamandret.			
16	46 aunes 1/2 dito			
39	44 aunes dito	249 aunes 1/2		
36	40 aunes dito	a 55 s. . .	686.	2. 6.
11	38 aunes 1/2 dito			
6	42 aunes 1/2 dito			

12 douzaines Bas p. homme . .	a 36 l. douzaine	432	—
6 douzaines dito a homme plus fins	a 36 l. douzaine	216	—
12 douzaines dito	a 30 l. douzaine	360	—
2 douzaines Bonnets de Sigoune	a 39 l. douzaine	78	—
2 douzaines dito	a 27 l. douzaine	54	—
N30 12 aunes Baptiste.	a 3 l. aune	36	—
40 12 aunes dito	a 4 l. 10 aunes	54	—
11. 3 pièces dito	a 25 l. la pièce	75	—
20 1 pièce dito	à 28 l. la pièce	28	—
21 1 pièce dito	à 30 l. la pièce	30	—
64 1 pièce dito	à 33 l. la pièce	33	—
170 paires souliers a hommes . .	a 3 l. la paire	552	10 —
88 paires dito pour femmes. . .	à 25 l. la douzaine	242.	—
27 paires dito	à 26 l. la douz.	58.10	—
5 douzaines et 4 paires dito . .	à 20 l. la douz.	106.13.	4

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

1 douzaine dito	à 18 l. douz.	18	—
1 douzaine dito	à 13 l. douz.	13	—
13 douzaine dito	à 10 l. douz.	130	—
		5099.	17. 7

Suite des marchandises pour le montant cy dessus 5099. 17. 7

48 grosses petits Bouttons de fil .	a 35 s. la grosse	84	—
4 grosses petits Bouttons . . .	a 20 s. gr.	4	—
6 douzaines Lassets tirant 60 aunes	à 10 l.	60	—
6 douzaines ceintures	a 9 l.	54	—
6 douzaines Bouttons de Tombac	à 10 l.	60	—
5 douzaines tabattieres. . . .	à 18 l.	90	—
2 Ecuelles couvertes	à 8 l.	16	—
Une paire flambeaux	a 10 l.	10	—
4 douzaines Cuilleres ou fourchettes	a 9 l.	36	—
8 carts de farine	a 45 l. le 1/4	360	—
12 Bonnet de soye.	à 8 l.	96	—
6 Barriques de vin	à 70 l.	420	—
10 quarts d'eau de vie	à 62 l.	620	—
325 aunes toille	à 39 s. l'aune	633.15	—
2 carts eau de vie	à 62 l.	124	— —
67 carts farine	à 45 l.	3015	—
319 l. Plomb	a 50 l. le %	159.10	—
300 carreaux de vitre.	a 51 l. 13.4.	155	— —
50 l. Chandelle	à 20 s. la l.	50	— —
40 l. savon	a 20 s. la l.	40	— —
10 l. poivre.	a 60 s. la l.	30	— —
Une grosse grands Couteaux . .	a 22 l.	22	— —
2 Douzaines Couteaux Brunis .	a 30 s.	3	— —
Une grosse Coutteaux	a 15 l.	15	— —
deux grosses petits coutteaux .	a 13 l.	26	— —
cinq douzaines sizeaux. . . .	a 3 l. 10	17.10	—
quatre paires sizeaux fins . . .	à 12 s.	2.8	—
2 douzaines grands couplet . .	a 15 l.	30	—
2 douzaines couplet.	à 6 l. 10	13	—
2 douzaines couplet	a 5 l. 10	11	—
2 douzaines couplet	a 6 l.	12	—
20 Sereures	a 40 s.	40	—
4 grandes serreures.	a 4 l.	16	—
deux Canevettes	a 20 l. pièce	40	—
		11465	7

Site Internet : Archiv-Histo.com

Suitte des marchandises pour le montant cy dessus		11465	7
Une douzaine Billes d'assier .	a 10 s. . . .	6	—
2 douzaines fiches a gond . .	a 3 l. 10 . .	7	—
4 gamblette	a 10 s. pièce .	2	—
2 gamblettes	à 5 s. pièce .	10	—
4 grands compas	a 12 s. . .	2 8	—
2 petits compas.	a 9 s. pièce .	18	—
2 pieds de Roy.	a 10 s. . . .	1 —	—
6 sies de long	a 6 l. pièce .	36 —	—
4 paquets de lime	a 4 l. . . .	16 --	—
2 Limes a doron (*sic*). . . .	a 30 s. . .	3 —	—
4 paquet de Scie	a 5 l. . . .	20 —	—
3 Barrils de Bœuf	a 56 l. le Baril	168 —	—
6 Barrils Bure (*sic*) pezant 543 l.	a 55 l. le °/₀	301 7	—
		12028.16.	7

(*Etat de la même main que le document qui précède*)

(*à suivre.*)

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Les Aubin de Niverville de Montizambert et les Boucher de Niverville de Montizambert

Une branche de la famille canadienne Boucher a porté les surnoms de Niverville et de Montizambert. Le fameux chevalier de Niverville (2) si connu pour ses exploits militaires au Canada, appartenait à cette partie de la descendance de Pierre Boucher. Si les Niverville sont éteints, les Montizambert existent encore dans la personne de mademoiselle Boucher de Montizambert, de Londres.

Ces deux noms furent pris par les Boucher à cause d'Alexandre Aubin de Niverville et de Rodolphe Aubin de Montizambert, de Mortagne-au-Perche, pays d'origine de l'ancêtre Gaspard Boucher. En 1631, Alexandre Aubin, sieur de Niverville, figure comme parrain de Marguerite Boucher, fille de Gaspard et de Nicole Lemaire, à Mortagne (2). Et c'est une pièce du conseil des Finances, un arrêt du 21 Mars 1643, qui nous révèle le nom de Rodolphe Aubin, sieur de Montizambert. Dans un procès entre les élus de Mortagne (3) et un certain Roussel, greffier de l'élection de Mortagne, figurent Guillaume Desjouis, Claude Chouet de la Morlière, Claude Piau de Champfresneau, Rodolphe Aubin de Montizambert (4).

Aubin de Niverville et Aubin de Montizambert étaient peut-être frères ; Gaspard Boucher était-il leur parent ? En tout cas, les Boucher du Canada portèrent en surnoms ceux de ces deux mortagnais. Et le chevalier de Niverville a illustré le sien.

Notons que les Aubin de Niverville de Montizambert n'étaient pas nobles. Ils ne sont pas qualifiés *écuyer* dans les actes mais seulement *honorable homme*, ce qui indique une fort petite bourgeoisie, car les gros bourgeois se qualifiaient au moins de *noble homme*.

La R. R.

(1) Dans *La Tragédie d'un Peuple*, vol. 2, p. 204, M. Lauvrière a confondu le chevalier de Niverville et M. de Nerville, parent de Louis-Antoine de Bougainville. En effet, ce n'est pas Niverville qui fut aux Malouines avec Bougainvile, mais Nerville. La ressemblance des noms a trompé M. Lauvrière. Mais son erreur est d'autant plus excusable que Bougainville avait un Canadien sur son vaisseau, Denis de Saint-Simon ; un officier français ayant servi au Canada, Thisbe de Belcourt ; un des marins de l'expédition, La Giraudais, avait fait de fréquents voyages au Canada et avait même épousé une Canadienne (une Bouchard d'Orval) ; de sorte que s'il est faux que Niverville ait pris part au voyage de Bougainville, le Canada y a cependant contribué.

(2) Godbout : *Origine des Familles canadiennes-françaises*, pp. 150-51.

(3) Les élus étaient les juges au tribunal de l'élection où l'on jugeait les affaires se rapportant à la taille, aux aides et gabelles. L'élection de Mortagne comprenait aussi Bellême et autres villes et villages de la région.

(4) Arch. nationales : E. vol. 178, B. f°. 73.

Site Internet : Archiv-Histo.com

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

AIGUILLON (LA DUCHESSE D'). — Marie de Wignerod de Pontcourlay, mariée au marquis de Combalet, nièce du cardinal de Richelieu, n'a-t-elle pas voulu entrer au Carmel du faubourg Saint-Jacques, de Paris, en 1624 et n'a-t elle pas été inhumée dans ce cloître en 1675 ? Pourrait-on donner quelques détails sur cette vocation qu'arrêta son oncle et sur cette inhumation ?

DU GLÉNAY.

LE QUARTIER « LA NOUVELLE FRANCE », A PARIS. — Qui pourrait me faire savoir à quel moment, et pour quelle raison ce « coin » de Paris, situé sur la paroisse Saint-Laurent s'est appelé de ce nom. Je n'ai rien rencontré jusqu'ici qui put m'expliquer l'origine de cette appellation.

UN CANADIEN DE PARIS.

PRÉSIDENT DE LOZON. — Pourrait-on identifier « le Président de Lozon » à qui, en 1635, Jean Dupont, de Dieppe, dédiait une carte marine des côtes orientales de l'Amérique méridionale et des côtes occidentales de l'Afrique.

UN « AMY DU VIEUX DIEPPE ».

QUAND LE FEU EST A LA MAISON, ON NE S'OCCUPE PAS DES ECURIES. — L'on parle et l'on cite toujours cette phrase ; mais je n'ai pas encore trouvé sa situation historique exacte. Je sais bien que Bougainville l'avait reçue en pleine face, de la part du ministre Berrier, que le vaillant marin y avait répondu avec cranerie ; mais je voudrais savoir si le marquis de Montcalm n'avait pas reçu de France, officiellement, la paraphrase de cette scandaleuse réponse du ministre Berrier.

DE SAINTE-FOYE.

DOUVILLE (MATHIEU). — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur Mathieu Douville, qui, âgé de 42 ans, mourut en mer, entre Louisbourg et la côte de Québec. Il me serait utile de savoir où il fut inhumé et dans quelles conditions cette cérémonie eut lieu.

SAINT-PIERRE.

VEYSSIÈRE (LIGER JEAN-BAPTISTE-NOEL). — Qui pourrait me fournir quelques détails biographiques sur ce prêtre, qui, ordonné à Québec le 27 décembre 1758, desservit de 1762 à 1765 les paroisses de Saint-Michel et de Beaumont, celle de Saint-Nicolas du 3 janvier au 16 août 1766. Je sais fort bien — et j'ai lu le détail de cet incident pénible dans la *Gazette de Québec*, du 27 octobre 1766 — qu'il jeta le froc aux orties, qu'il abjura publiquement le catholicisme et se fit pasteur protestant. Je sais également qu'il fut pasteur protestant aux Trois-Rivières, en 1768. Il me serait utile de savoir de quelle région de France il était et quels sont les noms de ses père et mère ; s'il s'est marié et à quelle date de mai 1800 il mourut à Québec.

GERMAINE VEYSSIÈRE.

ACADIENS MARIÉS A MIQUELON. — Qui pourrait me donner la date de mariage de Jean Mouton, dit Fleury d'Or, soldat canonnier de la compagnie du baron de l'Espérance ; Hélène Joset, de Louisbourg ; Jean Giller, dit Plaisance, soldat de la compagnie du baron de l'Espérance ; Simonne Solle, de l'Ile Royale ; Josette Roy ; Jeanne Suzanne Mancel ; Joseph Henengre, pêcheur, de Louisbourg ; Marguerite Dugas ; Anne Mancel, du Cap Breton ; Marie Madeleine Beliperau, de l'Ile Saint-Jean et Vidone Bourgeois.

Si mes notes sont exactes — hélas elles sont incomplètes — ces acadiens se seraient mariés à Miquelon de 1763 à 1778.

UN ACADIEN DE BELLE-ILE-EN-MER.

ARCHIVES DE LA NOUVELLE-FRANCE. — Qui, le premier, songea à mettre en sûreté les archives, minute de notaire, registres de délibérations en Nouvelle-France ? N'existe-t-il pas un immeuble du temps de l'occupation française, destiné à la conservation à Québec ?

A.-B.-F.

PREMIER JÉSUITE CANADIEN (le). — En lisant les lettres de Marie Andrée Regnard Duplessis de Sainte-Hélène, que commente M. Leymarie dans *Nova Francia*, lettres qui viennent largement compléter les extraits de lettres données par l'abbé Verreau en 1875, dans la *Revue canadienne*, je crois comprendre que le frère de la religieuse hospitalière, le Père Duplessis, né à Québec en 1694, est le premier canadien entré dans la Compagnie de Jésus. Pourrait-on me fournir quelques détails sur le P. Duplessis qui a laissé dans la ville de Douai tant de souvenirs et me dire si il est bien le premier jésuite canadien.

D'ESTAIRES.

CHRESTIEN (LE FRÈRE). — Dans le dernier numéro de *Nova Francia* (vol. IV, N° 6), A.-L.-L. dans sa réponse faite au chanoine Uzureau, cite le frère Chrestien (Louis Turc de Castelveyre) comme faisant partie de la Congrégation des Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de Montréal. Originaire de la banlieue marseillaise je serais très heureux d'avoir sur ce « frère » quelques renseignements.

Y. DE CASTELVEYRE.

RÉPONSES

FRÈRES HOSPITALIERS DE SAINTE-CROIX. (Vol. IV, N° 4, p. 252). — Le 26 novembre 1687, Jean-François Charon de la Barre, né à Québec le 9 septembre 1654, fils de Claude Charon de la Barre et de Claude Camus, se trouvant gravement malade, faisait son testament. Il léguait mille livres à l'Eglise, cinq cents livres à l'Hôtel-Dieu, cinq cents livres à plusieurs enfants, cinq livres aux pauvres, etc. Mais la santé lui étant revenue, le 12 mars 1688, il révoquait son testament, entrait en relation avec l'abbé Dollier de Casson, p. s. s. et fondait, à Ville-Marie, une institution d'Hospitaliers. Ces « frères » donnaient refuge aux malheureux incapables de travailler, instruisaient la jeunesse et s'occupaient de la fabrication d'ouvrages en laine et en fil.

Le 15 avril 1694, le roi approuvait l'institution des « Frères Charon », œuvre de François Charon de la Barre, de Le Ber et de Fredin qui prit le nom de « Maison de Charité de Ville-Marie » et Mgr de Saint-Vallier institua en Communauté Charon et ses associés sous le titre de « Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix ». L'habit des frères, simple et modeste, était, dit M. Huguet-Latour, noir, un peu semblable à la soutanelle, avec manteau aussi noir, manchettes et rabat blancs. Les frères profès se distinguaient des novices par une croix de laine qu'ils portaient sur la poitrine par dessus leur habit. »

François Charon de la Barre projetait de fonder une école pour former des maîtres destinés aux paroisses. Le projet soutenu par les intendants Raudot allait devenir réalité lorsque, en rade de La Rochelle, revenant de France, en 1719, le fondateur des « Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix » mourut.

En 1721, les « Frères Charon » ouvrirent six écoles : Montréal, à l'Hôpital général, sous le frère Dumoire ; à la Pointe-aux-Trembles, le frère Jeantôt ; à Boucherville, le frère Pillard ; à Longueuil, le frère Simonnet de la Croix ; à Batiscan, le frère Datte, aux Trois-Rivières, le frère Antoine La Girardière.

En 1724, il fut question de fonder une communauté des « frères Charon » à La Rochelle, le contrat fut signé, mais non exécuté.

En 1737, les « Frères Charon » voulurent se fusionner avec les Frères des Ecoles Chrétiennes, mais cette tentative échoua à son tour.

En 1748, l'Etablissement des « Frères Charon » ne pouvant plus se soutenir, passa entre les mains des Sœurs Grises, fondées par Madame d'Youville. Voici les noms des « Frères Charron » réunis par M. E.-Z. Massicotte (*Bulletin des Recherches Historiques de Québec*, vol. XXII, N° 12 et vol. XXIII, N° 5) : François Charon de la Barre, Pierre Le Ber (1699-1707) frère de la fameuse recluse, Jean Fredin, Mathurin Rouliée, Robert Perroy, Nicolas Datte, Mathurin-Benoit Durant, Jean Jeantôt (1666-1748), Alexandre-Romain Turpin (1670-1747), François Hadancourt, Pierre Brébant, Pierre Crespeau, Nicolas Becquet, Louis Turc de Castelveyre, dit frère Chrétien, Michel-André de Moyre, né en Anjou, en 1687, était hospitalier en 1719, directeur de l'Hôpital en 1721, assistant maître des novices en 1725, supérieur en 1728, puis de 1732 à 1736, assistant maitre des novices en 1745 à sa mort, le 30 juin 1747, Louis Pillard, Antoine de la Girardière, Pascal Ezémar, François Guible, Joseph Dellerin, François Simonnet, Louis Hérault, Gervais Hodiesne, François Niquet, Pierre Martel, François de Chavannes, Pierre Heurtin, Barroy, Crèpons, Guy de Gournay, Laurent Bruno dit de Simiol, Louis Fin, ancien serviteur du fondateur de Villemarie. Le savant chanoine Uzureau, pour connaître, les Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix aurait à lire une certaine quantité d'ouvrages canadiens dont la liste serait trop longue à donner ici.

Site Internet : Archiv-Histo.com

D'autre part sur le « frère Chrestien » — Louis Turc de Castelveyre — et ses viscissitudes avec la justice, il pourrait consulter le *Bulletin de la Quinzaine*, de Port-au-Prince (Haïti) (Vol. I, N° 23, 31 mai 1925 et N° 24, 14 juin 1925.)

A.-LÉO LEYMARIE.

UNE CLEF POUR SIGNATURE. (Vol. IV, N° 3, p. 189.) — « Voici les noms des ouvriers en fer que j'ai relevés dans les Archives des Trois-Rivières autour de l'année 1560 : ...Jean de Noyon, qui dessinait une clef pour sa signature dit Benjamin Sulte dans « Les Forges de Saint-Maurice ». (Montréal 1920, p. 17)

J. GARIEPY.

RAISIN (LA FAMILLE). (Vol. III, N° 5, p. 315) — De Champagne, Marie Raisin, née à Troyes le 29 avril 1636, partie avec Marguerite Bourgeoys pour la Nouvelle-France, de compagnie avec Anne Châtel, et Catherine Crolo, en 1659. L'ancêtre des Raisin, à Troyes, est un certain Denis Raisin, marié à Edmée Andry, dont naquirent six enfants, de 1583 à 1602.

A la fin du XVI^e siècle, un tailleur d'habits, Antoine Raisin, épousait Jacquette Chapelot qui lui donna un fils Edme Raisin, maître tailleur.

« Après avoir habité d'abord comme « locataire, puis comme propriétaire, « la maison portant pour enseigne *A « l'Empereur*, située « proche les al- « lours de la Belle-Croix », Edme Rai- « sin alla rejoindre son fils à Paris, « dont il devint « Bourgeois », et c'est « dans cette ville, sans doute, qu'il « mourut.

« Ce fils, Nicolas Raisin, baptisé à « Saint-Jean, le 11 septembre 1634, « était avocat au Parlement. On ne « connait aucune autre particularité de « son existence. Par son testament des « 1^er, 2 et 21 avril 1687, il laissa à sa « sœur Marie Raisin religieuse, tous « ses biens parmi lesquels figurent la « maison *A l'Empereur* avec d'autres « immeubles. » (Louis Morin. Deux familles troyennes de Musiciens et de Comédiens. Les Siret et les Raisin. Troyes. 1927.)

Marie Raisin baptisée à Saint-Jean, de Troyes, le 29 avril 1636, après avoir vu son père lui refuser l'autorisation de suivre Marguerite Bourgeoys en Nouvelle-France, put partir avec un viatique de 1000 francs et la promesse d'une rente annuelle de 35 livres. A la mort de son frère, avocat au Parlement, Edme Raisin servit à sa fille une rente de 300 livres pour les 6000 qui lui revenaient.

Antonie Raisin fut le grand père d'un autre Antoine époux de Anne Barrais, tailleur puis bourgeois de Troyes et capitaine enseigne de la Milice, pourvu de dix-sept enfants : d'un autre Nicolas, époux de Geneviève Thevenon et père lui-même d'un Nicolas Raisin, bourgeois de Troyes ; d'une fille Catherine qui épousa Louis Siret organiste de Saint-Pierre et de Sain-Jean, de Troyes, et d'un fils Edme, qui épousa Marguerite Siret.

Edme Raisin inventeur
« D'une épinette machinale
« Qui, d'elle-mesme, en tous bien clairs,
«Exprimoit toutes sortes d'Airs... »
comme le disait Loret, le 11 mars 1662, à propos de la Foire de Saint-Germain gagna beaucoup d'argent, avec son épinette truquée, sa troupe des Comédiens de Monsieur le Dauphin et sa femme Marguerite Siret, après sa mort survenue en 1664, continua à défrayer les gazettes par ses spectacles qui attirèrent l'attention de Molière, par « les « relations de coulisses, les rencontres « de gîtes dans ses courses de ville en « ville, où les scènes décrites par Scar- « ron dans le *Roman comique* devaient « être fréquentes, la détournèrent du « chemin de la raison... »

JEAN DE BURES.

SARRAZIN (LES DOCTEURS). (Vol. IV, N° 6, p. 381.) — On lit dans R.-G. Thwaites : The Jesuits Relations and allied documents... (vol. LXVII, p. 339) qu'il exista Nicolas Sarrazin, né à Paris, en 1655. Fils d'un Nicolas Sarrazin, de Saint-Gervais, de Paris et de Nicole Héron, il fut baptisé, à Paris, en 1655. Le 23 avril 1680, il épousait, à Charlesbourg, Catherine Blondeau, qui, veuve en 1701, épousait en secondes noces, le 24 novembre, Pierre Jean. De son premier mariage, Nicolas Sarrazin eut dix enfants, Joseph en 1681, Nicolas en 1682, Pierre en 1684, Nicolas en 1686, Marie-Françoise en 1688, Louis en 1690, Françoise en 1692. Thomas en 1695, Jean-Baptiste en 1697 et Geneviève baptisée le 22 février 1701.

JEAN EIRAMYEL.

LE TABAC EN FRANCE AU XVI^e SIÈCLE. (Vol. IV, N° 6, p. 381). — On parle toujours de l' herbe à Nicot. Il faudrait dire l'herbe à Thevet. C'est en effet ce trop oublié cordelier André Thivet, abbé de N.-D. de Mandion en Saintonge, cosmographe ordinaire du roi, aumônier ordinaire de la reine-mère du roi, chevalier et « Voiager » du Saint Sépulchre de Jérusalem, qui importa le premier, en France, la graine de tabac. C'était en 1556. Il l'avait récolté au Brésil ; il la planta près d'Angoulême. Jean Nicot de Villemain, qui était ambassadeur de France au Portugal, fit acquisition de cette graine à

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

un flamand Damien de Goës, qui habitait Lisbonne.

Mais Jean Nicot de Villemain possédait l'amitié des grands qui est un bon agent de publicité. A peine avait-il remis à Catherine de Médicis une boîte de tabac en poudre, contre ses maux de tête, que la France entière le sut, Elle se mit à priser la « catherinaire ». comme sa reine, d'abord comme remède, puis par plaisir, et chanta les louanges de Nicot. Sur la proposition du duc de Guise, le sternuatoire Thevelia devint le Nicotiana. Que pouvait faire André Thevet ? Il protesta contre ce vol de la gloire. Il vitupéra contre l'imposteur, un « quidam qui n'a jamais fait aucun » voyage, et dix ans après son retour « de Brésil ». Ce fut en vain. Ses contemporains ne lui rendirent point justice. La postérité non plus. Seul le vocabulaire a un peu vengé Thevet et consolé ses mânes. Le mot savant de « Nicotiniana » disparaît aujourd'hui sous les montagnes de mots, qui, dans toutes les langues, désignent les innombrables variétés botaniques et industrielles du tabac.

J. DES ESTOUROCS.

HAMEAU, DIRECTEUR DES FORGES DE SAINT-MAURICE. (Vol IV, N° 4, p. 252). — C'est le 11 mai 1687 que le ministre des colonies faisait savoir qu'il donnait toutes facilités à Hameau, directeur des mines de Bretagne, pour se rendre au Canada et y examiner les moyens de mettre en valeur les mines qui y ont été découvertes. Le 11 novembre 1687, Bochart de Champigny, intendant de la Nouvelle-France écrivait : «...Le sieur Hameau est venu vi- « siter nos mines de fer des environs « des Trois-Rivières mais il a été trop « peu de temps pour y avoir pu visiter « les avantages que l'on pourrait tirer « des dites mines. Nous joignons à « cette lettre un mémoire de ce qu'il a « trouvé et de ses pensées... » Le 8 mars 1688, le roi écrivait que Hameau avait travaillé trop hâtivement et le 6 novembre suivant l'intendant Bochard de Champigny annonçait que Hameau repartait pour la France pour faire un rapport sur ses observations. En 1689, Hameau a formé pour l'exportation des mines, une compagnie. Pendant quelques années l'on n'entend plus parler de l'envoyé du marquis de Seignelay ; une lettre des Raudot à M. de Pontchartrain, en octobre 1708, nous fait savoir que l'on pourra avoir des renseignements sur le fer des Trois-Rivières, du sieur Hameau, fondeur actuellement à Nantes.

G. M. MONTRÉAL.

MARIAGE A LA GAUMINE.) (Vol. IV, N° 6, p. 381). — Voici ce que M. Oscar Morin, sous-ministre de Québec disait, lors d'une causerie faite récemment, devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal : « Il me sera « peut-être permis de mentionner une « vieille coutume qui existait en France « et au Canada, durant les premières « années de la colonie : ce sont les « mariages « à la Gaumine » où les pré- « tendus conjoints se rendaient à l'é- « glise pendant la messe du curé de la « paroisse, accompagnés de deux té- « moins, et là, déclaraient qu'ils se « prenaient pour mari et femme et ce, « hors la connaissance du curé et sans « autre cérémonie. Ceci se pratiquait « dans les cas où les parents s'oppo- « saient au mariage et où le curé refu- « sait d'officier.

« Alors que le curé était occupé à « célébrer sa messe, on entrait subrep- « ticement dans l'église, avec deux « témoins, on se prenait pour époux « et on prétendait que l'échange des « promesses en présence du curé, mal- « gré que ce fût derrière son dos, était « un mariage au sens strict des exi- « gences de la loi du pays et de « l'église. »

Cette coutume détestable dura jusqu'en 1717, date où monseigneur de Saint-Valier fut obligé de lancer un mandement pour la condamner et frapper d'excommunication les contractants, les témoins et tous ceux qui y prenaient part.

DE VILLEMARIE.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LIVRES et REVUES

Il ne sera rendu compte que des ouvrages adressés EN DOUBLE exemplaire au bureau de la Revue.

Jeanne d'Arc au pays de Roberval, par le Docteur Eugène Lomier. — Les dernières étapes de Jeanne d'Arc. Le Crotoy, Saint-Valery, Rouen. — (Paris, 1929).

Cette jolie brochure in 4°, ornée de 4 phototypies et d'une carte comprend à peine trente pages, mais elle enferme une démonstration d'une grande importance pour l'histoire de Jeanne d'Arc ; s'il est vrai que nul détail n'est médiocre dans la vie de celle qui fut, selon l'expression de Dom H. Leclerq « l'être le plus extraordinaire que «la terre aît porté après le Christ et sa mère » (Les Martyrs, t. XI, p. 227). Elle fixe, en effet, définitivement, une date que les historiens n'avaient pu préciser exactement jusqu'ici : celle de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Rouen pour y être jugée. On admettait bien, généralement, que c'était dans les derniers jours de décembre 1430 ; mais lequel? Le Dr Lomier établit irréfutablement que ce fut le 23 décembre à la tombée de la nuit ; et son argumentation est basée sur un calcul de l'heure des marées. Ce qui prouve que rien n'est inutile et négligeable pour l'histoire.

Jeanne d'Arc a été livrée aux Anglais par les Bourguignons dans le château-fort du Crotoy, en novembre 1430. Il s'agit de l'amener de là jusqu'à Rouen, au travers d'un pays où les Anglais ont de médiocres forces. La prudence et la bonne surveillance de la prisonnière exigent que tout mouvement se fasse en plein jour. Il faut d'abord passer la baie de Somme qui sépare le Crotoy de Saint-Valéry, et le faire à une heure telle que l'on puisse atteindre de jour la ville d'Eu, qui sera la première étape. Or, alternativement, la mer recouvre et dégage la baie. La traversée n'est possible qu'à marée basse ou, à marée haute, durant les instants où la mer est étale. Quel est donc le jour du mois de décembre 1430 où l'heure de la marée permettait l'arrivée à Eu, avant la nuit. L'auteur a consulté le Bureau des Longitudes et celui-ci, par des calculs longs et compliqués a établi que le 20 décembre 1430 la mer était haute à Saint-Valéry à 1 h. 30 du matin, puis, de nouveau à 1 h. 55 de l'après-midi. Evidemment, l'on ne pouvait utiliser la marée haute de la nuit ; celle de l'après-midi rendait possible un débarquement à Saint-Valéry, vers 2 heures, mais impossible l'arrivée de jour à Eu ; car de l'une à l'autre ville il y a six lieues que l'on ne pouvait couvrir, par les mauvais chemins d'alors en moins de six heures de marche. On serait arrivé à l'étape à 8 heures, longtemps après la tombée de la nuit qui survient à 4 heures en hiver. La traversée de la baie par marée basse s'imposait donc, à l'heure propice, c'est-à-dire vers 9 heures du matin. Il faut dire que les mêmes circonstances favorables au passage s'étaient présentées le 5 décembre et devaient se reproduire le 5 janvier ; mais ces deux dates, celle-là prématurée, celle-ci trop tardive (car il faut quatre jours de voyage du Crotoy à Rouen) ne sauraient convenir avec la première séance du procès qui eût lieu le 9 janvier 1431. L'auteur conclut donc, à bon droit, que Jeanne d'Arc traversa la Somme le 20 décembre 1430, vers 9 heures du matin. Puis elle coucha à Eu le soir de ce jour ; à Dieppe, le soir du 21 ; à Bosc-le-Hart le soir du 22 ; et l'on arriva à Rouen le 23, en ayant évité de voyager le dimanche 24.

Le raisonnement de l'auteur est d'une telle clarté, ses déductions d'une telle exactitude, ses détails d'une telle minutie, qu'il a mérité d'être appelé par le Comte de Maleyssie — un excellent juge en cette matière — « le chef d'étapes de la route faite par Jeanne d'Arc ». Et c'est très bien dit. Cette route, il sied de le remarquer dans une Revue d'Histoire du Canada, traverse ce pays du Vimeu, dont Jean-François de la Roque de Roberval, cent ans plus tard, sera sacré « le petit roi », de par la boutade de François Ier.

E. de Cathelineau.

André Laurence, canadien français, par Pierre Dupuy (Plon).

Nova Francia ne parle guère que d'histoire, mais un roman, selon Taine, constitue un document historique de premier ordre. Et même le grand écrivain pensait qu'il n'est pas de meilleur témoignage sur une époque que les romans qu'elle a produits. L'œuvre de M. Pierre Dupuy, en tout cas, est un véritable document et il faudra plus tard le consulter pour connaître les aspirations, les idées et l'état d'âme des jeunes Canadiens-français de notre temps. André Laurence, en effet, est presque un symbole.

C'est aussi un type. Ce jeune homme en révolte contre le milieu canadien, ce jeune idéaliste (dans les deux sens de ce mot) est de plus en plus fréquent chez nous. André Laurence rêve d'écrire un grand poème : *Le Fleuve*. Il pourrait sembler bizarre qu'un tel poème ne pût être écrit au bord du Saint-Laurent qui est bien le fleuve par excellence. Mais, au fond, ce poème n'est qu'un prétexte du héros et aussi de l'auteur du livre, un alibi que tous deux se donnent. Ce qu'ils veulent surtout, c'est aller ailleurs ; c'est, André Laurence, de quitter Montréal,

Site Internet : Archiv-Histo.com

M. Pierre Dupuy, de lui faire découvrir un nouveau monde. Car le propre de l'intellectuel, c'est la découverte, et André Laurence, c'est l'intellectuel canadien-français. Il y a toujours du Christophe Colomb ou du Jacques Cartier dans tout esprit curieux et chercheur, dans tout esprit qui ne veut pas se conformer sagement aux instructions de ses maîtres et à la banalité ambiante.

S'en aller est aussi le rêve de tous les poètes. Il y a chez eux un goût naturel pour le départ, l'étranger, *les ailleurs*. Et je connais de jeunes poètes de France qui ne rêvent que du Canada. Ainsi, il existe un chassé-croisé de voyages par l'imagination, qui se terminent souvent chez l'éditeur par une plaquette de vers.

Le livre de M. Dupuy est intéressant par beaucoup de détails de la vie Montréalaise finement notés. L'auteur a un don d'observation ironique et juste, parfois très savoureux. Il peut trouver, croyons-nous, dans cette qualité, la meilleure source de succès. André Laurence est un début excellent et plein de promesses.

La R. R.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault, Paris-Mamers — 6 3 — 18.187.

Les Archives du Canada

Les Archives du Canada qui constituent un sous-ministère indépendant à Ottawa, ont un bureau à Paris, au N° 1bis, rue François Ier. Le travail de ce bureau est de dresser un inventaire des pièces relatives à l'histoire canadienne, qui se trouvent dans les grands dépôts d'archives à Paris et en province. On a déjà fait la transcription de plusieurs milliers de volumes qui sont aujourd'hui aux Archives d'Ottawa. Grâce à ses activités, Ottawa possède maintenant la plus riche collection documentaire qui existe sur l'histoire française du Canada, puisque aux documents français il faut ajouter les documents de source anglaise ou canadienne qui se trouvent aussi sur ses rayons. Une vaste collection de cartes enrichit également ce dépôt, ainsi qu'une bibliothèque historique.

Le département des Archives d'Ottawa est heureux de mettre à la disposition des chercheurs et des historiens, ses richesses documentaires et l'expérience de ses archivistes. De plus, il invite également les institutions et les personnes qui possèdent des documents concernant le Canada à les signaler à son bureau de Paris. Enfin, toute personne qui le désire peut s'adresser à ce bureau pour tous renseignements concernant l'histoire canadienne.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Légation du Canada en France

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

1, Rue FRANÇOIS Ier

PARIS

CORRECTIONS IMPORTANTES

DU

No 1 (VOL. V) JANVIER-FÉVRIER 1930

Par suite d'une omission, LA PAGINATION du No 1 (Vol. V) de *Nova Francia*, n'a pas été faite. Prière à nos lecteurs de réparer cette omission en se servant des indications ci-dessous :

page 355	*lire* 1	page 371	*lire* 17	page 387	*lire* 33	page 403	*lire* 49
356	» 2	372	» 18	388	» 34	404	» 50
357	» 3	373	» 19	389	» 35	405	» 51
358	» 4	374	» 20	390	» 36	406	» 52
359	» 5	375	» 21	391	» 37	407	» 53
360	» 6	376	» 22	392	» 38	408	» 54
361	» 7	377	» 23	393	» 39	409	» 55
362	» 8	378	» 24	394	» 40	410	» 56
363	» 9	379	» 25	395	» 41	411	» 57
364	» 10	380	» 26	396	» 42	412	» 58
365	» 11	381	» 27	397	» 43	413	» 59
366	» 12	382	» 28	398	» 44	414	» 60
367	» 13	383	» 29	399	» 45	415	» 61
368	» 14	384	» 30	400	» 46	416	» 62
369	» 15	385	» 31	401	» 47	417	» 63
370	» 16	386	» 32	402	» 48	418	» 64

Site Internet : Archiv-Histo.com

Les préliminaires de l'émigration percheronne au Canada

Comme je l'ai dit dans mon précédent article (1), Robert Giffard avait emporté de ses différents séjours aux bords du Saint-Laurent une impression inoubliable. Aussi l'idée d'aller coloniser cette contrée n'avait-elle fait que grandir en lui avec le temps.

La vie calme et monotone qu'il menait dans sa ville natale lui pesait de plus en plus. Il avait hâte de mettre ses projets à exécution. Mais il lui fallait pour cela du terrain et des colons pour le cultiver. Il savait que la Compagnie de la Nouvelle-France lui accorderait volontiers une concession ; mais où recruter la main-d'œuvre. Là était pour lui la grosse difficulté à surmonter.

Les Percherons, il ne l'ignorait point, étaient par tempérament peu disposés à tenter de lointaines aventures.

Dans le portrait qu'il en a tracé en 1611, René Courtin, avocat du roi à Bellême (2), dit que ses compatriotes sont « apesantiz sur leurs cendres et à la douceur et commodité du païs auquel ilz s'attachent, chacun faisant valloir et mesnageant sa petite closerie ou mestairye, sans pousser leur fortune plus oultre, encores qu'ilz soient de fort belle venûe et qui pourroyent faire quelque chose de bon, tellement qu'il est venu en proverbe d'eux : *Ce sont les poullains du Perche, ilz se défont au croistre*. Cela ne s'entend pas que l'eage venant rabaisse leur esprit et les rende imbécilles : l'expérience nous en rend la preuve de ceux qui se sont tirez du païs et brusqué fortune aux aultres provinces, hanté la Cour ou le Pallays, où ilz se sont fort advancez, chacun en la voccation qu'il a entreprise ; mais c'est qu'ilz sont chatouillez des délices du païs et s'y amusent, non, de vérité, en oysiveté, mais à la culture et mesnagement de leur patrimoine, dont ilz se contentent, sans désirer aultres grandeurs ne richesses qu'ilz pourroient à l'adventure trouver aux aultres provinces. » (1)

(1) *Les diverses professions de Robert Giffard*, dans *Nova-Francia*, vol. IV, nº 6 (nov-déc. 1929), p. 322 et suiv.

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortagne. Autrefois chef-lieu de Bailliage, ce qui explique la présence dans cette ville d'un procureur du roi dont les fonctions correspondaient à celles de procureur de la République et à celles de substitut.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Le milieu était donc fort peu favorable au recrutement de colons. Giffard cependant ne se découragea point. On écouta d'abord avec une indifférente curiosité, puis avec un visible intérêt, le récit de ses voyages et l'exposé de ses projets. Cette progression dans le résultat de ses causeries n'échappa point au chirurgien Mortagnais, qui se montra de plus en plus persuasif et précis. Tant et si bien qu'au bout d'un certain temps il avait gagné à sa cause plusieurs de ses concitoyens. Et puis, il avait su, par la régularité de sa vie, gagner la confiance de ceux qui l'approchaient.

On le savait entreprenant mais réfléchi, ne laissant rien au hasard. Sa femme était courageuse et charitable : elle en donnera maintes preuves dans la suite. L'ordre et l'économie régnaient dans le ménage, puisque, malgré leurs charges de famille, les époux Giffard étaient parvenus à agrandir leur patrimoine. Enfin, ce qui n'était pas à dédaigner ils appartenaient tous deux à d'excellentes familles.

Giffard, sieur du Moncel, (2) avait comme neveu maternel, l'abbé Henry Cliquot, curé de Normandel (3), et comme cousin Mᵉ Nicolas du Tertre, licencié en droit, avocat à Mortagne. Quant à Mᵐᵉ Giffard, elle comptait parmi ses proches parents — tous pourvus d'une sieurie — Mᵉ Pierre du Chastel, prieur de Chartrage (4), et noble homme Mᵉ Mathurin Mauduit, sieur de la Resnière, receveur du domaine du comté du Perche. Marie Tadhomme, fille du conseiller du roi et lieutenant général à Moulins (5), était au nombre de ses amies.

(1) René Courtin, *Histoire du Perche*, publiée d'après le manuscrit original et annotée par le Vᵗᵉ de Romanet et M. H. Tournouër, Mortagne L. Daupeley, 1893.

(2) Sieurie située commune d'Autheuil, aux environs de Tourouvre.

(3) Commune du canton de Tourouvre, arrondissement de Mortagne. Vu le grand nombre de familles parties des environs de Tourouvre pour le Canada, il y a lieu de sé demander si l'abbé Cliquot ne se fit pas l'auxiliaire de son oncle.

(4) Ancienne léproserie fondée en 1090 et située à l'extrémité d'un faubourg de Mortagne. Après la disparition de la lèpre, elle devint un simple prieuré desservi par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, dépendant de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Pierre du Chastel fut nommé prieur de Chartrage en 1603, par suite de la résignation de son frère, Charles du Chastel. Il était mort en 1648, date à laquelle lui succéda Célestin Vollet. Le prieuré de Chartrage fut vendu comme bien national en 1791. Il est habité aujourd'hui par des fermiers.

(5) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortagne et jusqu'en 1745 siège d'un bailliage réuni à celui d'Alençon.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Enfin, nul n'ignorait que Giffard s'était assuré de précieuses collaborations parmi les Cent associés composant la Compagnie de la Nouvelle-France et que le lieutenant général du Perche lui avait promis son concours financier.

C'est apparemment après le 25 janvier 1634 — date à laquelle il avait obtenu la concession de la seigneurie de Beauport — que Giffard fit des promesses fermes à ceux qu'il savait disposés à le suivre au Canada. Cela est si vrai que nous voyons Gaspard Boucher acheter, le 21 mai 1633, une petite ferme aux environs de Mortagne — ce qui n'est pas le fait d'un homme bien décidé à émigrer. — Moins de neuf mois après — le 1er février 1634 exactement — M. et Mme Boucher vendent ce qu'ils possèdent afin de se libérer de toutes dettes et obligations.

Un autre Mortagnais, Jean Guyon, qui devait, lui aussi, faire partie du premier convoi de colons, vend le 14 mars 1634 un jardin situé rue Neuve, sur la route de Mortagne à Longny (1).

CONTRAT GIFFARD-CLOUTIER-GUYON

Il est évident que Boucher et Guyon ne se dessaisirent point de leurs biens sans de sérieuses garanties pour l'avenir. Il dut en être de même pour tous les autres émigrants qui, à défaut d'immeubles, se virent obligés d'abandonner leurs meubles et outillage, au moment de leur départ.

Les engagements pris entre Giffard et ses futurs censitaires le furent, à mon avis, verbalement ou sous seings privés.

Toutefois, nous voyons, Zacharie Cloutier et Jean Guyon se rendre, le 14 mars 1634, en l'étude de Me Roussel, notaire à Mortagne, afin de s'y rencontrer avec leur futur maître et seigneur « noble homme Me Robert Giffard, sieur de Beauport, païs de la Nouvelle-France, estant de présent (2) en ceste ville de Mortagne, sur le point de partir pour faire, par la grâce de Dieu, collonye aud. pais de la Nouvelle-France ».

Après un dernier échange de vues entre patron et ouvriers, Me Roussel rédigea, en présence de Me Darrien Chamboy, chirurgien, et Jean Pousset, marchand, témoins, une convention (3) aux termes de laquelle

(1) Chef-lieu de Canton de l'arrondissement de Mortagne.

(2) Ce qui indiquerait que Giffard s'était éloigné de Mortagne pendant un certain temps sans doute dans le but de régler tous contrats, tant avec la compagnie des Cent Associés qu'avec la société Rosée, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

(3) Minutes de Me Farce, notaire à Mortagne.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Jean Guyon, maître maçon, et Zacharie Cloutier, maître charpentier, demeurant tous deux à Mortagne et « natifs dud. lieu », s'engagèrent à partir pour le Canada dès que Giffard leur en donnera l'ordre.

Puis, arrivés à destination ils devront, « avecq chascun ung de leurs enfans » (1), défricher et cultiver les terres dépendant de la seigneurie de Beauport et généralement faire tous travaux que Giffard exigera d'eux.

La durée de cette sorte de contrat de travail fut fixée à trois années à partir de la Saint-Jean-Baptiste, en 1634.

En retour, Giffard s'engagea, non seulement à faire face aux dépenses du voyage de Cloutier et de Guyon, mais encore à les « bien et deuement nourrir, gouuerner et entretenir de toutes leurs nècessitez, mesme lesd. deux leurs enfants, selon la commodité du païs et ce qui s'y trouve à leur état et condition » pendant trois ans.

Le seigneur de Beauport prit encore l'engagement de faire « passer » à ses frais « les femmes des d. Guyon et Cloustier avecq leurs aultres enfans dans l'année que l'on comptera mil six cens trente six, pour les venir trouver aud. pais, et les y nourrir le reste desd. trois années ; après lesquelles finyes, sy les d. Guyon et Cloustier n'avoient moyen suffisant de nourrir et entretenir leurs d. femmes et enfants, led. sieur de Beauport sera aussy tenu de les assister ». Il devra en outre leur donner deux vaches « au cas que toutes fois il en eust plus de quatre ». Enfin il fut convenu entre les parties que pendant trois ans « les d. Guyon et Cloustier et chascun ung de leurs d. enfans auront leur part et portion aux terres qui seront défrichées et désertées, dépendantes dud. lieu [de Beauport] avec les aultres hommes que le d. Sr de Beauport y emportera... » La moitié de la production de son domaine « demeurera aud. Sr de Beauport pour en disposer ainsi qu'il advisera bon ».

Giffard promit encore à Cloutier et à Guyon de leur donner et faire bâtir, près de la sienne, une maison pour eux et leur famille.

Suit une clause relative au trafic qui pourra être fait avec les

(1) Il s'agit évidemment d'enfants en âge de pouvoir travailler.

Or, Zacharie Cloutier, marié à Sainte Dupont, avait un fils, Zacharie, baptisé en l'église Saint-Jean de Mortagne le 16 août 1617.

De son côté, Jean Guyon, époux de Mathurine Robin, avait une fille, Barbe, baptisée également à Saint-Jean le 19 avril 1617. Il est toutefois peu probable que cette jeune fille suivit son père au Canada en 1634. Ce serait donc son frère Jean, baptisé à Saint-Jean le 1er août 1619, qui fit partie du premier convoi de colons Mortagnais.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« sauvages » — clause qu'il m'est impossible d'analyser par suite de la disparition d'un certain nombre de mots. Ce n'est d'ailleurs pas le seul passage tronqué — le registre étant en cet endroit en partie rongé par l'humidité. Il serait à désirer qu'une copie de cet acte se trouvât dans les archives canadiennes afin de rétablir en son entier le texte de la minute. Cela dit, je continue une analyse que je me suis efforcé de rendre aussi fidèle et complète que possible.

Pour récompenser Guyon et Cloutier des services qu'ils ne manqueront pas de lui rendre, Giffard donna « à chacun deux mil arpens de terre plantée en bois et prayries à prendre, partye proche, en oultre leur portion aux terres défrichées, avec droit de pesche et de chasse sur lesd. choses données, mesme droict de moullin... »

Le Seigneur de Beauport se réserva toutefois les droits seigneuriaux qu'il avait « par dessus eux », et ne les dispensa point par conséquent de lui rendre foi et hommage chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Lorsque la Compagnie des Cent associés avait concédé le domaine de Beauport à Giffard, elle avait exigé de celui-ci, en échange, un seul hommage lige à chaque mutation de possesseur, avec une maille d'or du poids d'une once, et le revenu d'une année « de ce que le dit sieur Giffard se sera réservé, après avoir donné en fief, ou à cens et à rentes, toute ou une partie des dits lieux ».

Giffard de son côté, exigea de Cloutier et Guyon, « pour tous debvoirs, chacun une maille d'or valant cinquante sols, par mort ou mutation... »

On trouve dans toutes les histoires de l'émigration française au Canada des extraits de cette convention, mais ce qui a trait aux conditions de travail imposées, par Giffard à Cloutier et à Guyon y est passé sous silence, ainsi que les engagements pris par le seigneur de Beauport envers les femmes et enfants de ses deux censitaires.

Ce sont cependant là détails du plus haut intérêt, puisqu'ils démontrent avec quel sérieux Giffard avait étudié, dans jusque dans ses moindres détails, son plan d'émigration.

Mais où se révèle surtout l'esprit d'organisation du chirurgien mortagnais et sa parfaite compréhension des affaires, c'est dans le « contrat de société » qu'il avait signé deux jours auparavant avec Pierre Le Bouyer, sieur de Saint-Gervais, conseiller du roi et son lieutenant général au baillage du Perche.

Cet acte, qui fut passé sous seing privé, jette, comme on le verra,

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

un jour tout nouveau sur le but poursuivi par Giffard et ses collaborateurs et, par conséquent, mérite d'être reproduit en son entier.

CONTRAT D'ASSOCIATION GIFFARD-LE BOUYER

12 mars 1634
Contract de société entre Pierre
Le Bouyer, escuyer, sr de St Gervais
et Robert Giffard,
avec quittance dud.
Giffard de la somme
de 1800 ltz.

Furent présents Pierre Le Bouyer, escuyer, sieur de Saint-Gervais et Robert Giffard, soubsignés, lesquels ont accordé ce qui en suit c'est à scauoir qu'ils fourniront chacun la somme de dix-huict cent liures tournois qu'ils employeront en marchandise, nourriture et gages des hommes qu'ils envoyeront au premier embarquement en l'Amérique dicte Canada ou Nouvelle France, où le dict Giffard conduira lesd. hommes et convertira lesd. marchandises et labeurs des hommes en autres marchandises et manufactures qu'il envoyera en France que ledict Le Bouyer receura et vendra au profit commun d'eux, sinon que le dict Giffard les eust vendues sur les lieux et auant le dict enuoy, auquel cas il sera tenu en enuoyer estat et rescriptions audict Le Bouyer pour en receuoir le prix et renuoyera ledict Le Bouyer ce qui luy sera demandé par ledict Giffard soit d'hommes, victuailles ou autre chose pour la continuation dudict commerce audict Canada; que ledict Le Bouyer gagera et acheptera des deniers ou vente de la marchandise prouenue de lad. Nouuelle France et le surplus sera comun entre les parties et ce qui en escherra audict Giffard ledict Le Bouyer sera tenu l'employer en constitution de rente au profit dudict Giffard seul sitost que ledict Le Bouyer l'aura receu ou peu receuoir. Comme aussi s'il arriue perte des choses communes ou de partie d'icelles ladicte perte sera commune aux parties. En conséquence de la dicte présente société ledict Giffard a consenti et accordé, accorde et consent que la terre à luy concédée par la Compagnie de la Nouuelle France par lettres de ce expédiées le quinsiesme de janvier dernier en vertu du pouuoir à elle donné par eedict du mois de may six cent vinct huict deuement vérifié soit et demeure commune auxdicts Le Bouyer et Giffard en toute propriété, profits, reuenu, bastiments et améliorations et luy en a ledict Giffard en tant que besoin est ou seroit cédé et transporté par ces présentes à luy ses hoirs et ayant cause de la religion catholique, apostolique et romaine et non d'autre, la moitié pour en jouir aux mesmes droits et prérogatives que led. Giffard, suiuant et conformément auxd. lettres à l'effect desquelles ledict Le Bouyer demeure dès à présent subrogé et où il arriueroit que le dict Giffard en obtint d'autres ci-après ou s'establist en un autre lieu de ladicte Nouuelle France il consent et accorde dès à présent

Site Internet : Archiv-Histo.com

comme dès lors que le dict Le Bouyer ses hoirs ou ayants cause de ladicte religion catholique, apostolique et romaine et non d'autre y ait pareillement la moitié et demeure le tout en commun entreux et entant que besoin seroit luy en faict dès à présent cession et transport pour en jouir aux mesmes droits l'un que l'autre. Comme aussi demeureront en commun entre lesd. parties les profits qu'il plaira à Dieu faire prouenir de la société contractée par led. Giffard auec les sieurs Jean Rosée (1) François Vallée et Jacques du Hamel par escript soubs leurs seings privés le troisiesme de ce mois à laquelle fin en tant que besoin est ou seroit ledict Giffard a subrogé ledict Le Bouyer en son lieu et place pour un cinquiesme audict traicté faict auec lesd. Rosée, Valée et du Hamel et aux mesmes droits et conditions que ledict Giffard avec lequel il partagera par moitié le profit desd. deux cinquiesmes à eux afférantes audict traicté, ensemble la pention pour la nourriture des hommes que lesd. Rosée, Valée et du Hamel sont obligés de payer et généralement tout ce qui en prouiendra sans rien excepter ny retenir en quelque sorte que ce soit; et sera tenu ledict Le Bouyer employer la part afférante dudict Giffard au profit seul dudict Giffard après que sur les deux portions à Cinq le tout aura esté pris ce qu'il conviendra employer en leur esgard en autres marchandises et frais à les renvoyer audict Canada suivant ladicte association et luy envoyera ledict Giffard chacun an au retour des vaisseaux l'estat des hommes employés à leur service commun, des marchandises traictées et de la despense et recepte demeureront audict Giffard et à son profit seul les gages à luy accordés par ladicte Compagnie et sera tenu ledict Le Bouyer [les] employer en constitution de rente sitost qu'il [les aura] receus ou peu receuoir les [arrérages] il en tiendra compte audict Giffard, ont lesd [parties] accordé qul leur dicte société et compagnie durera le temps et espace de dix ans tant pour eux que leurs hoirs, héritiers ou ayant cause de la qualité susd. et a ledict Giffard présentement mis entre les mains dud. Le Bouyer coppie imprimée de l'eedit du roy pour l'establissement de lad. Compagnie de la Nouvelle France du mois de may six cent vinct huict au pied de laqlle sont les arrests de vérification de la coppie signée dudict Giffard desd. lettres de concession à luy faicte par ladicte Compagnie du quinsme de janvier dernier et d'un extraict des articles à luy accordés par ladicte Compagnie du quatorsme dud. mois et la minutte de l'accord et société par luy contractée auec lesd. Rosée, Valée et du Hamel et signée d'eux du troisme de ce mois et a ledict Giffard promis ayder aud. Le Bouyer

(1) Comme la Compagnie de la Nouvelle-France ne pouvait s'occuper de la Colonie, elle avait chargé une société particulière, la Compagnie Rosée-Cheffaut, composée de marchands rouennais, dieppois et parisiens de l'entretenir et de la peupler. Cette Compagnie fut constituée en 1632, pour cinq ans, au capital de 100.000 liv. Dans chaque concession de terres, la Compagnie stipulait que les colons amenés au Canada par les concessionnaires « tourneront à la décharge de ladite Compagnie en diminution du nombre qu'eile doit y faire passer ». — F. X. Garneau, *Histoire du Canada*, Ve édition, t. I, p. 554.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

toutes fois et quantes que besoin sera des originaux desd. pièces. Faict le dousiesme jour de mars mil six cent trente quatre

Le Bouyer
Giffard

Lorsque les signatures furent apposées au bas de l'acte, Le Bouyer versa à son associé les 1.800 livres promises et Giffard en donna aussitôt quittance (1) en ces termes :

Et lesd. jour et an que desus en execution du contrat ci desus recongnois avoir recu dud. sieur le bouier la 10e de dix huict cent liures tournois pour employer a lefect du concordat ci desus dont je le tiens quitte.
Approuvé glose an que desus.

Giffard.

Afin de donner toute la valeur légale aux deux pièces qu'il venait de signer, Giffard fit rédiger l'acte suivant par Me Roussel qui s'était transporté à cet effet au domicile du lieutenant général.

Et le quatorzeme jour de mars l'an mil six cens trante quatre après midy à Morne à la maison dud. sieur de Sainct-Geruais par devant Mathurin Roussel, nore et tabellion royal en la ville et chastellenie dudict Mortagne soubzné fut pnt led. Me Robert Giffard cy-devant nommé demeurant aud. Morne parre Nre Dame lequel a recognu ses deux seings et escritpture apposez au bas desd. escriptz et recognoissances cidessus dit auoir pour agréable le contenu en iceux et à l'entretien et accomplissemt des choses accordées et contenues ausd. escriptz et recognoissances icelluy Giffard y a obligé tous ses biens prns et aduenir, ce qui a esté accepté par led. nore pour led. sieur Sr de St Geruais en sargetier, demt aud. Morne tesm. qui ont auecq led. Giffard et nous présence de honorable Jean Chouet, sr de Vaumorel, et Léonard Briddé, nore signé, etc.

J. Chouet Léonard Briddé Giffard
Roussel

Après avoir remis au notaire, pour les déposer au nombre de ses minutes, les pièces ci-dessus, Giffard donne aussitôt « pouvoir et puissance » au sieur de Saint-Gervais de faire toutes les opérations commerciales et autres que nécessiteront « le traffic dud. constituant en lad. Nouvelle-France ».

(1) Cette quittance est entièrement écrite de la main de Giffard.

Site Internet : Archiv-Histo.com

PROCURATION DE GIFFARD A LE BOUYER

Procuraon de Robert Giffard
14 mars 1634

[1634]

Pardevant Mathurin Roussel, no^re et tabellion royal en la ville et Chastellenye de Mortagne, fut présent M^e Robert Giffard, apothicaire, dem^t audict Mortagne, parr^e de Nre Dame, lequel a faict et constitué son procureur général et spécial Pierre Le Bouyier, escuier, sieur de Sainct-Gervais, con^er du Roy, lieu^ant général au bailliage du Perche, auquel luy constituant a donné et donne par ces présentes pouuoir et puissance de recepuoir touttes et chacunes les marchandises et manufactures qu'il enuoira de la Nouvelle France en France, en bailler acquict et descharge, les vendre, en retirer le prix soit en France ou ailleurs en quelque part que ce soit et aux conditions que sondict procureur aduisera pour le mieux et au cas que led. Giffard les eust vendues sur les lieux auparauant que de les enuoyer, en poursuiure le payement et en bailler quittance, faire constitution de rente au proffict dud. Giffard en donner reuenu aud. bons, en recepvoir les arrérages mesmes substituer ung ou plusieurs procureurs à l'effet que dessus et généralem^t faire et disposer en tout ce qui concerne le traffic dud. constituant en lad. Nouvelle France, tout ainsy qu'il pourroit faire et comme sy p̃nt en personne y estoit promettant d'auoir le tout pour agréable soubz obligation de tous ses biens p̃ns et aduenir Ce fut faict et passé aud. Mortagne après-midy le quatorze^me jour de mars l'an mil six cens trante quatre en présence de Jehan Chouet, sieur de Vaumorel, et Léonard Briddé, sargetier, dem^t aud. Mor^ne tesmoings qui ont auecq lesd. partyes et nous no^re signé en la présente.

J. Chouet — Giffard — Leonard Briddé
Roussel
Le Bouyer

En marge est écrit :

Et pour l'execuon des p̃ntes et dudict concordat faict entre les parties recognu devant nous assauoir que led. Giffard a esleu son domicile irrevocable en sad. maison ou il demeure à p̃nt auquel lieu il consent les exploictz qui y seront faitz comme s'ilz faitz a personne A nonobstant jugement de domicille (1) et demeure accepté par le sieur de S^t Gervais A ce présent.

A et dom^lle (2)

(1) Ce mot est biffé dans l'original.

(2) Le bord de l'acte ayant été rongé à cet endroit par l'humidité, je n'ai pu rétablir le texte du « renvoi » en son entier.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Je n'ai pu trouver jusqu'à présent le moindre renseignement sur les relations qu'eurent par la suite Giffard et Le Bouyer, ni sur les résultats de leur association.

Un examen attentif des archives notariales de Mortagne me permettra peut-être un jour de le savoir. Car, il faut bien le reconnaître, c'est à l'aide des minutes des anciens tabellions que l'on arrive le plus souvent à faire sur des bases sérieuses l'histoire de nos ancêtres.

Les minutiers des notaires de Mortagne, visités à diverses reprises par des historiens canadiens et autres, lors de leur passage dans cette ville étaient considérés comme dépourvus de tout document sur l'émigration percheronne au Canada. Et pourtant quelles heureuses surprises ils m'ont déjà causées, ces précieux dépôts, trop souvent négligés !

Joseph Besnard.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LE PORTRAIT DE LOUIS XV A QUÉBEC

Un beau jour de 1734 les membres du Conseil supérieur de Québec s'avisèrent qu'il serait bon que le portrait du roi figurât dans la salle de leurs séances. Louis XV avait alors vingt-quatre ans ; il était dans tout l'éclat de sa jeunesse, grand svelte, attrayant à voir, digne de son surnom de *Bien-Aimé*. Les conseillers pensèrent que devant l'image d'un tel prince et, pour ainsi dire, sous la surveillance muette de son clair regard, la justice serait rendue par eux-mêmes avec plus d'exactitude et reçue par leurs justiciables avec plus de respect. Un portrait du roi fut donc demandé, accordé, envoyé, mis en belle place ; et le ministre et le souverain duement et congruement remerciés. Tous ces faits étaient connus. On ignorait une seule chose : le nom du peintre qui fit le tableau. Détail minime, mais cependant important ; car, faute de l'avoir bien précisé, ne risquait-on pas de se méprendre sur la personnalité de l'artiste, sur la nature de son travail : original ou copie ? Or, un texte inattendu vient de nous apprendre ce nom et nos recherches de nous prouver qu'il est celui d'un copiste, maître-peintre et marchand de tableaux. Nous allons livrer le tout à nos lecteurs, en accompagnant le document révélateur de certains autres qui sont indispensables pour éclairer et règler la marche de cette histoire.

* * *

Elle débute par une lettre du gouverneur et de l'intendant au ministre, en date du 3 novembre 1734. Se faisant les interprètes du Conseil supérieur, ils écrivent :

Duplicata

Monseigneur

Nous nous sommes chargés de la part du conseil d'avoir l'honneur de vous demander le portrait du Roy. Trouvés bon, Monseigneur, que nous joignons nos prières aux siennes pour obtenir de vous cette grâce. Le portrait de Sa Majesté sera un nouveau motif pour Engager les

officiers du Conseil à rendre la Justice avec Encor plus d'Exactitude s'il est possible et ne peut manquer d'augmenter le respect dû à ce Tribunal.

Nous avons, Monseigneur, une autre grace a vous demander, c'est de joindre votre portrait à celuy du Roy, vous faites trop de bien à cette Colonie pour ne pas procurer aux peuples la satisfaction de connoistre un Ministre aussi bienfaisant que vous l'Estes.

Nous sommes avec un très profond respect

Monseigneur

Vos tres humbles et très obéissants serviteurs

BEAUHARNOIS

HOCQUART

[*Signatures autographes*]

a Québec le
3 novembre 1734 (1)

En tête de cette lettre se trouvent résumées en peu de mots leurs demandes et les réponses du ministre, juxtaposées les unes en regard des autres de la façon suivante :

a Mr Begault pour en envoyer un	Mrs de Beauharnois et Hocquart demandent au nom du conseil supérieur le Portrait du Roy,
Néant	et suplient Mgr d'y joindre le sien.

M. Begault était à Paris l'homme d'affaires chargé des achats pour la marine. On lui écrivit donc ; et il fit le nécessaire avec tant de promptitude que le 19 avril 1735, on annonçait officiellement l'envoi du tableau : ce qui semble prouver qu'il ne fut point composé et exécuté spécialement pour cette circonstance.

A Mrs de Beauharnois et Hocquart.

A Versailles, le 19 avril 1735.

Messieurs

J'ay receu les lettres que vous m'avès écrites le 5 et 19 octobre et 3 novembre de l'année dernière . . . . . .

Le Roy a bien voulu accorder le portrait de Sa Majesté que vous avès demandé pour le Conseil supérieur, Et il est envoyé par le vaisseau *le Rubis* (2). Vous aurès soin de l'y faire placer convenablement. A l'égard du mien je ne l'Envoyeray point. Mais je vous suis cependant très obligé de votre attention (3).

---

(1) Archives Nationales. Colonies C11 A 31, ff. 278-279.
(2) Il arriva à Québec par le *Héros* ; voir plus loin.
(3) Archives Nationales ; Colonies B 63, f° 475 v.

Site Internet : Archiv-Histo.com

A quelques jours de là, des ordres furent adressés au Trésorier de la marine pour payer le tableau ; et c'est par cet ordre de paiement que nous connaissons le nom du peintre et la valeur marchande de son œuvre.

Marine 1735.
323l. 10s. au S. Tramblin, peintre, pour un tableau du portrait du roy destiné pour la salle du conseil supérieur de Canada.

25 avril 1735 De par le Roy

Trésorier général de la Marine, Maitre Florent Marcelin de Selle payez comptant des deniers de vostre exercice de la présente année au Sr Tramblin, peintre à Paris, la somme de trois cent vingt trois livres dix sols que nous luy avons ordonné et ordonnons pour le prix d'un tableau représentant notre portrait qu'il a fait et fourny, à ce compris la bordure, frais d'emballage et port jusques à la Rochelle, ou il a esté voituré par nos ordres, pour estre envoyé à Québec, et placé dans la salle du conseil supérieur de Canada ou nous l'avons destiné et Raportant par vous le mémoire dudit Tramblin certifié par le Sr Begaud chargé de l'achat des marchandises pour la marine à Paris, Ensemble la présente ordonnance et la quittance dudit S. Tramblin, ladite somme de III c. XXIII l. X. s. sera passée et allouée en la dépense de vos comptes &ca. Donné a Versailles le 25 avril 1735 (1).

Le portrait fut voituré sans encombre de Paris à la Rochelle, et sans encombre arriva à Québec d'où le gouverneur et l'intendant firent, en ces termes, leurs remerciements au ministre.

Monseigneur

Nous avons reçu la lettre que vous nous avès fait l'honneur de nous écrire le 19 avril dernier . . . . . .

Nous avons receu par le Héros le portrait de Sa Majesté qu'elle a bien voulu accorder pour le Conseil supérieur. Nous l'avons fait placer dans l'Endroit le plus convenable de la salle du Conseil. Et il a esté arresté par une délibération qu'il en serait fait de très humbles remerciemens à Sa Majesté et que vous seriés suplié Monseigneur de les luy faire agréer...

BEAUHARNOIS HOCQUART

A Québec [*Signatures autographes*]
le 5e octobre 1735.

Le Conseil supérieur adressa, en effet, au Roi, et aussi au ministre des lettres de « très humbles remerciemens ». Elles ont été publiées dans le Bulletin des Recherches historiques. Il est facile de les y aller

(1) Archives Nationales. Colonies F1 32, fo 69. Minute.
(2) Archives Nationales. Colonies C11 A 63, ff. 43-46.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

prendre ; mais il sera plus commode et plus agréable au lecteur de les trouver ici, jointes aux documents qui concernent cette affaire, en un même faisceau.

Lettre de remerciement écrite à Maurepas par le Conseil supérieur de Québec le 19 7bre 1735 (1)

Monseigneur

Les officiers du Conseil supérieur ne peuvent vous exprimer combien ils sont sensibles à la grâce que vous avès bien voulu leur procurer par l'envoy du portrait de Sa Majesté. Il a été placé dans le lieu le plus éminent de la salle du Conseil avec toutes les démonstrations de joye qu'une aussi auguste représentation peut inspirer. Ce magnifique présent augmente la reconnaissance qu'ils vous ont des bontés que vous avès toujours eu pour cette Compagnie. Elle a l'honneur de vous assurer qu'elle s'efforcera de plus en plus à les mériter par son zèle et son application a rendre la justice.

Lettre des officiers du Conseil supérieur de la Nouvelle France au roi de France, le 19 novembre 1735 (2).

Les officiers de vostre Conseil supérieur de Québec prennent la liberté de faire à Votre Majesté les très humbles remerciements qu'ils lui doivent du portrait de Sa Majesté qu'elle a bien voulu leur accorder. Ils sont pénétrés, Sire, de la plus vive reconnaissance d'une faveur aussi singulière. Le portrait de Votre Majesté a été placé dans le lieu le plus éminent de la salle où ils s'assemblent avec la solennité et les démonstrations de joie que peut inspirer une si auguste représentation et afin que le souvenir ne s'en efface jamais il en a été dressé un acte qui sera déposé dans le registre du Conseil.

Nous sommes avec un très profond respect

Sire, de Votre Majesté
les très bumbles, très obéissants et
très fidèles sujets les officiers
de votre conseil supérieur
Hocquart
Daine, greffier en chef.

* * *

On aura remarqué les termes de « auguste représentation », de « magnifique présent » ; bien évidemment, l'admiration qu'ils expri-

(1) Bulletin des Recherches historiques, vol. XX p. 256. On remarquera que la date de cette lettre est identique à celle de la lettre au roi, pour ce qui est du quantième, mais non quant au mois. Les deux lettres, cependant, ont vraisemblablement été écrites le même jour.
(2) Bulletin des Recherches historiques, vol. XXI, p. 200.

Site Internet : Archiv-Histo.com

maient s'adressait à la majesté du personnage qui était portraicturé et non pas à la beauté esthétique de l'ouvrage, non plus qu'à la célébrité de l'artiste. Savait-on même en Canada que celui-ci se nommait Tramblin ? Et à cette époque ce nom était-il moins inconnu qu'aujourd'hui ? Qu'était-ce donc que ce Tramblin ? Cherchant à le savoir nous sommes arrivés, de renseignements en renseignements, non pas à un seul, mais à toute une famille de peintres appelés Tramblin. Il y avait le père : André Tramblin, maître-peintre et professeur à l'Académie de Saint-Luc ; ses trois fils, Pierre-Robert, l'ainé, Charles-André, le cadet et Denis-Charles, le dernier ; tous les trois, membres de l'Académie de Saint-Luc, à l'instar de leur père (1).

L'un de ces trois frères eut une certaine notoriété, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, comme peintre du théâtre des petits appartements du roi et de l'Opéra de Paris (2), et comme directeur des ouvrages de la Chine aux Gobelins, où il succèda, en 1752, à son beau-père, M. de Neumaison. Chose curieuse, l'on a, successivement, attribué ces fonctions et ces titres à chacun des trois frères Tramblin : Guiffrey à

(1) Leurs noms nous sont donnés par Jules Guiffrey : *Histoire de l'Académie de Saint-Luc* (Archives de l'Art Français, tome IX, Paris, 1915). Liste des membres de l'académie. pp. 155-484, Aux pages 466-467 on lit : Tramblin (André) maitre peintre, quai de Gesvres, professeur, 24 juin 1742. — Tramblin (Charles-André) peintre, fils d'André ; et plus loin, Tremblin (Charles-André) sculpteur, peintre du roi aux Gobelins. [C'est le même que le précédent] — Tramblin (Denis-Charles), peintre, 1774 — Tramblin (Pierre-Robert) peintre du théâtre et des petits appartements de S.M. et de l'Opéra, possède les secrets de M. de Neumaison pour les vernis et dorures, 1752 ; reçu le 5 mai 1751 ; pont Notre-Dame. — Tramblin (Pierre-Robert), peintre, reçu le 24 janvier 1724. Rue des Cinq-Diamants. [Il est, évidemment, d'une génération antérieure et, probablement, à cause de la similitude des prénoms, le parrain de Pierre-Robert qui précède]. — Tramblin de l'Isle, l'aisné (Thomas-Claude), peintre, reçu le 11 janvier 1758, pont Notre-Dame. [Nous ignorons sa parenté avec les autres].

Nous connaissons la parenté d'André, Pierre-Robert, Charles-André et Denis-Charles par un document que Jules Guiffrey cite presque en entier dans : *Scellés et inventaires d'artistes* (Nouvelles Archives de l'art français, année 1884, pp. 17 et suivantes et dont l'original se trouve aux Archives Nationales : Y, 13093.) C'est le scellé après décès du S. André Tramblin, ancien professeur de l'Académie de St-Luc, 24 juin 1742 (Cahier in 4[o] de 30 folios.) Y apparaissent : Marie-Claude Boully, veuve d'André Tramblin et tutrice de Charles-Denis Tramblin, leur fils mineur ; Pierre-Robert Tramblin, Charles-André Tramblin, frères, fils du défunt ; Angélique-Charlotte Tramblin, fille du défunt et épouse de Nicolas-Claude Delafond, marchand, bourgeois de Paris, demeurant au Cap François, côte de St Domingue, et Louise-Nicole Tramblin, fille du défunt et épouse d'Etienne Amblard, avocat au Parlement, demeurant à Clermont-Ferrand.

(2) Il décorait également, en août 1748, le nouveau théâtre du collège Louis le Grand. Voir : Deville, *Index du Mercure de France*, p. 237.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Pierre-Robert (1) ; M. Trudon des Ormes à Charles-André (2) ; et deux ou trois dictionnaires de peintres à Denis-Charles (3). Mais comme celui-ci était encore mineur en 1742, il est peu probable qu'on lui aît confié, dix ans plus tard, la direction des objets de style chinois aux Gobelins. A plus forte raison était-il trop jeune en 1735 — et ses frères également — pour avoir peint le portrait du roi destiné au Canada. Mais cet ouvrage fut « fait et fourni » par leur maison qui était, on va le voir, une grosse fabrique et boutique de tableaux en tous genres, quai de Gesvres, à l'enseigne du Coq Hardi.

C'est là, dans son logis « ayant vue sur la rivière » que leur père, André Tramblin, meurt le dimanche 24 juin 1742, sur les six heures du matin. Immédiatement, sa veuve, Marie-Claude Boully, fait venir le commissaire, Mathias de Mortain, qui se présente à sept heures, et, en vue d'assurer la conservation des biens de la communauté, elle requiert l'apposition des scellés sur les bureaux, coffres et armoires et l'inventaire des meubles et marchandises qui se trouvent céans. C'est à quoi le commissaire procède incontinent. Il parcourt les différentes pièces, du premier étage où est le magasin jusqu'au quatrième où est l'atelier ; et il note tout ce qu'il voit. Il y a des centaines et des centaines de toiles

(1) Voir plus haut, page 80 note (1). Tramblin(Pierre-Robert) peintre du Théâtre et des petits appartements de S. M. et de l'Opéra, possède les secrets de M. de Neumaison pour les vernis et dorures. 1752. Reçu le 5 mai 1751. Pont Notre-Dame.

(2) Trudon des Ormes : *Contribution à l'état-civil des artistes fixés à Paris de 1746 à 1778* (dans Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, tome XXXIII, 1906, pp. 1-64). Page 60, M. Trudon des Ormes cite, d'après les *Annonces, affiches et avis divers* du 26 Juin 1752, cette fort jolie réclame de Tramblin : « Le sieur Tramblin peintre du théâtre des petits appartements de S. M. et « l'Opéra de Paris possède actuellement seul les secrets précieux du feu sieur de « Neumaison son beau-père. Il a hérité de ses talents pour les vernis et les dorures, « et le roi lui a accordé la direction des mêmes ouvrages aux Gobelins. Il continue « de peindre, de dorer et de vernir les équipages et dorer les appartements et les « théâtres, toujours avec de nouveaux succès ». Puis, se référant à l'ouvrage de L. « Lazard : *Inventaire alphabétique des documents relatifs aux artistes parisiens conservés aux Archives de la Seine,* Paris, 1906, où il est question (p. 44) de « Charles-André Tremblin, sculpteur peintre du roi, demeurant en la manufacture des Gobelins ». M. Trudon des Ormes se demande si l'auteur de l'annonce précitée ne serait pas ce Charles-André.

(3) *Voir* : Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays, par un groupe d'Ecrivains spécialistes français et étrangers, sous la direction de E. Benézit. Paris, 1924, 3 vol. ; au vol. 3[e] page 915. — Dictionnaire général des artistes de l'école française depuis l'origine des arts du dessin jusqu'à nos jours, par Emile Bellier de la Chavignerie et Louis Auvray. Paris, 1895. 2 vol. ; au vol. 2 pp. 587-583. — Bryan's Dictionary of painters and engravours. New edition revised and enlarged under the supervision of George C. Williamson, Litt. D. Londres. 1905. 5 vol. ; au vol. 5, p. 201.

Site Internet : Archiv-Histo.com

peintes, avec ou sans cadres, portraits, paysages, animaux, fleurs ; scènes de genre, les unes dans le goût galant d'Octavien, Lancret et Watteau, les autres de dévotion ; il y en a de toutes les tailles, de tous les prix. On est stupéfait devant une telle quantité de peintures et de « bordures » faites par André Tramblin ou par ses ouvriers ; car il avait des aides. L'acte en cite quelques uns : Gilles Thévenot, maitre peintre, qui ne sait écrire ni signer ; Jacques-François Michelanne, maitre peintre doreur, Pierre Drouard, maitre peintre, et les autres. Jules Guiffrey, qui a découvert et publié ce document, résume on ne peut mieux l'aspect du logis quand il écrit : « Voici assurément un magasin de « tableaux des mieux assortis. Rien n'y manque. On peut juger ici l'ex- « tension que prenait parfois le commerce des peintres de l'académie de « Saint-Luc (1). L'homme dont on va lire le scellé n'est pas le premier « venu, un vulgaire barbouilleur en bâtiment, il a enseigné le dessin, « il a corrigé les études des aspirants à la maitrise, et il ne rougit pas « de vendre à côté des vieilles peintures qui encombrent son magasin et « des copies faites d'après les originaux en vogue, soit des estampes de « dévotion, soit des Christ d'ivoire sur croix de bois noir, soit des « cadres de bois doré à la douzaine ». Mais il faut citer quelques passages de ce scellé.

Dans une autre chambre... s'est trouvé.... en deux piles cinquante six tableaux peints sur toille de différents maitres originaux Et copie

(1) L'académie de Saint-Luc (constituée en 1391, confirmée par Henri II (1548), Henri III (1583), Louis XIII (1622), réorganisée en 1672, reconnue par arrêt du conseil d'Etat en 1723 et supprimée en 1776) était une communauté de peintres et de sculpteurs ayant pour but à la fois le perfectionnement de leur art et son exploitation commerciale. On y était admis après examen et obtention de lettres de maîtrise. Les membres de l'Académie avaient seuls « la faculté d'exercer dans toute « l'étendue de la ville, faubourg et banlieue de Paris les arts de peinture, sculpture, « dorure et marbrerie », de façonner et vendre les produits de leur art ; de faire commerce « dans les dits lieux de tous autres ouvrages de pareille espèce faits et « fabriqués par des maitres de toutes nations anciens ou modernes, soit en les « achetant dans ladite ville, soit en les faisant venir du dehors ou en les y envoyant ». Ils avaient aussi le monopole de la vente des couleurs à huile, crayons, encre de Chine, etc. Défense était faite « à tout particulier sans qualité et non « reçu maitre de la communauté de travailler aux arts de peinture, sculpture, « gravure, dorure et marbrerie pour en tirer rétribution et faire commerce ». On laissait pourtant à « tout bourgeois » le droit de s'adonner aux arts, mais pour son usage ou son plaisir seulement. Ces prohibitions cependant ne concernaient point les membres de l'Académie Royale de peinture et sculpture. (*Voir* Lettres patentes du roy qui approuvent et confirment les nouveaux statuts de la communauté et Académie de Saint-Luc des peintres, sculpteurs de la Ville, Faubourgs et Banlieue de Paris, avec les sentences, Arrêts et réglemens concernant ladite communauté. Paris. MDCCLIII.)

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

avec leurs bordures doréz, sur le pan de mur a gauche seize tableaux de différents maitres originaux dans leurs bordures doréz, sur le pan de mur a droitte huit autres tableaux pareils, vingt autres tableaux sans bordures Copies d'après différents maitres toilles d'un Ecu Et de quatre livres, Treize autres tableaux dessus de porte sans bordure Entrepris pour le Sr Bonneau architecte, Plus deux tableaux originaux de Favanes avec leurs bordures doréz, plus une Ste Geneviève de Corneille avec sa bordure doré.....

Plus s'est trouvé En Evidence dans la chambre d'Entrée sur le plancher dix huit tableaux peints sur toille de différents sujets sans bordures, de cinq Et six pieds de haut ; Plus d'un mesme Costé sur deux tablettes sur celle d'En haut vingt quatre tableaux anciens portraits Et autres sujets, Et sur celle de dessous sept petits tableaux dans le gout d'Octavien, avec leurs bordures En bois, Quatorse autres tableaux sur le devant desd. tablettes peints sur toille copies d'après différents maitres toille de trois livres, sur une tablette plus loing du mesme Costé vingt huit tableaux peints sur toille Copies d'apres différents maitres, toille de trois livres Et de cinquante, audessous de lad. tablette possant a terre dix huit tableaux peints sur toille sans bordures de différents sujets paysages, fleurs, Et animaux toilles de trois livres ; En haut a droite a costé de la porte dix huit vieilles bordures doré verny Argent Et or de différentes grandeurs, sur la tablette d'En haut vingt quatre tableaux portraits tant ovalles que Carréz dont un portrait de Louis quatorze peint par Rigault, sous la mesme tablette a terre dix huit vieils tableaux toille de quarente Et d'un Ecu representant différents sujets. En suivant, sur une tablette a droite vingt quatre tableaux Copies de Lancré Et Watant toilles de quarente.....

Dans le magazin au premier Etage a droite s'est trouvé..... vingt cinq tableaux peints sur toille de dévotion et autres toilles de six sols Et de huit sols, treize bordures dorées, ceintrées pour des Crists fonds de douze Et dix sols .. un autre tableau copié d'après le paul veronnesse, un tableau a costé représentant Minerve Et un amour tous deux dans leur bordure de bois doré, plus vingt quatre tableaux peints sur toille de vingt cinq représentant différents sujets d'après Watot,.... trois tableaux dans leurs bordures dorées dont l'un les Pellerins d'Emaus, l'autre le mariage de Ste Catherine, Et l'autre un peintre.... un Crist monté sur velours dans sa bordure a chapiteaux.... quinze Crist d'Ivoire montez sur velours dans leurs bordures dorées.....

En la boutique... s'est trouvé a droite en Entrant quinze tableaux peints sur toille représentant différents sujets.... au fond de ladite boutique sept petits tableaux peints sur toille de différents sujets dans leurs bordures dorés deux portraits du Roy en pied Et un de la Reine En buste, sans bordure....

Il ressort de ce texte qu'André Tramblin était surtout un copiste, entrepreneur et vendeur de copies. Il semble vendre peu d'originaux. Il a tout un stock de portraits. Vous avez bien lu : « Vingt-quatre tableaux

Site Internet : Archiv-Histo.com

anciens portraits », et encore : « vingt quatre tableaux portraits tant ovalles que carrés ». Des portraits de qui ? Peut-être de gens connus et plus ou moins illustres : mais peut-être aussi des portraits, indéterminés, de personne et de tout le monde, destinés à représenter qui l'on voudrait, sans garantie de la ressemblance. Des figures anonymes auxquelles l'acheteur pourrait donner tel nom qu'il lui plairait ; des personnages sans état-civil qu'il vous présenterait à sa guise en disant : celui-ci est mon grand-père un tel, celui-là mon trisaïeul qui mourut à telle bataille... Peut-être aussi le peintre y ajoutait-il tel détail particulier, décoration ou autre, au gré du client. Et cela expliquerait comment tant de portraits dits de famille se ressemblent comme des frères jumeaux et pourquoi la croix de Saint-Louis semble y avoir fleuri après coup.

Vous avez bien lu : « un portrait de Louis XIV peint par Rigault » et plus loin : « deux portraits du Roy en pied et un de la reine en buste ». Tramblin avait donc sa provision de portraits du roi, toute fabriquée d'avance. C'est pourquoi la demande des Canadiens fut si vite exaucée. L'agent de la marine, le sieur Begault n'eut qu'à se rendre chez Tramblin, quai de Gesvres, y choisir un portrait de Louis XV, une « bordure » à son goût, et le 19 avril, le tout était prêt à partir, et partait. Bien certainement la toile n'était qu'une copie. Reste à savoir sur quel original elle avait été faite. Y avait-il, en ce temps là, quelque portrait de Louis XV qui, plus que d'autres, fut en vogue ? Ou quelque artiste qui se fût fait belle renommée à portraire le roi ? Tout justement, quelques 12 ans auparavant, Jean-Baptiste Van Loo y avait réussi d'une façon si amusante et si experte qu'elle lui avait mérité réputation et licence de recommencer. Venu à Paris avec son protecteur le Prince de Carignan chez lequel il logeait, et, soudain, en 1723, privé, par la mort du régent de l'autorisation que celui-ci lui avait promise de faire le portrait du roi, il fit ce portrait tout de même, par contrebande. Car il s'en fut à Versailles et, mêlé a la foule, observa le roi, s'emplit les yeux des traits royaux, et bien vite, les enfermant dans sa mémoire, de courir en poste à Paris et de les fixer sur la toile en son atelier ; puis de recommencer vingt et vingt fois son manège jusqu'à l'achèvement de son œuvre. Semblable à l'abeille qui, de la ruche aux fleurs et des fleurs à la ruche, réussit, à force de voyages, à faire goutte à goutte son miel. Or le miel de Van Loo fut si parfait ; le portrait si ressemblant que Louis XV, ayant su l'aventure et vu le chef d'œuvre, « lui en commanda un autre en pied qui servit de modèle par un grand nombre

de copies que Van Loo fit pour ce prince » (1). Les originaux ou les copies de Van Loo furent-ils reproduits par la maison Tramblin ? C'est possible ; mais pour asseoir la conjecture que le tableau « fait et fourni » par Tramblin, en 1735, pour Québec était une copie d'après Jean-Baptiste Van Loo, n'est-ce pas une bien frêle base que l'engouement de Louis XV pour ce portraitiste ingénieux ?

Emmanuel de CATHELINEAU.

---

(1) *Voir :* Biographie universelle. Michaud, éditeur. Paris, 1827. tome 47e, pp. 457 et suivantes. — Bénézit, *op. cit.*, t. 3, pp. 144-145 signale quelques portraits de Louis XV par Jean-Baptiste Van Loo : à Amiens, Louis XV en costume de l'ordre du Saint-Esprit ; à Dresde Louis XV ; à Nancy, Louis XV adolescent, le même à 40 ans [à « 40 ans » ; légère inexactitude. J. B. Van Loo mourut en 1745 quand Louis XV n'avait encore que 35 ans] ; à Nice, Louis XV dauphin ; à Stockolm Louis XV ; au Trianon, Louis XV, etc...

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES DEMOISELLES DE THAVENET

La généalogie de la famille Hertel rédigée en 1813 par Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville (ce document déjà cité par moi dans *Nova Francia*, N° 2, vol. II, p. 58, au sujet de Mlle André de Leigne, sera publié en entier dans un des prochains numéros de la revue. Il est curieux quoique souvent inexact, (mais contient une foule de renseignements intéressants), et renferme un passage bizarre qui m'a toujours laissé rêveur. Parlant du mariage de François Hertel de La Fresnière, celui que le Père Charlevoix appelle le héros de la Nouvelle-France, l'auteur de cette généalogie a écrit : « Il se maria avec une demoiselle française nommée de Thavenet de la ville de Bourges en Berry, qui était venue en Canada pour se consacrer à l'éducation des jeunes filles sauvages, à la suite de Madame de la Peltrie, jeune veuve qui avoit sacrifié sa fortune pour cet objet ; mais l'impossibilité de former un établissement stable avec des sauvages, engagea Mademoiselle de Thavenet à prêter l'oreille aux sentiments que François Hertel avoit pour elle. Cette demoiselle avoit été promise en mariage avec le sieur de Chambly, capitaine dans le régiment de Carignan. Ce monsieur partant pour France, pour aller retirer ce qui lui revenoit de sa légitime, se laissa entraîner à faire pendant son séjour en France, par un officier général de ses amis, une campagne en Italie et il y fut tué. Mais avant que de partir du Canada, il avoit laissé un testament olographe par lequel il instituait Mademoiselle de Thavenet son héritière et elle apporta à son mari cette seigneurie, je veux dire celle de Chambly. Ils s'y établirent et elle y est morte elle-même et fut enterrée près du fort. » Ce petit roman (1), chaque fois que je le relisais, me semblait illogique. Pourquoi Mlle de Thavenet, fiancée à Chambly, épousa-t-elle François Hertel ? Les raisons que donne J.-B.-M. de Rouville me semblaient peu convaincantes. D'ailleurs, le mariage Hertel-Thavenet ne se fit pas après la mort de Jacques de Chambly, comme le prétend l'abbé Daniel (2), mais en 1664. Or, à cette date, Chambly (3) était bien vivant et même n'était pas encore arrivé au Canada où il ne vint qu'en 1665 avec le régiment de Carignan. Commandant au fort qui porte son nom au fond de la rivière Richelieu en 1670, il fut gouverneur d'Acadie en 1673, et gouverneur de la Grenade en 1679. Sa mort en Italie n'est guère probable non plus. Et puis cette substitution de maris semble un peu inquiétante. Cette partie de la généalogie est donc très étrange. Cependant, le fond en est parfaitement véridique. D'abord en ce qui concerne la seigneurie de Chambly qui passa effectivement aux Hertel ; ils en portèrent le nom et la terre demeura entre les mains de cette famille jusqu'au milieu du dernier siècle. Et vrai aussi pour ce qui est du roman sentimental de mademoiselle de Thavenet et de Jacques de Chambly. Seulement, le temps avait un peu mêlé les faits et les personnes lorsqu'écrivait J.-B.-M. de Rouville en 1813.

La découverte que j'ai faite aux Archives nationales dans un des gros registres des Insinuations du Châtelet (Y. vol. 236, f° 399) de la donnation de la terre de Chambly au Canada par J. de Chambly à mademoiselle de Thavenet, donne, je crois, la clef du mystère et rend singulièrement clair le texte de J.-B.-M. de Rouville.

Il y eut deux demoiselles de Thavenet (1), et la fiancée de Chambly

(1) Que Tanguay a répété dans le vol. I, p. 305, de son Dictionnaire, sans doute après avoir eu communication de la généalogie que je cite car il en répète les mêmes termes.

(2) Dans son ouvrage sur *Les grandes familles françaises du Canada*, p. 405, l'abbé Daniel a écrit : « Mlle Tavenay n'épousa M. Hertel qu'après la mort du capitaine Chambly passé en Italie... elle était alors héritière de la seigneurie que ce dernier avait obtenue en 1672 sur la rivière Richelieu, etc. ». Ce brave abbé Daniel ne songe pas à s'étonner de ces faits étranges. La psychologie et la finesse ne sont pas les qualités de nos vieux historiens du Canada.

(3) Jacques de Chambly appartenait à une famille très ancienne de Picardie, devenue fort pauvre et qui avait même dérogé. La branche aînée s'est alliée aux La Tour du Pin qui ont adopté le nom de Chambly et écartelé leurs armoiries de celles de Chambly. Jacques de Chambly appartenait à la branche cadette. Fils de Philipe de Chambly et de Louise de Laulne, il était petit-fils de Claude de Chambly qui, en 1580, fut forcé, par pauvreté, de prendre une terre à bail, ce qui le faisait déroger. Il avait loué la terre de Chamouillé, de vingt-six arpents, appartenant à François Dupuis, écuyer. Son bail était de neuf ans. Plus tard, cette dérogeance ennuya ses descendants ; Paul de Chambly, fils de Valentin de Chambly, et lieutenant de cavalerie au régiment de Pont-Saint-Pierre, prouva que son père Valentin de Chambly était né avant la dérogeance de Claude. Louise de Laulne, veuve de Philippe de Chambly et mère de Jacques, *promit* de prouver elle aussi que son mari était né avant la dérogeance de 1580. (Bibliothèque nationale : mss. Dossiers Bleus 165, art. Chambly.)

Les Chambly se faisaient descendre d'un certain Pierre de Chambly dit Gris Mouton, chambellan de Philippe-le-Bel. Leur filiation semble à peu près certaine à dater de 1497 avec Pierre de Chambly marié à Pâques de Colencourt (appelée aussi Lalincourt), voir B. N. id.

Quant à la carrière canadienne de Jacques de Chambly, elle est fort connue et avons-nous besoin de rappeler qu'il fut capitaine dans Carignan, commandant au fort de Chambly sur le Richelieu en 1670, gouverneur d'Acadie en 1673, enlevé à Pentagouet et amené à Boston par surprise.

(1) Marie-Françoise et Marguerite de Thavenet étaient filles de Raymond de Thavenet, capitaine au régiment de Brimont, et d'Elizabeth de Mancelin. J.-B.-M. de Rouville dit que Marguerite était de Bourges. Il dit aussi qu'elle arriva au Canada

Site Internet : Archiv-Histo.com

ne fut pas Marguerite, plus tard épouse de François Hertel, mais sa sœur Marie-Françoise. Et ce n'est pas à madame Hertel que Chambly légua sa seigneurie, mais il en fit cadeau à Marie-Françoise, sa fiancée. Et si les Hertel devinrent possesseurs de la terre de Chambly, c'est parce que leur sœur et belle-sœur Marie-Françoise de Thavenet la leur légua. Le document que je publie plus loin illustre ces assertions.

Donc en 1679, Jacques de Chambly et Marie-Françoise de Thavenet se trouvaient ensemble à Paris, le premier demeurant Place de la Sorbonne, la seconde logeant rue des Quatre-Vents. Chambly se prépare à partir pour la Grenade dont il est gouverneur et, avant de quitter Paris, il fait donnation de sa seigneurie de la Nouvelle-France, à Marie-Françoise de Thavenet, seigneurie dont elle touchera les revenus si elle consent à aller tout de suite s'y établir. Cette clause semble bien indiquer que Chambly n'était pas fâché de mettre l'océan entre *sa fiancée* et lui. Au cas où Marie-Françoise ne consentirait pas à aller habiter le Canada, Chambly se réserve l'usufruit de sa seigneurie dont elle ne jouira qu'après lui.

Je ne crois pas que cette prime au départ ait incité Marie-Françoise de Thavenet à retourner au Canada. On ne rencontre en tout cas aucune mention de sa présence dans la colonie. Elle dut donc n'entrer en possession de sa terre canadienne qu'à la mort de son *fiancé*.

Mais pourquoi Chambly et Marie-Françoise de Thavenet étaient-ils toujours *fiancés* en 1679, et pourquoi ne s'épousèrent-ils jamais ? Officier pauvre, Chambly ne pouvait épouser une fille sans dot, à moins de quitter le métier des armes pour se faire colon sur sa terre, ce que le brave soldat ne semble pas avoir désiré. Les demoiselles de Thavenet, elles-mêmes filles d'un pauvre officier, n'avaient pour tout bien, lorsqu'elles vinrent au Canada, que les *bienfaits du roi*. Or, comme les colonels de régiments en France, les gouverneurs du Canada avaient le droit d'empêcher le mariage des officiers et des soldats, parce que cela les libérait du service. Laval et surtout Saint-Vallier avaient beau s'élever contre cet usage qu'ils jugeaient, avec raison, immoral, les dispenses de mariage pour les officiers et soldats étaient très difficiles à obtenir. Vaudreuil, en 1714, se refusait absolument au mariage de son parent Lantagnac avec Mlle de Lino, fille de Martin de Lino, conseiller au Conseil Supérieur de Québec. Et pourtant M. de Lantagnac avait quarante ans et Mlle de Lino pouvait passer pour un bon parti. « On les laisse se fréquenter des années de suite sans rien faire pour les éloigner ni séparer, disait Mgr de Saint-Vallier, et cependant on leur

avec Mme de la Peltrie, et Tanguay a répété ce renseignement. Je n'ai trouvé le nom des demoiselles de Thavenet nulle part joint à celui de Mme de la Peltrie. Mais le fait est peut-être exact.

refuse la permission de se marier » (1). L'évêque de Québec se plaignait amèrement de cet état de chose : « Les soldats sont mes ouailles comme les autres chrétiens ; quand on leur refuse pendant huit ou dix ans la permission de se marier, et que je les vois se livrer au désordre et au libertinage, donnant à la colonie une infinité d'enfants illégitimes, puis-je fermer les yeux sur ces désordres ? Et croit-on que je serai quitte devant Dieu en disant que je ne les ai pas mariés parce que M. de Vaudreuil ne l'a pas voulu ? » (2). Ne faut-il pas voir là la cause des éternelles fiançailles de Jacques de Chambly et de Marie-Françoise de Thavenet ?

En tout cas, ils ne songeaient plus au mariage en 1679 et la donnation de la terre de Chambly au Canada semble bien être le cadeau de rupture. Les vieux fiancés se séparaient définitivement. Et l'acte notarié donne pour raison de ce don de Jacques de Chambly à Mlle de Thavenet « l'amitié qu'il lui porte ». Il y a dans ce mot plus qu'un aveu, surtout quand on se souvient qu'au XVIII[e] siècle le mot amitié avait le sens d'amour.

Donc, dans le petit roman raconté par J.-B.-M. de Rouville, tout n'était pas faux. Il était resté une tradition qui, à la longue, avait brouillé l'intrigue, oublié les circonstances, confondu les noms et même perdu jusqu'au souvenir de l'héroïne, Marie-Françoise de Thavenet. Mais on se souvenait toujours dans la famille Hertel que l'héritage de la terre de Chambly avait eu pour origine une histoire d'amour. Et voilà qui prouve qu'il ne faut pas dédaigner les traditions de famille : elles renferment toujours une part de vérité et parfois, comme c'est ici le cas, la découverte d'un document vient en confirmer le fond sinon les détails.

R. La Roque de Roquebrune.

(1) Cité par l'abbé Gosselin, Hist. de l'Eglise du Canada, vol. I, p. p. 318-19, voir aussi Arch. N. Colonies C11A. vol. 43.

(2) Cité par l'abbé Gosselin, id.

Site Internet : Archiv-Histo.com

DONNATION DE JACQUES DE CHAMBLY A MADEMOISELLE DE THAVENET

F° III^{c} IIII^{xx} XIX.

Par Devant Les conseilers du Roy notaires Garde nottes de sa Majesté au chatelet de paris soubz-signez fut de chamblye present Messire Jacques de Chamblye chevalier seigneur dudit lieu en la nouvelle France ou Canada gouverneur pour le Roy en l'isle de la grenade en l'amerique estant de present a paris Logé place de Sorbonne chez la dame Simon paroisse saint Sevrin lequel pour l amityé quil porte a damoiselle Marie françoise de Tavenet fille usante & jouissante de ses droits demeurante Rue des quatre Vents paroisse sainct Sulpice A par ces présentes donné Ceddé quitté et délaissé par donnation entre Vifs pure simple & jrrévocable qu'il promet garentir de tous Troubles quelsconques a ladite damoiselle Marie françoise de Tavenet a ce présente et acceptante pour elle ses hoirs & ayant cause ladite Terre & Seigneurie de Chamblye Avec touttes ses appartenances et dépandances en la nouvelle france ou Canada, audit sieur donnateur appartenant d'acquisition pour luy en Avoir esté fait la concession par le Roy & laquelle Terre ledit sieur donnateur Avoit vendu au Nommé Lamotte qui faute de payement du prix de ladite Vente la delaissée pour par ladite damoiselle Donnataire Jouir faire et disposer de ladite Rente (*sic*) et ses despandances et tous droit de proprietté se Reservant seullement ledit sieur donnateur Lusufruit & jouissance sa vie durant de ladite terre et ses despandances soubz le Tiltre de précaire et neanmoins En cas que ladite damoiselle donnataire desirast des à present aller au pays de la nouvelle france et sestablir en ladite Terre donnée ledit usufruit et Jouissance des que ladite damoiselle donataire sera en ladite terre auquel cas la susdite reserve par luy faite ne subsistera plus & En cas que ladite damoiselle naille du Vivant dudit sieur donnateur en ladite terre elle nen Jouira qu apres Le deceds dudit sieur donnateur cette donnation Ainsy faite pour les Causes susdites & parce que tel est la vollonté dudit sieur de la faire Ainsy

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

& pour faire jnsinuer ces presentes au greffe des Insinuations dudit chatelet & partout ailleurs ou besoing sera les partyes ont fait et constitué leur procureur Le porteur de ces presentes auquel elles en donnent pouvoir & d'en Requerir acte promettant, obligeant, Renonceant, fait & passé en lestudde de lange notaire Lan 1679 le unziesme jour de may avant midy Et ont les dits sieur de Chambly et damoiselle Tavennet signé la minutte de la presente donnation demeurée Vers et en la possession de lange laisné l'un des dits notaires soubz signez signé le Vasseur et lange II

L'An MVI^{c}LXXIX le mardy unziesme jour de juillet ce present contract de donnation a esté apporté au greffe du Chatelet de paris & Iceluy Insinué accepté & eu pour agreable aux charges clauses et conditions y apposez & selon que coutume est par y celuy par Laurent Beard sieur de la Brosse porteur dudit contract et comme procureur des partyes y desnommées Lequel a esté enregistré au present Registre cent cinquante uniesme volume des Insinuations dudit châtelet suivant l'ordonnance de ce requerant ledit beard qui de ce a requis & demandé acte et a luy baillé & octroyé ces presentes pour servir & Valloir ausdites partyes en temps & lieu ce que de Raison (1)

(1) Archives Nationales : Y, col. 236, f° 399.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec (1)

(*Suite*)

†

Monsieur feret recevra de la part de lhotel Dieu de Quebec en 1740 (2)

par la minerve une barique de capilaire de (3) . . . . . 32ll.
par lheureux moyne 30ll en 3 paquets (4) 40
par la Déesse une barique dito de (5) 32
par la même un quart de 18
122
pr un sac capillaires le Nre le Centaure a Mr hary (6) . . 15
137

Sur quoy je prie Mr feret de donner a Monsr Bienaimé 62ll que nous luy devons de reste de ses envoys.

HD K B Et pour 60ll qui resteront entre ses mains, il aura la bonté de nous envoyer premierement
3 aũ et de mye de dentelle d'alençon haute, pour faire une aube

(1) Voir *Nova Francia*. Vol. II (1926-1927), N° 2, pp. 67-68, et N° 3, pp. 33-37, Vol. III (1927-1928), N° 1, pp. 39-56 ; N° 2, pp. 94-100 ; N° 3, pp. 162-182 ; N° 4. pp. 220-237 : N° 5, pp. 279-300 ; N° 6, pp. 355-361. Vol. IV (1929), N° 1, pp. 33-58 ; N° 2, pp. 110-123 ; N° 3, pp. 230-247 ; N° 5, pp. 283-292 ; N° 6, pp. 368-380.

(2) Ce mémoire est de la main de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène.

(3) En marge, d'une autre main, « Le vieux maupetit ».

(4) En marge, d'une autre main, « Lemoine gratis ».

(5) En marge, d'une autre écriture, « Guedié La Rochelle ».

(6) D'une autre écriture.

12 bouteilles d'elixir
12 bouteilles deau vulneraire
6 bouteilles deau cordiale ou Eau de fraise la plus saine et qui se conserve le mieux et qui soit bonne põ fortifier la poitrine et lestomac. (1)
une 1/2ll de poudre purgatives

du 13e Xbre 1740

payé a Mr Bien aimé 62ll a compte de 65ll qui luy sont dûs põ restant de ses yvoireries

Couché au Fol Je 69x (2)

†

4 novembre 1740.

Monsieur

Nous recevons avec beaucoup de satisfactions vos attentions et les marques de bontées que vous nous donnez par les petites honnestetez que vous nous faites, vos eaux de senteur nõ servent à embeaumer nos autels les grandes festes, et vos liqueurs a nous fortifier dans le besoin, nous n'auions pas touchez a leau cordial lannée passée, Mais le besoin de force, et les fatigues et les mauuaises maladies nõ ont mit a tout fait [*sic*] metre en usage cette année, le vaisseau du Roy nous a apportez le charbon, et des fieures pourpré qui ont fait mourir presque tout l'equipage, et un St Eveque (3)

(1) De « ou » à « l'estomac » d'une autre main.

(2) D'une autre écriture depuis « du 13e Xbre 1740 » à la fin du texte.

(3) François-Louis Pourroy de Lauberivière, né à Grenoble, paroisse Saint-Hugues, le 16 juin 1711. Fils de messire Claude-Joseph, chevalier, président de la Cour des Comptes du Dauphiné, et de Marie-Anne de Saint-Germain de Merieux. Fit ses cours classiques chez les Jésuites de sa ville natale et sa théologie à Saint-Sulpice de Paris. Ordonné prêtre, le 21 septembre 1735 ; licencié, le 1er mars ; docteur en Sorbonne, le 1er avril 1738 ; doyen du Chapitre de Romans (Drome).

Sacré évêque le 16 août 1739, dans la chapelle du Séminaire de Saint-Sulpice, par Mgr de Mornay, ancien évêque de Québec, assisté des évêques de Tréguier et de Bethléem ; Mgr de Lauberivière prit possession de son siège, par procuration, le 24 février 1740. Le 10 juin, avec son secrétaire M. Paris, et deux domestiques, il s'embarquait pour la Nouvelle-France, à la Rochelle, sur le vaisseau du roi le *Rubis*, commandé par M. de la Saussaye ; le 3 juillet, au *banc de Terre-Neuve*, soudain, éclatait, à bord, « un mal inconnu, donnant une fièvre continue, accompagnée de « violents transports au cerveau, de pourpre et d'irruptions parfois... », qui décimait 47 hommes de l'équipage, et faisait que 150 passagers et matelots entraient à l'Hôtel-Dieu de Québec dès le débarquement. Mgr. de Lauberivière, qui avait échappé à la contagion, s'alitait, soudain, le 13 juillet, à Québec ; le 16, la peste se déclara, « par

Site Internet : Archiv-Histo.com

qui venoit a ce diocese qui na veçut que 12 jour dans cette ville apres son arrivé il etoit venu dans ce vaisseau quoy quil parut y être arrivé en santé, un St Jesuite (1), notre chirugien Major (2), et dautres chirugiens, nos infirmiers et deux de nos Religieuses en sont mort en deux mois

Nous ne vous enuoyons pas de curiositez cette année car ses maladies ont éloignez tout le monde de nous Mais vous receurez du Capilaire en bon nombre, non pas si en ordre que võ le souhaitez parce que nous auons eü beaucoup affaire et pres que personne a nõ aider cest ce qui fait que nõ avons fait quelques paquet malgré ce que võ nõ recommandé esperant quil vous sera rendu sainem[t] ; et meme sans payer de frait, nous avons écri a M[r] le Vieux et a M[r] Le Moine, comme si ses frais passoit sur notre Compte et que nõ les prions den faire bon [*sic*] aux pauures vous verez par le memoire que ma sœur vous enuoye, par ou il a passé et la quantité, je ne sçay sil sera si bon qua lordinaire car les herbes ne sont jamais si efficaces quand il a beaucoup plut, et nous avons eü de grandes pluye tout lété cependant nõ nauons mit que le plus vert, et dans ce quon achette il en reste toujour beaucoup de jaune, qui ne merite pas detre envoyé et qu'on ne peut dettacher des paquets de ceux qui le vende, il coute communem[t] 10[s] la [ll] a ceux qui lachette en Card et il ne sont pas assuré de lauoir si beau car tout passe, si nõ pouuions vous faire plaisir en autre chose nõ nõ y employrons volontier car nous võ estimons beaucoup, il etoit trop tard põ auoir des rognons de Castor, ils sont re-

« la pourpre et les transports... » ; le 20 août 1745 il succombait « généralement « regretté » et était inhumé, sans pompe. Le P. Canot, Jésuite de Dôle, son compagnon de voyage, a écrit de lui : « ... On a été obligé de déchirer « plusieurs de ses collets, « pour les distribuer au peuple, qui lui attribue des *miracles* »; Voir sur Mgr de Lauberivière : Tanguay (l'abbé Cyprien). Monseigneur de Lauberivière, cinquième évêque de Québec. 1739-1740. Montréal. 1885.

A la date du 7 août 1740, figure dans les registres de la paroisse dè Saint-Louis de Kamouraska, l'acte de sépulture de messire Jacques-Joseph Masson de Montbrac, prêtre de Saint-Sulpice, âgé de 25 ans ; tombé malade à bord du *Rubis*, il avait été débarqué et porté à Kamouraska où il mourut le 6 août.

Avec Mgr de Lauberivière, mourut Michel Berthier, chirurgien du Roi, résidant à Québec, qui avait pris la maladie en soignant les malades transportés du *Rubis* à l'Hôtel-Dieu. Natif de Saumur, il avait épousé, en 1724, Marie-Anne-Denis de Saint-Simon. Il mourut le 5 septembre et fut inhumé de suite dans la chapelle Sainte-Anne, devant la porte de la chaire.

(1) Le P. Canot.

(2) Michel Bertier.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

chercher a present en ce pays et les anglois y metes lanchere cela empeche les sauuages den apporter autant qu'il fesoit autre fois, outre cela il serve dappas aux atrapes aux Ours mais lannée prochaine si nõ sommes en etat dagir, nõ võ en ferons achetter de bon heure ; et si le chirugien qui descer lhopital a present et qui a été mit a la place de celuy que le Roy paye en ce pays, est continuez dans ses fonctions par la Cour, il prendra des remedes pour luy chez vous Monsieur je luy ay fait voir vos lettres et vos memoires il en est fort contant cest un allemant qu'on appelle Mr felx (1) qui paroit fort honneste homme et qui est nouvellement en ce païs, si nous ne võ adressons pas nos memoires ce nest pas notre faute, ny manque destime, mais nõ sommes obligé de menager un Droguiste de la Rochelle a qui ont doit, des avant le tems que nõ avons eté depositaire et qui ne nõ presse pas de le payer, et nõ de notre coté põ bonne raison nõ ne nõ pressons pas aussy, outre cela nos S[rs] apoticaresses [*sic*] croiroit manquer de tout si elles changeoit, nous fesons seulem[t] venir la Manne, la rubarbe, le Sené et les épices de bourdeaux ou ont les a de la p[re] main et coute beaucoup moin, nõ sommes bien aise de faire põ nos pauvres tout ce que nõ pouvons et que vous honoriez de votre affection leurs depositaire ancienne et nouuelle, qui vous estime aussy singulierem[t] et votre chere famille que je salue de tout mon Cœur.

Nous avons Connut tres particulierm[t] en ce païs M[r] Raudot lintendant des classes (2) dont võ nõ parlez du Cabinet, il a eté intendant a Quebec et de ce pays avec M[r] son pere qui affectionnoit beaucoup notre famille et qui ne se pouuoit

(1) Charles-Joseph-Alexandre-Ferdinand de Feltz, originaire de Rabstat (Autriche). Il avait épousé à Québec, en novembre 1741, Ursule Aubert, qui décéda à Montréal en 1756. Quelques mois après, le 16 février 1757, il épousait à Lachine, Cécile Gosselin. Il ne resta pas longtemps à Québec, car il « vécut à Montréal de « 1740 à 1760, au moins... pendant les quinze dernières années [il] figura sur les « roles des professeurs de l'Hôtel-Dieu », de Montréal. (E.-Z. Massicotte. Notes sur les médecins, chirurgiens et apothicaires de Montréal, de 1701 à 1760.)

(2) Antonin-Denis Raudot, né en 1679, qui après avoir été conseiller du roi et inspecteur de la marine à Dunkerque, et qui devint, après son temps d'Intendant à Québec, intendant général des classes de matelots, premier commis de la maison du roi, directeur de la Compagnie des Indes, et mourut en 1737. Il était le fils aîné de Jacques Raudot, né en 1647, qui avait été conseiller au Parlement de Metz et à la Cour des Aides de Paris, et mourut en 1728.

Ils furent Intendants de la Nouvelle-France de 1705 à 1711.

Site Internet : Archiv-Histo.com

passer un jour quil ne la vit chez luy ou chez nous, mais a present nõ ne connoissons plus personnes, et nauons pas de parents en ce pays qu'un frere qui se marira selon les apparence cet hiuer (1), voila Monsieur un peut de nos nouvelles, que je vous detaille a present que jay moin d'embaras

faite sil võ plait bien des amitiez a la chere mere S[t] Laurent a qui vous aurez la bonté de donner du Capilaire et a M[r] David son ancien bon amy, je suis avec un [*sic*] parfaite Consideration et beaucoup de respect

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissante servante

G Duplessis de l'Enfant Jesus
R[se] h[re] i

de lhotel Dieu de Quebec ce 4[e] 9[bre] 1740

voila encore põ 15[ll] de Capilaire que ma S[r] vous enuoye par le dernier nauire qui passe appellez le Centaur

(à suivre)

(1) Son frère François, baptisé, à Québec, le 14 janvier 1694, s'était marié, en 1727, à Madeleine Coulon ; son frère Joseph, baptisé, à Québec, le 7 avril 1697, s'était marié le 1[er] juillet 1726, à Lorette, à Louise De Lessard ; son frère Charles-Denis, baptisé, à Québec, le 22 juin 1704, se maria, le 29 mars 1742, à Elizabeth-Geneviève Guillemin. Nous ne voyons pas le « frère » désigné par cette phrase.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Quel jour Cartier rentra-t-il de son troisième voyage ?

On ne sait au juste ni le jour ni le mois de l'an 1542 où Jacques Cartier débarqua à Saint-Malo, au retour de son troisième voyage en Canada. On sait qu'en octobre il est à terre, puisque le 21, il fait « sa réapparition aux baptêmes » (1). On sait qu'en juin il était encore sur la mer, car, peu après le 8, il rencontrait Roberval au havre de Saint-Jean de Terre-Neuve et lui faussait compagnie, dans sa hâte d'aller exhiber en France ses naïves trouvailles d'or et de diamants. On sait qu'entre temps, le 23 septembre, les autorités espagnoles se préoccupaient et s'informaient de lui au cours d'une enquête parmi les terreneuviers de Fontarabie, soit en vue d'une embuscade à faire, soit au sujet d'une embuscade manquée (2). Quoi qu'il en soit, nous allons

(1) Cette jolie expression est de Joüon des Longrais et dépeint bien Jacques Cartier aux multiples parrainages. Voir le document baptistaire dans l'ouvrage de Joüon des Longrais. *Jacques Cartier. Documents nouveaux*, pp. 52-55 et p. 178.

(2) Le public connaît l'existence de cette enquête par M. de la Roncière, (auquel le renseignement fut communiqué par M. Biggar), mais il ne sait pas encore quel en fut exactement l'objet. Sur ce point, M. de la Roncière est incertain et il a varié sur le fait de l'embuscade contre Cartier. Dans son opuscule, *Notre première tentative de colonisation au Canada*. Paris, 1912. (p.15) il disait : Des marins basques « qui pêchaient à quelques lieues du Havre St-Jean de Terreneuve, ayant eu vent « quil [J. Cartier] avait à bord dix barriques d'or, sept d'argent et sept quintaux de « perles et de pierreries, revinrent précipitamment en Espagne, *trop tard cependant « pour qu'on pût lui dresser une embuscade* [il n'y aurait donc pas eu d'embuscade]. Le Malouin avait échappé aux filets ennemis [il y eut donc embuscade] : en octobre il était hors d'atteinte à l'abri du Vieux Rocher ». Au contraire dans son *Histoire de la Marine Française* (t. III, p. 325) M. de la Roncière écrit : « Des marins « basques se mirent en embuscade... vingt sept de nos vaisseaux, puis quatre autres « venant, disait-on, de tenter quelque entreprise vers les Indes, mais en réalité de « pêcher sur les bancs tombèrent dans l'embuscade. L'empressement que l'on mit « à en informer l'empereur montre l'importance qu'on attachait à cette attaque ; elle « était dirigée contre Jacques Cartier, à telle enseigne qu'une enquête eut lieu, le « 23 septembre, parmi les terreneuviers qui avaient pu le rencontrer ». Il y eut donc « embuscade. Garneau le répète après M. de la Roncière : En route, Cartier faillit être pris par des corsaires basques » (Histoire du Canada, t. I p. 34, note 62. Paris 1920).

Site Internet : Archiv-Histo.com

voir, qu'à cette date du 23 septembre 1542, il eût été impossible d'organiser contre lui une chasse qui fût suivie de prise, ou d'enregistrer autre chose qu'un échec, parce que, depuis plusieurs semaines déjà, il ne se trouvait plus au péril de la mer ni des ennemis. Le 7 septembre, en effet, une déclaration de tutelle est faite dans les environs de Saint-Malo au sujet d'un jeune gentilhomme mineur que les événements de l'expédition viennent de rendre orphelin. L'enfant est Julien du Breil, d'une des premières familles de la contrée. Les parents assemblés déclarent que le père, Olivier du Breil, « est mort depuis peu au voyage « de Canada où il était allé avec Jacques Cartier », et ils choisissent pour tutrice la mère, Madeleine le Bégassoux. Cet acte nous révèle un nom de plus à inscrire sur la liste, encore inachevée, des compagnons de Cartier et des premières victimes de la colonisation. Détail précieux certes ; mais combien plus intéressant est le fait que le 7 septembre 1542, la famille de cet homme soit au courant de sa mort et s'occupe d'élire un tuteur de l'orphelin. Cela suppose et démontre que depuis, plusieurs jours — car il faut bien quelque temps pour les formalités — le voyage de Cartier est terminé et la flotille remisée dans le port.

Cette déclaration de tutelle se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, dans le fonds Duchesne, volume 70, folio 261. Nous l'y avons découverte par nous-même. Elle fait partie d'un catalogue d'actes divers que Duchesne a rassemblés et résumés en vue de la généalogie de la Maison du Breil (1). Ces actes ne se suivent pas dans un ordre chronologique ; ils ont, sans doute, été notés au fur et à mesure de la rencontre ; mais tous, sans exception, sont accompagnés de leur date, soigneusement libellée mais diversement placée, en tête pour les uns, pour d'autres en queue, ou dans le corps du texte, ou même pour certains répétée deux fois, à l'avant et à l'arrière. Dans celui-ci, qui constitue une seule phrase sans verbe principal, elle est mise à la fin et nettement séparée du contexte par un long tiret. Ces petits détails matériels sont dignes de remarque. Faute de les avoir connus, ou examinés lui-même, un auteur récent a interprété faussement cette date du 7 septembre 1542 comme celle de la mort d'Olivier du Breil, sans voir que cela ne cadre pas avec la construction de la phrase, ni qu'il supprimait ainsi toute date à la déclaration de tutelle et en donnait au décès une deuxième, contredisant par sa précision celle

(1) Un exemplaire imprimé de cette généalogie se trouve à la B. N. dans le fonds Clairambault, vol. 1066. ff. 28-42. Il porte la date de 1621.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

que la famille avait indiquée vaguement par ces mots : « mort depuis peu » (1). Voici ce document, en clair, sans les abréviations.

> Damoiselle Magdelene le Bégaczoux déclarée tutrice de Julian du Breil son filz mineur de l'avis de Briend de la Boessière sieur de la ville Jouan, de François Guiton sieur de Premorels et autres ses parents, qui disent que feu Olivier du Breil sieur de la Ville Manouel père dudit Julian est mort depuis peu au veage de Canada ou il estoit allé avec Jacques Cartier Capitaine et ayant la charge de la conduite des navires du Roy envoyés par mer ezdites parties de Canada — le 7 septembre 1542.

Beaucoup de choses curieuses seraient à dire au sujet de cet Olivier du Breil et de plusieurs de ses parents ou alliés. Ce sera la matière d'une prochaine étude. Il nous suffit aujourd'hui d'avoir fait connaître intégralement ce petit texte généalogique. On conviendra que d'ordre privé par sa nature il rebondit par ses conséquences jusqu'aux rivages de l'ordre général, puisqu'il nous apporte, en ses ricochets, une date qui enrichit l'histoire du Canada (3). On conviendra aussi qu'il fournit une preuve de cette vérité que l'historien ne doit mépriser aucun document, pas même les généalogies, mais qu'il doit, à l'imitation de l'abeille qui butine toutes les fleurs, tout explorer lui aussi et tout cueillir, car en toute chose il y a des parcelles d'Histoire.

Emmanuel de CATHELINEAU.

(1) Contre-amiral Loyseau. Origines du Canada. François 1er fondateur du Canada et ses premiers lieutenants (p. 33). « Olivier du Breil meurt le 7 septembre 1542, c'est-à-dire environ un mois avant le retour de Cartier à Saint-Malo, et on ne sait si ce fut au Canada ou en mer... »

(2) Garneau (Histoire du Canada, t. I, p. 32) dit que Cartier partit de France pour son troisième voyage le 23 mai 1541 et, (page 34, note 62) il ajoute : « Le troisième voyage de Cartier dura dix-huit mois ». Il se serait donc terminé en novembre 1542. Mais Joüon des Longrais a prouvé que Cartier était à Saint-Malo le 21 octobre 1542; Et notre document exige que la flotte fût de retour avant le 7 septembre 1542. Le troisième voyage de Cartier dura donc tout au plus quinze mois environ, du 23 mai 1541 jusqu'aux derniers jours d'août 1542, ou les premiers de septembre, vraisemblablement.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Quelques « Dossiers personnels »

Comte d'AGRAIN

(*Suite*) (1)

Isle Royale — A Marly le 27 Juin 1730.

Les créanciers du feu S. Comte Dagrain cy devant Capitaine a l'Isle Royalle se plaignent depuis longtemps qu'ils ne peuvent point parvenir a faire liquider cette succession ni être informés de ce a quoi elle consiste. Les Srs. folcher et Boisset de Lyon et les Srs Vaneau et Toureille du Puy qui lui avoient confié des marchandises pour la somme de 12028 l. 16 s. 7 d. s'étoient d'abord adressés a M. de Mézy qui avoit donné avis de la mort au Sr Vaneau, Il leur envoya le 10 Décembre 1725 le Compte provisionnel dont vous trouverés cy joint copie par lequel vous verrez que la Recette des Effets de la succession monte a 27160 l. non compris plusieurs effets dont on poursuivoit le recouvrement, et la Dépense a 20140 l. en sorte qu'il restoit reellement entre les mains du Sr Genier depositaire de la succession 7019 l. 8 s. outre ce qu'il peut avoir receu depuis du recouvrement des Billets, on en a parlé icy a M. de Mézy qui a repondu qu'il falloit demander raison de cette affaire audit S. Génier et qu'il ne lui convenoit point de s'en mesler. Comme c'est un depôt militaire et que je dois D'ailleurs procurer justice a ceux a qui elle est deüe mon intention est que vous demandiés au depositaire *un Compte en bonne forme* des deniers provenant de la succession dudit Sr Comte Dagrain que vous examiniés la Recette et les pièces de la Dépense pour connoître et le produit et ce qui estoit réellement deu et qu'en cas que les Billets qui restoient au 10 Décembre 1725 n'ayent pas esté payés en tout ou partie, vous en fassiés poursuivre le recouvrement, si le S. Genier et les autres débiteurs fasoient quelque difficulté vous vous adresserès a M. de Mézy pour les contraindre et vous m'envoyerés le plutot que vous pourrés un Compte qui puisse donner connoissance de ce qui reste afin que les Créanciers puissent s'arranger pour retirer ce qui leur reviendra, je n'ay connoissance que des Srs folcher, Boisset, Vaneau, Toureille et M. Dagrain du Mazel oncle du / deffunt dont vous trouverez cy joint une Expedition en forme du titre de sa créance, avec le placet qui m'a esté adressé par les premiers et la facture des marchandises fournies s'il y a d'autres Créanciers connus a Loüisbourg vous m'en informerez

Ce compte du 15 9bre 1731 est cijoint.

Maurepas

[signature autographe]

le Sr Sabatier controlleur
Affaires de M. Génier Et de la succession du Comte d'Agrain
1732

de 1728	Pour compter au Sr Génier		
	244 l. de cloux de 5 pouces suivant le Recu du garde Magazin du 25e may 1728 à 45 l. le quintal.		96 l. 6 s.
	2 couvertes pour le service . . .		20
	10 pieces de galon et fil pour l'hopital à 1 l. 10 s.		15
			131 l. 6 s.
	4 deniers pour l. 2 l. 3 s. 9 d. Controlle et quittance 10		
		2 l. 13 s. 9 d.	2. 13. 9
			128 l. 13 s. 3

pour la moityé de la somme de 1067 l. qui lui est deüe par la

(1) Voir *Nova Francia*, Vol. V, N° 1, p. 41.

Site Internet : Archiv-Histo.com

compte aresté par le Bègue . . .	533.	10. —
pour la moitié de celle de 490 l. 9 s. par ledit	245.	4. 6
pour un billet de Mr. Demezy en datte du 21e 9bre 1731 de la somme de 820 l. recue de M. Génier pour comptant	820.	
	1727.	7 s. 9
3.249. 8s 1.	533	10
2.506. 2. 3	245	4. 6
743. 5. 10.	2506.	2. 3

(Note)

Compte de la Recette et depense de La succession du feu Sr Comte Dagrain

Présenté et affirmé Véritable a Mr de Mézy Conseiller du Roy commissaire de la marine ordonnateur a l'Isle Royalle présence de Mr Le Vasseur faisant fonction de procureur du Roy par moy Philibert Génier greffier du Conseil Supérieur de ladite Isle a Louisbourg ce 15e novembre 1731. ainsy signé a l'original Génier.

COMPTE QUE REND Mr Philibert Génier, greffier du conseil supérieur de Louisbourg Isle Royalle, Par Devant Messire Jacques Ange Le Normant de Mezy conseiller du Roy Commissaire ordonnateur de la marine et subdélégué de l'Intendant de la Nouvelle France en ladite Isle, presence de Mr Le Vasseur cydevant controlleur de la marine faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie, aux héritiers du feu Sr Comte Dagrain vivant Capitaine de Compagnie des détachemens de la marine en cette Isle qui fust assassiné a la Rivière de L'abadek. Le 23e Janvier 1722, Du maniment que ledit greffier a Eu tant des Espèces trouvées dans la malle du deffunt que du provenu de la vente judiciaire qui fust faite des hardes, Effets et marchandises appartenans a sa succession Ensemble de ce que le Comptable a receu des debiteurs du feu Sr Comte Dagrain, comme aussy des payemens qu'il a faits aux Créanciers de ladite Succession /

Chapitre premier à cause des deniers trouvez en Espèces et produit des Ventes.

1722 Janvier 30e	Fait Recette Le Comptable de la Somme de sept cent quarante trois livres six sols un denier trouvez dans la malle du feu Sr Comte Dagrain suivant l'Inventaire qui fust fait a L'Abadek après son deceds par le Sr Courthiau fils présence de Mr du Chambon commandant au port Dauphin le 30e Janvier 1722/ Desquels deniers le comptable s'est chargé conformément au bordereau porté par ledit Invantaire Cy . .	743 l. 6 s. 1d.
1722 8 bre 31e	Item fait recette le comptable de la somme de quatorze mil trois cent livres dix neuf sols huit deniers pour le montant de la vente generalle des hardes Effets et marchandises du deffunt suivant les procez verbaux de vente Judiciaire arretez desdits Srs de Mézy et Le Vasseur le 30e octobre 1722. Cy . . .	14300 19 8
	Item fait recette de la somme de quatre mil sept cent livres pour le provenu de la vente judiciaire de la Goeslette La Comtesse Dagrain construite a Labadek et adjugée au Sr allain de la motte pour la dite somme par procez verbal des officiers de l'amirauté du 8e octobre 1722, dont le greffier de L'amirauté a remis les deniers au comptable qui en fait recette Cy . . .	4700.

Chapitre second de Recette a cause des payemens faits au comptable par les debiteurs du deffunt, et comptes qui luy

Site Internet : Archiv-Histo.com

ont Eté fournis par ceux a qui le deffunt comte Dagrain avoit Laissé des marchandises a vendre.

1722 Juillet 24e — Fait recette pour mémoire de la somme de sept cent cinquante livres portez par le compte du Sr de Lautagnac, sçavoir trois cent Livres qu'il devoit au Sr Comte Dagrain et quatre cent cinquante livres de marchandises . . — 19.744 l. 5 s. 9 d./

Montant cy contre . . . — 19.744 l. 5 s. 9 d.

qu'il avoit entre mains appartenant au comte Dagrain Lesquelles le sr de Lantagnac a gardée sur l'Estimation qui en fust faite ainsy qu'il paroist par son compte arresté le 24e Juillet 1722, et comme cette recette est balancée par de la farine, pois, Tabac et vin que le Sr de Lantagnac avoit livré au comte Dagrain, cet article est seulement porté pour Mémoire Cy . . . . . — Mémoire

Juillet 28e — Fait recette le comptable de la somme de neuf cent quarente livres pour payement de trois billets qu'il a receus et qui Etoient deus au deffunt comte Dagrain No 32, 33 et 34. Invantoriez dans la Liasse cotté No I. Cy . . — 940

Aoust 13e — Fait recette le comptable de la somme de trois cent quatre vingt livres dix sols quatre deniers pour vente faite comptant par le Sr Benoist des Effets qu'il avoit appartenant au comte Dagrain suivant le compte qu'il a rendu Cy . . . . . — 380. 10. 4

Et de sept cent vingt deux livres quinze sols un denier restant dudit compte deus par divers particuliers et soldats suivant l'Etat signé du Sr Benoist qu'il a remis ès mains du comptable. Cette somme est Employée Icy seulement pour mémoire Cy — Mémoire

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Novembre 16e — Fait recette pour mémoire de la somme de quatorze cent quarente livres trois sols pour montant des billets que le Sr Montbrison commis du deffunt a remis au comptable pour solde de son compte . . . . . — 21064 l. 16 s. 1 d./

Montant de l'autre part — 21064 l. 16 s. 1 d.

suivant l'Etat icy Employé Cy . — Mémoire

1722 Novembre 23 — Fait recette de la somme de deux mil cinq cent quatre vingt douze livres dix neuf sols huit deniers receus de Mr de l'Etenduere pour ce qu'il devoit au deffunt contre Dagrain suivant son compte arresté du 23e 9 bre 1722 Cy . . . . . — 2592. 19. 8

Décembre 2e — Fait recette pour memoire de la somme de trois mil sept cent trente cinq livres dix neuf sols pour la vente faite par le Sr Allain de la motte de plusieurs Effets appartenans au Comte Dagrain dont Il a fait la vente tant de ceux qui Etoient en Societé par moitié entre Mr de l'Etenduere et ledit Sr comte Dagrain suivant le compte que fournit ledit Sr Allain de la motte ou Il paroist redeu par le deffunt sieur Dagrain la somme de quarente livres dans Lequel compte ne sont pas compris les Effets repris en nature par le Sr Montbrison commis du Comte Dagrain qui ont Eté Employez au payement en partie de ses ouvriers Cy pour . . . . . — Mémoire

Site Internet : Archiv-Histo.com

Fait recette pour mémoire d'un fusil a deux coups Etant de ladite Succession qui est compris dans la vente generalle pour quatre vingt livres qui seront passez en depenses, le fusil n'ayant été délivré a l'adjudicataire faute de payement et resté en Dépost Cy pour . . . . . Mémoire

Item fait recette aussy pour memoire

23657 l. 15 s. 9 d. /

Montant cy contre . . . 23657 l. 15 s. 9 d.

d'une bague d'or a pierre bleüe qui est restée en Nature ès mains du comptable Cy pour . Mémoire

Fait recette aussy pour Mémoire de tous les papiers trouvez appartenans au Sr Comte Dagrain en vingt deux Liasses Invantoriées Cottez et paraphez y compris un livre de copies de Lettres et une liasse de divers comptes de ses commis Cy pour Mémoire

Donne aussy pour mémoire que le Sr Lartigue qu'avoit des Effets au deffunt Comte Dagrain doit fournir son compte Cy pour Mémoire

Un Etat Signé de Bellechasse du 15e novembre 1722 des bois de construction Embarquez sur le vaisseau du Roy le dromadaire et remis a Rochefort ou Ils ont été vendus au profit de Sa Majesté a compte de ce que le deffunt Comte Dagrain devoit au Roy Cy pour . . . . . Mémoire

SOMME totalle de la présente recette monte a la somme de vingt trois mil six cent cinquante sept livres quinze sols neuf deniers cy . . . . . 23657 l. 15 s. 9 d. /

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

DEPENSE

Chapitre premier a cause des payemens faits aux commis, ouvriers, Engagez du Sr Comte Dagrain pour Entreprise de ses bois, Et construction de sa Goeslette la Comtesse Dagrain.

1722 Il est deub aux denommez, outre leur nourriture suivant leur Engagement et Le temps qu'ils ont servy la somme de unze mil six cent soixante dix sept livres dix sols neuf deniers suivant l'Etat qui en a Eté dressé de laquelle somme deduisant celle de six mil sept cent soixante dix livres onze sols trois deniers qu'ils avoient receü en marchandises, tant du feu Comte Dagrain, Allain de la Motte que des Srs Montbrison et Bellechasse commis du deffunt et suivant les comptes qu'ils ont fourny ; partant reste deub aux dits Engagez quatre mil neuf cent six livres dix neuf sols six deniers qui leur ont Eté payez par le Comptable qui en fait dépense suivant les ordonnances Et quittance Cy . 4.906 l. 19 s. 6 d.

Chapitre second a cause de divers payemens faits a l'aquit de ladite succession.

Fait dépense de la somme de quarente livres payez au Sr de la Tour pour une pirogue qu'il avoit Livrée au Comte Dagrain suivant le Certificat de Bellechasse, ordonnance et quittance Cy . . . . . 40 — —

4.946 l. 19 s. 6 d /

Montant cy contre . . . 4.946 l. 19 s. 6 d .

Site Internet : Archiv-Histo.com

Item fait dépense de quatre vingt dix Livres payez au Sr Dargenteuil pour une chaloupe perdüe au service du Comte Dagrain suivant le Certificat de rené Hamon, L'estimation des Srs Lartigue et Beséjour, ordonnance et quittance, cy . . . 90 — —

Item de Cent livres payez a françois Langlois maitre de goeslette qui a porté des munitions voilles et ustancilles du port de Louisbourg a Labadek pour le service du feu Comte Dagrain suivant L'ordonnance et quittance cy . . . . . 100 — —

Item de vingt six Livres payez au Sr Jacaub pour un voyage qu'il a fait du port Dauphin dans Labrador avec une chaloupe et ce outre une ancre d'Eau de vie qu'il avoit receu a compte de son voyage suivant le Certificat du Sr Bellechasse, ordonnance et quittance Cy . . . . . 26 — —

Item de quatre cent cinquante Livres payez a René Hamon Maitre de la goeslette la Victoire de 18 Tonneaux qui a Eté frettée en aoust et septembre pour porter et transporter du Charbon et agrets a Labrador et porter a Louisbourg les Balots et Effets du Comte Dagrain a trois cent livres par mois et pour un mois et demy . . . . . 450 — —

Payé au Pre Capistran recolet vingt quatre livres pour le remboursement d'un quart de farine livré au Comte D'agrain suivant le Certificat du Sr Bellechasse, ordonnance et quittance cy . . 24 — —

5.636 l. 19 s. 6 d/

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Montant de L autre part . . 5.636 l. 19 s. 6 d.

Item fait depense de cent trente cinq Livres payez au Sr Daillebout d'Argenteuil pour loyer des voilles et agrets qu'il a pretez de sa goeslette la Louise pour servir a amener la goeslette la comtesse Dagrain de Labadek a Louisbourg suivant L ordonnance et quittance Cy. . . . 135 — —

Payé au Sr Delord Trente six livres pour souliers qu'il a Livrez a Montbrison qui en a fait Employ dans son compte suivant L'ordonnance et quittance cy . 36 — —

1724 aoust 3e Fait depense de la somme de deux mil trois cent quinze livres, seize sols huit deniers pour diminution sur les Especes provenant de ladite succession qui Etoient dans la Caisse du comptable Le troisième aoust 1724 suivant le procez verbal dudit jour cy . . . . . 2315. 16. 8.

Item de la somme de six mil cinq cent trente une livres deux sols payez a Mr Degoutin/ tresorier en cette Isle pour ce que Mr le Comte Dagrain devoit au Roy pour avances receües a Rochefort sur son Entreprise des bois, ordonnance et quittance cy 6531. 2

Item fait depense de la somme de deux cent quatre vingt sept livres payez au Sr Daillebout officier a l'aquit du feu Comte Dagrain pour le montant d'une procuration qu'il a touché a Paris pour la pension de Mademoiselle de Villejoint suivant L'ordonnance Et quittance cy . 287 l.

14915 l. 18 s. 2 d./

Montant cy contre . 14915 l. 18 s. 2 d.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Payé a Mr Defferant soixante dix livres pour reste de cent livres que le feu Comte Dagrain avoit receu a Paris pour le Sr Defferant, ce dernier ayant receu acompte trente livres de Montbrison suivant L'ordonnance et quittance cy . . . . . 70.

Payé a la Girofflée Boulanger, cinquante huit livres suivant deux certificats, l'un du Sr Rondeau et L'autre du Sr Bellechasse commis du deffunt pour cuisson de farine, suivant L'ordonnance et quittance cy . . . 58.

Payé a Provencal et l'eveillé pour avoir ramené la goeslette du Port Dauphin a Louisbourg qui avoit Eté pretée pour le service du Comte Dagrain, la somme de dix neuf livres suivant L'ordonnance et quittance cy . 19.

1724
Novembre 22e Fait depense le Comptable de la somme de deux mil deux cent cinquante livres pour remise qu'il a fait en France en Lettres de change sur Mr de Selle du 22e 9bre 1724 à l'ordre de cy apres nommez Sçavoir

A l'ordre du Sr Belamy	600 l.
a l'ordre de Mr Rostan	1400.
A l'ordre du Sr Gachinat (*sic*)	250.
pour et acompte de ce que leur	2250 l.

doit ladite succession suivant L'ordonnance et quitance Cy . 17. 599 l. 18 s. 2 d./

Montant de l'autre part. 17. 599 l. 18 s. 2 d.

Fait dépense de la somme de unze cent sept livres neuf sols six deniers provenant de trente quatre saumons de plomb qui appartenoient a Mademoiselle Pacaud de la Rochelle, Lesquels avoient Eté compris dans la vente generalle du feu comte Dagrain a qui Mademoiselle Pacaud les avoit seulement consignez pour Envoyer en Canada, duquel plomb il a Eté fait distraction en 1726. par M. de Mezy a la requisition de Mademoiselle Pacaud qui a retiré le produit dudit plomb dont le comptable doit être déchargé cy . . . 1.107. 9. 6.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Item fait dépense de la somme de quatre vingt livres pour le fusil dont Il s'est chargé pour mémoire en recette, ce fusil Etant compris dans Ia somme totale de la vente cy . . . . . 80 — —

Fait dépense de la somme de six cent vingt une livres pour frais de justice tant de ceux faits à l'Amirauté pour la vente de la goeslette montant a soixante quinze livres que ceux faits concernant La succession suivant les Etats arretez cy . . 621 — —

Passé le présent article de dépense a condition de faire bon les deniers de la recette non compris ce qui est Employé pour mémoire.

Employ Icy le Comptable la somme de mil livres pour avoir fait la recette et depenses justifiées au présent compte cy . 1000 — —

Somme totalle de la dépense montant a celle de vingt mil quatre cent huit livres sept sols huit deniers cy . . . . . 20408 l. 7 s. 8 l.

Calcul du present Compte

La Recette monte a	23657 l. 15 l. 9 d.
La Dépense a	20.408. 7. 8
Partant la Recette Excède la Dépense de	3.249 l. 8. 1 d.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Fait a Louisbourg le quinzieme novembre mil sept cent trente un Signé a l'original Genier Et plus bas Est Ecrit.

Le présent compte a Eté arresté par Nous Commissaire ordonnateur en ce pays presence de Mr Le Vasseur procureur du Roy en cette partie. Sçavoir la Recette a la somme de vingt trois mil six cent cinquante sept livres quinze sols neuf deniers et la dépense a celle de vingt mil quatre cent huit livres sept sols huit deniers Partant la Recette excède la depense de la somme de trois mil deux cent quarente neuf livres huit sols un denier, Laquelle somme restera en depost es mains du comptable pour compte et risque des heritiers du feu Sr Comte Dagrain ou autres quil appartiendra jusques a ce qu'il en ait Eté par Justice ordonné. Fait a Louisbourg ce 15e 9bre mil sept cent trente un. Ainsy Signez Le Normant de Mésy et Levasseur.

(Copie)

COMPTE provisionnel pour donner connoissance aux créanciers de la succession de feu Mr le Comte Dagrain

Recette

Le produit des ventes des effets suivant le procès verbal, lesquels effets on a été obligé de vendre à crédit sans quoy ils auroient resté invendus monte à	14 300 l.
Vente d'une gouelette construite à l'abrador	4 700.
Solde d'un compte rendu par M. de Letenduère pour un dépôt quil avoit entre les mains . .	2. 592.
Compte de M. de Lantagnac outre les effets qu'il avoit entre les mains qui ont été portez à la vente generalle	750. —
Compte de M. de la Motte, marchand	3735
Compte de M. Benoit . . .	1083
Pour plusieurs billets de dettes douteuses dont on poursuit le recouvrement	Pour Mémoire
	27. 160 l.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Dépense

Payé entre les mains du Trésorier de la marine pour deniers Royaux dûs et privilégiez, outre les prix des bois appartenant a feu M. le Comte d'Agrain envoyez à Rochefort	6.531 l. 2 s — —
Payé au Trésorier de la Marine pour appointemens de 1717 qu'il avoit receu deux fois, comme deniers royaux	354.
Payé aux commis, ouvriers Domestiques et autres engagez comme dette priviligiée . . .	4.266.
Payement fait par jugement de l'amirauté pour dettes aux ouvriers au sujet de la construction et vente de la Gouelette . . .	1.904.
	13.055 l. 2 s. /
l'autre part	13.055 l. 2 s.
Payé par le compte de M. de Lantagnac	750 — —
Payé par le compte de M. Allain de la Motte	3.775 — —
Payé par le compte de M. Benoit	49.10 —
Payé au S. Solicoffre créancier	261 — —
Payé au S. de Rostan créancier	1400 — —
Payé au S. Belamy créancier	600 — —
Payé au S. Gasrichet (*sic*) créancier	250 — —
	20.140 l. 2 s.

Il reste par conséquent deu a faire bon aux créanciers la somme de . . . . . 7019. 8 s. Sans y comprendre ce qu'on peut tirer des Billets de dettes douteuses dont le recouvrement se poursuit comme il est dit cy dessus . . . . . Pour Mémoire

C'est la copie du compte Envoyé de Louisbourg le 10 xbre 1715 Signé par M. Gémier et qui met au bas

Site Internet : Archiv-Histo.com

en propres termes. Pour extrait des Comptes tirez par moy Greffier commis en cette affaire a Louisbourg le 10 decembre 1725 Signé Génier.

[Copie]

Nous soubzignés Hugues Dagrain Oncle Et neveu ayde major de l'isle royalle avons convenu de faire un fonds De Deux mille Livres dont Chacun de nous fournira mille Livres pour Etre Employés En achapt De marchandises De la qualité qu'il conviendra au gré et choix de nous dit Jean antoine D'agrain pour etre Debitées dans l'isle royalle, ou autres Lieux Convenables pour le bien de la presante Societté et Les profits sur les dites marchandises ou Retraits En France ou autres Lieux ou portés sur icelles Ce que Dieu ne veuille seront partages de compte a moitié Entre nous susdits Hugues D'Agrain Et Jean Antoine D'Agrain, nous dit ; jean-antoine D'agrain nous etant chargés de faire toutes les diligences possibles pour le fait Cy dessus, et den donner avis dans toutes Les négociations sans prétendre pour raison de ce aucune gratification particulière, mais precisement la moitié des pertes ou profits, fait Double au puy Ce 27e mars 1720 nous dit Jean antoine D'agrain Declarons avoir receu Ce jourdhuy Les mille Livres De mon oncle Hugues Dagrain Dont je promets Luy faire compte Comme Cy dessus est dit D'agrain Du mazel Le Comte Dagrain — — — — — —

Contrerollé (*sic*) a S. Agreve ce 10 9bre 1722 receu neuf Livres douze sols Rey moudon.

Extrait Tiré et Collationné sur son original exibé et retiré par Ledit seigneur dagrain du mazel, par moy notaire royal Soussigné le 8e may 1730.

Bonnet
notaire
[signature autographe]

Nous Antoine Louis de fours advocat en parlement juge alternatif de la ville de tense (1) pays de vellay Certifions que M. Louis bonnet qui a collationé l'acte cy devant Est notaire royal de cette ville Et que foy Est

(1) Tence ; chef-lieu de canton dans l'arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire).

ajoutée a tous ses actes tant en jugement que dehors sur quoy nous avons fait la presente légalisation signée par nous et contresignée par nostre greffier pour servir Et valloir En ce que de raison. fait ce huittiesme jour du mois de may l'an mil sept cent trente

De fours
[L. S.] (1) juge alternatif

Penssonnet
greffier.
[signatures autographes]

Du Lundy 20 octobre 1732.

Le Conseil a ordonné que par provision sauf à raporter, compensation sera faitte desdites six cent vingt deux Livres dix huit sols sur ce que la succession du feu sieur Comte Dagrain doit a Delort qui pour le surplus de son deub interviendra avec les autres créanciers dudit deffunt pour estre payé ainsi qu'il sera veu appartenir.

(Minute)

M. le Chev.

J'ay arresté votre compte de la colonie de l'isle Royalle pour l'année 1731 après en avoir Expédié Touttes les décharges, J'espère que vous En serez content ayant apporté tous mes soins pour que les acquits qui le composent soient dans la forme Et en cas qu'il y ait quelque Chose a Réformer mon père qui est a paris poura aisement y Remedier.

Mr Rondeau que vous avez confirmé cette année dans son Employ et pour lequel vous avez Recu Mr la Marche caution me Représente que la disposition du ministre qui subsiste depuis 1730, Et par laquelle il a Eté Etabli Trois clefs sur la caisse pouroit donner a douter de sa fidélité ; à sa demande Jay Escrit a M. le Compte (*sic*) de Maurepas pour Retrancher ces Trois clefs étant inutile les Trois quarts de l'année attendu que tous les payements se font depuis Et vers l'automne il ne Reste que tres peu d'argent En Caisse le Restant de l'année. M. Rondeau a de la probité Et Est garçon sage Et je crois que vous ne courez aucun Risque a faire changer cette disposition

Soyez je vous prie bien persuadé que j'auray une attention particulière pour tout ce qui poura vous Regarder en ce pays (D'ailleurs les comptes seront Envoyés exactement d'année En année.) et que je ne Négligeray aucune occasion de vous prouver combien je suis

Monsieur

[Minute]

(1) Cachet sur cire rouge. De... au chevron de... accompagné de 3 étoiles de... deux en chef et une en pointe. L'écu surmonté d'une couronne de comte.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Pour les comptes avec Mr Genier depositaire des deniers de La succession de feu Comte dagrain.

Doit pour solde du compte arresté par Mr Le Normant De mesi le 15 9bre 1731 . . . . . 3249 l. 8 s. 1 d.

De laquelle somme Est a déduire pour ce qui a été alloué au Sr Delord par arrest du Conseil Supérieur du 20 8bre 1732 en Compensation de ce qui Est deub audit S. delord par ladite succession Cy . . . . . 622. 18.

Reste . . . . . 2626 l. 10 s. 1.

pour payer laquelle somme :

Ordonnance pour fournitures qu'il a faitte pour le service de la Colonie net	128 l. 13 s. 3.	
Billet de M. Demezi en datte du 21e 9bre 1731 de	820.	
Reconnoissance de la veuve planton du 3e Xbre 1727 approuvé par le Sr le bègue le 25e janv. 1731 de	1067.	2626. 10. 1.
autre idem du feu Sr Isabeau du 7e avril 1724 approuvée par le Sr le Bègue le 23e 9bre 1731 de	490. 9	
argent compté par le Sr Génier	120. 7. 10.	
	2626 l. 10. 1.	

[Note]

---

a Louisbourg Ce 9e Xbre 1732

Monsieur mon tres cher pere.

J'ay l'honneur de vous informer que j'ay fait Remettre par M Genier au Tresorier 2626 l. 10 s. 1 d. en Billets Et payements dont La Notte est cy joint sur les 3249 l. 8 s. 1 d. qu'il Redevoit pour solde de son compte de la succession du Comte dagrain que vous avez arresté, ayant Eté déduit sur cette dernière somme par arrest du conseil supérieur 622 l. 18. pour autant que Mr Delord Redevoit a Genier au sujet de cette succession.

Vous trouverez Cy joint Mon très cher pere Lettre de change pour cette somme de 2626. 10. 1. que j'ay fait tirer à votre ordre conformement a ce que vous m'avez marqué par votre lettre du 26 juin dernier.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Quoy que M Génier n'ait eu pour cela que 120 l. d'argent à debourser J'ay bien Eu de la peine a arracher de luy ce payement Je n'ay point fait de dificulté, de faire prendre au Tresorier les billets d'Isabeau En Entier dans l'espérance que l'autre moitié de ces billets sera payée l'année prochaine.

J'ay été si accablé d'ouvrage cette année que je n'ay pu Examiner Et faire poursuivre les prétentions qui Restent de la succession du Compte Et que vous avez passez pour Mémoire, ce sera une affaire pour cet hiver de laquelle je vous Rendray compte exactement

J'ay lhonneur d'etre

[Minute]

J'ay Receu de Mr Génier depositaire des deniers de la succession du feu Sr Comte d'agrain la somme de deux mil six cent vingt six sols un denier de laquelle Je compteray a l'ordre de Mr L ordonnateur ayant donné une pareille quittance au S Génier.

a Louisbourg ce 25e 9bre 1732.

par ampliation
Rondeau
[Reçu autographe signé]

Le sieur Génier depositaire des deniers de la succession de feu Sr Comte d'agrain Remettra Entre les mains du Sieur Rondeau Tresorier de la marine En cette isle la somme de deux mil six cents vingt livres dix sols un denier, acompte de celle de trois mil deux cent quarente neuf livres huict sols un denier que ledit sieur Genier Redevoit pour solde de son compte des affaires de la dite succession suivant l'arresté de Mr Le Normant de mesi commissaire ordonnateur de cette Colonie du 15e 9bre 1731, les six cents vingt deux livres dix huit sols Restantes ayant été deduit de la dite solde de 3249 l. 8 s. 1 d. pour ce qui a été passé au Sr delord par arrest du Conseil Supérieur a compte de ce qui luy Etoit deub par ladite succession de laquelle somme de 2626 l. 10 s. 1 d. ledit Sr Genier demeura (*sic*) valablement en Rapportant le present avec la quittance dudit sieur Rondeau de ladite somme fait a louisbourg Ce 25e 9bre 1732

[Minute]

La Recette Monte à		23657 l. 15 s. 9 d.
La dépense Monte a		20408 l. 7. 8.
partant Reste		3249 l. 8. 1.
Il y a de Créanciers :		
M. Belle lamy (*sic*)	Il a receu	600 l.
M. de Rostan	Idem	1400 l.
& M. Gachinat	Idem	250 l.

[Note]

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le document suivant provient des Archives de la Marine conservées à Rochefort (série I, P. 30.) Nous croyons devoir le publier vu qu'il concerne le même personnage et qu'il est inédit.

TH. B.

MEMOIRE, ou Remarques, faites par fecquaire Prevost de la Marine a Rochefort, sur la procedure jnstruite et jugée a Loüisbourg, a l'occasion de L'Assassinat commis en la personne du sr Comte Dagrain.

Ordonnance de 1670
Titre 2. Article 13
Enjoignons aux Prevost de declarer a l'accusé au commencement du per jnterrogatoire, et den faire mention qls Entendent le juger Prevostallemt et ender Ressort, a peine de nullité de la precednre

Dans le Titre de L'jnterrogatoire du 20 Juin 1722 : jl n'est point fait mention du Nom de l'Accusé, n'y qu'il soit decretté de la qualité du crime, si l'accusé doit estre jugé en dernier ressort, ou Non, quoy quil soit averty (non dans ledit jnterrogatoire, mais a la confrontation des deux derniers Témoins) quil sera jugé Prevostallemt.

jd. Titre 14. Art. 17.
les jnterrogs seront jncessamt communiqué a nos procureurs

Point d'ordonnance au bas dud jnterrogre d'Estre communiqué au Procureur du Roy

jd. Titre 6. Art. 7.
Le Juge fera preter serment au commis Greffier

Dans le Titre de L'jnformation, des 6 et 7. jüillet 1722. jl n'est point fait mention du Nom de l'Accusé, de la qualité du crime, point parlé du Greffier, s'il est commis ou non, s'il a preté serment,

Ordre de 1670.
Titre 6. art. 5
S'jls sont serviteurs ou domestiques, parens ou alliez des parties et du tout sera fait mention, a peine de nullité de la déposition.
Le juge doit faire Lecture de la Plainte aux Temoins, sans les jnterroger Gauret dans l'avertissement de son stile

Dans le corps de lad. jnformation, jl n'est point dit, si les Temoins sont parens. Alliez serviteurs ou Domestiques des parties, N'y que lecture leur ait esté faite de la Plainte du Procureur du Roy.

Cette Deposition est faite par demande du juge, au Temoin et reponse du Temoin, au juge, dans la mesme forme que les jnterrogatoires aux accusés,

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

L'Ordonnance du juge, pour assigner les Temoins, pour deposer, N'est point signée

Point d'jnterrogatoire, sur les faits resultans de L'jnformation,

Il n'y a que L'jnterrogatoire sur la scellette, en datte du premier decembre 1722. au pied duquel, est le jugement en Original, signé de sept juges, dont un est garde magasin, un autre marguillier et un troisieme habitant, appellez Extraordinairement pour faire les fonctions de conseillers, en l'absence des Gouverneur et Lieutenant du Roy. Comme ces juges ne sont n'y militaires, n'y Gradués et que le Prevost est jmaginaire, on ne peut en france, faire Éxecutter le jugement qu'ils ont prononcé, ainsi qu'il suit..

Tout consideré, le Conseil a ledit Antoine Courrieu, déclaré deüement atteint et convaincu, d'avoir participé a L'Assassinat fait en la personne du feü sr Comte Dagrain son maistre, avec une hache, pour reparation de quoy, le Conseil le condamne d'avoir les Bras, jambes, cuisses et Reims (*sic*) Rompus vifs, sur un Eschaffaux qui pour cet Effet sera dressé en la place de Rochefort et mis Ensuite sur une Roüe, la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours, ce fait, son corps mort, porté par L'Exécutteur de la haute justice, sur le grand chemin,

Retentum

A Esté arresté, que led. Antne Courrieu ne sentira aucuns coups vifs, ainsi sera secretement Estanglé fait en la chambre du conseil superieur, les jours et an susdits.

Ordce de 1670.
Titre 15. Art. 24.
Avoir.
jd. Titre 25.
Les procès criminels pouront estre jnstruits et jugez.

Il n'y a dautre Expedient que de casser ce jugement, Et faute d'avoir les Temoins, se servir des pièces qui conviendront, d'jnterroger l'accusé, qui convient, et le con-

Site Internet : Archiv-Histo.com

Encore quil n'y ait point d'jnformon et si dailleurs jl y a preuve suffisante par les jnterrogre et par pièces authentiques ou reconnues par l'accusée et par les autres presomptions et circonstances du procès.

Cette procedure, Est dans le cas de la précédente L'Ordce de 1670 n'y Estants en aucune façon observée d'ailleurs n'y ayant Eü aucune Effraction de ce vol. qui a Esté fait avec la main dans un magasin, par dessous la porte, Estant dans la Rüe pouvoit Estre regardé comme filloutrie

damner de nouveau, soit par le Conseil de Guerre, ou Prévostallemt.

Autre Procedure faite a Loüisbourg, contre un soldat de la Garnison, convaincu d'avoir Vollé a un marchand, un poids de Plomb de 50 L. Et condamné par le conseil supérieur, à Estre appliqué au carcan, pendant deux heures, Ensüite foüetté de verges sur les Espaules, Et faute d Executeur, sera renvoyé en france, pour y subir L'Execution, Signé a L'Original De Mesy, et Desgoutins.

Collationné a l'Original le 2e Xbre 1722.

Signé Genier,

Fait a Rochefort le 9e janvier 1723.

fecquaire

[*Document autographe signé*]

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

AGUITON-DESROCHES

Colonies E I (Pièce I)

AGUITON-DESROCHES

Ingénieur envoyé en Canada, fait prisonnier par les Anglais, envoyé à Halifax (Acadie), puis en Angleterre.

1755

[*Note moderne*]

(Pièce 2)

A Gosport près de Porsemouth
le 31 Xbre 1755.

DESROCHEZ Aguiton

M. Aguiton des Roches

Monseigneur

Vous avés eté informé par une Lettre (que Mr Dumoulin mon camarade a Eû l'honneur de vous Ecrire en arrivant icy) du retour des trois ingenieurs que vous aviés destiné pour le Canada. Je prends au jourd'hui la liberté de vous Ecrire Monseigneur, pour vous faire scavoir la triste situation Dans laquelle je me trouve, et pour vous supplier de vouloir bien me procurer les moyens de la changer ou de l'adouçir. Je ne m'arreteray point à vous représenter Monseigneur qu'ayant Eté pris dans le vaisseau l'Alcide après avoir Essuyé Les hasards d'un combat très violent, la plus grande partie de mon Equipage m'a Eté pillé, / Que j'ay tenu la mer pendant un mois entier dans les vaisseaux Anglois avant que d'être transféré à Halifax ou j'ay vecû pandant trois mois et demi tres cherement, et sans recevoir aucuns secours, que depuis, j'ay fait une traversée très dure et très penible a des gens qui ne sont point accoutumés à la mer pour me rendre en Engleterre, ou je suis depuis près d'un mois et demi ; je ne vous représenteray point di-je Monseigneur Combien il est dur d'avoir Eprouvé touttes ces disgraces je les ay partagé avec tous les officiers qui ont Eû le malheur de tomber sous la puissance des Anglois, mais celle que j'éprouve aujourdhuy m'est d'autant plus sensible qu'elle est particulière a mes deux Camarades et à moy. Nous avons tous trois, ainsi que tous les

Site Internet : Archiv-Histo.com

officiers prisoniers, demandé au roy et a l'amirauté d'Angleterre la permission de retourner en France. Elle a Eté accordée à tout le monde, exepté à mes Camarades et à moy, sans nous Etre attirés ce refus en aucune façon ; la seulle raison qui en Est la Cause, c'est que nous somes Ingénieurs. privés par nôtre etat actuel / De jouir de nôtre liberté, et de l'avantage de mériter nôtre avancement en servant le roy ; il est bien dur que nous soyons Encore frustrés de la Douceur d'habitter nôtre peïs ; Doçeur (*sic*) dont nôtre seulle qualité d'ingénieur nous prive. quand il a Eté question de faire Des Démarches pour me rendre en Canada j'ay donné toutes les marques de bonne volonté dont je suis capable. J'ay un chagrin mortel De n'avoir peû my rendre. J'ose me flatter que mon zelle a ramplir mes devoirs, et a my aqquiter des fonctions dont mes superieurs m'auroient Cru capable vous auroit engagé a m'accorder vôtre protection que je reclame aujourdhuy. Touttes ces raisons Monseigneur fondent l'espoir que j'ay dans vos Bontés et m'engagent a vous supplier de vouloir bien m'en accorder des témoignages.

Je suis avec un profond Respec (*sic*)

Monseigneur

Vôtre tres humble & tres
obeissant serviteur

Aguiton Desroches

[*Lettre autographe signée*]

(*à suivre.*)

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

ENAUD JEAN JACQUES. — Je serais reconnaissant à qui pourrait me donner quelques renseignements sur un certain Jacques Enaud, dont M.-J.-L. Lemoyne dit dans ses « Chronicles of the St Lawrence, (p. 305) : « The Res- « tigouche was first discovered by « Jacques Cartier in 1534. At its mouth « in 1638, Jean Jacques Enaud planted « a little colony of Acadians and laid « the fondation of the fortified town of « Petite Rochelle... »

UN EUDISTE.

LOUIS FOUCHER, FILS D'UN PROCUREUR DU ROI, AU CANADA. — D'après mes notes, hélas incomplètes, le 13 juin 1780, à Château-Chinon, (Nièvre), Louis Foucher épousait un demoiselle Jeanne Goudier de Fragny, fille d'un officier d'infanterie. Pourait-on me donner le nom des père et mère de chacun des époux, et le lieu où fut procureur du roi le père de Louis Foucher.

CAP. VALLANGEON, DE TOURS.

« MARIE LA SAINTE-FILLE ». — Quelle était la compagne de Mère Marie de l'Incarnation qui, à Québec, au XVII^e^ siècle, était appelée par les Hurons : « Marie la Sainte-Fille ».

UN CHERCHEUR ANGEVIN.

L'ILE DU CAP-BRETON ET LES BASQUES. — A quelle époque peut-on placer, avec quelques chances d'exactitude, l'arrivée des Basques à l'Ile du Cap-Breton qui se trouve à plus de 400 myriamètres de l'Europe. Une des baies de l'île fut dénommée Barbarrus ; par les Cap-Bretonnais du pays Basque, un port fut appelé par les Basques Néricka ; un autre port s'appela Toulouse, etc... M. DOUSSAU.

L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN ET LA NOUVELLE FRANCE AU XVII^e^ SIÈCLE. — M. de Rouen — Mgr de Harlay — prétendait que la Nouvelle France était une dépendance de son diocèse, et que le gouvernement spirituel de cet immense pays lui appartenait. Mère Marie de l'Incarnation, écrivait à son fils Claude Martin, religieux de la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, prieur du Monastère de Meulant (lettre datée de Québec, 1652) : « Je ne sais « si je vous ai dit ailleurs que, « comme il n'y a point ici d'évêque, « celui de Rouen a déclaré qu'il nous « en tenait la place. Et, pour se « mettre en possession, il a institué « pour son grand vicaire, le R. P. Su- « périeur des Missions, lequel d'ail- « leurs étant le principal écclésias- « tique du pays... » N'y avait-il pas d autres évêques de France qui avaient les mêmes prétentions ?

CH. N. THIBAULT.

HENAUT DE BARBAUCANNES. — Le P. Chrestien Leclercq, parle souvent, dans ses *Nouvelles Relations de la Gaspésie*, du sieur Hénaut de Barbaucannes, originaire, comme Nicolas Denys, de Saumur (Touraine). Je désirerais avoir quelques renseignements sur ce personnage qui était à Miramichi, en 1677, et qui paraît avoir été établi à Népisiguit depuis 1670, dit Ganong (W. F.) dans ses « Origin of Settlements » (p. 153).

UN PROFESSEUR ACADIEN.

BAPTÊME D'UN HURON A ROUEN EN 1627. — Où pourrais-je trouver quelques renseignements sur le baptême d'un huron, par Monseigneur de Harlay dans la cathédrale de Rouen en décembre 1627. Il était, disait-on, fils du Roy de Canada et était en France depuis 1626. UN NORMAND DE PARIS.

GALLERAN, (LE P. GUILLAUME). — Le P. Chrestien Le Clercq, dans *Premier Etablissement de la Foy dans la Nouvelle France*. (pp. 439, 463) après avoir exhalé son dépit de voir les Récollets éloignés des missions du Canada par le P. Joseph, capucin, écrit : « le P. Guillaume Galleran, homme apostolique..., commençant à désespérer de notre retour, en mourut de regret la même année 1636, dans une grande réputation de vertu... ». Qui serait assez aimable de me donner sur ce père Guillaume Galleran quelques renseignements. A.-L. L.

UN PORTRAIT DE SAINT-LOUIS A PLAISANCE. — Il existe aux Archives Nationales de France, (Colonies F^1^ 8, f^o^ 224) un ordre au trésorier de la Marine du 13 mars 1694 de payer 400 livres

Site Internet : Archiv-Histo.com

suivant les instructions de Begon intendant à Rochefort « a compte de la dépense à faire tant pour le prix d'un tableau de Saint-Louis que pour achat d'ornemens d'église pour la chapelle de Plaisance ».

Quelqu'un pourrait-il nous dire si ce tableau de Saint-Louis a été expédié à la chapelle de Plaisance, s'il existe encore et où il est. ED. B.

RÉPONSES

LE TABAC EN FRANCE AU XVIe SIÈCLE. Vol. IV, N° 6, p. 381 ; vol. V, N° I, p. 60). — On lit dans : Adrien Blanchet, Le vitrail d'André Thevet aux Cordeliers, (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.* tome XLVI. (1919) « Je ne veux pas retracer ici la biographie de notre personnage, mais rappeler seulement en quelques mots, que Thevet avait beaucoup voyagé, particulièrement dans l'Amérique du Sud. Il avait rapporté l'herbe appelée *petun* au Brésil, *herbe Sainte* à Lisbonne, et qui, en France, après avoir été mise à la mode par le grand prieur François de Lorraine et par Catherine de Médicis, reçut les dénominations *d'herbe de M. le Prieur, herbe de la Reine Médicée, Catherinaire à la Cour* puis *Nicotiane* quand l'ambassadeur Jean Nicot passa pour l'avoir introduite vers 1560. La renommée du prétendu importateur du tabac portait ombrage au cordelier André Thevet qui ne put se retenir d'écrire ce qui suit : « Je puis me vanter d'avoir esté le premier en France qui a apporté la graine de cette plante, et pareillement semé et nommé la dite plante *l'herbe Angoulmoisine.* Depuis un quidam qui en fait jamais, quelque dix ans après que je fus de retour de ce païs, lui donna son nom... ».

UN PARISIEN DE PARIS.

PRINCE MAURE TRANSPORTÉ A LA LOUSIANE ET RENDU A LA LIBERTÉ APRÈS TRENTE-NEUF ANS DE SERVITUDE (vol. IIII, N° 3, p. 188). — Abdoul Rahman, natif de Tombouctou, 1762, neveu de Abou Ibrahim et fils de Alman Ibrahim gouverneur de Foutah Tello, soumise d'Abou Ihrahim, fut, lors des dissentiments qui séparaient les deux frères Ibrahim, se ranger sous les drapeaux victorieux de son père. Celui-ci lui donna le commandement d'une expédition dirigée contre une tribu de nègres établie au nord de Foutah-Tello en 1788. Après avoir vu les nègres chassés, leurs maisons dévastées, il se préparait avec son armée, à rejoindre son père lorsqu'il fut attaqué, par les nègres ralliés, dans un défilé, fut fait prisonnier, vendu à des mandringues, marchand d'esclaves et fit partie de la cargaison d'un navire négrier venu d'Amérique.

Arrivé à la Nouvelle-Orléans, le prince Abdoul Rahman, fut vendu au colonel Foster de la ville de Natchez. Pendant trente-neuf ans, il se soumit avec courage, observa avec scrupule les préceptes de la religion musulmane. Marié à une négresse dont il eut huit enfants. A tous ceux qui voulaient le convertir à la loi du Christ qui lui semblait préférable à celle de Mahomet, il répondait constamment « Vous n'observez pas les préceptes de la religion que vous me prêchez ». Grâce à la générosité de la colonie américaine de Libéria, il put, avec son *Isabelle* et ses neuf enfants, regagner l'Afrique.

La Revue Britannique de mars 1829, (p. 119 et suiv.) a parlé de ce prince maure, dont le père décédé avait eu pour successeur le frère puiné d'Abdoul-Rahaman, Almoun-Abdoul Gohdrie, quoique celui-ci, fut de sang mêlé.

A.-L.L.

JOURNAUX DES TROIS-RIVIÈRES. (Vol II, N° 6, p. 285 ; vol. III, N° 2, p. 121).— Voici quelques notes qui compléteront celles déjà adressées :

La Concorde. La Compagnie d'imprimerie des Tr-Riv., Rédacteurs E. Poirier, avocat, et Stanley Weir, avocat plus tard nommées recorders de Montréal, en 1899.

Le Constitutionnel, publié aux Trois-Rivières, propriété de l'Hon. Elzéar Gérin, membre du Conseil Législatif, B Du Val, régistrateur du Département des terres, honorable juge Mailhot, T. E. Normand, ex Député des Trois-Rivières. A cessé de paraître en 1885.

Le Journal des Trois-Rivières, publié par G. Désilets et Alfred Désilets, a cessé de paraître en 1887, après 15 ans d'existence.

L'Ère nouvelle, fondée vers 1884 par feu Isidore Barthe père de Jean Baptiste Mailleur Barthe n'eut que 2 ans d'existence.

Le Trifluvien, propriété de P. V. Ayotte a cessé de paraître vers 1908, hebdomadaire.

Le Courrier, propriété du Dr. E. F. Panneton paraissait quelques années puis discontinue vers 1912, hebdomadaire.

La Réclame, en collaboration, rédacteur Ad. Pelletier ne vécut que peut de temps, hedomadaire.

Le Nouveau Trois-Rivières, propriété de *Jean Baptiste Meilleur Barthe, fils* de *Isidore Barthe* de *l'Ère Nouvelle* publiait son journal vers 1908 jusqu'en 1919, un hebdomaire.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Le Bien Public, publié par Joseph Bernard, avocat, depuis 1906, existe encore. hebdomadaire.

Le Nouvelliste, publié par la Cie de Légaré est un quotidien depuis 1920 avec une respectable circulation.

ALEXANDRE DUPONT HÉBERT

UN MARI... GÉNANT ENVOYÉ AUX ILES SOUS LOUIS XV. (vol III. N° 2, p. 120.— QUONIAM ROTISSEUR PARISIEN AU MISSISSIPI. (vol. IV, N° 6, p. 381). — La question posée par le Dr J.-E. Vanier et par J. G. Beaulieu est la même.

En juillet 1733, le comte de Clermont, Louis de Bourbon Condé, abbé du Bec Hellouin en Normandie, de Saint-Claude, en Franche-Comté, de Marmoutiers, en Touraine, de Chaalis, au diocèse de Senlis ; et de Cercamp, au diocèse d'Amiens, ne menait pas une conduite bien régulière. Quoique jouissant de plus de deux cent mille livres de rente de bénéfices, il devait deux millions dans Paris. « Il avait une fille, nommée mademoiselle Quoniam, jeune et jolie, qu'il avoit reprise pour la troisième fois, » dit le *Journal de Barbier.* (Tome II. p. 415). Cette fille avait, dit-on, été vendue à l'âge de treize ans, par sa mère au comte de Clermont, qui en avait alors seize. Le comte la garda un mois, et la quittant voulut lui faire tenir cent louis par le marquis de l'Aigle, qui, messager infidèle, garda pour lui la moitié de la somme. Dans un souper, le comte de Clermont, donna la Quoniam au jeune Louis François, prince de Conti, son neveu, marié depuis janvier 1732, à Mademoiselle de Chartres, Louise Diane d'Orléans. « Une lettre de cachet, « fit enfermer la Quoniam dans un cou« vent qui, dit le *Journal de Barbier,* « auroit bien mieux fait de faire son « métier sur le pavé de Paris que de « s'adresser ainsi à des princes du « Sang. » Cette nouvelle de la mise au couvent de la Quoniam était fausse, le 5 août 1733 la Quoniam était dans une loge de l'Opéra, « aperçue par des « jeunes gens du parterre, ils cla« quèrent des mains pour marquer la « joie publique sur la fausseté de la « nouvelle » ; le soir « elle alla aux Tuileries, où toutes les princesses de la maison de Condé étoient, ce qui faisait faire une haie des deux cotés quand elles passoient, on en faisoit une pareille à Mademoiselle Quoniam... C'est la fille d'une belle rotisseuse de la Porte de Paris, qui était plus belle que n'est sa fille, quoique très jolie, qui, sous la régence de M. le duc d'Orléans, eut le crédit de faire conduire son mari aux îles pour pouvoir profiter ici plus librement de ses talents », dit le *Journal de Barbier* (Tome II. p. 416). Fille d'un pâtissier nommé Quoniam. Devenue la maîtresse du valet de chambre du duc d'Orléans, Coche, elle obtint une lettre de cachet pour envoyer son mari au Mississipi. Afin d'en faciliter l'exécution, elle emmène un dimanche le pauvre Quoniam dans un fiacre, dans l'intention, disait-elle, de faire une promenade hors Paris. A peine avait-ils traversé la barrière, que des archers se présentent, font descendre Quoniam ahuri, lui mettent les menottes, et la femme revient à la ville user de sa liberté. C'est cette scandaleuse aventure qui inspira les chansonniers. Le premier couplet d'une de ces complaintes fredonnées par toute la ville de Paris, à cette époque, couplet cité par le Dr Vanier et par J.-B. Beaulieu, concerne bien le mari de la fille Cottereau, le rôtisseur Quoniam.

JEAN DE BURES.

MARIAGES « A LA GAUMINE ». (vol. IV, N° 6, p. 381 ; vol. V, N° 1, p). — On lit dans : Lorry, *Essai de dissertation, ou recherches sur le Mariage en sa qualité de contrat et de Sacrement.* (Paris 1760, p. 146.). « ... ces mariages se con« tractoient hors de la présence du « Prêtre, entre les seuls parties con« tractantes. Le Concile de Trente les « a eu en vue, lorsqu'il a ordonné que « le mariage seroit contracté en pré« sence du propre Curé, ou du Prêtre « commis par lui pour cet office, & de « deux ou trois témoins, & prononcé « la nullité de ceux qui seraient con« tractés d'une autre manière. Ils n'ont « été abolis en France que par l'article « 40 & 41 de l'Edit de Blois (mai 1576), « dont la disposition a été renouvelée « par l'article 12 de l'Ordonnance « d'Henri IV, du mois de décembre « 1606. »

Ces mariages contractés par ruses, tirent leur nom d'un certain Michel Gaumin ou Galmin, intendant sous Louis XIII et Louis XIV, qui s'était marié de cette façon.

En Canada le Mandement de Mgr de Saint-Vallier contre les contractants de ces mariages et les frappant d'excommunication, mit fin à cette pratique. E.-Z. Massicotte a cité plusieurs de ces mariages « à la Gaumine » et Philippe Aubert de Gaspé, dans ses *Anciens Canadiens* raconte un mariage « à la Gaumine » qui eut lieu à Saint-Jean-Port-Joli.

La définition du « mariage à la Gaumine » et le texte du mandement de Mgr de Saint-Vallier ont été publiés par le *Bulletin des Recherches Historiques de Québec* (vol. III, pp. 30 et 46.)

A.-L. L.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LIVRES et REVUES

Origines du Canada. François Ier, fondateur du Canada et ses premiers lieutenants, par le Contre-Amiral Loyseau. Paris. Jules Meynial, libraire. 1930. Brochure in-8° de 38 pages.

La thèse que ce minuscule ouvrage expose avec gaucherie n'a pas reçu plus d'ampleur que lui même : on l'a bornée à l'intérêt privé de deux hommes : Olivier du Breil et Claude de Pontbriant. Les sortir tous deux de l'ombre et rechercher quelle fut leur participation à la découverte du Canada est chose louable et juste ; mais sans exagérer leur rôle ni enfler leur personnage. Si l'on en croit l'auteur, ils auraient été dans l'œuvre de la fondation du Canada, les « premiers lieutenants » de François Ier (Titre) ; Olivier du Breil, « l'instigateur et le chef spirituel » de l'expédition (page 30) ; et, l'un après l'autre, au cours du premier, deuxième et troisième voyage, « représentant de la Couronne, conseiller et bouclier de Jacques Cartier » que l'ennemi, faute de leur présence à bord, « eût traité en pirate » (page 27). Leur mission aurait été très haute : d'abord de voir les choses et de renseigner le roi en « chevaliers indépendants et scrupuleux que ni la fièvre de l'or, ni l'ap- « pât des richesses, ni l'ambition du succès ne pousseraient hors des « voies de l'honnêteté et de la sincérité » (page 28) ; puis d'établir des relations diplomatiques avec les sauvages : tâche qui nécessitait « une « éducation et une habileté, des facultés intellectuelles et un sens « moral que, sans doute, un homme de mer, même maître-pilote, ne « possédait pas suffisamment.... La présence auprès de Jacques Cartier « de fils de famille était pour le roi une garantie de sécurité pour ce « dernier et ses équipages et, en même temps d'humanité et de no- « blesse des gestes » (page 28). Tout ceci est très beau, mais exige démonstration. Or un petit fait que Thevet raconte dans son *Grand Insulaire* nous met en l'esprit quelque doute sur cette noblesse des gestes et des sentiments qui, selon l'auteur, était, en ce temps, l'apanage exclusif des fils de famille. C'est l'histoire de ce gentilhomme angevin qui s'amusant à se faire porter et promener à son plaisir sur le dos d'un sauvage canadien, se mit un bon jour à rosser sa malheureuse monture à coups de bâton parce qu'elle avait fait un faux pas sur la neige et les rugosités du chemin. On aimeroit savoir quelle fut en cette aventure l'attitude de du Breil, ou de Pontbriant, et de quelle façon ils défendirent l'humanité et l'esprit de chevalerie..... D'autre part, l'auteur nous confie que pour ne pas « divulguer l'entreprise » on la monta « dans le secret » (page 29) ; et que le roi veillant à ne pas « provoquer l'attention de ses rivaux et ennemis » donna à du Breil « des instructions verbales » (page 29). — Mais alors pourquoi les commissions royales de Cartier et de Roberval furent-elles données par écrit ? Et comment une mission si secrète peut-elle être démontrée, voire même connue ? — On nous apporte plusieurs textes. Deux semblent absolument formels. En réalité ils se résorbent dans un autre qui n'accorde pas ce que l'on sollicite. Le premier est ce renseignement donné dans les mêmes termes par d'Hozier et Chérin : « Olivier du Breil mourut en Canada où « il commandait les vaisseaux du Roy François Ier l'an 1542 ». Le second , dont la cote est omise, affirme que par la mort d'Olivier du Breil « le Roy perdit le chef de ses navires en Nouvelle-France ». Celui-ci, quelqu'impressionnant qu'il paraisse, doit être laissé de côté, car il est invérifiable faute de référence. Quant à celui-là, si l'on prend garde à une petite note mise en tête du tableau généalogique où il se trouve, on voit à quelle source commune d'Hozier de Sérigny et Chérin ont puisé ; ils la désignent eux-mêmes, c'est Duchesne. Or Duchesne, dans son inventaire manuscrit des pièces concernant la famille du Breil, dit: « Olivier du Breil..... est mort depuis peu au veage de Canada ou il es- « toit allé avec Jacques Cartier Capitaine et ayant la charge de la con- « duite des navires du Roy envoyés par mer esdites parties de Canada... » Grammaticalement, les mots : *capitaine et ayant la charge*, sont en apposition du nom le plus proche : *Jacques Cartier*. Et l'histoire est d'accord avec la grammaire ; et Duchesne avec l'une et l'autre, puisque dans sa généalogie imprimée il écrit sans équivoque au sujet d'Olivier du Breil : « Il accompagna au voyage de Canada Jacques Cartier Capi- « taine des navires que le Roy François I envoya en ceste Isle... ». Or en dépit de la syntaxe, Chérin et d'Hozier ont appliqué à Olivier du Breil ces qualifications de *capitaine et ayant la charge*... Ils ont commis une faute d'analyse grammaticale que l'on pardonnerait à un vulgaire écolier, mais qui est d'autant moins excusable chez eux qu'ils ont connu le texte imprimé de Duchesne. Ils ont mué en erreur éclatante une ombre d'amphibologie. Et c'est sur cela que repose l'argumentation du Contre-Amiral Loyseau. Une citation de Dom Lobineau, qui vient à la rescousse, n'achève pas de justifier la haute mission d'Olivier du Breil. Quant à celle de Claude de Pontbriant, nul document n'est apporté pour l'établir. Ainsi ce qui était à démontrer le demeure encore. L'auteur n'a pas réussi sa tâche : peut-être par inhabileté, car son œuvre est mal venue, mal ordonnée, mal digérée ; peut-être par manque de foi, car ici et là perce un peu d'embarras, de l'hésitation, quelque doute. Pourtant la cause était bonne, et la personnalité de Claude de Pontbriant et d'Olivier du Breil offre à l'historien du Canada une énigme

Site Internet : Archiv-Histo.com

captivante et de vaste portée. Mais pour la résoudre comme il sied des documents généalogiques, crus et nus, sont trop peu et réclament que mille et un autres leur apportent compagnie, lumière et concours. Le travail est à reprendre. Nous le ferons ici même, à notre heure, avec d'autant plus de licence et de droit, que les extraits de Duchesne et de Dom Lobineau dont l'auteur attribue la découverte au Vicomte René du Breil de Pontbriant (page 23, note I) c'est nous-mêmes qui les avons trouvés, révélés et donnés en copie au Vicomte sous l'expresse condition que nous les publierions le premier. Convention tôt méprisée. Mais l'esprit de justice qui agit souvent par les choses, moins rétives sous son souffle que les gens, a voulu que le meilleur renseignement pour l'histoire générale qui soit enfermé dans l'un de ces textes, demeurât inaperçu des violateurs de promesse.

Emmanuel de CATHELINEAU.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

18.303. — Imprimerie Gabriel Enault, Paris-Mamers. — 9 30.

Vol. V. — N° 3 Mai-Juin 1930

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

NOVA FRANCIA

Organe de la

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Deux grandes manifestations anglo-françaises en Angleterre, par Th. BEAUCHESNE. — La minute notariée du contrat de mariage de Champlain, par Em. de CATHELINEAU. — Généalogie de la famille Hertel. — Quelques « dossiers personnels », par Th. B. (*suite*). — Questions et Réponses. — Livres et Revues.

Le Numéro: édition ordinaire, 9 fr; édition de luxe, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

1bis, Rue François-Ier, PARIS.

Tél. Elysées 57-64

Site Internet : Archiv-Histo.com

DÉPOSITAIRES GÉNÉRAUX :

A PARIS

Gabriel ENAULT, libraire, 77, Rue de Rennes (6e).

A MONTRÉAL (Canada)

GRANGER frères, libraires, 54, Rue Notre-Dame (Ouest).

A QUÉBEC (Canada)

T. GIROUX, libraire-bouquiniste, 177, Grand-Allée.

Achat et vente des brochures, revues et livres canadiens.

Deux grandes Manifestations Anglo-Françaises en Angleterre

Le 5 Juin dernier il nous a été donné d'assister en Angleterre à deux cérémonies d'une importance exceptionnelle.

Dans la matinée, le Prince de Galles inaugura, dans les jardins de Grosvenor, la statue du maréchal Foch, le vainqueur de la dernière guerre, et dans l'après-midi le duc de Connaught présida au dévoilement, près de l'Observatoire de Greenwich, de celle de Wolfe, le vainqueur en Amérique de la guerre de sept ans.

Les Canadiens qui offraient à l'Angleterre ce second monument, inspirés par le président du comité organisateur, Sir Campbell Stuart, avaient tenu à y associer la France, et à rendre ainsi un témoignage d'estime et d'admiration au vaincu et à sa race qui est encore représentée au Canada par plus de deux millions d'habitants, devenus loyaux sujets de Sa Majesté Britannique, mais restés fidèles au passé et parlant toujours la langue de leurs ancêtres.

Le Marquis de Montcalm, descendant du héros des Plaines d'Abraham, fut invité à venir dévoiler le monument. En homme, au courant des choses canadiennes, il saisit aussitôt la signification de l'invitation qui lui était faite et il s'empressa d'accepter.

Plusieurs personnalités françaises, qui avaient assisté à l'inauguration du monument Foch, tinrent à l'accompagner pour lui marquer leur approbation. Parmi eux, nous avons

Site Internet : Archiv-Histo.com

remarqué : Le comte de Fleuriau, ambassadeur de France, notre président le duc de Lévis Mirepoix, la duchesse de Lévis Mirepoix, le comte de Ramel, député, président du groupe parlementaire franco-canadien, le prince de Robech, le comte du Chaffault, le baron Roger, le comte Serge Fleury, le baron et la baronne de Longueuil, Mlle de Longueuil.

M. Philippe Roy, ministre du Canada en France, était accompagné de Madame Roy.

Le soir, le Canada Club de Londres offrit un banquet de quatre cents couverts. Sir Campbell Stuart présidait ayant à sa droite le duc de Connaught et à sa gauche l'ambassadeur de France.

Nous reproduisons ici les trois discours qui furent prononcés devant la statue de Wolfe et le discours de Sir Campbell Stuart au banquet.

Th. BEAUCHESNE.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

DISCOURS
DE L'HONORABLE PHILIPPE ROY

Your Royal Highness,
Your Excellencies,
My Lords,
Ladies and Gentlemen,

I have first to read the following message from the Prime Minister of Canada:

« I regret exceedingly that official duties prevent my attendance at the unveiling of a monument, the creation of a Canadian sculptor, in memory of Major General James Wolfe. The ceremony today has many features of special interest to Canada. You have with you as the Representative of the Dominion, our first Minister to France, a Canadien of French origin. You have also others who have figured in our national life. Wolfe, the hero of a monumentous event in World History, is more than a hero to us. His death upon the Plains of Abraham marks the beginning of a new era in Government the success of which is emphasised by your presence here to day.

« One hundred years ago, the Governor General of Canada unveiled a monument at Quebec bearing the inscription of Wolfe and Montcalm, and, to day, the Marquis de Montcalm has crossed the Channel to unveil a monument to the Illustrious Oppenent of his heroic ancestor.

« Old feuds were buried on the Plains of Abraham one hundred and seventy years ago and from that time English and French have lived side by side each race guarding jealously its own traditions but uniting in purpose and determination to uphold the glory of the Canadian National history under the aegis of the Bristish Crown. »

It is a very pleasant duty to extend my thanks and congratulations to the Wolfe Memorial Committee and especially to Sir Campbel Stuart, who is the zealous chairman of this magnificent ceremony.

I also wish to express my deep appreciation to the Town of Greenwich and to all those who have, through their generosity, contributed to the erection of this monument.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Happy indeed is Canada that it can boast a magnificent dual history, the history of the two great races with which its birth and development are proudly associated.

Wether they came from England or from France, the discoverers, the pioneers, the missionaries and the warriors, whose names, standing as landmarks through the vast expanse of our continent, are equally the objects of our gratitude and our pride.

James Wolfe belongs in the front rank of the national heroes whose renown embellishes our Canadian annals. His sacrifice marks one of the most decisive moments in the formation of our national unity.

I wish here to evoke, in a few words, his personality, his career, and his achievement. He offers morally as well as physically, a striking contrast. Wolfe possessed an ardent spirit, a lucid intelligence, a tender heart. In his physiognomy, the softness of his mouth tempers the fire of his eye, and a sort of melancholy finesse overspreads the almost humorous irregularity of his features, as they appear in his portraits.

His brief and brilliant career recalls one of the heroic tales of antiquity. Hardly hand he emerged from infancy than he received his first commission in the army, as ensign. At sixteen years, he took part in his first battle; at twenty-two, he commanded a battalion. His reputation as soldier and administrator increased, so that after the taking of Louisbourg in 1758, England acclaimed him as a born leader. The great Pitt felt such confidence in the young soldier, that in the following year he placed him at the head of the British forces in the campaign against Quebec. Wolfe was but thirty-two when he found himself appointed Major-General and Commander-in-Chief. This year, 1759, proved to be the year of his victory and also of his death.

He was not only a soldier and a conqueror, he was a man whose qualities and temperament and character belonged peculiarly to the English society in the 18th Century. A soldier, impetuous, full of self-confidence, not without vanity, quick-witted and generous hearted, unmoved in the presence of danger, he was inspired by a fervent patriotism.

But he evinced also other and secret qualities, which were the fruit of his education and his heredity. The letters which have been transcribed by my friend and compatriot. Beckles Wilson, in his *Life off Wolfe,* reveal him to us as loyal in friendship, sentimental in his love affairs, enthusiastic in adventure, conscentious in his duty and in all his indertakings.

His passion for adventure and his turn for poetry are illustrated in these lines which he wrote from his camp before Louisbourg.

« For my part, while I am young and in health, all the world is my garden and my dwelling. »

Again amidst the clash of arms, the smell of powder, and the shock of battle, may still be heard the pure, low tones of a true lover's romance which Death was soon to shatter.

Today what matters most to us, is the prodigious significance of this « beautiful » death, as Thomas Carlyle well described it, and of which History has popularised every moving detail.

Wolfe succumbed on the very scene of his exploits. His gallant adversary, Montcalm, one of whose noble descendants I salute here to day, was mortally wounded. The two leaders, sufferers both in the serenity of the tomb and in the radiance of a common glory.

In consequence of their sacrifice on the field of the Battle of Quebec, there arose a new nation. Some fifteen years afterwards, English and French in Canada united for the defence of the very soil for which they had so ardently contended. The first *entente cordiale* was born in my country where two races, after many violent conflicts, had come to understand that they could best be associated in peace and with the reciprocal aid of their national culture and traditions, work with equal zeal for the progress of their chosen country.

It is the first and most lasting example of the accord between those two races from which we spring, who, by their close association, have produced the national entity that we in Canada behold today.

Thise harmony in the relations between England and France which is for us a national necessity, is also a necessity for the whole world, ans most ardently do we wish that it will continue to be maintained on every international frontier, in order to preserve the heritage of our common civilisation.

Great-grandson of a French pioneer in Canada, accredited by His Majesty the King to represent Canada in France, I come here today to deposit the grateful homage of the Canadian Government and people at the base of this monument to James Wolfe, in this Town of Greenwich, where his battle-scarred body has found its final abiding-place.

In the words of a Canadian poet, Neree Beauchemin:

> La France et l'Angleterre inclinent leurs drapeaux,
> Devant le promontoire où la gloire repose,
> Et l'ange de la paix couronne les tombeaux,
> Des palmes de l'honneur et de l'apothéose.

Site Internet : Archiv-Histo.com

DISCOURS
DU MARQUIS DE MONTCALM

Votre Altesse Royale,
Votre Excellence,
Mylord,
Mesdames, Messieurs,

C'est en présence non seulement de S. A. R. Mgr le duc de Connaught et des Représentants des Gouvernements Britanniques et Canadiens, mais encore de Monsieur l'Ambassadeur de France et des membres des anciennes familles dont les ancêtres ont combattu autrefois au péril de leur vie pour la grande cause du Canada que vous avez voulu saluer aujourd'hui l'effigie d'un des plus glorieux soldats de la vieille Angeterre. Il appartenait à votre haute courtoisie au moment où vous éleviez un monument à la mémoire impérissable de Wolfe de lui associer le nom de celui qui fut son intrépide adversaire. C'est le sort de ces deux héros qui ont répandu l'un et l'autre leur sang pour leur pays, d'être à jamais unis, dans la mémoire des hommes.

Wolfe et Montcalm: Ils furent dignes l'un de l'autre. Ils furent grands dans leur lutte courtoise et généreuse jusqu'au bout. Ils furent grands dans la mort qui les enveloppa de son aile, grands dans leur ultime sacrifice.

Chefs de deux armées rivales, à des centaines de lieues de leurs patries, l'un et l'autre sentaient déjà au cours de la campagne que la mort serait le prix de cette lutte tragique. Et quand Wolfe, avant l'attaque, murmurait, songeur dans la nuit sombre et mystérieuse qui enveloppait son navire, les beaux vers de Gray:

« The paths of glory lead but to the grave »

là-bas, dans le camp de Beauport, harassé par tant de veilles, au milieu des braves soldats de Carillon, de ses volontaires canadiens qu'il animait de sa brûlante énergie, Montcalm sentait, lui aussi, la mélancolie l'envahir et faisait part à ses compagnons de ses tristes pressentiments.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Ils regardèrent tous deux la mort avec le même dédain de la vie, ne pensant qu'à leur pays, à la grandeur de leurs missions. Leurs dernières paroles furent pour leurs soldats, leurs vaillants compagnons d'armes. Ils furent tous deux des chefs pleurés et respectés et sur leurs tombes les citoyens de deux grands peuples, adversaires hier, amis aujourd'hui, se sont inclinés. Lord Dalhousie fit graver leurs noms unis sur la même pierre là-bas au bord du Saint-Laurent près du plateau d'Abraham, témoin de nos luttes passées.

Près d'un autre grand fleuve plus calme et plus paisible, à deux pas de cette abbaye où est creusée sa tombe vous avez élevé à votre tour un monument en l'honneur de Wolfe et vous avez tenu à y associer, cette fois encore, le nom de son héroïque adversaire.

Qu'il me soit permis d'apprécier votre geste et votre haute courtoisie non seulement au nom des descendants français, de ceux qui se sont battus pour notre cher Canada, mais aussi au nom de ceux qui tiennent, avec une pieuse fidélité, à garder dans leurs cœurs les liens qui les rattachent au passé disparu.

Quant Sir Campbell Stuart, avec cette clairvoyance et cette activité qui l'animent nous réunit le 28 Octobre 1924 dans le magnifique cadre de la Galerie des batailles à Versailles, en présence de S. A. R., le duc de Connaugt et des membres du gouvernement français, il nous disait combien il espérait que la Société d'Histoire du Canada en France, présidée par mon ami, le duc de Levis Mirepoix, serait la sœur de la Canadian history Society. Eh! bien je puis l'affirmer, son vœu s'est réalisé entièrement et nous n'avons cessé de marcher la main dans la main.

Nos deux Sociétés d'Histoire du Canada ont toujours le même cadre, les mêmes vues, le même idéal. Que cette association des deux noms de Wolfe et de Montcalm scelle une fois pour toutes cette union de nos cœurs dans l'amour du passé glorieux de notre grand Canada!

Site Internet : Archiv-Histo.com

DISCOURS DE SIR CAMPBELL A GREENWICH

The Wolfe Memorial Committee, deeply conscious of the gracious considerations of His Majesty the King in permitting the erection of this Monument in his Royal Park at Greenwich, addressed today a message to His Majesty expressive of these sentiments. We have received in reply the following communication from the King:

« Please convey to the members of the Wolfe Memorial Committee the King's sincere thanks for their loyal message sent on the occasion of the unveiling at Greenwich by the Marquis de Montcalm of the Monument to Major-General James Wolfe. His Majesty is glad to think that the Duke of Connaught is able to be present at this ceremony. The King takes this opportunity of expressing to the People of Canada his gratitude for this act of generosity which has enabled so great an event in the annals of this country to be fittingly commemorated on the historic banks of the River Thames.

(*Signed*): STAMFORDHAM. »

The Wolfe Memorial Committee desire at the outset of these proceedings to thank successive First Commissioners of Works, Lord Peel, Lord Londonderry and Mr. Lansbury, who have entered whole-Heartedly into our plans, and in particular to refer to the sympathetic consideration and understanding cooperation of the Permanent Secretary, Sir Lionel Earle.

This Monument owes its inception to the fact that a number of Canadians desired to mark this last resting place of Wolfe with a permanent memorial which should for ever link Greenwich with Canada. The funds were raised before the War, largely due to the enthusiasm and public spirit of the late Mr. F. C. Wade, the then Agent General for British Columbia. Many of those who were associated with Mr. Wade in this noble endeavour have, like him, crossed the Great Divide. We of the Wolfe Memorial Committee, Mr. Cassels, Mr. Cambie and myself, were only asked two years ago to carry this task to a conclusion, and we had at the beginning as our Chairman,

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

the late Mr. Peter Larkin, who did not live to witness the results of our labours.

We entrusted the work of executing this Monument to Dr. Tait McKenzie. It was in our view very fitting that a Canadian artist should fashion this Canadian gift. We wished to give you of our best, and we believed that no craftsman in our land could do us greater honour than the eminent sculptor whose world-wide fame is a cause of intense satisfaction to all his countrymen.

We have also to thank the Mayor and the Corporation of this historic town, and the two Admirals below the hill. It is right and proper that the Navy should be very much with us today for the name of Saunders will ever live in the story of this Campaign.

Here in Greenwich we gather today, honoured by the presence of the Duke of Connaught and the representatives of the Governments of Britain, France and Canada, by the descendants of the families of France and Britain who alike have played their part in Canadian history, and by a unique company of the public opinion of the Empire. Here in Greenwich we offer this tribute to a Greenwich man who played a greater part in the development of the British Empire than Stamford Raffles or Cecil Rodes. Here in Greenwich, redolent with memories of Chaucer, Shakespeare, Milton and Johnson, of Drake, Frobisher, Hawkins and Raleigh, we offer this Canadian tribute to not the least of that great company.

I now venture to put into words what I know is in the thoughts and hearts of countless Canadians today, and that is the sense of lasting pride that here in Greenwich after 150 years the tribute of our people to Wolfe is made on our behalf by Montcalm. I echo today the hope, M. le Marquis, that the time is not far distant when my countrypeople may erect in France a like Monument to your illustrious kinsman and that that memorial may be unveiled on our behalf by the bearer of the name of Wolfe.

The happiness and the prosperity of that land across the sea depends in very large measure upon the understanding and goodwill between the French and British races that have made and are continuing to make the Dominion of Canada — and when Canadian eyes look across the Atlantic Ocean towards their two motherlands they make bold to hope that that link in the New World may be a tie to you both in the Old. In that spirit today, grateful to Britain, grateful to France, for all that they have given to us. I am now going to ask the Marquis de Montcalm to unveil this Monument, the gift of the Canadian people.

Site Internet : Archiv-Histo.com

DISCOURS DE SIR CAMPBELL STUART AU « CANADA CLUB »

The Prime Minister of Great Britain had hoped to be with us this afternoon and this evening but the pressure of his public duties has prevented his attendance. He has written to me the following letter:

10. Downing Street, June 5 th, 1930.

Dear Sir Campbell Stuart,

I regret that I cannot be with you today to show by my presence how keenly I share in the feelings of those who have provided this Memorial. The pure human chivalry which made Wolfe and Montcalm of the same kindred, and the fate which overtook them on the same field of battle have given them a peculiar and special place amidst the company of those who have fought nobly and have fallen gloriously. Regarding them, the achievements of the soldier have been enshrined in the graces of the man. When I go to Quebec, I make it a duty to visit the battle-field and to pass by the monument erected to their common memory. How appropriate is it then to think of that old Border Ballad which tells how of two fater lovers one was buried in St-Mary's Kirk and the other in St. Mary's Choir, how out of the one there grew a red rose and out of the other a brier, and how the branches entwined togather and could not be riven apart. The memory of Wolfe and Montcalm has done as much as political sagacity to bind all Canadians in a common loyalty.

Il am so sorry that Mr. Larkin who, I know, had his heart in this, did not live to see this day.

Yours very sincerely,

(*Signed*) J. Ramsay MacDonald.

The Marquess of Aberdeen a fermer Governor-General of Canada has written to express his regret and to associate himself with the welcome to the Marquis de Montcalm, and also to congratulate Dr. Tait McKenzie, the distinguished sculptor, upon the result of his labours.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

This afternoon in Greenwich we forgot the time of day, a very unusual thing to happen in Greenwich as the Astronomer Royal, who is with us tonight, will agree. But not with standing we did forget and we went back to another era and another age. We were in goodly company for all around us were the great names of that time. Then, however, as this afternoon and tonight, they did not sit together reflecting on the glories of a common past. The Chevalier de Levis used a different form of address towards General James Murray at Sainte Foy in 1760 than that used tonight by our honoured guest, the Duc de Levis Mirepoix, towards the present Murray, Lord Elibank. I do not propose to dilate on the part these historic guests have played in the upbuilding of Canada. Names like Dorchester, Durham and Elgin are household words in the land they helped to make, but I would like to say on behalf of this great company that they gladly sit at a Canadian table tonight to signify by their presence their appreciation of the chivalrous gesture of our principal guest, the Marquis de Montcalm, who, true to the traditions of an illustrious name, has joined with us to do honour to the memory of another gallant soldier, James Wolfe.

We have spoken much today of Greenwich, as is natural, but we must not forget the Kentish village of Westerham vhere Wolfe was born. I think it is right and proper for me to refer to the fact that the first home of Wolfe in Westerham, Quebec House, where Mr. Wolfe-Aylward lives, has become for all time the property of the Nation thanks to the public spirit and generosity of Mr. and Mrs. J. B. Learmont of Montreal. Mrs. Learmont is still living, and I would like that dear old lady in the sunset of her life to know that we did not forget her and what she has done on this great Wolfe day in England.

The Prime Minister in the message I have read used these words: « The memory of Wolfe and Montcalm has done as much as political sagacity to bind all Canadians in a commun loyalty. » These are indeed true words. In a population in Canada under ten million, I am reminded by the Agent-General for Quebec that the race of Montcalm numbers 3.500.000. We have lived together over a century and a half, we understand each other far better than we ever allow the world to comprehend, we have never contemplated what we would he without each other and we do not intend to. The two languages, the two civilisations, the fires of which burn as brightly today as they did in 1759, have given us individuality and distinctiveness as a North American people. In addition, the race of Montcalm has found a way

Site Internet : Archiv-Histo.com

of overcoming migration problems in the increase of its population which has not been practised in the same degree by the race of Wolfe. As a bachelor I approach this subject with much diffidence, and obviously with considerable ignorance. Also I do not want to get on the very debatable theme of migration tonight — but I would like to remark in passing, as the descendant of a United Empire Loyalist, that those pioneers who in large measure made our country did not arrive in Canada with a wad of notes in one pocket and a certificate from an agricultural college in the other.

We are happy to welcome here this evening the Delegates to the Fourth Imperial Press Conference. Il feel on surer ground here than on the subject of the birth rate for it has been my happy privilege through the years to be in close association with many of the journalists gathered here tonight. I can testify that in trouble or difficulty you could not seek nor could you find a better or more generous friend than a brother journalist. Again, as with the French and English in Canada, we are really much fonder of each other than we ever let you know. But I do want to say, speaking for the members of the Canada Club, that we Canadians in London did not wish the most important assembly of public opinion that has ever gathered together in the history of this Empire to come to London and not receive from us a whole-hearted Canadian welcome which we extend to you most sincerely tonight.

You have come to England in a most interesting time. Politics were never so absorbing as they are today — for the first time we really have three definitive parties and we have a generation growing up with a post-war complex entirely different from anything we have know. That generation did not know the war. I suspect it suffers from slight boredom when this eternal topic is rehashed by the generation before it. But do not let anyone delude you into the belief that the spirit of adventure which has pervaded and animated this race through the centuries has gone. It is there today as much as ever but in a different form. Social problems and their solution loom much more largely than in the past, which is an excellent sign — for no nation that cares for citizenship in the best meaning of the word is retrograde. The British Empire is a totally different Empire than before the war, and even the Crown Colonies have legislatures now that have to be consulted, and trade arrangements between them and other parts of the world have to receive their consent. I think my Dominion compatriots will agree with me that the old bogey of Downing Street interference has gone by forever, and if any person from overseas feels

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

an individual inequality of status today, he must himself suffer from some form of personal inferiority complex.

Even the word « Imperialism » has taken on a new meaning. The British Common wealth of Nations has a responsibility one towards the other to keep a world in order and perhaps we Dominion people have lived to see a day when we have a contribution to make to that world cause unasked and unsought. This Empire of ours can be likened to a chessboard — none of us want to be pawns in te game — one side has to move and the other side has to move, else we will all end in a stalemate. I think the West Indies are waiting very anxiously for the next move from here — and the latest budget of Canada is surely another move. The next Imperial Conference presents an opportunity to British statesmen and British statecraft such as the world has never known — it is only four months away — and a great deal can happen in that time to shake its course. For that reason, if for no other, I am indeed glad that in such an important hour the Fourth Imperial Press Conference has assembled in London. No one understands people and things better than you — no one discounts propaganda more than you — no one is closer tho the realities of life than your profession — no one listens to more speeches — no one eats more dinners — no one sizes up people quicker and no one is more hard boiled than my friends of the Fourth Estate.

I have spoken very deliberately of our Imperial responsibilities and our Empire problems in the presence of our friends from France, for they as much as we are interested in the wellbeing of society — they as much as we desire order and tranquility — they as much as we appreciate the need for stable forces in the world. They have given to us in Canada of their blood and of their civilisation, as in Norman England that blood and that civilisation has played no small part in the national development, and when in the course of time which no hand can stay we rise to a place of higher power in the councils of our common Commonwealth those two civilisations represented through Canada will give of the best of those two races to maintain and uphold the peace of the world. With pride in our heart, M. le Marquis, with grateful recollection of the pioneers of cither race and either faith, both consecrated to a common cause, both living and dying for a common country, I give you tonight the toast of our two national heroes: Wolfe and Montcalm.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LA MINUTE NOTARIÉE
DU
CONTRAT DE MARIAGE DE CHAMPLAIN

Jusqu'à ce jour le contrat de mariage de Champlain n'était connu en manuscrit que par la transcription qui en subsiste dans les Insinuations du Chatelet (1). Il semble que Margry fut le premier à l'y découvrir, comme en rendent témoignage Faillon et Charavay, auxquels, successivement, il le communiqua (2). Cependant, dès 1861, Ferland le résumait, avec une erreur de date, sans se référer à Margry (3). Ni Ferland, ni Faillon ne jugèrent bon de publier le document. Il fut imprimé pour la première fois en 1870 par les soins de Laverdière (4). Soins malheureusement peu attentifs, car ils n'ont pas écarté nombre d'imperfections : fautes de lecture, omissions de mots qui sont remplacés, les uns comme illisibles, par un espace en blanc, les autres, comme inutiles, par des points de suspension. Benjamin Sulte (1), en 1882, reproduit ce texte mutilé en y ajoutant des inexactitudes de son cru ; puis, Dionne en 1891, servilement (2). Enfin, Biggar, en 1925, en donna une reproduction fidèle (3).

Selon l'usage, dans la transcription du Chatelet, les deux notaires, devant lesquels l'acte fut passé, Chocquillot et Arragon, sont nommés dès le début et, à la fin, est soigneusement désigné celui « vers » lequel demeura la minute : Loïs Arragon. Ce dernier connu, il était facile de parvenir jusqu'à son successeur actuel, et l'on pourrait s'étonner que personne n'ait eu la curiosité d'aller chez celui-ci pour étudier l'original d'un tel document ; ou, l'ayant eue, qu'il ait négligé de dire comment elle fut satisfaite. Elle eût été surabondamment comblée. Accueilli par le Maître en personne avec une intelligente courtoisie, il aurait eu bien des joies ; et tout d'abord d'admirer celle de cet homme apprenant qu'il possédait un tel trésor ; puis, de trouver en marge du contrat un acte de 1619 entièrement inconnu ; de contempler des signatures rares : Champlain, Pierre du Gua, Hélaine Boullé, et chez celle-ci l'amusante mue opérée par le temps ; surtout, de pouvoir offrir au lecteur le document dans sa teneur véritablement complète et dans sa fraîcheur native, l'une et l'autre révélées pour la première fois (4).

En l'étude où elle est conservée, la minute n'est point sur feuilles volantes mais incorporée dans un énorme in-folio qui englobe toutes les pièces de l'année 1610. Ce bloc compact mesure 37 centimètres de haut, sur 23 de large et 19 d'épaisseur. Il est seulement cousu sur nerfs, sans dos ni plats ; mais il protège suffisamment par sa reliure inachevée toutes ces minutes contre les convoitises et les rapines à la manière de Moreau Saint-Méry... Il compte 1129 feuilles de papier numérotées au recto de 1 a 1129, plus 19 feuillets de table non cotés (5). Le contrat de mariage de Champlain daté du 27 décembre 1610 occupe les folios 1119 et 1120 ; c'est-à-dire quatre pages bien pleines, y compris les signatures et le reçu d'une partie de la dot, en date du 29 décembre 1610, qui suit immédiatement. La pièce nouvelle, du 14 janvier 1619, et qui est le reçu

(1) Archives Nationales, Y. 150 ff. 293-294.

(2) Faillon, *Histoire de la Colonie Française en Canada*. Villemarie. 1865, tome I, pp. 123-124, en note. « Nous devons la communication des pièces relatives au « mariage de Champlain à l'obligeance désintéressée de M. Pierre Margry dont le « zèle infatigable, pour réhabiliter la mémoire des fondateurs des colonies françaises, « a découvert une multitude de documents depuis longtemps oubliés et qui nous « ont été d'un grand secours pour la composition de cet ouvrage ». Les pièces dont parle Faillon sont le contrat de mariage du 27 décembre 1610, l'acte de fiançailles du 29 décembre 1610 et l'acte de mariage du 30 décembre 1610. Ces deux derniers actes se trouvaient dans les registres paroissiaux de Saint-Germain l'Auxerrois. Il est regrettable que Faillon n'ait pas publié ces deux dernières pièces qui ont péri peu d'années après, avec tous les registres de l'Etat-civil de Paris, dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, en 1871.

E. Charavay. *Documents inédits sur Samuel de Champlain, fondateur de Québec*. Paris 1875, p. 4 : « Le contrat de mariage (27 décembre 1610) et l'acte de fiançailles. « (29 décembre 1610) ont été retrouvés par M. Margry qui nous en a fourni l'indication »

(3) J. B. A. Ferland : *Cours d'Histoire du Canada*. Québec. 1861, p. 160 : « .... Le « vingt-neuf décembre il signa à Paris son contrat de mariage avec demoiselle « Hélène Boullé.... » Le contrat de mariage de Champlain est, comme l'on sait, du 27 décembre.

(4) Layerdière : *Œuvres de Champlain*, Québec. 1870, vol. 6, pp. 33-35 des pièces justificatives.

(1) Benjamin Sulte : *Histoire des Canadiens-Français*. Montréal 1882, tome I pp. 101-103.

(2) Dionne : *Samuel de Champlain*. Québec 1891, tome I pp. 399-403.

(3) H.-P. Biggar. *The Works of Samuel de Champlain*.

(4) Cette bonne fortune nous était réservée et nous remercions vivement Me Thibierge, en l'étude duquel elle nous vint, pour le surcroit d'agrément que son accueil y ajouta.

(5) La table est par ordre alphabétique des prénoms et va de A à T seulement. Elle ne concerne pas tous les actes et le contrat de Champlain n'y est pas mentionné.

Site Internet : Archiv-Histo.com

du complément de la dot, se trouve en marge de la seconde page ; elle est également signée par Champlain et sa femme. Pour la commodité de la lecture nous donnerons cette pièce à la suite des deux autres et, en note, la formule d'insinuation qui n'a jamais été publiée et qui pose un petit problème assez curieux. Il y a quelques différences entre le texte de la minute notariée et celui de la transcription officielle ; nous les indiquerons au passage et, également, les nombreuses inexactitudes des éditions Laverdière, Dionne et Sulte. Voici cette minute, mises en clair toutes les abréviations, pour éviter au lecteur une fatigue inutile :

* * *

Par devant Les notaires et garde nottes du Roy notre Sire en son Chastellet de Paris soubz Signez (1) furent presens en Leurs personnes Maistre Nicolas boullé secrétaire de la chambre du Roy demeurant a paris Rue et paroisse St Germain d'Auxerroys (2) Et Marguerite Allix sa femme de luy autorisée en Ceste partye ou nom et Comme stipullant et eux faisant fort pour helayne boullé Leur fille a ce présente et de son Consentement (3) d'une part et Noble homme Samuel de Champlain Sieur dudit Lieu cappitaine ordinaire de la Marine demeurant en la ville de brouage pays de St onge filz de feu Anthoine de Champlain (4) vivant Cappitaine de la Marine et de dame Marguerite le Roy ses pere et mere Ledit Sieur de Champlain estant de present en ceste ville de paris Logé Rue Tirechappe de ladite parroisse St Germain pour luy et en son nom d'autre part Lesquelles parties de leurs bons grez (5) ont Recognu et Confessé en la présence par

(1) La transcription du Chatelet (Y. 150) débute ainsi : *Par devant Nicolas Chocquillot Et loys arragon notaires* etc.

Laverdière et Dionne font précéder leur texte de la date : « Lundy, 27e jour de décembre 1610 », qui n'existe pas en tête de la minute notariée ni de la transcription officielle. Sulte orthographie : *Choquiollot*.

(2) La transcription a également : St-Germain d'Auxerrois, mais Laverdière, Sulte et Dionne ont : St-Germain l'Auxerrois.

(3) Sulte omet ces mots : *et de son consentement* que Laverdière et Dionne n'ont pas omis.

(4) La transcription a : de *Camplain*. Laverdière, Sulte et Dionne ont : de Champlain.

(5) La transcription a également : *de leur bons grez*, mais Laverdière, Sulte et Dionne ont : *et de bon gré*.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

L'adviz et consentement de Messire Pierre du gas gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy et son lieutenant general en la nouvelle france gouverneur de ponts (1) en Sainctonge pour le service de sa majesté amy honorable homme Lucas le gendre marchand bourgeois de la ville de Rouen aussy amy honorable homme Herculles Rouer bourgeois de paris Marcel chesnu (2) marchand bourgeois de paris maitre Jehan Raluau secretaire dudit sieur de mons amiz du dit sieur futur espoux (3) de honorable homme françois le Saige appoticaire de l'escurye du Roy alié et amy Jehan Ravenel sieur de la merois Pierre noël Sieur de Cohigne (4) amiz messire Anthoine de Murat (5) conseiller et aulmosnier du Roy amy anthoine Marié maitre barbier chirurgien a paris alié et amy Geneviesve le saige femme de maitre simon alix oncle du costé maternel de ladite helaine boullé Avoir faict feisrent (6) et font entre eux de bonne foy Les traicté accordz dons douaires promesses et conventions qui ensuivent pour raison du mariage futur desdits Samuel de Champlain et hélayne boullé qui ont promis et promectent prendre L'ung d'eux l'autre (7) par nom et Loy de Mariage dedans Le plus brief temps que faire ce pourra et sera Advisé entre eux leurs parens et amis sy dieu et notre mere Ste (8) esglise sy Accordent aux biens et droictz a eux appartenans quilz promectent porter L ung avec lautre pour estre ungs et

(1) La transcription a : gouverneur *des* pontz.

(2) Ici et dans la transcription il est dénommé *Chesnu* ; mais il signe *Chanut*.

(3) La transcription, Laverdière, Sulte et Dionne ont : *Roernan*. On pourrait aussi bien lire sur la transcription *Roeruau*. Le nom est Raluau, ou Ralluau, voir plus bas la signature. Dans la minute notariée la phrase qui concerne ce personnage : *Maître Jehan Raluau secrétaire dudit sieur de Mons* est ajoutée en marge et suivie du paraphe de Arragon. Il en est de même pour les mots qui vont suivre : *Anthoine marié maitre barbier chirurgien a Paris alié et amy*.

(4) La transcription, Laverdière, Sulte et Dionne ont : sieur de *Cosigne*.

(5) La transcription a : *Murat*, Laverdière, Sulte et Dionne ont : *Murad*.

(6) La transcription a le même mot : feisrent (firent), mais Laverdière et Dionne ont : *seignent* et Sulte a : *feignent*.

(7) La transcription a la même expression, fort claire, *prendre l'ung d'eux l'autre*. Laverdière, Sulte et Dionne ont : *prendre l'un et l'autre*, ce qui n'a plus de sens.

(8) L'épithète *Sainte* est omise dans Laverdière, Sulte et Dionne ; elle existe toutefois dans la transcription.

Site Internet : Archiv-Histo.com

comuns entre eulx (1) selon les uz et coustume de paris Lequel Mariage neanmoins en Consideration du bas age de Ladite Helayne boullé a esté (2) Accordé quil ne se fera et effectura qu'apres deux ans d'huy finis et Accomplis sinon que plustost Il soyt trouvé bon et Advisé entre eux (3) Leurs parens et amis passer outre a la consommation (4) dudit Mariage En favueur duquel promectent et s'obligent solliderement Lesdits boullé et sa femme de bailler et payer ausdits futurs Mariez Par Advencement d'hoirye venant par ladite boullé aux Successions futurs de ses dits pere et mere La somme de six mil Livres tournois (5) deniers Comptans dans Le jour preceddant leurs espousailles Et Partant Ledit Sieur futur espoux a doué et doue Ladite future espouse de la somme de dix huict cens Livres tournois en douaire preffix pour une foys payée a Icellui douaire avoir et prendre par elle sy tost que douaire aura Lieu sur tous et Chacuns Les biens meubles et immeubles presens et advenir dudit futur espoux qu'il en a pour ce du tout Chargez, obligez et ypothequez oblige et ypotheque par ces presentes a fornir et (6) valloir et duquel douaire preffix Ladite future espouse joyra selon Les (7) uz et coustume de Paris A esté Accordé que le survivant desdits futur mariez Aura et prendra par preciput et Avant que faire aulcun partage des biens de leur communaulté et hors part La somme de six cens Livres tournois scavoir ledit futur espoux pour ses habitz

(1) La transcription a les mêmes mots : *pour estre ungs et comuns entre eulx*. Laverdière, Sulte et Dionne ont : *pour estre unis et conjoints*.

(2) La transcription a également : *a esté accordé*, mais Laverdière, Sulte et Dionne ont : *reste accordé*.

(3) La transcription a la même formule : *sinon que plus tost il soit trouvé bon et advisé entre eux leurs parens et amis*. Laverdière, Sulte et Dionne ont ; *si non et plus tost si il est trouvé bon et advisé entre leurs parents et amis*.

(4) La transcription a ici un mot assez curieux et amusant : a la *confection* dudit mariage. Laverdière, Sulte et Dionne l'ont aussi.

(5) La transcription a : *en* deniers comptant.

(6) La transcription a : et *faire* valloir.

(7) Laverdière et Dionne ont omis les mots : *Chargez obligez et ypotequez oblige et ypoteque par ces présentes à fournir et faire valloir et duquel douaire prefix ladite future espouse joyra selon les* ; et les ont remplacé par un espace en blanc. Sulte les a omis aussi et remplacé par des points. Ils se trouvent cependant dans la transcription.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

armes (1) et Chevaux et Ladite future espouse pour ses habitz bages (*sic*) et Joyaulx selon la Prisée qui en sera faicte par l'inventaire et sans Criée (2) faire sur Icelle ou ladite somme en deniers comptans aux (3) choix et option dudit survivant pourveu que lors de la dissolution dudit futur Mariage Il n'y ait enfant ou enfans vivans nez et procrez d'Icellui Et Recognoissant Ledit sieur futur espoux (4) et ayant espard a La grand jeunesse de Ladicte Helayne Boulle et pour L'affection et amittié qu'il Luy porte Veult et entend Ledit futur espoux apres La consommation dudit Mariage L'advencer (5) et Luy donner Moyen de vivre et de s'entretenir apres son decedz et Advenant quil soyt prévenu de mort en ses voyages sur la mer et autres (6) lieux ou il est employé pour le service du Roy en Ceste consideration et Advenant Comme dict est son decedz veult et entend ledit futur espoux que Ladite future espouse Joysse sa (7) vye durant de tous et Chacuns Les biens meubles et Immeubles presens et advenir et quelque part quilz soient scituez et Assiz Et qui pourront appartenir au dit futur espoux soyt par Acquisition succession donnation (8) ou autrement pourveu quil ny ayt enfant ou enfans vivans Lors nez et procreez dudit futur Mariage Pour faire Insinuer lequel present contract Au greffe du chastellet de paris et partout ailleurs (9) ou Il Appartiendra ont Lesdits futurs espoux fait et Constitué et par ces presentes font et Constituent leur procureur general et spécial Le

(1) La transcription a très lisiblement ce mot : *armes*, cependant le copiste de Laverdière a lu *ouvert* ; Sulte a préféré : *couverts*. Dionne a : *couvert*.

(2) Même mot dans la transcription ; mais Laverdière, Sulte et Dionne ont : *sans ce ne faire*.

(3) Laverdière, Sulte et Dionne ont : *audict choix*.

(4) La transcription a les mêmes mots : *et recognoissant ledit sieur futur epoux* ; mais Laverdière et Dionne ont : *Et reconnoissent lesdits futurs epoux* ; Sulte a : *En reconnoissant lesdits futurs époux*.

(5) Le pronom complément Le a été omis par Laverdière, Sulte et Dionne.

(6) Ce mot existe bien dans la transcription, mais Laverdière, Sulte et Dionne ont : *et ès lieux*.

(7) Sulte a : *jouisse de sa vie durant*.

(8) La transcription a ce même mot : *donnation*, mais Laverdière, Sulte et Dionne ont : *domaine*.

(9) La transcription a également : partout ailleurs ; Laverdière et Sulte ont *part ou ailleurs* ; Dionne a : *port ou ailleurs*.

Site Internet : Archiv-Histo.com

porteur des presentes auquel Ilz ont donné et donnent pouvoir et puissance de ce faire et tout ce que au Cas appartiendra sera Requis et necessaire Et generallement Car ainsy a este accordé entre Lesdites Parties nonobstant uz stil et coustume ou autres choses a ce contraires acquoy lesdites parties ont desrogé et desrogent pour ce Regard Promectant obligeant Chacun en droict soy etca. (1) Fait et passé a paris en la maison desdits boullé. et sa femme scise a paris (2) en ladite Rue et parroisse saint Germain enseigne du miroyr apres midy L'an mil six cens dix le Lundy vingt septiesme jour de decembre et ont Lesdits futurs espoux et autres susnommez signé. (3)

N. BOULLÉ M. ALIX

CHAMPLAIN

HELAINE BOULLÉ PIERRE DUGUA

LESAIGE A. MARIEE

PIER. NOEL GENEVIESVE LE SAIGE

RAVENEL

ANTHOINE DE MURAT

M. CHANUT

ROUER LE GENDRE

RALLUAU J. CURTONNEAU (4)

N. CHOGUILLOT

L. ARRAGON

(1) Toute cette phrase depuis *auquel ilz ont donné et donnent pouvoir...* a été omise par Laverdière et remplacée par des points. Sulte et Dionne ont fait de même.

(2) Les mots : *en la maison desdits boullé et sa femme scize a Paris*, qui existent aussi dans la transcription, manquent dans Laverdière, Sulte et Dionne.

(3) La transcription continue ainsi : *Signé la minute des présentes demeurée vers Arragon l'un des Notaires soubzsignez signé Chocquillot et Arragon et plus bas est escript ce qui en suit.*

Comme le mot notaire est en abrégé dans la transcription, le copiste de Laverdière a lu *nous* et Laverdière, Sulte et Dionne ont : *l'un de nous soubzignéz*. De plus, ils disposent dans leur édition les signatures de Choquillot et Arragon comme si elles étaient autographes dans le texte reproduit. en les faisant précéder du mot signé entre parenthèse : (signé) et en les mettant soit en capitales (Laverdière et Dionne) soit entre guillemets (Sulte). A la suite de ces signatures Laverdière a cette note : « *Le successeur d'Arragon demeure Boulevard St-Martin, celui de Chocquillot rue de Provence N° 56 (Note de M. Lafontaine).* » Il est dommage que la curiosité de Laverdière n'ait pas été poussée plus loin.

(4) On aura remarqué que ce nom, Curtonneau, n'est pas mentionné plus haut dans la liste des témoins. Il n'existe pas dans la transcription.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Ledit sieur Samuel de Champlain (1) sieur dudit lieu cy dessus (2) nommé confesse avoyr eu et receu desdits maitre Nicolas boullé et marguerite alix, sa femme aussy cydessus nommez Ledict boullé a ce présent La somme de quatre mil cinq Cens livres tournois sur etant moings (3) de la somme de six mil livres tournois audict sieur de Champlain (4) promise en faveur de mariage de luy et de helaine boullé selon qu'il est a plain contenu et declaré par leur contract cydessus escript de laquelle somme de quatre mil cinq Cens livres tournois ledit sieur de Champlain s'est tenu et tient pour contant et bien payé et en quitte Lesdits boullé sa femme et tous autres sans préjudice du surplus Promectant Obligeant etca (5) faict et passé a paris ès estudes (6) des Notaires soubzsignez apres Midy L'an mil six cens dix le mercredi vingt neufvième (7) jour de decembre et ont signé (8).

N. BOULLÉ CHAMPLAIN

M. CHOGUILLOT

L. ARRAGON

(1) La transcription a : *Samuel de Complain.*

(2) La transcription a également : *cy dessus nommé.* Laverdière, Sulte et Dionne ont : *comme dessus nommé.*

(3) La transcription a : *et témoings.* Laverdière, Sulte et Dionne ont ; *et en moings.* La vraie orthographe de cette expression est : *tant moins*, ce qui signifie, *en déduction.* Voir du Cange, tome VII, p. 313.

(4) La transcription a : *du Champlain.*

(5) Toute cette phrase depuis : *selon qu'il est à plain contenu....* a été omise par Laverdière, Sulte et Dionne et remplacée par des points.

(6) La transcription a également : *ès estudes.* Sulte a omis ces mots jusqu'à la date qu'il a libellée ainsi 29 décembre 1610, et après laquelle il s'arrête.

(7) La transcription a la même date : *mercredi vingt neufvième.* Laverdière et Dionne ont : *mercredy vingt septiesme* et ils ajoutent en note : Le mercredi était le vingt neuvième. Oui, mais leur critique tombe sur leur copiste qui avait mal lu.

(8) La transcription continue ainsi : *Et ont signé la minutte des présentes estant au bas de la minute dudit contract de mariage Signé Chocquillot et Arragon Et plus bas a esté mis l'insinuation ainsy qu'il s'ens suit.*

Laverdière et Dionne s'arrêtent après le mot Arragon. Comme ils n'ont pas donné le texte de l'insinuation, nous le donnons ici, en note, pour ne pas le mêler à celui de la minute notariée. Le voici.

L'an mil six cent Unze Le Mardy Unziesme Janvier Le present contract de Mariage a esté apporté au greffe du Chatelet de paris et icellui Insinué Accepté et eu pour agréable aux Charges clauses et conditions y apposées Et selon que Contenu est par Icellui Par Honorable homme Maistre Nicolas boullé secrétaire de la chambre du Roy porteur dudit contract et comme

Site Internet : Archiv-Histo.com

Les dits Samuel de Champlain et damoiselle helayne boullé sa femme de luy autorisée en ceste partie confessent avoyr eu et receu desdits Maitre Nicolas Boullé et Marguerite alix sa femme a ce presens la somme de quinze cens livres tournois faisant le reste et parfaict payement des six mil livres tournois mentionnés au present contract de mariage et que lesdits boullé et sa femme avoyent promiz donner en faveur de mariage ausdits de Champlain et sa femme de laquelle somme de quinze cens livres tournois qui leur a esté baillée et payée par lesdits boullé et sa femme présentement et en la presence des nctaires soubssignez en pièces de seise sols de monnoye le tout bon Ilz se sont tenus et tiennent pour contans (1) et bien

procureur de Noble homme Samuel de Champlain sieur dudit lieu capitaine ordinaire de la Maryne Et encores ledit bailleur stipulant et acceptant pour hélèyne boullé sa fille Et future Espouze dudit sieur Champlain Tous desnommez audit présent contract lequel a esté Enregistré ensemble la quittance cy dessus Transcripte au présent Registre LXV[e] volume des Insinuations dudit Chastelet. Suivant l'ordonnance ce requérant ledit Boullé qui de ce a requis acte, a luy octroyé et baillé ces presentes tant pour servir et valloir audit sieur Complain que a sa dite future femme en temps et lieu ce que de raison.

Ce texte soulève un léger problème. Le porteur du contrat au greffe du Chatelet est Nicolas Boullé en personne, « stipulant et acceptant pour héleyne boullé sa fille » de laquelle il doit connaître, certes, la qualité à cette date du 11 janvier 1611. Or, il supporte que le greffier la qualifie, à deux reprises, de « future espouze » et de « future femme » du sieur de Champlain. On ne peut penser qu'il ait ignoré le libellé de l'acte d'insinuation, fait à sa requête et sous ses yeux. Une inattention serait étonnante chez un homme à qui son office de secrétaire de la Chambre du roi avait appris, sans doute, de quel prix est l'exactitude dans les formalités. Or, à cette date du 11 janvier 1611, Hélène Boullé était-elle encore la future épouse et future femme de Champlain ? Que répondre ? D'une part une convention enclose dans le contrat interdit avant deux ans accomplis la « confection », ou consommation, du mariage. Donc, physiologiquement, elle est encore future femme de Champlain, si la convention — comme elle-même — a été respectée... D'autre part, un texte, vu par Margry et communiqué par lui à Faillon avant 1865, mais malheureusement brûlé sous la Commune, atteste que le 30 décembre 1610 les épousailles eurent lieu à Saint-Germain l'Auxerrois. D'où, canoniquement, elle est déjà l'épouse de Champlain au 11 janvier 1611. On voit que la solution de ce petit problème est assez embarrassante.

(1) Les mots « seise sols » sont écrits en toutes lettres et il n'y a pas moyen d'en lire d'autres. Il y avait donc à cette époque des pièces de monnaie de 16 sols. Cela est confirmé par des numismates comme Hoffmann (*Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*) et comme Blanchet et Dieudonné (*Manuel de Numismatique française*). Hoffmann, en effet, nous apprend (p. 133) que sous le règne d'Henri III, au mois d'octobre 1580, fut créé une nouvelle monnaie d'argent, le quart et demi quart d'écu, ainsi appelés parce qu'ils valaient un quart et un

payés et en quittent lesdits boullé sa femme et tous autres Promectant obligeant etca faict et passé a Paris ez estudes des notaires soubscignez apres midy l'an mil six cens dix neuf le lundy quatorziesme Jour de Janvier & ont signé

CHAMPLAIN	BOULLÉ (1)
N. BOULLÉ	M. ALIX
R. CONTES	ARRAGON (2)

* * *

Ainsi la minute notariée du contrat de mariage de Champlain nous apprend quelques petites choses : le vrai nom — Jean Ralluau — du secrétaire de de Mons ; la présence au contrat d'un témoin non signalé : Curtonneau ; surtout, et grâce au document marginal qui accompagne la page 2, ce fait, jusqu'à présent ignoré, que Champlain toucha un jour, enfin, le complément de la dot de sa femme, le 14 janvier 1619. Elle peut intéresser les numismates par les pièces de seize sols dont il y est question ; les graphologues par les variations de Champlain et d'Hélène Boullé en leurs signatures. Enfin, à propos de certaines expressions où l'on a voulu voir des preuves que Champlain,

huitième de l'écu d'or, c'est-à-dire l'un 15 sols et l'autre 7 sols et 6 deniers; que, sous Henri IV (p. 142) le système monétaire demeura le même que sous le précédent roi ; et (p. 151) que pendant les 30 premières années du règne de Louis XIII on continua à fabriquer les mêmes espèces d'or et d'argent qui avaient cours sous Henri IV. Par ailleurs, Blanchet et Dieudonné disent que le roi Henri IV ne réussit pas dans ses efforts pour ramener aux taux de 60 sols l'écu d'or, préalablement fixé à 66 sols par le Parlement de Toulouse, et qu'il dut reconnaître comme acquis « un certain renchérissement ». « En septembre 1602 lorsque fut établi officiellement le compte par livres, sous et deniers, le roi dut sanctionner le cours de 65 sous pour l'Ecu, 21 sous pour le franc et 16 sous pour le quart d'écu » (Manuel, tome II. p. 175). Ce sont donc des quarts d'écus au taux de 1602 que Champlain reçut en 1619 ; et, peut-être, des pièces frappées sous Henri IV. Hoffmann (*Op. cit.* pp. 144-145) décrit quelques types de quarts d'écus du règne d'Henri IV et comme il semble n'en connaître aucun du règne de Louis XIII, antérieurs à 1619, il y a quelques chances que les pièces reçues par Champlain fussent de l'une ou l'autre des frappes suivantes de 1607, décrites par Hoffmann.

HENRICVS. IIII. D. G. FRAN. ET. NAVA. REX. 1607. Croix fleurdelisée, Revers. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. Ecu de France accosté de II-II; Dessous A (= frappé à Paris).

HENRICVS. IIII. D. G. FRANC. ET. NAVA. REX. Ecu de France accosté de II-II Dessous R (= frappé à Villeneuve St-André). Revers SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. feuillage (en forme de S), 1607. Croix feuillue.

(1) Il n'est pas sans intérêt d'examiner d'un peu près les signatures de Champlain et d'Hélène Boullé. Il y en a trois de Champlain, deux de 1610 et une de 1619. Celles de 1610, faites cependant à 2 jours d'intervalle ne sont pas exactement

Site Internet : Archiv-Histo.com

pour lors, était noble, elle offre aux héraldistes l'occasion de rappeler les saines doctrines sur la noblesse et les signes extérieurs de la noblesse, à cette époque. Ces expressions sont le « noble homme » qui précède l'ensemble des noms de Champlain, la particule « de » qui joint le nom de baptême au nom de famille et la qualité de « sieur dudit lieu » qui couronne le tout. Fragiles bases sur lesquelles de graves historiens, fort doctes par ailleurs, ont édifié une noblesse caractérisée et officielle. Faillon a écrit que Champlain qui, en 1603, se nommait lui-même simplement *Samuel Champlain, de Brouage*, « sans prendre la qualité de gentilhomme » a pris cette qualité « constamment depuis ses premiers voyages en Canada », en « prenant le titre de *sieur de Champlain saintongeois* ». Et il ajoute : « Faut-il « conclure de là qu'il avait été anobli par Henri IV à cause de ses

---

pareilles l'une à l'autre, et leurs paraphes sont totalement dissemblables. Pour la première, celle du 27 décembre, les lettres sont inégalement hautes, les unes de 11, les autres de 12 millimètres ; l'i n'atteint pas 9 millimètres ; l'h et l'l, naturellement plus élevés dépassent 15 millimètres. L'ensemble s'étend sur plus de 5 centimètres. Le C initial est une simple courbe, pas plus haute que l'a et l'm. L'h et l'l ne sont pas bouclés, mais se terminent par une espèce de pommeau incurvé sur la droite. Le deuxième a possède aussi cette crosse, trop haute pour lui et qui lui donne l'aspect d'un d. Le p a la forme d'un trapèze posé sur un de ses petits côtés et dont la grande base déborde plus en haut qu'en bas, de sorte que le jambage est presque inexistant. Les jambages de l'm, de l'i et de l'n sont surmontés d'un petit retroussis aux pointes aiguës et en l'air, assez disgracieux et inutile, et qui rappelle l'écriture gothique. Le paraphe est une légère courbe, soulignant le nom et coupée en son milieu par une autre qui descend obliquement du second a. Les lettres ne sont pas écrites sur des axes parallèles, les unes droites, les autres penchées ; ceci, joint à l'inégalité de leur taille, donne à l'ensemble un aspect embarrassé, gauche et de guingois. La seconde signature, celle du 29 décembre, a meilleure allure ; les lettres, d'égales dimensions entre elles, sont mieux formées, correctement posées ; fort hautes aussi et couvrant un long espace. Le paraphe est un grand V couché et ouvert sur la droite. La signature de 1619 est d'une écriture cursive, de grosseur normale ; le jambage du p est très allongé et se termine par un crochet qui remonte à mi-corps. Le paraphe est une ligne horizontale, collée au bas des lettres et soulignant tout le nom.

Les signatures d'Hélène Boullé sont très intéressantes. En 1610, c'est celle d'un enfant qui écrit en tâtonnant, et dont les doigts maîtrisent à peine la plume rétive. Elle leur a échappé en un endroit et au-dessus de l'o et de l'u a fait sur le papier une longue éraflure d'encre. Celle de 1619 est ferme, assurée. Les initiales H et B sont unies par une ligature où le second montant de l'H fait la hampe du B. Mais il y a ceci de remarquable de l'une à l'autre signature, que la terminaison ullé est de forme identique dans toutes les deux malgré les neuf années d'intervalle. Ce qui démontre en Hélène Boullé une force et une continuité de caractère que l'Histoire ne contredit pas, je pense.

(2) *de la page précédente.*

Cette quittance de 1619 est en marge de la seconde page du contrat.

« découvertes ?... Mais il faudrait supposer qu'en anoblissant le fils « Henri IV aurait aussi anobli le père, car dans le contrat de mariage « de Champlain de l'année 1610 il est qualifié *homme noble de Cham-* « *plain fils de noble Antoine.* On ajoute dans cet acte que Samuel de « Champlain était *seigneur* de ce lieu » (1). A son tour, l'abbé Verreau, en réponse à une question du Bulletin des Recherches historiques sur *le droit* de Champlain à la particule (2) élabore, sinon le développement, du moins le schéma, d'une dissertation sur la noblesse de Champlain (3). « Champlain qui a pris la particule *de* assez tard y avait-il droit ? « Oui, sans aucun doute. Il s'en est abstenu tant qu'il n'y a pas eu droit. « Mais devenu possesseur de la terre de Champlain à la mort de son « père, il a indiqué cette possession en se disant *sieur de Champlain...* « Etait-il noble, anobli ou roturier ? Je conclus qu'il a été au moins « anobli..... On sait qu'en France la noblesse s'acquérait de 7 manières, « entre autres par la possession pendant quelques générations d'offices « ou de charges nobles. Or, on considérait comme tels les offices qui « donnaient au titulaire le droit de se qualifier de *chevalier*, *écuyer*, de « *noble* homme. Loyseau (Des ordres de la Noblesse) désigne quelques- « unes de ces charges..., Champlain peut encore prétendre à la noblesse « graduelle ou noblesse *a patre et avo...* » L'abbé Verreau ne donne aucune preuve que le père de Champlain fût noble, ni son grand-père dont on ignore même le nom. Quant à la noblesse de Champlain, elle lui paraît démontrée par le « noble homme », la particule et la qualité de sieur. Or l'auteur auquel il se réfère, Loyseau (4), le condamne. Loyseau écrit, en effet, ceci au sujet du *noble homme* : « Ce titre de « noble homme en France n'importe pas une vraye noblesse, comme « celuy de gentilhomme ou d'Escuyer, ains une noblesse de ville qui a « la vérité est plus tost bourgeoisie » (5) et ceci au sujet du mot « *sieur* ». « C'est à mon avis le nom de sieur et non celuy de seigneur qui vient « de sien et de fait, il est tout notoire que le mot de sieur importe et

---

(1) Faillon (*op. cit.* t. I, pp. 550-551, note XXI.) Cet auteur commet de légères exactitudes. Le contrat de mariage ne qualifie pas Champlain de « homme noble de Champlain fils de noble Antoine », ni de « seigneur de ce lieu » mais de *noble homme* fils de *feu* Antoine, et *sieur* dudit lieu.

(2) Bulletin des Recherches historiques, tome V, p. 64.

(3) Bulletin des Recherches historiques, tome VI, pp. 313-314.

(4) Les œuvres de Charles Loyseau : les cinq livres du droit des offices, le Traité des ordres et simples dignitez et la troisième édition du traité des seigneuries ont paru à Châteaudun en 1610, l'année même du contrat de mariage de Champlain.

(5) Loyseau : *Les Cinq livres du droit des Offices*, 1610, p. 89.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« signifie propriété et celuy de seigneur autorité et supériorité : c'est « pourquoi en notre usage vulgaire nous estimons le tiltre de Monsei- « gneur plus honorable que celui de monsieur » (1). Quant à la particule, on sait très bien qu'à cette époque elle n'était pas le privilège ni la marque de la noblesse ; n'importe qui pouvait la prendre ou la garder, et elle figure, liée ou séparée selon le caprice du possesseur ou du scribe, devant tels noms de bourgeois ou de paysans, comme celui de Saint-Vincent de Paul (2). Les titres que Champlain porte dans son contrat. de mariage ne prouvent donc pas catégoriquement qu'il fût noble. Cependant, le soin qu'il eut d'embellir, en 1610, par la particule son nom qui en était dépourvu en 1603 ; son attention à se donner du *Noble homme* et du *Monsieur de Tel Endroit*, démontrent évidemment chez lui le besoin de se sortir du commun, la préoccupation de paraître noble, la volonté de le devenir. Il est bourgeois encore ; mais, comme tous les bourgeois de son temps et comme ceux de tous les temps, il aspire à passer noble. Déjà, dans sa bourgeoisie, il n'est plus sur cette partie qui est proprement la roture, il est sur ces confins indistincts qui s'entremêlent à ceux de la noblesse. Et soudain, en 1625, dans un acte public, voici qu'il est qualifié du titre caractéristique des nobles : Ecuyer (3). Cependant aucunes lettres d'anoblissement ne sont intervenues dans l'intervalle. Est-ce son mérite, est-ce sa charge de lieutenant du vice-roi en Nouvelle-France qui l'a anobli ? Il n'importe. Le bourgeois de 1610 a achevé sa montée, il a pris rang parmi les nobles ; il possède, il arbore le titre qui leur est réservé... Cet acheminement, cet aboutissement, sont tout-à-fait dans le ton et les mœurs de l'ancien régime. La noblesse n'était pas, comme on le croit communément, une caste fermée ; mais une classe très accueillante, qui s'enrichissait

(1) Loyseau : *Traité des Seigneuries*, 1610, p. 6.

(2) Nous renvoyons le lecteur à l'article parfait de notre collègue M. de Roquebrune sur la Particule (*Nova Francia* vol. V, N° I, pp. 9-15).

(3) Donation du 29 décembre 1625, trouvée par M. Théodore Courtaux aux Archives Nationales (Y 165 ff. 504 v-505), communiquée par lui à l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (30 janvier 1900) et citée par le Bulletin des Recherches historiques (tome XX p. 58). Champlain y est ainsi désigné : « Samuel Champlain escuier cappitaine pour le roy en la marine de Ponant et Lieutenant pour Mgr le duc de Ventadour en la Nouvelle France ». Dans une liste imprimée des associés de la compagnie de la Nouvelle France : en date du 17 mai 1629, il est également qualifié écuyer : « Samuel Champlain Escuyer Capitaine pour le Roy en la marine » (Arch. Nat. Colonies C II A v. I, f° 114 v°). A remarquer, dans l'un et l'autre document, cette coïncidence assez curieuse que la particule « de » manque alors qu'apparait la qualification d'écuyer, propre aux gentilhommes. Ce qui fait bien voir que l'absence ou la présence de cette particule n'infirme ni ne prouve la noblesse.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

et se renouvelait continuellement par l'afflux et l'apport de tous ceux qui, partis du peuple ou de la bourgeoisie, avaient su, par leurs capacités, émerger, s'affiner, s'élever, s'illustrer, se rendre utiles, s'affirmer les meilleurs..... Les exemples abondent. Champlain en fournit un de plus. Le plus souvent l'ascension était lente, et c'était sagesse ; elle était rapide parfois, en des circonstances rares ou pour des services exceptionnels, et c'était justice. Dans tous les cas, ces métamorphoses de roturiers en nobles, sous un monarque absolu et avec sa sanction, c'était quelque chose de fort original et d'assez démocratique, déjà, et de la meilleure manière.

Emmanuel de CATHELINEAU.

Site Internet : Archiv-Histo.com

I.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE HERTEL

telle qu'elle nous a été transmise par l'Hon. Jean-Baptiste-Melchior HERTEL DE ROUVILLE (1)

Je Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville commence ce livre cy aujourd'hui 14 Aout 1813, sans aucun plan de ce que je veux y mettre, aussi l'on ne doit point y trouver à redire si les différentes choses qui s'y trouveront écrites sont sans aucune suite. Je commencerai donc par donner une idée de l'établissement de notre famille en Canada aussi exacte qu'il m'a été possible de me procurer les renseignements à cet égard et en conséquence je commencerai par :

Hertel (2), suivant ce que je puis découvrir de lui, il vint en Canada dans l'année 1626, dans les troupes que la Compagnie des Cent-Associés envoya dans cette province cette année. Nous n'avons aucune connaissance du nom de sa femme (3), mais il est certain qu'il se maria peu de temps après son arrivée ; mais comme il n'y avait alors ni curés ni cour de justice, ni notaires, nous ignorons l'année de sa mort et celle de sa femme. La seule chose que m'a dit mon père est d'avoir vu dans sa jeunesse un papier pour un arbitrage, sous seing privé, ou il est mentionné qu'un des arbites était le sieur Hertel, de la ville de Nantes en Normandie (1), Lieutenant des troupes de la Compagnie, dans le pays de la Nouvelle-France. De son mariage il a eu savoir :

François Hertel (2), né en Canada en 1632, Lieutenant des troupes comme lui dans ce pays ; qui servit avec distinction dès son bas âge. Il fut pris par les Iroquois, ainsi qu'on peut le voir dans l'histoire de la Nouvelle-France par le Père Charlevoix ; fut attaché à un poteau par les barbares, eut un doigt coupé avec un couteau par eux et un autre brulé dans leurs pipes ardentes jusqu'au ras de la main, sans compter mille autres cruautés qu'ils exerçaient sur lui et lorsqu'il s'attendait à souffrir le plus cruel suplice, une vieille matrone du village vint à lui

(1) Cette généalogie dressée par J. B. M. Hertel de Rouville, en 1813, a été copiée en 1860 par son arrière-petit fils, Louis-René Hertel La Roque de Roquebrune. Rectifions ici une erreur de l'auteur anonyme du *Précis d'Histoire de la Littérature Canadienne-Française*, publié par les sœurs de Ste-Anne, de Lachine, près Montréal : le nom de Roquebrune n'appartient pas à la famille Hertel mais à la famille La Roque. L'auteur du *Précis* pourra donc rectifier le pataquès qui déshonore la page 244 de son estimable ouvrage. Le nom de Hertel étant porté par le fils de Louis La Roque de Roquebrune et de Henriette Hertel de Rouville, c'est ce qui a causé la confusion. Sur les LaRoque de Roquebrune, voir *Nova Francia*, vol. IV, nº 6.

(2) Jacques Hertel de La Fresnière était fils de Nicolas Hertel de La Fresnière et de Jehanne Nirrio. D'après Tanguay, Hertel était originaire de Fécamp. L'auteur de la généalogie que nous publions le dit de Nantes. En tout cas, les Nirrio devaient être bretons car le nom l'est. Une tradition familiale fait venir les Hertel d'Allemagne. Il y a, en effet, des Hertell et von Hertell en Allemagne. M. E. de Cathelineau nous a signalé un arrêt du Parlement de Paris du 19 Avril 1561 (Arch. n. X. I. A. 1597, fº 34), où figurent deux allemands fixés en France : Gilles Heurtel, marchand, demeurant à Nuremberg, et Bénédic Claye dit Tudesquin. Ce Gilles Heurtel serait-il l'ancêtre des Hertel de Normandie et du Canada ?

(3) C'était Marie Marguerie, fille de François Marguerie et de Marthe Romain, originaires de Rouen. Elle était sœur du fameux interprète François Marguerie. Devenue veuve en 1651, elle épousa Quentin Moral de Saint-Quentin, lieutenant de roi.

(1) *Sic.*

(2) François Hertel était né en 1642 d'après Tanguay. Il a porté le surnom de La Fresnière et c'est son fils Jean-Baptiste qui porta celui de Rouville. Le *Dictionary of Canadian Biography*, de S. Wallace, a confondu ces deux surnoms et même les deux personnages qui les ont portés. Une erreur, commune à presque tous les historiens canadiens, consiste à croire que ces surnoms et la particule *de* étaient pris par les gens d'autrefois à leur *anoblissement* ou quand ils étaient de famille noble. L'abbé Tanguay, auteur du Dictionnaire généalogique des Canadiens-français, a beaucoup contribué à propager cette erreur en mettant *de* aux surnoms qu'il croyait nobles et *dit* à ceux qu'il jugeait roturiers. Les Hertel se sont appelés de Rouville et de La Fresnière, de Chambly et de Cournoyer bien avant l'anoblissement de François Hertel qui n'est que de 1716. Le *de* et les surnoms étaient si peu des marques de noblesse qu'en pleine Révolution, les plus farouches Conventionnels et les pires Jacobins en usaient pour éviter la confusion avec des homonymes ; et l'on eut ainsi Prieur de la Marne et Prieur de la Côte d'Or, Merlin de Thionville et Merlin de Douai, Bourdon de l'Oise, etc. Collot d'Herbois conserva sa particule et son surnom, et Fabre d'Eglantine ne supprima pas le charmant surnom qu'il avait pris lorsque les jeux floraux de Toulouse lui octroyèrent l'églantine d'or pour un poème. Cependant, comme la particule et le surnom gardaient tout de même une odeur d'ancien régime, parce que la plupart des nobles et des bourgeois riches les portaient, quelques-uns les supprimèrent alors par prudence, comme le duc de Montmorency qui se fit appeler Mathieu Bouchard, le duc de la Rochefoucault qui devint le citoyen Foucault, le prince de Chimay qui préféra devenir le citoyen Riquet et M. d'Espresmesnil qui ne porta plus que son patronyme de Duval. Au XIXe siècle, la particule *de* acquit une valeur de noblesse qu'elle n'avait jamais eue sous l'ancienne monarchie ; c'est que l'on avait oublié les vieux usages. De sorte que c'est la démocratie qui a donné à ce simple signe grammatical un sens qu'il n'eut pas sous les rois. Les surnoms ne servaient qu'à individualiser les personnes, et Hertel de Rouville ne se faisait appeler ainsi que pour n'être pas confondu avec son père Hertel de La Fresnière et avec ses frères Hertel de Chambly ou Hertel de Cournoyer.

Site Internet : Archiv-Histo.com

et le délia, elle l'adopta suivant la coutume de ces barbares et il ne revint que cinq ans après en Canada (1). Quelques années après il eut un commandement d'un parti pour aller faire des prisonniers dans la Nouvelle Angleterre, son détachement consistait en cent et quelques hommes ; il attaqua une bourgade considérable nommée Salmon-Falls et defendue par trois forts qui avoient une garnison considérable et dont l'un avoit plusieurs pièces de canons, il les prit tous et fit beaucoup de prisonniers comme on peut le voir dans la même histoire de la Nouvelle-France. Il se maria ensuite avec une demoiselle françoise nommée de Thavenet (2), de la ville de Bourge en Berry qui était venue en Canada pour se consacrer à l'éducation des jeunes filles sauvages, à la suite de Madame de la Pelleterie, jeune veuve qui avait sacrifié sa fortune pour cet objet, mais l'impossibilité de former un établissement stable avec des sauvages, engagea Mademoiselle de Tavenet a préter l'oreille aux sentiments que François Hertel avait pour elle. Cette demoiselle avait été promise en mariage avec le Sieur de Chambly, capitaine dans le régiment de Carignan. Ce Monsieur partant pour France, pour aller retirer ce qui lui revenait de sa légitime, se laissa entraîner à faire pendant son séjour en France, par un officier general de ses amis, une campagne en Italie et il y fut tué, mais avant que de partir du Canada, il avait laissé un testament olographe par lequel il instituait Mademoiselle de Thavenet son héritière et elle apporta a son mari cette seigneurie, je veux dire celle de Chambly (3). Ils s'y établirent et elle y est morte elle-même et fut enterrée près du fort ; son mari lui survécut de bien des années et est mort en 1720 à Boucherville, suivant son extrait mortuaire que j'ai en ma possession

(1) C'est en 1661 que François Hertel fut captif des Agniers. « Il y avait parmi eux (les prisonniers) un jeune homme de très bonne famille, nommé François Hertel, lequel sanctifiait sa captivité par une grande innocence, une résignation parfaite aux ordres du ciel, et des pratiques de piété qui le rendirent respectable à ses ennemis mêmes. On lui brûla un doigt, on lui coupa un pouce et il souffrit ces rudes opérations avec une patience inaltérable. Je l'ai vu en 1721, âgé de quatre-vingts ans, plein de force et de santé ; toute la colonie rendant témoignage à sa vertu et à son mérite. » Charlevoix : *Hist. de la Nouvelle-France*, t. I, p. 354 (éd. de 1744).

(2) Marguerite de Thavenet, née en 1646, fille de Raymond de Thavenet, capitaine au régiment de Brimon, et d'Elisabeth de Mancelin.

(3) L'abbé Tanguay dans son *Dictionnaire* (t. I, p. 305), et l'abbé Daniel dans son *Histoire des Grandes Familles Françaises*, du Canada, (article Hertel), ont répété exactement ce récit. Ces deux auteurs avaient certainement eu en mains le document que nous publions. Au sujet de Jacques de Chambly et de Mlle de Thavenet voir *Nova-Francia* vol. V, N° 2.

âgé d'à peu près 80 ans ; mais suivant plusieurs vieillards que j'ai connus et principalement Mr. de Pierreville, son petit-fils ; il était âgé de 88 ans à sa mort (1). Je reprendrai en suite les enfants qu'il a eu de son mariage avec Mademoiselle de Thavenet, pour mentionner de suite ses sœurs, je crois qu'il en a eu deux, dont une mariée à Monsieur Crevier, seigneur de St-François (2) et l'autre mariée aussi dans le même endroit, mais je n'ai pu savoir avec qui (3).

Je reprends aprésent les decendants de François Hertel et de sa femme, Mademoiselle de Thavenet ; ils eurent onze garçons et deux filles qui tous sont venus à l'âge de puberté, savoir :

Premier fils, l'aîné Hertel tué en guerre contre les sauvages.

Deuxième ; Hertel de Lafrenière mort vieux et marié, n'a pas laissé de postérité ; il avait eu le genoux cassé d'un coup de fusil à la prise de Salmon-Falls et en resté boiteux toute sa vie, il était cependant capitaine.

3eme Hertel de St-Louis mort très agé n'a laissé qu'un fils qui vit encore et est agé de 82, aveugle.

4eme Hertel de Cournoyer est mort il y a bien longtemps ; j'ai connu trois garçons de ses petits fils dont l'un est mort Major de la légion de St Domingue, un autre mort de maladie aux Iles et le troisième qui portait le nom de Chambly a été guillotiné sous le règne de la Terreur de Robespierre (4).

Il y avait aussi deux filles dont une mariée à Mr. de St-Ours, tué

(1) Tanguay fait naître Jacques Hertel en 1630 et son fils François en 1642. Jacques aurait donc eu François à douze ans ? C'est bien jeune pour être père ! Notre généalogiste fait naître François en 1632 ; son père, s'il est né comme le prétend Tanguay en 1630, l'aurait eu à deux ans. De plus en plus étonnant !

(2) Marguerite Hertel de La Fresnière mariée en 1663 à Jean Crevier de Saint-François.

(3) Marie-Madeleine Hertel mariée en 1658 à Louis Pinar, chirurgien.

(4) Nous avons trouvé les papiers de Charles-François Hertel de Chambly-Cournoyer, aux Archives nationales, dans la série des papiers séquestrés à la Révolution. Nous les publierons prochainement dans cette revue. Chambly était fils de Michel Hertel et d'Anne des Goutins. Né à l'île Royale le 19 septembre 1737, il fut guillotiné à Paris, place du Trône, le 5 Thermidor (23 Juillet) 1794. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire présidé par Coffinhal, sur un acte d'accusation rédigé par Fouquier-Tinville et paraphé de Saint-Just, Hertel de Chambly-Cournoyer monta sur l'échafaud avec le prince de Salm-Kirbourg, le vicomte de Beauharnois (mari de la future impératrice Joséphine), l'amiral prince de Rohan-Guéménée-Montbazon, le chevalier de Champcenetz, l'irlandais Thomas Ward, officier au service de la France, etc., en tout une quarantaine de prisonniers du couvent des Carmes. Hertel de Chambly est enterré au cimetière de Picpus avec les autres victimes de la place du Trône, et M. E. de Cathelineau y a relevé son nom.

Site Internet : Archiv-Histo.com

en 1760 à Québec (1) ; une autre mariée à M. Lefevre de Bellefeuille, les deux dames ont laissé de la postérité.

5eme Hertel de Moncour, Cap. des troupes de la marine a été marié à une demoiselle d'Aillebout de Périgny, il est mort à Chambly d'un chancre au visage ; il avait un fils qui a été tué à Niagara en 1769, il avait aussi une fille qui vit encore et qui est agée de 82 ans, elle avait été mariée a M. Duverger de St Blin mort en 1777, ils n'ont pas eu d'enfants.

6eme Hertel de Beaulac, Lieut. des troupes de la marine, mort à Chambly a été marié avec une demoiselle de la Valtrie, il a eut de ce mariage un fils tué a Niagara a la même affaire que son cousin Moncour en 1769 ; de plus une petite fille qui je crois vit encore en France et qui s'était mariée avec un Mr. de Mesilliac. J'ignore s'ils ont laissé des enfants.

7eme Hertel de Chambly fut noyé à l'age de vingt ans dans le Bassin de Chambly.

8eme Hertel de Chambly son frère qui avoit pris le meme non après que son frêre fut noyé a été tué dans le lac Champlain par les sauvages en 1690.

9eme Hertel de St François fut marié mais je ne sais à qui, il était Let. dans les troupes de la marine et est mort je crois a Montréal, Il a laissé Mr Hertel de St-François qui est mort a St François en 1733 de la petite verole, il était aussi officier dans les troupes et s'était marié à Mademoiselle Susane Blondeau ; ils ont laissé plusieurs enfants, savoir Sorel Hertel qui vit encore et qui fut marié à l'Ile de France dans les Indes ; Hertel qui est mort vers 1779 marié avec une demoiselle Dupré et Hertel l'ainé tué en 1760 a Quebec ainsi que deux autres de ses frères dont l'un tué a Oswego et l'autre a Carillon.

Hertel Beaubassin frère puîné de Mr. Hertel de St François a été marié avec Mademoiselle Catherine de Verchère (2) et est mort sans enfants en 1780.

(1) Thérèse Hertel de Cournoyer, fille de Michel Hertel et d'Anne des Goutins, mariée à François-Xavier d'Eschaillon de St-Ours. Le ménage porta le nom de St-Ours-Cournoyer. Leur fille, Marie-Louise de Saint-Ours, épousa M. de Cantineau et leur fils, Jacques-Philippe de Saint-Ours-Cournoyer se maria à Rose-Vautrude Le Pelletier de Buze puis à Madeleine-Victoire-Félicité Pichon de Noray. (Voir Couillard-Després : *Hist. de la Seigneurie de St-Ours*, t. I, p. 123).

(2) C'est la fameuse madame de Beaubassin des lettres de Montcalm. Elle avait à Québec un salon qui fut célèbre au même titre que ceux de mesdames Péan et Lanaudière. Madame de Beaubassin était plus que probablement la maîtresse de Montcalm.

De plus une fille mariée au sieur de Sermonville Let. des troupes de la marine (1) ; ils avaient un fils qui fut tué en duel par Mr. de Rocheblave.

Une autre fille, mariée avec Mr. Gamelin de Chateauvieux, de St François, ils ont eu plusieurs enfants et leur postérité subsiste encore dans cet endroit.

Une autre fille nommée Agathe, mariée au sieur (2) mort Colonel de milice de Montréal, n'ont pas laissé d'enfant.

10eme. Hertel de St Jean tué par les sauvages Iroquois près de la Prairie, n'avait point été marié.

11eme. Hertel de Rouville (3). Quoiqu'il ne fut pas le plus jeune, j'ai choisi de le mettre le dernier étant a même de m'étendre plus au long sur l'article qui le concerne. Il était né vers l'an 1670, il servit dès son bas age et se distingua tellement dans toutes les occasions où il se trouva, que tous les gouverneurs l'employaient sans relâche dans toutes les entreprises difficiles. Il prit avec un très petit détachement le fort Deerfield dans la Nouvelle Angleterre qui était parfaitement fortifié et il fit un grand nombre de prisonniers, ainsi qu'on peut le voir dans l'histoire de la Nouvelle France, ainsi que plusieurs autres faits glorieux qui y sont mentionnés (4). Il se maria avec Jeanne Dubois qu'il perdit peu de temps après et se maria le 6 février 1708 a Demoiselle Marie Anne Beaudoin, fille de feu sieur Gervais Baudoin et de demoiselle Anne Aubert. Il passa en France vers l'année 1712, il y obtint des lettres de noblesse pour son père, parceque le premier Hertel qui était venu Lieut. des troupes de la Compagnie, n'avait laissé aucun papiers qui put donner des renseignements pour prouver s'il était gentilhomme ou non (5). Il obtint aussi les concessions des seigneuries de Rouville

(1) Agathe Hertel, mariée en 1731 à Christophe Sabrevois de Bleury-Sermonville.

(2) En blanc dans le manuscrit. L'auteur de la généalogie doit faire ici une erreur de noms, car Agathe Hertel épousa M. de Sermonville.

(3) Jean-Baptiste Hertel, né en 1668.

(4) Hertel de Rouville s'empara du village de Deerfield au Massachussetts le 28 Février 1704. Il en massacra impitoyablement la moitié des habitants et emmena le reste prisonniers. Francis Parkman a raconté cette terrible affaire dans *A Half Century of Conflict*, vol. I, chap. IV. Une cinquantaine d'hommes, de femmes et d'enfants furent tués à Deerfield, « dans la chaleur du combat » comme dit le bon Ferland. Sur la prise de Deerfield, on peut consulter : *History of Vermont*, par Williams, descendant de l'une des victimes d'Hertel.

(5) Hertel de Rouville fit plusieurs voyages en France et c'est au cours de l'un d'eux qu'il s'employa à faire délivrer les lettres patentes promises à son père. En 1719, on le trouve occupé avec Sabrevois à une levée de soldats : « 27, Mai 1719, ordre au sieur de Selles, trésorier de la marine, de payer 1100 livres aux sieurs de

Site Internet : Archiv-Histo.com

pour lui datées 1714, celle de St François le Neuf en St Charles, pour son frère Hertel de la Frenière en date de 1715, celle de Belœuil pour son frère Joseph Hertel en date de 1714 et celle de St Marc en Cournoyer, pour son frère Hertel de Cournoyer en date de 1715 il fut envoyé vers ce temps là pour établir l'Ile du Cap Breton ou autrement Louisbourg, commission dont il s'acquitta parfaitement bien et il y mourut vers 1726 étant Capitaine de troupes de la marine, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis ; il n'était agé que de 54 ans. Il était grand de taille et d'un fort tempérament, mais les grandes fatigues, qu'il avait endurées toute sa vie minèrent sa santé, l'on n'en sera point surpris quand on réfléchira que leurs courses ordinaires étaient au travers des bois, jusqu'a cinq ou six lieues de Boston, par les derrières de la Virginies, près d'Albany et jusqu'a la Baie d'Hudson et le plus communément les expéditions se faisait l'hiver à la raquette au pied et obligé de porter leurs vivres pour un mois ou deux ; telle était la guerre qui se faisoit alors dans ce pays ; ajouter qu'il avait reçu plusieurs blessures dans le cours de ses campagnes. Il a laissé de ses enfants comme suit sy apres, savoir :

Jean-Baptiste Hertel sieur de Rouville né en 1709, Capitaine des troupes de la marine, chevalier de l'ordre militaire de St Louis, seigneur de Rouville et en parti de Chambly, commandant près de vingt ans du fort de Chambly etc. etc. il a été marié a une demoiselle Le Gras de la ville de Montréal et n'a pas eu d'enfants, il s'en fallait qu'elle eut de l'économie et elle avait si bien travaillé en faveur de sa propre famille que mon oncle fut obligé de vendre ses bien pour payer ses dettes ; elle est morte au commencement de 1776 son mari est mort en 1777.

Le second enfant a été Thérèse de Rouville, née en 1710 mariée au sieur Boucher de Grosbois. Elle est morte en 1776 elle a eu trois garçons dont deux ont été tués dans la guerre de 1755, l'autre, Charles de Grosbois a été marié avec demoiselle Reine de la Perrière et il a des enfants. Mr. de Grosbois avait aussi trois filles dont Anne l'ainée a été marié au sieur Soumande de Cananville et est morte il y a plusieurs années sans enfants.

Charlotte de Grosbois sa sœur vit encore elle est agé de 80 ans et n'a jamais été mariée. Louise de Grosbois sa sœur vit encore et peut

---

Sabrevois capitaine au Canada et de Rouville capitaine à l'ile Royale, a compte de frais de la levée de 60 soldats qu'ils doivent engager et conduire à Rochefort pour les dites colonies » (Arch. n. Colonies FI, vol. 21, f° 109.) « Etat de ce qui est dû à M. Sabrevois pour la levée de soldats et pour la subsistance de Paris à Rochefort depuis le 24 Mai 1719 jusqu'a le 15 Juin suivant » *Id.* ff. 12-15.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

être agé de 72 ans, elle a été mariée dans un age avancé, malgré l'avis de touts ses parents a un certain de Jordis, mauvais sujet qui l'a bien battue, a mangé le peu qu'elle avait et ensuite l'a abandonnée ; il est vrai qu'elle était imbécile.

Le troisième enfant de J. B. de Rouville est Hertel Thavenet de Rouville, Lieutenant de troupes de la marine, je ne connais pas l'année de sa naissance, il a été marié avec une demoiselle Soumandre de Montréal, il est allé s'établir a la Nouvelle Orléans et y est mort en l'année 1774 ; j'ignore s'il a laissé des enfants quelqu'un cependant m'ont dit qu'il avait une fille ; si cela est vrai, la correspondance avec la famille de son père ne l'a jamais occupé beaucoup. Le Quatrième enfant de J. B. de Rouville est Hertel, mort en 1764 Lieutenant de l'Hotel des Invalides à Paris, il avait été marié et n'a pas eu d'enfant, il était grand mangeur et travaillait plus des dents que de la téte, au reste il était brave car etant dans un parti de guerre dans les bois et assez près de l'ennemi il fut mis en faction en avant n'étant que cadet dans la nuit et a peu près une heure après on l'entenda tirer son coup de fusil. La garde se transporta aussitot a son poste et le voyant lui demande sur quoi il avoit tiré, il repondit que c'était sur un homme l'on fit la patrouille tout au environs et n'ayant rien trouvé on lui dit qu'il avait eu peur, on voulut le relever et le mener au poste, mais il persista a rester sentinel au même endroit le restant de la nuit et au grand jour lorsque l'on fut le relever l'on trouva que c'était sur un ours monstrueux qu'il avait tiré et qui était mort a quinze pas de lui.

Le cinquième enfant de J. B. H. de R. René Ovide Hertel de Rouville né au Cap-Breton au port Toulouze dans l'année 1720 sur un endroit apppelé le detroit de La brador dans la dite isle et dont il a porté le nom jusque vers l'âge de trente ans. (1) Il était d'une belle figure et d'une jolie taille, il avait beaucoup d'esprit et avoit fait très bien ses études. Il se maria malgré sa mère a l'âge de 20 ans a demoiselle Louise Catherine André de Leigne, fille de Pierre André de Leigne, lieutenant général et juge civil et criminel du district de Québec et juge de l'amirauté de la dite ville, et de Damoiselle Claude Fredin sa femme (2). Il parait que sa jeunesse avait été un peu orageuse, mais dès l'instant

---

(1) René-Ovide Hertel a, en effet, porté le surnom de Labrador. « Le sieur Rouville de La Brador employé à la visite des bois de la rivière Chateauguay » Ier Janvier 1745 (Arch. n. Col. C. II. A. vol. 84. f° 27). Il abandonna ce surnom de Labrador pour ne plus porter que celui de Rouville qu'avait porté son père.

(2) Sur mademoiselle de Leigne, voir *Nova-França*, vol. 2, N°. 2, et abbé Gosselin : *Hist. de l' Eglise du Canada*, vol. 2., p. 430 et s.

Site Internet : Archiv-Histo.com

qu'il fut marié il se donna toutes les peines du monde pour ameliorer l'état qu'il avait embrassé, se fit des amis puissants et comme l'état militaire était une profession bien peu lucrative et qu'il n'avait point de fortune, il se tourna au coté de la jurisprudence, et fut nommé quoique fort jeune Lieutenant Criminel et civil au siège des Trois Rivières. Ce n'était pas une place pour l'enrichir, car il n'avait que 450 lvs par an, mais dans ce temps le lux n'était point connu dans cette province ; Peu de temps après, l'on augmenta sa petite fortune en lui donnant la direction pour le roy des forges de St Maurice près de 3 Rivières. Ce nouvel emploi qui lui donnait 600 L. de plus, le mit a son aise jusqu'a la conquete mais alors n'ayant aucun bien fond, il se trouva ruiné. Sans ressources il prit le parti de passer en France pour y solliciter de l'emploi, mais il ne put obtenir rien. Cependant ses amis avaient travaillé d'un autre coté et le Prince de Condé lui offrit l'intendance de sa maison, mon père l'accepta et c'était certainement un poste de confiance pour lui mai la triste santé de mère ne lui permit point d'entreprendre de retourner en France en conséquence a la paix en 1763 il revint en Canada un peu plus pauvre que lorsqu'il en etait parti treize ans avant. Ma mère pendant son absence avait subsisté avec sa famille d'un petit commerce qu'elle faisait au 3 Rivières mon père a son retour augmenta un peu le magasin et M. William Grant (1) lui avança généreusement les marchandises dont il pouvait avoir besoin. Dans les entreprises, il fit connaissance particulière avec le general Murry qui commandait alors dans la province et qui avait beaucoup d'esprit. Ce général reconnut ses talents et lui donna le seul emploi dont il pouvait alors disposer savoir celui de Grand Voyer pour le district de Montréal. Quatre mois après etant a Montreal, il eut le malheur de perdre sa femme pendant son absence, perte irréparable pour lui et pour sa pauvre famille. Je n'entreprends point d'entrer dans un détail de toutes les vertus et de toutes ses bontés, la chose serait inutile et il faudrait l'avoir connue pour en juger. Neanmoins il se maria un an après son veuvage avec Madame veuve de Sl Blain née de Verchère. Cette femme ne lui fit point éprouver les mêmes douceurs qu'il avait gouttées dans son premier attachement : elle avait cependant de la vertu mais elle n'y joignait point un caractère sociable elle paraissait tout occupé de sa propre famille et de celle de son premier mari quoiqu'ils eussent fait un assez mauvais ménage ensemble, au reste a dire

(1) Sur William Grant, voir : F. Audet et E. Fabre-Surveyer : *Les Députés au Premier Parlement Canadien*, article Grant ; et *Nova Francia*, vol. 2, N° 3.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

vrai elle n'était pas susceptible a mon avis d'attachement pour personne. La conclusion fut deux ans après son mariage que mes deux sœurs furent chassées de la maison et n'y ont jamais rentré. Je passe longuement sur bien d'autres choses parcequ'il n'est pas besoin de mentionner une infinité de petits faits qui ne pourraient qu'entrainer des haines dans les familles. Cependant je ne puis passer sous silence les impertinences d'une Madame de la Chauvignerie, sœur du premier mari de Madame de Rouville et qui sous un caractère niais, avait beaucoup de malice et qui connaissait le faible de sa belle sœur venait la régaler de quelques conte qui portait sur la famille de son mari et quoique ce fut des calomnies, l'autre les croyait ou faisait semblant de les croire, enfin la pauvre malheureuse s'étant déterminée a aller rejoindre son fils en France a péri sur le Bic d'une attaque d'apoplexie et a eté jettée a la mer. Dieu veuille lui faire miséricorde. Elle avait encore l'imprudence de ne vouloir appeler Mad. de Rouville que Madame de St Blain plus de dix ans après son mariage. Si j'avais été à la place de mon père je n'aurais pas eu autant de patience. Une autre espèce que j'aurais voulu me dispenser de décrire est une nièce de Madame de Rouville, fille de sa sœur Madame Desauniers, je ne crois pas qu'il fut possible a la nature de n'en faire de plus impartinent et plus grossier et de plus effronté. Elle était toujours chez nous et Madame, sa tante qui ne l'aimait point ; la soutenait parce que disait-elle *c'était des siens*. L'on ne saurait croire à quel point elle portait l'insolence contre tout ce qui pouvait regarder la famille de son oncle, sa tante la soutenait et mon pere qui voulait la paix nous défendait absolument de répondre, elle disait avec beaucoup d'énargie aux domestiques de la maison (car c'était le plus communément ses confidents) que si elle n'était pas mariée à dix huit ans qu'elle se pendrait. J'avais demandé à Dieu qu'elle ne se maria pas avant l'age de 30 et j'ai été exaucé elle ne fut mariée qu'à 32 ans avec un jeune homme de 52 ans fils d'un forgeron de Montréal et ce mariage est très heureux parce qu'elle fait ce qu'elle veut. Vous me pardonnerez cette petite digression étrangère à mon sujet, je reviens à mon bon et tendre père, le meilleur des hommes que j'ai toujours aimé et dont je n'ai jamais mieux senti la perte qu'après l'avoir perdu quoique j'eusse alors près de 45 ans. Je disais donc qu'il avait obtenu l'emploi de Grand Voyer de Montréal en 1766 et qu'il s'y était remarié en 1767, en 1774 il fut nommé l'un des juges de la cour des plaidoyers commun pour le district de Montréal avec M. Jean Fraser et M. Jean Marteille, avec 500 L. Sterling de paie. En 1775 les Américains révoltés contre la mère patrie en-

Site Internet : Archiv-Histo.com

vahirent la province de Québec et dans cette même ville ils l'envoyaient prisonnier en Amérique l'ayant pris dans sa maison à Montréal quoiqu'il ne fut nullement militaire n'ayant pas seulement un grade dans la milice du pays. Il fut mené à Albany de là à (1) et ensuite a Viding en Pensilvany au mois de mars 1777. Il fut échangé et mené à New York occupé alors par l'armée royale. Il en partit sur le milieu de mai de la même année par une flotte de transport et arriva à Québec vers le milieu du mois de Juin ayant touché à Halifax quelques jours dans la traversée. Etant de retour à Montréal il reprit ses fonctions de juge de la Cour des plaidoyers communs il s'en acquitta avec tant d'éclat et d'intégrité qu'une cabale composée d'anglais dont quelqu'un vivant encore lui sucitèrent ainsi qu'à ses confrères les autres juges toutes les avanies qu'ils purent inventer et ce ne fut que deux ou trois années après que ces Messieurs obtinrent qu'une enquête publique serait faite de leurs conduite et de leurs caractères. Ils en sortirent triomphants mais ce fut toute la réparation qu'ils purent obtenir. L'avocat general Monk qui plaidait contre eux eut même l'effronterie de les insulter dans son plaidoyer sans aucune pudeur et sans que le president de l'enquete lui voulut imposer silence, il est vrai que le procureur perdit sa place pour deux ou trois ans mais il fut nommé juge en chef pour le district de Montréal ensuite et il occupe encore cette place en ce moment, méprisé en général pour la méchanceté de son caractère. Plusieurs autres mauvais sujets contribuèrent a peu près dans le même temps a donner du chagrin à mon père ; de ce nombre était un certain du Calvet ; français, un nommé Jautard un nommé Mesplet imprimeur, tous ces gens là étaient ruinés et lorsque leurs créanciers les plaidaient ils s'en prenaient aux juges qui pour l'ordinaire les condamnait parce qu'ils avaient tort et les insultaient dans leurs papiers publics sans qu'il fut possible aux juges d'en obtenir satisfaction parce que le juge en chef de la province était le chef de cette cabale avec l'avocat-général Monk dont j'ai déjà parlé. Toutes ces tracasseries causèrent un sensible chagrin a mon père il venait d'être nommé juge de la Cour du banc du roy à Montréal, lorsque la même cabale infatigable dans son infame conduite a son égard lui sucita un nouvel adversaire, elle le choisit dans un jeune malheureux que mon père par ses bienfaits et sa protection avait fait recevoir avocat. Ce malheureux vendu à l'avocat Monk attaqua mon père dans plusieurs écrits publics avec la plus grande grossièreté et les calomnies les plus affreuses, toute la justice qu'il put obtenir fut d'être dé-

(1) Mot illisible.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

chargé des accusations dont il était accusé et son adversaire eut pour récompense la place de solliciteur général. Il est a présent au moment où j'écris l'un des juges de la cour du banc dn roy a Montreal et l'être le plus méprisé et le plus méprisable de la province, son nom est Amable Foucher et je ne crains point que l'on s'étonne si je lui rend justice icy.

Je reviens donc a mon père, toutes ces indignités si regrettables si peu mérités lui causerent par le chagrin quelle lui occasionaient une maladie de langueur dont il mourut le 12 Aout 1792 il est enterré dans l'eglise paroissiale de Montréal. Il avait acquit en 1772 les biens de son frère ainé et comme cette acquisition était avec sa seconde femme, mais cependant propre du cote de mon père, j'ai été obligé de racheter de sa veuve par retrait sur deniers, les cinq huitième d'un héritage qui n'avait jamais sorti de la famille. Cet achat m'a couté cent mille livres, mais grace a Dieu ils sont acquitté et je n'ai point eu la douleur de voir passer le patrimoine de mes ancètres en mains étrangères je souhaite que ceux qui me succederont en fassent autant.

Je me suis un peu élever sur la fin de cet article pour prouver combien un second mariage lorsqu'on a des enfants du premier peut porter de trouble dans une famille, cependant à Dieu ne plaise que l'on voulut en conclure que j'ai voulu en rien censurer la conduite de mon père a cet égard, il nous aimait trop et certe s'il eut pu prévoir les conséquences qui en sont résultées, il ne l'aurait jamais contractée. Ma mère Catherine Louise André de Leigne était agée de 11 années plus que mon père lorsqu'elle l'épousa ; elle était née au Havre de Grace en Normandie et fut amenée au Canada par son père a l'âge de 2 ans (1). Elle retourna en France vers l'age de 22 ans pour y voir ses parents elle en revint l'année d'ensuite elle était une des plus jolies personnes de son sexe a ce que j'ai entendu dire a tous ceux qui l'avaient connue dans sa jeunesse, mais ses manières, son éducation ses vertus surpassaient de beaucoup les autres avantages dont la nature l'avait pourvu. Elle perdit tout a fait sa santé dans un petit voyage qu'elle entreprit avec

(1) On trouve aux Arch. nationales, Colonies F. I., vol. 10, ff. 82-83, la mention du « passage de mademoiselle André, femme d'un secrétaire de M. de Champigny, avec ses trois filles, faisant quatre personnes à 20 sols par jour pendant 122 jours de traversée, des 10 Mai au 8 Septembre 1697, sur la frégate l'Amphitrite ». *Mademoiselle André*, c'est Claudine Fredin, épouse de M. André de Leigne. M. de Leigne n'étant pas noble, sa femme ne portait que le titre de mademoiselle. Cependant, les bourgeoises du XVII[e] siècle prenaient peu à peu le titre de madame à mesure que la bourgeoisie se rapprochait de la noblesse. Il faut croire que Mlle André se sentait encore trop petite bourgeoise pour se faire donner de la *madame*. Sur la même frégate, avait également pris place « le sieur de Fredin, secrétaire de M. de Champigny ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

ma sœur ainée et moi, le 18 de mars 1754 a la sollicitation de M. Renaut curé de Maskinongé de se trouver à la St Joseph, fete de sa paroisse le cocher qui nous menait se nommait Gabell et était français, il nous égara par une neige assez forte sur le lac St Pierre et le résultat fut qu'après avoir marché jusqu'à minuit que les chevaux restèrent, nous étions sur une petite ile, il y avait plusieurs meules de foin et cet imbécile au lieu de faire un trou dedans pour nous y placer vint nous oter le peu qu'il y avait dans la cariole pour donner a ses chevaux. J'étais dans le fond de la voiture et je n'ai point souffert non plus que ma sœur, mais ma mère passa la nuit sur le siège de la cariole et contracta une fluxion de poitrine dont elle ne put jamais relever et quoiqu'elle ait vêcu plusieurs années après elle n'a joui d'aucune santé depuis cette époque et est morte aux Trois Rivières en 1766 ou elle est enterrée.

Ils ont eu de leur mariage savoir :

Louise Catherine de Rouville née en 1742 elle avait eu le malheur d'être estropiée dès son bas age et était bossue, elle a néanmoins vecu jusqu'à l'age de 55 ans et est morte a Montréal a peu près dix huit mois après la mort de son père. Elle avait beaucoup d'esprit une devotion sincère mais aisé enfin toutes les qualités qui peuvent rendre une personne aimable. Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville (1) né le 21 octobre 1748 a entré au service de France le 10 juin 1760, comme enseigne dans le regiment du Languedoc infanterie, il a passé la même année, c'est a dire celle de la conquete avec le regiment en France y est resté jusqu'au 4 de decembre 1764 qu'il s'est embarqué pour passer en Corse y a fait la guerre jusqu'a la conquete de cette ile et est revenu en France le 4 de décembre 1770. Il est retourné en Canada en 1772, en 1775 il a été pris par les americains au fort de St Jean et a été mené en Amerique ou il est resté vingt mois prisonnier, il en revient en 1777. Il avait obtenu du moment qu'il fut fait prisonnier une commission de Capitaine au service de l'Angleterre, il y a été continué jusqu'à l'année 1783 qu'il fut réduit à la demie paie. Cette meme année il fut nommé un des juge de paix pour le district de Montréal, en 1784 il se maria le dix de mai, avec Mademoiselle Marianne Hervieux fille de M. J. Baptiste Hervieux Cap. de milice et d'une famille ancienne dans le Canada. Sa mère Charlotte Marin était fille de M. Marin Cap. dans les troupes de la marine, Chevalier de l'ordre militaire de St-Louis. Il n'était point dans

(1) C'est l'auteur de la généalogie. Dans leur travail sur les *Députés au Premier Parlement du Canada*, M. M. Audet et Fabre-Surveyer ont publié une étude sur Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, et un portrait qui n'est pas le sien mais celui de son père René-Ovide Hertel.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

mon plan de faire ici l'éloge de ma femme, ni la mienne, ceux qui viendront après nous seront nos juges, Je me contenterai d'ajouter que cette digne compagne de ma vie après vingt neuf années de mariage m'est aussi chère que le premier jour que je l'ai épousé. En 1789 je viens demeurer à Chambly où mes interets exigaient ma présence, en 1790 je fus fait Colonel de milice de la milice de la Rivière Chambly a prendre de la ligne de la province, jusqu'à l'ile du Pas- En 1792 je perdis mon pere comme je l'ai dit cy devant. La meme année je fus élu l'un des membres de la chambre d'assemblée pour le Canada. En 1794 je perdis ma sœur ainée Louise Catherine de Rouville dont j'ai déjà parlé. En 1795 je rentrai dans les biens de ma famille par une transaction a l'amiable entre ma belle mère et mes sœurs ayant refusées de se joindre a moi pour cet objet. En 1811 je fus nommé conseillé au conseil législatif de la province. En 1812 j'eu le commandement du deuxième bataillon de milice incorporé avec commission de Lieut. Colonel, mais conservant mon rang de colonel ainsi qu'il est mentionné dans la dite commission. Cinq mois après ma santé ne me permettant point et l'âge avancé ou je me trouvais de continuer un service actif, je demandai ma retraite ce fut le 2 octobre qu'il plut a son excellence Sir George Prévost de me l'accorder.

Le troisième enfant de René Ovide Hertel de Rouville mon père est D^elle^ Marianne Hertel de Rouville, née je crois le 11 de decembre 1749 elle est encore vivante au moment ou j'écris.

Outre les enfants de René Ovide Hertel de Rouville cy dessus mentionnés il en a perdu en bas age trois autres savoir deux garçons et une fille.

Je mentionnerai au feuillet suivant ma propre famille c'est a dire les enfants que j'ai eu de mon mariage avec Mariane Hervieux ma femme et après j'entrerai les deux filles de François Hertel mon bisaieul ayant choisi cette façon pour donner chaque article des familles et des différentes branches qui y sont nommées. (1)

(1) Le document s'arrête ainsi brusquement. L'auteur, J. B. M. Hertel de Rouville, mourut en 1817. Les deux filles de François Hertel dont il parle sans les nommer sont : Madeleine Hertel mariée en 1694 à Etienne Véron de Grandmesnil, et Marie-Françoise Hertel, religieuse ursuline aux Trois-Rivières sous le nom de mère de Saint-Exupère. Quant aux enfants de l'auteur de la généalogie ce furent : Marie-Anne Hertel, née en 1788, à Montréal, mariée à Chambly en 1812 à son parent Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, fils de Louis Ignace d'Irumberry de Salaberry et de Catherine-Erançoise Hertel de Pierreville ; et Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, né en 1789, marié en 1816 à Charlotte Boucher de La Broquerie. Une de leurs filles, Henriette Hertel de Rouville, épousa en 1841, Louis-Isaac La Roque de Roquebrune ; le fils unique de ces derniers Louis-René Hertel La Roque de Roquebrune, né en 1841, épousa sa cousine Anne-Lilia d'Irumberry de Salaberry.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Quelques « Dossiers personnels »[1]

(Suite)

D'AIGREMONT

Colonies E2
30 Juin 1707.

d'AIGREMONT, subdélégué de l'Intendant de la Nouvelle France

Instruction pour servir au S. d'Aigremont subdélégué du Sr Raudot, Intendant de la Nouvelle France, que le Roy a choisy pour aller au fort de Cataracouy, à Niagara, au fort du Destroit de Pontchartrain et à Missilimakinac.

Sa Majesté ayant dessein de soustenir ces postes Elle a esté bien aise d'y envoyer un homme de confiance pour veriffier l'estat ou ils sont, le commerce qui s'y fait et l'utilité dont ils peuvent estre pour la colonie de Canada, Elle a jetté les yeux sur luy estant bien persuadé qu'il exécutera ponctuellement ce qui est porté par ce mémoire et qu'il en rendra un bon compte à son retour.

Sa Majesté désire qu'il parte de Quebec aussy tost que la saison sera propre pour commencer ce voyage.

Elle donne ordre aux Srs Marquis de Vaudreuil et Raudot, gouverneur genéral et intendant de Canada de luy faire fournir un Canot et les hommes nécessaires pour le naviguer avec les vivres qu'il faudra pour leur subsistance pendant ce voyage mais sans marchandises de traitte.

La principale raison qui a engagé Sa Majesté à luy faire faire ce voyage est que le Sr de la Motte Cadillac qui est chargé de l'establissement du Destroit de Pontchartrain escrit par toutes ses lettres qu'il ne reçoit pas desdits Srs de Vaudreuil et Raudot les secours qu'ils ont eu l'ordre de

(1) Voir *Nova Francia* : Vol. V, N° 1, p. 41 ; N° 2, p. 100.

luy donner, en très mauvais estat. Il prétend que le fort estoit sans poudre, le Sr de Tonty qui y commandoit s'estant defait de tout ce qu'il y en avoit avant de le quitter, que les terres de la compagnie de la colonie qui avoit ce poste avant luy estoient en friche ou possédées par les sauvages les maisons toutes decouvertes, point de grains, la plus grande partie des pelleteries pourrie et gastée et le magasin de cette compagnie pillé et qu'il est en estat de prouver ces faits par plusieurs tesmoins. Sa Majesté veut qu'il vériffie luy-mesme tout ce qu'il avance et qu'il fasse en sorte de découvrir la vérité par les gens non suspects.

Il s'informera aussy de ce qui s'est passé dans l'action des Outaouaks et de ce qui leur a donné lieu d'attaquer le fort du Destroit et de tuer 3 françois. Ledit Sr de la Motte voulant insinuer que cette action leur a esté inspirée pour faire manquer cet establissement, affin de rendre compte de tout ce qu'il apprendra et sur tout de la conduite que le Sr de Bourgmont qui commandoit dans ce fort a tenue en cette occasion.

Il paroist par les lettres de tous les officiers qui sont en garnison au Destroit qu'il n'y a pas un plus beau ny meilleur pays et que tout le bien qu'on en dit est véritable.

Ledit Sr de la Motte adjouste qu'il n'y a pas à douter que ce poste ne soit incessament la retraite de toutes les nations qui sont de ce costé, que ce poste est parfaitement bien situé, que les nations qui habitent les rives des lacs y peuvent venir sans passer aucun rapide ny aucune chute d'eau et que les Sauvages qui sont dans la profondeur des terres y viennent par des chemins tres-bien. Il aura pareillement soin de s'informer si touts ces advantages se rencontrent dans ce poste.

Ledit Sr de la Motte escrit aussy qu'il a fait porter plein 2 canots de bled françois pour semer les terres de ce poste avec toutes sortes d'autres grains et des matériaux pour faire un grand moulin. Il verra si tous ces grains ont reussy et si ce moulin est sur pied.

Ledit Sr de la Motte marque qu'il n'y a personne en ce poste pour prendre soin des malades et que c'est sa femme et sa fille qui en sont chargéz ; il dit que le supérieur des Hospitaliers de Montréal se chargera volontiers de ces malades et que ces gens sont très propres pour une nouvelle colonie parce qu'ils monstrent à travailler et qu'ils sont propres pour des manufactures. Il aura soin en

Site Internet : Archiv-Histo.com

passant à Montréal de voir ce supérieur pour l'engager à suivre ce que ledit Sr de la Motte propose, et il rendra compte de la réponse qu'il luy fera.

Il trouvera cy joint une copie du traité que ledit Sr de la Motte a fait pour l'establissement du poste du Detroit ; Il veriffiera s'il exécute ponctuellement et surtout s'il rend aux soldats qui luy ont esté donnez par ordre de Sa Majesté, la justice qui leur est deue tant pour leur nourriture que pour leur solde.

Il paroist par les dernières lettres dudit S. de la Motte qu'il y avoit encor actuellement à Missilimakinac le nommé Arnaud, gendre du Sr de Lotbinière qui y faisoit la traite, avec le nommé Boudor, marchand de Montréal. Les Sr de Vaudreuil et Raudot ont eu ordre de faire revenir ces 2 hommes et s'ils estoient encor sur les lieux, Sa Majesté veut qu'il leur ordonne de retourner promptement, le dernier chez luy et l'autre à Québec, sous peine de desobeissance. Il s'informera exactement du commerce que ces 2 hommes ont fait pendant leur séjour à Missilimakinac et il en rendra compte.

Ledit Sr de la Motte prétend que ledit Sr de Vaudreuil a fait renvoyer du Detroit l'interprète des Outaouacks qui avoit toujours esté payé par Sa Majesté et par la compagnie pour faire mettre en sa place le frère de son secrétaire parce que ledit Sr de Vaudreuil a voulu dans cette place un homme tout devoué à luy ; Il s'informera de ce qui s'est fait sur cela et il fera sçavoir si celuy qui a esté en cette place estoit aussy fidèle que ledit Sr de la Motte le prétend.

Ledit Sr de Vaudreuil se plaint de son costé que ledit Sr de la Motte par des veues d'interest veut faire entendre qu'il le traverse dans son establissement affin de le rendre suspect, mais que son unique vœu est de faire commerce avec les Anglois et de tirer le party le plus advantageux qu'il pourra de son establissement par rapport à son intérest seulement.

Ledit Sr de Vaudreuil et lesdits Sr Raudot escrivent conjointement que s'il y a quelque abus dans la traite de l'eau-de-vie chez les sauvages il ne peut venir que par ledit sieur de la Motte qui en a emporté avec luy plus de 15 barriques avec une grande quantité de poudre. Ils marquent aussy que son commissionnaire à Quebek a escrit à celuy qui est à Montréal de donner permission à

tous les canots qui voudroient monter au Destroit a condition d'y porter audit de la Motte 300 livres pesant en eau-de-vie, et qu'enfin il leur a paru que ledit Sr de la Motte avoit envie de faire commerce parce qu'il n'a emporté que de l'eau-de-vie, et de la poudre. Comme sa Majesté veut absolument soustenir les deffenses qui ont esté faites de faire aucun commerce d'eau-de-vie avec les Sauvages. Elle ordonne audit d'Aigremont de veriffier bien précisément la quantité d'eau-de-vie que ledit Sr de la Motte a emporté et d'informer de l'usage qu'il en a fait, c'est le point principal qui a engagé Sa Majesté de l'envoyer au Detroit ainsy il faut qu'il donne toute son attention pour bien esclaircir ce fait et pour en rendre un bon compte.

Il passera du fort du Detroit à Missilimakinac pour visiter cet endroit. Il s'informera du nombre de françois qui y sont et du commerce qu'ils y ont fait des engagemens qu'ils ont avec les marchands de Montreal et de Quebeck et enfin de tous ceux qui sont interessés dans le commerce. Il agira de concert avec les missionnaires qui sont sur les lieux sur la conduite qu'il devra tenir avec les Outaouacks et il s'informera d'eux des dispositions ou ils sont à l'esgard des François. Il prendra aussy toute la connoissance qu'il pourra des avantages de ce poste pour en rendre un compte exact à son retour.

On a informé Sa Majesté que les Anglois travaillent à s'emparer du poste Niagara et qu'il est d'une très grande conséquence pour la conservation du Canada de les prévenir parce que s'ils en estoient les maistres Ils barreroient le passage et empescheroient la communication avec les sauvages amis des François qu'ils attireroient à eux par le commerce aussy bien que les Iroquois et les disposeroient quand ils voudroient à faire la guerre aux François ce qui desoleroit le Canada et contraindroit de l'abandonner.

On prétend que ce poste de Niagara peut servir d'entrepost à l'establissement du Destroit et faciliter le secours qu'on y pourroit donner par le moyen d'une conséquence infinie pour le soustient de la colonie de Canada d'establir ce poste, et qu'on pourroit y parvenir par le moyen du Sr de Joncaire que le Sr de Vaudreuil tient chez les Iroquois. Sa Majesté veut que ledit Sr d'Aigremont examine sur les lieux si ce poste est d'une aussy grande consequence

Site Internet : Archiv-Histo.com

pour la colonie qu'on le prétend et en ce cas qu'il voye avec ledit Sr de Joncaire si on pourroit faire consentir les Iroquois d'y avoir un fort avec du monde, et qu'ils fassent de concert un mémoire bien détaillé des moyens dont il faudroit se servir pour y parvenir et de la despense qu'il en cousteroit pour cela. Affin d'en informer il seroit à désirer qu'il pust s'aboucher avec ledit Sr Joncaire et qu'ils pussent se trouver ensemble à Niagara.

On a voulu faire entendre à Sa Majesté que ledit Sr de Vaudreuil tient ledit Sr de Joncaire chez les Iroquois pour y faire commerce et pour destruire l'establissement du Destroit, Sa Majesté paroist persuadée du contraire ; cependant il ne laissera pas de s'informer de la conduite dudit Sr de Joncaire pour en pouvoir rendre compte.

Lesdits Srs de Vaudreuil et Raudot ont informé Sa Majesté qu'ils ont jugé à propos de ne point affermer le fort de Frontenac et de le retenir pour le compte de Sa Majesté estant persuadés qu'il ne sera point à charge. Ils marquent qu'ils en ont donné le commandement au Sr de Tonty, Comme Sa Majesté n'a pas esté satisfaite de sa conduite pendant qu'il a commandé au Destroit à cause du commerce considérable qu'on prétend qu'il a fait, ledit Sr d'Aigremont doit à son passage en ce lieu s'informer bien exactement si ledit Sr de Tonty ne continue pas de faire commerce pour son compte parce qu'en ce cas il faudroit le retirer de ce poste. Il se fera rendre compte des marchandises que ledit Sr Raudot aura envoyées en ce lieu pour faire la traite et de ce qu'elles auront produit, et il entrera dans le plus grand détail qu'il se pourra sur cela pour voir par le benefice qu'il y aura sur ces marchandises s'il conviendra de soustenir ce poste sur le pied que lesdits Sr de Vaudreuil et Raudot l'ont estably ou s'il faudra l'affermer.

Il aura soin de s'informer de la conduite de tous ceux qui seront dans ce poste au sujet du commerce parce qu'il ne convient pas que personne y en fasse aucun et il rendra un compte exact à Sa Majesté de tout ce qu'il en aura appris.

(Minute)

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

CHARLES-JOSEPH D'AILLEBOUST

Colonies E 2

pièce 1 AILLEBOUST (Charles-Joseph d')

lieutenant de Roi à l'Ile-Royale et aux Trois-Rivières

et

ALAVOINE ( ) sa veuve

(1710-1780)

---

pièce 2

ISLE ROYALE

1753

M. D'AILLEBOUT

Lieutn[t] de Roy Command[t] en l'absence du Gouverneur. 16 8[bre] 1753

---

pièce 3. 1754

M. D'AILLEBOUST command[t] en l'absence du Gouv[r].

M. Prevost ordonnateur

pièce 4

Canada

Isle Royale

M. DAILLEBOUST (Charles-Joseph)

Enseigne a l'Accadie	18 Juillet 1710
Id. a l'Isle Royale	1 Janvier 1714
Lieutenant a id.	2 juillet 1720
Cap[e] a id.	8 Mai 1730
Lieutenant de Roy aux Trois Rivieres	

Portef. des Lieutenants de Roy et majors

(*Copie*)

Site Internet : Archiv-Histo.com

pièce 5

M. de la Porte

Isle Royalle 29 Aoust 1754

M. D'Aillebout

Monseigneur

Jay recue La Lettre que vous mavé fait L'honneur de mecrire par laquelle vous me faite sçavoire que vous mavé accordé mon echange pour Les trois Rivieres, comme je Lavois demandé il y a deux ans, permetté moy de vous en faire mes tres humble remerciments.

Monsieur Drucourt est arrivé icy le quinze de ce mois, je luy ai remis le Commandement a son arrivé, et Lay informé de tout ce qui sest passé pandant Le Temps que jay commandé, il ma paru tres satisfait de la conduite que jay tenu, jespere que Monseigneur Le sera du compte quil aura L'honneur de Luy en rendre.

jay L'honneur de vous represanter que le Commandement ma occasioné bocoup de depanse, jespere Monseigneur que vostre bonté vous angagera a y avoire quelque egard.

Jay L'honneur destre avec un tres profond Respect

Monseigneur

a Louisbourg ce 29 aoust 1754

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

DAILLEBOUST

(*Signature autographe*)

---

pièce 6.

20 Xbre 1754

M. D Aillebout demande une Gratifon

Monseigneur

Jay eu L'honneur dinformer Monseigneur de Rouillé, qu'a Larrivé de Monsieur Drucourt, je Luy avoir remis Le Commandement de Cette isle, et Luy avois randu un Compte exacte de se qui setoit passé dextraordinaire, depuis Le depart de Monsieur Le Comte de Raymond; jay Lhonneur dassurer Monseigneur que je nay rien negligé pandant Le Temps que jay Commandé pour maquiter dignement ce dont jestois chargé, et Je suis persuadé que Monsieur de Drucourt ne vous randra que des Comptes avantageux de ma Conduite.

J'ay L'honneur de represanter a Vostre Grandeur que Cela ma occasioné bocoup de depanse extraordinaire, que jay crue ne pouvoir me dispanser, Ce qui ma Derangé totallement dans mes affaires, jespere que vous voudré bien y avoir egard, en macordant une Gratification, jatand Cette Grace de vostre bonté; je nay pue me randre en Canada Cette année, La saison estant trop avancé quand jay recue Lordre.

Jay L'honneur destre avec un tres profond respect

Monseigneur

Louisbourg ce 20m Xre 1754

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

DAILLEBOUST

(*Signature autographe*)

---

pièce 7

15 Aoust 1774

La Veuve du Sr Daillebout Lieutenant de Roy à Montréal represente tres respectueusement a Sa Majesté que Son Mary n'a cessé pendant l'espace de 51 ans de donner les preuves les plus eclatantes de sa bravoure de son zèle et de sa fidelité particulièrement en 1745 à la deffense de Louisbourg qui fit l'admiration des Ennemis et où il fut fait prisonnier; qu'ensuite il essuya un combat très opiniatre sur une escadre du Roy où il fut blessé et fait prisonnier; que depuis estant Lieutenant de Roy à l'Isle Royalle, cette colonie fut encore attaquée et prise par Les Anglois en 1758, qu'en 1760 le Canada tomba au pouvoir de cette même puissance, qu'il fut fait prisonnier pour la troisième fois et qu'il n'a été ramené d'Angleterre à Rochefort que pour y terminer sa carrière après une longue maladie. les pertes considerables que le Sr Daillebout a supportées par la

Site Internet : Archiv-Histo.com

prise de ces deux colonies ont laissé sa veuve sans fortune et Elle n'a pour subsister qu'une pension de 1000 l. sur le fonds des Colonies qui se trouve réduite par les differentes retenues a 832 l. 6 s. 8 d.

Les services distingués du Sr Daillebout et ses malheurs paroissent rendre sa Veuve susceptible des graces du Roy, et il seroit de sa bonté et de sa justice de lui accorder une pension de 400 l. sur le fonds des Invalides de la Marine.

Bon. (1)

---

pièce 8
19 Aoust 1780

Exp.
26 aoust 1780

La De Daillebout supplie Monseigneur de vouloir bien luy acorder, à titre de gratiffication extraordinaire, soit sur les dépenses secrettes de la Marine, soit sur les fonds des Invalides, une somme de 916l. 13s. 4d. qui appartient aux héritiers de feu M. Rigaud de Vaudreüil ancien Gouverneur de Montréal, pour un mois 25 jours de la pension de 4000l. dont cet officier joüissoit sur le Tresor Royal et de celle de 2000l. sur les dépenses secrettes; elle represente que la cession de cet objet luy a été faite par les dts. heritiers, mais que la multiplicité des pieces à raporter pour la validité du payement, en absorberoit la majeure partie, si Monseigneur n'avoit la bonté d'avoir égard à sa demande.

Monseigneur est suplié de vouloir bien donner sa décision./.

Bon sur les invalides (2)

---

pièce 9
M. G.

M. Mottu

m'en parler aujourdhui

Monsieur

J'ay Eu L'honneur de vous addresser samedy Dernier un memoire comme vous me l'aviés permis;

(1) Ce mot « Bon » est de la main de Louis XVI.
(2) Ces mots sont de la main de Sartine.

— NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

mais vos grandes occuppations, ont Eté cause qu'il est resté sans reponse, je vous supplie Monsieur, De vouloir Bien me la faire parvenir, je n'attends qu'apres pour quitter paris ou je mange Beaucoup Dargent que j'ay tres peu; j'Espere, de vous, Monsieur, cette grace

j'ay L'honneur d'Etre avec un tres profond Respect

Monsieur

Votre tres humble et tres
obeissante servante
Alavoine d'Ailleboust
(*Signature autographe*)

De l'hotel de Valois,
rüe DeVantadour
Le 16 aoust 1780.

---

pièce 10
M. G.

M. Mottu

faire une feuille sur cette demande m'en parler.

Monsieur

J'ay L'honneur De vous addresser le memoire que vous m'avés Demandé, auquel je vous supplie De vouloir bien donner votre attention ordinaire; vous connoissés mon peu de fortune, Et les Bontés dont vous m'avés toujours honoré, me font Esperer que si vous pouvés faire quelque chose De plus, vous le ferés, n'ayant que vous dans le monde pour soutien

J'ay L'honneur d'Etre avec une vive reconnoissance, Et un tres profond Respect.

Monsieur

Votre tres humble Et tres
obeissante servante
Alavoine d'Ailleboust
(*Signature autographe*)

a paris Rüe DeVantadour
hotel De Valois le 12 aoust 1780.

Site Internet : Archiv-Histo.com

pièce 11

A Monseigneur De Sartine Ministre
Et Secretaire d'Etat au Departement
De la Marine

La Dame veuve Du Sr Daillebоust a L'honneur de vous représenter qu'il reste Dû a feu M. Le Marquis de Rigaud un mois, Et vingt Cinq jours De ses appointements montants a 926l. 13s. 4d. Dont ses héritiers luy ont fait cession, que les renonciations des des dits héritiers absorberoient La plus grande partie De cette somme, Elle supplie En ces considérations, Monseigneur, de luy accorder par Gratification Extraordinaire les dits appointements, soit sur les fonds Des Invalides, soit sur ceux des Dépenses sécrettes; Monseigneur, n'ignore pas que la Dame Daillebоust n'a aucune fortune, Et que les seuls Bienfaits Du Roi, L'a font subsister.

(*Placet original*)

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

CHARLES-PHILIPPE D'AILLEBOUST

Colonies E 1
pièce 2

D'AILLEBOUST (Charles-Philippe)

né à Rochefort le 25 décembre 1762
lieutenant des troupes nationales de Cayenne
repassé en France pour cause de folie
(1773-1790)

Cf. D2C 137, fol. 40.
D2C 127, fol. 33.
D2C 10, fol. 206, 213vs.

pièce 2

D'AILLEBOUST

N° 31.
D'Aillebоust.

pièce 3

Dant le Courant de l'année 1773 le Sieur Raux Maitre-Tailleur a pari, a fait et fourny a Mr. le viconte de la poterÿe, des ouvrages montant a la somme de huit cent soixante Et une livre; pressé Dargent pr. faire son Commerse, et ne pouvant en resevoir de Mr. le viconte de la poterÿe fuct obligée aÿant son memoire arretée, de formez un opposition Entre les maint de Monsieur Joli de fleury ansien procureur general, qui Etoient depositaire d'un Contrat de 4000l appartenant aux dit Sieur de la poterÿe, sur le Chevalliez dailliebout qui contoit après la vente de ce Contrats, Touchée quelque argent comme ils lui Etoient promis par le viconte de la poterÿe son ami Et se rendre pour lors aux lieux de son abitation, Comme ils lui Etoient ordonnée par le ministre, fut trompée par Lopposition que javoit formée, Et se rendit avec le viconte de la poterÿe, Chez le sieur

Site Internet : Archiv-Histo.com

Raux, pour le prié d'Ecrire au s^r. Chenelle de Versailles p^r. sollisiter aux près de Monsieur de larocque Et mr de Boîne de lui delivré ses appointemant, sur le champs j'ai Ecri a M^r. Chenel qui a fait ce quil faut faire p^r. obligée un gallant homme, dautant mieux qu'ils en avoient entendu parler par M^r. David mousquetaire du roy, Et fit tout les instances auprès de ces messieurs p^r. lui faire Delivrée ce qu'il desiroit, ne laÿant pus optenir M^r. Chenel me fit une reponce que je fit par a M^r. Dailliebout, que comme aÿant desobeÿ aux ordre du ministre de se rendre lanée avant comme ils lui avoient Etée ordonnée on ne vouloit lui faire aucune rémise, voila un homme pressée de son départ Et ne pouvant touchée un sols se mit a repandre des Larmes Et me dire que jetoit le soeul qui pouvoit lui rendre service, toute ces protestations me firent accordée a toute ses demandes Et je consenty a donné main levez de loposition entre les maint de mondit Sieur Joly de fleuri, aux moÿent de ce quil acepteray une lettre de change dont ils en fixeroit le temps ce quil fit Et me dit de lui accordé jusqua la fin de 9^bre 1774 ce qu'il feroit un anée quil lui falloit p^r. aller Et faire repasser Et que même sy son corespondant a la rochelle lui delivroit des font quils men feroit passée, Et p^r. me dedommagé qu'ils menverroit des marchandise Je suis encore a en avoir reponce Et par la lettre que jay reçu dun jeune homme que je lui ait procuré p^r regir son bien ils ne marque quils sont arrivée aux mois d'avril dernier 1774 Et le jeune homme lui a fait resouvenir suivant la lettre d avis quil mecrit du 29 may de Caÿenne M^r. le Chevallier a oubliée ce quil ma repetée a paris avec Tant de protestations; dans pareil sirconstance jai été obligé davoir recour a M^r Dumenil mon parent qui ma fait la remise de 861^l que javoit Besoin p^r paÿé les marchand qui me persecutoient / le Jeune homme se nomme Loüis Mazure dont M^r Bloin lui a promis de le recommandée a Caÿenne.

(Original).

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

pièce 4 A M^rs fiedmont Et de Lacroix

A V^lles. Le 19 X^bre 1774

R. f. Les S^rs Dumenil et Raux Reclament, M^r Le payement d'une Lettre de Change de 861^l acceptée par Le S^r. Dailleboust Lieutenant des troupes nationales a Cayenne Le 18 X^bre. 1773. payable a l'ordre du S^r Raux qui la passé a celui du S^r. Demenil. Je joins ici avec une expédition du protêt qui êté fait de cette Lettre de Change une procuration dont vous chargerez quelqu'un de Sur pour en poursuivre le payement; et dans le cas ou le S^r Dailleboust refuseroit de prendre les arrangemens convenables pour sacquitter M^r De Lacroix ordonnera la retenue de la somme pour ses appointemens en entier ou par partie aux époques que vous croirés devoir fixer, et il m'en enverra le montant en une Lettre de Change sur le trésorier g^al. des Colonies a L'ordre du S^r Dumenil à qui je la ferai remettre en retirant celle acceptée par le S^r Dailleboust pour vous l'envoyer acquittée, afin que vous la lui remettiés.

J'ay lhonneur d'être avec un sincere attach^t.

(Minute).

---

9 ^bre 1774

M. Dumenil.

Pièce 5

A MONSEIGNEUR DE SARTINE
Ministre et Secrétaire d'Etat

M. Chapelet
9^bre 1774
M^r Dumesnil

MONSEIGNEUR

Le sieur Dumesnil employé a la poste aux lettres de Versailles, a l'honneur de supplier votre Grandeur, pour lui procurer le remboursement d'une lettre de change de 816^l, qu'il a prété au S^r Raux, M^e Tailleur de paris, pour faire des fournitures d'habits, Tant en uniforme, que d'autres habits a M^r le vicomte de la poterie, natif des Isles et cotes de S^t Dommingue, quartier Daquin, le dit S^r De la poterie etant allié a M^r. le Chevallier d'Ailleboust, commandant des troupes de Cainne, qui etant obligé de se rendre a Sa Colonie suivant les ordres qu'il en a

Site Internet : Archiv-Histo.com

reçu du Ministre en 1773 fut obligé d'implorer le secours du sieur de la poterie pour lui preter la meme valeur, en espece, pour lui procuré le moyen de se rendre chez lui, et d'accord avec le Sr raux, qui devoit toucher la meme somme, a consenti que Mr de la poterie dispose en faveur du Sr D'aillebоust, moyennant qu'il accepteroit une lettre de Change à son profit de la meme somme, payable le 30 novembre 1774. A present que le Sr Daillebоust se trouve rendu chez lui, le Sr Raux ayant été obligé de prier le Sr Dumesnil son parent de lui preter la meme somme pour faire son commerce et se trouvant hors d'etat de rembourser le suppliant, il vous priroit de lui faire delivrer Cette somme sur les appointements dudit Sr Chevallier D'aillebоust.

Le suppliant ne cessera de faire des vœux pour la conservation de votre GRANDEUR.

(*Placet original*)

---

pièce 6
Colonies
Cayenne
No 230. Première
Particulière
Affaires Courantes

Cayenne Le 20 Janvier 1776.

M. Dauz 29 may.

Monseigneur

Envoye par le Sr Daillebоust d'une lettre de Change de 861. pour payer le Sr Raux son créancier.

J'ai l'honneur de vous adresser, suivant vos ordres du 19 Xbre 1774, *une Lettre de change de* 861[l]. *pour pareille somme* que le S. D'Aillebоust a remis au trésor afin d'acquitter la lettre de change de 861[l] qu'il avoit passée à l'ordre du Raux (*sic*) lequel l'avoit passée à celui du Sr Dumenil. Vous voudrez bien, Monseigneur, me renvoyer ladite Lettre de change acquittée afin de la remettre au S. D'aillebоust.
Jai l'honneur d être avec un très profond respect

Monseigneur

Votre tres humble et très obéissant serviteur
DELACROIX
(*Signature autographe*)

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

pièce 7
1er Quartier
Colonies
Cayenne
Exercice *1776*
N· 31
Diverses dépenses
Seconde

A Cayenne, le 20, Janvier 1776.

Pour £ 861.

La première a été remise au sr Roux,

Monsieur,

A Deux mois de vüe

Il vous plaira payer par cette Seconde de change, ma première ne l'étant, a l'ordre de M. Daillebоust la somme de huit cent soixante une livres valeur recue comptant argent acompte des diverses dépenses sulvant la lettre du ministre du 1er 8bre 1773.

De laquelle somme Je vous tiendrais compte sur les Dépenses de cette Colgnie de l'Exercice 1776.

Je suis,

Monsieur,

Votre très-humble & tres-obeissant serviteur,

Delariviere
(*Signature autographe*)

Vu au Controle
Préville
(*Signature autographe*)

A Monsieur
Monsieur Boudart de Ste James
Trésorier général des Colonies
Francoises
a Paris

(*au dos*)
Le Chr D'Aillebоust.

Vu par nous Commissaire le marine ordonnatenr de la Guyane française
Delacroix
(*Signature autographe*)

---

pièce 8
Colonies
Cayenne
N. 125 Première
Commune
Affaires courantes

A Cayenne Le 17 Juin 1775.

M. Dauz. 3 8bre.

Monseigneur

Le Cher Daillebоust débiteur au Sr Dumênil a le 28 7bre

En conséquence de vos ordres que nous avons signifiés au S. Chevalier *D'aillebоust*, Lieutenant des troupes nationnales, *cet officier s'est mis en devoir*

Site Internet : Archiv-Histo.com

d'acquitter *la Lettre de change de* 861[1] qu'il avoit acceptée, payable à *l'ordre du S^r Raux* qui l'a passée à celui du S^r Dumesnil; mais, comme dans le tems où la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous ecrire à ce sujet nous est parvenuë, le S. D'ailleboust se trouvoit sans fonds, il s'est arrangé pour acquitter cette Lettre de Change au mois d'octobre prochain, pour le paiement de laquelle M. de Lacroix lui donnera une Lettre de change sur le Tresorier général des Colonies à l'ordre du S^r Dumesnil que cet ordonnateur aura l'honneur de vous adresser, et vous voudrez bien ordonner que l'original de la Lettre de Change de 861[1] lui soit renvoyée acquittée.

Nous sommes avec un profond respect

Monseigneur

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

Fiedmont Delacroix

(*Signatures autographes*)

---

pièce 9

A M. de La Croix

Du 21 Aoust 1776.

R.

J'ay reçu, M. avec votre Lettre du 20 janvier d^er La lettre de Change de 861 que vous mavez adressée pour acquitter une traite de pareille somme acceptée par M. Le Ch^er Daillebout au profit du S^r Roux (*sic*) qui lavoit passée a l'ordre du S. Dumenil. Jay remis cette traite a ce dernier qui ma rendu la lettre de change de M. Daillebout Duement acquittée je la joins ici avec le protest vous voudrez bien remettre le tout a cet officier

J'ay.

(*Minute*)

(*à suivre.*)

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

PERTE DE LOUISBOURG, EN 1745. — En recherchant les causes de la perte de Louisbourg en 1745, j'ai trouvé dans Voltaire : *Le siècle de Louis XV*. « A la « première nouvelle des préparatifs « contre la colonie, le ministre de la « marine de France fait partir un vais- « seau de soixante quatre canons, « chargé de tout ce que manquait à « Louisbourg... » L'opinion publique à cette époque n'était-elle pas portée à accuser de négligence le ministre de la marine. Où pourrais-je trouver trace de cette opinion française?

UN PROFESSEUR D'ARICHAT.

EXCOMMUNIÉS POUR LEUR PATRIOTISME EN 1775. — En 1775 les Américains voulurent secouer le joug de l'Angleterre et gagner à leur cause les Canadiens-Français, Mgr Briand, évêque de Québec, donna des instructions à son clergé pour que celui-ci préconisa la fidélité à l'Angleterre. Quelques canadiens de Saint-Michel de Bellechasse se déclarèrent en guerre contre les autorités religieuses et civiles, cinq d'entre eux furent excommuniés par Mgr Briand et leurs corps furent inhumés en haut d'un lot de terre de troisième rang de la paroisse, l'abbé Pierre Chauffour ou Chawfour étant curé de la paroisse, qui pourrait me donner la date exacte de l'inhumation de ces cinq canadiens et leur nom.

OLIVIER MOREL.

MONTREUIL (JACQUES RENÉ DE). — Pourrait-on me fournir quelques renseignements sur Jacques René de Montreuil, capitaine du Régiment des grenadiers de la Reine, chevalier de Saint-Louis, célibataire qui mourut à Québec, en avril 1780. Il était né au château de Vaugeois (Mayenne) le 30 juin 1713 et était le 5^e enfant de René-Charles-Henri de Montreuil, seigneur de Vaugeois, etc. et de Charlotte Tréton de Baladé.

Les de Montreuil venaient du Maine; ils possédèrent en Normandie la Chaux, Rasnes, la Coulonche, la Sauvagère, S^t-Maurice-du-Désert. Le titre de La Chaux fut conservé par eux en souvenir du fameux capitaine de La Chaux — Michel de Montreuil — qui servit sous Matignon, et fut capitaine-commandant de la ville et château de Cherbourg (1574-1621).

P. ALB. DAVID.

UNE LETTRE DU CHEVALIER DE WARREN (EXTRAIT D'). — Je retrouve, dans mes notes ce passage d'une lettre écrite par le chevalier de Warren, colonel d'infanterie, lettre datée d'Ostende, 30 Octobre 1758 : « ...Ils [les anglais] « n'enverront dans la suite que de « l'argent et des munitions de guerre à « l'Amérique Septentrionale, ils disent « y avoir le suffisant de troupes, et qu'il « leur faudrait plus rien qu'un général « qui scut les commander pour parve- « nir à leurs fins... ». Je n'ai aucune indication de sources sur cet extrait ; il me serait utile de retrouver quelques renseignements sur ce chevalier de Warren, et où se trouve la lettre où j'ai pris cette phrase...

A.-L.L.

LE DUC D'ANVILLE ET L'OPINION EN 1746. — L'on parle beaucoup du duc d'Anville en ce moment ; des détails sur sa mort ont été publiés, des lettres inédites concernant son expédition viennent de voir le jour. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur ce que « pensait » l'opinion publique de Paris, en décembre 1746, lorsque arriva la nouvelle de sa mort ?

UN OFFICIER DE MARINE.

MARIEN DE COSTEBELLE. — Dans le vol II. de la *Collection de Manuscrits relatifs à la Nouvelle France*, publié à Québec, en 1884, on lit à la page 145 : « Versailles, janvier le 28 [1694]. Com- « mission de Cappitaine d'Infanterie « pour le sieur de Costebelle, pour « servir en Canada. Ordre du Roy pour « donner la lieutenance de la Compa- « gnie de la Hontan, commandée par le « Sieur de Costebelle, au sieur de Ran- « cogne... Aultre pour monsieur Marien « de Costebelle, enseigne la place de « Monsieur de S^t Ovide. » Quel est ce Marien de Costebelle? Est-ce un parent

Site Internet : Archiv-Histo.com

de Philippe Pastour de Costebelle ? Quel est la cote des documents cités dans cette Collection de Manuscrits.

A.-L. L.

LES SURNOMS DE LEMOYNE. — Ces surnoms sont connus : *Longueil* est celui de Charles Lemoyne, le fondateur de la dynastie, et de Charles, le 1er Baron, son fils aîné ; *Assigny, Bienville, Chateauguay, Iberville, Maricourt, Sainte-Hélène, Sérigny*, sont ceux de ses autres enfants ; *Martigny*, celui des descendants de son frère Jacques. Mais l'on ignore presque totalement pour quelles raisons ils ont été choisis et quels lieux ils évoquaient pour leurs possesseurs. Cependant le *Bulletin des recherches historiques* (*passim* et surtout vol. VI, pp. 349-350) a cherché à en expliquer l'origine. Les hypothèses qu'il donne pour *Longueil* et *Assigny*, communes de l'arrondissement de Dieppe, sont presque des certitudes ; encore faudrait-il savoir si les Lemoyne avaient là quelque bien. Son explication pour *Iberville* n'est pas claire et l'on ne voit pas du tout ce que peut être cet Iberville : « chef-lieu à la Haie dans la chatellenie d'Hotot à Dieppe ». Quant à *Maricourt*, commune près d'Amiens (exactement dans le canton de Combles, arrondissement de Péronne), c'est possible. Mais les suggestions qui ont trait à *Bienville*, commune du canton et arrondissement de Compiègne, dans l'Oise ; à *Sérigny*, commune du canton de Bellême, dans l'Orne ; à Chateauguay, près de Riom, dans le Puy-de-Dôme, ne nous contentent guère ou pas du tout. Pourquoi les Lemoyne, originaires de Dieppe, auraient-ils couru si loin chercher des surnoms ? Pour des raisons de parenté, d'alliance ou d'amitié avec des gens possessionnés dans ces régions ? On demande lesquelles ; mais on demande surtout s'il n'y aurait pas dans les environs de Dieppe, portant ces mêmes noms, quelques hameaux, fermes ou bois ? Le moindre bout de champ ferait l'affaire. Ne pourrait-on le trouver en consultant les cadastres communaux de Longueil ou autres localités voisines de Dieppe ?

QUÆRENS.

RÉGIMENT DE L'ALLIER. — Un régiment ou une compagnie de ce nom sont mentionnés dans quelques ouvrages ou documents à l'occasion d'un Alexandre (ou Isaac) Berthier qui y était capitaine. Ainsi Régis Roy et G. Malchelosse, à la page 74 de leur brochure sur le régiment de Carignan, mentionnent le Capitaine Alexandre Berthier de la Compagnie de l'Allier. Mais on lit dans le dictionnaire généalogique de Tanguay (Premier volume, p. 494, note 4) : « Isaac Berthier capitaine d'infanterie au régiment de Sallier ». Il ne semble pas qu'il y ait eu une compagnie de l'Allier dans le régiment de Carignan ; ou, du moins, aucune de ce nom ne figure dans le rolle des soldats de ce régiment demeurés en Canada (Arch. Nat. Colonies D^{r} C vol. 47). Qu'est-ce donc que ce mot : Lallier ou Sallier ? Conformément à l'orthographe de Tanguay serait-il une corruption du nom de Sallière ? Selon celle de Roy et Malchelosse serait-il un emprunt à la géographie, à la rivière de l'Allier, pour baptiser — c'est bien le cas de le dire — tel régiment ou telle compagnie d'infanterie ? En connaîtrait-on quelque autre qui fût pleinement satisfaisante ?

BORBONENSIS.

RÉPONSES

PRÉSIDENT de LOZON (Vol. 5, N° 1 - Page 58 ex 412). — Dans son ouvrage « Cartes Marines », M. l'abbé Anthiaume parle longuement et à plusieurs reprises de Jean Dupont et des deux portulans de 1625 qui se trouvent au Dépôt des Cartes de la Marine. Ces deux portulans sont en effet dédiés au Président de Lauzon et, à ce sujet, M. l'abbé Anthiaume écrit ceci : L'écusson est « De gueules à trois serpents mordant leur queue d'or », armoiries inexactes. Les vraies armes des Lauson (Poitou) sont, d'après d'Hozier : « D'azur à trois serpents d'argent posés en rond deux et un, se mordant le bout de la queue ». — Jean de Lauson ou Lauzon, sieur de Lirac, président au Grand Conseil, était né en 1584. La Compagnie de la Nouvelle-France, ou compagnie des Cent Associés, avait son siège à Paris. Plus tard, elle laissa à un syndicat de marchands de Dieppe, Rouen et même Paris, sous la conduite du rouennais Jean Rosée, le soin des opérations commerciales et la gestion des finances de la Compagnie. Jean de Lauson fut le surintendant général de cette association particulière. Très connu en Normandie, on conçoit que Dupont lui ait dédié ses deux cartes faites peut-être sur les conseils et pour le compte de Lauson lui-même. Devenu Gouverneur de la Nouvelle-France en 1651, Jean de Lauson vint mourir à Paris en 1666.

Qu'il soit permis au Président des « Amys du Vieux Dieppe » de se réjouir d'avoir pu répondre par le canal de *Nova Francia*, au confrère qui se cache sous le pseudonyme : « Un Amy du Vieux Dieppe ».

Marcel BOCQUET.

LIVRES et REVUES

ABBÉ A. COUILLARD-DESPRÉS. — **Charles de Saint-Étienne de la Tour, Gouverneur, Lieutenant-général en Acadie et son temps, 1593-1666.** — Arthabaska. Canada. 1930. — Un volume in-4° de 498 pages.

La raison d'être de cet ouvrage est de venger Charles de la Tour des accusations et des injures que certains historiens ont accumulées sur sa mémoire et sa famille. Pour rendre son livre digne et capable de ce destin, l'auteur n'a épargné ni les années, ni les recherches, ni les dépenses; mais nous regrettons que, préoccupé de le faire paraître pour commémorer un centenaire, il n'ait pas employé quelques mois et quelques efforts de plus pour le rendre parfait. Çà et là, en effet, apparaissent des défauts, gros ou menus. En voici quelques-uns:

1° La généalogie que l'auteur nous présente des Saint-Etienne, seigneurs de Turgis, Lignières, etc., est copieuse, mais touffue, mal agencée, difficile à suivre; et nous craignons que les belles alliances qui leur sont octroyées avec les Dauphins d'Auvergne et autres maisons n'aient pas été suffisamment contrôlées.

2° L'auteur ne nous apporte pas la preuve documentaire et indiscutable que Charles de la Tour appartient à cette famille. La similitude des armoiries et du patronyme établirait, il est vrai, une grande probabilité, mais non pas une certitude. Or, les armoiries ne sont pas absolument identiques. Celles de Charles de la Tour sont chargées d'un petit écu placé en abîme et brochant sur celles des Saint-Etienne. Quelle est la signification de cet écu? Est-il une brisure de branche cadette? Selon le P. Menestrier, la manière la plus commune de briser et « presque la seule en usage dans le Royaume » est l'addition d'une pièce nouvelle aux armoiries pleines de la famille. Les pièces dont on se sert ordinairement sont le lambel, la bordure, le bâton péri, l'étoile, la coquille « et autres semblables qui n'altèrent pas considérablement le blason principal ». On les place séparément; mais possède-t-on quelque exemple de la brisure constituée par un écu entier et complet? Le petit écu dont il s'agit ne serait-il pas plutôt le rappel de la lignée paternelle, comme le sont les armoiries des Bourbon sur le blason des rois

Site Internet : Archiv-Histo.com

d'Espagne? Mais quel serait le nom de ces ascendants paternels? Et n'y aurait-il pas lieu, alors, de douter que *Saint-Etienne* soit le vrai patronyme de Charles de la Tour?

3° Dans les lettres patentes accordées par Guillaume Alexandre à Claude de Saint-Etienne, celui-ci est qualifié Sieur de la Tour et de Vuarre, ou Vuarse. L'abbé Couillard croit que Vuarse a été substitué à Veauce. Pourquoi supposer une telle déformation d'orthographe et de son? Des seigneuries de Wars, ou Wart, ont existé en France. Le P. Anselme en signale une en Limousin en 1430 et 1517 (IV, 785 et 825) et une autre sur la Meuse en 1379 (VI, 652). Il existe dans le département de la Meuse un village du nom de Warcq, qui est appelé dans les documents Wart en 1336 et *Ware* en 1601 (Dict. topographique de la Meuse, p. 262).

4° A la page 222, l'auteur s'escrime à expliquer les mots « de la part de Monsieur de la Tour », dans la lettre du roi, du 16 mars 1633, ordonnant le retrait des Récollets. Il perd son temps; il eût mieux fait de contrôler la lecture de son copiste, qui est mauvaise. Nous sommes allés voir le document aux Affaires Etrangères (Mém. et Doc. Amérique, IV, f° 124). C'est une minute dont plusieurs mots et lignes ont été raturés et remplacés par d'autres, en marge et en interligne. Visiblement il y a eu deux rédactions: la première sous forme d'une note adressée à M. Bouthillier, la deuxième sous forme de brouillon écrit par Bouthillier sur cette même note. Voici la première rédaction.

« Monsieur Bouthillier est supplié d'escrire de la part *du Roy une lettre au Sr* de la Tour, *capitaine du fort de la Tour en la Nouvelle France, pour luy faire entendre qu'ayant plu à sa Maté d'envoyer des Religieux de l'ordre des* Capucins pour administrer les sacrements et servir au besoin *des* françois demeurans au Port-Royal, au fort de la Tour et autres habitations de la Cadie, *elle luy mande qu'il fasse* retirer du fort de la Tour les gens d'église séculiers ou religieux qui *seroient audit fort ayant* soin de *les* faire conduire en France pour retourner en leur province et mettre en leur lieu lesdits religieux capucins, pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver du meslange de personnes de diverses conditions en ce païs-la. »

Au reçu de cette note, Bouthillier a composé la lettre. Il a biffé certains mots, ceux qui sont ici en italique; mais il a omis de biffer toute la première ligne: « Monsieur Bouthillier est supplié d'écrire de la part » et, en dessous de cette ligne, il a écrit « Mr », tout juste devant le nom de la Tour; puis il a continué son brouillon, en ajoutant tels mots ou lettres en marge, en interligne, en surcharge ou à la fin. Et cela a donné ce qui suit:

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

« Mr de la Tour, Envoyant des Religieux capucins pour administrer les sacremens et servir au besoin les François demeurans au Port Royal, au fort de la Tour et autres habitations de la Cadie, je vous escris cette lettre pour vous dire que vous faciez retirer dudit fort de la Tour les gens d'église séculiers ou religieux qui y peuvent estre, lesquelles vous aurez soin de faire conduire en France pour retourner en leur province, et mettrez en leur lieu lesdits religieux capucins, pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver du meslange de personnes de diverses conditions en ce païs la. A quoi m'assurant que vous satisferez. »

En comparant ces deux textes, on voit que l'ordre est envoyé à la Tour de la part du roi et non pas, comme le dit le P. Candide, à la Tour de la part de la Tour lui-même, ce qui est un candide non-sens. Mais quel dommage que notre auteur n'ait pas pu sur ce point répondre pertinemment à son adversaire!

5° Il n'a pas su davantage, sur la question de l'origine des Mius, dits d'Entremont, en Acadie, se garantir des illusions de M. Léandre d'Entremont; et, blousé par celui-ci, il ente ceux-là sur la maison d'Entremont, en Savoie. Il se trompe, car le patronyme des Entremont, d'Acadie, n'est autre que Mius. Cela ressort clairement de l'acte de procuration passé et signé le 22 octobre 1699, au Port-Royal, par Jacques et Abraham de Mius. Nous avons vu cet acte en sa copie, certifiée par de Goutin, le 29 octobre suivant, et déposée, le 6 janvier 1700, devers Maître Laurent, notaire à Paris, chez le successeur duquel elle se trouve encore. Les deux Mius sont ainsi dénommés: « Jacques de Mius, écuyer, sieur d'Entremont... Abraham de Mius, écuyer, sieur de Plémarais (*sic*) »; et ils ont signé comme il suit: « Jacques de Mius, dit d'Entremont... Abraham de Mius, dit Plainmarais ». Un tel libellé démontre incontestablement que Mius est leur nom patronymique et Entremont et Pleinmarais des surnoms de terre ou de fantaisie.

Dans la conclusion de son ouvrage, M. l'abbé Couillard prie le lecteur de lui signaler les documents qu'il aurait ignorés, « car, dit-il, il n'est jamais trop tard pour perfectionner une œuvre ». Simplicité et droiture admirables! C'est pourquoi nous lui adressons ces remarques en toute amitié et courtoisie; le félicitant de ce que son livre, en l'état actuel, avec ses nombreux documents inédits et ses jugements sagaces, est une chose fort estimable; et lui souhaitant que l'occasion se présente de le retoucher, de l'améliorer et d'en faire le monument définitif que ses amis — et l'Histoire — attendent de lui.

Emmanuel de CATHELINEAU.

Site Internet : Archiv-Histo.com

La conquête du Canada par les Normands, biographie de la première génération normande au Canada. Montréal. Ducharme, 1930.

Dédié au député de Dieppe, M. Robert Thoumyre, orné d'une préface de M. Aegidius Fauteux, l'ouvrage de M. E. Vaillancourt est un dictionnaire des familles Canadiennes d'origine normande, très utile à consulter. Le volume s'ouvre sur Guillaume Adam, dit Laramé, originaire de Sainte-Geneviève-en-Caux. Il se ferme sur Pierre Yvelin, de Sainte-Trinité de Bois-Guillaume. Entre ces deux canadiens de Normandie, se placent tous les autres normands du Canada. Le travail de M. Vaillancourt fut immense si l'on songe qu'il a dû rechercher dans les archives, au Canada et en Normandie, le lieu d'origine de tous les Normands qu'il a groupés. Besogne formidable qui lui a coûté plusieurs années de labeur.

M. Vaillancourt était déjà connu par ses ouvrages sur une *maîtrise d'art au Canada.* C'est lui qui révéla, en effet, cette école Quévillon dont on trouve encore les œuvres dans la province de Québec. Les églises ornées des sculptures de Quévillon et de ses élèves n'ont pas toutes été détruites, et M. Vaillancourt les a étudiées une à une avec amour, précision et talent. Il a ainsi rendu le plus signalé service à l'art canadien. Si M. Emile Vaillancourt était né plus tôt, on n'aurait peut-être pas détruit tant de charmantes églises canadiennes et, notamment, N.-D. de Pitié à Montréal. Ces crimes contre la race et contre la beauté sont devenus bien difficiles depuis son ouvrage sur Quévillon. Il a éveillé un sentiment nouveau chez nos canadiens qui préservera désormais les vestiges du passé.

La *Conquête du Canada par les Normands* vaudra à M. Vaillancourt la reconnaissance des érudits, car il facilitera bien des recherches et éclairera bien des obscurités, du moins en ce qui concerne l'origine normande de beaucoup de familles canadiennes.

La R. R.

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

18.659. — Imprimerie Gabriel Enault, Paris-Mamers. — 11-30.

Vol. V. — N° 4 Juillet-Août 1930

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

NOVA FRANCIA

Organe de la

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Le Commandeur de Sillery, par Edmond BURON. — **Les Joly de Marval,** par Emmanuel de CATHELINEAU. — **Quelques « dossiers personnels »,** par Th. B. (*suite*). — **Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, Supérieure des Hospitalières de Québec,** avec des notes de A.-Léo LEYMARIE (*suite*). — **Questions et Réponses. — Livres et Revues.**

Le Numéro: édition ordinaire, 9 fr; édition de luxe, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

1bis, Rue François-Ier, PARIS.

Tél. Elysées 57-64

Site Internet : Archiv-Histo.com

NEUF OCCASION LIVRES RARES
25, Rue Claude Bernard, 25
PARIS V^e^
Reg. du Com. Seine N° 449.527

PROCURE ET EXPÉDIE RAPIDEMENT AUX MEILLEURES CONDITIONS TOUS OUVRAGES

Littérature — Classique — Médecine
Science — Histoire — Géographie
Droit — Philosophie — Religion
Beaux-Arts — Luxe
Bibliographie, etc...

Demandez-nous chaque mois la liste des nouveaux livres parus

Travaux de Reliure

AU DOMAINE DU LIVRE

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE

Catalogue de Bons Livres
Rares et Curieux
Dans différents Genres
BEAUX-ARTS — PEINTURES
Ouvrages sur la Gravure et les Graveurs
BIBLIOGRAPHIE — IMPRIMERIE
LIVRES EN DIVERS GENRES

CONDITIONS SPÉCIALES AUX GROUPEMENTS
BIBLIOTHÈQUES - COLLÈGES - CERCLES, ETC...

Dépositaires Généraux de *Nova Francia* :

A PARIS

Gabriel ENAULT, libraire, 77, Rue de Rennes (6^e^).

A MONTRÉAL (Canada)

GRANGER frères, libraires, 54, Rue Notre-Dame (Ouest).

A QUÉBEC (Canada)

T. GIROUX, libraire-bouquiniste, 177, Grand-Allée.

Achat et vente des brochures, revues et livres canadiens.

LE COMMANDEUR DE SILLERY

Il y aura bientôt trois cents ans que Noël Brulart de Sillery est mort. Son œuvre, au Canada, ne donne pas, de prime abord, l'impression d'être considérable. Elle le fut pourtant, et, parmi les grands artisans de cette fondation coloniale, il occupe un rang de premier mérite que l'Histoire religieuse devra reconnaître. Les Jésuites ont, à plusieurs reprises, rendu hommage à son zèle et à sa générosité; nous avons le témoignage des PP. Lallemant, Le Jeune, Bigot et Colignon. Malheureusement nous ne savons pas grand'chose de sa vie privée; c'est peut-être ce qui a amené l'oubli dans lequel nos mémoires l'ont relégué. Je crois bien que si le savant historien canadien J. B. A. Ferland n'avait eu connaissance d'une *Vie* édifiante de ce grand bienfaiteur du Canada, il n'aurait guère pu dire de lui autre chose que ce qu'on trouve dans Moreri.

Heureusement il nous reste de nombreux documents de tabellionage. A l'aide des mémorialistes, des panégyristes et de quelques papiers de famille, on peut espérer grouper un ensemble de faits qui donnent de cette grande figure une physionomie un peu plus précise. En écrivant ces notes sur ce « converti » si sympathique, mon intention est principalement de rechercher son vrai visage et de donner aux fervents de l'histoire canadienne, les raisons qu'on a de l'honorer et de le chérir. Et puis, l'émotion que provoque le spectacle de sa mélancolique et amère destinée ne peut qu'accroître notre sympathie pour lui; il a été le Rancé de la Visitation après avoir été chevalier d'honneur de Marie de Médicis, l'idole des cours de France, de Madrid et de Rome et, en un mot, un « enfant » du Grand Siècle.

Disons un mot de sa famille; après quoi nous ferons un abrégé de sa vie et de ses œuvres.

I

Sa famille, une des plus grandes et nobles et anciennes de France. Bien que les généalogistes officiels ne disent pas grand'chose d'elle avant le XV^e^ siècle, on sait par le P. Colignon qui prononça à Reims, en 1707, un éloge, en latin, de cette illustre maison, qu'il y eut un Alain

Site Internet : Archiv-Histo.com

Brulart qui, aux côtés de Godefroy de Bouillon, se croisa pour la conquête de Jérusalem au XI[e] siècle. Suivant à peu près le P. Anselme, j'énumérerai rapidement les membres les plus distingués de cette *gens silleriana* qui ont le plus honoré la Magistrature, l'Armée, la Cour et l'Eglise.

Originaire de la Champagne, Pierre Brulart était en 1437 commis au gouvernement de la régale de l'évêché de Paris, puis secrétaire du Roi en 1466. Comme plusieurs de ses descendants, il repose au cimetière des Saints-Innocents. Il eut cinq enfants dont l'aîné, Jean, fut secrétaire du Roi et conseiller au Parlement en 1502. Jean eut huit enfants, dont un, Pierre II, fut conseiller au Parlement; Geoffroy, intendant en Champagne; Noël, seigneur de Crosne et de la Borde, qui a fait souche d'une très illustre famille, célèbre en Bourgogne. Je dirai, plus loin, quelques mots de Nicolas Brulart de la Borde, Premier président du Parlement de Dijon; Jacques dont une fille, nommée Jeanne, épousa Pierre Hennequin, Président au Parlement; et deux autres filles qui se firent religieuses.

Pierre II, le Conseiller au Parlement, eut neuf enfants dont six entrèrent en religion (deux garçons et quatre filles). L'aîné, Pierre III, seigneur de Berny, fut conseiller lay au Parlement de Paris en 1554, président aux enquêtes, conseiller clerc au Parlement en 1573, puis conseiller au Conseil privé l'année suivante. Il épousa, en 1543, Marie Cauchon, dame de Sillery et de Puisieux, fille de Jean Cauchon, seigneur de Sillery et de Puisieux et de Marie Le Picart. Il eut dix enfants, dont notre Noël, Commandeur de l'Ordre de Malte. Voici leurs noms:

Nicolas Brulart de Sillery, seigneur de Puisieux, qui devint Chancelier de France (1544-1625). Nicolas Pasquier raconte que son père, Etienne Pasquier, avait prédit, trente ans à l'avance, à Pierre Brulart, que son fils Nicolas serait chancelier. Pierre Brulart aurait répondu que son fils serait encore plus. « Parole que mon père, ajoute Nicolas Pasquier, ne put expliquer pendant vingt-cinq ou trente ans; mais après la mort de notre grand Henri, comme il vit qu'il gouvernait la Justice, les Finances et généralement tout ce qui était de l'Etat, il nous conta cette histoire. » On connaît son étonnante carrière: conseiller en 1568, Président aux enquêtes en 1584, Maître des requêtes en 1588, Ambassadeur chez les Suisses en 1589 et 1593, Président de Cour en 1597, Ambassadeur à Vervins en 1599, puis à Bruxelles et en Italie pour négocier le divorce d'Henri IV et son mariage avec Marie de Médicis; Ambassadeur en Suisse pour l'Alliance avec les Cantons, en 1602, Garde des Sceaux, Chancelier de Navarre en 1606 et de France en 1607; il remit les Sceaux à Blois en 1616, mais le Roi lui conserva les honneurs et les revenus de sa charge; Président du Conseil et Chancelier de nouveau en 1623. Il se retira à Sillery en 1624 où il mourut après avoir exhorté son fils Pierre, Grand Trésorier des Ordres du Roi, de bien servir, comme en sa conscience il croyait avoir fait auprès d'Henri III, Henri IV, Louis XIII et la Reine-Mère. Son panégyriste, le P. Tournet loua « sa constance cimentée d'un solide et infaillible jugement », et pour, à l'exemple de l'Empereur Tacite, n'avoir pas voulu profiter de son pouvoir pour faire avancer aucun de ses parents et avoir négligé de les favoriser plus que le commun. Il y a dans le ms. fr. 15.619 de la Bibliothèque Nationale une *Vie du Chancelier de Sillery*. L'auteur anonyme dit en débutant que le but qu'il se propose en écrivant la vie de ce grand homme « est de donner un miroir sur lequel les hommes d'Etat puissent composer leurs mœurs, leurs actions et leur vie ». Il eut huit enfants de Claude Prudhomme (fille d'un Trésorier de France à Rouen et de Marie L'Huillier de Boulencourt), dont Pierre IV, Grand Trésorier, secrétaire d'Etat et des commandements et conseiller d'Etat, Ambassadeur en Espagne en 1612; Isabelle, qui épousa Gaspard Dauvet, seigneur des Marets, Gouverneur du Beauvoisis et Ambassadeur en Angleterre; et Claude qui épousa Nicolas de Bellièvre, seigneur de Grignon, fils du chancelier Pompone de Bellièvre.

François, archidiacre de Reims, abbé de Valroy, aumônier du Roi, élu archevêque de Reims, mais dont il refusa la nomination. Possédant de grands revenus, il donna une somme d'argent nécessaire à la fondation du collège des Jésuites de Reims en l'année 1600. Un siècle plus tard, en 1707, les Jésuites de cette ville célébrèrent le centenaire de leur collège; et c'est à cette occasion qu'ils firent un triduum de solennités auquel assistaient Roger Brulart Marquis de Puisieux, conseiller d'Etat et Lieutenant général des armées du Roi et ses deux frères, Fabius, évêque de Soissons et le jeune Charlemagne Philogène, comte de Sillery, tous trois arrières-neveux de l'abbé de Valroy fondateur du collège. On a un compte rendu de cette grande solennité pour laquelle la cathédrale avait été décorée somptueusement: une chapelle ardente était dressée au milieu de la croisée; elle portait deux épitaphes en latin qui résumaient la vie du fondateur: l'une disait la louange de son amour de la paix et de la justice, sa piété, *In oratione persistens erat et cum lacrymis deprecabatur Deum*, et sa mort dans une heureuse vieillesse; l'autre exaltait plus particulièrement sa charité et le saint usage qu'il avait fait de ses grandes richesses personnelles, son mépris des honneurs, *Infulas et honores a regibus oblatas constanter repudiavit*. Après le service auquel l'évêque de Soissons avait officié pontificalement, les trois frères se rendirent à la maison des Jésuites prendre le repas en compagnie des hauts dignitaires civils et religieux de la ville.

Site Internet : Archiv-Histo.com

On s'occupa le deuxième jour à décorer une salle où un des Pères de la Compagnie, Pierre Colignon, devait prononcer un panégyrique en latin de la famille Brulart de Sillery. La salle était tendue d'une riche tapisserie de haute lisse. Dans le fond était placé le portrait du fondateur, accompagné de quatre devises à l'honneur des mérites des Brulart dans les charges de l'Eglise, de l'Armée et de la Magistrature: la première, à la droite de l'orateur célébrait l'esprit pénétrant des hommes d'Etat qui avaient brillé par leur sagacité dans les grandes affaires du Royaume — un soleil dont les rayons pénétraient un globe de cristal, *abdita rimatur;* — la seconde symbolisait leur constant attachement à la religion — une aiguille aimantée pointant vers l'étoile polaire, avec ces mots *Nil me detorquet ab illa;* — et la troisième placée à la gauche de l'orateur, représentait un lion qui, après avoir terrassé un taureau, s'apprêtait à en attaquer deux autres, avec cette sentence italienne: *piu grand'e il pericolo, piu me cresce l'animo;* — enfin, une quatrième devise, avec figure, évoquait la renommée des Brulart dans l'exercice de la justice et le maniement des affaires: une balance en équilibre avec ces mots *eadem omnibus.* D'autres inscriptions couraient sur les murs de la salle: l'une à l'adresse du Marquis de Puisieux, Lieutenant général des armées, était tirée de Salluste: *et prælio strenuus et bonus consilio;* une autre, tirée d'Ovide, rappelait la sagesse et les vertus de l'évêque de Soissons: *exemplo mores regit;* celle du comte de Sillery qui s'était distingué dans les combats à Steinkerke et à Nervinde, tirée de Virgile, le comparait à Marcellus, neveu d'Auguste: *Non illi quisquam se impune tulisset obvius armato.* Enfin il y en avait pour Charles-Henry Brulart, mort jeune, dans une bataille livrée en Hongrie contre les infidèles; pour Félix Brulart, Marquis de Sillery, Brigadier des armées du Roi, héritier du courage de ses ancêtres; pour le Marquis de Sillery, père des quatre premiers, également habile à manier l'épée et les plus grandes affaires; pour Pierre Brulart, Baron d'Agnets, Président aux enquêtes; pour Pierre Brulart, Marquis de Sillery, Secrétaire d'Etat et Grand Trésorier des ordres du Roi; pour Nicolas Brulart, Marquis de Sillery, Chancelier de France, qui s'était illustré dans les ambassades: il était le frère du fondateur du collège de Reims; pour Noël Brulart, Commandeur de Malte et Ambassadeur de France à Rome, « qui réunissait dans sa personne ce qui pourrait servir de matière au panégyrique de plusieurs grands hommes »; la devise qu'on avait choisie pour caractériser sa gloire est une phrase de Salluste: *cum strenuo, virtute; cum modesto, pudore; cum innocente, abstinentia certabat.* (Il ne le cédait point en courage aux plus vaillants; sa retenue le disputait aux plus modestes; son désintéressement subjuguait les plus vertueux); pour Gérard Brulart,

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Baron d'Agnets, officier général tué à Azincourt; pour Noël Brulart, Procureur du Parlement de Paris; pour Gaspard Brulart, Grand Maître des engins et machines — on dirait aujourd'hui Ingénieur. Enfin, accompagnant les armoiries de la famille, deux autres inscriptions, tirées de Cassiodore, disaient la valeur de cette race: *antiqua proles, laudata prosapies; cum Togatis clari, inter viros fortes, eximii.* (Maison ancienne, race célèbre, ils furent éminemment savants dans la Magistrature et vaillants dans les armes); l'autre n'était pas moins élogieuse: *nescit inde nasci aliquid mediocre, tot probati, quot geniti* (Rien de médiocre n'est sorti de cette famille qui compte autant d'illustres que d'enfants).

Le chroniqueur anonyme qui rapporte cette apothéose, énumère encore dix inscriptions qu'on avait attachées dans le vestibule et sur la grande porte d'entrée du collège; chacune était accompagnée de symboles parlants comme dans les blasons: un lierre qui *haeret et ornat;* un escarboucle, *clarior in tenebris;* un oiseau de Paradis, un soleil au centre du Zodiaque, un grain d'encens en fusion, un lys, un fleuve qui se répand en bienfaits, un Parnasse éclairé des rayons du soleil, une Renommée et les armes des Sillery présents à la cérémonie.

Le 6 Avril les hôtes illustres des Jésuites furent conduits, à 3 heures de l'après-midi, au collège pour le panégyrique, au milieu d'une ovation générale du peuple et au battement des timbales et sonneries de trompettes, accompagnés de décharges de boîtes pyrotechniques. Les mêmes fanfares recommencèrent après l'exorde et les deux parties du discours. Les héritiers du nom de Brulart remercièrent avec une gracieuse honnêteté. Deux mois plus tard, on donna une tragédie dans la cour du collège, suivie de la distribution des prix que les Sillery avaient libéralement offerts aux Jésuites. Malgré les précautions oratoires que prend le P. Colignon dès le début de sa harangue et les protestations qu'il formule de son désir de ne pas blesser la modestie chrétienne de ses nobles auditeurs, le panégyrique qu'il prononça certainement avec une suave éloquence, constituait une louange précieuse et gracieuse à souhait. La *gens* qu'il célébrait était certainement une des plus honorables des grandes maisons qui ont illustré la nation par sa longue ascendance, par les charges que ses membres avaient occupées à la Cour, dans tous les ordres de la Cité depuis plus de six cents ans. Le premier qu'il ait mentionné est Alain Brulart, Baron des Agnets, compagnon de Godefroy de Bouillon, qui s'était croisé pour la conquête de Jérusalem. Après une rapide énumération des Brulart qui, soit contre le Duc de Bourgogne, soit contre les Albigeois ou les Anglais, ont généreusement servi la France et l'Eglise, l'orateur rappelle la mémoire de Jacques Brulart, prince de l'Eglise à la fin du XIII^{e}

Site Internet : Archiv-Histo.com

siècle, de Gaspard, Lieutenant général. Il déplore, au passage, la mort héroïque d'un autre Brulart, fauché à Azincourt avec la fleur de la noblesse française. Puis il dit l'honneur et les vertus des Brulart qui s'immortalisèrent soit dans le maniement des affaires de l'Etat, soit dans les conseils de l'Eglise, soit dans la Magistrature. Ce sont: Noël Brulart, Procureur général; Pierre, Grand Trésorier; Nicolas, Grand Chancelier à qui Henri IV avait confié presque tout le gouvernement en le chargeant de presque tous les ministères du Royaume; Noël, « gloire des chevaliers de Malte dont l'univers a connu le courage aux armées, la fine perspicacité dans les conseils et l'insigne prudence dans les missions diplomatiques »; Pierre, Marquis de Sillery, qui eut à porter le fardeau de l'Etat pendant la minorité de Louis XIII; François, le fondateur inoubliable du collège de Reims, homme d'une science et d'une modestie exemplaire, fuyant les honneurs, qui usa d'une grande fortune pour répandre les bienfaits; il cherchait l'ombre pour mieux cacher ses vertus — lesquelles, toutefois, lançaient comme des rayons de sainteté à travers l'humilité dont il se voilait. Après avoir fait quelques allusions aux morts et aux survivants de cette glorieuse lignée, l'orateur évoque le souvenir du jeune Henri, mort à l'ennemi, en Hongrie et fait un compliment direct au M[is] de Puisieux dont Louis le Grand a sû utiliser les mérites et la sagesse, puis à l'évêque de Soissons ainsi qu'au jeune comte et à ses exploits dans les guerres livrées à l'Europe entière, ainsi qu'à Félix Brulart, M[is] de Sillery, tué aux armées en Espagne; il termine en suppliant le ciel d'accorder une longue et glorieuse postérité à la *gens silleriana.*

Noel Brulart, Chevalier de Malte, premier Ecuyer et ensuite chevalier d'honneur de la Reine, ambassadeur de la Religion en France, c'est-à-dire de l'Ordre de Malte et Ambassadeur de France à Rome et en Espagne, et finalement ordonné prêtre.

Jean Brulart, capucin. Sa famille, peu contente de lui, le fit passer en Italie.

Mathieu Brulart, seigneur de Berny, Conseiller au Parlement, Ambassadeur en Savoie et en Flandre vers les Archiducs. Il épousa Marie de Boudeville, dame de Vaux. Leur fils Pierre, seigneur de Vaux, eut de sa femme, Madeleine de Cerisiers: Noël; Pierre, Chevalier de Malte, capitaine aux Galères; Madeleine, religieuse de la Visitation.

Jérôme Brulart dont on ne sait rien.

Marie Brulart qui épousa un Durand, seigneur de Villegagnon, Maître des requêtes.

Anne Brulart, qui épousa un Cauchon, seigneur de Trélou, Maître des requêtes, puis conseiller d'Etat.

Madeleine Brulart qui épousa Guichard Faure, secrétaire du Roi.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Catherine Brulart, abbesse de Longchamp.

Pierre IV, fils du chancelier Nicolas fut Grand Trésorier des ordres du Roi, secrétaire d'Etat et des commandements et Finances et conseiller d'Etat en 1607, Ambassadeur en Espagne en 1612. Il avait d'abord épousé une Neufville de Villeroy, puis, devenu veuf, il épousa Charlotte d'Estampes-Valançay, qui lui donna six enfants, dont Claude, Chevalier de Malte et Marie-Eléonore, abbesse d'Avenay. Le P. Floriot, panégyriste de Marie-Eléonore, disait des Sillery et des Valançay: « Ce sont ces deux maisons qui ont donné des cardinaux au Sacré Conclave, des archevêques à la hiérarchie, des évêques aux diocèses et des généraux aux armées de l'Eglise. Ce sont eux, dis-je, qui ont fourni des chevaliers, des Grand'Croix, des Baillifs et des Grands Prieurs à la Religion de Malte; mais je dis encore des Chevaliers de France, des Secrétaires et des Ministres de l'Etat, des Conseillers à nos Roys, des Trésoriers à l'Ordre du Saint-Esprit, des Maréchaux à la France, des Généraux aux armées et, en un mot, des Gouverneurs aux villes et aux provinces. » C'est cette abbesse d'Avenay qui, sollicitée un jour, par une pauvre femme, lui donna, séance tenante, une de ses jupes. « Le monde l'a admirée, dit-il, comme le grand original des femmes fortes. »

Il faut se limiter dans l'énumération des Sillery illustres. A la fin du XVII[e] siècle, on en pourrait compter plusieurs centaines.

* * *

Il y en eut à la fin du XVIII[e] siècle qui montèrent sur l'échafaud, tel Charles Brulart de Genlis, mari de la fameuse écrivain.

Mais il y a encore ceux qui se sont illustrés successivement en Bourgogne comme Premiers Présidents du Parlement. Ce sont: Noël Brulart de la Borde, mort en 1557, Procureur général au Parlement de Paris, dont la femme, Jeanne Jayer, ne se fit jamais appeler autrement que Mlle la Procureuse Générale, au dit d'Amelot de la Houssaye. Quand Noël Brulart rencontrait des évêques par la ville, il faisait arrêter leur carosse et leur demandait pour quelle affaire ils étaient à Paris. Si c'était pour un procès, il leur disait: « N'y a-t-il que cela qui vous retienne? Je le ferai vider; retournez à votre diocèse. » Denis, son fils; Nicolas, son petit-fils; et, enfin, Nicolas II Brulart (1627-1692), son arrière-petit-fils, dont je dirai quelques mots.

Jusqu'en 1859 les magistrats de la Cour de Dijon célébrèrent, dans leurs discours de rentrée, les mérites du grand Premier Président, un autre Nicolas Brulart qui, en charge pendant quarante ans, avait collaboré avec Colbert à l'établissement de l'autorité royale et au redres-

Site Internet : Archiv-Histo.com

sement des mœurs judiciaires de cette juridiction. L'avocat-général Gouazé, dans son discours de 1859, à l'occasion de l'installation du Procureur général Lenormant, raconta les pénibles études « dans les volumineux recueils que nos mains ne savent plus feuilleter », qu'avait faites Nicolas Brulart pour se préparer à exercer la magistrature à laquelle il était destiné. Puis, peignant le caractère et la haute conscience de cet homme, l'orateur racontait la harangue du Premier Président en face de Louis XIV et de Mazarin qui étaient venus demander de nouvelles contributions pour les besoins de l'Etat en 1658. Il fit entendre au monarque que si la fidélité du Parlement et l'amour des populations n'avaient point de limites dans la province, le moment était venu d'alléger le fardeau sous lequel ils succombaient. *Vos sujets, Sire, doivent croire que V. M. voudra toujours régner par amour et que vous n'ignorez pas que la puissance d'un monarque ne doive être toujours mesurée au pied de sa justice.* Les édits furent néanmoins enregistrés; mais, après le départ du Roi, la Cour de Dijon se révolta; on fit le procès au Greffier pour avoir fait les enregistrements et on le condamna à la prison. Le Chancelier le fit libérer et Nicolas Brulart reçut l'ordre de s'exiler à Perpignan. La consternation était dans la province. Mais, au bout d'une année, l'exilé rentra de nouveau en grâce et revint à Dijon où un accueil chaleureux lui fut fait. Vingt-cinq carosses et deux cents cavaliers vinrent le recevoir. L'intègre et loyal magistrat prit alors pour sujet de sa première harangue *Le pouvoir du juge:* « ... Le roi, dit-il, est le seul maître de la chose publique et le droit que nous avons d'y veiller ne s'étend, dans les plus importantes occasions, qu'à en reconnaître et à lui en représenter avec respect l'utilité ou le dommage, dont il est le dernier juge, bien loin de pouvoir prétendre d'assujettir à notre sentiment, dans les choses même qui nous semblent justes, celui qui n'a pas de supérieur en terre et de qui nous sommes devenus, par nos charges, doublement sujets. » M. Gouazé ajoute qu'il fallait un certain courage pour fixer les bornes de son autorité à un corps nombreux, habitué dès longtemps à s'ériger en maître dans la Province et étant presque aussi législateur que juge. Il fallait à Brulart, pour l'oser, tout l'ascendant que lui donnaient sa naissance, la supériorité de son esprit et la fermeté de son caractère. C'est lui qui, seul contre tous les magistrats faiblissants sous les adjurations de la haute société de Bourgogne, se refusa à étouffer le crime du moine Bourrée qui avait empoisonné l'abbé et seize religieux de Citeaux et qui le fit décapiter. Il lutta contre les lenteurs et les frais de la justice.

Nicolas II Brulart occupa sa charge pendant quarante ans. Il avait eu six enfants dont cinq de Marie Bouthillier de Chavigny, sa

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

seconde femme. Sa fille Jacqueline épousa de Lomenie, Comte de Brienne. Son fils aîné mourut accidentellement. Etant sur un balcon, un jour, il s'était penché pour voir les gens qui arrivaient dans la cour de l'hôtel où il se trouvait et il tomba, la tête emportant le c..l.

Peu après la mort de Nicolas, sa veuve, Marie Bouthillier épousa le duc de Choiseul « pour avoir le tabouret en cour et pour morguer la maréchale de Clairambault, sa sœur ». Elle demanda conseil sur ce mariage au Premier Président Harlay de Beaumont, à qui on a prêté une infinité de bons mots, dont on a même fait un recueil d'*Harlayana.* Harlay lui dit: « Madame, quant à M. de Choiseul il n'y a rien à dire; mais quant à vous, qui avez des enfants, et qui êtes avancée en âge, je vous dirai franchement qu'à votre fils aîné la tête a emporté le c..l et qu'à vous le c..l va emporter la tête. »

C'est à tort, croit-on, qu'on a pensé que Nicolas Brulart II avait été un adepte du Jansénisme qui florissait dans la magistrature de Bourgogne.

Un Brulart de Sillery, Fabius, l'évêque de Soissons, qui officiait au collège des Jésuites de Reims en 1707, fut de l'Académie Française, succédant à Pavillon, vraisemblablement de la famille qui était apparentée à Ramezay, gouverneur de Montréal, chargé du commandement des troupes après la mort de Montcalm.

II

Noël Brulart était le troisième fils de Pierre Brulart, seigneur de Berny, conseiller lay au Parlement de Paris, Président aux enquêtes, et de Marie Cauchon, dame de Sillery et de Puisieux. Les dames de la Visitation disent, dans la *Vie* qu'elles ont laissée de Noël, que son père était surnommé « le défenseur de la foi », parce que dans les troubles suscités par les religionnaires, il la défendit plusieurs fois au hasard de sa vie, et sa mère « la grande aumônière » pour les charités qu'elle avait faites au temps d'une grande famine.

Né le 25 Décembre 1577, Noël mourut à l'âge de 63 ans, le 26 Septembre 1640. Comme on l'a vu par les notes qui précèdent sur divers membres de cette grande maison, il appartenait à une famille d'ancienne race et de serviteurs de la royauté et de l'Eglise. Il semble, par le nombre des Sillery qu'on trouve à toute époque parmi les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dits de Malte, qu'il était de tradition dans cette maison qu'il y en eut toujours quelques membres dans cette chevalerie illustre.

Les Visitandines disent que Noël n'avait que trois sœurs dont l'une fut l'abbesse de Longchamp, l'autre, fondatrice des Religieuses Hos-

Site Internet : Archiv-Histo.com

pitalières de la Place-Royale et la dernière, Mme de Trelon. Aucune d'elles n'est nommée pas son nom.

On ne sait rien de précis sur sa première formation, ni sur son instruction, si ce n'est que, au dire des Visitandines, il sût parfaitement toutes les langues. Bien que le jeune Noël ne parût pas avoir d'inclination à la vie religieuse, ses parents le dirigèrent de bonne heure, à 18 ans, vers l'Ordre de Malte, où il remplit d'abord les fonctions de page du Grand Maître, Martin Gorzez, de la Langue d'Aragon. En 1598 il était chevalier de la Langue de France, ayant dans ses armoiries *de gueule à la bande d'or chargée d'une traînée de poudre et cinq barillets de sable.* Rappelons que l'Ordre de Malte se répartissait en sept Langues ou Nations: Provence, — Auvergne, — France, — Italie, Aragon, Catalogne et Navarre, — Angleterre, — Allemagne, — Castille, Léon et Portugal. Il y avait eu, un demi-siècle avant lui, un Pierre Brulart, membre de cette honorable institution et quatre Villegagnon; je trouve, après Noël, plusieurs autres membres de sa famille, tels que Dauvet-Desmarets, Estampes-Valançay, Brulart de Genlis, Charles-Claude Brulart de Sillery, Bouthillier-Chavigny, Michel Brulart de Genlis. Signalons encore, pour l'intérêt que les Canadiens portent à ces noms, les chevaliers suivants: Huault de Montmagny, de Menou de Charnisay, trois Biencourt-Poutrincourt, un Bochart de Champigny, un de la Salle (de Chartres), un Barin de la Galissonnière.

Après un séjour de douze années à Malte et les cinq *caravanes* ou campagnes navales règlementaires, il rentra en France pour occuper la fonction de Commandeur de la Commanderie de Troyes-en-Champagne, qui lui rapportait 14.000 livres annuellement. Cette commanderie se composait du Temple, des terres de Prezé et autres rentes et censives que j'énumérerai plus loin. Il fit construire à Troyes une petite église du titre de Saint-Jean-Baptiste.

Ses parents le présentèrent à la Cour et Henri IV, sur qui il produisit une impression favorable, le retint près de lui — je ne sais en quelle qualité; mais, un an après la mort du grand Roi, Marie de Médicis dont la Maison comprenait 464 personnes, en fit son Premier écuyer, succédant à Concini qui, lui-même, avait remplacé M. de la Roche; et en Décembre 1611 il recevait une pension de 6.000 livres. (Arch. de l'Ass. Publ. *Dossier Sillery,* pièce 21.) En qualité de Premier écuyer il était chef de l'écurie et il venait tous les jours faire l'inspection et entendre le rapport; c'est lui qui indique « la façon et l'ornement » des carosses. Trois ans plus tard, la Reine-Mère nomme Noël son chevalier d'honneur.

Il y avait autour de Marie de Médicis, du vivant d'Henri IV, deux grands services — outre l'aumônerie: le service d'honneur commandé

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

par Madame de Guercheville, et le service de la domesticité. Le chevalier d'honneur est, après la « chapelle », l'homme le plus important de la maison de la Reine: (v. Louis Batiffol. — *Vie intime d'une reine de France,* p. 149) « personnage grave, très digne, qui accompagne la reine partout et lui sert de chaperon. Il faut, afin de remplir cette place, *un cordon bleu et une barbe grise.* Il n'y a pas grand'chose à faire et il ne commande à personne. Au Louvre et au dehors, il prend la main de Sa Majesté lorsque celle-ci a besoin qu'on la conduise, se tient à sa droite dans les grandes cérémonies. Il a sa chambre au palais royal, privilège insigne accordé à peu d'hommes. Dans les cas graves, et si la place est occupée par quelqu'un en qui Marie de Médicis ait pleine confiance, le chevalier d'honneur rédige les lettres importantes, celles qu'il faut particulièrement mesurer et *pourpenser.* » Le chevalier d'honneur recevait un traitement de 200 à 500 livres par mois, selon les époques, tandis que la dame d'honneur, Mme de Guercheville, en recevait 600. Ils sont nourris à la cour, de même que le Trésorier général, et ils reçoivent d'importantes indemnités. C'est ainsi qu'avant même d'être promu chevalier d'honneur, Brulart reçut de la Reine, en 1612, un don de 20.000 livres, « en considération des bons et recommandables services qu'il nous rend avec beaucoup d'affection et d'assiduité et pour lui donner moyen de supporter les grandes dépenses qu'il est contraint faire à cette occasion ». L'année suivante, où il devint chevalier d'honneur, elle lui donna, le 24 juillet, une gratification de 25.000 livres « en considération des bons et agréables services faits journellement ». Et, en donnant l'ordre à Etienne Puget, trésorier de l'Epargne de lui payer cette somme, elle dit: « sans sur ce luy déduire aucune chose pour le dixiesme denier destiné pour l'ordre et milice du Saint-Esprit dont nous l'avons deschargé et deschargeons ».

On lit dans la *Vie* de Noël écrite par un anonyme de la Visitation, ces lignes prudemment rédigées: « La bonté de cette souveraine princesse en son endroit, jointe à la haute fortune qui était dans leur maison, le mit fort avant dans le monde; il s'engagea dans la Cour avec tant de satisfaction et de plaisir, que les vanités et les honneurs pensèrent le perdre. » Les honneurs pleuvent sur lui: il est nommé Ambassadeur de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de Malte) auprès du Roi de France. L'Ordre s'attribuait une sorte de souveraineté et entretenait des Ambassadeurs, dits « Ambassadeurs de Religion » à Rome, Paris, Vienne et Madrid.

Les revenus de sa Commanderie, les biens de famille qui lui échurent, joints aux libéralités de la reine, le mirent sur la voie de la fortune. Tous les Sillery avaient du bien et plusieurs d'entre eux mon-

Site Internet : Archiv-Histo.com

trèrent même une application peu commune à acquérir des richesses. On sait la fortune immense de son frère François, le fondateur du collège de Reims. Noël Brulart et Nicolas, le Chancelier, tombèrent en disgrâce en 1622; au nombre des causes de cette défaveur, on cite la dénonciation faite au Roi par le surintendant général des Finances, La Vieuville, des prélèvements que ces serviteurs auraient faits sur les subsides destinés aux Hollandais et autres alliés de la Couronne. Dans ses *Mémoires,* Hérauld de Gourville (qui avait un parent dans les troupes du Canada) raconte comment un Puisieux (Louis-Roger), neveu de Noël et gouverneur d'Anvillers, et lui Gourville, s'avisèrent d'un stratagème peut-être licite, mais peu charitable, pour soutirer 40.000 livres au Maître des Postes Burin ou Barin, qu'ils saisirent comme ennemi et relâchèrent ensuite, après paiement de cette rançon. Le même mémorialiste raconte qu'étant à Bruxelles en 1665, le même Marquis de Sillery vint l'y voir et qu'ensemble ils se rendirent à Anvers. Gourville n'avait-il que d'honnêtes intentions en accompagnant Sillery à Anvers? Voici comment il raconte son voyage: « Je le menai voir comme une chose rare M. de Pallavicini, un des hommes du monde les plus riches et qui n'en était pas persuadé. Je lui dis comme j'avais fait autrefois avec les dames d'Anvers, qu'il fallait qu'il se mit dans la dépense, qu'il nous donnât quelques repas et qu'il devait avoir au moins un carosse et six chevaux pour nous promener. Il (Pallavicini) entreprit de faire connaître à M. de Sillery qu'il n'était pas si riche qu'on pensait, et, en nous montrant un cabinet à côté de sa chambre, il dit qu'il avait là pour cinq cent mille francs de barres d'argent qui ne lui rendaient pas un sol de revenu; qu'il avait cent mille écus à la banque de Venise qui ne lui rendaient que trois pour cent; qu'il avait à Gènes, d'où il était, quatre cent mille livres dont il ne tirait guère plus d'intérêt, et encore d'autres énumérations qu'il nous fit pour des sommes considérables. Mais il finissait toujours par dire que cela ne lui rendait pas grand'chose. M. le Marquis de Sillery, après que nous fumes partis, me dit qu'il était prêt à croire qu'il avait rêvé ce qu'il venait d'entendre. Il m'a dit quelquefois, depuis, étant revenus à Paris, qu'il était fâché de n'avoir pas donné cette scène à Molière pour la mettre dans la pièce de l'*Avare.* » On pourrait citer encore l'étrange anecdote que conte ce médisant de Tallemant des Réaux au sujet d'un neveu du Chancelier et de Noël, Le Boulay-Brulart, capitaine de Luxembourg. Gaston d'Orléans s'était mis dans la tête, un jour, de fonder une Académie chez lui, dans laquelle il mit plus de quatre personnes illettrées. Monsieur donna 15.000 livres à Boulay-Brulart pour faire l'installation de la salle des séances, fournir le papier, quelques livres, etc. Mais, dès la première réunion, on vit que rien n'avait été

préparé dans la salle. Le duc d'Orléans fait venir Boulay-Brulart et lui demande des explications. Celui-ci de répondre: « Je vous dirai la vérité; dès que j'ai été Trésorier je suis devenu voleur comme les autres et j'ai tout mis dans ma bourse. » Tallemant ajoute que tout le monde se rua contre lui et le chassa en lui jetant quelques livres par la tête; et « l'Académie alla à vau-l'eau ».

Si les Sillery aimaient l'argent, Noël nous en est certainement témoin comme on le verra par la suite. Il fut gratifié de 7.000 livres par an pour son entretien le 18 février 1619 (Archiv. de l'Ass. Publ. Dossier Sillery, pièce 22). Nous avons vu qu'en 1612 et en 1613 la Reine fit don à Noël de deux importantes sommes d'argent: 20.000 livres la première fois et 25.000 livres ensuite. Vingt ans plus tard, le Trésorier de la Maison du Roi, Florent d'Argouges, força Noël Brulart à restituer 20.000 livres à sa caisse; mais sur intervention de la Reine, la somme lui fut rendue.

A partir de 1613 Noël fait des affaires. Il emprunte des sommes importantes de ses amis et de ses parents, car les constitutions de rentes si nombreuses qu'on trouve parmi ses papiers, ne sont rien autre que des emprunts, dont la rente représente l'intérêt généralement à cinq pour cent. Dans ces transactions il est associé avec Pierre de Lalanne, qualifié en 1621, de « Conseiller secrétaire du Roi et Greffier des provisions du Conseil », et en 1633, de « Secrétaire du Roy et Garde des Saqs et papiers de son Conseil ». Lalanne agit « ès-nom pour le Commandeur » ou comme « Procureur du Roy ». En somme, il est l'homme de paille du Commandeur. C'est lui qui, le 29 Mai 1619, avoue, dans un acte officiel, avoir servi de prête-nom à Noël dans l'acquisition des Aides de Melun, faite moyennant 316,562 livres payées par Lalanne avec l'argent de Sillery à Feydeau, adjudicataire des Aides de France. (Ass. Publ., Dossier Sillery, pièce 323.)

Il paraît avoir acheté pour 103.500 livres les Aides d'Angers dès 1613, de M. Foucquet, sieur de la Varenne, qui en était propriétaire depuis 1604 et avoir forcé la main à un Jean de Beaurepaire, sieur du Genet (frère de Pierre Gauterel, sieur de La Verranderye, greffier civil d'Angers) pour lui céder lesdites aides en 1613 ou alors Beaurepaire n'aurait pas pu, pour un motif inconnu, acquérir ces Aides comme il s'était engagé à le faire en 1607. Dans ce cas c'est Foucquet de Varenne qui les avait en titre; car pour les lui faire abandonner, il a fallu un ordre du Roi du 31 décembre 1613, donnant trois jours à Foucquet pour accepter le remboursement du prix de cette ferme. Feydeau était Fermier de toutes les Aides de France en 1611, pour 820.000 livres.

Il y a lieu de croire que la Cour aurait exercé quelque pression pour investir Noël de ces Aides d'Angers, car l'opération a été faite au

Site Internet : Archiv-Histo.com

nom de Feydeau. C'est ce que Feydeau affirme le 4 Janvier 1614 par un acte dont on a une copie collationnée (pièce 487 du Dossier Sillery aux Arch. de l'Ass. Publ.), reconnaissant qu'il n'a agi dans l'acquisition des Aides d'Angers que pour le profit de Noël Brulart de Sillery.

La même année, au 31 Décembre 1613, Noël se fait transporter par Feydeau, pour cinq ans, les Aides de Vézelay, Vire et Coutances en les prenant du même Foucquet de Varenne qui en était Fermier, et aussi celles du Pont de Cé. Par un autre acte il se fait subroger par Feydeau, en 1613, au même Foucquet, dans la ferme des Aides d'Anjou. Plus tard, en 1619, il se fera transporter encore le bail des quatrièmes de Coutances pour huit ans (pièce 483, *id.*).

Le Commandeur emprunte entre 1613 et 1616; mais il a des revenus considérables et il peut faire face à ses échéances. Il y a parmi ce monceau d'actes notariés des Arch. de l'Ass. Publ., des pièces qui semblent indiquer que Noël dût parfois emprunter d'une main pour rembourser de l'autre, et emprunter pour faire honneur à ses échéances d'intérêt ou de rente. Il emprunte sous le nom d'un parent, d'un ami. Il fait appel à ses sœurs, à ses nièces et à leurs maris, à ses neveux. Il fait emprunter par eux et leur donne des obligations et des garanties. Ses prêteurs lui réclamaient les sommes prêtées, parfois au bout de deux ans.

Voici quelques-unes de ses opérations:

1615	Emprunt de Guill. Menant	10,000 l.
1616	» d'Elisabeth Crochet	12,000 »
	» de Laurent Cauchon et d'Anne Brulart	8,000 »
	» de Louis Brulart de Broussin	12,000 »
1617	» de Nicolas de Bellievre et de Dame Claude Brulart (qui avaient eux-mêmes emprunté la somme de diverses personnes — Mme Forget, Olivier Picques, de Hire, Gorillon)	48.000 »
1616	Emprunt de Dame Anne Le Clerc, Vve de Jean Forget (par l'intermédiaire de Nic. Bellièvre et de Claude Brulart)	24,000 »
	Emprunt de Pierre Hotman	12,000 »
	Emprunt de Jacques Favier, Denise Baudichon, Vve Canaye, Marie Antoine de La Tour, Christophe Hébert, Dame de Montcassin, Vve de Vidossau, Jean Ant. de Montpezard, de Monteau (par l'intermédiaire de Lalanne)	*Sommes inconnues.*
1618	Emprunt de Benigne Feuvret	4.000 l.
	» de Marie de Pajot, femme séparée de Charles de Combaud	9,000 »

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

1619	Emprunt fait par Sillery et Lalanne de Jacques Tallon, avocat à la Cour	14,000 »
	» de Suzanne Choart, Vve d'Omer Tallon et de Jacques Tallon	44,000 »
	» fait par Sillery et Lalanne de Ch. Bailly, seigneur de Séjour	10,000 »
	Emprunt fait par Sillery et Lalanne d'Ant. Goussault, sieur de Souvignies	32,000 »
	» de Nic. Fayet, seigneur de Marchais et de Groslay, Conseiller du Roi, Président en la Chambre des Comptes	32,000 »

Ces opérations ont été faites, les unes avant l'achat des Aides d'Angers et autres lieux; les autres après. Mais à l'époque de l'achat de ces fermes, en 1613, Noël s'était fait autoriser par l'Ordre de Malte à disposer de ses biens librement. Cette autorisation acquise en vertu d'une Bulle du Pape, Paul V, et de Lettres patentes du Roi, de Décembre 1614, lui permit de réaliser les sommes considérables dont il avait besoin pour son train de vie et pour asseoir définitivement sa fortune dans des fermes fiscales qui rapportaient gros. C'est alors que, lancé dans la politique et dans le monde, il s'est entraîné à faire des largesses princières et peut-être même, à jeter l'argent par les fenêtres. Il a mené une vie de dissipation et de plaisir. La mode était au jeu. On jouait dans beaucoup de maisons et, dans l'hôtel du Commandeur, le brelan règnait en maître toutes les nuits. « Son hôtel à Paris, dit le biographe anonyme de la Visitation, était le rendez-vous de toutes les personnes les plus qualifiées. Tout y était somptueux et magnifique. Les meubles, les équipages, la table, grand nombre de domestiques et un jeu perpétuel. Le Commandeur y gagna beaucoup; il sut se faire honneur de ses grands biens, il n'oublia pas d'en faire part aux pauvres, et ce fut sans doute ce qui lui mérita la grâce d'une parfaite conversion. »

En 1614 il fut envoyé par Marie de Médicis en Ambassade extraordinaire à Madrid pour conclure les fiançailles de Louis XIII avec l'Infante Anne d'Autriche, alors âgée de douze ans, faire les arrangements à la frontière pour l'entrée de la future Reine de France et aussi pour obtenir la reddition de Wezel qui avait été prise par Spinola; enfin Noël devait s'efforcer d'obtenir que les traités qui avaient été proposés entre le Duc de Savoie et le Gouverneur de Milan fussent conclus et les armées licenciées. Le mariage de Louis XIII et de l'Infante eut lieu l'année suivante mais ne fut consommé que le 20 Janvier 1619, au dire de Tallemant des Réaux, en raison de l'extrême jeunesse de la Reine.

Un témoin anonyme nous a laissé le récit de l'ambassade de Bru-

Site Internet : Archiv-Histo.com

lart. Dès son arrivée, il fut reçu par le Duc de Lerme; il alla aussitôt saluer Sa Majesté Catholique, Philippe III, qui l'accueillit avec une franche cordialité. Brulart est ensuite présenté à l'Infante: il lui parle des sentiments de Louis XIII pour elle et lui offre « un brasselet fait de diamants et autres pierres précieuses richement élabourées, en lesquelles étoient par entrelaz certaines devises, riche présent revenant près de quatre cent mille livres qu'elle reçut avec beaucoup d'admiration et allégresse, et après l'avoir mis à son bras, l'en tira incontinent et le posa sur son sein à l'endroit de son cœur pour preuve de l'ardente affection qu'elle porte à Sa Majesté Très chrétienne. »

Il y eut ensuite échange de courtoisies entre l'Ambassadeur français et l'Archevêque de Tolède: jeux, danses, ballets, tir de bague, courses de chevaux, jeux et combats de toutes sortes et « autres gentilles récréations selon leur mode ».

Si la mission du Commandeur s'accomplît avec succès dans l'affaire du mariage, elle ne fut pas aussi heureuse quant à ses autres objets. Il ne put obtenir au sujet de Wezel la simple restitution de la place, mais sa neutralisation et son rasement.. Quant aux traités de Savoie-Milan, Philippe III ne prit aucun engagement.

Il revint à Paris et se remit au soin de ses affaires d'argent; peut-être même s'intéressa-t-il à la politique intérieure et montra-t-il trop d'attachement au Maréchal d'Ancre. Il semble avoir mécontenté le parti des Princes qui cherchait par tous les moyens à soustraire la Couronne à l'influence de Concini (Maréchal d'Ancre). Dans ses *Mémoires* (éd. 1661 vol. 1, p. 47) le Duc de Rohan déclare amèrement qu'il n'est pas raisonnable que « le Maréchal, le Chancelier, le Commandeur de Sillery, Bullion et Dolé autheurs de toutes ces violences et mauvais conseils soient maintenus en cette effrénée authorité ». Et Mézeray (dans son *Histoire de Marie de Médicis*, éd. d'Amsterdam, 1730, vol. II) dit que les deux Sillery, le Chancelier et le Commandeur faisaient tous leurs efforts pour maintenir la paix entre les deux factions et y porter l'esprit de la Reine; et parlant du voyage de Poitiers où les Princes eurent occasion de se faire entendre de la Reine et de lui insinuer leurs vues, on n'attendait que l'heure où le Chancelier serait chassé. Il ajoute que le Commandeur croyait tellement que son frère et lui avaient perdu la confiance de la Souveraine qu'il « traita et tomba quasi d'accord de sa charge de Premier écuyer de la Reine avec le sieur de La Trousse. Barbin seul l'en empêcha en lui représentant que l'honneur l'obligeait à ne s'en point défaire sans en parler au Maréchal d'Ancre par la faveur duquel il la tenait. » Même, au dire de Phelippeaux de Pontchartrain (*Mémoires*... p. 230) pendant le séjour des souverains à Poitiers, le 13 janvier 1616, « la Reine-Mère ayant eu quelqu'avis ou ayant

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

pris opinion d'Elle-même que Monsieur le Commandeur de Sillery, avec quelques autres de sa cabale, traitoient quelque chose contre l'autorité d'Elle et de Monsieur le Maréchal d'Ancre, commanda audit sieur de Sillery de se retirer de la Cour. Il partit dès le lendemain. » Ces témoignages, quoique prêtant à confusion sur la véritable attitude du Commandeur, n'en laissent pas moins percer que Marie de Médicis eut à se plaindre de son chevalier d'honneur. Selon M. Batiffol, Léonora Concini, prenant prétexte du traité de Loudun, mauvais à son avis, aurait fait renvoyer de la Cour les vieux serviteurs, Jeannin et Sillery. L'auteur du *Coup d'Etat du 24 Avril* 1617 cite cette déclaration de Léonora à son procès, à savoir « qu'elle se plaignait de M. le Chancelier, de M. le Commandeur, son frère, et de M. de Villeroy parcequ'ils n'étaient pas de ses amis et qu'ils n'étaient pas bons serviteurs de la Reine ».

On connaît la suite de cette rivalité et l'assassinat de Concini l'année suivante. Si le Commandeur tomba en disgrâce en 1616, son éloignement ne fut pas de longue durée, puisque quelques mois après la mort de Concini, Louis XIII fit ramener au Louvre les anciens secrétaires d'Etat Villeroy, Jeannin et Brulart. Du reste, on possède encore aux Archives de l'Ass. Publ. le Brevet du Roi (original sur parchemin) en date du 18 février 1618, accordant au Commandeur, pour son entretien, 7.000 livres par an « en reconnaissance de ses bons services ». J'ai relevé dans les papiers du Commandeur les chiffres de ses constitutions de rentes ou emprunts faits dans la dernière période de sa vie active, c'est-à-dire de 1620 à 1635, et j'ai trouvé vingt-huit actes portant sur une somme totale de 593.000 livres. Ces emprunts pouvaient correspondre à ce qu'on appellerait aujourd'hui des opérations de banque à long terme. Il emprunta pour se rendre adjudicataire du renouvellement des Aides d'Angers, du Pont de Cé, de Melun, de Coutances, Vire, Vezelay (vins au détail et pied fourché, c'est-à-dire viande de boucherie); il a acquis, dès 1619, la ferme des impositions de la Draperie, Chaussetterie, Poisson de mer et d'eau douce, Grefferie, Forges et Ferronnerie de Melun, dont l'adjudication se faisait probablement à part. Les personnes à qui il a eu recours pour ces avances d'argent sont le plus souvent de riches seigneurs de ses parents. Mentionnons, entre autres, Jeanne Tristan, dame du Bois Guérard, veuve de Jacques de La Motte; Nicolas Roger, conseiller du Roy et général en sa Cour des Aides de Paris; Isabel Brulart, veuve de Gaspard Daniel, seigneur des Marests et Gouverneur de Beauvais; Marie Lhuillier, veuve de Claude Marcel, sieur de la Villeneuve; les sieurs de Vaux et du Boulay; Marguerite Ceriziers; Louis Le Pelletier; le Président Bailly;

Site Internet : Archiv-Histo.com

Léon Linquin, secrétaire de la Reine; Nicolas Poutheron; Charles Brulart de Sillery sieur de Léon; Jacques Briçonnet; Jacques Borace; Noël et Pierre Brulart, ses neveux; Louis Brulart de Broussin; les dames Sevin et Hallé; Marguerite Lescuier, veuve de Jacques de Pleurre, seigneur de Balagny; Jean Pierre de Vaqmeux; Patrocle Seguin, sieur de Prequantin; le Président Goussault; le sieur de Souvigny.

On trouve dans un état de compte que lui rendait son homme d'affaires, de Lalanne, pour les années 1622, 1623 et début de 1624, que la recette encaissée s'élevait à 326,461 livres, indépendamment des revenus de la Commanderie de Troyes. Il y a dans cet état l'indication des appointements qu'il recevait à cette époque pour les deux principales charges qu'il tenait de la Cour, à savoir, comme Chevalier d'honneur de la Reine, 7,200 livres; pour sa pension 8.000 livres. C'est le temps où il fut à Rome comme ambassadeur. Il recevait, à ce titre: 1° De Du Mesnil Morant, trésorier de l'Epargne 27,000 livres (reliquat d'appointements); 2° De M. de Beaumarchais, trésorier de l'Epargne, 42,000 livres d'appointements pour l'année 1623; 3° De M. Phelipeaux, 7.000 livres pour les deux premiers mois de 1624 (aux appointements de 42,000 livres par année).

On a un état du revenu de la Commanderie de Troyes pour 1637. C'est la pièce 364 du Dossier Sillery des Arch. de l'Ass. Publ. de Paris. Cette Commanderie embrassait vingt-quatre maisons, terres, moulins, seigneuries, guangnages, prés, rentes, censives et quelques fermes en grains affermées à divers fermiers. Ces possessions rapportèrent en 1637, exactement 13,979 l., 125 setiers de grains évalués, à raison de 7 livres le setier, 485 livres, plus 42 chapons, 4 poules, 2 poulets, un quarteron de carpes, 6 brochets, 100 fagots et quelque 32 setiers de seigle et d'avoine; en outre, le fermier Parigot, de la seigneurie de Serre, pourvoyait à l'entretien de deux serviteurs du Commandeur, leurs chevaux et du service divin de la seigneurie. Le fermier Donzières de la seigneurie de Civrey pourvoyait à l'entretien du culte également dans son ressort. De même, les fermiers Musnier et Bouvard des terres de Bon Lieu, de l'Hôpital d'Orient, de Rosson, Maurepaire et de la Loge Lyonne avec les étangs, assuraient le service religieux de leur domaine.

Le Commandeur possédait, en outre, quelques seigneuries et terres, notamment La Grange de Grisy et le domaine de Pamphou en Brie-Comte-Robert. J'ignore les revenus qu'il pouvait en tirer; mais, d'un « état de l'argent et aultres choses paiées et fournies par Antoine Musnier son admodiateur... », pour dix mois de 1630 (février à 27 Nov.), je relève des versements faits à: Mesnage, 1.000 livres; au frère de Mesnage: 805 livres et une autre somme de 392 livres dont 152 livres pour la femme de Mesnage. Trois jours après, Antoine Musnier présentait un nouvel état de dépenses faites pour le compte du Commandeur, dans lequel sont notés deux paiements ainsi expliqués:

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

« Plus paié à Damien Blanchet pour six mois de la nourriture d'une petite orpheline que mondict seigneur fait norrir, escheus au dernier jour d'apvril dernier, etc... 25 l. »; et l'autre: « Plus paié pour cinq mois de norriture de la petite orpheline que mondict seigneur fait norrir tant à Damien Blanchet que à Jacques Motheau, la somme de 20 l. t. »

De Lalanne était dans l'hôtel du Commandeur comme l'Intendant, le comptable, le caissier, et, dans certains cas, le « prête-nom » ou homme de paille qui fait des emprunts pour le compte de son maître. Comme Intendant il recevait du Commandeur 1.000 livres de « vacations ».

Les comptes que Lalanne rend à son maître sont intéressants. Ils révèlent le train de maison du Commandeur; ils éclairent un peu les vagues aperçus que nous avons du luxe et du faste de cet hôtel Sillery de la rue Saint-Honoré, qu'à la veille de mourir il vendra 150.000 l. à un autre grand seigneur, Mondoubleau, seigneur de Jouy-en-Josas, Montrichard et autres lieux, Chevalier des ordres du Roi, Conseiller en ses conseils d'Etat et privé, Gouverneur et Lieutenant général pour S. M. des villes d'Orléans et Amboise, pays blaisois, chartrain, dunois et vendosmois. Le savant archéologue Paul Jarry m'informe que l'hôtel de Sillery devint la propriété de Richelieu; il serait à croire, dans ce cas, que Mondoubleau ne l'aurait acquis que pour le compte de Richelieu.

Combien avait-il de serviteurs? combien de chevaux, de carosses? D'une façon précise on ne le sait pas. Mais quant aux serviteurs, on sait par le manuscrit de la Visitation que, quand il fut converti, qu'il se fut retiré de son hôtel de la rue Saint-Honoré pour habiter la maison de la rue du Petit Musc, il renvoya un grand nombre de domestiques, n'en gardant plus que douze. Quant aux chevaux, nulle précision; on sait seulement qu'il avait de grosses notes de ferrement. On verra plus loin qu'un jour de gala, au cours de son ambassade à Rome, il mit des chaussures d'argent aux sabots de ses palefrois. Mais, dans ses états, Lalanne compte une quantité prodigieuse d'étoffes de soie, de rubans, de broderies, de boutons d'or, de dentelles, de galon Isabelle, de frange d'or, de taffetas noir, de toile de Laval, de dentelles fines argent, de soie incarnadin. Voici, par exemple, une série de menues dépenses comme il y en a tant de recensées parmi ses papiers:

Site Internet : Archiv-Histo.com

A Madame Coiffier	3.000 l.	
A elle 3 pistolles pour le Maître d'Hotel	21.	12 s.
A elle pour une cuiller et une fourchette d'argent perdus	8.	
Pour la vaisselle doré façon de faïence	5.015.	
Pour deux pots de chambre d'argent	145.	
Pour la marque de ladite vaisselle	31.	
A l'argenteur	8.000.	
A lui pour du linge	204.	
Au maître des basses œuvres	74.	
A l'orphevre De la Haye	2.688.	
Au marchand de soye	2.996.	
Autre marchand de soye	1.352.	
Melle Rousselles pour un cheval	320.	
Paié pour mondit seigneur 64 l. à 60 sols pièce pour le jeu	180.	12
Pour Remiette 6 l. charité que Mgr lui donne chaque mois	6.	

Il parait, au dire de son biographe de la Visitation, que « pour la grandeur de ses emplois il paraissait en son hôtel de Sillery et à sa suite beaucoup d'éclat; son train égalait quasi celui des Princes, étant accompagné lorsqu'il allait par Paris de plusieurs gentilshommes, pages et autres officiers; sa maison meublée comme un Louvre, tout y étant beau, riche et précieux; sa table splendide et ouverte à tous. Son grand bien lui faisait faire des dépenses excessives qui attiraient près de lui plusieurs personnes de qualité qu'il traitait magnifiquement. »

Les factures de Lalanne notent des paiements faits au passementier, au tailleur, au tapissier. Ces notes sont des années 1618, 1619. Quatorze ans plus tard, alors qu'il était depuis quelque temps sur son chemin de Damas et à moitié « converti » il fait encore des frais d'ameublement: ce sont des crépines, franges, fleurs de soye, d'or et d'argent, des fils et bouillons, des chandeliers, des croix, de riches tissus pour autels... c'est pour le service « de notre petite église » qu'il fait bâtir pour les Visitandines de la rue Saint-Antoine, ou pour celle du Temple de Troyes. C'est que nous sommes en 1639, où Vincent Depaul, Jeanne de Chantal, Louise de Marignac et la Mère Marie Angélique Lhuillier, travaillant de concert, l'ont arraché au siècle et lui ont refait une jeunesse spirituelle en le portant aux mortifications et à la componction.

Quand il allait à Troyes il se faisait servir à table d'honnêtes suites de mets, d'autant qu'il avait quelquefois des invités de marque. Voici quelques notes de menues dépenses journalières que son Intendant ou Admoniateur de Troyes confectionnait et qui nous instruisent sur son appétit.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Le Jeudi 13 Octobre 1639:

En viande de boucherie	3.	12
Deux poulais	18	
En lard	2	
En langue de mouton	3	
En sel, vinaigre, huille, muscade et clou.	9.	6
En pen	23.	6
En chandelle	10.	
En pagle, foin et avoine	3.	5
	10.	2. 6

Du Vendredy 14 Octobre:

En poisson	23.	
En mourue	8.	
En Beure	18.	6
En œufs	9.	
En blette, rave, chigorée et carde	5.	
En viande et en poulais pour Mgr	25.	
En sel, etc...		

Le dimanche il y a trois poulais, six pigeonneaux, viandes, etc.

Je note qu'un samedi, jour maigre probablement, le maître d'hôtel inscrit: « du poulais tant pour Monseigneur que pour un malade ».

C'était à l'automne. Mais, aux mois de juin et juillet de cette même année 1639 il était déjà venu à Troyes, passer près de six semaines. Le menu du dimanche, 3 juillet, paraît être assez copieux: 8 poulets, 1 poule, 6 pigeonneaux, 1 pasté de gaudineaux, 1 gasteau, 1 « tourte à la façon de Trois », 1 grand pasté de marcassin.

Il paraît avoir eu à sa table, à certains jours, M. Vincent Depaul, M. de Bayonne, M. le Blan, M. de Saint-Nicolas, Mme la Marquise de Mesnels, M. Foucquet.

* * *

Selon le témoignage des Religieuses de la Visitation, la conversion du Commandeur a été lente à se faire. Il a fallu que, plusieurs fois, sa sœur, Mme de Trelon, lui fit des remontrances et des reproches sur sa conduite, la mettant en contraste avec celle, plus vertueuse, de leur neveu Villegagnon, qui était aussi Chevalier de Malte. Voici comment les pieuses Dames de la Visitation content ces scènes de sermonnage que lui faisait sa sœur et qui n'avaient peut-être pas tout à fait l'onction et la douceur qu'elles décrivent: « Un jour que sa magnificence était extraordinaire, elle lui dit: *Mon frère, prenez garde que le sur-*

Site Internet : Archiv-Histo.com

nom d'enfant de la grâce que l'on vous a donné dans votre jeunesse, ne soit en vain; pensez-vous être né que pour la Cour et les Grandeurs mondaines? Il ne faut pas que les dignités dont Leurs Majestés honorent notre maison vous empêchent de rendre à Dieu ce que vous lui devez.

Sur ces paroles il lui fit dans un esprit tranquille cette sage réponse: *Ma sœur, ne croyez pas que les richesses et les divertissements de la Cour me fassent oublier les biens de la céleste patrie. Je suis au Louvre du roi de la terre avec beaucoup de plaisir et d'assiduité; j'en prends trop, je l'avoue, mais il faut laisser écouler ces vanités; si elles passent par mon cœur elles n'y demeurent pas, je n'y ai point d'attache. Il est vrai que je suis tout au monde; mais j'espère d'être, un jour, sans partage, tout à Dieu, et que la grâce étant victorieuse de toutes mes résistances, elle se rendra maîtresse de mon cœur; quand elle en aura fait la conquête il ne lui sera pas difficile de triompher du reste; mais il faut que tout se fasse en son temps; l'heure que Dieu a destinée à ma conversion viendra lorsque nous y penserons le moins.*

Sa sœur lui reproche de ne pas observer dans la vie les règles de Malte. Le Commandeur lui répond quand elle lui donne en exemple son neveu Villegagnon: *Ma sœur, il est vrai que mon neveu... me surpasse de beaucoup en vertu. J'espère que nous mourrons tous deux étant à Jésus-Christ.*

Quand elle lui parle de ses fréquentations mondaines il lui répond qu'il est d'un naturel que tout le monde trouve accès chez lui et l'aborde facilement; *et puis,* ajoute-t-il, *les biens que je possède doivent servir aux autres comme à moi. Je témoigne à ceux qui me visitent qu'ils me font plaisir, de sorte que, pour m'obliger ils redoublent leurs assiduités.* Il ajoute que quand il se rend à sa terre de Pamphou pour se retirer des compagnies et des conversations, il est tout étonné de voir qu'à peine est-il descendu de son carosse qu'il voit neuf ou dix carosses à la suite du sien, remplis de personnes de qualité et de mérite.

Alors il explique ce qu'il croit être la raison de sa popularité: c'est qu'il n'affecte point le dessus, *le donnant sans peine à tout le monde, même à ceux qui sont forts au-dessous de moi; de sorte,* dit-il, *qu'agissant en tout avec franchise et sincérité, je suis aimé de tous et n'ai démêlé avec personne.*

L'amène Religieuse qui écrit sa *Vie* conclut avec une bonne grâce incomparable: « Cette réponse fait assez voir qu'il était plus attaché aux plaisirs et aux divertissements de ses amis qu'aux siens propres et qu'il était animé d'un esprit de dégagement que ne possèdent pas ordinairement ces courtisans. »

Il avait été envoyé en Ambassade à Rome en 1622, 1623, 1624. Je

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

n'ai pas retrouvé la relation de cette ambassade que le Commandeur aurait laissée, au dire du biographe Michaud. L'objet de sa mission était d'assurer la protection des Catholiques de la Valteline, territoire sud de l'ancienne Rhétie, fédérée par les Grisons et que l'Espagne avait poussé à la révolte, avec l'intention de l'accaparer pour réunir le duché de Milan au Tyrol. La France avait pris le parti des Ligues suisses. Le Commandeur devait faire comprendre à Grégoire XV que la France avait besoin d'agir vigoureusement à cet effet. Accessoirement plusieurs questions se rattachant notamment à la promotion des Cardinaux, devaient être examinées avec le Saint-Siège. Brulart aurait fait grande impression à Rome, et en particulier sur le Pape qui l'aurait qualifié d'« Ambassadeur aussi dévôt que magnifique ». Dévôt, il ne l'était guère, mais, soit par diplomatie d'abord, puis par conviction, il le devint, se montrant dans toutes les églises de Rome et y faisant de longues stations en prières. Son biographe de la Visitation prétend que c'est au cours de cette ambassade qu'il eut, pour la première fois, le désir d'entrer dans les ordres. Dans un autre endroit il dit que c'est à l'occasion d'un grand Jubilé, en 1625, qu'il aurait conçu le dessein de « se retirer des dangers et périls de la mer orageuse de la Cour », mais qu'il mit six ans à se dégager de l'embarras des affaires.

Son ambassade prit fin au commencement de 1624. Il recevait un traitement de 42.000 livres par an, outres les autres honoraires et pensions qui lui étaient servis depuis son entrée au service de la Cour, et qui s'élevaient au moins à 15.000 livres annuellement. Son biographe de la Visitation déclare que Marie de Médicis, désirant qu'à Rome il surpassât en magnificence les autres Couronnes, lui fit tenir 60.000 écus pour le jour de son entrée. Le Commandeur répondit pleinement aux désirs de la Reine. « Son entrée dans Rome fut superbe; il était dans un carosse ouvert, en forme de calèche, tout brillant d'or, même jusqu'aux roues qui étaient dorées. Ses chevaux étaient ferrés avec des plaques d'argent qui ne tenaient que par un seul clou, afin que, venant à se détacher, elles fussent ramassées par les pauvres à qui, outre cela, il faisait jeter quantité d'argent. Son carosse était entouré de douze gentilshommes bien montés et superbement vêtus, et de douze valets de pied d'une riche livrée, suivis des carosses que le Pape avait envoyés pour lui faire honneur. Sa Sainteté fut sur un balcon pour voir cette entrée. M. l'Ambassadeur était vêtu en Chevalier de Malte, avec sa croix enrichie de diamants. Ce fut dans ce superbe équipage qu'il fit les visites des Cardinaux. »

Pendant son séjour à Rome il obtint du Pape la permission, pour l'avenir, de faire dire sa messe par son chapelain, à midi, d'autres disent une heure de l'après-midi, à cause des expéditions ou dépêches

Site Internet : Archiv-Histo.com

qu'il avait quelquefois à faire le matin. Il usa de cette permission, après son retour en France, au début de 1624.

Mais, à peine était-il rentré à Paris qu'il tomba, avec son frère, le Chancelier, et son neveu de Puisieux qui avait la direction des affaires étrangères, victime des manœuvres de Richelieu qui commençait à gagner de l'influence à la Cour et qui contrecarrait la politique des Brulart. Richelieu, qui devait au Commandeur son chapeau de Cardinal, le fit mettre en disgrâce. Il ressort de quelques lettres qu'on a de ses amis (Bibl. Nat. Mss. Fr. 15620) qu'il dût en partie cette défaveur à certains de ses proches: la correspondance qu'il échangeait avec son ami et confident Patrocle en témoigne; cette correspondance était souvent chiffrée; le Commandeur y est désigné sous le n° 16 qui est le nombre des lettres qui composent son nom.

Après ce revirement de fortune, le chancelier se retira aussitôt à Sillery où il mourut peu après.

Quant à Noël, qui avait constaté que bien des choses avaient changé pendant son séjour à Rome, il eut alors le sentiment de la fragilité des amitiés comme des hommes et des grandeurs. Il se consacra à ses affaires, renouvela ses baux des Aides nombreuses qu'il avait à Angers, Melun, Coutances, Vézelay, etc., et se consola de ses déboires politiques et autres en travaillant à l'accroissement de sa fortune. C'est alors que la pensée lui vint de songer à son salut et qu'il entra en relations avec Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission.

Le renoncement au monde et aux plaisirs fut une affaire assez pénible. Il aimait le faste et le vain éclat du monde, dit son biographe de la Visitation; il y était fortement attaché et il différait de rompre ses chaînes. Longtemps le saint fondateur des Missions de Saint-Lazare l'exhorta de renoncer au jeu et aux visites inutiles, de secourir les pauvres dans les hôpitaux et les prisons, d'entendre les sermons, de lire des livres de piété et particulièrement ceux de saint François de Sales. Le P. de Condren, de l'Oratoire, s'en mêla. Ce n'est qu'après six ans de réflexion et d'entretiens spirituels avec M. Vincent, puis, par son intermédiaire, avec Mme de Chantal, fondatrice de la Visitation, et la Révérende Mère Lhuillier, supérieure de la Visitation de Paris, que cette dernière put écrire, un jour, à M. Vincent, qu'il « était pris dans les filets de notre saint Fondateur » et que « le voilà dans le mépris du monde et le dessein de s'en séparer au plustôt ».

Elle avait raison. Le beau et riche Commandeur qui traînait à sa suite une cohorte folle de courtisans et de « viveurs », le brillant chevalier de la Reine-Mère était au terme de sa vie mondaine. Il s'est comparé lui-même à saint Augustin: « Il m'a fallu comme à saint Augustin bien du temps pour tout quitter » (Anonyme de la Visitation, p. 92).

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Il se met à la lecture des œuvres de saint François de Sales. Aussi, comme on devait faire en 1631, l'ouverture du tombeau du saint évêque de Genève, il se rendit à Annecy pour assister à cette cérémonie sur l'invitation pressante de Mme de Chantal: « Venez donc, mon très cher et honoré frère; vous trouverez auprès du père, ses filles qui se tiendront favorisées du ciel si elles peuvent, par quelques effets, vous témoigner leur sincère dilection et leur reconnaissance de vos bontés et charités, qui les rendront éternellement vos obligées. »

Quelques années plus tard, en 1632, il fit une confession générale à M. Vincent de Paul. Bientôt il quitta son hôtel de Sillery, rue Saint-Honoré, congédia ses domestiques après les avoir libéralement récompensés, n'en retenant que douze pour son service, dont trois ecclésiastiques qui mangeaient à sa table, vendit ses meubles, en donna le prix aux églises et aux pauvres et alla habiter rue du Petit-Musc, près des sœurs de la Visitation où, un demi-siècle plus tard, se réfugiera Mme Guyon la mystique amie de Fénelon. Il prit la soutane et se prépara à la prêtrise à l'âge de 54 ans.

C'est alors que le fastueux Commandeur ayant étonné tout Paris par sa retraite et son changement de vie, commença à faire des largesses et des fondations pieuses jusqu'à la veille de sa mort, et à s'engager dans les voies de la pénitence et de la macération. On a trouvé après sa mort, parmi ses effets, une haire et une discipline garnie de pointes dont il s'était vraisemblablement ceint dans les périodes de ferveur et d'exaltation qu'il vécut jusqu'en 1640, année de sa mort.

III

Ne revenons sur sa fortune que pour présenter succinctement un aperçu des biens temporels immenses que ce grand seigneur a accumulés dans le cours de trente-cinq années, tout en faisant des largesses scandaleuses. La vue de son opulence nous aidera à comprendre l'immensité de ses libéralités. On peut dire qu'il n'eut pas le temps, dans les dix dernières années de sa vie, de se dépouiller entièrement: il dût, à la veille de sa mort, pour satisfaire sa passion de charité et épuiser ses richesses, en un dernier geste de désintéressement, faire l'Hôtel-Dieu son légataire universel.

Il avait d'abord, en naissant, un appoint, disons un capital considérable, du fait qu'il était *né*, comme on dit, presque sur les marches du trône. Par ses ascendants et ses frères et sœurs il avait devant lui une carrière toute trouvée. Il a semblé tout d'abord se détourner de la carrière politique à laquelle il pouvait se vouer, en prenant le parti d'entrer dans l'Ordre de Malte, soit qu'il y ait été poussé de son propre

Site Internet : Archiv-Histo.com

mouvement, soit qu'il y ait été dirigé par ses parents — ce qui est plus probable. Après douze années de cette chevalerie trop disciplinée et peut-être monotone, en dépit des « cinq caravanes » ou campagnes navales qu'il fit conformément aux règlements, il revint à Paris avec une Commanderie importante mais insuffisante à son ambition. Outre ce capital moral il avait des seigneuries et des censives, et donc, un avoir matériel déjà appréciable. Aussitôt qu'il fut présenté à la Cour, Henri IV le retint et la Reine se l'attacha comme premier écuyer, puis comme Chevalier d'Honneur; et le voilà chéri, adulé, comblé de faveurs et d'honneurs. La Reine lui fait des cadeaux somptueux, lui donne des charges grassement appointées. Les Italiens ont introduit en France l'habitude du jeu. Il est de mode parmi les grands — Henri IV, bien qu'avare en donne l'exemple — de jouer aux dés, au brelan, au blanque.

Il est initié aux affaires par sa Commanderie dont il doit faire gérer l'exploitation. Il paraît indiqué qu'il prenne intérêt à la perception des recettes du Roi. Ces perceptions s'adjugent: ce sont des fermes. Il négocie, traite, force les marchés, fait évincer de gros financiers qui sont en place, emprunte à droite et à gauche et bientôt il est à la tête des Aides de plusieurs bonnes villes. A peine en a-t-il acquis la ferme qu'il en recède quelques-unes avec bénéfice tandis qu'il garde les plus grasses. Quand il est chargé d'ambassade, on lui donne un train, une compagnie pompeuse et des appointements en rapport — 42.000 livres par an pour la mission qu'il remplit à Rome. — Bref, il n'est peut-être pas exagéré de dire qu'il gagne en moyenne 110 à 125.000 livres par an, sans parler des gratifications extraordinaires dont la Reine l'honora, deux fois à notre connaissance, l'une de 20.000 et l'autre de 25.000 livres. Ajoutons à ces revenus ce qu'il a pu rafler à ses amis dans ses nuits de jeu où les enjeux n'étaient pas sans valeur. Si l'on en juge par les mises ordinaires qui trébuchaient sur la table de Marie de Médicis ou d'Henri IV, de Mademoiselle de Guise, de la comtesse d'Auvergne, de la Princesse de Conti ou des jeunes gens comme Bassompierre, de Chevreuse et Vendôme, le biographe de la Visitation, qui semble admettre que le Commandeur avait de la chance, a eu raison de dire qu'il a gagné gros. M. Batiffol a raconté ce que Marie de Médicis jouait parfois à la foire de Saint-Germain où elle fit un jour un découvert de plusieurs milliers de livres. On jouait, en effet, des montres d'or garnies de diamants, de 900 livres; des chaînes d'or garnies de même; des véroniques d'or émaillées en forme de soleil, garnies de plusieurs petits diamants; des Saint-Jérôme émaillés, en forme de boîtes de reliquaires garnis de même; des fruitiers d'argent à jour.

Lalanne faisait tous les ans un état des recettes et dépenses de M.

le Commandeur. Il en fait un pour 1622, non daté il est vrai, mais qui couvre la période d'absence de son maître, c'est-à-dire environ deux ans. Or le total des recettes de Noël, pour ces 2 ans, est de 336,461 l., soit 168.230 l. par année. Noël a joui des revenus des divers baux des Aides qu'il avait acquises, jusqu'à sa mort. Les revenus n'ont pas dû diminuer après sa retraite de la Cour. On hésite à adopter un chiffre moyen de ses revenus annuels. Pourtant en faisant effort pour apprécier ces données au plus juste, en tenant compte du taux normal d'accroissement des richesses tel qu'il est donné à chacun de l'évaluer d'après le cours des événements au long de la carrière normale d'un homme heureux en affaires, on pourrait peut-être conjecturer que le Commandeur a gagné annuellement, bon an, mal an, et pendant trente ans au moins, une centaine de mille livres, soit 3 à 3.500.000 livres. Ce que représenterait cette somme aujourd'hui, nul ne peut le savoir, il faut encore se résigner à des conjectures. Ces évaluations ne doivent pas tant s'établir sur la considération de la valeur du blé, du vin, des tissus et des métaux, que sur l'apparence extérieure du train de vie qu'il menait. Or on ne voit pas de nos jours qu'un ambassadeur ou un simple financier, puisse faire si grand étalage de luxe et de puissance avec moins de deux ou trois millions de francs par année. Dans l'établissement de cette transposition avec conversion des monnaies du XVII[e] siècle en celles du XX[e], il entre autant d'éléments psychologiques d'appréciation que de calculs de valeurs matérielles.

* * *

Déjà, quand en 1632 il quitta son hôtel pour se rapprocher des sœurs de la Visitation, Noël avait fait à ces religieuses plusieurs donations dont on n'a pas le compte; les Religieuses témoignaient ainsi en lui offrant l'hospitalité, de la reconnaissance qu'elles lui devaient. Dans les années qui précédèrent sa conversion, quand, suivant les conseils que lui en avait donnés Vincent de Paul, il ne fréquentait et ne conversait plus que « des personnes qui travaillaient à la gloire de Dieu », il faisait des aumônes avec tant de générosité que partout où il allait « il était suivi d'une grande foule de pauvres, n'y en ayant point de honteux qu'il n'assistât, d'hôpitaux et de prisons qui ne ressentissent abondamment les effets de sa charité. » Il a créé des rentes perpétuelles en l'Hôtel-Dieu en faveur des prisonniers du Grand et du Petit Châtelet et du Fort-l'Evêque, et on peut suivre pendant plus d'un demi-siècle, après sa mort, l'inscription de ces rentes payées régulièrement par l'Administration de l'Hôtel-Dieu à leurs bénéficiaires.

Comment faire convenablement l'énumération de toutes les fon-

Site Internet : Archiv-Histo.com

dations qui lui ont coûté des centaines de mille livres — et dont quelques-unes, assises au Canada, sous la direction des Jésuites, ont produit des fruits que les *Relations des Jésuites* ont célébrés ainsi que l'historien Ducreux dans son *Historia canadensis* et la Mère Juchereau de Saint-Ignace dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, et aussi l'abbé Ferland.

Je me bornerai à énumérer celles qui nous sont connues, laissant à d'autres le soin d'en apprécier et le mérite et les bienfaits. Toutefois je m'étendrai un peu plus longuement sur ses libéralités envers le Canada.

1° Ce fut d'abord l'église des Filles Sainte-Marie, dites de la Visitation, de la rue Saint-Antoine, qu'il pria l'architecte Mansard de faire à l'image de l'église Notre-Dame de la Rotonde, à Rome, appelée Sainte-Marie des Martyrs; cette église est devenue, depuis la Révolution, propriété d'une congrégation protestante dont elle est devenue le temple. Le Commandeur allait voir les ouvriers pendant la construction, leur faisait de pieuses exhortations et leur donnait parfois des gratifications. Il a même contribué, dans une certaine mesure, à l'entretien matériel des Religieuses en leur fournissant des vivres.

2° Un séminaire à Troyes pour les Prêtres de la Mission Saint-Lazare, pour lequel il a donné des sommes considérables et qu'il faisait aménager avec un tel luxe que Vincent de Paul le pria d'en faire supprimer des ornements superflus.

3° Un monastère des Carmélites à Melun dont il resta l'aumônier pendant quelque temps.

4° Un séminaire interne pour la maison des Prêtres des Missions de Saint-Lazare.

5° Pensions à des prêtres des Missions, soit à Annecy, soit à Troyes où il prêta sa propre maison pour le logement des ordinands des Prêtres de Saint-Lazare. On sait qu'il donna 3.000 livres pour les pensions des prêtres missionnaires d'Annecy.

6° Un séminaire à Annecy pour la formation des Prêtres de Saint-Lazare. Il joignit à cette fondation les fonds nécessaires à l'entretien dudit séminaire et à celui des missions de cette maison.

7° Fondation de messes à perpétuité: deux à la Visitation, quelques-unes aux Carmélites de Troyes et au Canada.

8° Fondation de 1500 livres de rente pour le relèvement des filles perdues dont il confia la tâche à la Congrégation des Filles de Sainte-Madeleine de Paris.

9° Don de 12.500 livres pour l'achèvement d'une maison fondée par Mme de Villeneuve sous le titre de Congrégation des Filles de la Croix pour l'instruction des enfants pauvres.

10° Fondation de la Mission avec Maison de refuge pour les sauvages de Kamiskoua Ouangachit, devenue dans la suite, Saint-Joseph de Sillery. Il mettait à la disposition des Jésuites en fondant cette mission par l'intermédiaire du P. Le Jeune, une vingtaine d'ouvriers. A-t-il envoyé ces ouvriers de France? On ne sait. S'il en était ainsi il est vraisemblable que quelques-uns de ces artisans sont restés en Amérique. Il a donné en plusieurs fois des sommes importantes pour la construction d'une maison des néophytes, d'un hôpital, d'un fort destiné à la protection de la colonie et d'une chapelle sous le vocable de Saint-Michel. Dès 1644 la colonie abritait trente familles d'Algonquins et, l'année suivante, on comptait 167 sauvages chrétiens. Vers le même temps le P. Buteux fondait, sur le modèle de la réduction de Sillery, une œuvre à Trois-Rivières. Ces missions, inspirées de leur fondateur, se multiplièrent bientôt et contribuèrent à l'adoucissement des mœurs comme à l'affermissement de l'alliance des Français et des sauvages, notamment parmi les Betsamites, Papinachois, Attikamègues, Outaouois et quelques groupements d'Iroquois. Grâce aux libéralités du Commandeur, les Jésuites purent acquérir quelques fiefs tel que la seigneurie de N.-D. des Anges, un terrain à Québec et une terre à Saint-Louis. C'est le P. Lallemand qui, étant de résidence à Paris, avait intéressé Noël aux missions canadiennes. Par la suite, des colons français s'établirent à Sillery. On y vit notamment des familles Puiseaux et Chavigny de Bercereau; cette dernière était alliée aux de Grandmaison. Ces colons payaient les redevances à la Mission. Je mentionnerai encore une fondation de messe perpétuelle fait par Brulart pour laquelle le P. Le Jeune le remercia en une lettre brûlante de piété que le biographe de la Visitation a reproduite (p. 168).

Il y a dans les *Relations des Jésuites* d'édifiantes anecdotes sur les néophytes de Sillery. En 1647 il y en eut un qui sollicitait la faveur d'être baptisé avant de retourner auprès de sa femme et d'avoir comme parrain, le gouverneur Huault de Montmagny. Parmi les arguments qu'il avançait pour décider les Pères à le baptiesr on note le suivant: — Ma femme, dit-il, me reprochera de n'être pas bon chrétien si je ne suis pas baptisé. Elle dira que les Pères me l'ont refusé parceque j'aime une autre femme...

Cette raison fut jugée décisive.

Et cette autre: Un néophyte raconta un matin au Père qu'il avait été visité, en rêve dans la nuit par un compatriote païen, sorte de démon qui se moquait de lui. — Je faisais, dit-il, des signes de croix pour le chasser. Mais plus j'en faisais plus il me bafouait et se moquait de moi... Dans mon embarras je dus recourir à d'autres moyens pour chasser l'obstiné démon...

Site Internet : Archiv-Histo.com

— Ah, reprit le Père...

— Oui je dus me fâcher et lui dire des injures et des malhonnêtetés pour chasser la vision. Et cela réussît bien mieux.

Dans son acte de donation par l'intermédiaire des PP. Binet et Lallemand, de 20.000 livres à prendre sur les Aides de Melun, du 22 février 1639, le Commandeur fait allusion aux 12.000 livres précédemment données pour la construction des bâtiments dont j'ai parlé. Ces 20.000 livres doivent servir à assurer une messe perpétuelle et à l'achèvement des habitations et église en voie de construction. Il laisse le revenu de ces 20.000 livres à 7 1/2 pour cent par année jusqu'à sa mort et le revenu total du produit de 20.000 livres de capital dans les Aides de Melun, ce qui pouvait doubler la rente annuelle des Pères et leur valoir 3.000 livres par an; le capital ou le fonds de 20.000 livres devait appartenir en propre aux Jésuites. Il veut que du revenu de cette somme les Pères bâtissent une chapelle dans le délai de trois ans « laquelle sera consacrée aux grandeurs de la Très Sainte Vierge et que du surplus de ladicte residance [Saint-Joseph de Sillery] desditz pères ceux-ci en jouissent pour son entretien et l'arrest des sauvages qui se vouldront faire chrestiens ». Et au cas où les sauvages seroient suffisamment pourvus, que le surplus serve à l'entretien d'un séminaire pour les Algonquins ou Hurons », et pour le reste s'il en est, à l'entretien du plus proche collège des Jésuites en la Nouvelle France. Je crois que la liquidation des avoirs des divers actionnaires des Aides de Melun se fit dix-sept ans plus tard, en 1666. Le capital global placé dans cette ferme s'élevait à 428,569 livres. C'est alors que les Jésuites ont pu réaliser le capital de 20.000 livres dont ils étaient titulaires. A ce moment le fermier de ces Aides était un nommé Bruxellois. Il semble que d'après le récit du biographe de la Visitation, le Commandeur donna en outre au P. Le Jeune, 18.000 livres (pp. 166-167). Je n'en ai pas trouvé de traces dans les documents de l'Ass. Publ.

Il y a eu entre le Commandeur et Huault de Montmagny, gouverneur du Canada, un échange de correspondance dont le biographe de la Visitation donne quelques extraits. Noël serait devenu propriétaire de douze arpents de terre à Québec. Je n'en puis fournir aucune preuve. D'autre part le Commandeur de Razilly l'aurait engagé à entrer dans la Compagnie de la Colonie du Canada. Je ne saurais dire jusqu'à quel point ce projet se réalisa.

11° Il a payé les frais de la canonisation de saint François de Sales.

12° Quand la guerre s'alluma entre la France et l'Espagne et que Louis XIII fut obligé de lever des troupes, le Commandeur fit équiper

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

à ses frais une compagnie de 100 hommes et leur fit faire un long apprentissage du métier des armes.

13° Don de 100.000 livres à l'Ordre de Malte, pour prix de l'autorisation que le Pape lui donna d'entrer dans les ordres; il aurait donné à sa mort, d'après le biographe de la Visitation, une autre somme de 100.000 livres à cette confrérie. Mais cette affirmation ne s'appuie d'aucune preuve.

14° Mentionnons pour mémoire le « parfaitement beau et riche ornement tout blanc avec des bouquets d'argent battu, à l'honneur de l'Immaculée-Conception » qu'il fit faire pour la chapelle de sa Commanderie de Troyes.

15° Fondation à perpétuité en quatre couvents différents, d'une dot pour quatre filles pauvres destinées à la vocation religieuse: au monastère de la Visitation Sainte-Marie, de Paris, à la Visitation de Troyes; à celle d'Annecy et au monastère des Carmélites de Troyes.

16° Je compte comme une œuvre en elle-même les libéralités sans nombre qu'il fit aux Carmélites, libéralités qui lui valurent le titre de « Fondateur et Bienfaiteur » que ces Religieuses lui donnèrent. Ces bienfaits sont attestés par le passage suivant du biographe de la Visitation: « Le saint Ordre des Carmélites en a reçu des libéralités et aumônes si considérables en plusieurs de leurs couvents dans la nécessité qu'ils lui ont donné le titre et de bienfaiteur et de fondateur; non seulement dans tous leurs monastères lors établis en France, qui étaient au nombre de cinquante-deux, mais aussi de tous ceux qui s'établirent à perpétuité, avec tous les droits et privilèges de ces deux titres, pour l'application des messes, communion, offices, prières et pénitences. »

17° Don de 100 livres de rente aux prisonniers du Grand et Petit Châtelet et à ceux du Fort-l'Evêque.

18° Don de 4.000 livres « à une personne qui en avait besoin ».

19° « Seconde fondation pour envoyer et établir à Anicy deux prêtres et un Frère de la Congrégation de Saint-Lazare » (pièce 6 du dossier de Sillery à l'Ass. Publ.). Coût présumé: 3.000 livres comme pour la première fondation de ce genre.

20° Acte de donation de 21.000 livres et plusieurs rentes à divers couvents (Religieuses du Mont-Carmel, Couvent N.-D. de Pitié de Troyes, Couvent de l'Incarnation à Troyes, Couvents à Sens, Dijon, Châtillon, Metz, Verdun, etc.) (pièce 7 *id.*).

21° « Contrat de donation de 4.000 livres à prendre sur les finances des Aydes de Melun... en faveur de Vincent de Paul et des Prêtres de la Mission. » (Pièce 8, *id.*).

22° « Acte de donation de 6.000 livres aux Carmélites du monas-

Site Internet : Archiv-Histo.com

tère de la Pitié pour la dotation d'une fille pauvre désirant entrer audit monastère de Troyes qu'on appellera Sœur Marie de la Charité. » (Pièce 10 *id.*)

23° Don de 1.420 livres, total d'une facture de meubles achetés pour les Prêtres de la Mission: matelas, coutils, etc. (pièce 14 *id.*).

24° Donation... aux Prêtres de la Mission sur les Aides et le Huitième des paroisses de Saint-Aubin et Saint-Maurille du Pont-de-Cé, pour l'entretien d'une maison à Troyes (pièce 15 *id.*).

25° Donation à Noël Brulart, son petit-neveu, assisté de M^re^ Nicolas Brulart, chevalier, seigneur du Boulay, son tuteur, de 20.000 livres (pièce 27 *id.*).

26° Donation à Noël Brulart, son arrière-neveu et filleul émancipé d'âge, assisté et autorisé de M^re^ Nicolas Brulart, seigneur du Boulay, de 30.000 livres (pièce 28, *id.*). Ces deux sommes faisant un total de 50.000 livres étaient une charité faite à un petit-neveu pauvre. Saint Vincent dit que c'était pour lui permettre d'acheter une charge. (*Cf.* Lettre de Vincent de Paul à la Mère de la Trinité, du 1^er^ Oct. 1640).

27° Donation à Pierre Brulart, son arrière-neveu, de 1.500 livres de pension à prendre sur les Aides de Melun, étant le revenu d'un capital de 18.000 livres donné à l'Hôtel-Dieu. (pièces 29 et 29 *bis, id.*) Vincent de Paul en parle dans sa lettre du 1^er^ Octobre 1640, citée à l'article précédent.

28° Don aux Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de Saint-Paul, d'une somme dont j'ignore l'importance, mais sur laquelle il existe deux quittances de 88 livres chacune (pièces 398, 401 *id.*).

29° Don de 1.400 livres à Vincent de Paul pour la mission de Sancey (pièce 545 *id.*).

30° Construction d'une petite église du titre de Saint-Jean-Baptiste dans le diocèse de Troyes. Ce renseignement, sans plus de précisions, est donné ici sous réserves. (*Cf.* Courtalon. — *Topographie hist. de la ville et du diocèse de Troyes,* 1783-1784.)

31° Don posthume aux pauvres, de 300 livres, qui furent distribuées tant à l'église Saint-Paul qu'à l'église de Sainte-Marie des Filles de la Visitation. (*Cf.* copie collationnée du Testament de Brulart de Sillery et du codicille aux Arch. de l'Ass. Publ., pièce 25, et copie originale signée des notaires dudit testament, pièce 543 du dossier Sillery).

32° Don posthume du produit de la vente des meubles de sa maison, par les soins de « Mademoiselle Desbordes pour les distribuer aux pauvres honteux ainsy qu'elle a cy-devant fait » (Testament).

33° Don posthume à l'Ordre de Malte, de tous les meubles qui se trouvaient dans la maison et enclos de sa Commanderie de Troyes (Testament).

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

34° Don posthume au sieur Rioton, prêtre [un de ses aumôniers], de 2.400 livres, avec la chapelle vermeille dorée de sa demeure, consistant en une croix, un calice, deux burettes, deux chandeliers, un bassin à laver, un vase, un petit bassin, une petite cuvette et une petite clochette, le tout pesant 25 marcs, deux onces, un gros; l'argenterie blanche qui consiste en une clochette, un petit flacon, un petit bassin, deux burettes, un benoistier, un goupillon, le tout pesant six marcs, trois onces, cinq gros; trois chasubles, scavoir une de toile d'argent à fleurs, l'autre de satin à fleurs, fond blanc, la croix parsemée de paillettes d'or, et l'autre de damas rouge, deux aubes et deux ceintures.

35° Don à Jean Rivet, son serviteur, de 7.000 livres, tous ses habits, tout le linge servant à sa personne, consistant en quatre douzaines de serviettes ouvrées, ses chemises, mouchoirs et autre linge servant audit testateur « se fiant à l'honnêteté dudit Rivet pour reconnaître son bien »; il lui laissa, en outre, ses deux carosses et ses chevaux.

36° Don à Vassal, autre serviteur, de 1.200 livres.

37° Don à Geoffroy, son cocher, [outre leurs gages à tous, aumôniers et serviteurs] de 1.000 livres.

38° Don à Jean Foucquet autre serviteur, de 400 livres.

39° Don à Claude Rivet qui l'avait servi quelque temps, de 800 livres, et au jeune neveu de son serviteur, Jean Rivet, du même nom, de 200 livres.

40° Don aux père et mère desdits Jean et Claude Rivet, de 600 l.

41° Don au jeune garçon Pierre Michelin qui est à son service, de 400 livres.

42° Don à son cuisinier qu'il ne nomme pas, de 150 livres; à son boulanger Charles il donne 150 livres; à Maître Joseph Mongin, son concierge en sa maison de Pamphou, il laisse 1.000 livres.

43° A la Fabrique de Saint-Paul, 100 livres.

44° Aux pauvres pensionnaires malades du Grand Châtelet, 400 livres de rente; et à ceux du Fort-l'Evêque, 100 livres de rente.

45° Il donna au Monastère de Sainte-Marie, de la rue Saint-Antoine, tous les parements, chasubles, aubes et toutes autres choses servant à la chapelle, avec les meubles qui se trouvaient en la chambre qu'il occupait dans l'enclos des séculiers de ce monastère, lesquels meubles peuvent valoir 90 livres.

46° Il lègua tous ses tableaux et livres, en quelque lieu qu'ils seraient, avec ses deux cabinets « dont le plus grand est de divers bois de rapport et le plus petit d'esbeyne », aux exécuteurs testamentaires de son testament, pour les partager entre eux.

47° Il lègua à son neveu, le Président Trélon, le petit tableau d'ivoire

Site Internet : Archiv-Histo.com

où sont représentés les images de Jésus entre les bras de Saint Joseph et de la Sainte-Vierge.

48° Il lègua à l'Hôtel-Dieu de Paris le surplus de tous ses biens, meubles et acquets d'immeubles, à la charge d'accomplir cedit testament et de payer à M. Guischard prêtre principal du collège de Bourgogne, sa vie durant, une pension de 600 livres trimestriellement.

49° Il donne des revenus de sa Commanderie de Troyes ce qu'il faut pour achever la maison qu'il fait construire à Troyes.

Ses exécuteurs testamentaires étaient le Président Trelon, son neveu, les sieurs Desbordes auditeur des Comptes et de Cordes, conseiller au châtelet.

Sic transit...

* * *

On trouvera dans la *Vie* écrite par l'anonyme de la Visitation, matière à étudier la vie religieuse de ce converti, qui se plaint de la sécheresse de sa foi et de son inaptitude à entrer en communion avec Dieu. Il faisait volontiers ses confidences aux saintes femmes dont il recherchait les maternelles consolations. Il y a pour le psychologue une étude attachante à faire, encore que pénible par certains côtés. La fin de cet homme a des parties dramatiques. Même étant sous la complète domination de la Mère de la Trinité, de Jeanne de Chantal, et d'Angélique Lhuillier, supérieure des Filles Sainte-Marie, qui toutes trois ont exercé plus d'influence sur son âme que Vincent de Paul, il a des moments de réveil, des sursauts d'homme, de seigneur magnifique qui le portent à se croire indigne de la vie ecclésiastique. C'est un tel sentiment sans doute qui l'a retenu d'entrer dans l'ordre des Oratoriens (v. anonyme de la Visitation, p. 26). Saint François de Sales fut sa grande admiration; il fit un recueil des pensées de ce saint homme.

Après qu'il eut fait la connaissance de la Révérende Mère de la Trinité, la plus ancienne religieuse des Carmélites de France, prieure du Monastère des Carmélites de Troyes, dont la sainteté « exhalait une odeur si excellente que tous ceux qui l'approchaient ou même qui entendaient le récit de ses belles actions et de ses solides vertus, étaient embaumés et charmés des merveilles que Dieu opérait en elle », après, dis-je, qu'il l'eut rencontrée, il lui fit connaître qu'il désirait qu'ils s'unîssent ensemble, plus particulièrement la Vénérable Mère de Chantal, elle et lui, pour s'appliquer par une union mystique à rendre un culte spécial à la Trinité Jésus, Marie et Joseph. Une sorte de pacte fut conclu et, dès lors, un échange de lettres s'institua qui dura jusqu'à la mort du Commandeur.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Terminons en rapportant les derniers instants de sa vie, tels que nous les a laissés Vincent de Paul lui-même qui l'assistait. Il écrivait le 1er Octobre 1640, à la Révérende Mère de la Trinité: « Au commencement de sa maladie, il avait, dans les accès une petite altération d'esprit fixe, qui ne paraissait qu'en quelques actions enfantines, à certaines rencontres. Six jours avant sa mort il devint aussi judicieux, ferme et doux que nous l'ayons jamais vu, et continua jusques à la bienheureuse heure qu'il alla à Dieu avec une plénitude de l'esprit de Dieu et soumission à sa volonté continuelle et admirable à nos yeux.

« Il se confessa d'une confession quasi générale des plus grosses fautes de sa vie à M. le curé de la paroisse [Nicolas Masure, curé de Saint-Paul] et communia publiquement de sa main pour viatique le même jour, sixième avant sa mort; et six heures avant de mourir, la difficulté de cracher avec un petit râlement l'avait pris. Il agréa l'extrême-onction qu'il m'avait dit que je lui fisse prendre quand je le jugerais à propos. Il reçut ce sacrement avec une dévotion fort ferme et tendre néanmoins, commença et continua à produire des actes fort fréquents tout haut de foi, d'espérance, de charité, de contrition, de remerciements à son bon ange de toutes les assistances qu'il lui avait données en toute sa vie, lui demanda pardon du mésusage qu'il en avait fait, et le pria de l'assister à la dernière action qui lui restait à faire, rendit grâces à Dieu maintes fois du choix qu'il avait fait de sa sainte Mère, des grâces qu'il lui avait données, et à elle de toutes celles qu'elle lui avait obtenues, notamment de celle de l'avoir reçu pour son esclave et remercia Dieu de la tradition de saint Jean à la Sainte-Vierge et de la Sainte-Vierge à saint Jean... remercia Dieu de plus de ce qu'il l'avait tiré de la masse corrompue du monde depuis huit ou dix ans. Il le remercia de plus de la gloire qu'il avait donnée à saint Jean, patron de son Ordre et à tous les bienheureux religieux et demanda pardon de ce qu'il n'y avait pas vécu en vrai religieux; et parmi tout cela qu'il répétait parfois et produisait souvent des désirs de voir Dieu...

Une heure avant mourir, il envoya quérir M. de Cordes l'un de ses trois exécuteurs testamentaires et lui fit distribuer à ses serviteurs, en argent, ce qu'il leur avait légué par son testament, en union de la division des vêtements de N.-S. avant son agonie, leur donna à tous sa bénédiction et quelques *Miserere*. Après il rendit son âme bienheureuse à Dieu avec une grande douceur. Il désira pendant ces six heures que je fusse incessamment auprès de lui de sorte qu'il ne pouvait souffrir que je passasse à une autre chambre, non pas même que je reçusse des messages, et voulut que je dinasse auprès de son lit, environ une demi-heure avant sa mort...

Après sa mort l'on craignait que son Ordre ne vint faire de la ru-

Site Internet : Archiv-Histo.com

meur, mais ils ne le firent point... [L'Ordre de Malte, dit l'abbé Costes, aurait désiré avoir une plus grande part aux libéralités testamentaires de Brulart de Sillery].

L'entretien de Paris est à présent de cette belle mort et de la disposition de son bien, laquelle, chacun loue, si ce n'est ceux qui y prétendaient quelque chose... », etc.

Vincent de Paul dit encore, au cours de sa lettre, que les gens faisaient des réflexions au passage de son corps dans la rue, disant que les pauvres perdaient beaucoup par sa mort.

Après un service funèbre, à Saint-Paul, sans apparat ni armoiries, selon son désir, on ramena le corps à l'église Sainte-Marie où il fut inhumé.

En 1835 les Religieuses exhumèrent le corps du Commandeur et le placèrent au premier monastère de la Visitation, rue Neuve Saint-Etienne-du-Mont; quelques années plus tard, ayant acquis un terrain rue d'Enfer sur laquelle une chapelle fut construite, elles y transportèrent les restes de leur bienfaiteur qu'elles inhumèrent dans un caveau de l'église.

Edmond Buron.

SOURCES

Imprimés. — Le P. Anselme: *Hist. généal. et chron. de la Maison de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne et de la Maison du Roi (Sénéchaux, Connétables, Chanceliers et Maréchaux de France)*, t. VI, 3e éd., Paris 1730. — Louis Moreri: *Grand Dictionn. hist.*, Paris 1759. — Anonyme: *Vie de l'illustre serviteur de Dieu, Noël Brulart de Sillery, Chevalier de Malte et Bailly Commandeur Grand'Croix dans l'Ordre*, 72 rue d'Enfer Saint-Michel, 1843. — [J. B. A. Ferland]: *Etude biographique. Le Chevalier Noël Brulart de Sillery.* Nouv. éd. corrigée. Québec 1871. — Marcel Fossoyeux: *Contribution à l'hist. du Monast. de la Visitation Sainte-Marie du faub. Saint-Antoine au XVIIe siècle; La conversion du Commandeur Brulart de Sillery* (Extr. du Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France, T. 37, 1910). — R. A. Vertot: *Hist. des Chev. de Malte*, Paris 1726. — C. de Rochemonteix: *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, Paris 1895. — Louis Batiffol: *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle.* Paris 1905; *Le Coup d'Etat du 24 Avril* 1617 (Extr. de la Rev. Hist. XCV et XCVII, 1907-1908), Paris 1908; *Au temps de Louis XIII*, Paris, 1903. —

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Pierre Costes: *Saint Vincent de Paul. Correspondance*, t. II et III, Paris, 1921. — Anonyme: *Des nouvelles d'Espagne envoyées à une Grand' Dame de la Court, par un Gentilhomme Francois y estant le 15 de ce mois sur ce qui s'est passé en la ville de Madrid à la réception de Monsieur le Commandeur de Sillery, Ambassadeur extraord. pour le Roy vers S. M. Catholique*, Paris, 1615. — Ferland: Dans *Journal de Québec*, du 11-13 Octobre 1855. — Amelot de la Houssaye: *Mémoires hist. pol. crit. et litt.*, T. II, Amsterdam 1737. — Dr Robinet: *Dict. hist. et biogr. de la Révolution et de l'Empire*, 1789-1815. Paris. — Anonyme: *Les dernières paroles de Mgr le Chancelier de Sillery*, Paris, 1624. — I. Tournet: *Discours funèbre sur le trépas de defunct Mgr le Chancelier Brulart.* Dédié à Monsieur de Puisieux, Paris 1624. — Archange Cenamy: *Oraison funèbre du haut et puissant seigneur Messire Nicolas Brulart, Premier President au Parlement de Dijon, prononcé le 15 Nov.* 1692. Lyon, 1693. — Gouazé: *Audience solennelle de rentrée de la Cour Impériale de Dijon. Le Premier Président Nicolas Brulart. Etude sur le Parlement de Bourgogne...* (Discours). Dijon, 1859; *Sillery, député à la Convention à ses concitoyens*, Paris s. d. — François-Eudes de Mezeray: *Hist. de la Mère et du fils, c.-à-d. de Marie de Médicis femme du Grand Henry et Mère de Louis XIII...* Amsterdam, 1730. — Tallemant des Réaux: *Historiettes...* éd. Cerf, Paris 1929. — Phélippeaux de Pontchartrain: *Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis*, Paris, 1720. — Duc de Rohan: *Mémoires...* Paris 1661. — Hérauld de Gourville: *Mémoires...* Paris 1724. Le P. Pierre Colignon... *Panegyricus Sillerianae familiae, dictus in Collegio Remensi Societatis Jesu, 8 idis april. Anno* 1707, Remis, ex typis B. Multeau 1707, 8°.

Manuscrits. — Dossier *Legs Brulart de Sillery*, 3 cartons, aux Arch. de l'Assistance Publique, Paris; *Procès-verbaux des Assemblées des Administrateurs de l'Hôtel-Dieu*, 17e et 18e s. Egalement aux Arch. de l'Assist. Publique, Paris; Mss. Fr. 10726-10727 à la Bibl. Nat. Paris (Ambassade de Sillery à Rome); Ms. Fr. 15.617 Bibl. Nat. (Lettres et Discours du Chancelier); Ms. Fr. 15.618 ff. 10-11 *et passim* (Bibl. Nat.); Ms. Fr. 15619 Bib. Nat. (Vie du Chancelier de Sillery); Ms. Fr. 18617 f° 345, Bibl. Nat.; Ms. Fr. 18112, Bib. Nat. (sur le Chancelier); Ms. N. A. F. 21.009 Bib. Nat., Lettres de Marie de Médicis à Brulart de Léon, Ambassadeur à Venise 1612-1616; Ms. F. 15620 Bib. Nat. (Lettres au Commandeur de Sillery).

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES JOLY DE MARVAL

Depuis le jour où il nous adressa une question sur la famille Joly de Marval, M. A. J... de L....e nous a fait parvenir des documents qui, s'ajustant assez bien avec des renseignements trouvés auparavant dans J. A. Gallife, le plus autorisé des généalogistes génevois, permettent d'établir à coup sûr la filiation de cette famille, depuis la fin du XVI[e] siècle. Galiffe nous fournit encore des détails sur les armoiries des Joly ; sur leur droit à s'appeler de Marval et sur la maison féodale du même nom. D'où quatre points.

I. Filiation de la famille Joly.

Il existe depuis des siècles, dans le canton de Genève, à Dardagny, une famille Joly qui a poussé plusieurs branches dans diverses localités de cette paroisse. Une d'entre elles, fixée au hameau de Malval, ou Marval, eut plusieurs de ses membres admis à la Bourgeoisie Génevoise ; parmi lesquels Abraham Joly, dont la lignée s'établit ainsi (1) :

I. Jean Joly, de Malval, son père.

II. Abraham Joly, reçu Bourgeois de Genève, le 2 mars 1599 ; il testa le 14 février 1618. Il avait épousé le 25 février 1595 (Contrat H. Paquet, V et XVI) Gasparde Poysat, fille de François Poysat.

III. Michel Joly, né le 6 octobre 1604, épousa en secondes noces Etienna Jacquet, de Gex (Contrat Buguet), d'où trois fils, Jacques, Antoine et François. Le dernier, seul, nous intéresse.

IV. François Joly, notaire, testa le 30 septembre 1713 ; il avait épousé le 17 octobre 1682 (Contrat Isaïe Morel, XVII), Marie-Madeleine Mussard, fille de Jean Mussard et de Pernette Ramier.

V. David Joly, épousa le 6 avril 1721 (Contrat J. P. Charton, XX), Antoinette Grosjean, fille de Daniel Grosjean et de Jeanne Tremblay.

VI. Daniel Joly, né le 1[er] février 1722, mort le 31 mars 1794. Il avait épousé le 1[er] octobre 1747 (Contrat G. Grosjean, XXV), Jeanne-Pernette Bonnet, fille de Pierre Bonnet et d'Elisabeth Deville.

(1) Galiffe. Notices généalogiques sur les familles génevoises, Genève, 1884, tome V, pp. 541-451.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

VII. Pierre Joly, D. C. R., épousa le 24 avril 1774 (Contrat. Et. Fornet, 43[e] volume), Suzanne de Fernex, fille de François de Fernex et de Jeanne-Claudine de la Rue.

VIII. Antoine Joly.

La filiation donnée par Galiffe s'arrête à cet Antoine Joly, mais les documents que possède M. A. J..... de L....e permettent de la prolonger jusqu'à lui. Le lecteur trouvera ces documents, *in-extenso*, comme pièces justificatives, à la suite de cet article. Le premier est un acte de notoriété du 21 avril 1825, par lequel les syndics et le Conseil d'état du Canton de Genève certifient que Pierre-Gaspard Joly, né à Frauenfeld, le 5 février 1798, fils d'Antoine Joly et de Ursule Fehr, petit-fils de Pierre Joly de Fernex, membre du Conseil Représentatif et Souverain dudit Canton est citoyen de la République et Canton de Genève et qu'il jouit de tous les droits et privilèges attachés à cette qualité. La qualité de membre du Conseil Représentatif, titre que Galiffe abrège en le sigle D. C. R. Député du Conseil Représentatif, (voir Galiffe, *op. cit.*, tome I, p. LII) et le surnom de Fernex prouveraient que le Pierre Joly de l'acte de notoriété est le même que le Pierre Joly du VII[e] degré de la filiation Joly établie par Galiffe. Le deuxième document est l'extrait de naissance de Henri-Gustave Joly, fils de Pierre-Gaspard-Gustave Joly et de Julie-Christine Chartier de Lotbinière. L'aïeul de l'enfant, Antoine Joly, y apparait comme témoin et est dit âgé de 54 ans ; il était donc né en 1775 ; et cela coïncide bien avec la date du mariage du Pierre Joly de la généalogie Galiffe : 24 avril 1774. Le troisième document est l'extrait de naissance de Edmond-Gustave Joly, né à Québec, le 12 novembre 1859, de Henri-Gustave Joly, Esq., avocat, et de Marguerite-Joséphine Gowen. Il semble donc que l'on soit suffisamment autorisé à continuer la filiation, comme il suit :

VIII. Antoine Joly, né en 1775, épousa Ursule Fehr, d'où :

IX. Pierre-Gaspard-Gustave Joly, né à Frauenfeld, le 5 février 1798, citoyen de Genève en 1825, propriétaire à Epernay en 1829, épousa Julie-Christine Chartier de Lotbinière d'où :

X. Henri-Gustave Joly, Esq. né à Epernay, le 5 décembre 1829, avocat à Québec, épousa Marie-Joséphine Gowen, d'où :

XI. Edmond-Gustave Joly, né le 12 novembre 1859, à Québec.

II. Armoiries.

Galiffe (*op. cit.* p. 441) décrit ainsi les armoiries de cette famille Joly : D'azur au château crénelé à deux tourelles d'argent, maçonné de sable ; au chef d'argent chargé de trois gouttes de gueules. Rietstap (*Armorial Général*, 1884, T. I. p. 1046) donne ceci : Joly de Marval (Génevois)

Site Internet : Archiv-Histo.com

D'azur à un château dominé de deux tours couvertes, le tout d'argent, maçonné de sable, au chef d'argent chargé de trois larmes de gueules.

III. Droit au surnom de Marval.

On voit que Rietstap décore cette famille du surnom de Marval. Elle y a droit, en effet, et Galiffe dit : (*op. cit.* p. 441) « Par arrêté du « 19 juin 1868, le Conseil d'Etat de Genève a autorisé MM. Alfred-« Charles Joly et Edouard-Ernest Joly, citoyens génevois, nés à Epernay « (France) à prendre et à porter à l'avenir, eux et leurs enfants, le nom « de Joly de Marval (*Cf.* Notices généalogiques, IV, 78). » Ces deux Joly, Alfred-Charles et Edouard-Ernest, nés à Epernay, doivent avoir avec Pierre-Gaspard et Henri-Gustave, l'un propriétaire et l'autre né en cette ville en 1829, une parenté probable. On aimerait savoir laquelle, peut-être sont-ils frères de celui-ci et fils de celui-là et de Julie-Christine Chartier de Lotbinière ; peut-être cousins. On aimerait aussi savoir si Henri-Gustave, qui vint à Québec, avait été autorisé comme eux à porter le nom de Marval.

IV. Les Marval féodaux.

La note de Galiffe : Notices généalogiques, IV, 78, nous renvoie au quatrième volume de son ouvrage, où il consacre de nombreuses pages (pp. 65 et suivantes) à l'histoire de la maison féodale de Marval, « la plus ancienne famille connue du canton ». A la page 73, il cite un acte du 8 janvier 1336 où l'on voit Péronet de Marval donner tous ses biens à l'église de Genève en considération des bons services qu'il en a reçus, en cas qu'il vienne à mourir sans postérité. Parmi les témoins figure Humbert Joly de Marval, d'une famille déjà mentionnée dans une cession faite, le 21 janvier 1321, par Vautier de Dardagny aux membres de la commune du même nom. Il est apparent que nos Joly descendent de cet Humbert ; mais nous ignorons s'il avait un lien de parenté quelconque avec les Marval féodaux. Ceux-ci avaient leur château dans ce même hameau de Malval, ou Marval, d'où les Joly sont originaires. Mais l'on ne saurait dire si les Joly sont surnommés Marval à cause du lieu de leur origine ou en souvenir de quelque grand-mère Marval.

Emmanuel de Cathelineau.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. Acte de Notoriété de Pierre-Gaspard Joly

Canton de Geneve

NOUS SYNDICS ET CONSEIL D'ETAT

de la République et Canton de Genève, Savoir Faisons Que Pierre-Gaspard Joly, né à Frauenfeld le cinq février 1798 Fils de Antoine Joly & de Ursule Fehr, petit-fils de Pierre Joly Defernex, quant vivoit membre du Conseil Représentatif et Souverain de ce Canton est citoyen de cette République et Canton, qu'il jouit de tous les droits et privilèges attachés à cette qualité, en laquelle Nous le reconnoitrons toujours.

En foi de quoi nous avons fait expédier le présent sous le sceau de la République et le seing de notre secrétaire d'Etat, pour servir et valoir où besoin sera. Genève le 21 avril 1825.

Par Messeigneurs
Syndics et Conseil d'Etat
Le Conseiller secrétaire d'Etat
de Roche
(*signature autographe*)

[*Locus Sigilli*]

II. Extrait de Naissance de Henri-Gustave Joly.

Extrait des registres des actes
de l'état civil de la Ville d'Epernay,
chef lieu du cinquième arrondissement
du département de la Marne

Acte de naissance

L'an mil huit cent vingt neuf, le cinq Décembre onze heure du matin

Pardevant nous François Maximilien Lemercier adjoint de la ville d'Epernay faisant les fonctions d'officier de l'état civil en vertu de la délégation de Monsieur le Maire.

Est comparu Monsieur Gaspard Pierre Gustave Joly, âgé de trente un ans et demi propriétaire demeurant en cette ville, lequel nous a présenté un enfant du Sexe masculin né ce jourd'hui à trois heures du matin de lui déclarant et de Dame Julie (1) Chartier de Lotbinière son épouse âgée de dix neuf ans et demi et auquel on a donné les prénoms de Henry Gustave.

Lesquelles déclaration et présentation ont été faites en présence de Messieurs Antoine Joly, âgé de cinquante quatre ans, propriétaire,

Site Internet : Archiv-Histo.com

aïeul de l'enfant et Joseph Victor Lasson, âgé de trente cinq ans, officier de Santé, ami des père et mère de l'enfant, tous deux demeurant en cette ville, témoins qui ont ainsi que le déclarant signé avec nous le présent acte après lecture faite Signé au registre Ant. Joly G. Joly, Lasson, Lecointe et Lemercier.

Pour expédition conforme, délivré en la mairie d'Epernay le huit décembre, mil huit cent vingt neuf
(1) Christine renvoi approuvé

Lemercier

Lemercier (*signature autographe*)

Nous Président du Tribunal de première instance séant à Epernay, Certifions que la signature ci dessus est celle de M. Lemercier, adjoint au Maire d'Epernay.

Epernay ce 24 Xbre 1829.

Blanchin
(*signature autographe*)

(au dos) Extrait de naissance de Henri Gustave Joly 5 Décembre 1829

III. Extrait de naissance de Edmond-Gustate Joly.

Prix de l'expédition Quatre-vingts Cent.

Republique et Canton de Geneve

Edmond Gustave
JOLY
né à Québec (Amérique)
le 12 Novembre 1829

EXTRAIT

N° 52 Du Registre des NAISSANCES de la Ville de Genève

L'an mil huit cent cinquante neuf et le douzième jour du mois de Novembre est né a Québec (Amérique) et y a été baptisé le six décembre suivant Edmond Gustave Joly enfant du sexe masculin fils de Henri Gustave Joly, Esquire, de la ville de Québec, Avocat et de Marguerite Joséphine, née Cowen, sa femme.

En foi de quoi Nous, François Auguste Girod, Officier de l'Etat Civil de la ville de Genève, soussigné, avons

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

dressé le présent Acte sur la remise qui Nous a été faite ce jour, d'une expédition de l'Acte de Naissance et de baptême de l'enfant ci-dessus mentionné, Laquelle expédition délivrée en bonne forme à Québec le dix neuf Décembre dernier par G. V. Housmann, recteur en ladite ville, et dument légalisée demeure annexée au Présent Registre, après avoir été paraphée par Nous et Me S. Droin laquelle a demandé la présente inscription.

Fait à Genève le Vendredi quinze du mois de Janvier mil huit cent soixante quatre à six heures après midi.

L'Officier de l'Etat Civil (Signé) A. Girod

Collationné au susdit Registre, par nous François Bastian Secrétaire de l'Etat-Civil de la ville de Genève, et expédié le dix huit Janvier mil huit cent soixante quatre

Le Secrétaire de l'Etat-Civil
F. Bastian
[*Locus Sigilli*] (*signature autographe*)

Nous Chancelier de la République et Canton de Genève certifions que la signature apposée au bas de l'extrait collationné ci-derrière est bien celle de Mr François Bastian Secrétaire de l'Etat-Civil de la Ville de Genève, et que foi doit y être ajoutée tant en jugement qu'en dehors.

En témoignage de quoi, nous avons signé le présent, après y avoir fait apposer le sceau de la Chancellerie.

Donné à Genève le 16 Janvier mil huit cent soixante quatre

Le Chancelier,
[*Locus Sigilli*] Elie Drumond
(*signature autographe*)

Site Internet : Archiv-Histo.com

Quelques « Dossiers personnels »[1]

(Suite)

CHARLES-PHILIPPE D'AILLEBOUST

(Suite)

Colonies E2
pièce 10

D'aillebou. (sic)

A Bordeaux Le 9 Decembre 1786.

14 Xbre
M. de Vaivre

Monseigneur,

M. Saud
R. le 21 7bre

Demande de faire remplacer Par le Sr Prévost de Mesqueu, le S. Cher d'aillebou Lt. en second à Cayenne.

M. Le Cher D'alais commandant des Troupes à Cayenne et commandant en Second de la Colonie, me Previent qu'il a fait Embarquer sur le navire la Marie Catherine Capitaine Rigal le S. Cher Daillebou Lieutenant en second au Bataillon de guianne qu'il S'est décidé a faire repasser dans sa famille ce jeune homme étant Tombé en démence, ce navire ayant relaché à la flote, M. Giraud Commissaire aux Classes à l'Isle de Ré L'aura fait débarquer et conduire à Rochefort ou est sa famille.

Permettés moi, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous rappeller dans cette circonstance les promesses que vous avés bien voulu me faire ainsi qu'a mon Père Pour le S. Prevost de mesqueu mon Parent fils du S. de Pressigny Commissaire aux classes à quimper qui a servi la guerre derniere dans les volontaires de Bourbon dans l'Inde, et a qui vous avés bien voulu Promettre une Sous lieutenance dans le Bataillon de Guianne ou dans celui d'affrique. les services du Pere seront surement un motif suffisant Pour vous déterminer a réaliser en ce moment vos Promesses et ma reconnoissance Egalera les Sentimens du Profond Respect avec lequel J'ai l'honneur d'Etre,

Monseigneur

Votre très humble et très obéissant Serviteur

PRÉVOST DE LACROIX

(Signature autographe)

(1) Voir *Nova Francia* : Vol. V, No 1, p. 41 ; No 2, p. 100 ; No 3, p. 170.

pièce 11.

Colonies 1790

D'Ailleboust
300[1] *net*

Au Procureure Syndic de la Charité à Paris, pour la subsistance, pendant les 6. premiers mois 1790, du Sr. D'ailleboust cy-devant Lieutenant en Second des Troupes Nationales de Cayenne, détenu dans la Maison de Senlis, a raison de 600[1] par an, *Net.*

De Par le Roi

1er 7bre 1790.

Administrateur de notre Tresor Royal pour le département de la Marine, Me Simon Charles Boutin, Nous voulons et vous Mandons que des deniers destinés aux dépenses des Colonies de l'Exercice 1790. vous ayez à faire payer et délivrer comptant au Procureur Syndic de la Charité à Paris, la somme de Trois cent livres, *Net* et sans aucun retenue, que nous lui avons ordonnée et ordonnons, pour la subsistance du Sr. Daillebousť cy-devant lieutenant en Second des Troupes Nationales de Cayenne detenu dans la maison de Senlis pendant les 6. premiers mois 1790. à raison de 600[1] par an. Et rapportant par vous la présente

Site Internet : Archiv-Histo.com

ordonnance avec la quittance dud^t. Procureur Syndic, lad^e. Somme de 300^l *net* sera &a.

Donné à Paris le 1^er 7^bre 1790.

(*Minute*)

---

pièce 12

300^l *net*

Colonies 1790

Au Procureur Syndic de la Charité à Paris, pour la subsistance pendant les 6. derniers mois 1790. du S^r Daillebout cy-devant lieutenant en Second des Troupes nationales de Cayenne détenu dans la maison de Senlis, à raison de 600^l par an, *Net.*

De Par Le Roi.

Administrateur de notre Tresor Royal pour le département de la Marine, M^e Simon Charles Boutin, Nous voulons et vous Mandons que des deniers destinés aux dépenses des Colonies de l'Exercice de 1790. Vous ayez à faire payer et délivrer Comptant au Procureur Syndic de la Charité à Paris, la somme de Trois cent livres, *net* et sans aucune retenue, que nous lui avons ordonnée et ordonnons, pour la subsistance du S^r Daillebout cydevant lieutenant en Second des troupes nationales de Cayenne detenu dans lad^te maison, pendant les six derniers mois 1790, à raison de 600^l par an, Et rapportant par vous la présente ordonnance avec la quittance dud^t Procureur Syndic, lad^e somme de 300^l net sera &a.

Donné à Paris le 10 mars 1791.

(*Minute*)

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

CHARLES D'AILLEBOUST DE MUSSEAUX

Colonies E 2
pièce 1

D'AILLEBOUST (Charles, neveu de Louis d'Ailleboust, Chevalier, Sgr de Coulonge, gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle France, en 1648), Sgr de Musseaux et

LEGARDEUR (Catherine), sa femme, habitant Montréal :

D'AILLEBOUST (Pierre d'), Sgr d'Argenteuil, leur fils, lieutenant puis Capitaine des troupes détachées de la Marine, au Canada, et

DENIS DE LA RONDE (Louise), sa veuve.

1697-1724.

(*Titre*)

---

pièce 2
DAILBOUST-D'ARGENTEUIL

CANADA

La veuve du S^r Dailboust d'argenteüil Capitaine de Compagnie en Canada

17 octobre 1722.

Extrait du Memoire du Roy a M^rs de Vaudreuil et Begon, du 8 Juin 1721.

Les raisons qui avoient fait prendre le party de ne pas permettre au S. D ailboust d'argenteüil d'établir la terre et isle de Carion en dependante, concedée au feu S. D'ailboust son père duquel il l'avoit achetée en 1697. ne subsistant plus attendu que l'Isle de Montreal est a present bien Etablie, Sa Mat^é a bien voulu accorder a la veuve dud^t. S. Dargenteüil

Site Internet : Archiv-Histo.com

la permission qu'elle demande d'établir cette Concession. Elle luy en fera expédier le Brevet de confirmation lorsqu'elle aura remis la concession du 7 Juin 1680., Et cependant l'Intention de Sa Mat[é] est que vous n'empeschiez point qu'elle commence a Etablir cette terre.

Elle marque qu'en conséquence de cet ordre Elle a fait faire des Batimens et des deffrichemens sur cette concession. Mais qu'elle n'a pû en recouvrer les Titres qui ont esté accordez par les S[rs] de Frontenac Gouverneur et du Chesneau Intendant en l'année 1682. lesquels avoient été deposez par le feu S. d'Argenteüil entre les mains du S. de Senneville en nantissement d'une somme qu'il luy avoit prestée, comme il paroist par une copie collationnée d'un certifficat qu'elle raporte du S[r] Ardouin commis dud. S. de Senneville en datte du 15 juin 1706 Et qu'ayant demandé ces Titres aud. S. de Senneville il luy a dit qu'ils avoient êté perdus ou Brulez dans l'Incendie arrivé en 1721. a Montreal

Extrait dud. Certifficat

Le S[r] Hardoin certiffie avoir receu de M. d'Argenteüil les Titres de la Seigneurerie qu'il a acquis des S[rs] et D[e] Dailboust ses pere et mere, l'un de M. M. le Comte de Pontchartrain (*sic*) du 15. Juin 1682. et l'autre de M[r]. du Chesneau du 7. dudit mois et an et que ces Titres luy ont esté mis en depost aussy bien que le Contrat d'acquisition et la quittance comprise dans led. contrat pour estre remis au S. de Senneville, fait a Montréal le 15 Juin 1706. Signé Ardoüin.

La D[e] Dailboust ne peut en ce cas raporter que le contrat de vente de cette concession passé devant notaire a Montreal le 13. fevrier 1697 dont Extrait Suit.

Charles dailboust et Câterine le Gardeur sa femme ont Vendû a Pierre dailboust S. d'argenteuil leur fils, *un fiéf et seigneurie a Titre de haute, moyenne*

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

et Basse justice scitué audessus de l'Isle de Montréal au costé du Nord sur deux lieux de front, la Rivière du Nord comprise, aprendre depuis le Bas du long Sault en descendant du costé de Montréal avec les Isles, islets et Bâtures qui se trouveront vis à vis ladite Etendue de deux lieues de front dont l'Isle appellée Carion fait partie sur 4. lieues de profondeur appartenant ausd. Vendeurs par Titre fait aud. S. Dailleboust par M. du Chesneau Intendant le 7. juin 1682 Et par autre Titre a luy accordé par M. le Comte de frontenac Gouverneur le 15. Juin de la mesme année, cette vente faite moyennant 800[l]. et a la charge de la foy et hommage a qui Ils sont deubs a l'effet de quoy la remise desdits Titres a esté faite.

Elle Raporte aussy l'adjudication qui luy a esté faite par decret en la justice de Montreal de lad. terre et Seigneurie le 11. mars 1712, en qualité de creanciere et douairiere dont l'extrait Suit.

Scavoir *une terre et Seigneurie scituée sur le Bord du fleuve S[t] Laurent de deux lieues de front sur 4 Lieues de profondeur avec haute, moyenne et Basse justice sur laquelle Il ny a aucun Batimens ny terres nettes ny habitans, Tenant d'un costé au bas du long Sault en descendant vers l'Isle Carion et dont Icelle fait partie pardevant au fleuve S[t] Laurent et par derriere lad. profondeur de 4. lieues.*

Le Conseil Supérieur de Québec a jugé ces Titres par elle raportés Si Suffisants que sur une contestation meüe Entr'elle et les Eclésiastiques du séminaire S[t] Sulpice auxquels il a esté accordé en 1717, une Concession joignant celle de lad. Dame dargenteüil au moyen de laquelle Ils pretendoient Enlever tout le front et une partie de la profondeur de la Concession de lad. Dame Dargenteuil est Intervenû arrest dud. Conseil Superieur le cinq octobre 1722. dont l'extrait suit.

Le Conseil ayant egard a la Requeste de lad. d[e] dargenteüil sans s'arrester a l'arpentage fait par An-

Site Internet : Archiv-Histo.com

gers arpenteur a la Req.te des Srs du Seminaire de Montreal, ordonne que la Concession qui leur a esté accordée sur le Lac des deux montagnes soit de nouveau Bornée et que le front de lad. concession courrera de l'Est quart Sud Est a L'oüest quart nord ouest et la profondeur du sud quart sud ouest au Nord quar nord est Suivant les lignes marquées sur *la Carte* signifiée le 2. de ce mois dont il restera copie au greffe du Conseil, lequel Bornage et arpentage sera fait en présence de lad. d^e. dargenteuil ou elle deuement appelée, ordonne aussy que les Concessions qui seront faites sur led. Lac des deux Montagnes et sur la grande riviere des Outawois coureront les mesmes Rums de Vent pour le front et pour la profondeur. &ca.

elle est cy jointe

Elle adjoute qu'il parroist par *la Carte* qu'elle Raporte que cest la Riviere des Outawois qui passe sur le front de lad. Concession quoy qu'il Soit porté par la Sentence par decret qui luy adjuge lad. terre que c'est le fleuve de St Laurent, et que cette Erreur vient de ce que bien des gens qui n'ont point penétré audessus de l'Isle de Montrêal ont confondu cette Rivière avec le fleuve et que dans la concession faite en 1717 aux Eclesiastiques dud. Seminaire on est Tombé dans la mesme Erreur.

Comme Il reste a Etablir les droits de cette terre qui ne sont pas expliquez dans les Titres qu'elle raporte et quil est de notorieté publique que toutes les Seigneuries Voisines, outre la haute moyenne et Basse Justice ont et le droit de pesche chasse et société avec les sauvages dans leur Etendue, Elle espere que le Brevet de confirmation de cette Concession que Sa Majesté aura la bonté de luy accorder contiendra les mesmes droits.

Elle raporte pour la justiffication de ce qu'elle avance deux copies de concessions faites le 12. octobre 1702. dans le mesme quartier a Mrs de Vaudreuil et de Soulanges par lesquelles les droits de

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

haute moyenne et Basse Justice avec ceux de chasse, pesche et Traitte avec les Sauvages dans toute l'Etendue de leur concession a la charge de rendre la foy et hommage au Chasteau St Louis de Quebec et aux droits et redevances accoutumées suivant la coutume de Paris

M De Ramezay Gouverneur de Montréal demande cette grace pour la de Dargenteuil Sa belle Sœur, tant en considération des services du feu Sr. daillboust qui estoit Gouverneur general du Canada en 1648. et de ceux du feu Sr daillboust pere qu'a cause de la nombreuse famille de cette veuve qui est chargée de huit Enfans dont Il n'y a que Laisné qui a de l'employ a l'Isle Royalle, et qui n'ont pas d'autre ressource que cet etablissement.

Il ajoute que Mrs du Séminaire ont fait borner leur concession d'une maniere si Extraordinaire que si elle avoit lieu Ils emporteroient non Seulement tout le front et la meilleure partie de la Seigneurerie de la d. De d'Argenteuil mais ils auroient le double du Terrain qui leur est concedé.

1723.

Les Eclesiastiques du Seminaire de Montreal

Demandent d'estre reçus opposants a l'arrest du Conseil superieur de Quebec du cinq octobre dernier rendu Entr'eux et la De daillboust dargenteuil en ce qu'il ordonne que la Concession qui leur a esté donnée sur le Lac des deux montagnes sera de nouveau Bornée &ca.

Ils exposent que par Brevet du 27 avril 1718. confirmatif d'une concession faite par Mrs de Vaudreuil et Begon le 17. octobre 1717. Sa Maté. a conconcédé ausd. Eclesiastiques 3. lieües et demy de front a commencer au ruisseau qui Tombe dans la grande Baye du Lac des deux Montagnes et en remontant le long dud. Lac et du fleuve St Laurent sur

Site Internet : Archiv-Histo.com

trois lieues de profondeur pour y transferer la Mission des Sauvages du Sault au Récollet.

Ce Brevet a esté registré au Conseil Supérieur le 2. octobre 1719. et l'arpentage en a esté fait par ordonnance du Lieutenant general de Montrêal le 26. Mars 1721. Suivant les Rums de vents et les alignemens fixés par le Conseil Supérieur de Quebec et observez jusqu'alors et sur des lignes qui courent *Nord Ouest et Sud-Est,* au lieu que par l'arrest du Conseil Superieur Il est dit qu'elle courrera de *l'Est quart Sud-Est à L'ouest quart N. O.*

Moyens d'opposition

La D^e^. daillebоust n'est pas partie capable pour faire une semblable demande, n'ayant aucun Titre legitime de proprieté de la Terre qu'elle pretend detruire (*sic*) de la Concession dud. seminaire.

Elle n'a pour fondement qu'une promesse faite au feu S. Daillebоust son beaupere par M. de Frontenac Gouverneur de Canada en l'année 1682. de luy concéder un fief et seigneurie de 2. lieues de front sur 4 lieues de profondeur aupied du Long Sault en descendant vers Montréal En cas qu'il plaise a Sa Majesté de permettre que lesdites Terres soient habitées. de laquelle pretendue Concession led. S^r^. daillebоust pere a fait une vente a son fils, mary de lad. d^e^. Dargenteuil par contrat du 13 fevrier 1697.

Quand mesme son prétendu Titre seroit aussy réél qu'il est Imaginaire estant demeuré sans Execution depuis plus de 40. ans, Il seroit plus que prescrit, puisque le terrain estoit encore en friche en l'année 1717. ainsy le Roy en auroit pû faire la Concession au Séminaire, sans que la d^e^ Dargenteuil eut eu lieu de s'en plaindre.

Ils déclarent cependant quils n'empeschent point qu'il ne soit accordé a la d^e^ Dargenteüil Une concession audessus de la dernière Borne de celle qui est accordée aud. Séminaire sur le Lac des deux Montagnes, quoy quils prévoyent de grands Inconvénients Tant par Raport aux Sauvages qu'il est Important de

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

séparer et d'Eloigner des francois qu'a cause du danger ou se trouveroient ceux qui habiteroient au dessus delad. Mission en cas de guerre avec les Irroquois et mesme du Commerce de la ville et de toute la Colonie de Montreal qui en souffriroit beaucoup.

(*Copie*)

---

pièce 3

Mad^e^ d'Argenteuil

Memoire au Conseil du Roy pour la veuve de M^re^ Charles Daillebоust Ecuyer S^r^. Dargenteüil

1724

Les originaux des Titres des S^rs^ Gouverneur et Intendant nommés ont été remis au S^r^ Ardoüin commis du S^r^ De Senneville Cap^ne^ d'Infr^ie^ des Troupes de Canada pour cause d'une somme de... emprunтée par le susd.

EXTRAIT

Pardevant Antoine Adhemar Notaire Royal a l'Isle de Montréal en Canada résident a Ville Marie en datte du 13^e^ février 1697. Charles Daillebоust Ecuyer S. de Musseaux et D^elle^ Catherine Le Gardeur son épouse ont vendu à Pierre Daillebоust Ecuyer S^r^. Dargenteil leur fils Lieutenant des Troupes de la Marine a ce present acceptant acquéreur pour luy ses hoirs et ayant cause un fief et Seigneurie en titre de haute moyenne et basse Justice situé a 7. lieües audessus de l'Isle de Montréal au costé du Nord sur deux lieües de front la Riviere du Nord comprise, a prendre de puis le bas du long Sault en descendant du costé de lad. Isle de Montreal avec les Isles Islettes et patures (*sic*) qui se trouveront vis à vis lad. Etenduë de deux Lieües de front dont l'Isle appellée Carion fait partie, sur quatre lieues de profondeur auxd. S^r^. et Dame vendeurs apartenans par titre fait aud. S^r^. Daillebоust de Musseaux par M. Duchesneau cy devant Intendant dans led. Pays de Canada en datte du 7^e^. Juin 1680. Signé Du Chesneau et plus bas par M^r^. Chevalier et par autre titre aud. Daillebоust fait dud. fief et Seigneurie par M. Le Comte de Frontenac Con^er^ du Roy en ses Conseils Gouverneur et Lieutenant General pour Sa M^té^ en tout le Pays de la nouvelle france en datte du 15^e^ Juin 1682. Signé Frontenac et plus bas par M. Lechasseur.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Pierre Daille-boust S. Dar-genteuil dud. S. De Senneville la reconnois-sance dud. S[r] Ardoüin est du 15[e] Juin 1706. lequel S[r]. Ar-doüin est mort le... de l'année 1708.

Les meubles Papiers et Ef-fets du susd. de Senneville ont été bruslés dans l'Incendie Ge-nerale de la vil-le Marie Isle de Montreal en 1711 la recon-noissance est entre les mains de la susd. Veu-ve Dargenteüil

Par concession ou Ratification du Con[el] Royal du Roy en datte du ..... 1722. a êté permis a la Dame Louise Denis veuve dud. Pierre Daillebоust S[r]. Dar-genteuil en consideration des longs et anciens Ser-vices de Son Mary et de sa famille, de huit Enfans vivans dont sept Garçons du nombre desquels il y en a cinq qui se sont trouvés en plusieurs occasions Militaires pour le Service de Sa Majesté de faire eta-blir la susd. Terre fief et Seigneurie en en conse-quence de lad. Permission lad. veuve Dargenteuil a desja fait défricher vingt arpens de Terre et ense-mencé une partie dans laquelle elle a recueilly plus de deux cens minots de Bled, et l'heureuse Situation de cette Terre fait quelle travaille de tous ses soins pour parvenir a défricher Entierement lad. habita-tion afin d'entretenir Sa nombreuse famille.

Sans compter la Terre et Sei-gneurie de S. Sulpice située a Sept lieües au dessous de l'Is-le de Montreal de deux lieües de front et qua-tre de profon-deur qui leur

Cette necessité naturelle l'oblige d'avoir recours a Sa Ma[té] pour la protéger dans la possession de lad. Sei-gneurie dont le Don luy en êté fait par la bonté du Roy et dans laquelle elle est troublée sans droit ny titre pour M[rs]. du Seminaire de S[t]. Sulpice qui possé-dent desja dans ce pays l'Isle et la ville de Montréal toute habitée qui a quinze Lieües de long et plus de quatre de profondeur et leur produit des Sommes Si considérables que la Seule Ville Marie Isle de Mont-real leurs a rendu de Casuel plus de vingt mil livres de Lots et vente l'année 1722; non compris les Re-venus ordinaires et cependant ces grands biens n'ont d'autre Charge que la Vie et l'habit de vingt Pretres

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

produit de gros revenus.

Ce Différent a été porté Juri-diquement au Conseil Supé-rieur de Que-bec qui a rendu un Jugement favo-rable a lad. Veuve au mois d'Octobre 1722.

ou environ repandus dans l'Isle La Ville et le Pays lesquels ont d'ailleurs 6000[l] de pension de la Cour.

Le Pretexte de ces Messieurs dans la Contestation présente est fondé disent ils sur une plus grande fa-cilité de prescher l'Evangile aux sauvages parceque l'habitation de lad. Veuve Dargenteuil est a la Tête du Pays mais il parroit vraysemblable que si cette raison êtoit la seule véritable, et non pas la fertilité de l'habitation, ils pourroient aisément se mettre au-dessus de lad. Veuve dans Des lieux à choisir et si vastes que l'on ne peut en connoitre l'Etendüe, et se trouver par cet avancem[t]. les premiers du costé des sauvages, mais le Territoire ne leur convient pas et encore moins les frais quoy qu'ils soient au centu-ple par dessus la fortune de lad. veuve Dargenteüil, qui n'a presque d'autre ressource avec huit Enfans que cette Seigneurie que lesd. Sauvages connoissent parfaitement luy avoir êté accordée des Graces de la Cour et si la possession en êtoit otée a lad. Veuve il seroit a craindre que ce changement ne fut au con-traire un obstacle a leur conversion, s'ils aperce-voient que l'Equité qui en est l'un des Grands prin-cipes est blessée absolument par l'Entreprise de ces Messieurs, dont la prédication ne peut faire de fruit que par un Désintéressement Exemplaire et la pra-tique Exacte des Choses contenües dans l'Ecriture.

(*Copie*)

au dos Canada

M. R. 1724 M[e]. Dargenteüil

(*à suivre*)

Site Internet : Archiv-Histo.com

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec [1]

(Suite)

†

Monsieur feret recevra de la part de lhotel Dieu de Quebec en 1740 par la minerve une barique de capilaire de 32ll
par lheureux moyne 80ll de capilaire en 3 paquets. 40
par la Déesse vne barique dito de. 32
par la meme un quart de 18

122ll

Sur quoy je prie Mr feret de donner a Mr Bien aimè 62ll que no luy devons de reste de ses envoys
HD K B et pour 60ll. quil resteront entre ses mains il aura la bonté de nous envoyer premierement 3 aue et demie de dentelle d'alençon haute pour faire une aube
12 bouteilles delixir
12 bouteilles d'eau vulneraire
6 bouteilles d'eau cordiale ou Eau de fraise, la plus saine et qui se conserve le mieux et le meilleur põ fortifier la poitrine et lestomac (2)
une 1/2ll. de poudre purgatives
une ll. ou deux ll. darcény pour faire mourir les rats qui

(1) Voir *Nova Francia*. Vol. II (1926-1927), N° 2 pp. 67-68, et N° 3, pp. 33-37. Vol. III (1927-1928), N° 1, pp. 39-56 ; N° 2, pp. 94-100 ; N° 3, pp. 162-182 ; N° 4, pp. 220-237 ; N° 5, pp. 279-300 ; N° 6, pp. 355-361. Vol. IV (1926), N° 1, pp. 33-58 ; N° 2, pp. 110-123 ; N° 3, pp. 230-247 ; N° 5, pp. 283-292 ; N° 6, pp. 368-380. Vol. V (1930), N° 2, p.p. 93-96.

(2) La phrase commençant par « ou Eau de fraise... » est d'une autre écriture que le mémoire qui est de la main de la Mère Marie-Andrée Duplessis de Ste Hélène.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

sont en grand nombre en ce pays (1) un Paquet ou main de Connoissemens (2).

vous recevrez Monsieur par le Nauire le Centor appartenant a Mr hany vn paquet de capilaire revenant a 15 ll. Nous n'auons pas eu la facilité de le mettre en Card.

†

J M J

Monsieur

Ma sœur qui a prit ma place au Depot des pauures ne poura cette année faire plus damplette avec võ que moy ses dernieres année parce que nos fonds sont un peu gené par nos dépence et que la Complaisance que nõ devons a nos Srs Apoticairesses qui n'aime pas a changer ladresse de leur memoire fait que nous ne les voulons pas contraindre, de peur que nayant pas ce quelle souhaite elles ne nõ reproche le changemt , outre cela Comme on doit a M. dupas depuis longtems il faut un peu le ménager et lentretenir, soyez donc bien persuadé que ce n'est pas par mécontentemt que nõ ne mandons pas beaucoup de chose, et quau contraire nõ sommes charmée de votre honesteté et bonne volonté dont nõ ne manquerons pas de nous servir dans loccasion, j en ay fait recit au chirugien qui a succedé au chirurgien du Roy (3) qui est mort avec prs autres de ses maladies Courante qui ma paru disposé Monsieur a vous adresser un memoire lanné prochaine de 500ll. environ põ son compte sil reste chirugien Major Comme il y a quelque apparence, cest luy qui a soin de lhopital jusqu'à ce que la Cour en ordonne il trouue votre élexir fort bon et sen sert souuent nos grands traveaux nous a [*sic*] fait deployé toutes nos reserve nous navions pas gouter a leau Cordial de lannée passée, mais nõ nõ sommes fort bien trouué, et elle ma fait du bien aussy bien que de leau de fraise ou nõ auons gouté aussy, nous vous en remercions et pour avoir occasion den fortifier nos sœurs dans loccasion jay priez ma sœur de võ

(1) Cette phrase est d'une autre écriture.

(2) Cette phrase est d'une autre écriture.

(3) Charles-Joseph-Alexandre-Ferdinand de Feltz, originaire de Rabstadt (Au triche).

Site Internet : Archiv-Histo.com

en mander un peu si cela netoit trop cher, je võ remercie de votre Eau de senteur cela nõ fait bien plaisir jaime toujour a parfumer nos chapelle les grandes festes, et je võ suis obligé de Concourir a ma déuotion je my souuiens de Madame votre épouse et de vôtre chere famille que je salue, nous gardons les hyvoirs de Mr Bien Aimé cest domage de les renuoyer, je nay cependant vendu quun crucifix depuis lanné passé, comme ma sœur võ envoye du capilaire vous aurez la bonté de le payer ce pays n'est n'est pas propre a faire un commerce de ses sortes de choses, põ le capilaire quoy quil est beaucoup plu cette année il est fort beau, il se vent icy dix sols la liures et souuent parmy celuy qu'on achette il sen trouve de jaune que lon enuoye pas jay aidé a ma sœur dans ses traueaux et nõ nauons eu le tems de faire mêtre en Card celuy que võ receurez par le Capitaine Gausselin en paquets je nay pas de connoissemt a võ envoyer, mais nõ ecriuons a Mr le moine et Mr le vieux de Roüen põ võ le faire avoir sans payer de frait nõ avons écrie aussy a Mr Gardié a la Rochelle põ tirer du Cap. Macarty une barique et un Card quil nõ a promis de bonne grace de luy remettre nous nõ fesons un plaisir de voir votre livre des proprietez de la Nature, (1) ce Mr feltz qui est un allemant et le chirugien a qui nos Mrs ont donnez les apointemt de chirugien Major ma promis de vous chercher des curiositez põ lannée prochaine et des plantes mêmes, sil reste avec nõ il aura Commerce avec vous Monsieur et võ fera plaisir, jen auroit vn veritable de vous etre utile en quelque chose et de võ prouuer avec quel reconnoissance jay lhonneur detre auec respect

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissante servante

G Duplessis de LEnfant Jesus

Rsc hre J

ce 31e 8bre 1740

vous deuez avoir reçue vn sac de capilaire põ la mere St Laurent, sil võ ne lauiez pas reçue je võ prie Monsieur de vouloir bien luy en faire auoir de celuy que vous aurez reçue

(1) Nous n'avons pas trouvé dans Brunet (J.-C.). *Manuel du libraire et de l'Amateur de Livres*, mention de cet ouvrage.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Frais de Regie A Quebec le 17e jour de 8bre *1741* pour 50ll

Seconde

No 7 MONSIEUR, dans le courant du mois de *feurier* (1) prochain, je vous prie de payer par cette seconde de Change, si vous ne l'avez fait par la premiere a *Made Stes helenne* ou a son ordre la somme de *Cinquante Liures* valeur reçües en *appts d Employez* [comptant] (2) laquelle somme vous passerez à compte des frais de Régie de la presente année, suivant l'avis de

A Monsieur
Monsieur *Pechevin*
Caissier de la Compagnie
des Indes, à Paris

Votre très humble & tres
obéïssant serviteur
De La gorgendiere

Veu
Daine,

[*sig. ant. avec paraphe*[

[*au dos*] [*signature ant. avec paraphe*]

payez a Mr feret ou ordre le Contenu en lautre part A Quebec ce 27e 8bre 1741.

Marie André de Ste helene
Depositaire des pauvres (3)

†

Monsieur

Je ne puis avoir l'honneur de vous remercier aussy amplement que je le voudrois de touttes vos bontez quoy que jy sois fort sensible, nous avons reçu tres bien Conditionné le baril ou rien n'etoit cassé des bouteilles que vous y aviez renfermées ces eaux vulneraires ont icy un succes merveilleux et tout ce que vous composé, je vous adresse encore un petit memoire Monsieur et une lettre de change de 50ll. avec 4 bouteilles de gome de 8ll. 5ll. 1/2 de rognons de castor a 50 qui font 13ll 5s et un paquet de ceinture sauvage qui etoient assez recherchée autrefois icy mais qui sont tombées, dont je vous prie de me deffaire chez võ pour ce que vous en pourrez trouver pour le profit des pauvres elles vaudront bien peu si on n'en tire du moins 25 ou 30 pieces, vous ferez de vôtre mieux

(1) Les mots, en italiques, sont mss. dans le texte imprimé.

(2) Ce mot imprimé est rayé.

(3) L'endos est de la main de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte Hélène.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Monsieur

j'ay craind en lisant la lettre de la chere mere de S^t^ Laurent que vous ne m'achetassiez une dentelle trop chere, car elle me parle de 20^ll^. l'aune, cela seroit au dessus de nos moyens, ne vous genez point trop Monsieur pour la hauteur d'un pied, il faut quelle soit haute mais comme vous La pourrez trouver de ces dentelles d'alençon comme vous men avez envoyé autrefois une entrautre dont toute laube de 3 au^e^ 1/2 ne coutoit que 9^ll^., j'y mettrois bien jusqu'a 12^ll^. mais quil y en ait 3 au^e^ 1/2, quand vous aurez accompli le memoire je vous prie Monsieur de tâcher de me faire avoir pour le reste de la somme que vous aurez de ces dentelles du havre hautes de quatre doigts ou environ a bride il en faudroit des aunages de 7 aunes ou de 3 au^e^ 1/2 pour que nous n'eussions pas de faux reste Vous trouverez les bouteilles de gome, dans un baril de capilaire que je vous envoye quoy que vous n'en demandiez point jy ay mis aussy un pied d'elan, je n'y ay pas renfermé les rognons de castor a cause de leur odeur le paquet de ceintures est aussy a part c'est le capitaine Gosselin de l'heureux moyne qui s'en est chargé fort obligeamment, je ne croy pas que vous payez aucun fret Monsieur, car M^r^ Le Moyne de Rouën nous a écrit de mêtre gratis tout ce que nõ voudrions dans ce vaisseau.

Vous avez donc laissee partir notre chere mere de S^t^ Laurent, et mourir la R^de^ mere de S^t^ Bazile jay beaucoup plaind cette pauvre Com^té^ dont je vous croy toujours amy, je vous prie Monsieur d'assurer ces cheres meres de la part que je prend a leur affliction, Dieu veut qu'elles se passe du secours qu'elles avoient appellé, je prie le seigneur qu'il les soutienne, aimez nous toujours aussy et me croyez avec beaucoup de reconnoissance et un profond respect

Monsieur

Votre tres humble et tres
obeissante servante
S^r^ Duplessis de S^te^ helene
Depositaire des pauvres

de l'hotel Dieu de Quebec ce 27^e^ 8^bre^ 1741.

(*à suivre.*)

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

RELIQUES DE JOUARRE AU CANADA. — En 1623, partit de l'Abbaye de Notre-Dame-de-Jouarre, Louise de Challandray. Quittant l'abbaye bénédictine de Jouarre, elle allait fonder un prieuré à Cognac. Quelques années après — ce doit-être après la translation de 1627 — on lui envoya de l'abbaye de Jouarre, « quantité de chappelets faits des pou-« dres des corps de Sainte Tellechilde, « de Sainte Aguilberte, de Sainte Ebre-« gisile et autres saintes — une des « religieuses en envoya à un sien parent « qui était religieux Recollect lequel « était allé en la Nouvelle France en « Canadas... » Ces reliques sauvèrent le navire de la tempête et du feu, par la foi du capitaine — et firent grand bien au religieux.

Ces renseignements tirés d'un manuscrit écrit à Jouarre pour Henriette de Lorraine, le 15 juillet 1656, nous fait connaître qu'il doit exister, au Canada, depuis le XVII^e^ siècle des reliques provenant de la crypte de Jouarre.

Qui pourrait nous donner le nom de ce religieux récollet, et quelques renseignements sur sa personne.

A.-L. L.

LES JÉSUITES ET LE TRAFIC DES CASTORS AU CANADA. — Il me souvient d'avoir lu dans les Mémoires de François Garasse, S. J., qui ont pour titre : « *Récit au vrai des persécutions soulevées contre les Pères de la Compagnie de Jésus dans la ville de Paris, l'an 1624-25-26 fait par le R. P. François Garasse qui en souffrit une bonne partie* » que les PP. jésuites avaient été accablés sous les libelles et les accusations « ... Les prédicateurs des Avents adou-« cirent aucunement les esprits, et nous « en eûmes quelques trêves de nos « autres ennemis, excepté le recteur « de l'Université qui de jour en jour, « faisait imprimer des libelles nouveaux, « nous accusant de crimes en partie « horribles, tels que sont les meurtres « de nos rois, en partie ridicules, tels « que sont les contrats de Canada, tou-« chant les castors et le bois flotté du « Morvan, qui vient à Paris par la ri-« vière de Marne. »

Pourrait-on me faire connaître à quelle affaire fait allusion le R. P. Garasse, dans ce passage de ses *Mémoires*, qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale, et proviennent de celle du président Bouhier.

EIRAMYEL.

MÉMOIRE DE RAZILLY. 1626 (UN). — Dans le Vol. I. de la *Collection de Manuscrits contenant Lettres, Mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle France... Québec 1883* (p. 62), je lis : « Mémoire sur la marine « françoise par Monsieur de Razilly, « 1626, note de B. P. Le propriét de ce « NN n'a pas voulu me le communiquer. « Selon Monsieur Guérin il est plein « d'intérest et probablement la cause « de la création de la Compagnie des « Cent associez pour la Nouvelle France, « de laquelle Monsieur de Razilly fust « un des principaux membres. ».

Ce document a-t-il été publié ? Qui est B. P. qui a communiqué cette note à M. J. Blanchet, secrétaire de la Province de Québec, à cette époque ? Qui est M. Guérin qui donne une succinte analyse de ce document écrit par Isaac de Razilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ?

JEAN DE BURES.

AUMONIERS SUR LES NAVIRES. — Connait-on une étude historique sur la présence des aumôniers sur les navires de commerce allant ou venant du Canada aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ?

Th. B.

RÉPONSES

VEYSSIÈRE (LÉGER-JEAN-BAPTISTE-NOEL). (Vol. V, N° 1, p. 58). — Je ne sais exactement de quelle paroisse de France vint en Canada le récollet Veyssière. Après son abjuration il partit en Angleterre et revint en Nouvelle-France l'automne de 1767 ; le 8 octobre suivant il publiait dans la *Gazette* de *Québec* cette lettre : « Au très Rev. « Père Emmanuel Crespel, commissaire

Site Internet : Archiv-Histo.com

« des RR. PP. Recollets, aux messieurs « les protestants, et catholiques romains « de la ville de Québec, semblablement « aux habitants des paroisses, savoir : « Saint-Michel, Beaumont et Saint-« Nicolas. Mon Très Rev. Pere, Mes-« sieurs et habitants autrefois mes « paroissiens, je vous fait mes très « humbles remerciements des bontés, « et de toutes les marques d'estime que « vous m'avez donné quelques jours « avant mon départ pour l'Angleterre. « Je vous en aurai une éternelle « reconnaissance. J'ai l'honneur... »

En 1768, le 21 juillet, le gouverneur Carleton recevait, d'Angleterre, l'ordre de le recevoir à la charge de pasteur protestant aux Trois-Rivières. Veyssière prit possession de son bénéfice le 25 septembre 1768. Le registre des baptêmes, mariages et sépultures qu'il tint à l'Eglise protestante des Trois-Rivières était conservé aux archives de cette ville, en 1902.

Il se maria. « Le vingt-et-un de juil-« let 1789, est décédée, Elizabeth Veys-« sière ma femme et a été inhumée le « vingt quatre dudit mois, agée de cin-« quante six ans » dit le registre des sépultures.

Veyssière mourut aux Trois-Rivières, le 26 mai 1800.

M. J. Edmond Roy nous fait savoir que « ce malheureux apostat apparte-« nait à une bonne famille de Limoges « qui demeurait sur la paroisse Saint-« Michel-des-Lions. Il avait quatre « frères religieux et M. Joseph Naviè-« res, qui fut curé de Sainte-Anne-de-« Beaupré, de 1734 à 1740, fut son « cousin ».

A.-L. L.

LOUIS FOUCHER, FILS D'UN PROCUREUR DU ROI, AU CANADA. (Vol. V., N° 2, p. 123). — Voici une note que j'ai depuis quelques temps : « Mariage à Chateau-Chinon, le 13 juin 1780, entre Louis Foucher, employédans les aides à Chatillon-en-Bazois, fils majeur de feu Me François Foucher, procureur du roi à Montréal en Canada et de dame Madeleine Legardeur de Courtemanche, dame de Repentigny, de la paroisse dudit Chatillon, et demoiselle Jeanne Gondier de Fragny, fille majeure de feu Me Gabriel Gondier de Fragny ancien officier d'infanterie et de dame Marie Tridôn. »

E. CHEMINADE.

ACADIENS MARIÉS A MIQUELON (Vol. V. N° I, p. 58). — Voici d'après des notes prises dans les registres de Miquelon les renseignements que je puis fournir. Jean Mouton, dit Fleury d'Or, natif de Saint-Michel de Carcassonne, caporal de la Compagnie du baron de l'Espérance, épousa le 29 novembre 1763, Angeline Henengre, de Landaul, en Bretagne ; Hélène Joset, de Louisbourg, épousa, le 21 février 1764, Etienne Pedesclaux, de Saint-Jean-de-Luz, capitaine au long cours ; Jean Gilles, dit Plaisance lanquedocien, soldat de la Compagnie du baron de l'Espérance se maria le 13 août 1764, à Marguerite Robion, de Chantemerle, en Saintonge ; Simonne Solles, de l'Ile Royale, épousa, le 27 février 1766, Louis Blaquière, dit le Merle, originaire de Montpellier, sergent de la Compagnie du baron de l'Espérance ; Josette Roy, originaire d'Acadie, épousa le 3 septembre 1767, Jacques Cabos, de Pau, en Béarn, sergent major de la Compagnie du baron de l'Espérance ; Jeanne Suzanne Manuel, originaire d'Acadie, épousa, le 24 novembre 1767, Pierre Loga, originaire d'Ascain, diocèse de Bayonne ; le pêcheur Joseph Henungre, de Louisbourg, épousa le 17 août 1770, Thérèse Raiyé, de Saint-Jean-d'Angély ; Marguerite Dugas, originaire d'Acadie, épousa, le 19 Juin 1771, René Melays, du diocèse d'Avranche ; Anne Mancel, du Cap Breton, épousa Pierre Daraspe, pilote de navire, originaire de Saint-Jean de Luz, le 23 octobre 1774 ; Marie Magdeleine Beliveau, de l'Ile Saint-Jean, épousa, le 20 février 1776, François Paris, négociant, natif de Rochefort ; Marguerite Bourgeois épousa, le 30 septembre 1776, le pilote du roi, Guy Mathurin Chaignon, natif du diocèse de Saint-Malo.

JEAN DE BURES.

FAMILLE JOLY DE MARVAL. (Vol. II, N° 4, p. 187). — On trouvera la réponse à cette question dans l'article de notre collaborateur, M. E. de Cathelineau, qui paraît dans le présent numéro.

N. D. L. R.

LIVRES et REVUES

ETAT DES FIEFS du BAILLIAGE de TROYES.

Le comte François Chandon de Briailles, a publié à Reims, chez L. Michaud, l'*Etat des Fiefs du Bailliage de Troyes*, document inédit qu'accompagne de nombreuses notes géographiques et historiques.

Ce document qui fait partie de la splendide collection de manuscrits que possède notre distingué collègue est curieux à consulter pour les érudits qui s'occupent de l'Histoire du Canada, car il comprend tous les « fiefs sujet au ban et à l'arrière-ban « du bailliage de Troyes en la pnte année 1693 ».

Dressé par Michel Largier, marquis d'Olizy, maître des requêtes, intendant de Châlons et Charles Largentier, marquis de Chapelaine, grand bailli de Troyes, cet Etat forme un cahier de papier, d'une « bonne écriture courante, il porte de nombreuses ratures et surchar-« ges dans le texte et les marges », écrit l'éditeur.

Sous le N° 284, nous voyons le fief de Montigny La Jesse qui est partagé entre divers propriétaires dont « le Sr de Ramzay capitaine d'un vaisseaux » [*sic*] qui est sans doute Claude de Ramezay seigneur de Lagesse, Montigny et le Bois Fleurent, qui fut gouverneur de Montréal en 1704, et mourut à Québec en 1724.

Sous le N° 433, nous voyions le fief de Neuville Vauleau (Neuville-sur-Vanne, canton d'Estissac, patrie de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve) et le fief Jean Despeaut, à la dame de Baraillon, qui doit fournir un gentilhomme monté, armé et équipé. La dame de Baraillon, née Marie Bouvot, était veuve de Bernard de Baraillon, maître d'Hôtel du Roi, et la nièce du fondateur de Villemarie.

Une table de noms de personnes termine utilement la publication de cet « Etat », nous y relevons : des d'Aulnay, des Bailleul, des Beaujeu, des Beaulieu, un Pierre Bégon, des Boucher, des Bourgeois, des Bouthillier, un Nicolas Bruslart, un Denis de la Ronde, un Nicolas Durand de Villegagnon, un de Hérisson, un Pierre de Palluau, etc. Cette table est accompagnée de la liste des « Etablissements religieux possédant des fiefs » et de la « table des fiefs ».

A.-L. L.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Les Archives du Canada

Les Archives du Canada qui constituent un sous-ministère indépendant à Ottawa, ont un bureau à Paris, au N° 1bis, rue François Ier. Le travail de ce bureau est de dresser un inventaire des pièces relatives à l'histoire canadienne, qui se trouvent dans les grands dépôts d'archives à Paris et en province. On a déjà fait la transcription de plusieurs milliers de volumes qui sont aujourd'hui aux Archives d'Ottawa. Grâce à ses activités, Ottawa possède maintenant la plus riche collection documentaire qui existe sur l'histoire française du Canada, puisque aux documents français il faut ajouter les documents de source anglaise ou canadienne qui se trouvent aussi sur ses rayons. Une vaste collection de cartes enrichit également ce dépôt, ainsi qu'une bibliothèque historique.

Le département des Archives d'Ottawa est heureux de mettre à la disposition des chercheurs et des historiens, ses richesses documentaires et l'expérience de ses archivistes. De plus, il invite également les institutions et les personnes qui possèdent des documents concernant le Canada à les signaler à son bureau de Paris. Enfin, toute personne qui le désire peut s'adresser à ce bureau pour tous renseignements concernant l'histoire canadienne.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

18.973. — Imprimerie Enault, Paris-Mamers. — 1-31.

Vol. V. — N° 5 Septembre-Octobre 1930

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

NOVA FRANCIA

Organe de la

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Une grande manifestation franco-canadienne : Inauguration du Monument à Jean Vauquelin à Dieppe le 14 septembre 1930. — Comment mourut Vauquelin, par Emmanuel de CATHELINEAU. — Documents choisis sur Vauquelin. — Documents relatifs à Jean Paumart, prêtre, et au Père Simon Lemoine. — Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, Supérieure des Hospitalières de Québec, avec des notes de A.-Léo LEYMARIE (*suite*). — Questions et Réponses. — Livres et Revues. — Georges Creste.

Le Numéro: édition ordinaire, 9 fr; édition de luxe, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

1bis, Rue François-Ier, PARIS.

Tél. Elysées 57-64

Site Internet : Archiv-Histo.com

Dépositaires Généraux de *Nova Francia* :

A PARIS

Gabriel ENAULT, libraire, 77, Rue de Rennes (6e).

A MONTRÉAL (Canada)

GRANGER frères, libraires, 54, Rue Notre-Dame (Ouest).

A QUÉBEC (Canada)

T. GIROUX, libraire-bouquiniste, 177, Grand-Allée.

Achat et vente des brochures, revues et livres canadiens.

Une grande manifestation franco-canadienne

Inauguration du Monument a Jean Vauquelin a Dieppe le 14 septembre 1930

De grandes fêtes ont marqué l'inauguration du monument Vauquelin à Dieppe et les dieppois, s'ils avaient un peu oublié leur illustre compatriote, ils le connaissent bien désormais. D'ailleurs, la magnifique image du marin se dresse sur la falaise, au pied du vieux château, et leur rappelle à jamais la noble mémoire de ce fils de Dieppe, héros du Canada.

Ce monument est un don de l'ancienne colonie française à la ville normande qui a vu naître le héros. Deux Canadiens, MM. P. du Tremblay et Emile Vaillancourt sont venus en France pour en faire un don à la vieille cité du commandeur Aymar de Chastes, des Lemoyne et de beaucoup de Canadiens de moindre importance.

Un comité canadien, à la tête duquel étaient l'hon. M. du du Tremblay, directeur de *la Presse*, de Montréal, et M. E. Vaillancourt, avait réuni les fonds pour élever un monument Vauquelin dans la métropole du Canada et sa réplique dans la ville natale du héros. Les fêtes du 14 septembre furent le couronnement de ces initiatives.

Le gouvernement de la République avait délégué à Dieppe M. Rio, sous-secrétaire d'Etat à la marine. Le croiseur *Colbert*, commandé par le capitaine Le Bigot, fut envoyé par le ministre en rade de Dieppe.

Un déjeuner offert par la Chambre de Commerce, réunit les invités à l'hôtel Royal. Le Canada était officiellement représenté par M. Jean Désy, conseiller de légation, représentant l'honorable M. Philippe Roy, ministre du Canada en France. On remarquait : le préfet de la Seine-Inférieure, M. Desmars ; MM. Bignon, sénateur, Rimbert et Thoumyre, dépu-

Site Internet : Archiv-Histo.com

tés, Perrotte, maire de Dieppe ; P. Mouquet, président de la Chambre de Commerce ; du Tremblay, président du comité Vauquelin au Canada, conseiller législatif de la province de Québec ; Emile Vaillancourt, secrétaire du comité Vauquelin ; le duc de Lévis-Mirepoix, président de la Société d'Histoire du Canada ; La Roque de Roquebrune, secrétaire-adjoint de la Société d'Histoire du Canada ; Marcel Bocquet, président des Amys du Vieux Dieppe ; le capitaine Le Bigot, le capitaine de corvette Le Mintier, etc.

M. Rio prononça un magnifique discours auquel M. Jean Désy répondit dans une élégante improvisation qui fut très applaudie.

L'inauguration du monument eût lieu ensuite. M. Marcel Bocquet fit l'histoire de Vauquelin et rendit hommage à l'homme en retraçant sa carrière.

L'honorable M. P. du Tremblay prononça un vibrant discours, plein d'émotion et de patriotisme, qui fut écouté avec attention par la foule. La pluie vint malheureusement gâter la fin de la cérémonie.

Le soir un grand banquet, offert par la municipalité, réunissait deux cents convives au casino. M. Desmars, M. Rimbert, M. Perrotte prononcèrent d'éloquentes paroles. M. Jean Désy, après avoir apporté le message de regret et de sympathie de l'honorable Philippe Roy, retenu à Genève par ses fonctions, fit un discours que nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire. M. Emile Vaillancourt parla aussi du Canada avec une éloquence très chaude qui fut applaudie à tout rompre. Nous n'avons malheureusement pas le texte de ces paroles pleines d'optimisme patriotique. Le duc de Lévis Mirepoix fit entendre ensuite une magnifique prose digne du bel écrivain qu'il est. Nous en reproduisons plus loin le texte. M. Robert Thoumyre, député et M. Le Roy, président des Normands de Paris, parlèrent également et fort bien. La soirée se termina sur le discours du ministre, M. Rio.

Il reste de ces fêtes, un grand souvenir, celui du héros français et canadien dont la statue se dresse à Montréal et à Dieppe, et qui rattache ainsi par sa double image, l'ancienne colonie à la mère-patrie.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JEAN DESY

C'est une belle histoire que celle de dieppois Vauquelin, histoire enveloppée de légende, encore assez mal éclaircie où les fables les plus incertaines se mêlent aux plus véridiques exploits.

Nous savons que le défenseur de la Nouvelle-France est né dans cette ville, en 1728, d'un père, routier marchand, de petite naissance et de grand mérite. Il était l'un de ces « gros mariniers vaillants » parmi lesquels Vauban souhaitait que se recrutât la marine royale.

Dès son petit âge, Vauquelin subit ce que Paul Valéry appelle « l'élan virtuel vers le large ». Comme son grand aîné, Duquesne, mais moins fortuné que lui dans la gloire de la maturité, il fait son apprentissage de bourlingueur sous le commandement de son père. Il apprend avec lui tout le fin de la navigation et de la course, la manœuvre et la timonerie, la défense et l'attaque. L'expérience de cette vie instable, chanceuse, violente, lui devient tôt familière. Il hante les côtes d'Angleterre, risque l'aventure océane et roule jusqu'aux Antilles.

« Au pays parfumé que le soleil caresse »

des corsaires anglais accrochent le navire du sieur Vauquelin qui ne dispose que de 36 hommes d'équipage et de 12 canons contre une frégate armée de 80 hommes et de 20 canons. Lutte inégale et chaude. Eclairs des haches sur le corps à corps, crânes fendus, membres cassés. Canonnade, étais rompus, vergues écornées. Les corsaires prennent la fuite.

Notre jeune Vauquelin se comporte crânement. Son père admire le sang-froid et la bravoure de ses dix-huit ans.

Sa réputation court la mer et gagne le royaume. Le ministre le distingue. Cependant, son ascension est lente, ardue, coupée de traverses. Les honneurs ne lui viennent que parcimonieusement et sur le tard. Sa roture gêne son succès, comme ce fut le cas pour Jacques Cassard, de Nantes, et pour d'autres dont la reconnaissance populaire a vengé la mémoire.

S'étant déjà signalé par l'accomplissement de difficiles et périlleuses missions, Vauquelin reçut le commandement de l'*Aréthuse*, frégate de trente canons, destinée à porter des renforts et des munitions à la Nouvelle-France.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le « *Mercure de France* » d'avril 1764 rapporte que le sieur Vauquelin, « respectable vieillard », écrivit au jeune officier:

« Mon fils, dès l'âge de dix ans, je vous arrachai des bras de « votre mère pour vous porter sur mon bord. Depuis cet âge jusqu'à « vingt-trois ans, vous n'avez eu pour maîtres que le ciel, la mer et « moi et je ne cédai aux empressements de nos amis qui voulurent « vous confier un commandement, étant encore si jeune, que parce- « que je vous avois rendu propres mes cinquante ans d'expérience... « Je sçais, mon fils, ce que vous pouvez et ce que j'ai droit d'attendre; « la carrière s'ouvre pour vous: Allez commander *l'Aréthuse*. Songez « quand vous monterez cette frégate qu'elle doit vous servir de tom- « beau ou être le berceau de votre gloire. »

En juin 1758, Vauquelin défend la place de Louisbourg, attaquée par la flotte de l'amiral Boscawen et par les armées du général Amherst. Embossé dans une baie, il canonne, seul et pendant des jours, la gauche de la flotte anglaise, l'incommode sérieusement et retarde ses opérations.

Son équipage trois fois renouvelé, ses agrès emportés, son accastillage dévasté, Vauquelin vient relâcher à l'abri de la ville pour réparer les avaries de la mâture et des ponts. Charpentiers et calfats ont à peine terminé leur besogne que le gouverneur Drucour charge Vauquelin de se rendre en France réclamer assistance. *L'Aréthuse* est l'unique navire français capable de prendre la mer, les autres ayant été coulés à fond pour boucher l'entrée du port. Durant la nuit du 14 juillet, elle profite du brouillard et d'une faible brise qui gonfle à peine les huniers. Tous mantelets baissés et tous feux éteints, *l'Aréthuse*, touée à l'entrée de la rade, se glisse silencieusement sous les gueules de feu des sabords anglais, se dérobe aux lumières ennemies et force de voiles vers la France où elle arrive dans le moment que Louisbourg capitule. Les Anglais eux-mêmes louent son audace et, plus tard, le traiteront, comme prisonnier, honorablement.

D'ordre du Roi, Vauquelin repart bientôt pour Québec avec trois frégates. Il y débarque, en mars 1759, et passe commandant de la rade. Il propose des plans de défense que la pauvreté des armements, l'indigence des vivres, l'inquiétude des esprits et le désaccord des chefs l'empêchent d'exécuter.

Québec capitule en septembre 1759. Vauquelin, qui a réussi à s'échapper, met ses navires en sûreté pour l'hiver.

Le printemps suivant, le chevalier de Levis — dont je veux saluer ici l'un des descendants — espérant quelque secours de France, rallie ses troupes, vêtues de haillons, armées de couteaux et de fusils de

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

chasse, culbute les armées de Murray, à Sainte-Foye, et met le siège devant Québec.

La petite flotte de Vauquelin, mouillée à l'Anse-au-Foulon, appuie la droite de Levis. Deux frégates, *l'Atalante* et *la Pomone*, deux flûtes, *la Marie* et *La Pie*, quelques bateaux et goëlettes chargés d'effets.

On surveille l'horizon d'où surgira le salut ou la ruine. Une voile se dessine et se rapproche. Elle vient d'Angleterre et précède deux navires qui portent droit sur la flottille de Vauquelin.

Celui-ci appareille pour monter au-dessus de la place et fait couper les cables. Mais *la Pomone*, qui abat du mauvais côté, s'échoue à l'intérieur de l'anse. Afin de sauver les autres bâtiments, trop lents pour suivre *l'Atalante* qui déjà fait voile, il leur ordonne de se blottir dans la rivière du Cap-Rouge. Seul, encore une fois, comme à Louisbourg, il affronte les frégates anglaises qui lui donnent la chasse. Sa tactique consiste à éviter d'être pris entre deux feux et à manœuvrer pour se mettre en position de sauver son équipage. Serré de près, il se jette à la côte et s'échoue à vingt toises de la Pointe-aux-Trembles.

Il y a encore une heure de flot. Pour que la frégate échouée se tienne droite, il fait abattre le grand mât, pointe ses batteries sur l'ennemi qui, mouillé par son travers, à demi-portée de canon, l'accable de mitraille, blessant ou tuant soldats et officiers.

Vauquelin n'a plus de poudre pour riposter. La coque de sa frégate s'est éventrée. L'eau a gagné la soute, submergeant les quatre derniers barils de poudre. Le mousquet au poing, il attend avec ses compagnons les canots d'abordage. L'ennemi continue de les couvrir de boulets et d'obus. *L'Atalante* se couche sur le côté. C'est à peine si l'on peut tenir debout sur le pont incliné. Pour empêcher le plat-bord de toucher l'eau, Vauquelin fait couper le mât de misaine et, dans le fracas enfûmé, débarque une partie de l'équipage et les blessés.

Ecoutons son propre récit où la souffrance et l'héroïsme s'expriment, sans plainte comme sans jactance, d'une plume égale et drue:

« Le feu de l'ennemi avoit cessé, la frégate étant gitée à terre et « ne lui présentant que le flanc. Mais, lors du débarquement, il a re- « commencé. Cependant, on l'a continué, et il restoit encore un « voyage à faire, lorsqu'à une heure et demie, les frégates ont envoyé « leurs canots à bord, ce que nous avons très bien observé; mais la « frégate étoit tellement couchée que nous tenir étoit tout ce que « nous pouvions faire, par conséquent hors d'état de faire une assez « inutile défense et, joint à ce que nos blessés avoient besoin d'un « prompt secours, nous les avons laissé monter et ai été fait prison- « nier avec cinq de mes officiers. »

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le chevalier James Johnstone, écossais jacobiste au service de la France, attaché à l'état-major du marquis de Montcalm, rapporte, dans son journal de la campagne de 1760, que les Anglais, en abordant *l'Atalante* demandèrent à Vauquelin pourquoi, ses batteries étant réduites au silence, il n'amenait pas son pavillon. Vauquelin leur aurait répliqué: « Je n'ai plus de poudre pour me battre. Quant à mon pavillon ce n'est pas à moi de l'abaisser, mais à vous de le prendre. »

« Tous les cordages hâchés et les voiles criblées », les ponts, les barrots et les entretoises mis en pièces, *l'Atalante* qui avait essuyé plus de neuf cents coups de canon et qui, malgré l'infériorité de son armement avait fort endommagé l'adversaire, *l'Atalante*, aux trois quarts coulée allait bientôt flamber, sur les ordres du capitaine Schomberg. Et la flamme qui monte de cette carène résistante et meurtrie éclaire la retraite des pauvres habits bleus que la fatigue et l'abandon ramènent vers Montréal d'où va jaillir l'autre flamme qui brûlera les drapeaux de Lévis pour les « soustraire à la dure condition de les remettre » au vainqueur.

Mon dessein n'est pas de vous apprendre la bonne ou la mauvaise fortune de Vauquelin, après son retour en France, ses campagnes aux Antilles et aux Indes, les plaintes, peut-être les calomnies qui l'amenèrent à la prison du château du Taureau, sa maladie et sa mort sans éclat, à Rochefort, en novembre 1772. Car, il ne fut pas assassiné, comme on l'a cru longtemps.

D'autres plus autorisés vous ont dit sa carrière de capitaine de brulôt et de lieutenant de vaisseau.

De sa vie, je n'ai voulu retenir que ce qu'il en a donné à mon pays.

En élevant, à Montréal, dans l'ancienne Ville-Marie, un monument à Vauquelin, en offrant à la ville de Dieppe une réplique de cette œuvre où l'artiste, M. Benet, a mis tout son généreux talent, les Canadiens ont voulu réparer l'injustice de son temps à l'endroit du commandant de *l'Aréthuse* et de *l'Atalante* et restituer son nom à l'immortalité.

Vauquelin fut l'une de ces belles âmes françaises qui « ont fait les plus grands jours de notre jeune histoire » et qui appartiennent à notre commun passé d'héroïsme et d'honneur.

Leur défaite rayonne, aujourd'hui, plus lumineuse encore qu'une victoire; leur volonté de sacrifice et de lutte se transmit, comme un devoir et comme un ordre, à leurs frères abandonnés, et garantit la survivance de la langue, de la pensée et du sang de la France en plein sol de l'immense Canada.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

DISCOURS
DU DUC DE LÉVIS-MIREPOIX
Président
de la Société d'Histoire du Canada

Monsieur le Ministre, Monsieur le Chargé d'affaires du Canada, Mesdames, Messieurs,

La Société d'Histoire du Canada est profondément touchée d'être associée en la personne de son Président par la ville de Dieppe, sa Société Savante et sa Chambre de Commerce, à une cérémomie honorée de la présence de ce vaillant marin qui représente le Gouvernement et de ces orateurs Canadiens qui expriment leur noble amitié en un si beau langage.

Vous célébrez la mémoire d'un héros de l'histoire de France qui a conquis sa gloire de l'autre côté de l'Océan. Aucune manifestation ne saurait réjouir davantage la Société d'Histoire du Canada. On ne jettera jamais assez de lumière sur les événements et sur les personnes que la poussière du temps a dérobés à la curiosité reconnaissante d'une race qui des deux côtés de l'Atlantique cherche à retrouver en eux quelques traits de son caractère et quelques signes de son destin.

Cette haute curiosité ne fait que s'accroître en ce temps qu'on aurait tort de définir seulement par le souci des problèmes matériels, car il se caractérise aussi par une véritable reconnaissance historique, une sincérité, une ardeur et un bonheur dans la recherche qui lui garde sa part de spiritualité.

N'est-il pas bon d'affirmer que, pour ceux qui ont bien mérité de l'honneur, le passé ne doit pas être un linceul, mais un piédestal.

Ainsi la Ville de Dieppe a-t-elle agi pour Vauquelin.

Les vicissitudes de cette gloire très pure montrent excellemment, combien il reste de vie dans ce qu'on croit qui n'est plus et quelle chaleur de vérité se conserve au fond des siècles dans les cendres d'un héros.

L'œil perçant du chercheur le retrouve, le ressuscite et fait vibrer les cœurs dignes de le comprendre.

Tels : les Dieppois qui en mettant en pleine clarté la mémoire de Vauquelin montrent qu'ils sont du même sang que lui.

On avait d'ailleurs à réparer envers Vauquelin certaines injustices de ses contemporains. Le secrétaire de la marine d'alors osa faire de

Site Internet : Archiv-Histo.com

son humble naissance une difficulté pour son entrée dans le Corps des Officiers de Vaisseaux.

C'était mal connaître la France, même celle d'alors. Ne fut-elle pas toujours intelligente ? Et n'a-t-elle pas toujours su qu'une élite se meure, qui ne se renouvelle pas aux couches profondes de la Nation! C'était oublier qu'il y avait eu des Fabert, des Catinat, des Colbert, des Jean-Bart, des Duguay-Trouin, élevés par nos rois aux plus hautes dignités. C'était méconnaître que, si le parchemin consacrait la noblesse, seul le service pouvait la créer.

D'ailleurs Vauquelin ne fût-il pas un grand Seigneur de la bravoure.

Ce marin qui avait fait, comme on vous l'a si bien raconté, l'admiration de ses adversaires anglais par l'habileté avec laquelle il traversa toute une flotte ennemie pour porter le message du Gouvernement de Louisbourg à la France, se retrouvait aux prises avec eux sous Québec.

Avec les bâtiments de la rade qu'il commande, et relié par signaux à la terre, il forme l'aile droite de l'armée de Lévis. Chaque jour grandit sa tenacité.

Mais loin de voir arriver les renforts attendus il est attaqué par les renforts ennemis que saluent de leurs acclamations les soldats de Murray, un vaisseau de ligne et deux frégates, beaucoup plus rapide, et mieux armé, que les unités dont il dispose.

Le Général Français, malgré la victoire qu'il a remportée sous les yeux du marin, est obligé de lever le siège. Une chaloupe vient en informer Vauquelin.

Serré de près par ses adversaires, il veut en se retirant, sauver le dépôt porté par les bâtiments dont il a la charge. Il réussit à les couvrir, mais pour éviter qu'ils ne soient rejoints, il attire sur son seul bateau la poursuite et le feu de l'ennemi.

Puis ne pouvant échapper, il échoue volontairement l'*Atalante*, son bâtiment est là pendant deux heures, supporte le feu des frégates anglaises auxquelles il rend coup pour coup. Le pan de l'*Atalante* est ravagé. Les munitions s'épuisent, Vauquelin est blessé. Sur un radeau il fait débarquer et échapper ce qui lui reste de son équipage.

Puis, vous l'avez vu, dans le geste immortalisé par le sculpteur, adossé à son pavillon qu'il a cloué à un tronçon de mât.

Le voilà sur le pont, debout, au milieu des morts et des blessés.

L'ennemi se rapproche.

Alors, ce marin, amoureux de l'honneur et des vagues, se penche vers la mer, et, avec la majesté d'un doge de Venise, rehaussé de la splendeur farouche du combat, il l'épouse en lui jetant cette épée qu'il n'a voulu rendre qu'à elle.

Frappé d'admiration, et répondant à son héroïsme par une haute

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

courtoisie, le Commandant de la flotte anglaise, sans le garder prisonnier, facilite son retour en France.

Telle est cette épopée qui a la poésie de la légende et la vérité du sacrifice.

Heureusement pour les gens de son siècle, tous ne méconnurent pas Vauquelin.

Le Roi Louis XVI et la reine Marie Antoinette prirent un soin pieux de sa mémoire. Et, plus près de lui son chef direct en cette dernière et émouvante bataille, le Chevalier de Lévis, lui rendit une justice qui mit malheureusement trop de temps à être entendue à Paris.

En tous les cas, je me réjouis et m'honore, Messieurs, d'avoir pu en répondant à votre appel, faire intervenir et porter ici le nom de celui qui après une collaboration journalière et un constant partage de responsabilité, et de dangers, a pu écrire sur Vauquelin ces paroles simples et nettes, forgées au feu de la bataille :

« La belle conduite de Monsieur Vauquelin lui fait honneur ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

COMMENT MOURUT VAUQUELIN

Vauquelin nous offre l'occasion de philosopher sur les vicissitudes d'une erreur historique. Car c'en est bien une, et caractérisée, que celle que l'on commettait juqu'à présent au sujet de sa mort ; et le droit de cité qu'elle avait obtenue auprès des historiens et des biographes fût demeuré imprescriptible si M. Théodore Beauchesne, aidé du commandant Lemoine, n'eût enfin découvert à Rochefort, et M. Marcel Bocquet révélé dernièrement à Dieppe, l'acte officiel de l'inhumation de Vauquelin. Examinons donc comment naquit et se développa cette erreur, et de quelle façon elle s'écroule.

C'est un Dieppois, Desmarquets, qui lui donna la première impulsion, en un livre imprimé moins de quinze ans après la mort de Vauquelin : ce qui démontre combien décevante est l'aide de notre seule mémoire, même quand il s'agit des faits les plus proches de nous ; ou, pernicieuse, l'influence occulte de nos passions... Donc, en 1785, Desmarquets publie à Paris ses « Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe et à celle de la navigation française » (1). Il les présente et il les dédie « aux citoyens de Dieppe », qu'il appelle ses « chers compatriotes ». Il confesse, en sa dédicace, que son « ouvrage manque de ce style heureux qui donne aux choses passées la chaleur de la vie », et qu'il a été obligé de travailler d'après les manuscrits d'autrui ; mais il peut, dit-il, revendiquer le mérite personnel « de la critique des faits, de la vérification de leurs dates... ». Prétention qui apparaît ingénue et fragile quand on songe à ses nombreuses erreurs au sujet de Vauquelin. A celui-ci, qu'il affirme être né en 1727, il consacre, aux pages 37 à 47 du tome II, une notice dont il est indispensable de reproduire ici les derniers alinéas, pour la clarté de notre méditation.

(1) Mémoires / Chronologiques / pour servir à l'histoire / de Dieppe / et à celle / de la navigation / françoise / avec un Recueil abrégé des Privilèges / de cette ville / (par Desmarquets) 2 vol. in-12. Paris MDCCLXXXV. La notice sur Vauquelin se trouve dans le chapitre qui a pour titre : *Dieppois qui se sont distingués.*

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

« La paix ayant été rendue à l'Europe, Vauquelain fut récompensé de ses services en 1763 par un brevet de lieutenant de vaisseau. Une grande partie de la marine royale ne le vit pas sans peine élevé à ce grade, qui le mettoit au rang de parvenir dans les premiers postes.

« M. de Praslin, ministre de la marine, ayant besoin d'un officier capable de s'acquiter d'une commission importante dans les grandes Indes, donna par commission, le commandement d'un vaisseau de soixante canons à Vauquelain. Ce choix excita encore la jalousie de la marine royale, qui opposa plusieurs obstacles à son départ. Vauquelain en triompha, et sortit de Rochefort pour se rendre aux grandes Indes. Pendant la traversée, cet officier de fortune essuya les plus grands désagréments de la part des officiers de naissance qu'il commandoit. Enfin il arriva heureusement à Pondichéry, remplit avec distinction sa mission et revint en France l'année suivante.

« M. le duc de Praslin n'étoit plus alors ministre de la marine, et celui qui lui avait succédé, faute de connoître Vauquelain, ne put se garer des rapports de la calomnie. Dès que ce brave marin eut mis pied à terre, on lui enjoignit de rester aux arrêts de son département. Surpris de cette punition, à proportion de l'applaudissement qu'il comptoit recevoir pour s'être acquitté de sa commission avec succès, il eut recours dans sa triste position à la duchesse de Mortemart, digne héritière des vertus comme des terres des gouverneurs de Dieppe. Les sollicitations de la duchesse dessillèrent les yeux du ministre. Après trois à quatre mois de détention, Vauquelain reçut l'ordre qui lui rendoit la liberté. Le premier usage qu'il crut devoir en faire, fut d'aller à Versailles rendre compte de sa traversée des Indes. Mais avant de partir, la re-

Site Internet : Archiv-Histo.com

connoissance lui fit un devoir de saluer et de remercier plusieurs officiers de marine qui n'avoient point rougi de le visiter dans sa disgrâce. Il sortit à cet effet sur le soir et fut trouvé mort le lendemain matin, percé de coups, sans qu'on en ait connu les auteurs. »

Il y a dans ce passage quelques inexactitudes de second ordre que nous relèverons tout-à-l'heure. Enregistrons dès à présent les éléments primitifs dont se compose, à son point de départ, l'erreur qui nous occupe : 1°) Vauquelin mourut assassiné, la nuit, — 2°) dans les rues d'une ville qui n'est pas nommée, — 3°) sous les coups de meurtriers, qui demeurèrent inconnus, — 4°) à une date qui n'est pas précisée. A cela se borne l'apport de Desmarquets. D'autres vont y ajouter le leur.

Un beau jour des environs de 1885 — un siècle après leur parution — les « Mémoires chronologiques » tombèrent sous les yeux de Faucher de Saint-Maurice ; et tout de suite, celui-ci, les ayant lus, de s'enthousiasmer, comme La Fontaine à la lecture de Baruch, de s'échauffer, d'écrire un article fameux sur Vauquelin l'oublié (1), et d'y enchasser d'abondantes citations de Desmarquets, parmi lesquelles celle que le lecteur vient de lire ici même. Celle-ci achevée, Faucher de Saint-Maurice écrit : « Ainsi mourut à 37 ans un homme qui aurait pu faire honneur à n'importe quelle marine ». *A 37 ans* : ceci constitue un renseignement nouveau. *A 37 ans*, cela signifie, Vauquelin étant né, selon Desmarquets, en 1727, qu'il mourut, selon Faucher de Saint-Maurice, en 1764. Comment Faucher de Saint-Maurice est-il parvenu à cette date ? Par un calcul un peu simpliste, basé sur les données confuses de Desmarquets. Celui-ci, visiblement, n'a pas prétendu suivre pas à pas, mois par mois, année par année, la carrière de Vauquelin; mais celui-là s'est imaginé que l'autre avait ainsi procédé. Il a cru que le brevet de lieutenant de

(1) Faucher de Saint-Maurice. Un des oubliés de notre histoire, le capitaine de vaisseau Vauquelain. Etude historique lue le 27 mai 1885 devant la Société Royale du Canada et reproduite dans « La Presse » de Montréal le 23 juin 1885.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

vaisseau donné à Vauquelin, la commission pour les Indes, le voyage, le séjour « à Pondichéry » étaient des événements de 1763 ; et que l'expression de Desmarquets : « il revint en France l'année suivante », s'appliquait, strictement, à l'année qui suivait 1763. Et ainsi, pour lui, le débarquement, la mise immédiate aux arrêts, la délivrance au bout de 4 mois, les visites nocturnes, la mort, devinrent des faits de 1764... A chacun sa part. La date de 1764 est la contribution propre de Faucher de Saint-Maurice à l'erreur historique dont nous suivons la marche. A sa première étape, cette erreur s'augmente d'une date fausse : 1764. Continuons.

A peine publié en Canada, l'article de Faucher de Saint-Maurice est connu en France ; et un spécialiste des questions américaines et normandes, Gabriel Gravier, l'utilise la même année dans une plaquette imprimée à Rouen (1). Il tient à apporter son renseignement lui aussi. Nous ignorions quels étaient les meurtriers de Vauquelin. Gravier va nous donner là-dessus quelque lumière. Sans doute il ne va pas les désigner par leur propre nom ; ce serait trop beau, ou trop imprudent ; mais par leur catégorie sociale. Ce sont les nobles qui ont fait le coup... Eh ! oui... Car, immédiatement après avoir cité la phrase de Desmarquets : « Il sortit... sur le soir et fut trouvé mort le lendemain matin percé de coups sans qu'on en aît connu les auteurs », Gravier écrit : « Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'on n'a jamais eu l'idée de faire des recherches sérieuses. En bonne conscience, S. M. Louis XV pouvait-elle faire pendre pour un simple roturier « homme de rien », des « soutiens du trône », de prétendus descendants des croisés ? » Ce sont là des conjectures bien téméraires, auxquelles les faits vont répondre cruellement, et de piteuses imputations, qui ne discréditent que leur seul auteur. Elles ne sont pourtant qu'un écho amplifié et une conséquence ou-

(1) Gabriel Gravier. Notice sur Jean Vauquelain de Dieppe Lieutenant de vaisseau (1727-1764) d'après M. Faucher de Saint-Maurice. Rouen 1885. Au déhut de sa brochure, Gravier nous apprend que le travail de Faucher de Saint-Maurice lui a été communiqué par Benjamin Sulte.

Site Internet : Archiv-Histo.com

trée des racontars de Desmarquets sur l'animosité des « officiers de naissance » contre « l'officier de fortune » qu'était Vauquelin. On pourrait se demander pour quelles raisons Desmarquets s'est acharné à nous dépeindre Vauquelin comme un plébéien persécuté par les aristocrates, comme leur bête noire, leur souffre-douleur et, concluera tout uniment Gravier, comme leur victime. Proférée en 1785, cette assertion sent à plein nez la Révolution qui approche. Et l'on aimerait savoir quelles furent, celle-ci survenue, les opinions de Desmarquets, et quelle, sa conduite. En tout cas, il est curieux d'observer que presque dans le même moment où ce contemporain et compatriote de Vauquelin insistait sur la roture de celui-ci, un autre auteur de « Mémoires », M. de Courville (1), qui avait vu et connu, sans doute, Vauquelin au Canada, en présupposait, au contraire, la noblesse puisqu'il faisait de lui le descendant d'un homme de très ancienne maison, Nicolas Vauquelin des Yveteaux, précepteur de Louis XIII (2). Etrange contradiction. Disparate besoin, pour celui-ci de hausser, pour celui-là d'abaisser le niveau social de Vauquelin. Tendances opposées qui se sont prolongées

(1) *Mémoires du S. de C.* p. 128. On connait à présent l'identité du Sieur de C. M. Ægidius Fauteux a doctement et irréfutablement établi « par des comparaisons d'écriture, de blason et de détails biographiques » que ce personnage jusqu'à présent énigmatique est Louis-Léonard de France, sieur de Courville, écrivain de la marine. Voir Catalogue de l'Exposition rétrospective des colonies françaises de l'Amérique du Nord pp. 212-213.

(2) Nicolas Vauquelin des Yveteaux, né au chateau de la Frenaye près de Falaise fut précepteur de Louis XIII jusqu'en 1611 et mourut le 9 mars 1649. Il écrivit pour son élève le poème de « l'Institution du Prince ». Il composa aussi des stances et des sonnets. Il était fils de Jean Vauquelin de la Frenaye, né à la Frenaye en 1536, mort en 1606, qui fut également poète et auteur de *Foresteries*, d'un *Art poétique*, de satires, d'idylles et d'épigrammes. Ce Jean Vauquelin avait une haute idée de l'ancienneté de sa famille dont les membres auraient porté le titre de sires et de princes antérieurement à Guillaume le Conquérant ; et il a écrit ceci sur ses ancêtres :

Mais Vauquelin du Pont, Vauquelin de Ferrières,
Capitaines, portaient gonfanons et bannières,
En passant l'Océan, quand leur grand duc normand
Alla contre l'Anglais...

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

jusqu'à nous. Ne reconnaît-on pas les unes dans le souci de MM. Massicotte et Roy de trouver à Vauquelin des armoiries — objet de luxe, sinon preuve de noblesse — et dans leur soin de lui en choisir de telles, qu'appartenant à une famille indiscutablement noble elles semblent, tout doucement, y insinuer Vauquelin ? (1) Ne reconnaît-on pas les autres dans l'audacieuse accusation de Gravier : Cet « homme de rien » fut assassiné par les « prétendus descendants des croisés ». Ce que disant, Gravier apporte à notre erreur historique, en ce qui concerne les meurtriers, un embellissement inattendu.

Si on lit avec attention, ligne à ligne, le récit de Desmarquets, on s'aperçoit que le débarquement de Vauquelin, ses arrêts et sa mise en liberté, ses visites de remerciement à ses amis fidèles, l'agression nocturne et la mort sont autant d'actes divers qui eûrent pour théâtre la même et unique ville. Et cependant, une petite phrase, jetée au beau milieu de tout cela, semble transporter brusquement l'action à Versailles : « Le premier usage qu'il crut devoir en faire fut d'aller à Versailles rendre compte de sa traversée des Indes ». Mais, au vrai, cela signifie simplement que Vauquelin pensa qu'il serait

(1) E. Z. Massicotte et Régis Roy. Armorial du Canada français, 1re série, p. 127. Montréal 1915. D'azur au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de 4 croissants d'or. Selon leur référence, cet écusson, attribué par eux à Vauquelin, se trouve mentionné dans d'Hozier, Armorial de France, 1, p. 614. Or, si l'on se reporte à cette source, l'on voit que le blason en question n'est aucunement donné par d'Hozier comme celui de notre Vauquelin ; mais bien comme celui de Jean-François Vauquelin, Ecuyer, Sieur du Désert, qui épousa, le 9 mai 1714, Charlotte Gréard et eût pour fils Jacques Vauquelin du Désert, reçu page de la grande écurie du roi le 20 décembre 1730. Ce Jean-François Vauquelin demeurait à Carentan, diocèse de Coutances. Son grand-père Anne Vauquelin, écuyer, sieur du Désert, marié le 19 mars 1628 à Anne Poisson, avait été reconnu noble par M. Le Roy de la Potherie, commissaire départi à Caen, le 1er mars 1641. Son trisaïeul Robert Vauquelin, écuyer, sieur de Beaumont, marié à Perrette Anger, avait aussi produit sa généalogie, le 21 février 1540, au greffe de Coutances. Cette famille est incontestablement noble. On ne voit pas comment celle de notre Vauquelin pourrait s'y rattacher. D'après La Chesnaye des Bois, tome XIX, volume 552, les Vauquelin du Désert et de Beaumont et les Vauquelin des Yveteaux, parmi lesquels les deux poètes Nicolas et Jean, sont deux

Site Internet : Archiv-Histo.com

de son devoir d'aller à Versailles. La suite prouve bien que Desmarquets a mal construit sa phrase. La proposition dont il a fait la principale et qu'il a mise à l'indicatif : « Le premier usage...fut... », devrait être subordonnée et au conditionnel : *Il crut que le premier usage qu'il en devait faire serait d'aller à Versailles, etc...* Telle qu'elle est, la phrase de Desmarquets exprime une intention, mais ne saurait affirmer un fait, sous peine d'être démentie par la suivante. Elle expose le projet d'un voyage dont, sans doute, eurent lieu les ultimes préparatifs, puisque Vauquelin fit ses visites de congé ; mais elle n'en certifie pas l'exécution, puisque le voyageur, en réalité, ne partit point. En effet, Desmarquets, comme s'il sentait le besoin de se corriger lui-même, ajoute aussitôt : « Mais avant de partir.... » Avant de partir pour où ? Pour Versailles, bien entendu. Avant de partir d'où ? De la ville où se trouve son appartement, dans lequel, ayant à peine « mis pied à terre, on lui enjoignit de rester aux arrêts » ; dans la ville où est le domicile de ces « officiers de marine qui n'avaient point rougi de le visiter dans sa disgrâce » et qu'il va « saluer et remercier ». Cette ville est un port de mer, évidemment.... Mais tout le

---

branches de la même famille. Toutes les deux, selon lui, ont les mêmes armoiries : d'azur au sautoir d'argent engrêlé et accompagné de croissants d'or posés un dans chaque angle du croissant ; lesquelles sont exactement celles que MM. Massicotte et Roy ont octroyé, sans preuves, à Vauquelin.

Bien avant MM. Massicotte et Roy, un écrivain canadien, l'abbé Daniel, dès 1867, estimait que Vauquelin, qu'il titre « amiral » appartenait à la famille noble des Vauquelin, détentrice du blason : d'azur au sautoir engrêlé d'argent et cantonné de quatre croissants d'or. Il ne semble pas, il est vrai, avoir connu la notice de Desmarquets sur Vauquelin, où le premier monte en épingle, si l'on peut dire, ou en machine de guerre, la roture du second. Mais par le truchement de Faucher de Saint-Maurice, MM. Massicotte et Roy ont connu la thèse de Desmarquets et la roture de Vauquelin, et cependant ils voient en celui-ci un Vauquelin noble et armorié... Le passage où Daniel parle de Vauquelin, se trouve dans : *Histoire des grandes familles françaises du Canada*, Montréal 1867, page 593. Nous en devons la communication à M. de Roquebrune que nous remercions. Il est à remarquer que Daniel ne parle pas de l'assassinat de Vauquelin.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

monde a cru qu'il s'agissait de Versailles ; et l'excuse de tout le monde est que Desmarquets écrit fort mal. Ainsi, continuant sa course, l'erreur historique dont nous étudions le développement s'est accrue d'une inexactitude complémentaire, relative au lieu du crime. Ce serait Versailles, selon la plupart des lecteurs de Desmarquets ou de Faucher de Saint-Maurice ; ou même Paris, selon MM. Massicotte et Régis Roy. Mais la boule de neige ne roulera pas plus avant ; ni ne grossira davantage ; car, soudain, devant elle un précipice s'est ouvert, où elle s'effondre.

Des documents interviennent, en effet, qui mettent à néant tout ce qui a été raconté par Desmarquets au sujet de la mort de Vauquelin ; puis, par Faucher de Saint-Maurice, répété sans contrôle ; puis, par Gravier, aggravé méchamment. Quand on a lu ces documents on demeure stupéfait qu'une telle légende aît pu se former autour d'une mort si simple ; et l'on se demande si Desmarquets ne fut pas, sans le vouloir, le colporteur candide d'une fausse nouvelle auprès de ses compatriotes distraits, ou bien, intentionnellement, le faiseur d'un roman de chez la concierge ou de chez l'homme de parti...,. Car Vauquelin ne fut aucunement assassiné ; et si sa carrière fut écourtée soudain, la faute n'en est point aux hommes ; mais à une maladie, non pas brusque et rapide, qui pourrait masquer un meurtre, mais contre laquelle il lutta pendant trois mois. Plusieurs textes nous apprennent que parti de Rochefort, vers le 11 août 1772, pour se rendre à Lorient, il tomba malade à Nantes, fut obligé de revenir à Rochefort, où il mourut le 10 novembre suivant. On possède l'acte officiel de son inhumation dans cette ville, le 11 novembre 1772. A la perspicacité de M. Beauchesne et aux investigations du commandant Lemoine, l'histoire doit la découverte de cette pièce essentielle et péremptoire. Le lecteur la trouvera à la suite de cet article sous la lettre A de nos « Documents choisis sur Vauquelin ». Or, l'ayant examinée, en critique attentif qu'il est, notre lecteur va nous dire : « Holà ! Ceci est l'acte d'inhumation d'un Joseph Vauquelin ;

Site Internet : Archiv-Histo.com

or Vauquelin, héros de l'*Aréthuse* et de l'*Atalante*, s'appelait Jean. » — Il est vrai que Jean est le prénom sous lequel on désigne traditionnellement Vauquelin. Mais où est le texte qui le lui assigne officiellement ? Rien n'empêche, du reste, que Vauquelin n'aît eu deux noms de baptême et ne se soit appelé Jean-Joseph, ou Joseph-Jean. Quoi qu'il en soit, un document existe qui prouve que le marin qui s'illustra sous Louisbourg et sous Québec est le même homme que le lieutenant de vaisseau qui trépassa de maladie à Rochefort, en novembre 1772. C'est la page qui est au N° 1656 du tome IX^e^ des « Registres de mouvements » de la marine ; et qui groupe et énumère les campagnes et les services de l'officier ainsi désigné : « Vauquelin, fils d'un capitaine marchand de Dieppe ». Elle établit suffisamment, il nous semble, la liaison entre les divers moments de cette existence et l'unité entre les actes du personnage. Elle corrobore donc l'acte d'inhumation de 1772 ; et c'est pourquoi nous la donnons immédiatement après, sous la lettre B... Mais voici que notre lecteur qui dare-dare y a couru, proteste de nouveau et dit : « La preuve ne me paraît pas suffisante. Le scribe qui libella l'état des services de ce Vauquelin a écrit ceci : « En 1759 et 1760 était au siège de Louisbourg où il s'y est distingué par ses connoissances et sa bravoure ». Il y a là deux erreurs. Le siège de Louisbourg est de 1758, et non pas de 1759 ; en 1760, il n'y eu pas un autre siège de Louisbourg mais l'attaque de Québec par les Français. Or, si le scribe s'est trompé sur ces faits qui sont notoires, il a pu se tromper également sur un autre point et réunir sur une seule feuille les états de services de deux Vauquelin différents ». — Cela serait possible, en effet, bien que peu vraisemblable. Mais nous avons des textes qui démontrent que peu de mois avant novembre 1772 notre Vauquelin était encore vivant et habitait à Rochefort. Que le lecteur veuille bien ouvrir le dossier personnel de Vauquelin (Document C, pièces 9 et 11) ; lire et comparer les lettres datées de Rochefort le 14 décembre 1771 et le 31 mars 1772, toutes deux signées Vauquelin. Il verra que le signataire de

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

l'une et de l'autre est bien le même Vauquelin que celui de l'*Aréthuse* en 1758 et de la campagne, dite par Desmarquets « dans les grandes Indes », puisqu'il y rappelle lui-même ces deux événements de sa carrière. A la lettre du 31 mars, le ministre répond le 30 mai 1772. Notre Vauquelin était donc à Rochefort fin mai 1772 ; de cette date à celle du 10 août 1772 où nous savons qu'un Vauquelin, Lieutenant de vaisseau à Rochefort, reçut l'ordre de se rendre à Lorient, il y a trop peu d'intervalle pour qu'un autre Vauquelin, pourvu du même grade, se soit substitué au nôtre. On ne saurait donc raisonnablement nier l'identité du héros de 1758 et de 1760 avec l'auteur des lettres de 1771 et 1772 et l'officier qui, le 10 août 1772, part pour Lorient, tombe malade à Nantes, et revient à Rochefort et y meurt le 10 novembre suivant. Les documents que nous présentons au lecteur justifient donc que Vauquelin ne périt pas assassiné en 1764 mais qu'il est mort de maladie en 1772.

Ils nous aident aussi à corriger quelques inexactitudes de Desmarquets. Celui-ci orthographie le nom de notre héros comme ceci : Vauquelain. On aura remarqué l'orthographe des signatures : Vauquelin, dans les lettres citées tout à l'heure. Il faut penser que mieux que personne Vauquelin savait la vraie forme de son nom.

Selon Desmarquets, ce fut en 1763 que Vauquelin « fut récompensé de ses services par un brevet de lieutenant de vaisseau ». L'état des services (Document B) donne la vraie date, 1^er^ octobre 1764.

Le ministre de la marine était alors le duc de Choiseul, et cela depuis 1761. Le duc de Praslin, son cousin, devint ministre de la marine le 8 avril 1766. Desmarquets a donc raison de dire que ce fut le duc de Praslin qui confia à Vauquelin une mission pour les Indes. Mais il ne semble pas que Vauquelin soit allé aux « grandes Indes » ni à « Pondichéry », quoi qu'en dise Desmarquets ; dans sa lettre du 31 mars 1772, Vauquelin ne parle pas d'autre voyage qu'aux Iles de France et de Bourbon. Desmarquets se trompe encore en

Site Internet : Archiv-Histo.com

écrivant qu'au retour de cette traversée, « M. le duc de Praslin n'étoit plus ministre de la marine et celui qu'il lui avoit succèdé, faute de connoître Vauquelain, ne put se garer des rapports de la calomnie ». D'après l'état des services, Vauquelin rentra en décembre 1769 et, mis aussitôt en prison à Brest, y demeura jusqu'en mars 1770, fut ensuite interné à Nantes et, libre, revint à Rochefort le 1er octobre 1770. Or le duc de Praslin demeura ministre de la marine jusqu'en décembre 1770. Ce fut donc lui, que l'on nous représente comme le protecteur de Vauquelin, qui donna l'ordre d'emprisonnement ; et, aussi, celui de mise en liberté.

Desmarquets qui péche ailleurs par exagération, péche ici par défaut. Vauquelin ne fut pas seulement « mis aux arrêts dans son appartement », il fut incarcéré en forteresse, au château du Taureau à Brest, puis au château de Nantes. Punition qui dépasse singulièrement en gravité celle que Desmarquets signale. La faute de Vauquelin avait donc été bien importante ; ou, bien puissantes, les calomnies. Dans sa lettre du 31 mars 1772 (Document C, pièce 11) il écrit : « J'ai traité quelques noirs, il est vrai, mais seulement pour diminuer mes pertes et non pas m'enrichir ». C'est là plaider les circonstances atténuantes et, en fait, s'avouer coupable ; il aurait donc fait le commerce des nègres. Vauquelin négrier !... Quel jour nouveau cette lettre projette sur lui !... Les prétendues calomnies, si elles portèrent sur ce point, n'auraient donc été que de légitimes accusations. Le voyage de Vauquelin à l'Ile de France se terminerait par une affaire assez curieuse de traite de nègres ; mais au départ il y en avait eu une autre, non moins intéressante. Nous avons trouvé des documents où il est question d'embarquement clandestin de marchandises frauduleuses sur le navire commandé par Vauquelin, la *Garonne* ; d'apposition de scellés, de vérifications sévères, de mesures rigoureuses ordonnées par le duc de Praslin. Quelle fut la responsabilité de Vauquelin ? Sont-ce là les obstacles au départ dont parle Desmarquets ? L'affaire est à étudier. Nous y reviendrons.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

On a écrit des phrases bien émouvantes — mais Desmarquets, cette fois, est hors de cause — sur le fils de Vauquelin, Pierre, consacrant ses efforts et sa vie à la réhabilitation de son père, dont il aurait réussi « nouveau Lally-Tollendal » à venger le nom (1). Savant géographe, il aurait offert à Louis XVI un mémoire sur la géographie de l'Afrique ; aurait été chargé d'une mission difficile au Maroc ; puis, en 1777, du Consulat de France en Chine. Or la pièce 20 du dossier de Vauquelin, rédigée après le décès du 10 novembre 1772, déclare que le sieur de Vauquelin, de Chartres, est *le seul et unique héritier* du défunt, et qu'il en est le *frère*. Cela ne semble-t-il pas démontrer que Vauquelin n'a pas eu, ou n'avait plus alors de postérité ? Cependant, il est exact qu'un Vauquelin aît été consul en Chine en 1777 ; et tout justement, le dossier du nôtre s'ouvre par une lettre de ce personnage relative à son voyage en Chine. Evidemment, cette pièce a été insérée là par erreur, à cause de la similitude des noms... Mais quelle rencontre curieuse ! Et qui nous dira le rapport de parenté qui existe, s'il en est un, entre Vauquelin le consul et Vauquelin le marin ? (2)

Comment se fait-il qu'autour de la personnalité historique de Vauquelin, tant d'inexactitudes et d'erreurs se soient

---

(1) Cette expression est de M. J. E. Roy dans le Bulletin des Recherches historiques, tome I, pp. 109-111.

(2) Les faits et gestes des soi-disant fils et petite-fille de Vauquelin travaillant, chacun selon leurs moyens et les occasions, à la réhabilitation de leur père et aïeul, ont été rapportés par Faucher de Saint-Maurice dans son article de 1885. Sa source, qu'il indique, est « Le Moniteur de la Flotte », où l'abbé Daniel a dû, lui aussi, s'abreuver, car il dit également que le grand-père fut réhabilité grâce à sa petite-fille ; et même il étend à toute la famille les effets de la condamnation et de la réhabilitation, car il écrit ceci : « Réintégrée dans tous ses droits cette famille continue à jouir de l'estime, etc. ». Pour romanesque qu'elle paraisse, cette affaire doit être historique, car il y a des détails trop précis pour avoir été imaginés et, par ailleurs, contrôlables. Exemple : l'enquête faite par Sartine, ministre de la marine, les dépositions de la famille de Montcalm, de la Pérouse, du Mis de Vaudreuil... Mais de quel Vauquelin s'agissait-il ? Ou, si le nôtre était en cause, pour quel fait avait-il été incriminé et condamné ? Il y a là matière à une belle étude.

Site Internet : Archiv-Histo.com

accumulées, agglomérées, qui le transforment en un être de légende, de roman, ou de pamphlet? Est-ce que l'on s'est trompé de bonne foi ? A-t-on voulu, au contraire, se servir de son fantôme dans un dessein trouble et mauvais ? Pourquoi, à la veille de la Révolution, s'est-on complu à le représenter jalousé et brimé par des officiers autrement nés que lui ? A opposer sa roture et sa bravoure à la noblesse ou, prétendait-on, à l'impéritie des autres ? Pourquoi nous l'a-t-on campé, face à eux, comme un champion de gloire injustement mésestimé ? Certes, ce fut un beau marin, un héros ; mais il n'eût pas la science, ni l'envergure de certains autres ; d'un Jean Bart, par exemple, dont l'extraction fut plus humble que la sienne, et l'existence à peine un peu plus longue. Pourquoi Jean Bart mourût-il chef d'escadre et Vauquelin tout au plus lieutenant de vaisseau ? Pourquoi la roture de celui-ci aurait-elle gêné un avancement que la roture de celui-là n'avait pas empêché ? D'un rang modeste dans la marine marchande, on aurait voulu qu'il fût promu d'emblée, à cause de ses prouesses, à de hauts grades dans la marine de guerre. Cela eût-il été conforme au bon ordre, à la justice ; cela le serait-il même aux usages de notre régime démocratique ?

D'autre part, Vauquelin s'est-il rendu coupable de commerce interdit ? Fut-il calomnié par des collègues jaloux, par des négociants lésés, ou bien accusé et puni justement ? Pourquoi a-t-on dit qu'un fils et une petite-fille se seraient employés à sa réhabilitation ? Les mêmes qui racontaient cela après avoir écrit qu'il était mort assassiné, ne faisaient-ils pas preuve, un tantinet, d'illogisme ? On ne réhabilite pas un assassiné. On le venge. On cherche, on poursuit devant les juges, on démasque, on châtie ses meurtriers. D'ailleurs, une réhabilitation suppose une condamnation préalable par voie de justice ou par mesure disciplinaire. Quand, comment et pourquoi Vauquelin aurait-il subi pareille condamnation. Et puis, quel serait ce fils qui, à la mort de son père, n'en aurait pas été l'héritier ? Si Pierre Vauquelin ne

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

fut pas le fils de Jean, de qui donc l'était-il ? Et quel est ce Vauquelin à la réhabilitation duquel fils et petite-fille consacrèrent des soins si touchants?... Quelle multiplicité d'énigmes ! Pour une que l'historien a maîtrisé enfin, celle de la mort de Vauquelin, combien d'autres demeurent, qui nous harcèlent, nous défient et nous troublent...

Emmanuel de Cathelineau.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Documents choisis sur Vauquelin

A.

ACTE D'INHUMATION DE VAUQUELIN

Extrait des Registres de la Paroisse St-Louis

Monsieur Joseph VAUQUELIN, de Dieppe, Lieutenant des vaisseaux de Roi, âgé d'environ Quarante-six ans, décédé le dix Novembre mil sept cent soixante-douze a été inhumé le lendemain par moy soussigné prêtre et Curé de cette paroisse de Rochefort, en présence des soussignés.

RATAU-RONDELAIN *Illisible*
BUREL prêtre, (1).
(*Signatures autographes*)

B.

ÉTAT DES SERVICES DE VAUQUELIN

VAUQUELIN
fils d'un Capitaine Marchand de Dieppe.

Capitaine de Brulot 5 Novembre 1761.
Lieutenant de Vaiss[au] 1 Octobre 1764.
21 Campagnes avant d'entrer au service, 3 *Combats*, 2 *contusions* plusieurs Commandemens.
en 1759 (*sic*) et 60 étoit au siege de Loüisbourg ou il s'y est distingué par ses connoissances et sa bravoure.

Depuis qu'il y est

1764 1. 4. Commandé la flute la Bricolle du havre a
1[re] Rochefort Commandé
2[e] Ensuite la flute la Coulisse sous M. de Vendes
1765 5. Turgot, Cap[e] de V[au], à Cayenne, à la Martinique et à S[t] Domingue, désarmé 3 juin 1765.
1766. 1. 3[e] Commandé la flute la Garonne pour l'Inde
1767 12. a été chargé de différentes missions pend[t]
1768 12. cette Camp[e]
1769. 12. Il a été porté des plaintes contre lui de retour à Brest en x[bre] 1769
1770 ordre pour être enfermé au Chateau du Taureau pend[t] 3 mois.
id pour se rendre a Celui de Nantes, Sa santé ne lui permettant pas de rester au 1[er], 11 mars 1770.
de retour à Rochefort 1[er] 8[bre]
1771 à Rochefort
1772 nommé au Comandement de la Gabarre la faune armé à l'orient et destiné pour l'Inde 4 aoust 1772.
passé a l'orient le 11 aoust, tombé malade à Nantes, obligé de retourner à Rochefort où il est mort le 10 9[bre] 1772. (1)

C.

DOSSIER PERSONNEL DE VAUQUELIN

VAUQUELIN
Lieutenant de Vaisseau, mort à Rochefort en 1772. (2)

(1) Archives municipales de Rochefort-Sur-Mer : D. 1757 à 1772 N° 772.

(1) Cette pièce se trouve aux Archives Nationales, dans Marine C1, vol. 174. Le titre de ce volume est : Registre des Mouvements. Amiraux, Capitaines de vaisseaux et de frégates. Tome 9, N[os] 1503 à 1703. Elle constitue le N° 1656.

(2) Ceci est la feuille de titre du dossier de Vauquelin, aux Archives Nationales, dans Marine C7, carton 341. Ce dossier se compose de 20 pièces numérotées de 1 à 20 et placées dans un ordre qui n'est par le chronologique, mais que nous respectons. Il sied de remarquer que la pièce n° 1 concerne Vauquelin, consul de France en Chine, et non pas à Madras, ainsi que l'a noté, en marge, une main inconnue : Nous ignorons le rapport qui existe entre ce Vauquelin et le nôtre et pour quelle raison cette pièce, qui ne provient pas d'un officier de marine, se trouve dans le dossier de Vauquelin, lieutenant de vaisseau.

La pièce 17 étant un double de la pièce 9 et la pièce 18 une copie de la pièce 16, ne seront pas données.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Pièce 1

1er Juillet 1777

Vauquelin
consul de France
à Madras

Monseigneur

J'ai L'honneur de vous *faire part de* mon *arrivée en cette Isle le* 14 *may* (1)

Jay trouvé icy *quatre Vaisseaux qui Conte aller en chine et d'autres deja partis pour Pondichery.* Lon croit qu'il y aura cette année *sept vaisseaux. S'ils trouvent à Pondichery et à Madras Leurs fonds comme il l'Espere* Il ni en a que trois qui *vont d'icy en droiture.*

Tous Les Capitaines ou armateurs que J'ay Vû icy m'ont paru Contents que *Je soie Consul pour cet endroit*

Jay Vu icy *Le Sr Clouet* membre du *Comptoir de Canton qui etoit venu ici par Congé pour Rétablir sa santé,* il est parti pour se Rendre a *Canton* sur le *Vaisseau* Le *Tallerand* il y a Environ 10 a 12 *Jours.* Je Conte que Le Vaux Sur Lequel Je suis partira du 2 *au* 3 de ce *mois.* Sitost mon arrivée Je m'occuperay à Exécuter *vos ordres* dont Jaurai L'honneur de vous rendre Compte

Je suis avec un profond Respect

Monseigneur

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
VAUQUELIN

A l'Isle de France ce 1er Juillet 1777

(*Lettre autographe signée*)

Pièce 2

5e novembre 1761.

MARINE

Capt de Brulot
Vauquelin

Le Sr Vauquelin Capitaine de Navire a fait une Campagne en qualité d'Officier sur une fregate de 30 Canons dez la Guerre de 1744. Depuis le commencement de celle cy il a toujours été employé sur différentes frégates qu'il a commandées.

(1) Les mots ici en italiques sont soulignés à l'encre noire dans l'original.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Il commandoit la fregate l'Arethuse au siége de Loüisbourg où il s'est aquis beaucoup d'honneur

Il a commandé ensuite avec Brevet de Capite de Brulot pour la Campagne la frégatte l'Attalante destinée pour Quebec où il a été chargé sous les ordres du Sr Cte de Vaudreüil de tout ce qui concernoit la Marine: Et de l'Inspection générale de toutes les Batteries de la haute et Basse ville pendant 25 jours du siége de cette place.

M. le Cher de Levis a fait les plus grands eloges de la Bravoure et de l'Intelligence de cet officier dans les missions qui ont roulé sur lui en Canada.

Ses services et ses talens pour la Navigation paroissent le rendre susceptible du Brevet de *Capitaine de Brulot* a demeure qu'on propose à sa Majesté de lui accorder.

bon (1)

(*Feuille au roi*)

Pièce 3

La pièce 3 *du dossier de Vauquelin est actuellement un bordereau qui remplace une lettre de Vauquelin au ministre de la marine, datée de Santander, le* 2 *août* 1758 *et qui indique que cette lettre a été retirée du dossier et classée ailleurs, à cause de son caractère historique. Elle se trouve dans Marine, B4, vol.* 80, *f.* 285. *Nous croyons être agréable au lecteur en donnant ici cette lettre et, à la suite, la réponse du ministre, une autre réponse du ministre à une deuxième lettre de Vauquelin que nous n'avons pas, ainsi que les ordres qui furent adressés à divers personnages en vue d'être utile à Vauquelin dans cette circonstance. Le ministre de la marine était pour lors M. de Massiac.*

LETTRE DE VAUQUELIN

Destination à Louisbourg
30

rép. le 15
Le S. Vauquelin, le 2 août 1758

Monseigneur

J'ay L'honneur De Vous Informer qu'étant Expédié de Louisbourg Le 15 du passé, Par Messieurs Derurucour Et D'esgouttes avec ordres De me Rendre au pre-

(1) Le mot « Bon » est de la main de Louis XV.

Site Internet : Archiv-Histo.com

mier port De france. Javois En consequence Dirigé Ma Routte pour Bayonne, Mais Devant ce port M'étant Trouvé Contrarié Par Le Vent; J'ay Jugé Convenable D'y Entrer pour accélérer L'arrivée des paquets dont j'Etois chargé Et dont Monsieur Desroches Est chargé Maintenant consistant En onze Paquets quy mont Eté Remis Par Monsieur Derucour;

Je compte proffitter Du premier temps favorable Pour Me Rendre à Bayonne ou J'entendray (*sic*) Vos ordres, N'Etant pas En Etat D'entreprendre Un trajet Plus Long N'ayant que soixante homme D'Equipage Dont partie Malade ou attaqués du Mal De Terre

J'ay L'honneur d'Estre avec Un profond Respect

Monseigneur

Votre très humble et tres obeissant serviteur

VAUQUELIN

A S[t] Andero, ce 2 Aoust 1758.

(*Lettre autographe signée*) (1)

RÉPONSES ET ORDRES DU MINISTRE

par Duplicata. M. Vauquelin.

A Versailles, le 15 aout 1758.

J'ay receu M. par l'arrivée icy de M. Des roches la lettre que vous m'avez écrite de S[t] Ander le 2 de ce mois. les temoignages qui m'ont esté rendus de votre conduite a Louisbourg pendant le temps que vous y etes resté vous sont entierement favorables et je ne puis qu'estre tres content de la celerité de vostre navigation pour vostre retour surtout dans l'estat où est la fregate soit par rapport aux coups de canons qu'elle a essuyés dans sa mature soit eu égard au petit nombre d'equipage.

Si vous etes a Bayonne comme il paroist par vostre lettre que vostre projet estoit d'y venir, il sera necessaire de vous arranger pour tascher de gagner Rochefort ou vous feriez votre desarmement, et je marque a M de Jouville de vous procurer toutes les facilitez pour cela qui pourront dependre de luy.

(1) Arch. Nat. Marine B4, vol. 80, f° 285.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Je vous ecris au reste cette lettre par Duplicata affin que M. de Jouville puisse vous en faire passer une expedition a S[t] Ander si vous n'estiez pas encore arrivé a Bayonne quand il recevra le pacquet (1).

Bayonne

M. de Jouville.

à Versailles, le 15 Aout 1758.

Vous sçavez M. que la fregate l'Aréthuse commandée par le S. Vauquelin a relasché à S[t] Ander, le 2 de ce mois. Il me marque qu'il s'arrange pour passer a Bayonne ou il taschera de se mettre en estat de suivre de nouveaux ordres, et je luy reponds de se rendre a Rochefort pour y faire son desarmement. je vous adresse par Duplicata ma lettre pour luy affin que vous puissiez luy en faire passer une expedition a S[t] Ander ou sur la route s'il n'est pas encore arrivé a Bayonne et pour luy remettre l'autre quand il y sera s'il n'a pas eu la premiere. Au reste il s'agira de vostre part de procurer au S. Vauquelin toutes facilitez soit pour les petites reparations dont la fregate peut avoir besoin soit pour un supplement d'équipage affin qu'il puisse passer promptement a Rochefort.

Je vous recommande essentiellemnt d'accelerer tout cela le plus qu'il sera possible (2).

M. Vauquelin.

A Versailles, le 26 Aoust 1758.

J'ay reçu, M. votre lettre du 11 de ce mois par laquelle vous m'informez de votre arrivée au Passage. Je compte que M. de Jouville vous y aura fait passer celle que je lui ay adressée pour vous en date du 15 par laquelle je vous ay prescrit de vous rendre le plus tost quil sera possible a Rochefort ou votre fregate sera desarmée, jay chargé ce commissaire et je recommande de nouveau aujourdhuy a M. de Rostan de vous procurer tous les secours qui vous seront nécessaires pour vous mettre en etat de faire cette traversée, je m'en rapporteray a ce que vous arrangerez avec luy et M. d'arragory pour votre

(1) Arch. Nat. Marine B2 359, fol. 51. Minute.

(2) Arch. Nat. Marine B2 359, fol. 332. Minute.

Site Internet : Archiv-Histo.com

depart *soit seul, ou sous l'escorte de quelqu'unes de nos fregates qui pourroient arriver dans la riviere de Bordeaux avant que vous ne soyez sorti du Passage, mais je souhaite fort que vous puissiés vous passer de cette précaution qui ne pourroit que vous retarder encore longtemps* (1).

M. Darragory
A Versailles, le 26 Aoust 1758.

J'ay recu M. les lettres que vous m'avez écrites les 8 et 11 de ce mois pour m'informer de l'arrivée à S^t^ Ander de la fregate l'Arethuse d'où elle s'est rendue au Passage je ne doute pas que M de Joinville (*sic*) n'ayt fait passer à M. Vauquelin qui la commande la lettre que je luy ay ecritte pour lui donner ordre de se rendre le plus promptement quil sera possible à Rochefort j'écris de nouveau à M. de Rostan pour faire procurer a cette frégate tous les petits secours dont elle aura besoin pour faire cette traversée, et je ne doute pas que vous n'y donniez tous vos soins. Je ne puis que vous scavoir gré des dispositions que vous aviez fait à l'avance pour pourvoir tant par vous que par votre fils aux necessités les plus urgentes de cette frégate, vous aurez a vous entendre avec M. de Rostan pour le remboursement des frais que vous aurez pu faire a cette occasion (2).

M. de Rostan
A Versailles, le 26 Aoust 1758.

J'ay reçu M. les lettres que vous m'avez ecrittes les 1, 8 et 15 de ce mois. Suivant les lettres que jay receues de Rochefort la frégate la Sauvage y etoit arrivée en rade le 14 au matin avec le convoy dont elle etoit chargée

J'ay prevenu M. de Jouville de l'arrivée à S^t^ Ander de la fregate l'Arethuse d'ou le S. Vauquelin qui la commande se proposoit de la conduire au port du Passage et meme a Bayonne pour y faire les petites réparations dont elle a besoin et prendre un remplacement d'équipage pour etre en etat de suivre la destination qu'on pourroit lui donner. Ce commissaire vous aura sans doute informé des ordres que je lui ay donnés pour fournir a cette fregate tous les secours qui lui seront necessaires affin qu'elle puisse se rendre du Passage à Rochefort. *Le S^r^ d'Arragory m'a marqué quelle étoit entrée le 10 à S. Sebastien et je ne doute pas que vous ne vous soiez concerté tant avec lui qu'avec M. de Joinville pour lui fournir tout ce qui lui sera necessaire pour le mettre en etat de passer sans retardement à Rochefort.* Les depenses quil en coutera pour cela ne peuvent etre considerables et j'y pourvoiray aussitost que vous m'en aurez donné connoissance. *Je m'en rapporteray au surplus aux arrangements que vous aurez pris soit quelle vienne a Bayonne, ou que le S. Vauquelin fasse sa partance en droiture de S Sébastien à Rochefort pour la faire escorter par quelques unes de nos fregates qui pourront aller soit de Brest ou Rochefort à Bordeaux, pourvu toutefois que cette precaution ne retarde pas trop la traversée de l'Aréthuse* (1).

(1) Arch. Nat. Marine B2 359, fol. 336. Minute. Les mots en italique sont biffés dans la minute.

(2) Arch. Nat. Marine B2 359, fol. 336. Minute.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Pièce 4 — 31 8^bre^ 1761 — Marine

Vauquelin

Le S. Vauquelin Cap^e^ de Navire a fait *dez la guerre de 1744* une Campagne en qualité d'off^er^ sur une fregate de 30 Canons dez la guerre de 1744. Depuis le commencement de celle cy il a toujours été employé sur differentes frégates quil a commandées.

Il commandoit la frégate l'Aréthuse au siège de Loüisbourg où il s'est acquis beaucoup d'honneur

Il a *eu ensuite le commandement de la frégate l'Attalante pour* Québec, où il a *commandé* sous les ordres du S. C^te^ de Vaudreuil tout ce qui concernoit la Marine: *il y a servi et a été chargé* de l'Inspection Générale de toutes les Batteries de la haute et basse ville pendant 25 jours au siège de cette place.

Le zèle, la Bravoure et l'intelligence avec *laquelle il a rempli des* Missions *aussy difficiles que périlleuses*

(1) Arch. Nat. Marine B2 359, fol. 334. Minute. Les passages ici en italiques sont raturés dans la minute.

Site Internet : Archiv-Histo.com

dont il a ete chargé luy ont acquis l'estime et la considération de tous les officiers de la Colonie qui en ont rendu les témoignages les plus distingués

Les services *quil a rendus* et ses talens pour la Navigation paroissent le rendre susceptible du Brevet de *Capitaine de Brulot* quil supplie sa Majesté de luy accorder

(*Minute*) (1)

Pièce 5. Gratification extraordinaire de 1000[l] Cayenne

Le S[r] Vauquelin Vauquelin
février 1766

Par décision du 19 fév[er] 1766, Monseigneur a accordé au S[r] Vauquelin Lieutenant de Vaisseau cy dev[t] command[t] la flute du Roy La Coulisse une gratification de 1000[l] extraordinaire en Considération de la dépense qu'il a été obligé de faire en Ramenant M[rs] Le Ch[er] Turgot et Morisse en france

La Decision est au bureau des Colonies

LA ROQUE
(*Signature autographe*)

Ampliation à lui envoyée à Paris.

Piàce 6 16 janvier 1767 Isle de France

Mémoire pour servir d'Instruction au S. Vauquelin Lieutenant de V[au] Commandant La flute Du Roy la Garonne

Sa Majesté ayant fait armer au Port de Rochefort La flute la Garonne Elle En a confié le Commandement au S[r] de Vauquelin Lieutenant de Vaisseau, son intention Est que Cet officier qui a conduit cette flute au Port Louis y charge Le plutôt possible Les Effets Munitions, Marchandises et Passagers tant à la table qu'à la Ration & demie et à la Ration simple destinés pour les Isles de France et de Bourbon, Il s'addressera à cet effet au S[r] Choquet

(1) Cette pièce est la première rédaction de la Feuille au roi qui précède (Pièce 2). Les mots qui sont ici en italiques ont été, soit supprimés, soit remplacés par d'autres que l'on retrouvera aisément en rapprochant cette minute de la feuille au roi. Notons toutefois que les mots « le zèle », et missions « aussy difficiles que périlleuses » ont totalement disparus.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Comm[re] Général de la marine ordonnateur aud. Port et Lorsqu'il Aura à bord son Chargement il profitera des 1[ers] Vents favorables pour faire voile pour l'Isle de France ou à son arrivée il s'adressera aux S[rs] Dumas Command[t] Général et Poivre faisant fonctions d'Intendant ou à ceux qui les représenteront tant pour Le Débarquement desd effets, munitions, Marchandises, Passagers que pour la destination ultérieure de lad. flute pendant le séjour qu'Elle doit faire aux d[tes] Isles et il suivra de point En point les instructions que le S[r] Dumas et Poivre lui donneront sur les oppérations quil doit remplir à son arrivée et sur le temps ou il devra revenir en Fance.

Fait à Versailles, le 16 Janvier 1767.

A M. Vauquelin
A Versailles le 16 Jan[er] 1767

Je vous envoye, M. Les ordres du Roy qui vous sont nécessaires pour votre départ du Port Louis et La Campagne que vous devès faire à l'Isle de France. Je ne puis que vous recommander de suivre Exactement Les ordres que M. Dumas et Poivre seront dans le cas de vous donner pour le Cabotage et les autres opérations qu'Ils croiront nécessaires dans l'Inde et J'espère que Je n'auray que des Comptes favorables à Rendre à Sa Majesté de vôtre Conduite et du zèle que vous apporterés Dans les opérations qui vous seront confiées.

Je suis très parfaitem[t] M. V[re] très humble
& très obéiss[t] serviteur.

(*Minutes*)

Pièce 7 A Rochefort le 24 Janvier 1771.

Marine R. le 19 fév[er]

Envoye l'Etat des Services du
S. Vauquelin L[t] de V[au] qui demande
la Croix de S[t] Loüis Vauquelin L[t] de V[au]
M. de Clugny
Comand[t]

Monseigneur

Le detail du commandement de ce port m'ayant été confié, Je suis obligé par etat de vous faire passer toutes

Site Internet : Archiv-Histo.com

les demandes des officiers qui sont dans le cas d'obtenir des graces et leurs etats de services

Le S. Vauquelin qui du service des particuliers a passé à celui du Roi en qualité de capitaine de Brulot en 1761 et en 1764 au grade de Lieutenant de vaisseau m'a demandé de vous faire passer l'Etat de ses services que je joins icy (1); mais ne m'ayant produit aucun certificat de ses superieurs, des occasions qui y sont citées, Je ne puis, Monseigneur, vous en certifier l'Exactitude, pour vous engager à lui accorder la croix de S[t] Louis qu'il demande de preference à tant d'anciens officiers de naissance distinguée, qui ainsy que leurs ancêtres ont consacré leur vie et depensé leur bien au service et qui sont beaucoup plus anciens que luy, consequemment plus en droit de pretendre à cette decoration, tels sont les lieutenants de Vaisseaux faits en 1762, dont J'ai remis en 1767 les Etats de services à M. le Duc de Praslin.

Je suis avec bien du Respect

Monseigneur

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
Froger de l'Eguille
(*Signature autographe*)

Pièce 8

M. Rodier
Vauquelin L[t] de V[au] a 1600[l]
de retour de l'Inde a la fin de x[bre] 1769
arrivé de l'Isle de france à Brest a la fin de x[bre] 1770.
Passé à Rochefort au commencement de Septembre
Rappel pour 8 mois
1066 [l] 13[s] 4[d]

Monseigneur

Absent du d'Epartement depuis huit mois Pour affaires de services, celle de ma famille, Et pour le Rétablissement de ma santé. Je me suis mis a Portée de Prendre Vos ordres Pour M'y Rendre. Et suplier Votre Grandeur de vouloir Bien me faire rappeller mes appointements dont la perte seroit pour moy Un objet considerable Relativement a mon peu de facultés.

(1) Cet état ne se trouve pas, malheureusement, dans le dossier.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

A cette grace Monseigneur J'oingnés je vous prie celle de M'accorder La Permission d'Etablir ma résidence à l'isle de Ré ou Je pourrois vivre à Bien moins de frais que au d'Epartement cete Isle non Loing de Rochefort me mettroit de meme a Portée dy Recevoir Les ordres qu'il Plaira à La cour my faire Passer.

Je suis avec Un tres Profond Respect

Monseigneur

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
Vauquelin

Versailles Le 8 septembre 1770
(*Lettre autographe signée*)

Pièce 9

Monseigneur

J'ay vû avec chagrin au Trésor deux reprises en Radiation à faire sur moy pour appointement recû plus fort qu'il n'est fixé par les Ordonnances; les années 1758. & 1759. l'une de 98. à Marine, et l'autre de 708[l] 6[s] 8[d] à Colonie. Ensemble 806[l] 6[s] 8[d] une pareille somme feroit un tel vuide à mon bien être que je suis forcé de vous faire mes representations, et vous prier de m'en dispenser; cet Erreur est d'autant plus facheuse pour moy que dans le temps jaurois pû mieux qu'à present me passer de cette Somme, en ce que depuis j'ay éprouvé plusieurs revers. J'adjouteray à cela une fort longue Campagne que je viens de faire aux Isles de France et Bourbon qui m'a été tres dispendieuses, et à l'occasion de l'aquelle j'ay encore des Engagements auxquels je ne puis satisfaire n'ayant d'autre revenus que les appointements que le Roy me donne, et qui me suffisent à peine pour Vivre.

J'ay aussy L'Honneur de vous observer, Monseigneur, que en 1758, Commandant la fregatte L'Aréthuse a Loüisbourg, deux jours apres la décente de l'armée Ennemis il fut arrêté dans le Conseil que L'Escadre de Sa Majesté qui y étoit sortiroit, et que pour fortifier ses Equipages on désarmeroit entre-autre la fregatte dont la Cour m'avoit confié le Commandement; comme il étoit question de partir sous deux heures, je recû ordre de M. le M[s] D'Egoutte Commandant l'Escadre de me transporter

Site Internet : Archiv-Histo.com

sur le champ à son bord, moi mon Etat Major, et mon Equipage, et de laisser la frégatte à sa Garde sur ses ancres.

Les Vaisseaux de L'Escadre envoyèrent leur Chaloupes le soir à bord de la fregatte abandonnés pour y prendre un suplément d'approvisionnement, non seulement elles prirent ce qui pouvoit être de quelque utilité à leur Vaisseaux, mais les Equipages se débanderent et Enfoncerent toutes mes offices, coffre a l'inge de table et même ceux à mon usage particulier.

Le projet de départ dans la nuit n'ayant pas eu lieu on changa de sentiment, et J'eu ordre le matin de retourner à bord de la frégatte avec tout son Equipage. Y étant arrivé je trouvay tout dans le plus grand désordre, et vis avec douleur les tristes reste de mes Effets Epars sur le tillac de la poupe à la proüe.

Ce fut quelques jours après que l'on me fit occuper un poste avec la frégatte d'ou j'incomoday longtemps L'Ennemy.

En 1759, Commandant la frégatte l'Athalante en Canada il m'arriva un autre Evenement, non moins Malheureux, car au petit printemps de 1760. L'Ennemy ayant paru En force sur le fleuve S^{t} Laurent sous Québec, J'eû à Combattre contre deux frégattes de Trente Canons, et aprés deux heures, les amunitions m'ayant manqué, pour que la frégatte ne tomba point au pouvoir des Ennemis, je me trouvay dans la dure nécessité de l'Echouer, ce que je fis à corps de Voille, de sorte qu'elle si creva en divers Endroits, et se trouva submergée en très peu de temps jusque à son tillac, et L'Ennemy vint y mettre le feu.

J'Eprouvay Conséquemment de Nouveau la perte de tout mes Effets, et Meubles de table, et meilleurs partie des miens à usage.

Au retour de chaqu'un de ses Campagnes, je représentay mes pertes a la Cour, qui occupés d'une Guerre malheureuse ne fit aucunes réponse à mes demandes.

Nous sommes dans un temps plus tranquille, Monseigneur, et puisque l'occasion s'en présente, Je supplie Votre Grandeur, de vouloir bien y avoir Egard, en me passant cette reprise de 806^{l} 6^{s} 8^{d} a titre d'Jndemnité ou

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

gratification, pour que je puisse toucher tout mes appointements, l'orsque la Cour l'ordonnera

Je suis avec un très profond Respect

Monseigneur

Votre tres humble et tres
obéissant serviteur
Vauquelin

Rochefort, le 14 décembre 1771./.

(*Signature autographe*)

Pièce 10

7 mai 1764

armemens
Personnel

Vauquelin et autres.

Les ordres ont été envoyés en conséquence le 11 May 1764.

En conséquence de la décision donnée par Monseigneur sur la suppression de l'armement du *vaisseau le Bordelois* qui devoit être commandé par M^{r} Vendes Turgot Cap^{ne} de Vaisseau pour transporter à Cayenne M. Le Ch^{er} Turgot, et sur le passage du Havre à Rochefort des flutes la *Bricolle* et la *Coulisse* qui seront substituées pour cet objet au V^{au} le Bordelois et qui après avoir débarqué à Cayenne M. Le Ch^{er} Turgot et sa suite ainsy que les habitans destinés pour cette Colonie, passeront à S^{t} Domingue pour y prendre le Régiment de foix et le ramener en france, on a l'honneur de proposer à Monseigneur d'envoyer au Havre Les S^{rs} *Vauquelin* Capitaine de Brulot et *Boux* Lieutenant de fregate qui sont icy et de les charger du commandement de ces deux flutes pour les conduire avec un petit équipage à Rochefort. Lorsqu'elles seront arrivées à Rochefort, elles prendront un Equipage complet, et M. *Vendes Turgot* qui doit les commander au lieu du Bordelois, choisiroit celle qui lui conviendroit davantage et à M. Le Ch^{er} Turgot. L'on propose à Monseigneur de conserver Le Commandement de l'autre au S^{r} Vauquelin dont il connoit les talents et services, *et le s^{r} Boux* très bon marin seroit alors son second. L'on pense que ces deux officiers qui sont très capables de conduire promptement ces deux flutes du Havre à Rochefort méritent en récompense cette faveur.

Approuvé (1)
(*Feuille au ministre*)

(1) Ce mot « approuvé » est de la main du duc de Choiseul.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Pièce 11.

A Rochefort, le 31 mars 1772.

M. de Vauquelin

Monseigneur

de Vauquelin R. Le 30 May 1772

L'extrême misere a l'aquelle je me trouve réduit est au point qu'elle L'Emporte de beaucoup sur la Crainte que jay de vous importuner et me porte à vous suplier d'avoir Egard aux représentations que je suis forcé de vous faire à l'occasion de la Campagne que jay fait aux Isles de France et de Bourbon, les années 1766. 67. et 68. Les dépenses excessives qu'elle m'a occasionné sont de beaucoup au dessus de mes facultés, et me mettent dans la dure nécessité de manquer a la Confiance qu'on eu les amis qui m'ont prêtés pour frayer aux depenses de ma Table; et ma Carriere ne suffira pas pour faire honneur a mes Engagements; Si Votre Grandeur n'a Egard a mon peu de moyens.

Comme je n'enbitionne rien tant que de satisfaire ces mêmes amis, je fais depuis mon retour le sacrifice de moitié de mes appointemens, et l'autre moitié sert a ma subsistance, et Entretien, n'ayant d'autres revenus que les bienfaits du Roy.

L'orsque j'armay en 1766. on avoit donné une si haute idée de ces Isles au Ministre, alors en place qu'il crut pouvoir se soustraire à l'ordonnance qui allouë au Commandant des batiments de S. M. 4[l] par Tête d'officier pour leur subsistance le 91[me] du départ d'Europe pour une campagne de longt cours; pour ordonner que la paye pour l'officier continueroit a être de 50[s], on avoit trompé ce Ministre et je puis vous assurer, Monseigneur, qu'étant arrivé à L'Isle de France je trouvay tout le nécessaire à la vie annimalle hors de prix et de beaucoup plus cher que dans toutes nos autres Colonies.

Cette différence de 30[s] de paye en moins par tête d'officier me fait seul un objet de 7500[l] sur la durée de la Campagne, et j'ay L'honneur de faire passer A Votre Grandeur, un Etat exact des Recettes que jay fait dans les divers Trésors de Sa Majesté et d'autres part celuy non moins Exact de mes dépenses: par où elle verra que

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

mes déboursés Excédent mes Récettes d'une somme de 12654[l];

J'ay traité quelques Noirs, il est vray, mais seulement pour diminuer mes pertes et non pas m'enrichir; il a été saisy 38. noirs à bord de la flute la Garonne; dont 12. étoit à moy, et du nombre desquels, étoient 4. Domestiques qui avoient déja fait trois Voyages a mon service, parce que les Domestiques blancs ne suffisent pas à L'Amerique;

D'ailleurs le Roy par son Ordonnance permet aux Command[ts] de ces V[aux] L'embarquement, d'autant de Domestiques qu'ils croyent nécessaires à leur service: les autres Esclaves appartenoient à la tête des off[rs] Mariniers de la flute à qui j'avois cru pouvoir permettre L'Embarquement de quelqu'uns pour les dédomager des fatigues qu'ils avoient éprouvés dans 6 voyages de Madagascar pour avituailler la Colonie et ils sonts on ne peut pas plus fatiguants

M. L'Ordonnateur cru devoir faire saisir le tout et les Confisquer au profit de S. M. cette saisie loin de diminuer mes pertes l'a encore augmenté de tout le Capital des Esclaves à moy appartenant.

Je vous supplie, Monseigneur, de m'honorer assé de vos bontés pour Considerer la tristesse de ma situation, et faire Cesser la cruelle perspective où je me trouve

Je suis avec un très profond Respect
Monseigneur

Votre tres humble et tres
Obeissant serviteur
VAUQUELIN
(*Signature autographe*)

Rochefort, le 31 Mars 1772.

Pièce 12

M. Vauquelin Lieutenant
de Vaisseau A Versailles, le 30 May 1772.
à Brest ./.

J'ai reçu M[r] la lettre que vous m'avés écrite avec l'état que vous y avés joint des dépenses de table que vous avés faite sur la flutte la Garonne dont vous avés eu le commandement en 1766, et suivant lequel il vous en a couté une somme de 12654[l] 14[s] 9[d]. Au dela de ce qui vous a été attribué à raison de 50[s] par jour pour chaque

Site Internet : Archiv-Histo.com

officier auLieu de 4[l] que l'ordonnance accorde. Vous avés fait des représentations à M. le Duc de Praslin sur cette fixation et vous avés sçu par la lettre que ce Ministre écrivit a M. Poivre le 25 janvier 1767 que le Roy n'y avoit point eu egard. Le fait que vous rappelés dans votre lettre n'étoit pas de nature à faire changer cette decision et il n'est plus possible aujourdhuy de revenir sur cet objet. tout ce que je peux faire est de chercher à vous dédommager lorsqu'il se présentera des occasions pour faire usage de votre zele et de vos talents

Je suis &tc.

(*Minute*)

Pièce 13

ETAT des dépences de la Table du Sieur Vauquelin Lieutenant des Vaisseaux du Roy Commandant la flutte de Sa Majesté la Garonne pour une Campagne des Isles de France et Bourbon du depuis le 18 (*sic*) Novembre 1766 Jusques en tout 68.

Achapts à Rochefort

Novembre	10	Pour vin de Saintonge pour L'office	«	415 l 9 s 6 d	
	13	Pour six Barriques de vin pour le Journalier de table	«	563 » 12 » »	
	14	Pour moutons et Volailles	«	1474 » 8 » »	
	17	Pour divers Mémoires de Provisions	«	636 » » »	
	20	Pour sucre Bougie et Chandelles	«	623 » » »	
		Pour avances à mes Domestiques	«	660 » » »	
		Pour Cages, Buffets &a.	«	744 » 16 » »	
		Pour diverses petites provisions	«	1297 » 2 » »	
	22	Pour le montant d'un autre Mémoire	«	674 » 8 » 4	
	23	Pour le montant du fournisseur de Bordeaux	«	19504 » 9 » »	
		Pour celuy du Chercutier	«	2316 » 4 » »	
	24	Pour divers petits Mémoires	«	255 » 10 » »	
Xbre	4	Pour divers Emplettes	«	457 » » »	
		Pour prime d'Assurance de Bordeaux à L'Orient	«	675 » 16 » 2	
				30568 » 5 » 5	

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

1767		Séjour A L'orient			
Janvier	21	Pour Bestiaux Volailles et Grains.	«	2156 l 16 s	
		Pour divers autres provisions de Table.	«	449 » 10 »	
	22	Pour avances à mes domestiques.	«	558 » » »	
février	6	Pour dépenses Journalieres suivant L'arrêté	«	1247 » » »	4411 » 6 » »
1767		Relache à L'Orient			
Mars	24	Pour remplacement de Volailles et Bestiaux	«	900 » » »	
		Pour idem de fouin et grains	«	962 » 16 »	
		Pour idem de diverses provisions.	«	955 » 3 »	
		Pour divers achapts et Dépences Journalieres	«	1156 » »	
					3973 » 19 » »

d'Epense a l'Isle de france

Xbre 1768	31	Pour celle Journaliere, depuis le 14 Juillet	«	2654 l » »	
Xbre	31	Pour grosse et Journalières depenses de tout 68	«	10453 » 10 » 7 »	
		Pour les décomptes aux domestiques	«	3057 » » »	
					16164 10 7
					55118 l s 7 d

Notte des Recettes aux tresors du Roy, à Rochefort L'Orient et L'isle de france pour la table de la flutte de Majesté la Garonne sa comme suit

1766		à Rochefort			
9 bre	17	Pour trois mois d'avances pour 6 offers et moy	«	» » » »	3727 l 10 s 10 d

Site Internet : Archiv-Histo.com

1767		à L'Orient		
9 bre	15	Pour six mois d'avances à L'Etat Major . . . «	11194l 5s 4d	
		Pour idem des passagers . . . «	7963 » 17	
	19	Pour celle de trois de six officiers . «	3313 » 4 8	
février	3	Pour Nourriture de Passagers de l'Isle de Ré . . . «	148 » » »	22619 » 7 » »
1768		A l'Isle de france		
février	5	Pour subsistance de passagers au fort d'auphin . . «	387 10 »	
	20	Pour autant reçû à compte . . «	2950 » » »	
May	20	Pour autant en Idem «	2950 » » »	
8 bre	30	Pour autant En Idem «	2950 » » »	
1769	31	Pour subsistance de passagers . . «	961 » » »	
Janvier	13	Pour autant reçû pour solde de la campagne . . «	5917 » 18 »	16116 » 8 »
		Total des Recettes		42463l 5 10.
		dépense de la Campe «		
		Excédent de 12654ll 14 9		12654 14 9
				55118 l » » 7

Pièce 14

Extrait de la Lettre de M. Poivre a M. le Duc de Praslin de L'Orient, le 14 Janer 1767.

M. de Vauclin commandant la flute la Garonne à qui J'ay communiqué la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser concernant la somme allouée pour la nourriture de ses officiers à raison de Cinquante sols par jour, se propose de vous faire des représentations à ce sujet. Il est certain que ce qui coutte le plus dans l'entretien d'une table n'est pas la viande de boucherie et la Volaille qui sont à très bon marché à Madagascar, ce seront les vins, les huiles et les Bœures qui seront toujours très chers à l'Isle de France.

REVUE FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Extrait de la Réponse de M. le Duc de Praslin à M. Poivre, de Versailles Le 25 Janer 1767.

J'aurois bien désiré procurer au Sr Vauclin pour lequel vous me faites des représentations l'augmentation pour la table de ses officiers mais le Roy est dans l'Intention de ne rien changer à ce qui a été arrêté.

(*Copie*)

Pièce 15

Officiers et fonds — A Rochefort, le 14 xbre 1771 — R. le 31 xbre 1771.

M. Pellerin

Vauquelin (de), Lt de Vau.

Monseigneur

Mr de Vauquelin Lieutenant de Vaisseau, m'a prié de vous faire passer la Lettre cy jointe par laquelle il vous suplie d'Ordonner qu'il soit déchargé d'une Reprise sur la Marine et les Colonies de 806l 6s 8d pour Appointemens reçus de plus qu'il n'est fixé par les Ordonnances. Il vous rend Compte, Monseigneur, dans la vüe d'interésser vos bontés, de tous les services qu'il a rendu, et il vous prie d'observer que sa très médiocre fortune seroit altérée de la Retenüe que l'on veut luy faire. J'ay crû devoir vous certiffier la vérité de l'un et l'autre Exposé, et vous assurer que Mr de Vauquelin est un sujet très digne des Graces du Roy

J'ay l'honneur d'être avec un très profond Respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

D'Aubenton

(*Signature autographe*)

[au dos] 14 Décembre 1771 M. D'Aubenton.

Envoye une Lettre de M. Vauquelin, Lieut de Vau par laquelle cet officier demande a être déchargé d'une reprise de 806l 6s 8d ordonnée sur luy pour appointemens qu'il a reçu au-dela de l'ordonnance Lorsqu'il a commandé l'aréthuse en 1758.

R. le 31 dud. qu'il luy a été accordé une Gratiffon sur les Dépenses secrettes pour lui tenir lieu de cette somme.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Pièce 16.

M. Pellerin.

Monseigneur,

J'ay Eu l'honneur de vous addresser le 4 d'aoust d^er^ des représentations à L'occasion de deux reprises en radiation qui se trouvent à faire sur moy au trésor des années 1758 & 59 pour trop reçu à L'armement des frégattes L'Aréthuse & L'Athalante, Montant ensemble à 806^l^ 6^s^ 8^d^.

Il Est Malheux (*sic*) pour (1) que dans le tempt M^r^ L'intendant M'ait fait un traittement plus fort que celuy quy M'etoit allouë par L'ordonnance peut-Estre y Etoit il authorisé par des ordres supérieurs car pourquoy L'auroit Il fait; J'ay dans le temps reglé mes d'Epences à raison de ce meme traittement Et il seroit facheux pour moy d'avoir a remettre ce que Je n'ay point demandé Et que j'ay d'Epencé.

Cette somme de 806. 6. 8. est tellement nécessaire a mon Etat actuel que Je ne puis me dispencer de faire passer à Votre Grandeur un double de mes représentations. M^r^ D'aubenton veut bien les luy adresser Et sy Elle a La Bonté de les Parcourir J'ose Esperer qu'elle les trouvera Juste, puisque Pour le bien du service mes pertes ces meme campagnes montent à Plus de dix à douze Milles Livres par celles de tous mes Effets. Et ce n'est pas trop dire car je puis vous assurer MONSEIGNEUR que deux Equipement de table de Bord Et celuy d'un officier command^t^ sont très considérable

Je suplie Votre Grandeur de Faire Un accueuil favorable à Ma Suplique.

Je suis avec un tres Profond respect

Monseigneur

Votre tres humble Et tres
Obéissant serviteur

Rochefort, le 14 x^be^ 1771. VAUQUELIN

(*Lettre autographe signée*)

(1) Dans la pièce 18 qui est une copie de celle-ci, ces mots sont correctement écrits : Il est malheureux pour moi que dans le temps...

La pièce 17 est un duplicata signé, identique à la pièce 9.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Pièce 19.

Paris. 11 Avril 1764.

1764.

Vauquelin

Les S^rs^ Vauquelin Cap^e^ de Brulot et Boux Lieutenant de frégate qui vont au Havre prendre le commandement des flutes La Bricolle et La Coulisse, ayant été absens du Port le premier depuis trois mois, le second depuis six semaines ont perdu leurs appointemens. Monseigneur leur a accordé pour les indemniser et pour leur conduitte de Paris au Havre

au S. Vauquelin quatre cents Livres
Au S. Boux Deux cents livres.

Rodier

Expédié le 13 may 1764.

(*Signature autographe*)

Pièce 20

MÉMOIRE

Feu M^r^ de Vauquelin Lieutenant des Vaisseaux du Roy reçût le 10 aoust 1772, étant à Rochefort, ordre du Ministre de se rendre à L'Orient, pour y prendre le Commandement de la Gabarre la faune destinée pour l'Isle de France. Malgré sa foible santé et l'etat d'accablement ou il êtoit il partit néanmoins pour se rendre à sa destination, mais il retomba malade à la Rochelle où ayant resté quelques jours il se rendit de là à Nantes où il fut encore Contraint de s'arrêter ne pouvant aller plus loin. il Ecrivit dudit Lieu au Ministre pour avoir un Congé de six mois pour retablir sa santé, Ce qui lui fut accordé, le 15 7^bre^ dernier; mais cet officier préféra se rendre à son département et nayant point usage de ce Congé il arriva à Rochefort le 28 8^bre^ 1772 où il est mort le 10 9^bre^ suivant.

En Conséquence de l'ordre qu'il avoit reçû de se rendre à L'Orient, il a Cessé d'être employé sur les Rolles de Revüe du Régiment de Rochefort ou il êtoit employé pour les mois d'aout, septembre et octobre 1772. Le S^r^ de Vauquelin de Chartres unique et seul héritier demande le rappel de ces trois mois d'appointements qui à raison de 133^l^ 6^s^ 8^d^ font 400 ^l^ qu'il supplie Monsieur de

Site Internet : Archiv-Histo.com

Maurville Chef d'Escadre Commandant de la Marine à Rochefort de vouloir demander au Ministre, en observant que feu le S. Vauquelin son frère a fait Tant de frais pour sa Maladie dans le Voyage qu'il avoit entrepris pour L'Orient et qu'il n'a pû parachever, qu'il à consommé plus que cette somme; d'ailleurs il n'a fait ce voyage que pour le service de Sa Majesté Conséquement Ces Trois mois d'appointements sont légitement deus à son héritier.

(*Copie*)

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Documents relatifs à Jean Paumart, prêtre et au Père Simon Lemoine

tous deux de Beauvais, missionnaires au Canada

Copiés sur les manuscrits de la collection Borel de Bretizel, au château du Vieux-Rouen.

Les documents que nous publions ici sur Jean Paumart et le Père Simon Lemoine, missionnaires du Canada au XVII^e^ siècle, nous ont été aimablement communiqués par M. Emile Vaillancourt, de Montréal. On sait que M. Vaillancourt est toujours à l'affut de tout ce qui concerne l'histoire de la Nouvelle-France qu'il a si admirablement servie par ses savants ouvrages. Ces documents lui ont été communiqués à lui-même par M. René Rouault de la Vigne, de Rouen. Ces pièces sont: 1° *une lettre de Gabriel Paumart à M. de Nully, du* 15 *Novembre* 1694; 2° *une notice sur Jean Paumart, par Henry de la Mothe-Houdancourt, sans date;* 3° *un extrait des archives du couvent des capucins de la rue Saint-Honoré à Paris, au sujet du voyage du Père Claude d'Abbeville et de l'abbé Jean Paumart à l'île de Maragnan du Brézil, en* 1612; 4° *une lettre du Père François Le Mercier, du* 19 *aoust* 1666, *au sujet de la mort du Père Simon Lemoine. Ces documents sont conservés au château du Vieux-Rouen et appartiennent au baron J. de Bretizel, possesseur actuel du château. Ils font partie de la collection Borel de Bretizel. Les copies dont nous nous servons ont été faites par M. R. Rouault de la Vigne.*

Que Messieurs Emile Vaillancourt et René Rouault de la Vigne trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Gabriel Paumart,
Lettre à M. de Nully, chanoine de Beauvais.
15 nov. 1694.

Collection Borel de Bretizel, Carton 26, Mss. L'original sur papier (2 feuilles formant 4 feuillets). Une copie sur papier à la suite des copies de de La Mothe Houdaucourt et de l'Extrait des Archives du Couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré à Paris, le tout formant un cahier de 4 grands feuillets (2 grandes feuilles).

Site Internet : Archiv-Histo.com

De la main de Le Mareschal de Fricourt.

Lettre adressée à Monsieur De Nully l'aisné chanoine de Beauvais, à Beauvais.

A Bernes ce 15 novembre 1694.

Monsieur,

L'honneur que vous faites à notre famille tant par votre propre mérite que par le lustre que vous luy voulez donner en votre histoire, me feroit souhaiter d'y contribuer (en) quelque chose; mais comme je ne me suis jamais adonné à la recherche des généalogies, je me vois frustré de mes souhaits. Voici tout ce que je puis vous dire de mon oncle.

Jean Paumart, ayant reçu l'ordre de la Prêtrise, peu de temps après passa en Angleterre en habit déguisé pour y servir d'aumônier secret à Henriette Marie de France, épouse de Charles Ier Roy d'Angleterre 1625. Il courut souvent risque de perdre la vie en célèbrant la messe dans des maisons particulières et administrant les sacrements en cachette. Je ne scay pas le temps qu'il y a demeuré, car étant sorti de Beauvais à l'âge de quinze ans et n'étant revenu en ma patrie qu'après sa mort, je l'ai fort peu pratiqué.

Etant de retour d'Angleterre, il fut fait curé de Cambrond proche Liencourt. Il quitta Cambrond pour revenir à Beauvais où il fut fait curé de Saint-Thomas.

Ayant appris qu'on faisait un embarquement pour aller desbarquer en Amérique en l'Isle de Canada il y courut et il fut un des premiers missionnaires de ce pays. Ses plus proches parents et amis pour le détourner d'une entreprise si périlleuse lui dirent qu'il couroit grand risque d'estre mangé des poissons. Je ne mérite pas, leur dit-il, un sépulcre si glorieux, je ne suis pas Jonas. Ils lui répliquèrent que si la mer et les poissons l'épargnoient, ce ne seroit que pour le faire servir de curée aux habitans du Canada qui étoient des antropofages. Un grand pécheur comme moy (leur répartit-il) n'ose prétendre à la gloire du martyre.

Il en fit donc le voyage.

Quelque temps après son débarquement, les barbares lui présentèrent deux jeunes filles pour les espouser tout à la fois. Il leur fit connoître le mieux qu'il put qu'il étoit d'un caractère à ne pouvoir se marier, cela les apaisa, car ils étoient entrez dans une grande colère pensant que le mespris lui faisoit refuser leur alliance. Il fut obligé de repasser en France parce qu'il n'y avoit pas encore en ce

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

lieu de maison pour les missionnaires, que le chef de cette navigation étoit calviniste, lequel ne se mettoit pas beaucoup en peine d'y avancer les affaires de la religion et que les barbares n'écoutoient ses instructions que lorsqu'il avoit quelque chose à leur donner, comme des couteaux, ciseaux, épingles, aiguilles et autres choses semblables. Quand cela lui manquoit, ils lui disoient: je ne suis plus de ton Dieu. Etant de retour en sa paroisse de Saint-Thomas, son inclination ne le portoit pas à se fixer en un lieu, il permuta sa cure contre une chapelle, dont le principal office est d'assister l'Evesque quand il pontifie. Maître Raoul Ricard, son beau-frère, luy procura une chanoinie de Saint-Michel par la résignation qu'un de ses parents lui en fit. Son emploi estoit alors de faire des catéchismes, ayant pour consort Mr Hainque, chanoine de ladite eglise. Il menoit une vie assez solitaire hors de là. Il secouroit volontiers les curés dans leurs besoins et toujours gratis. Il a été longtemps confesseur des Ursulines de Beauvais sans en vouloir recevoir aucune gratification; sa principale étude consistoit en la lecture des casuistes comme Leptius et des livres qui l'instruisoient des devoirs des clers. Sa principale vertu étoit l'intrépidité. La mort ne lui paroissant jamais affreuse sous telle figure qu'elle se présentat à lui, ce qui est assez visible tant par les voyages d'Angleterre et d'Amérique que par les fréquents secours et assistance qu'il rendoit aux pestiférés toutes les fois que l'occasion s'en présentoit. Il a été plusieurs fois à St Louis à Paris dans le temps des plus dangereuses maladies. Et il s'est toujours offert à servir quand l'occasion s'en est présentée. Sa chasteté étoit au-dessus de tout soubçon. Luy et Mr Hainque susdit avoient les nuditez des femmes en telle horreur qu'ils faisoient ce qu'ils pouvoient pour les obliger à se tenir bien couvertes. On a vu plusieurs fois mon oncle donner des mouchoirs et des serviettes à des pauvresses qui lui paroissoient trop nües. Il faut joindre à cela un détachement général de tous les biens de la terre, il n'en pouvoit souffrir la possession, il disposa de bonne heure de son patrimoine qui étoit fort ample, ne se reservant que l'usage d'une partie de sa maison. Il donnoit et ses livres et ses meubles à des Ecclésiastiques, lesquels il croyoit en avoir plus besoin que lui. Il ne voulut jamais avoir ny valet ny servante pour avoir plus de quoi donner aux pauvres. Il avoit dessein de vivre en communauté et pour cet effet, par la permission de Messire Augustin Potier d'heureuse mémoire, il se logea quelque temps en une maison pour lors abandonnée et qui est à présent un Séminaire, mais n'ayant trouvé personne qui luy voulut tenir compagnie, il fut obligé de retourner chez lui.

Je dirai encore cecy en faveur de sa grande pudeur, que ayant

Site Internet : Archiv-Histo.com

ordonné à un menuisier de luy faire des armoires, quand il les vit et qu'il eut aperçu Adam et Eve nuds sur les battans de cette armoire, épris d'une sainte colère il brisa ces figures, et fit mettre l'histoire de la salutation angélique en leur place. Il avoit vécu fort sobrement toute sa vie, mais, pour dire la vérité sur la fin de ses jours, un chanoine de son même collège nommé M. Ransson, dont il nous tait le nom, s'estant accosté de luy, luy persuada qu'il ne devoit plus boire que du meilleur vin, s'il vouloit se guérir d'une espèce d'hémoroides, qui lui faisoient jetter beaucoup de sang. Il eut un tel regret d'avoir succombé à cette tentation, qu'ayant appris que la peste était au village de Cambrond et aux environs que tant pour se punir de son relâchement que parce qu'il se resouvenoit qu'il en avoit été pasteur, il se crut obligé d'exposer sa vie pour le salut de ses anciennes brebis, il en obtint la permission de mondit seigneur mais estant fort mal assisté pour le temporel, sa faiblesse causée par ses fatigues et manque de nourritures donna lieu à la contagion de l'accueillir.

Quand il sentit son heure s'approcher il se coucha sur une poignée de paille. Ceux qui étoient voisins de ce lui entendirent prononcer des choses fort pieuses et touchantes. Quoiqu'il m'en doive coûter des larmes je ne puis taire ce qu'il dit à une de mes sœurs, laquelle comme elle le prioit, toute baignée de larmes, de ne point exposer à son âge en un si grand danger, il lui répondit en ces mêmes termes que je ne veux pas desguiser:

Ma nièce, je me suis relâché, j'en veux faire pénitence et souffrir la mort si c'est le plaisir de Dieu pour la rémission de mes péchez.

Sa mort arriva, comme vous l'avez fort bien remarqué au mois d'octobre (le 14) 1648. Le curé de Cambrond pouroit bien dire le jour.

Son corps était petit et délicat, fort bien proportionné, les traits de son visage étoient tout à fait agréables, sa complexion étoit sanguine, ce qui le faisoit être de belle humeur et d'une conversation agréable aux gens de bien. Il étoit si sain hors l'infirmité que j'ay marqué qu'il avoit encore tous ses cheveux et s'il m'est permis de le comparer à Moÿse, pas une de ses dents n'étoit tombée, non pas même ébranlée, je n'ay pas ouï dire qu'il ait fait le voyage des Indes orientales, ny qu'il ait vescu dans aucune communauté si ce n'est pour se disposer aux ordres et pour y faire de temps en temps sa retraite.

Je ne scay rien de Vincent de Beauvais que ce j'en ay lu dans Moréri.

Si le temps n'étoit pas si fâcheux ou que mes infirmités me le permissent, j'irois à Royaumont pour tâcher d'apprendre ce que vous souhaitez. Quand je trouveray quelque personne qui aille à Royaumont, j'écrirai au Prieur, pour luy en demander des nouvelles, et si j'en apprend quelque chose je vous en avertiray. Cependant croyez moy

Monsieur

Votre très affectionné et très obéissant serviteur

(Signé) G(abriel) Paumart, curé de Berne.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Si après mon décès il venoit à votre connoissance que j'ay écrit l'histoire sacrée depuis la naissance du monde jusques à la fin des Actes des Apôtres et l'histoire Ecclésiastique, Papale, Impériale, Turque et des Roys de France depuis leur origine ne vous avisez pas d'en faire mention en vos mémoires, parce qu'il n'y a rien de moy en tout cela, je n'ay fait aucune découverte et je ne dis que ce que j'ay trouvé dans les livres imprimez. Je n'écris que pour me désennuier en ma solitude.

Note manuscrite d'une autre main, de celle du destinataire vraisemblablement, au verso de l'adresse de cette lettre:

« Mrs Paumars et Anselin, chanoines de St Barthélemy, allèrent assister les soldats blessés à la bataille de Rocroy donnée le 19 may 1643. Louis XIII mourut le 25 en suivant. »

Copie de la main de M. de Nully l'ainé,
chanoine de Beauvais.

Jean Paumart,
né le 22 janvier 1583,
mort le 14 octobre 1648.

Henry de la Motte Houdancourt V. Noblesse Jean Paumart.

J'ay cru ne pouvoir refuser ici une place d'honneur au mérite de ce bon prestre chanoine de l'Eglise collégiale de S. Michel et Chapelain (*sic*) de S. Pierre qui a vescu et est mort dans les exercices continuels de la charité. Il estoit fils de Guillaume Paumart prevost d'Angy, charge possèdée depuis plus de cent ans par ses ancestres à qui le roy Charles VIII l'avoit donnée pour leur fidélité et bons services pendant le siège des Bourguignons. Sa mère, Marie le Roy estoit alliée aux plus anciennes familles de la ville. Jean Paumart, leur fils, s'estant consacré au service de l'Eglise, ne renferma pas ses talents dans le chapître de Beauvais dont il fut greffier en 1619 et ne borna pas son zèle dans le lieu de sa naissance. Il traversa les mers pour travailler à la

Site Internet : Archiv-Histo.com

conversion des sauvages dans le canada où il passa quelques années. A peine estoit-il arrivé en France qu'il passa en Angleterre avec la princesse Henriette Marie de France mariée à Charles I^er^ roy de la Grande Bretagne le 19 may 1625.

Collection Borel de Bretizel.
2 *copies sur papier. Carton* 26. *Mss.*

Extrait des Archives du Couvent des Capucins de la rue St-Honoré à Paris.

Le Père Claude d'Abbeville, Capucin, partit d'Angleterre avec trois autres pères Capucins le 23 avril 1612 pour faire son premier voyage en l'Isle de Maragnan du Brésil. Il revint en France au mois de Mars 1613 avec Mr de Razilly, lieutenant général du brésil.

Il partit pour la 2^e^ fois du Havre de Grâce le 30 mars 1614 avec onze autres pères capucins pour la Mission de Maragnan envoyés par le R. P. Honoré de Champigny, provincial. Il y avait avec eux, dans le vaisseau deux prestres séculiers, scavoir Mre Jean Paumart, natif du Tronquay (ou) Tronquoy, diocèse d'Amiens.

Ils avaient aussy avec eux six jeunes hommes qui firent ce voyage pour prendre l'habit de novice capucins quand ils seroient arrivez.

On voit les noms de tous et leur pais dans le registre du Séminaire que les PP. Capucins établirent à Maragnan.

Entre ces novices il y en a deux de Beauvais, le 1^er^ nommé f(rère) honoré de Beauvais, prestre, et le 2^e^ nommé f(rère) Léonard de Beauvais, laïc.

Ils arrivèrent à Maragnan le 23 juin 1614.

Le 16 décembre 1614 tous ces PP. Capucins quitté(rent) l'Isle et la Mission de Maragnan et revinrent en France au Havre de Grâce le 8 avril 1615. A la réserve de deux PP. Capucins qui furent laissez de leur bon gré à Maragnan avec le d. sieur Paumart, prestre, pour la conduite des studieux convertis à la prierre (*sic*) des portugais qui vinrent attaquer les français de Maragnan et en tuèrent plusieurs et firent une trêve avec Mr de la Ravardière, Lieutenant général pour le Roy Louis 13. Ils firent cette demande dans la crainte qu'ils avoient que les Indiens, se voyant abandonnés des PP. Capucins qui les avoient instruits en la foy, ne se révoltassent contre les portugais. Il y a plusieurs autres raisons considérables de ce retour des capucins écrites plus au long dans les relations.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Il y a une lettre écrite de la main de Mr Paumart sans datte de jour ny de lieu au R. P. Archange de Pembrocq qui était supérieur de la Mission, dans laquelle il parle du peu de profit que ces Indiens firent des instructions de missionnaires étant retournez la plupart à leur antien libertinage. Il y témoigne aussy le désir qu'il avoit de se faire Capucin.

Collection Borel de Bretizel,
2 *copies sur papier. Carton* 26. *Mss.*

Copie d'une lettre au sujet du P. Simon Lemoine, Jésuite missionnaire en Canada, et de la relation de sa mort arrivée en Canada en 1666.

Collection Borel de Bretizel
1 *feuille double*
Communiquée le 4 Mai 1925

A Liober le 19 aoust 1666

Mon Révérend pere.

L'an xj

C'est pour donner advis à V. R. de la mort du père Simon Le Moine profez des quatre vœux de nostre compagnie l'un de nos plus illustres Missionnaires qui nous restoient en ce pays.

Il mourut le 24 novembre 1665 à six heures du matin en nostre résidence du Cap de la Magdelaine proche les Trois Rivières.

Il estoit natif de Beauvais, estoit entré en nostre Compagnie l'an 1622 âgé de 18 ans après avoir demandé (*sic*) plus de dix ans dans les missions les plus abandonnées. Enfin il obtint ses désirs l'année 1638 qu'il vint en Canada où il a employé plus de 27 ans sans aucun relasche toujours dans les missions laborieuses et toujours avec une joie qui gaingnoit les cœurs mesme les plus barbares. Il a fait cinq voyages dans le pays des Iroquois où souvent il s'est veu à deux doigts de la mort et à la veille d'estre brûlé cruellement de ces barbares. Mais c'estoient ses plus douces espérances et ce qui animoit le plus son courage dans ses plus grands travaux sa façon intrépide à la vue même des plus grands dangers. Et la liberté qu'il avoit prit de reprendre les sauvages amys et dans les fautes qu'ils commettoient lui avoit donné sur leurs esprits un tel ascendant qu'ils ont tous eu pour lui de la vénération.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Il alloit rompre les liens et les chaînes des françois prisonniers de guerre parmy les Iroquois ou il les délivroit huict, dix et douze à la fois il consoloit dans leurs souffrances les halgonquines et hurons captifs dans ces nations ennemyes de la foy y souffrant avec eux et y formant autant d'églises chrétiennes qu'il alloit parcourant dans les bourgades Infidelles. Il a baptisé des milliers d'enfants qu'il voyoit en danger de mort dont un nombre ont porté dans le ciel leur innocence baptismale. Il a gaingné à la foy quantité de personnes adultes mesme des Iroquois hommes et femmes et à leur vue il a baptisé au milieu des feus et des flammes quelques unes de leurs ennemyes que les barbares faisoient mourir cruellement. Tout estoit en lui plein de l'onction de Dieu. Il ne s'est jamais épargné pour gagner une seule âme à Dieu. Son courage, qui n'avoit d'autre principe que le zèle de la gloire de Dieu, comme à tout le monde, l'a engagé plusieurs fois à des dangers manifestes de sa vie qu'il subissoit avec joie et étonnement de tous ceux qui l'accompagnoient. Son cœur ne respiroit rien autre chose que ces missions où tous les jours il craingnoit la mort sans la craindre jamais et il estoit à la veille de retourner lorsque Dieu l'a appelé au repos qu'il avoit mérité par une vie toujours mourante et toute apostolique.

Sa mort a esté toute sainte après neuf jours de maladie d'une forte fièvre et d'une inflammation de poumon. Ayant reçu tous ses sacrements avec la mesme joye qu'il avoit accompagné toute sa vie et qui ne venoit que de Dieu, se portant tout à Dieu. Il a esté regretté de tout le monde, mesme des Iroquois qui l'aimoient et l'estimoient pour sa générosité, sa franchise et sa belle humeur. Au reste vita integerrima et qu'avoit un don rare de la chasteté qui luy a bien servi dans les occasions où la divine Providence l'a engagé éloigné souvent des sacrements et surtout de la confession quelquefois les années quasi entières, mais toujours dans son innocence.

Tous les pères ont dit icy douze messes.

Je prie votre R. de luy procurer les suffrages ordinaires de nostre Compagnie et de m'avoir pour recommandé et toute nostre mission à ss. ss. prières.

Vostre très humble et très obéissant
serviteur en Notre Seigneur

(Signé:) François le Mercier.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec [1]

(Suite)

---

†

Memoire adressé a Mr feret maitre apoticaire a Dieppe sur le compte des pauvres de lhotel Dieu de Quebec dont voicy la marque HD K B
18 bouteilles deau vulneraire
12 bouteilles delixir estomacal
quelques bouteilles deau de senteur
1/2ll. de bons anis
3 aue 1/2 de dentelle d'alençon pour une aube quelques aunages de dentelles du havre a bride qui ayent 4 a 5 doigts de haut [a bride aussy] (2) et qui soient de 7 aue et demyes pour le reste de la somme

Payé a Mr Bienaimé les 3ll. qui luy sont dus.

Marie André de Ste helene Depositaire des pauvres

†

MEMOIRE (3) adressé a Monsieur feret sur le Compte HD K B des pauvres de lhotel Dieu de Quebec sur 100ll. qui luy seront remis par Mr le Moine la marque est en marge,

---

(1) Voir *Nova Francia*. Vol. II (1926-1927), No 2, pp. 67-68, et No 3, pp. 33-37, Vol. III (1927-1928), No 1, pp. 29-56 ; No 2, pp. 94-100 ; No 3, pp. 162-182 ; No 4. pp. 220-237 : No 5, pp. 279-300 ; No 6. pp. 355-361. Vol. IV (1929), No 1, pp. 33-58 ; No 2, pp. 110-123 ; No 3, pp. 230-247 ; No 5, pp. 283-292 ; No 6, pp. 368-380. Vol. V (1930), No 2, pp. 93-96 ; No 4, pp. 248-252.

(2) Ces trois mots sont rayés dans ce mémoire qui est de la main de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte Hélène.

(3) Mémoire autographe de la Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène.

Site Internet : Archiv-Histo.com

vous võ payerez de ce qui vous est dû
6 phioles d'eau vulneraire
6 phioles deau cordiale
4ll. de tres bonne huile damande douces
vne bouteille deau de fleur d'orange
pour 6ll. de cedras
pour 6ll. d'essence de canelle
pour 6ll. d'essence de bergamotte
pour 4ll. de baume du peroux sec et un peu d'ambre gris sec
pour 3ll. de bonne poudre a vers
une ll. d'onguent divin
de leau sans pareille a votre discretion pour embaumer nos autels

†

Monsieur

J'ay reçu tres bien conditionné le baril qui renfermait les bouteilles que vous nous avez envoyées, elles font toujours icy de merveilleux effets, c'est ce qui fait que je vous en demande je vous envoye une lettre de change de 50ll. un paquet de 5ll. 1/2 de rognons de castor põ 13ll. 5d et 4 bouteilles de gome que vous trouverez dans un baril de capilaire a vôtre adresse que je ne vous compte point, j'y ay mis un pied d'elan c'est tout ce que j'en ay pû trouver, je quête pour vous perpetuellement sans pourtant avoir la satisfaction de võ envoyer tout ce que je voudrois pour vous faire plaisir, je vous adresse encore Monsieur 18 ceintures sauvages qui etoient autrefois assez recherchée icy, mais qui ne s'y vendent plus gueres tachez d'en tirer ce que vous pourrez pour le profit des pauvres elles vaudront bien peu si on ne les vend 25 ou 30s vous aurez 71ll. 10s. sans cela, sur quoy je vous doit environ une pistole et a Mr bien aimé 3ll. que vous luy donnerez s'il vous plait Monsieur

J'ay bien regret que la chere mere de St Laurent vous ait quittée, elle me paroit bien éloignée a présent et il me sembloit qu'elle etoit dans nôtre voisinage a Dieppe, pouvant aisement luy faire tenir nos lettres, et a present nous ne scavons par ou les envoyer La Rde mere de St Basile en mourant a laissé cette chere Comté dans un grand doeüil voila des éppreuves bien sensibles, j'en suis veritablement touchée.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

La mere St laurent ma fait peur en me parlant dune dentelle a 20ll. laune nous n'avons pas ce moyen la, je ne demande pas autre chose dans cette grande dentelle d'alençon qu'une semblable a celles que vous m'avez deja envoyée dont la pre coutoit 9ll. les 3 aue 1/2 vous pourrez bien y mettre quelque chose de plus et ne pas vous gener pour la hauteur, quand elle n'auroit pas un pied pourvû qu'elle soit haute.

le prompt départ des vaisseaux fait que je me precipite pour avoir lhonneur de võ ecrire vous ne sçauriez vous imaginer Monsieur combien il faut finir d'affaires icy en moins de 15 jours

si je ne vous remercie pas assez de vos bontez ne me jugez pas moins reconnoissante Monsieur et me croyez aussy avec beaucoup d'estime et un profond respect

Monsieur

Vôtre tres humble et tres
obeissante servante
Sr Duplessis de Ste helene
Depositaire des pauvres

de lhôtel Dieu de Quebec ce 28e 8bre 1741

Cest le capne Gosselin de lheureux moyne qui est chargé de baril du capilaire ou il y a environ 16ll. du paquet de rognons de castor et des ceintures en paquet

(à suivre.)

Site Internet : Archiv-Histo.com

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

LE CURÉ LABELLE. — Qui me fera connaître — N. E. Dionne ne le mentionnant pas dans : *Québec et la Nouvelle France. Bibliographie. — Inventaire chronologique des ouvrages publiés à l'Etranger en diverses langues sur Québec et la Nouvelle France depuis la découverte du Canada jusqu'à nos jours. 1534-1906.* — Quel est l'auteur d'une plaquette de 68 pages, in-18, éditée en 1885, à Paris. (Imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul) intitulée : *Le curé Labelle et la colonisation.*

JEAN DE BURES.

SOLDATS DÉSERTEURS DU CANADA EN 1718. — Le 5 mars 1719, de Rennes, le père F.-X. Duplessis, S. J. écrivait à ses deux sœurs, Hospitalières de l'Hôtel Dieu de Québec... « Tout éloi-« gné que je suis de la route de ceux « qui arrivent du Canada, j'appris hier « de vos nouvelles de vive voix par « deux soldats qui ont déserté pour « avoir été accusés d'avoir fait de fausses « cartes, il y en eut un qui voulait me « montrer son bras parce qu'une de « vous l'avait soigné depuis quatre mois; « l'autre disait avoir bien cariolé ma « mère l'hiver passé ; c'était le valet de « M. de Grandville. C'était assez qu'ils me « parlassent de vous pour que leur vi-« site me fut agréable, et je les aurais « vu avec plaisir plusieurs fois : s'ils « étaient demeurés plus d'un jour en « cette ville ; ils s'étaient déja rengagés « et s'en allaient avec leur régiment « sur la frontière d'Espagne pour la « guerre renouvellement déclarée... ».

Qui me ferait connaître les noms de ces deux soldats ?

A.-L. L.

ARCHIVES DES TROIS-RIVIÈRES. — Au palais de Justice des Trois-Rivières, dans des voûtes où elles sont à l'abri du feu, se trouvent de nombreuses archives qui sont « conservées » par M. A. Provencher, protonotaire de la ville.

Existe-t-il un inventaire de ces archives qui, si mes souvenirs sont bien précis, remontent à 1634.

La Société Historique des Trois-Rivières ne pourrait-elle pas publier ces documents précieux qui intéressent l'histoire des Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine, de Sainte-Anne, de Batiscan, de Nicolet, de Sainte-Geneviève, etc.

JEAN DE BURES.

RÉPONSES

ARCHIVES DE LA NOUVELLE FRANCE. (Vol. V ; N° 1, page 58). — C'est l'intendant Hocquart qui, dès 1731, demandait les moyens d'ériger un édifice sûr pour la protection des Archives qui avaient été rassemblées jusque-là. — Voici le texte de la lettre adressée, de Québec, le 5 octobre 1731, au ministre : « Mon-« seigneur. Il m'a esté souvent repré-« senté depuis que je suis en Canada « que les minutes des actes de notai-« res, les registres du Conseil Supérieur « et de la Prévosté ne peuvent estre « en seureté dans les maisons particu-« lières des greffiers où ces minutes et « ces registres sont déposez, par acci-« dents du feu qui peuvent survenir, et « qui consumeroient les titres de tous « les particuliers de cette colonie. Ces « représentations m'ont paru, Monsei-« gneur, si importantes que j'ay cru « devoir vous en faire part et vous pro-« poser pour la sécurité publique de « faire construire un bâtiment à l'abri « du feu pour contenir tous ces papiers. « Je n'ai point trouvé de lieu plus con-« venable pour faire ce bâtiment que « la Cour du Palais. J'en ai fait faire « par Monsieur de Léry un plan et un « estat estimatif que je joins à cette « lettre montant à 9.141[ll] 10[s]. Je vous « supplie, Monseigneur, de l'approuver « et de trouver bon que je fasse payer « cette dépense par le fermier du Do-« maine, moitié sur l'année 1732, et « l'autre moitié sur 1733 ».

Je suis..... etc..... signé Hocquart

A.-L. L.

MARIE-ANNE D'ESPERNAY. Vol. III, N° 2, p. 120 ; Vol. III, N° 4, p. 251.) — Née en France, en 1659, du mariage de Laurent d'Espernay, et de Jeanne Cambron, de Soissons, en Picardie (Aisne).

Elle épouse à Repentigny, le 29 avril 1675, Pierre Abiron, né en France, en 1633, fils de Jean Abiron, et d'Anne Rigaud, de Saint-Amand, évêché de Castres ;

Elle eut quatre enfants de ce premier mariage :

1° Jean-Baptiste, né à Boucherville, 1er août 1677. Parrain, Jean-Baptiste de Fleuricourt. C'est à l'occasion de cette naissance, citée par Huguet-Latour, dans l'Annuaire de Ville-Marie, parmi les premiers baptêmes administrés à Boucherville, que Marie-Anne d'Espernay, portait aussi le nom de *Charpentier*.

2° Marie-Madeleine, née le 18 janvier 1680 ; et

3° Marie-Agathe, née le 18 février 1683 ;

4° Angélique, née le 16 avril 1686 et mariée le 19 juin 1708 à Pierre Dansereau, de Varennes. C'est la seule qui soit mentionnée plus tard parmi les enfants de Pierre Abiron et de Marie-Anne d'Espernay, dit Charpentier.

Le recensement de 1681 signale le fait qu'à Varennes vivaient cette année-là : Pierre Abiron, âgé de 58 ans, sa femme Marie d'Espernay, âgée de 22 ans, ainsi que deux enfants, Jean-Baptiste, 5 ans, et Madeleine, 2 ans ; 6 bêtes à cornes et 11 arpents en valeur.

Le 21 novembre 1687, le régistre de Boucherville dit que Pierre Abiron, habitant de Varennes, venait de s'éteindre, âgé moins de 60 ans. Le Père de Caumont célébra le service funèbre.

Le même prêtre-missionnaire, desservant de Boucherville, présidait, moins d'un an plus tard, au mariage de la veuve Abiron, âgée de 29 ans à peine, avec le sergent Denis Charpentier, des troupes de la marine. Voici le texte de cet acte de mariage :

« Le 23 aoust, mil six cent quatre-vingt huit, par moy, Père Caumont, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Québec, faisant les fonctions curiales à Boucherville et autres lieux ; a été marié en l'église paroissiale de la Sainte-Famille de Boucherville, Denis Charpentier, dit sansfaçon, sergeant de la compagnie de M. de Lorimier, capitaine, âgé de 28 ans, fils de François Charpentier, maître-drapier, et de Marie Métayer, de la paroisse Saint-Denis, à Colonniers, en Brie, évêché de Meaux ; avec Marie-Anne d'Espernay, âgée de 28 ans, veuve de défunt Pierre Abiron, habitant de Varennes, après la publication des bans faittes aux messes paroissiales des lieux de la mission où je me suis rencontré. Le mariage a été célébré le 23 en présence de M. de Lorimier, caputaine, escuyer, du détachement de la marine, de Jean Prémont, et de Jean-Baptiste de Fleuricourt, notaire royal, lesquels ont signé. »

D'après les renseignements qui m'ont été fournis par le R. P. A. Godbout, la paroisse Saint-Denis à Colonniers, évêché de Meaux, dont il est question plus haut, se nommait réellement Saint-Denis-lès-Roubaix, village à proximité de Coulommiers, en Brie Champenoise.

Quatre enfants naquirent de ce second mariage :

1° Denis, baptisé à la Pointe-aux-Trembles, 21 mai 1689 ;

2° Catherine, baptisée à Boucherville en 1692 ;

3° Jacques, baptisé à Varennes, 26 mai 1696 ;

4° Joseph, baptisé à Saint-Ours, 10 avril 1700 ;

Comment se fait-il que Marie-Anne d'Espernay, de Soissons, en Picardie, se nommait-elle en même temps Charpentier, avant son mariage avec un soldat qui portait précisément lui aussi le nom de Charpentier, mais qui venait de Coulommiers, en Champagne ? Voilà ce qu'il serait intéressant d'éclaircir.

Plusieurs hypothèses s'offrent à l'imagination, mais pour quiconque ne peut avoir accès aux sources d'information qui sont en France, la solution est impossible à trouver.

Pour qui regarde la carte, il est facile de constater que la ville de Coulommiers est toute proche d'Espernay. Marie-Anne d'Espernay s'appelait-elle Charpentier, de son nom patronymique, et la dénomination d'Espernay lui venait-elle simplement de la ville paternelle ? Etait-elle parente avec son second mari, à cause de la similitude des noms et de la proximité des lieux d'origine en France ? Voilà qui est fort possible.

Les renseignements que vous avez en mains vous permettront peut-être de répondre sans difficulté à ces questions.

Je n'ai pas pu retrouvé de trace de la mort de Marie-Anne d'Espernay, et ceci est attribuable au fait que les paroisses étaient souvent privées de missionnaires, et qu'en leur absence les registres d'état-civil en souffraient. Mais la famille de son second mari a continué de s'étendre et ses membres ont rempli, chacun de leur côté, une carrière féconde. Je suis un de ses des-

Site Internet : Archiv-Histo.com

cendants à la neuvième génération.

Le seul enfant qui survécut de son premier mariage était une fille, Angélique, qui épousa, comme on l'a vu, Pierre Dansereau, à Varennes. Son nom figure dans un contrat que nous avons retrouvé au Palais de Justice de Montréal dans le greffe Adhémar. et sous la signature de Cyr de Montmerqué, notaire royal, en date du 4 avril 1735.

Ce document déclare que les personnes présentes furent : Pierre Dansereau et sa femme, Angélique Abiron, Jacques Charpentier, dit sans façon, de Varennes, Denis Charpentier, de Lanauray, et Joseph Charpentier, de Lavaltrie. Il appert, d'après cette minute, que quinze ans auparavant, en 1720, Jacques et Denis cédèrent à leur frère Joseph, qui fut capitaine de milice, leurs droits à la terre qui leur avait été laissée en héritage à Lavaltrie par leurs défunts parents, Denys Charpentier, et Marie-Anne d'Espernay. Par cette entente, Denis, Jacques et Madame Pierre Dansereau, née Abiron, reconnaissent céder leur part, sans privilège de récrimination, à Joseph Charpentier moyennant le paiement par l'acquéreur de 30 livres à Denis, de 40 livres à Dansereau et à sa femme, et de 60 livres à Jacques. Tous, en effet, se trouvaient co-héritiers du sergent Denis Charpentier qui avait obtenu une concession de Monsieur de Lavaltrie dans sa seigneurie.

BERNEVAL.

RÉGIMENT DE L'ALLIER. (Vol. V, N° 3, p. 188). — Personne n'ignore que, sous l'ancien régime on désignait une compagnie du nom de son capitaine et un régiment du nom de son colonel : l'on disait, et l'on dit encore : le régiment de Carignan-Salières, la compagnie de Saint-Ours. Ce serait donc faire fausse route que de s'adresser à la géographie « pour baptiser un régiment ».

Armés de cette donnée, examinons les textes fournis par Borbonensis. Malchelosse mentionne, à propos du régiment de Carignan, *le capitaine Alexandre Berthier de la compagnie de l'Allier*, et Tanguay : *Isaac Berthier capitaine d'infanterie au régiment de Sallier*. Notons d'abord, pour prévenir une objection, que le Canada n'a pas connu deux capitaines Berthier. Isaac Berthier, ayant abjuré le protestantisme, devint Alexandre Berthier. Berthier est capitaine, cela est hors de doute ; et, si l'on peut dire qu'il est capitaine d'une compagnie, c'est la sienne propre, de la compagnie Berthier. L'expression de Malchelosse contredit l'usage courant, elle contredit aussi le texte de Tanguay, conforme à l'usage. Nous retenons donc que Berthier est capitaine dans un régiment nommé de l'Allier ou de Sallier.

A la rigueur, on pourrait admettre que nos deux auteurs, ont, par une inadvertance qu'on dirait concertée, estropié, à une lettre près, le mot Salières, qui leur était, du reste, parfaitement connu. A la réflexion pourtant, l'Allier diffère tellement de Salières et ressemble si fort à Sallier qu'il est bien difficile de n'y pas voir un même nom légèrement défiguré chez l'un des deux auteurs.

Et voici qui prouve que, avant 1663, il existait un régiment de Laillier. C'est le contrat de mariage (Archives nat. Série Y, 212, f° 55 v°) entre René de Laillier, Sgr de Saint-Lies, chevallier, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère pour le service du Roi, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, actuellement logé à Paris, rue du roi de Sicile, à l'enseigne de la Roue d'Or, majeur de 32 ans, fils de Messire Louis de Laillier, chevallier, Sgr de Beaubuis son, et de Dame Jeanne du Hanot, et Charlotte de Trouville, fille de Messire Charles de Trouville, chevalier, Sgr dudit lieu et de Boisquemesnil, et de Dame Gabrielle de Cuivret, et de présent veuve de François de Saint-Blimont, chevalier, Sgr de Souplicourt, au diocèse d'Amiens, demeurant au château du dit Souplicourt et actuellement logée à Paris, rue de Jouy, paroisse Saint-Paul. La future apporte en dot un équipage de plusieurs chevaux, des mulets, des carosses, des meubles, de la vaisselle d'argent, etc., le tout estimé à 30.000 livres tournois. Ce contrat est du 14 février 1656.

Outre ce régiment de Laillier, il y eut aussi à notre connaissance au XVII[e] siècle une compagnie du même nom (Voir Arch. nat. Série Y, 228, f° 246), mais comme le titulaire, Jean de Laillier, chevalier, Sgr de Saint-Lies, existait encore le 17 mai 1674, on ne voit pas comment Isaac Berthier en eût pu être, en 1663, le capitaine effectif.

BERNEVAL.

LIVRES et REVUES

The works of Samuel de Champlain *in six volumes reprinted, translated and annotaded by six canadian scholars under the general editorship of* H. P. BIGGAR. Volume III. 1615-1618. (Toronto, The Champlain Society, 1929).

On ne saurait s'occuper des premiers temps de l'histoire du Canada sans avoir recours aux ouvrages du Docteur H. P. Biggar ou à ses savantes éditions de Marc Lescarbot, des voyages de Cartier et de Roberval. Sa thèse intitulée : *Earley Trading companies of New France*, son livre *The Precursors of Jacques Cartier* font autorité en la matière. La dernière contribution de M. Biggar à l'histoire du Canada est une édition des œuvres de Champlain, dont le III[e] volume, paru il y a quelques mois, est, à notre avis, le plus important, historiquement et littérairement.

Car, à côté de l'intérêt historique que présentent les œuvres de Champlain, il en est un, que l'on n'a peut-être pas vu encore, et qui est leur intérêt littéraire. Sans écrire aussi bien que Marc Lescarbot, Champlain ne manque pourtant ni de style, ni de couleur, ni même d'éloquence. Sa langue, comme celle de Lescarbot, a beaucoup vieilli parce que le français de la fin du XVI[e] et du début du XVII[e] a été singulièrement démonétisé par le français de la grande époque, celui de 1660. Il est certain, en effet, que la langue de La Bruyère, de Bossuet et de Madame de Sévigné a fait grand tort aux prosateurs du règne d'Henri IV et de Louis XIII. La grammaire de Vaugelas et les réformes de l'Académie ont opéré une sorte de coupure dans la langue française, et Champlain en 1618, est beaucoup plus près de Brantôme et même de Rabelais ou de Montaigne, c'est-à-dire du XVI[e] siècle, que de Pascal, c'est-à-dire du classicisme.

Si archaïque soit-il, le langage de Champlain est encore le nôtre, à nous Canadiens, par bien des termes et en beaucoup de tournures. Ainsi l'expression *montrer les lettres* ou montrer à lire à quelqu'un s'emploie de nos jours en France comme au Canada français, et M. J. Home Cameron, auteur des notes philologiques de l'édition de

Site Internet : Archiv-Histo.com

M. Biggar, a tort de croire que ce soit là un terme désuet. (Voir la note page 202). Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'Outre-tombe*, qui sont de 1836, se sert de la même expression que Champlain et dit du maître d'école de son village qu'il lui *montra à lire :*

Le style de Champlain est plus simple que celui de Lescarbot, moins orné de réminiscences grecques ou latines. Le vieux marin saintongeais ne s'embarrassait pas comme l'avocat de Vervins de mêler Neptune et autres dieux de l'antiquité aux eaux et aux forêts canadiennes. Champlain est un écrivain direct, qui parle de ce qu'il a vu. Quand il raconte des événements déjà historiques de son temps, comme les aventures de Gourgues, de Ribaud et de Laudonnières en Floride et en Caroline, ou les voyages de Cartier, Roberval et La Roche, il le fait en historien consciencieux, sans y mettre de fantaisies de son cru. Et lorsqu'il rapporte ses propres aventures et voyages, c'est du ton d'un homme qui tient à dire la vérité sans plus. Il n'exagère rien, ni ses propres mérites, ni la beauté du Canada, ni les richesses que la France et le roi peuvent en tirer. Il conseille d'y établir une colonie de cultivateurs et d'éleveurs. Avec Champlain, on est loin des rêves de Cartier qui croyait trouver un autre Pérou en terre canadienne. Champlain est un réaliste et il s'intéresse aux labourages, aux « beaux bleds », aux« jardins chargez de toutes sortes d'herbes comme choux, raves, laitues, pourpié, oseille, persil, citrouilles, concombres, melons, poix, fèves et autres légumes » (page 205). Et quand il parle du Canada, c'est avec une grande sobriété : « Le Saint-Laurent est l'ornement du pays », dit-il. Son enthousiasme n'est pas plus lyrique que cela.

Homme d'action, il savait agir et il le dit en toute simplicité : « Cette résolution prise, je l'exécutai » (page 88). Voilà l'homme. Il ne s'attarde pas à tergiverser et, quand il écrit, il ne se perd pas en phrases inutiles. Aussi, ce qu'il a raconté, on peut être sûr que c'est ce qui fut.

Ses œuvres sont d'ailleurs de lecture fort agréable. Ses récits de chasse, ses descriptions de la vie des indiens sont colorées et vivantes. Il avait un esprit ironique qui perce par instants. Les sauvages croient, raconte-t-il, qu' « après leur décès, ils vont en un lieu où ils chantent comme les corbeaux, mais ce chant est bien différent de celui des anges » (page 163). Et ce qu'il dit des pugilats entre un moine et un pasteur sur le vaisseau de M. de Monts est d'un homme qui a le sens du ridicule (page 327) : « J'ay vu le ministre et nostre curé s'entrebattre à coups de poing, sur le différend de la religion. Je ne scay qui

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

estoit le plus vaillant et qui donnoit le meilleur coup, mais je scay très bien que le ministre se plaignoit quelquefois au sieur de Monts d'avoir esté battu et vuidoient de ceste façon les poincts de controverse ».

Homme de grand cœur, Champlain écrivait parfois avec émotion lorsque son sujet en comportait, mais sans jamais oublier la réalité. Racontant les aventures d'Etienne Brulé chez les sauvages, il dit que ce brave français manqua mourir de faim dans les bois et que des indiens eurent « comme une pitié et compassion de luy, luy offrant toute assistance » (page 221). Ce mot est chargé de sens psychologique, car le sentiment de la pitié était inconnu des sauvages. Champlain rapporte leur acte charitable avec quelque surprise et la marque par le mot *comme*. Ainsi, il montre qu'il ne veut pas trop assurer que des sauvages aient pu ressentir une vraie compassion. Ceci fait voir que Champlain ne s'illusionnait pas sur les sauvages. Avec lui, on est encore bien éloigné du bon sauvage, du sauvage supérieur à l'homme civilisé, que les Relations des Jésuites contribuèrent plus tard à rendre populaire, dont La Hontan fera un être sublime, et qui inspirera à J.-J. Rousseau et à Chateaubriand leur thème le plus fécond.

Nous sommes reconnaissants au Docteur H. P. Biggar de nous avoir procuré une lecture si attrayante, et de servir si admirablement l'histoire et les lettres canadiennes par sa belle édition des œuvres de Samuel de Champlain. Le nom de ce savant, nous voulons dire M. Biggar, demeurera attaché à Cartier, à Marc Lescarbot et à Champlain dont il a si bien servi la gloire et la mémoire par les soins qu'il a eus à publier leurs voyages et leurs œuvres.

R. La Roque de Roquebrune.

Site Internet : Archiv-Histo.com

M. GEORGES CRESTE

Le 8 Octobre dernier est décédé à Paris, où il venait de rentrer, M. Georges Creste qui, en maintes circonstances, avait manifesté son désir de rendre de plus en plus étroits les liens qui unissent le Perche au Canada.

Au Musée Percheron qui était sa création, il s'était ingénié à rappeler le souvenir des Percherons qui, aux jours héroïques, s'en furent sur les bords du Saint-Laurent et dont les descendants, soucieux de renouer les traditions, reviennent de temps à autre au pays des ancêtres, tel en particulier les Ministres Mercier et Adélard Turgeon.

C'est pour entretenir ces survivances que M. Georges Creste s'était, il y a trois ans, employé avec tant de zèle à l'installation dans l'église Notre-Dame de Mortagne d'un vitrail commémorant le départ de Boucher de Boucherville qui, en ce sanctuaire, avait reçu le baptême.

Sans nul doute, il aurait voulu participer aussi à la glorification de Robert Giffard, une autre très grande figure de la Nouvelle-France. La mort ne le lui a pas permis, mais l'œuvre de ce mainteneur des traditions canadiennes-françaises est de celle qui porte en soi l'étincelle de la vie.

Le souvenir de M. Georges Creste sera fidèlement gardé par la Société d'Histoire du Canada où ce collaborateur dévoué, dont l'apparente bonhomie cachait autant de délicatesse de sentiments que de finesse d'esprit, avait su conquérir toutes les sympathies.

René GOBILLOT.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

19.323. — Imprimerie Enault, Paris-Mamers. — 2-31.

Vol. V. — N° 6 Novembre-Décembre 1930

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

NOVA FRANCIA

Organe de la

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — Trois familles canadiennes, par R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE. — Quelques « Dossiers personnels » par Th. B. (*suite*). — Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, Supérieure des Hospitalières de Québec, avec des notes de A.-Léo LEYMARIE (*suite*). — Questions et Réponses. — Livres et Revues.

Le Numéro: édition ordinaire, 9 fr; édition de luxe, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

1bis, Rue François-Ier, PARIS.

Tél. Elysées 57-64

Site Internet : Archiv-Histo.com

Dépositaires Généraux de *Nova Francia* :

A PARIS

Gabriel ENAULT, libraire, 77, Rue de Rennes (6e).

A MONTRÉAL (Canada)

GRANGER frères, libraires, 54, Rue Notre-Dame (Ouest).

A QUÉBEC (Canada)

T. GIROUX, libraire-bouquiniste, 177, Grand-Allée.

Achat et vente des brochures, revues et livres canadiens.

ACTES
de la
Société d'Histoire du Canada

Le 19 décembre 1930, à cinq heures, la Société d'Histoire du Canada a tenu son assemblée générale à la Légation du Canada, sous la présidence effective du duc de Lévis Mirepoix et la présidence d'honneur de son Excellence M. Philippe Roy, Ministre du Canada à Paris.

Le comte Bruneel, M. Jean Désy, conseiller de la Légation, M. Pierre Dupuy, secrétaire de la Légation, Mme La Roque de Roquebrune, Mlle Bearmoor, assistaient à l'assemblée à titre d'invités.

Etaient présents : Le marquis de Montcalm, président de l'Association des Familles, la comtesse Bruneel, vice-présidente, le prince de Robeck, la marquise de Sérigny, Mlle Mathilde de la Jonquière, le comte de Ramel, député du Gard, président du groupe parlementaire Franco-Canadien, le comte de Lévis Mirepoix, le comte Allard du Chollet-Costebelle, le comte Jean de Montcalm, le comte E. de Cathelineau, membre du Comité des Sources et des Recherches, MM. Apcher, Ross-Lenouvel, Philippe Masson, Charles Baudouin, Antoine Lestra, Charles Beau, Me Jacques Quartier, Docteur Duplessis, Marcel Dugas, Edmond Buron.

S'étaient excusés : La comtesse de Saint-Sauveur-Bougainville, Madame de Kérallain, Madame Puech, M. François-Marsal, ancien président du Conseil, le colonel comte de La Jonquière, le comte du Chaffault, le comte Chandon de Briailles, le Révérend Père Henry Sy, MM. E. J.-Martin, A.-Léo Leymarie.

M. le duc de Lévis Mirepoix, après avoir remercié son Excellence M. Philippe Roy de bien vouloir honorer de sa présence l'assemblée, ouvrit la séance.

On procéda à l'élection du bureau pour l'année 1931.

Site Internet : Archiv-Histo.com

M. le duc de Lévis Mirepoix fut réélu président de la Société, M. le marquis de Montcalm, président de l'Association des Familles, Mme la comtesse Bruneel, née Clermont-Tonnerre-Vaudreuil, vice-présidente de l'Association des Familles ; M. Th. Beauchesne, secrétaire-trésorier et M. La Roque de Roquebrune, secrétaire-adjoint.

M. Beauchesne présenta le rapport financier.

Il annonça que la revue *Nova Francia* avait reçu du gouvernement français, grâce à l'influence du comte de Ramel, un don de huit mille francs.

Le duc de Lévis Mirepoix remercia M. Beauchesne de son rapport et se fit l'interprète de tous les membres de la société pour exprimer au comte de Ramel leur gratitude.

M. La Roque de Roquebrune lut le rapport moral ; il rappela la présence à Greenwich, lors de l'inauguration de la statue du général Wolfe, du duc et de la duchesse de Lévis Mirepoix, du marquis de Montcalm, du comte du Chaffault, du comte de Ramel, du prince de Robeck, du baron Roger, de Mlle Grant de Longueuil, et de M. Th. Beauchesne qui y représentèrent la Société d'Histoire du Canada, et à Dieppe de M. le duc de Lévis Mirepoix et de M. La Roque de Roquebrune à l'inauguration du monument de Jean Vauquelin. Il énuméra ensuite les documents et les articles historiques publiés par *Nova Francia*, organe de la société ; il montra que des pièces comme la minute notariée du contrat de mariage de Champlain, découverte et publiée par M. E. de Cathelineau, l'acte de décès de Robert Chevalier de Beauchesne, trouvé à Tours par M. A.-Léo Leymarie, ont un immense intérêt pour les érudits et les travailleurs, et que la revue *Nova Francia* sert grandement l'histoire du Canada en recueillant ces précieux documents.

La séance se termina par une conférence de M. La Roque de Roquebrune sur la Société Canadienne au XVII[e] et XVIII[e] siècle, et par un discours du président, duc de Lévis Mirepoix, qui remercia, en des termes chaleureux, le conférencier de la très intéressante communication sur l'un des aspects les plus ignorés de la vie sociale au Canada dans les premiers temps de la colonie.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Trois familles canadiennes :

LES POITIERS DU BUISSON DE POMMEROY
LES LE FEBVRE D'ANGERS DE PLAINVAL
ET LES MORIN DE SAINT-LUC DE VALCOURT

La Normandie, le Perche, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, Paris et l'Ile-de-France ont fourni beaucoup de colons au Canada. Moins que ces régions, mais donnant elle aussi un nombre imposant de familles à la colonie, la Picardie peut compter parmi les provinces mères du Canada. Et d'abord, elle lui a fourni un vice-roi, le marquis de Tracy, un de ses plus illustres explorateurs, le Père Jacques Marquette, et un grand historien, le jésuite Charlevoix.

Parmi les familles canadiennes d'origine picarde, il faut noter les Le Febvre d'Angers de Plainval et les Poitiers du Buisson de Pommeroy.

Simon Le Febvre, sieur d'Angers et de Plainval, appartenait à une très ancienne famille ou, plutôt, à deux familles, car la famille d'Angers s'est greffée sur la famille Le Febvre de Plainval (1). Né en 1642, à

(1) Les armoiries des Le Febvre d'Angers de Plainval marquent parfaitement cette alliance des deux familles. Ils portent : un écu en sautoir : au premier et au quatre d'azur à une étoile d'argent ; au deux et trois d'or à une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople, qui est Le Febvre de Plainval ; sur le tout, de gueules à une tête d'ange d'or qui est Angers. Voir Rietstap, *Armorial Général* au mot Le Febvre, et Massicotte, *Armorial du Canada*, tome 2, au mot Angers. La tête d'ange, armes parlantes des Angers, jeu de mot héraldique sur le nom Angers, posé *en abîme* sur l'écu des Le Febvre indique clairement l'alliance. Nous ignorons à quelle époque elle se fit. Il existait en Picardie, dès le XVI[e] siècle une famille Le Febvre de Plainval qui est aujourd'hui encore représentée par le comte Le Febvre de Plainval. Quant aux Angers, une branche de cette famille existait en Picardie dès le XV[e] siècle et orthographiait parfois son nom Hangest ou Angest. L'étymologie du vocable Angers (qui n'a rien à voir avec la ville d'Angers, capitale de l'Anjou et pays des Andes) serait saxonne ou francisque d'après Albert Dauzat, voir : Dauzat, *Les Noms de personnes, origines et évolution*, p. 82. Ce vocable viendrait du mot franc Ansgeir dont on retrouve la forme dans des lieux de Normandie et de Picardie : Angerville, c'est le mot franc latinisé, Ansgeir-villa, domaine d'Ansgeir. L'Angerie, syncope de terre

Site Internet : Archiv-Histo.com

Tracy-le-Val (ou Tracy-le-Bas, comme Tracy-le-Mont était aussi, à l'occasion, Tracy-le-Haut), Simon Le Febvre, était fils d'autre Simon Le Febvre d'Angers et de Charlotte Cousturier. Tracy-le-Val est en Picardie (Oise), à quelques kilomètres de Compiègne. Et c'est avec le marquis de Tracy que Simon Le Febvre d'Angers alla au Canada en 1665.

La présence de Simon dans la suite du vice-roi se comprend facilement (1). Les Le Febvre d'Angers étaient liés depuis longtemps avec les Prouville de Tracy, et Simon était né sur une paroisse dont le marquis de Tracy était seigneur (2). Le père d'Alexandre de Prouville-Tracy et le grand-père de Simon d'Angers s'étaient peut-être connus au Louvre, dans l'antichambre de Louis XIII. En effet, on trouve dans un registre des comptes de la maison du roi, pour l'année 1618, la mention des deux noms de Prouville et d'Angers qui sont ainsi rapprochés de façon curieuse. Ce document montre le sieur d'Angers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, recevant une pension de 2.500 livres, et la veuve du sieur de Prouville, sergent-major de la ville d'Amiens, une pension de 900 livres (3). Les Prouville ne portaient pas encore à cette date le surnom de Tracy, terre qu'ils possédèrent un peu plus tard.

Simon Le Febvre d'Angers devait aller souvent à Plainval, village dont sa famille portait le nom et où elle possédait peut-être une pro-

---

d'Angers ; les Anges, les Angers, Anger-ville-en-Auge ; dans la Seine-Inférieure on trouve Angerville-la-Bailleul, Angerville-la-Martel, Angerville L'Orcher, Angerval ; dans la Manche, Angey. On rencontre aussi Angertot et Angestot en Normandie ; le suffixe *tost* a le sens de masure, maison en noroit et se rencontre surtout en Normandie : Yvetot, maison d'Yves, Colletot, maison de Colly, Angerstot, maison de Anger etc. Le premier élément de Ansgeir viendrait du mot *ans* qui signifie dieu, et *geir*, le second élément, signifierait jevelot ou lance. Le mot signifierait donc en ancien scandinave : Javelot de Dieu. Voir : *L'origine et le sens du vocable Ansgeir*, par Jean Le Foyer, dans le Bulletin de la Soc. des Ant. de Normandie, t. XXXVII, pp. 392-404.

(1) Simon Le Febvre, sieur Angers, figurait comme maître d'hôtel dans la suite du marquis de Tracy au Canada, voir Thomas Chapais, *L'intendant Talon* et Ernest Gagnon : *Le Fort et le Château Saint-Louis*, p. 29.

(2) Il était seigneur de Tracy-le-Val et de Tracy-le-Mont et s'intitulait Alexandre de Prouville, Seigneur des deux Tracy, v. Chapais, *op. cit.*

(3) Bibliothèque Nat. Fonds Français, mss. 4519, fo. 29, Régistre des Espargnes, 1618. Au même Régistre, fo. 28, on trouve : au sieur de Frontenac, premier maître d'hôtel du Roy, pension de 8600 livres. C'est le grand-père du gouverneur du Canada, le Comte de Frontenac.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

priété. Plainval est à côté de Montdidier et dans cette petite ville (1) vivait une famille de nom illustre mais de peu de fortune, les Poitiers du Buisson. Le chef de cette famille, Pierre-Charles de Poitiers, seigneur du Buisson, capitaine d'infanterie et gentilhomme servant chez la reine (2) avait épousé Hélène de Belleau qui lui avait donné plusieurs enfants, parmi lesquels une fille nommée Charlotte. Il se pourrait que Simon d'Angers et Charlotte de Poitiers se fussent connus alors, soit à Plainval, à Montdidier ou à Tracy.

La seigneurie du Buisson ne devait être qu'un champ, car à la

---

(1) « Plainval, en Picardie, diocèse de Beauvais, parlement de Paris, intendance d'Amiens, élection de Montdidier. On y compte 96 feux. Cette paroisse est sur les confins du Beauvoisis, à trois lieux s. o. de Mondidier. » Dict. d'Expilly. Plainval est dans l'Oise.

(2) Le contrat de mariage de Charlotte de Poitiers et de Simon Le Febvre-Angers, passé à Québec devant Rageot, le 10 Janvier 1667, déclare Charlotte « fille de feu Pierre-Charles de Poitiers, sieur du Buisson, capitaine d'infanterie, gentilhomme servant chez la reine, et de dame Hélène de Belleau, ses père et mère, vivant demeurant à Montdidier » v. E. Gagnon, *Le Fort et le Château St-Louis*, p. 29. — Pierre-Charles de Poitiers descendait d'une branche bâtarde mais légitimée de l'illustre maison de Poitiers-Valentinois. La maison de Poitiers venait, d'après le Père Anselme, des anciens comtes de Poitou, ducs de Guienne. Les Poitiers établis en Dauphiné ont porté le titre de comtes de Saint-Vallier, titre que portait, notamment, le père de la fameuse Diane de Poitiers. C'est en 1468 que l'on trouve un Poitiers, Philippe, seigneur d'Arcis-sur-Aube, établi en Champagne. Philippe de Poitiers fut gouverneur d'Arras et laissa un fils légitimé nommé Jean de Poitiers, seigneur de Mailly. Marié à Barbe Aisne, Philippe eut un fils nommé Philippe de Poitiers, seigneur de Mailly qui vivait en 1553. Il était commissaire des guerres et épousa Marguerite de Bieurre dont il eut Odard de Poitiers, Jean de Poitiers, abbé de Chaage, ordre de St-Augustin, au diocèse de Soissons, et Jeanne de Poitiers mariée le 14 juin 1561 à Jean de Mazancourt *en présence de Diane de Poitiers sa parente* (Père Anselme : *Hist. généalogique*, t. 2, p. 191). Pierre-Charles de Poitiers du Buisson devait descendre de Odard de Poitiers. Ces Poitiers portaient : d'azur à six besans d'argent au chef d'or avec une brisure. Notons que la mère de Jean-François de La Roque de Roberval, vice-roi du Canada, était Isabeau de Poitiers, appartenant également à cette branche champenoise et picarde des Poitiers. La terre de Roberval qui appartenait à Isabeau de Poitiers était en Picardie et venait d'Alix de Popincourt, mère d'Isabeau de Poitiers et grand'mère de J. F. de La Roque. — Le nom de St-Vallier qne portait l'évêque de Québec, Jean de la Croix-Chevrière de St-Vallier, venait des Poitiers, et une tradition de famille veut que les Poitiers du Buisson et Monseigneur de St-Vallier

Site Internet : Archiv-Histo.com

mort de Pierre-Charles de Poitiers, tué au siège d'Arras (1), ses enfants semblent être demeurés sans ressources. C'est sans doute ce qui décida Charlotte de Poitiers du Buisson et son frère Jean-Baptiste à aller chercher fortune au Canada. On constate, en effet, leur présence dans la colonie à dater de 1660.

Jean-Baptiste de Poitiers du Buisson, fils de Pierre-Charles de Poitiers et d'Hélène de Belleau, était né à Amiens en 1645. Il épousa à Québec en 1672, Elisabeth Jossard, une parisienne (2). Poitiers du Buisson semble avoir eu une carrière mouvementée de coureur des bois et de marchand de fourrures. En 1699, on le voit revenir de la Menade (3) avec sa femme et ses enfants. Il était demeuré vingt-sept ans

---

se soient cru parents et aient cousiné au Canada. Mais ils n'avaient aucune parenté réelle. Le nom ancien de la famille de Monseigneur de St-Vallier était Guerre. Ces Guerre, originaires de Voreppe, en Dauphiné, avaient changé leur nom en celui de La Croix, au début du XVIe siècle, à cause d'une parenté et d'une donation. Ils portèrent le nom de Chevrière à cause d'une terre, puis celui de Saint-Vallier par l'achat de la terre de ce nom en Avril 1560 à Diane de Poitiers, fille du comte de St-Vallier. (V. La Chesnaye-des-Bois au mot Croix).

(1) « Son bisaïeul Pierre-Charles Potiers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine au régiment de Dubousquet, mourut de trois blessures qu'il reçut sur la brèche au siège d'Arras. Commandant La Corne de Guiche en 1655 » déclare René-Gédéon de Poitiers de Pommeroy en 1787 dans un Mémoire adressé au ministre le maréchal de Castrie. Colonies E. 160, Dossier Duplessis-Faber, Pièce 3. C'était donc au siège de 1654 où Turenne repoussa le prince de Condé et les Espagnols. René-Gédéon doit se tromper sur la date de 1655.

(2) Il ne faut pas confondre les Poitiers du Buisson, avec d'autres du Buisson, car il y a eu au Canada les Guyon du Buisson et les Renaud du Buisson. Les Guyon du Buisson étaient originaires du Perche d'où ils étaient venus avec Robert Giffard. Ces Guyon se nommèrent aussi du Rouvray et Des Prés. Le nom des Guyon est devenu au Canada Dion, Dionne, Yon et même Yong. — Les Renaud du Buisson avaient pour premier auteur Charles Renaud du Buisson, lieutenant des troupes et major des Trois-Rivières. Marié en 1699 à Gabrielle Desmarets, Renaud du Buisson eut Marie-Charlotte Renaud du Buisson qui épousa en 1733 Joseph de Catalogne, de la même famille que Jeanne-Elisabeth de Catalogne mariée en 1728 à Guillaume de Poitiers du Buisson. Comme on le voit par les patronymes, ces deux du Buisson mariés à deux Catalogne, n'étaient pas parents, sauf par leurs femmes.

(3) C'était le nom francisé de Manhattan, New-York. Les Canadiens d'autrefois avaient l'excellente habitude de franciser les noms étrangers

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

à servir d'interprète entre ses compatriotes et les trafiquants hollandais et anglais. Et une lettre du chevalier de Callières, adressée au ministre de la Marine, datée du 2 Mai 1699, nous apprend que « le sieur du Buisson, français, qui dit être nay gentilhomme, ayant demeuré vingt-sept ans à la Nouvelle-York, est arrivé l'hiver passé en ce pays pour s'y établir avec sa famille » (1). En arrivant à Montréal, J. B. de Poitiers du Buisson déclara devant M. Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens, la naissance des enfants qui lui étaient nés en pays hérétique (2). Ces enfants sont Robert de Poitiers, Marie-Madeleine, Guillaume et Louis. Robert était né à Staten-Island, Nouvelle-Angleterre, et baptisé à Hotbridge, à trois lieux de *la Menade*, par un père jésuite venu du Maryland et appelé *maître Juillet*. Marie-Madeleine-Angélique, née à Flessingue, à cinq lieues de la Menade, avait été baptisée avec son frère Robert. Quant à Guillaume, né à Staten-Island, il avait été baptisé au même lieu par un jésuite nommé Smith. Enfin, Louis de Poitiers, né le 7 décembre 1696 à Esope, Nouvelle-Angleterre, avait été simplement ondoyé par un ministre d'Orange (3). Avant son départ pour la Nouvelle-Angleterre, J. B. de Poitiers avait eu trois filles : Marie-Catherine, née en 1671, Marie-Marguerite, née en 1673, et Jeanne, née en 1675. Cette dernière naissance nous fait voir que madame de Poitiers n'avait pas rejoint tout de suite son époux chez les Hollandais de la Menade, et que J. B. de Poitiers dut *voyager* quelques années entre le Canada et la Nouvelle-Angleterre avant d'aller se fixer dans ce dernier pays.

---

et, pour eux, Salmon-Falls était Semantel, New-York la nouvelle Ior et le médecin O' Sullivan monsieur Silvain. Le snobisme de la langue anglaise a malheureusement fait disparaître cette pittoresque mode.

(1) Bibliothèque Nat. N. A. F., ms, 9295, fo III, et P. Margry, *Mémoires et Doc.*, t. IV, p. 303. Comm. de M. de Bonnault-Méry.

(2) Tanguay : Dic. généalogique, t. I, p. 493.

(3) Nous avons vainement cherché parmi les Jésuites d'Amérique ce Père Smith et ce mystérieux *maître Juillet*. M. Dollier de Casson dressa procès-verbal des déclarations de Poitiers en présence d'Elisabeth Jossard, épouse de M. de Poitiers, de Jacques Lepage et de Madeleine David son épouse, et d'Elisabeth Perrin épouse de Jean Lalande. Cette Elisabeth Perrin était née elle-même en Nouvelle-Angleterre et avait été baptisée en même temps que Robert de Poitiers, à Hotbridge, par l'énigmatique maître Juillet. Le procès-verbal de M. Dollier fut daté du Séminaire St-Sulpice de Montréal le 20 Août 1700. V. Tanguay, *op. cit.* La naissance d'Elisabeth Perrin en Nouvelle-Angleterre fait voir que les Canadiens étaient nombreux au XVIIe siècle dans les villes *ennemies*.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le ménage demeura, notamment, à Sorel, car Marie-Marguerite y est née le 10 Juin 1673.

J. B. de Poitiers du Buisson s'était fixé à Montréal où il exerçait la profession d'interprète en anglais, en hollandais et en flamand entre les marchands de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Hollande et les trafiquants canadiens. C'est-à-dire qu'il faisait le même métier qu'autrefois mais, maintenant, parmi les Français. Et ce métier fut exercé aussi par son fils Robert que l'on trouve à Montréal, en 1715, interprète en anglais et en flamand, et servant, comme son père, de truchement entre les marchands français et ceux d'Orange, de New-York et d'ailleurs (1). Sur la fin de sa vie, J. B. de Poitiers avait aussi une autre profession, et celle-là assez inattendue : il était organiste à Notre-Dame de Montréal, chez les Sulpiciens (2). Au Canada, la hiérarchie n'existait pas et le même homme y faisait parfois deux ou trois métiers différents, métiers mécaniques ou intellectuels, et l'on y pouvait voir des notaires qui avaient été soldats, comme Lambert Closse, des religieuses et des prêtres qui étaient aussi médecins, comme la Mère de Bressoles et M. Souard, des membres du Conseil Souverain qui étaient aussi bouchers, comme Rouer de Villeray. « En Nouvelle-France, a dit M. de Bonnault, l'on ne s'étonnait pas de retrouver boucher celui que l'on avait connu médecin.., et ce n'est pas une carrière exceptionnelle, celle de cet individu qui fut tour à tour garde du port de Montréal, huissier, cabaretier. Nous en connaissons bien un autre qui passa successivement par les métiers suivants : briquetier, hôtelier, boulanger, entrepreneur de pêcheries, marchand-bourgeois » (3). Comme la noblesse n'avait aucune réalité au Canada n'y ayant aucun privilège, les gentilshommes s'y livraient aux occupations les plus variées et qui les eussent fait déroger mille fois en France.

A sa mort en 1727, à l'hopital général de Montréal, J. B. de Poitiers du Buisson avait quatre-vingt-deux ans. Le gentilhomme musicien (4) laissait ses enfants établis tant bien que mal. Robert de

(1) *Bulletin des Recherches Hist.* 1916, p. 276.

(2) *Id.* t. XXV, p. 243.

(3) Claude de Bonnault, préface à *l'Œuvre Historique de P. G. Roy*, par A. Roy, p. XVIV. Paris, 1928.

(4) Poitiers du Buisson était organiste à Notre-Dame dès 1706. Ce que dit de sa mort en 1665 son petit-fils René-Gédéon, dans un Mémoire de 1787 adressé au ministre de la guerre, est tout à fait erroné. Voir Colonies E. 160, dossier Duplessis-Faber, pièce 3. René-Gédéon

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Poitiers, l'interprète, s'était marié en 1707 à Charlotte Arnaud. Après avoir été commis au contrôle de la marine, il fut envoyé à Louisbourg en 1726, comme subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France (1). Placé à l'Ile St-Jean par M. de St-Ovide du Brouillan, il y demeura et y mourut le 26 Mars 1744 (2).

Louis de Poitiers était mort à l'âge de dix-neuf ans, en 1715 (3).

Guillaume de Poitiers eut une carrière mouvementée et que l'on peut suivre assez longtemps. Il portait le surnom de Pommeroy (4) et eut le tort de laisser son nom de Poitiers se corrompre en celui de Potier et même Pothier, de sorte qu'on a pu le confondre avec des Pothier canadiens qui n'ont aucun rapport avec la famille qui nous occupe ici (5). En 1729, Guillaume de Pommeroy est enseigne en pied ;

de Pommeroy n'était évidemment pas très fixé sur la vie de son aïeul Jean-Baptiste.

(1) « Le sieur du Buisson, subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France, est arrivé de Canada ce mois de Juillet dernier. Je le fis repartir pour aller se rendre à l'isle Saint-Jean ». Saint-Ovide au ministre, Louisbourg, 28 Septembre 1726, dans *B. R. H.*, 1924, p. 89. comm. de M. de Bonnault.

(2) Nous avons trouvé une copie de son acte de décès dans les manuscrits de P. Margry. Selon sa mauvaise habitude, Margry ne dit pas où il a copié ce document. — « L'an 1744, le 26 Mars, J'Ay, soussigné prêtre missionnaire Récollet de la Province de Bretagne, aûmonier pour le Roy au Port La Joye dans l'isle St-Jean, évêché de Québec, et faisant les fonctions curiales au dit lieu, ay inhumé environ les onze heures du matin dans le cimetière de ce Hâvre, le corps de noble homme écuyer Robert Potier Du Buisson, mort du jour précédent environ une heure après midy, natif (*sic*) subdélégué de M. l'intendant de la Nouvelle-Françe, en foy de quoy j'ay signé », fr. Elie Kerriche, R. R., prêtre-aumônier pour le Roy ». Bibliothèque nat. mss, N. A. F. 9283, f° 203.

(3) Tanguay, *op. cit.*

(4) Pommeroy dont Tanguay fait Pommeray. La famille de Belleau étant originaire de Saint-Agnan de Pommeroy, c'est donc du lieu d'origine de sa grand'mère, Hélène de Belleau, que Guillaume de Poiliers de Pommeroy tira son surnom. Il y a en Picardie deux Saint Agnan : l'un près de Château-Thierry (Aisne), l'autre près de Saint-Pierre-Aigle (Aisne). La femme de J. B. Morin de Rochebelle, née Catherine de Belleau et parente de madame de Poitiers, était née à St- Aignan ou St-Agnan de Pommeroy.

(5) Il y avait une famille Potier ou Pothier au Canada dont le premier auteur est le notaire royal Jean-Baptiste Potier. Il y avait aussi une autre famille Potier, les Potier dit Laverdure.

Site Internet : Archiv-Histo.com

en 1731, il est capitaine. Il s'était marié en 1728 à Jeanne-Elisabeth de Catalogne. En 1736, faisant partie de la garnison du fort Frontenac où commandait René Le Gardeur de Beauvais (1), Guillaume de Poitiers de Pommeroy fut tué par les indiens dans une sortie, à la tête d'un détachement (2).

De son mariage avec mademoiselle de Catalogne, Poitiers de Pommeroy eut un fils unique, René-Gédéon de Poitiers de Pommeroy, dont le patronyme s'était irrémédiablement changé en Potier. Né le 6 Septembre 1730 (3), René-Gédéon fut officier comme son père. Cadet à l'aiguillette dans les troupes de l'île Royale à douze ans (4), il est enseigne en 1749, lieutenant en 1755. Il sert à Beauséjour sous le peu glorieux Vergor du Chambon (5). A la cession du Canada, René-Gédéon de Poitiers-Pommeroy fut envoyé à Cayenne comme officier, et on l'y trouve en 1764 servant sous le brave Jacaud de Fiedmond (6). Il s'était marié en 1757 avec une fille de bonne famille canadienne, Marguerite d'Ailleboust de Saint-Vilmé. En 1768, il obtenait une pension de 600 livres et la croix de Saint-Louis. En 1786, il passa en France et se fixa à Saintes avec sa femme et ses deux filles. Il avait eu quatre enfants de Marguerite d'Ailleboust. Ses deux fils furent officiers ; l'un était lieutenant au régiment de Rohan-Soubise en 1786, l'autre sous-lieutenant au régiment du Cap à Saint-Domingue (7). La Révolu-

---

(1) Voir *Nova Francia*, vol. IV, N° 4, *Michel d'Agneau d'Ouville et sa famille*, p. 223.

(2) Versailles, 2 Mai 1729, le président du Conseil de Marine à M. de La Corne. Arch. nat. Colonies B. vol. 53, f° 540 v, et aussi Colonies E. 160, Dossier Duplessis-Faber, Pièce 3.

(3) *Id.*

(4) Arch. nat. Colonies E, Dossier Duplessis-Faber, Pièce 3.

(5) René-Gédéon Poitiers de Pommeroy fut blessé au genou à la défense de Beauséjour. Colonies E, Dossier Duplessis-Faber, Pièce 3.

(6) Versailles, 15 Octobre 1771, le ministre à M. Rousseau de Villejoint, Arch. nat. Colonies B, vol. 91, f° 33, et Colonies E, Doss. Duplessis-Faber, P. 3.

(7) Pendant son séjour à Cayenne, Poitiers de Pommeroy se trouvait dans un milieu très canadien. En effet nous avons relevé les noms suivants parmi ses compagnons d'arme dans cette colonie de 1763 à 1771 : Benoit de Courville, Pascaud, Lartigue, Kerdisien, d'Amours, Hertel de Cournoyer, Rouer de Villeray, Le Neuf de Boineuf, du Pont du Chambon, Chaussegros de Léry, du Bois-Berthelot, Le Neuf de la Potherie, de Goutins, Hertel de Chambly, de Couagne, de Goutins de Brécourt, de Coux, Villeray de La Cardonnière, etc. Arch. nat. Colonies D, 2, C, vol. 5. ff. 211-217. Pommeroy avait même des parents de sa femme à Cayenne : le capitaine d'Ailleboust de St-Vilmé et le sous-aide-major d'Ailleboust de Périgny. Voir Arch. nat. Col. D. 2, C, vol. 5. En 1787, Ailleboust de St-Vilmé était encore à la Guyanne avec le grade de capitaine. Col. D. 2, C. vol. 10. f° 207 v.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

tion dut envelopper, détruire ou disperser cette famille canadienne de France.

Le nom de Poitiers n'était plus représenté au Canada depuis longtemps. Les filles de J. B. de Poitiers et d'Elisabeth Jossard s'étaient mariées : Marie-Catherine à Jean Tessier, en 1703 ; Marie-Marguerite à François Fretté, en 1693 (1) ; Jeanne, en 1700, à François Becquet. Marie-Madeleine-Angélique semble être demeurée demoiselle, comme on disait alors. L'illustre et si ancien nom de Poitiers aurait pu être relevé par les descendants de l'une des filles de J. B. de Poitiers du Buisson.

Il aurait pu l'être aussi par les Le Febvre-Angers à cause de Charlotte de Poitiers. Cette sœur de l'interprète-organiste, avait épousé à Québec en 1660 un jeune homme d'origine parisienne, comme Jean-Baptiste de Poitiers avait épousé une jeune fille née à Paris. Joseph Hébert, marié à Charlotte de Poitiers (2), était fils de Guillaume Hébert et d'Hélène des Portes, et petit-fils de Louis Hébert, le célèbre apothicaire parisien qui fut le premier habitant de Québec. Charlotte de Poitiers eut un fils, Joseph Hébert, né en 1661 et qui mourut en bas-âge. Avec cet enfant s'éteignit la postérité mâle des Hébert, postérité qui, par les filles de Louis Hébert, est innombrable et compte les familles Couillard de L'Epinay, Couillard des Prés, Joliet, Chaussegros de Léry, de Ramezay, Taché, d'Eschambeault, Taschereau etc. D'ailleurs, le jeune ménage Hébert ne connut pas longtemps le bonheur, car Joseph Hébert fut tué par les indiens à une date demeurée incertaine, mais qui doit se placer vers 1661. Le 22 décembre 1663 « Charlotte de Poitiers du Buisson, fille de Pierre de Poitiers, sieur du Buisson, capitaine d'infanterie, d'Amiens en Picardie, jeune veuve, requiert la permission de faire insinuer son contrat de mariage passé le 2 Mai 1660. Jusqu'à ce jour elle a été tout à fait incertaine de la mort de son mari Joseph

---

(1) Marie-Marguerite de Poitiers mariée à Fretté en 1693 était donc retournée au Canada avant sa famille qui n'y revint qu'en 1699 comme on a vu.

(2) Le contrat de mariage de Joseph Hébert et Charlotte de Poitiers a été publié par M. P. G. Roy dans *Insinuations du Conseil Souverain*, pp. 5-6, et ds le *B. R. H.*, 1914, pp. 282-84.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Hébert sinon qu'en 1662, à la fin d'Octobre, il revint quelques prisonniers du pays des Iroquois, qui l'assurèrent de cette mort » (1). L'un de ces hommes était le jeune François Hertel, prisonnier lui-même des sauvages et qui avait vu mourir Hébert. « Pour M. Hébert, disait Hertel dans sa fameuse lettre au père Lemoine, qui étoit blessé d'un coup de fusil à l'épaule et au bras, il a esté donné aux Iroquois d'Onniout là où il a été poignardé à coups de couteaux par des yvrognes du pays » (2).

La jeune veuve héritait de son mari une propriété de onze acres sur ce qui est aujourd'hui la Grande Allée, à Québec, propriété que Joseph Hébert avait reçue de son père, Guillaume, à qui ce terrain avait été concédé en 1639 (3).

Charlotte de Poitiers pleurait encore la fin tragique de son malheureux époux, lorsque le marquis de Tracy, vice-roi, arriva à Québec en 1665, suivi d'une nuée d'officiers et de fonctionnaires. La vie de la petite ville fut changée par cet événement considérable. Le chevalier de Courcelles, gouverneur du Canada, et M. Jean Talon, intendant, l'accompagnaient. Bientôt le régiment de Carignan-Sallières débarquait ses compagnies de soldats commandées par de braves officiers comme St-Ours, Contrecœur, Chambly, Berthier. La ville se remplissait de militaires. M. de Tracy ne marchait dans les rues de Québec qu'accompagné de quatre pages et de vingt-quatre gardes portant les couleurs du roi. Six laquais suivaient l'imposant défilé. Le chevalier de Chaumont (4) commandait cette troupe et la population sortait des

(1) Tanguay : *A Travers les Régistres*, p. 44-45.

(2) Relations des Jésuites, 1661. Il ne faut pas confondre Joseph Hébert avec une autre victime des Iroquois nommée Jean Hébert et tué en 1651. Ce Jean Hébert paraît être d'une autre famille.

(3) Rapport des Archives Canadiennes, Ottawa, 1885, p. 41.

(4) Le chevalier de Chaumont passa deux ou trois ans au Canada. Nous avons trouvé sur lui quelques renseignements intéressants dans les papiers de l'abbé de Dangeau. Alexandre de Chaumont, appelé le chevalier de Chaumont et qui prit plus tard le titre de marquis, appartenait à la famille de Chaumont-Guitry, ou Chaumont Quitry, et était fils d'Alexandre de Chaumont-Guitry, seigneur d'Athieules et de Marie-Charlotte Baillot d'Auray de Villeneuve. Il épousa le 3 Janvier 1689 Jeanne de la Guérinière, fille d'Etienne de la Guérinière et d'Anne Poncet. Il en eut des enfants. Le chevalier-marquis de Chaumont mourut à Paris le 28 Janvier 1710 et fut enterré à Saint-Sulpice. — On trouve sur lui dans l'Alphabet Laffilard, Arch. nat. Marine 161, article Chaumont, les mentions suivantes : « Le chevalier, depuis marquis de

maisons pour admirer un tel déploiement de force et de splendeur (1).

Le vice-roi donnait des réceptions. Parmi les officiers de sa maison civile, un jeune homme appelé Simon Le Febvre d'Angers, remplissait les fonctions de maître d'hôtel. Nous l'avons dit, il avait pu connaître, jadis, en Picardie, mademoiselle de Poitiers, qu'il retrouvait en madame Hébert dans la capitale de la Nouvelle-France.

Le Canada allait enfin respirer. Les Iroquois seraient désormais tenus en respect par les troupes du marquis de Tracy. Charlotte de Poitiers, dont le mari avait péri misérablement de la main des féroces indiens, dut accueillir avec une joie mélancolique les nouveaux défenseurs du pays. Sans doute, se mêla-t-elle aux mondanités de la ville en fête. Le marquis de Tracy dût l'inviter à ses dîners. En tout cas, c'est

Chaumont, (Alexandre), Lt. des anciens gardes marine, Toulon 1669 ; cap. de vaisseau, Toulon, 1671 ; major de Levant, 19 Janvier 1672 ; ambassadeur à Siam 1er Février 1686. Payé 12000 livres par an. Mort à Dunkerque Fév. 1710 ». Mourut-il à Paris ou à Dunkerque comme le prétend Laffilard ? Laffilard note son ambassade *à Siam* mais paraît ignorer son séjour au Canada avec Tracy. L'abbé de Dangeau était mieux renseigné : « Chaumont, le chevalier de Chaumont a été officier d'infanterie, reformé se fait mousquetaire. L'étoit à la séparation de M. le maréchal de Manchini. Se bat avec le neveu de d'Artagnan. Quitte les Mousquetaires. Fut quelque temps sans emploi, puis, en 1664, va avec Tracy qui fict le voyage des isles de l'Amérique en qualité de lieutenant-général pour établir des gouverneurs à la place de ceux qui s'estoient mis en possession des isles. Ils avoient à ce voyage Forant qui commandoit le *Brézé* et Michaut qui commandoit le *Terron*. Chaumont vient rendre compte au roi de l'établissement des gouverneurs, y retourne pour servir d'aide de camp et passe en Canada avec Traci qui y allait établir un gouverneur à la place de celui qui y étoit. Ils trouvèrent en arrivant que ce gouverneur, qui étoit Normand et qu'ils alloient dépossédé, étoit mort et que la cour avoit nommé Courcelles, officier d'infanterie qui avoit servi dans Navarre avec Maulevrier. Ils firent la guerre aux Iroquois, les obligent à demander la Paix. Chaumont revient, sert d'aide de camp sous le marquis de Créqui. Se destine en 1669, à être aide de camp de Guitry. Sert sous Créqui en Lorraine. Fut second capitaine-lieutenant de la compagnie des gardes de la Marine qui fut créée par Cajac. La Roche-Courbon, premier capitaine-lieutenant, sert en Ponant et Chaumont en Levant sous Cajac. Fait une campagne contre les corsaires avec Martel. La compagnie cassée, il fut fait major de Levant. Hérouard, 6 mois avant, de Ponant. Avant eux il n'y avoit que Pérou de Belle-Isle. Il fait la compagnie (*sic*, pour campagne) sous Martel qui oblige ceux de Thunis à faire la paix, 1671. Chaumont en apporte la nouvelle et fut fait

(1) *Voir page suivante.*

Site Internet : Archiv-Histo.com

chez le vice-roi (1) que le 10 Janvier 1667 fut signé le contrat de mariage de Charlotte de Poitiers du Buisson et de Simon Le Febvre d'Angers de Plainval (2). Ce fut un grand événement mondain à Québec. La fiancée portait un illustre nom et était veuve d'un homme dont la famille était fort connue et considérable dans le Canada d'alors ; le fiancé était un des gentilshommes de la maison du vice-roi et chargé d'une fonction officielle. Aussi voit-on signer au contrat d'abord le marquis de Tracy, puis le chevalier de Courcelles, Jean Talon et Jean Bourdon. Ensuite les invités, et ce sont Jean Saucier, qui s'intitule « officier de la maison de Monseigneur de Tracy », Henri de La Fresnaye de Cloys, Octave Jappellias de Raisain, François Massé du Vellay, Antoine de la Ruelle « garde de Monseigneur » (3). Puis ce sont des

---

capitaine. Mais sa commission fut datée de 1671. Va en 1673 avec Martel à Cadie (Cadix) et Martel aiant passé dans la Manche, avec 3 vaisseaux, Chaumont demeuré avec les trois autres qui furent joints par Alméras et ramenés à Toulon. » Bibliothèque nat. mss. F. F. 22672. Papiers de l'abbé de Dangeau, années 1680-1690, ff. 114-115. Ce document nous donne beaucoup de détails sur Chaumont. L'abbé de Dangeau en ajoute encore dans un autre volume « Le chev. de Chaumont qui étoit parti le 3 Mars 1685 pour son ambassade à Siam, arrive à Brest ayant amené avec lui 3 ambassadeurs du roi de Siam lesquels eurent audience du Roi le 1er Septembre, Juin 1686. » B. n. mss. F. F. 22673, f° 268. — Le gouverneur du Canada que Dangeau appelle Normand, de son nom patronymique, était M. Le Normand de Mésy. — Nous ignorons le maréchal de Manchini » ?

(1) *De la page précédente.* Le marquis de Tracy était accompagné dans son voyage d'Amérique de quatre compagnies des régiments de Chambellé, d'Orléans, de Poitou et de Broglie. Le régiment de Carignan-Salières, commandé par leur colonel Henri de Chastelard de Salières, arriva en Juin 1665, en Août et Septembre. V. Garneau, Hist. du Canada, t. I. p. 245, ed. Alcan.

(1) M. de Tracy avait fixé sa résidence à Québec dans une maison de la haute ville, et le contrat de mariage de Charlotte de Poitiers et d'Angers fut signé « en l'hôtel du vice-roi ». Cette maison appartenait à un habitant de Québec nommé Lavigne. V. E. Gagnon, *Le Fort et le Château St-Louis.*

(2) Ce contrat de mariage a été publié par E. Gagnon, *Le Fort et le Château St-Louis*, p. 29.

(3) Il y eut au Canada des Saucier et des Saussier sans que nous sachions si ces familles avaient quelque rapport avec l'officier de la maison du marquis de Tracy. Nous ignorons également si Antoine de la Fraynaye de Brucy, lieutenant au régiment d'Auvergne, qui épou-

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

membres de la famille Hébert ou alliés aux Hébert : messire Germain Morin, prêtre, beau-frère de Charlotte de Poitiers (1) ; Hélène des Portes, épouse de M. Noël Morin de Saint-Luc, belle-mère ; Guillemette Hébert, veuve de M. Couillard de L'Espinay, tante ; Louis Couillard de L'Espinay, Charles Couillard des Islets et Charles Aubert de La Chesnaye, cousins-germains. Enfin, des amis : François Bissot de Vincennes, Jean Guyon du Buisson, J. B. Le Gardeur de Repentigny. Le marquis de Tracy offrit un cadeau de noce de huit cents livres en or, et toute la société dut passer une joyeuse soirée après que maître Rageot, notaire Royal, eut donné lecture du contrat qui liait Charlotte de Poitiers et Simon Le Febvre-Angers sous le régime de la communauté de biens, suivant la coutume de Paris (2). Le mariage fut célébré le lendemain 11 Janvier 1667 par l'abbé Germain Morin.

Hélène des Portes, veuve de Guillaume Hébert et mère de Joseph Hébert le premier mari de Charlotte de Poitiers, s'était remariée à M. Morin de Saint-Luc. Ce dernier était originaire de Brie-Comte-Robert où il était né en 1616. En 1636, Noël Morin de Saint-Luc habitait Mortagne-au-Perche et c'est le fameux Robert Giffard qui lui conseilla d'aller s'établir au Canada (3). A Québec, Noël Morin établit une fabrique de tonneaux dont il fournissait la compagnie des Cent Associés, la compagnie des Indes, les marchands de la colonie et la marine. M. Morin employait beaucoup de monde, et un frère de Louis Joliet, Zacharie Joliet, fut ouvrier aux usines Morin (4). C'était d'ailleurs un homme fort aisé que M. Morin de Saint-Luc, et en 1640, il possédait

---

sa, en 1676, à Montréal, Hélène Picoté de Belestre, était de la même famille que Henri de La Fresnaye de Cloys. — Il y a eu également une famille canadienne, les Leclerc de la Fresnaye, dont le surnom rappelle le patronyme du gentilhomme de la maison du vice-roi. — Quant à Massé du Vellay, l'abbé Tanguay signale sa présence à Québec en 1667 et l'appelle du Vailly, v. Dic. généalogique, t. I. p. 418.

(1) Hélène des Portes et Charlotte de Poitiers étaient, évidemment, demeurées en fort bons termes après la mort de Joseph Hébert, fils de l'une et mari de l'autre. Et le mariage de la jeune veuve célébré par l'abbé Morin, prouve aussi que les Morin de St-Luc étaient très liés avec celle qu'ils continuaient à considérer comme leur sœur.

(2) V. Gagnon, *op. cit.*

(3) Rameau : *La France aux colonies*, p. 308. M. Morin de St-Luc avait aussi habité à Saint-Germain de Loisé, voir : *Canada, Perche, et Normandie*, par l'abbé Gaulier, 3e année, p. 64.

(4) Ferland : *Cours d'Histoire du Canada*, t. I, p. 196.

Site Internet : Archiv-Histo.com

à Québec un terrain de 40 arpents sur la côte Sainte-Geneviève, concédé par le gouverneur M. de Montmagny. Sur cette propriété, M. Morin fit construire « une maison à trois corps de logis », et ceci prouve qu'il avait une certaine fortune lorsqu'il quitta la France (1). Plus tard, Noël Morin se fit concéder une seigneurie à laquelle il donna le nom de Saint-Luc, à la rivière à la Caille, aujourd'hui Saint-Thomas de Montmagny. La seigneurie de Saint-Luc comprenait un quart de lieue de front par une lieue de profondeur (2). Cette seigneurie passa dans la suite à Gilles Rageot, notaire royal, gendre de Noël Morin. Nicolas Rageot de Saint-Luc, fils de Gilles et de Marie-Madeleine Morin, fut seigneur en partie de cette terre après ses parents. L'autre partie devint la propriété de Anne Morin de Rochebelle, petite-fille de Noël Morin.

Noël Morin de Saint-Luc mourut sur sa seigneurie le 10 Février 1680, et fut inhumé à Saint-Thomas de Montmagny. Sa femme, Hélène des Portes, fille de Pierre des Portes et de Françoise Langlois, et veuve de Guillaume Hébert, lui avait donné une nombreuse postérité. Ils s'étaient mariés en 1640. Le 21 Janvier 1641, ils faisaient baptiser une fille nommée Agnès. Le parrain fut M. Louis Houel du Petit-Pré, contrôleur-général des Salines de Saintonge, et la marraine Mademoiselle Marie Giffard de Beauport (3). Un de leurs fils fut un homme considérable dans la colonie ; il fit une fortune honorable et semble avoir occupé un certain rang. Pourtant il n'a jamais été conseiller au Conseil Supérieur comme Tanguay l'a affirmé (4). Il portait le surnom de Rochebelle. Né à Québec en 1645, Jean-Baptiste Morin de Rochebelle (5) épousa en 1667 Catherine de Belleau de Cantigny, fille de François de Belleau de Cantigny et d'Anne de Bréda. Ce mariage rendait Morin de Rochebelle parent, une seconde fois, de Charlotte de Poitiers dont la mère était

(1) *B. R. H.* vol. XXVII, p. 102.

(2) Tanguay, Dic. généalogique, vol. I, p. 554.

(3) Philéas Gagnon dans *B. R. H.* vol. 3, pp. 125-26.

(4) Tanguay. Dic. généalogique, vol. 1, p. 444.

(5) Jean-Baptiste Morin de Rochebelle avait été élevé aux Jésuites de Québec. Le 18 Juillet 1658, le vicomte d'Argenson est reçu au collège, et les écoliers représentent un petit drame devant le gouverneur et l'abbé de Queylus. L'auteur du drame était un Père et les comédiens les élèves Ignace de Repentigny, Charles Sevestre, Denis Massé, Jean-François Bourdon, Jean-Baptiste Morin. Voir abbé Gosselin : *L'instruction au Canada sous le Régime Français*, p. 310, Québec 1911.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

également une demoiselle de Belleau. Les Morin de Rochebelle eurent beaucoup d'enfants (1).

Marie Morin, née en 1649, fut la gloire de la famille. Sa mère, Hélène des Portes, dut éprouver une affreuse appréhension lorsqu'elle vit cette petite fille de treize ans s'en aller à Montréal pour se faire religieuse hospitalière. Montréal était la partie la plus exposée du pays aux attaques des Indiens et lorsque Marie Morin y arriva en 1662, on était en pleine terreur iroquoise. Supérieure des Hospitalières en 1695, sœur Morin mourut en 1733, âgée de quatre-vingt-trois ans. Elle a rédigé les *Annales de l'Hôtel-Dieu* (2), qui sont écrites d'une manière incorrecte mais charmante.

Germain Morin, autre fils de M. Noël de Saint-Luc et d'Hélène des Portes, fut un prêtre distingué. Il est le premier canadien ordonné prêtre dans la colonie (3).

Alphonse Morin de Valcourt (4), fils de Noël Morin, né en 1650, épousa Marie-Marguerite Normand et alla s'établir au Cap-Saint-Ignace. Devenu veuf, il épousa en 1692 Angélique Le Picard des Trois-

(1) Les Belleau de Cantigny étaient originaires de St-Aignan de Pommeroy, en Picardie. On a vu que les Poitiers du Buisson portèrent en surnom le nom de Pommeroy, lieu d'où venait leur aïeule Hélène de Belleau, épouse de Pierre-Charles de Poitiers du Buisson. Le nom patronymique de Belleau fut porté en surnom par les Le Febvre-Angers.

(2) *Les Annales de l'Hôtel-Dieu*, ont été publiés par la Soc. Historique de Montréal et par les soins de MM. A. Fauteux et Bertrand.

(3) La première ordination dans la colonie fut celle de M. Allet, venu diacre de France en 1657 et fait prêtre en 1659 ; la seconde fut celle de M. de Bernière, enfin la troisième fut celle de l'abbé Germain Morin en 1665. J. C. Taché: *Les Histoires de M. Sulte*, Montréal, 1883. — Germain Morin était un homme très intelligent et avait été un brillant élève des Jésuites. Dans son histoire de l'instruction au Canada, l'abbé Gosselin cite parmi les plus célèbres élèves des Jésuites : d'Esgly, Hubert, Denaut, qui furent évêques de Québec, Francheville, Soumande, Germain Morin, Philippe Boucher, Varennes, qui furent des prêtres distingués, Joliet, Gautier de Varennes, Lotbinière, Repentigny, Vaudreuil qui ont été des militaires, des administrateurs ou des explorateurs célèbres.

(4) Ce surnom de Valcourt devint Vaucourt chez les Pinguet. Jacques Pinguet de Vaucourt, fils de Noël Pinguet de la Glardière et d'Anne Morin portait, ainsi légèrement modifié, le surnom qui lui venait des Morin. Un autre Pinguet, Nicolas, s'appelait Pinguet de Targis. Il avait épousé en 1723 Elisabeth de Peiras.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Maisons (1). Morin de Valcourt a eu une nombreuse postérité qui subsiste encore au Cap-Saint-Ignace.

Deux autres fils de Morin de Saint-Luc portèrent les surnoms de Morin de Bonsecours et Morin de Bellegarde. Les descendants de Noël Morin et d'Hélène des Portes sont aujourd'hui innombrables. Ils ont peuplé la région d'en bas de Québec, et se sont répandus dans ce qui forme maintenant les comtés de Montmagny, Bellechasse, Dorchester etc... Dès 1723, au grand aveu de foi et hommages, on trouvait seize branches de la famille Morin (2). Les surnoms de Valcourt, Rochebelle, Saint-Luc qu'ils ont portés ont aujourd'hui disparu, et le vieux patronyme de Morin a seul prévalu.

Les Morin et les Le Febvre-Angers, alliés et apparentés par Charlotte de Poitiers et par madame Morin de Rochebelle, née de Belleau, durent se perdre de vue peu-à-peu car leurs relations cessent dès la fin du XVII[e] siècle. Les Morin étaient établis dans le bas de Québec et les Angers demeuraient à la Pointe-aux-Trembles, près Québec. Au Canada, les distances desserraient bien des liens. Et puis, Simon Angers se débattait contre les difficultés de l'existence. Le marquis de Tracy, son protecteur, avait quitté la colonie, et la place de maître d'hôtel du vice-roi, d'ailleurs plus honorifique que rémunératrice, avait été supprimée par ce départ. Simon Le Febvre-Angers, lorsqu'il suivit M. de Tracy en Amérique, n'avait sans doute pas l'intention de s'y fixer. Mais son mariage avec Charlotte de Poitiers l'y retint. Etablis à la Pointe-aux-Trembles, le ménage Angers eut beaucoup d'enfants. L'aîné, Louis Angers, né en 1667, épousa Anne Bonhomme. Il mourut jeune, à trente-deux ans, laissant deux petites filles : Madeleine Angers qui épousa en 1719 Charles de Trépagny (3), et Louise qui fut mariée en 1721 à Charles Gariépy. Jean-Baptiste Le Febvre-Angers, autre fils de Simon et de Charlotte de Poitiers, né en 1672, épousa en 1700, Geneviève-Françoise Faucher de Saint-Maurice (4). J. B. Angers était arpenteur. Il mourut à Montréal en 1742.

(1) Ces Le Picard des Trois-Maisons étaient d'une ancienne famille de Picardie.

(2) Rameau : *La France aux colonies*, Paris, 1859, p. 308.

(3) Ce nom de Trépagny s'est corrompu en Trépanier.

(4) Les Faucher étaient originaires d'un village du Limousin nommé Saint-Maurice. On ne sait pourquoi il s'est trouvé des gens pour reprocher à l'écrivain canadien Faucher de St-Maurice de porter ce nom et la particule. C'est probablement parce que ces personnes croient que la particule est *noble*. En se nommant Faucher de Saint-Maurice, cette famille ne faisait que se conformer à un autre usage très français et très ancien.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

L'un de ses fils nommé aussi Jean-Baptiste Angers, né en 1704, fut juge à l'île Jésus en 1736 (1).

François Le Febvre-Angers de Belleau, né en 1674, fils de Simon, portait en surnom le patronyme de son aïeule maternelle Hélène de Belleau (2). Il épousa en 1703 Marie de Serre.

Le vieux nom patronymique Le Febvre s'est à peu près perdu chez les Angers, qui n'ont pas conservé non plus les surnoms de Plainval et de Belleau. Quant au nom d'Angers qui a surnagé, il a été illustré au XIX[e] siècle par le célèbre François-Réal Angers, avocat, et par son fils, sir Auguste-Réal Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Les origines picardes de François-Réal Angers l'ont-elles influencé dans son mariage ? Car, il épousa Marie-Louise Panet, petite-fille du président Jean-Antoine Panet et d'une Badelard. Or les familles Panet et Badelard sont originaires de Picardie. Ces alliances sembleraient prouver que les Canadiens ont conservé longtemps le souvenir de leur petite patrie provinciale en France, et que, par atavisme, ils cherchèrent jusqu'au dernier siècle à en conserver, par leurs alliances, les traditions dans leur race.

R. La Roque de Roquebrune.

(1) Dans l'Etat des Concessions faites par les Seigneurs de Montreal, terrier des Sulpiciens (Arch. N[les] Colonies C[11] A. Vol. 106, ff. 74-115) on trouve les articles suivants : A Jean Baptiste Angé 80 arpents adroit et commune, 13 8[bre] 1698. — A Jean-Baptiste Anger, 40 arpents par contract du 12 may 1698 au condition de celui de Juillet avec droit de commune moy[t] 5 s. (Comm. de M. E. de Cathelineau).

(2) Tanguay lui donne comme surnom Belcour et Belleran. V. Dic. t. 5, p. 267. Les fautes de lecture de Tanguay sont innombrables comme les étoiles du ciel et le sable de la mer.

Site Internet : Archiv-Histo.com

TABLEAU

montrant la parenté et les alliances

des familles de POITIERS du BUISSON de POMMEROY, LE FEBVRE-ANGERS de PLAINVAL, HÉBERT et MORIN de SAINT-LUC de VALCOURT

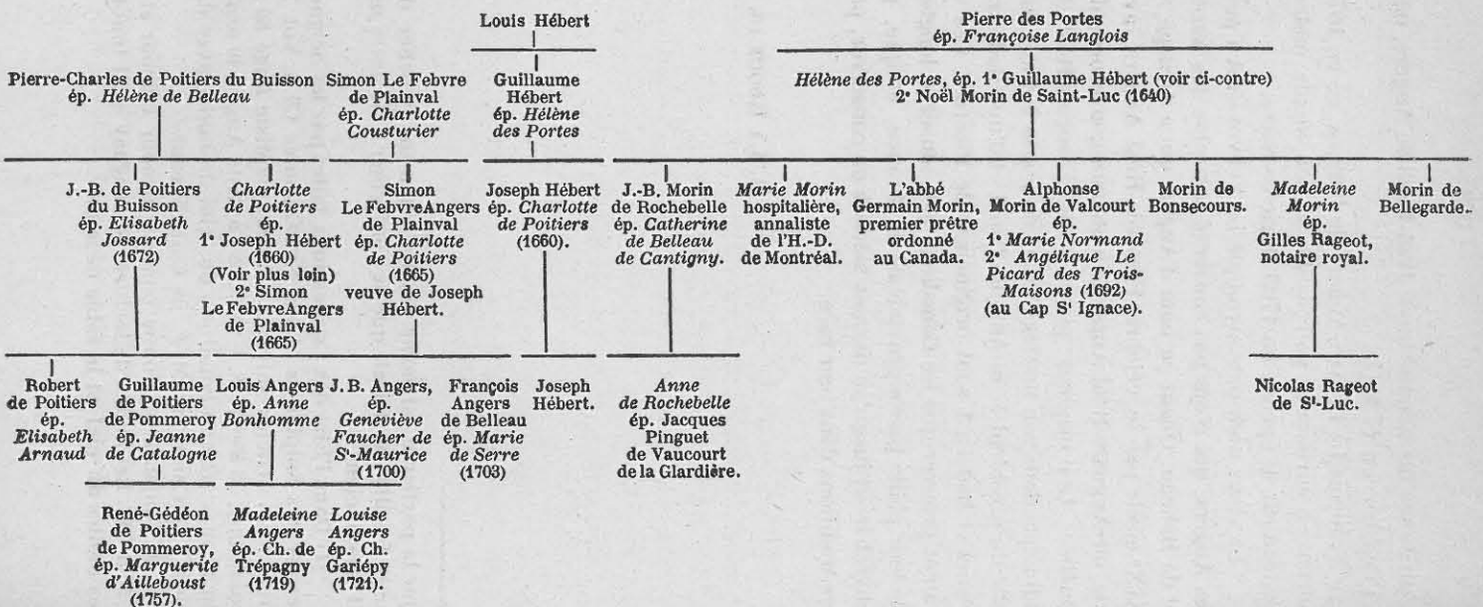

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extraites du DOSSIER DUPLESSIS-FABER (1)

Je prends la liberté de recommander à Monseigneur Le Maréchal de Castries le Sr de Pommeroy dont le Memoire est cy joint, sa situation et celle de sa famille méritent de L'interet.

PUYSÉGUR (2)

a Paris le 18 Avril 1787 (3)

Service des Colonies

Memoire

Pour une Pension

A L'honneur de Representer à Monseigneur Le Marechal de Castries qu'il a perdu tous ses biens à l'Isle Royale, ainsi que ses meubles qui furent pillés par les ennemis. Qu'il est passé en france sans aucune ressource. Que Le Gouvernement sentant la nécessité de venir à son secours a accordé 200ll de Pension a chacun de ses quatre enfans, deux garçons et deux filles.

Que ce secours suffisant pour les élever, est devenu si modique depuis que ses deux garçons sont

René Gédéon, Potier de Pommeroy, Né Le six septembre 1730.

Entré au service de sa Majesté en qualité de Cadet à l'aiguillette dans les troupes franches détachées de la marine entretenues á l'Isle Roiale Le 1er avril..... 1742

Enseigne En 2d.

Le 1er mars ——— 1749

Enseigne en Pied et détaché a L'Isle St Jean en qualité de sous aidemajor Le 15. avril 1750

Lieutenant Le 1er avril 1755.

Détaché Le 4. Juin de la même année ———

---

(1) Archives Nationales, Colonies E. 160.

(2) Pierre-Louis de Chastenet, Comte de Puységur, né en 1727, mort en 1807, ministre de la guerre en 1788. Signature autographe.

(3) Dossier Duplessis-Faber, Pièce 2.

Site Internet : Archiv-Histo.com

aux ordres de M. duverger de chambon (1) pour aller au secours de beauséjour en L'accadie

Blessé grièvement au genou gauche par un éclat de bombe à l'attaque des ennemis qui fesoient le siege dudit fort.

A servi successivement dans tous les détachement en Canada.

Detaché le 12. juillet 1760. par ordre de M. Dangeac, Commandant les troupes qui allaient en Canada avec un corps de 150. hommes. il repoussa Les ennemis qui tentaient une descente avec 17. chaloupes armées et les força de se retirer

fait Capitaines dans les troupes Nationales de Cayenne province de Guianne, le 1er mai 1764.

Détaché Commandant Le fort d'oyapok par ordre de M. fiedmont Gouverneur de Cayenne Le 12, xbre 1767.

Forcé par les suites de sa blessure de demander Sa retraite qu'il obtint avec 600ll de Pension, & le bon pour / La Croix de St Louis Le 9. mai 1768.

Reçu cher de St Louis Le 29. Octobre 1771.

Services de ses ancêtres.

Son Bisayeul Pierre charles Potier gentil'homme ordinaire de la chambre du Roi Capitaine au Régiment du Dubousquet mourut de trois blessures qu'il reçut sur la brèche au Siege d'Arras.

Commandant La Corne de Guiche en 1655.

au service L'un Lieutenant en Second au regiment de Rohan Soubise, L'autre Sous Lieutenant au Regiment du Cap à St Domingue. Qu'il s'est vu forcé de prendre 200ll sur sa pension pour faire a chacun 300ll qu'on a exigé de lui pour leur entretient, Lorsqu'ils ont obtenu Leurs emplois.

Il est donc par là réduit à 800ll pour vivre avec ses deux filles en y Comprenant 200ll dont Chacune d'elles jouit, qui peuvent à peine suffire à leur entretient. Quelque modeste qu'il soit il ne rougit pas d'avouer que cette position Le met dans la plus Cruelle détresse et il en sent plus que jamais toute l'amertune, dans ce Moment qu'il se trouve dans / L'impossibilité absolue de faire à son fils Le petit équipage qui lui est nécessaire pour aller à St Domingue Occuper la place de Sous lieutenant dans Le Régiment du Cap qui vient de lui être accordé.

Il ne croit pas nécessaire d'entrer dans d'autres détails, et il se persuade que ce triste tableau suffira pour déterminer Monseigneur Le Marechal de Castries à s'interesser à son sort & venir a son secours. Les services de ses ancêtres tous tués les armes à La main pour la defense de l'Etat, Les Siens, Ceux de ses enfans, ses Blessures, La perte de tous ses biens par les suites de la guerre, sont des titres qui semblent Lui permettre d'espérer un adoucissement dans sa position, par une augmentation de pension, telle qu'il plaira a Monseigneur Le Marechal de Castries de la fixer/.

Saintes ce 6 xbre 1786

POTIER DE POMMEROY (2)

(1) Duverger est un *lapsus calami*. C'est de Vergor du Chambonc qui commandait alors à Beauséjour.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Son ayeul Jean Baptiste Potier mourut en Canada de plusieurs blessures dans les guerres contre les Sauvages. En 1665 (1).

Son Pere Guillaume Potier de Pommeroi Enseigne en pied dans les troupes franches détachées de la marine en Canada, fut tué par les sauvages et eut la Chevelure enlevée dans une sortie du fort frontenac où il était en garnison sous Les ordres de M. de beauvais.

Capitaine Commandant en 1731.

je certifie que mr de pommeroy est dans une position vraiment facheuse, et qu'il a absolument besoin de secours pour subsister

LA TOUR DUPIN. (3)

(1) Cette assertion est une erreur manifeste de Pommeroy qui ne connaissait guère la vie de son aïeul, ou qui tenait à cette mort héroïque parce que cela faisait bien auprès du ministre.

(2) Signature autographe.

(3) Apostille autographe. Jean Frédéric de la Tour du Pin-Gouvernet, Comte de Paulin, né en 1727, guillotiné à Paris en 1794, fut ministre de la guerre du 4 août 1789 à Novembre 1790.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Quelques « Dossiers personnels »

(Suite)

Colonies E 194
pièce 1

FRANQUET

Ingénieur du Roi, Directeur des fortifications de la Nouvelle-France, brigadier d'Infanterie
1750-1757

pièce 2
may 1750
FRONQUET

Il a esté rendu compte a Sa Majesté de la nécessité qu'il y a d'envoyer a Loüisbourg et a Québec un ingénieur capable et intelligent pour examiner les fortiffications faites dans ces deux places et celles qu'il peut estre nécessaire d'y faire pour les mettre en bon estat de deffense.

M. le Cte D'argenson pour seconder les vües de Sa Majesté a cet égard a jetté les yeux sur le Sr. Franquet ingénieur en chef a Doüay, lequel consent a suivre cette destination.

Il pourra s'embarquer a la fin de ce mois sur la frégate La Mutine destinée pour L'Isle Royalle. aprez avoir examiné la place de Loüisbourg, il passera a Québec, soit avant l'hiver, soit au printemps prochain. Et il retournera ensuite a L'isle Royalle, et ira mesme faire un tour a L'isle St Jean pour revenir en france à la fin de l'année prochaine.

Il s'agit de regler le traittement qu'il plaira a Sa Majesté de lui faire

On propose de lui accorder une gratiffication extraordinaire de 3000 l. pour le mettre en estat de l'embarquer

De lui donner 8000 l. par an durant son voyage. Et de lui assurer pour son retour une gratiffication extraordinaire proportionnée au travail qu'il aura fait

C'est le traittement que Sa Majesté a réglé pour le Sr de Verville destiné pour St Domingue.

(*) de la main de Louis XV — bon (*)

---

(3)

FRANQUET

Commandant a l'Ile Royale

---

(4)

A M. Franquet

a Versailles le 9 avril 1757

Le Roy voulant, M, pourvoir au commandement de l'Isle Royalle dans le cas ou M. le Chevalier de Drucourt viendroit a manquer S. M. a jetté les yeux sur vous pour ce commandement en attendant qu'elle ait pû remplacer M. de Drucourt dans le gouvernement ; Et vous trouverés cy joint les lettres particulières que j'ai expediées à cet effet. Le Roy ne pouvoit pas vous donner une marque plus distinguée de la confiance qu'elle a dans vostre zèle, vostre capacité et vostre experience. Je suis persuadé que vous la justiffirés à tous égards, si le cas s'en présente.

Je suis M. vostre &

A M. Prevost

a Versailles le 9 avril 1757

Le premier de 7bre de l'année 1755 M. De Machault vous a envoyé, M. un paquet cacheté avec ordre de n'en faire l'ouverture que dans le cas ou M. le chevalier de Drucourt viendroit à manquer. Le Roy ayant fait quelque changement aux ordres contenus dans ce paquet, vous aurés agréable de me le renvoyer et de garder avec soin celui que je vous addresse pour n'estre ouvert que dans le cas dont je viens de parler. Si cependant ce cas s'estoit présenté lorsque ma lettre vous parviendra, et que les ordres contenus dans le premier paquet eussent esté mis à éxécution, vous me renverrés le 2d sans en parler à personne.

(Minutes)

Site Internet : Archiv-Histo.com

Pièces 5 et 6 INSTRUCTION pour le Sr Franquet Directeur des fortiffications de la Nouvelle France sur les ouvrages que le Roy veut etre executés à l'Isle Royale

Sur le compte qui a été rendu à Sa Majesté des différents projets proposés pour mettre la ville de Loüisbourg dans l'Etat de deffense désirable, elle a jugé à propos de borner actuellement les ouvrages neufs dont elle ordonne l'Exécution, au front du mur crenelé, à celui compris entre le bastion Princesse et le bastion de la Reine, et à celui compris entre le bastion du Roy et la Tenaille de la Porte Dauphine

A l'égard des ouvrages extérieurs, tels que le fort de l'islot, la batterie royale qui subsistent actuellement, ou ceux qui paroitront convenables pour effacer les commandemens auxquels des parties de la ville sont soumises par quelques Eminences dans le terrain naturel ; Sa Majesté se réserve d'ordonner ce qui sera nécessaire au bien de son service, quand les ouvrages dépendans immédiatement des trois fronts qui viennent d'être désignés auront été exécutés, cette restriction ne doit pa cependant s'étendre jusqu'au point de ne pourvoir à l'entretien des anciens ouvrages pendant la construction des nouveaux, mais ces entretiens doivent etre bornés à ce qui sera indispensable suivant le jugement que le Sr Franquet en portera de concert avec le Sr Chevalier de Drucourt gouverneur de l'Isle Royale.

Pour faire connoitre exactement les natures d'ouvrages et leurs dispositions telles que Sa Majesté les a adoptées par le choix qu'elle a fait dans les différents plans et profils que le Sr Franquet a présentés, il sera joint à la présente instruction deux feuilles de desseins qui représentent les trois fronts dont il s'agit et sur lesquelles le Sr Franquet observera.

1° Dans le front du bastion du Roy à la Tenaille de la porte Dauphine.

Que si les dispositions qu'il jugera nécessaires pour l'exécution des ouvrages, ne permettoient pas d'entreprendre plus d'un front en même tems, la préférence sera donnée à celui cy pour y porter tous les ouvriers en prenant les plus justes mesures afin que le changement de la porte Dauphine qui doit être placée dans la nouvelle demi-lune, ne cause pas une trop longue interruption dans cette communication de la ville avec les dehors.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Qu'en admettant les changemens du Tracé magistral de ce front représentés dans le dessein, Sa Majesté a reglé qu'on emploïera pour la formation des masses de terre que le plan représente, les deblais qui proviendront du dérazement de la hauteur qui domine actuellement la Porte Dauphine, Sa Majesté desirant même que les cavaliers projetés tant au bastion du Roy que dans la nouvelle tenaille Dauphine, soient disposés en sorte que le dérazement de la hauteur qui domine devenant le plus fort que faire se pourra les ouvrages soient d'autant mieux soustraits au commandement.

Qu'il soit donné une attention particulière a ce que les souterrains proposés au dedans de la Courtine de ce front soient disposés et distribués dans l'intérieur de la façon la plus avantageuse pour les besoins de la garnison dans le cas de siège.

Qu'il soit aussy pratiqué dans la même vue des souterrains et petits magasins dans la traverse en capitale proposée pour la demi-lune.

Que les Expériences faittes par le Sr Franquet pendant son séjour a Loüisbourg ayant démontré qu'il est facile de retenir les eaux qui passant par une partie du fossé de ce front se rendent à la mer par un ancien batardeau paralelle au pont d'entrée de la porte Dauphine, Sa Majesté ordonne qu'il soit construit à l'extrémité des fossés des nouveaux ouvrages des batardeaux de la solidité convenable pour résister aux effets des batteries qui pourroient être placées dans l'endroit occupé par celle du dernier évenement de la guerre, et assès elevés pour que la plus grande partie des fossés soit remplie d'eau jusques vers le sommet des contrescarpes, Sa Majesté se rapportant d'ailleurs aux connoissances et aux talents du Sr Franquet pour proposer ce qui pourroit être fait dans la suitte, afin de faire un usage utile de l'Eau ainsi forcée pour en porter une partie au devant du front collateral. Et qu'au reste

Site Internet : Archiv-Histo.com

Sa Majesté n'impose aucune sujetion dans la disposition des profils pour le relief des ouvrages, voulant bien encore à cet égard s'en raporter aux lumières et au zèle du Sr Franquet qui doit cependant se concerter sur tous ces objets avec ledit Sr Chevalier de Drucourt.

2° Dans les fronts du Mur crenelé et celuy du Bastion Princesse au Bastion de la Reine.

Que ces deux fronts étant contigus immédiatement les changemens que Sa Majesté a ordonné d'y faire dans la masse des anciens ouvrages, de même que les nouveaux ouvrages à y ajouter, sont représentés dans le même dessein, et ne sont susceptibles d'aucune observation particulière à l'égard des dispositions et des dimentions de leurs masses principales, mais qu'il est important que les remblais indiqués par le plan, soient faits. S'il est possible aux dépens du dérascement du cap noir, afin de réduire l'Émminence qui porte ce nom à une hauteur telle quelle ne puisse plus ny prendre une plongée directe dans le Bastion Princesse, et derrière la courtine depuis ce bastion jusqu'au bastion Broüillan, ny donner un Établissement trop facile aux ricochets sur ces mêmes parties, et que s'il arrivoit que dans le déblai du cap noir, le terrain fut reconnu de nature à ne point convenir aux remblais des remparts et des parapets, les terres nécessaires seront prises dans les Endroits que le Sr Franquet jugera à propos d'indiquer, sans se dispenser cependant de faire dérazer le cap noir, autant que l'exigera le relief auquel on aura fixé les ouvrages du corps de la place.

Indépendamment de ces observations générales pour l'exécution des ordres de Sa Majesté sur les ouvrages à faire dans les trois fronts principaux de Loüisbourg, elle désire que pour s'assurer de la difficulté d'aprocher par des travaux du siège du front compris entre le Bastion de la Reine et celuy du Roy, il soit fait des recherches sur les moyens de faire tomber vers le glacis de la place les Eaux du païs, sans leur laisser aucun écoulement à la mer qu'autant que cela pourroit être nécessaire pour éviter la corruption de l'air.

(6) A l'égard des arrangements à prendre dans l'intérieur

des atteliers, l'intention de Sa Majesté est qu'après que le nombre des travailleurs que la garnison de Louisbourg et des forts qui en dépendent pourra fournir, aura été constaté, tout autre ouvrage que celui des fortiffications soit interdit aux soldats ; et afin que les carrières ou les autres établissements à former au dehors de Loüisbourg ne deviennent pas un prétexte pour éluder les deffenses qui auront été faittes, aucun soldat ne sortira de la place pour travailler sans un certifficat du Sr Franquet et c'est ce que Sa Majesté a prescrit au S. Chevalier de Drucourt d'ordonner et de faire exécuter.

Sa Majesté ayant ordonné de faire exécuter les ouvrages par Économie, il sera reglé un prix fixe pour ceux des ouvriers qui seront employés a titre de simples journaliers, dont cependant il ne sera fait usage que dans les occasions où il deviendroit trop difficile de donner l'ouvrage à la tâche et à l'égard de tous ceux dans lesquels on poura traiter, ou avec des Entrepreneurs particuliers, ou même avec le soldat à titre de chefs d'atteliers, le prix de la toise cube de terre ou de toute autre nature d'ouvrage sera fixé ensorte que la journée commune de l'ouvrier puisse monter à un quart en sus du salaire des simples journaliers ; bien entendu que dans tous les cas, les toisés pour les ouvrages susceptibles de cette forme, de même que tous les rôles de journaliers seront arrêtés par les piqueurs et les toiseurs commis à cet effet, visé ensuite par un ingénieur nommé de la part du Sr Franquet qui y joindra aussi son visa sans lequel aucun païement ne pourra être fait valablement ;

Pour établir dans les ouvriers de toute espèce une confiance entière sur la justice qui doit leur être rendue, les toisés ne seront jamais faits par les piqueurs et par les toiseurs sans la présence d'un ingénieur. Sa Majesté attend du zèle du Sr Franquet que pour donner à cette partie de l'administration le ton qui convient, il assistera personnellement à quelques opérations de cette nature quant aux ouvriers employés comme simples journaliers, les ingénieurs chargés de conduire l'exécution de l'ouvrage dans la partie ou ces ouvriers se trouveront occupés,

Site Internet : Archiv-Histo.com

auront l'attention de faire faire en leur présence les appels aussi souvent qu'ils le jugeront nécessaire pour prévenir tous abus.

Les Payemens seront indiqués à des jours marqués et aussi raprochés que faire se pourra afin que les ouvriers ne soient pas dans la nécessité d'exiger un trop long crédit de la part de ceux qui leur fourniront la subsistance, et afin que toutes difficultés soient prévenues sur les plaintes qui pourroient être formées par les ouvriers, il assistera à la paye un Piqueur, un ingénieur et quelques officiers de l'Etat major de la place.

Il sera exactement observé de ne donner le salaire des ouvriers de quelqu'espèce qu'ils soient qu'à ceux qui auront été employés dans les rôles, ou aux chefs d'atteliers porteurs de toisés, et si le cas de maladie ou d'autres motifs obligeoient d'en user autrement ce ne sera qu'en prenant la précaution de s'assurer que les payements seront parvenus à leur véritable destination.

Quoique Sa Majesté ait jugé avantageux pour son service de ne point accepter les prix auxquels s'étoit soumis un Entrepreneur général, et d'adopter la régie par Économie, Sa Majesté ordonne cependant que pour toutes les parties qui seront susceptibles de marchés telles que l'Extraction du moelon et de la pierre de taille des carrières, de la fourniture de la chaux, de celle du bois de charpente et autres objets semblables, il soit passé des marchés particuliers par le Commissaire ordonnateur suivant les prix et les conditions qui seront indiqués par le Sr Franquet, et les payements en conséquence de ces marchés seront faits sur les certifficats de livraison de la part de celui qui sera proposé, visés par un ingénieur et par le Sr Franquet, observant que le préposé dans cette partie et chaque ingénieur dans ce qui sera confié à sa conduite, tiennent un Registre en ordre de toutes ces fournitures afin que l'on puisse y avoir recours tant pour des vérifications auxquelles différens incidents peuvent donner lieu, que pour être en état de faire, quand on le jugera à propos, la comparaison des quantités des différentes matières qui auront été fournies à celles qui auront été employées.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

Sa Majesté explique ses intentions sur tous ces arrangements au Sr Chevalier de Drucourt et au Sr Prevost ordonnateur, afin qu'ils y concourent chacun en ce qui les concerne.

fait a Versailles le (1) may 1754.

(*Copie*)

---

pièce 7
FRANQUET

MÉMOIRE des services du sieur Franquet ingénieur Ordinaire du Roy, et Brigadier D'infanterie.

1709	en novembre fait Enseigne colonel au régiment de Franclieu ;
1712	nommé Lieutenant En celuy de Miromenil Infanterie;
1714	refformés de ce régiment Lors de son incorporation dans celuy de Piedmont ;
1720	fait et reçu ingénieur ordinaire du Roy ;
1733	Passé En Italie dans la Brigade d'Ingénieurs commandée par Mr d'Artus ;
1734 fait Cap[e] refformés	En janvier a servi au siège de Tortonne et à celuy de son château s'est trouvés à La bataille de Guastalla a servi au siège de La Mirandole, formé après laditte Bataille par Mr Le marquis de Maillebois ;
1735	a servi a L'expédition du château de Regiolo ; à celle du château de Gonzagues a montés une tranchée devant Mantoue avant que l'armée n'entra en quartier de Raffraichissemens a montés deux tranchées consécutives au siège de La Mirandole, formé par les Espagnols, où il fut envoyés seul d'ingénieurs, par Mgr Le Maréchal de Noailles pour rendre compte du progrès de ce siège ; a servi a L'attaque des Castellety scitués au bas du Mont Baldo ;
1736	repassé en France avec L'Armée ;
1738	fait ingénieur en chef de Condé ;
1741	fait chevalier de St Louis ;
1742	Passés a L'armée de Westphalie, commandée par Mgr Le Marechal de Maillebois ; dénommés par ce général pour désigner les camps dans La marche de l'Armée depuis Dusseldorff, jusquà Amberg ; et détachés seul de son corps aux tantatives faites aux gorges de Waidhausen, d'Obramakoff et de Kaaden pour pénétrer en Bohême.

(1) Le quantième est en blanc dans le texte.

Site Internet : Archiv-Histo.com

1742 — a marché avec Les troupes qui obligèrent L'Ennemi à Lever Le siège de Braûnau. Restés dans cette ville, par ordre de Mr Le Maréchal de Broglie à la réquisition du général Seckendorff, pour mettre cette place En Etat de deffense

1743 — s'est trouvés à La bataille donnée sous Les murs de cette place, Le 9e may Entre Les troupes de L'Empereur, et celles de la Reine d'Hongrie
deffense de cette place pendant 52 jours, et y fait prisonnier pour an, et jour
rentrés en France en Septembre ;

1744 — servi au siège de Furnes En qualité de sous Brigadier
fait ingénieur En chef de cette place, d'où détachés par les ordres de Mgr. Le Maréchal de Saxe, a Condé, sur Les avis, que Les Ennemis menaçoient cette place, et de La passé a L'Armée qui s'assembloit sur Le Bas Rhin

1745 — fait la campagne sur Le Bas Rhin aux ordres de S. A. S. Mgr. Le Prince de Conti.
Employés à L'attaque, et prise de vive force de L'ouvrage auquel L'ennemi travailloit devant L'Isle du Héron, a La rive gauche du Rhin par Mr Le duc de Broglie
fait Brigadier d'ingenieurs

1746 — servi aux sieges
de la citadelle d'Anvers
de Mons
de Charleroy
de Namur
de son château
et détaché avec la Brigade d'ingénieurs qu'il commandoit a la Bataille de Roucour
fait ingénieur en chef de St-Omer

1747 — fait Lieutenant colonel refformés

1748 — L'hivert de *1746* à *1747* parcourus par ordre de La cour Les rivières de Sambre ; de la Haine ; de la Dendre ; de La Lis, depuis Leur origine jusqu'à Leur confluent, et La partie de L'Escaut d'Entre Anvers et Gand, pour constater par des mémoires Leur Etat, et Leur navigation

1747 — servi au siège de Berg-Opzoom ;

1748 — servi au siège de Maestreck ;

1750 — Passé par choix et par ordre de la cour a L'Isle Royalle pour y former des projets d'ouvrages, et rendre compte de L'Etat de Louisbourg

1751 — à Luy ordonné de se transporter a L'Isle St Jean, pour La visiter, et pour constater, par des Mémoires, et des plans Les Etablissemens qu'on Etoit dans L'intention d'y former ;
de Là passé à La Baye Verte, Ensuite au fort de Beau séjour, pour prendre connaissance de la Scituation et de celuy que Les Anglois construisoient a sa proximité.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

1752 — Passé au Canada, y visité tous Les forts du gouvernement Etablis, en deça de tous autres connus sous Le nom, des Pays d'En haut, formés des plans, et des mémoires sur tous ces objets et principalement sur Les places de Québeck, des Trois-Rivières et de Montréal

1753 — Repassé de Québeck, par l'Isle Royalle en France

1754 — Retourné à L'Isle Royalle pour procéder par Economie a L'exécution des Ouvrages y ordonnés par La cour.
fait brigadier d'infanterie,
fait directeur des fortifications
obtenu pension de 1500 sur le Trésor Royal

1755, 56, et 57 — séjour a L'isle Royalle

1758 — essuyès Le siège de Loüisbourg, et Le facheux Évenement de cette colonie, et de retour En france au 1er octobre

FRANQUET

(*Signature autographe*)

---

(8)

FRANQUET

Directeur des Fortifications au Canada

(9)

Février 1754

FRANQUET

CANADA

Le Sr Franquet a présenté les projets qu'il a formés pour les fortiffications de cette Colonie.

Celles de la ville de Québec en font le principal objet Dans le plan qu'il propose, il laisse subsister les ouvrages déjà faits et il se borne à ceux qui sont nécessaires pour former La ville. Le Comte de La Galissonière et le Sr de Regemorte qui ont examiné ce plan sont d'avis qu'il mérite à tous égards l'approbation de Sa Majesté. Mais avant que de le mettre sous ses yeux, on le fera encore examiner, si elle le permet, par M. le Maréchal de Noailles, qui a déjà pris des connoissances de la matière.

Par rapport aux fortiffications de l'Isle Royalle, Sa Majesté a déjà approuvé un plan de celles de Loüisbourg qui avoit esté proposé par le Comte de La Galissonière deconcert avec M. le Maréchal deNoailles et le Sr de Regemorte. Ce plan avoit esté formé sur les divers projets du Sr

Site Internet : Archiv-Histo.com

Franquet qui l'a adopté. On a pris des mesures pour l'exécution. Il a esté fait à Louisbourg une adjudication des travaux. Les prix en paroissent excessifs. Il a falu les accepter, parce qu'il ne s'est présenté sur les lieux qu'un seul Entrepreneur. Il s'en présente un autre aujourd'huy, dont on doit incessament examiner les propositions Et lorsqu'on sera en estat de prendre les ordres du Roy sur cet article, on rendra compte en mesme têms a Sa Majesté des autres arrangements à prendre pour accellerer, autant qu'il sera possible tous les travaux nécessaires pour metre Louisbourg en estat de deffense : objet pour lequel on ne sçauroit trop se presser.

Mais en attendant on croit ne pouvoir pas se dispenser de représenter a Sa Majesté qu'il est de sa justice de donner dez à présent une marque de satisfaction au Sr Franquet. On ne peut rendre des témoignages trop avantageux du zèle avec lequel il a rempli jusqu'à présent sa Mission. Aprez avoir fait ses projets pour l'Isle Royalle, il a visité L'Isle St Jean. En Canada, il ne s'est pas borné à l'examen de la place de Québec, il a parcouru tous les postes depuis cette ville jusqu'au fort St Frederic sur le Lac Champlain ; Et les observations qu'il a faites partout s'étendent sur tous les objets qui pouvoient exciter son attention. Il est allé visiter aussi les postes de La Bayeverte sur la frontière de L'Acadie, et en a Apporté des plans avec des observations sur les ouvrages faits et a faire dans ces postes.

(de la main de Louis XV) : bon 1500 l. fev. 1754

On propose a Sa Majesté d'accorder au Sr Franquet une pension sur le Trésor Royal de la somme qu'elle jugera à popos de fixer

---

Pièce 10

M. Le Chevalier De Drucour

13 Juin 1754

M. de la P.

Monseigneur

Je remettray a Mr Franquet Lorsque nous serons sous voille la Lettre que vous m'avés fait L'honneur de m'adresser. Javois bien prévu qu'il conviendroit luy rendre

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

des honneurs militaires pendant son sejour a louisbourg et a cet effet jay cherché dans la nouvelle ordonance du service des places Larticle du brigadier ou il est dit que celuy qui se trouvera dans une place sans y commander, mais avec des lettres de service aura une sentinelle a sa porte, et quand il passera devant les corps de garde, Lofficier sortira avec sa garde et luy donnera la haye, et Larticle suivant porte que les inspecteurs et directeurs qui seront officiers generaux ou brigadiers auront les mesmes honneurs dans les places que si ils y estoient employée par Lettre de service, voila Monseigneur les honneurs que je comptois luy faire rendre pour la mesme ordonnance il n'en est pas du davantage aux gouverneurs particuliers je scay que dans les colonies Lon rend ordinairement plus que Lesprit de lordonance ne porte jignore ce qui se pratiquoit pour Mr desherbiers et je me conformeray a ce qu'on y faisoit, pour ce qui me regarde je fairay donner la haye aux capitaines des vaisseaux qui descendront a terre, ainsy que Lusage La etably.

Jay cy devant mandé au Sr destaigne ainsy que jay eu l'honneur de vous le marquer qu'il s'adressât a vous monseigneur pour sa prolongation de congé il n'y avoit que larticle qui concernoit son fils qui me paroissoit effectivement un peu prematuré sur lequel je doutois de vos intentions je les executeray en cela comme en tout ce qui me paroitra plus convenable au bien du service.

Nous n'attendions plus que L'arrivée de Mr Franquet et vos instructions pour partir, Mr Daubigny doit demain faire le remplacement de ses malades et ensuitte profiter du premier vent favorable, La traversée nous reglera sur ce qu'il faudra faire pour ses croisières, si Letat de la colonie est le mesme que lannée dernière je pense qu'il conviendra qu'setablisse sur le grand banc et les autres voisins et que la fregatte, aille dans la baye françoise et les cotes de la baye verte et de St Jean c'est ce que je me propose de luy représenter, il seroit a desirer que les vaisseaux destinés pour cette colonie fissent plutot leurs partance, le mois de Septembre est sujet aux brumes et coups de vent, et la navigation de la baye francoise est

Site Internet : Archiv-Histo.com

dangereuse dans cette saison cest ce qui empescha Mr debelinguan de sy rendre Lannée dernière, tel fut le raisonnement des pilottes jen prendray de plus amples connoissances dont jauray lhonneur de vous rendre.

Javois souhaitte estre le porteur des graces que vous procurés a la colonie. jespere que vous les fairés passer par le cameleon

Je suis avec un tres profond respect
Monseigneur

vottre tres humble et tres
obeissant serviteur le
Chr de Drucour

a Brest le 13 juin 1754

(*Lettre autographe signée*)

---

pièce 11
FRANQUET

A Versailles le 17 Juillet *1750*

Il n'a point été Monsieur, expedié de brevet pour M. Franquet Ingénieur en chef, que le Roy a envoyé a l'Isle Royale ; Mais ce sera à compter du 1er avril dernier que vous aurés à luy faire payer ce qui luy sera dû d'appointemens pour 1750. sur le pied de 8000 l. , ainsy que vous en avez été prevenu par la lettre de Mgr Roüillé du 13 de ce mois.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

Laporte

M. Prevôt

(*Signature autographe*)

---

pièce 12
FRANQUET
Juin 1754

ISLE ROYALE

Indépendament des grâces que Sa Majesté a bien voulu accorder au S. Franquet, on croit devoir lui proposer de donner encore à cet officier le titre de Directeur des fortiffications de la Nouvelle France. Ce sera un nouvel encouragement pour lui ; Et ce titre ne lui sera pas inutile pour l'exécution de tous les arrangements

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

dont il est chargé pour les fortiffications de Loüisbourg, et qui exigent qu'on lui donne toute la consideration dont il peut être susceptible. Au moyen du party qui a été pris de faire faire ces fortiffications pas forme de régie, c'est lui qui est principalement chargé de tout

bon (*de la main de Louis XV*)

Fin du dossier Franquet

(*a suivre*)

BREVET DE DIRECTEUR DES FORTIFFICATIONS DE LA NOUVELLE FRANCE POUR LE Sr FRANQUET (1)

AUJOURD'HUY Premier May mil sept cent cinquante quatre Le Roy étant à Versailles voulant donner au Sr Franquet Ingenieur en chef une nouvelle marque de la satisfaction qu'elle Ressent du Travail quil a fait pour les Plans et Projets quil a formés (*sic*) pour les fortifications du Canada de Lisle Royale de L'Isle St Jean et dépendances dans la visite quil a faites par ordre de Sa Majesté dans Les dittes Colonies et le mettre de plus en plus en État d'Exécuter ceux desdits Plans et Projets dont elle a jugé à propos d'ordonner L'Exécution, Sa Majesté L'a Etabli et ordonné Directeur des fortiffications de la Nouvelle France pour en cette qualité Commander et ordonner tant des ouvrages de fortiffications et autres Batimens Civils à faire dans lesd. Colonies que des Ingénieurs sous-ingénieurs et autres Employés pour Les dittes fortiffications ; comme aussi dresser et faire Dresser le Plans et Devis des ouvrages qui sont à faire en suivre et faire suivre L'Exécution en arrêter les Toisés et signer les pièces nécessaires servant à Valider Les payemens qui seront faits pour raison desdits ouvrages par Les Commis des Trésoriers généraux des Colonies en La Nouvelle France sur Les ordonnances du Sr Intendant aud pays et Jouir au surplus des honneurs et prérogatives attachés au Grade de Directeur des fortiffications ainsy que des apoin-

(1) V. Archives Nationales, Colonies D2C 61 fo 157vo.

Site Internet : Archiv-Histo.com

temens qui luy seront Reglés par les ordonnances de Sa Majesté

MANDE Sa Majesté au Gouverneur son Lieutenant Général de la Nouvelle France de faire Reconnoître Led. S. Franquet en laditte qualité de Directeur des fortifications et au S Intendant aud Pays de Le faire payer des appointemens qui luy seront ordonnés Et pour Témoignage de sa Volonté Sa Majesté m'a Commandé d'Expédier Le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et être Contresigné par moy son Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses Commandemens et finances. Signé Louis et plus bas Signé Rouillé.

Collationné Le seize may mil sept cent Cinquante Cinq.

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec [1]

(*Suite*)

†

J. M. J.

Monsieur

Je suis si edifiée de vos sentimens que je vous écrie non seulem[t] comme a vn bon Chretien, mais comme a vn Religieux, aussy le S[t] Esprit dans les actes des appotres qualifitil les chretiens dhommes Religieux, je võ assure Monsieur que quand ont estime sa religion on est bien aise den trouver des traits dans ses amis, vous voyez que je suis plus sensible a vos bonnes qualitez sur cet article qua vos autres auantages naturels, puisque je võ felicite Monsieur dabort sur ceux cy, sans pourtant cesser de vous estimer par les autres endroits je vous suis bien obligée des attentions que võ avez pour ma sœur et pour moy, jay eü si peu de liaison a lhopital depuis un an que je nay parlé quand passant a notre chirugien qui a envie de se marier (2) et qui fait le gros Monsieur (3) etant seul presque dans sa profession qui est un peu de vogues quil cest donnez dabort par son desinteressem[t] aparent mais qui

(1) Voir *Nova Francia*. Vol. II (1926-1927), N° 2, pp. 67-68, et N° 3, pp. 33-37, Vol. III (1927-1928), N° 1, pp. 39-56 ; N° 2, pp. 94-100 ; N° 3, pp. 162-182 ; N° 4. pp. 220-237 : N° 5, pp. 279-300 ; N° 6. pp. 355-361. Vol. IV (1929), N° 1, pp. 33-58 ; N° 2, pp. 110-123 ; N° 3, pp. 230-247 ; N° 5, pp. 283-292 ; N° 6, pp. 368-380. Vol. V (1930), N° 2, pp. 93-96 ; N° 4, pp. 248-252 ; N° 5, pp. 311-313.

(2) En novembre 1741, il épousait à Québec, Ursule Aubert qui mourut à Montréal, en 1756.

(3) Il prenait le titre de *Chirurgien-major des hôpitaux*.

Site Internet : Archiv-Histo.com

na pas Continuez Ainsy je ne vous diray pas sil vous mande des remedes Car je ne me prete quaux Gens simple, il mavoit promis beaucoup de chose et il ne me parle de rien a present peut etre veut il luy meme faire ses galanterie.

Je me persuade que võ regrettez la chere Mere S^t^ laurent et je la regrette aussy põ võ, sil y auoit dans cette Com^té^ quelqu'un a qui notre souuenir fit plaisir je vous prirois Monsieur de les assurer que nõ auons pris toute la part possible aux perte quelles ont fait de leur sup^re^ et de cette chere mere S^t^ L. qui les avoit tant aidé assurez sil vous plait M^r^ David de nos respect et M^r^ Bienaimé M^d^ votre epouse et le reste de votre chere famille que j'honore et estime singulierem^t^.

vous mauiez mandez de me purger que le moin que je pourois cependant ayant un espece de Catar qui me tombe dun Coté de la poitrine Car il ny a que le droit qui me fait mal et qui mexite a tousser je ne crache plus de sang depuis longtems notre M^r^ felx ma purgé plusieurs fois cette eté et jay encore été plus incomodé depuis, cela ma même épuisé et oté des forces sans me soulager le coté malade je ne sçay ou cela me ménera, la pomade de safran põ les yeux et autres échaufure a blanchit je nose men servir pour les yeux nõ y auons souvent beaucoup de feu ma sœur et moy que lapplication nõ donne, si võ aviez quelque petits remedes éficace pour ses cuissons et rougeur une petite part nõ feroit plaisir, je võ remercie Monsieur de vos eaux de senteur comme je suis sacristine je m'en sert aux grandes festes põ embaumer lautel, c'est le seul plaisir que jay car tout le reste est bien pauuvre et je nay pas les facultez de lenrichir ma sœur vous adresse ces petites affaires lhopital selon ses petites [*sic*] moyens, les pauures ont fait une grande perte par ce moulin que nõ avions bati il y a 3 ans qui a brulé il a falu emprunter põ le remetre en valeur, cela nõ recul bien, outre cela ont fait beaucoup de depence a lhopital ce M^r^ felx qui paroissoit si désinteressé et si affectionné, nest rien moin que ce quil a paru il fait le gros monsieur (1), et tire de notre

(1) « Sa profession, dit E.-Z. Massicotte, ne lui fit pas négliger les affaires : il « acquit dans le faubourg Saint-Laurent [de Montréal] une terre qu'il morcela et « dont il vendit les emplacements en 1754 et après... » *Notes sur les médecins, chirurgiens et apothicaires de Montréal.*

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

apoticairerie ce quil peut je ne luy parle plus, je ne sçait sil fera ce quil mavoit dit lannée passée, en tout cas je vous dit ce qui en est afin que võ agissiez avec luy comme võ devez et non pas a notre Consideration, c'est une chose desolante de voir combien linterets mène les hommes, nõ nauons pas eu de Medecin ny de chirugiens comme ont si attendoit ils ne trouve pas les apointements assez fort pour un pays qui n'est pas riche.

Nous pensons que nõ ne pouvons pas mieux adresser les lettres de la chere mere S^t^ laurent qua vous Monsieur põ les luy faire tenir surem^t^ nous aimons beaucoup cette Dame et nõ võ prions de luy envoyer ce paquet auec precotion sans quil luy Coute si cela se peut, continuez aussy toujour a etre de nos amis et que sans meme les liaisons dinterets que notre hopital nõ donne, nous soyons plus unis par lestime, et laffection dune charité chrétienne qui võ fasse penser a nõ devant Dieu comme no faisons põ ce qui vous touche et votre chere famille que jaime et honore je suis avec reconnoissance et respect

Monsieur

Votre tres humble et très obeissante servante

G Duplessis de L'Enfant Jesus R^se^ h^re^ Jn.

de lhotel Dieu de Quebec
ce 29^e^ 8^bre^ 1741.

†

J M J

Mon cher Monsieur

Je viens de vous finir une lettre que jay enuoyé par lheureux moine ou il y en a un bon paquet põ notre chere mere S^t^ laurent que jespere que võ aurez la bonté de luy faire tenir nous receuons tant damitiés de cette chere Mere et nous luy sommes si attachée que cest notre plus sensible plaisir que de reçevoir des ses nouuelles et si võ pouviez luy envoyer une petite poigné de Capilaire et une livre de rognons de castor, en cas quil luy fisse plaisir võ nõ en feriez aussy Monsieur, mais faudroit sçauoir si elle en veut car elle nõ en a demandé quelque fois,

Site Internet : Archiv-Histo.com

nous sommes bien contante de tout ce que ma sœur a reçue cette année il ni avoit rien de Cassé, et je võ remercie en mon particulier de leau de senteur qui me sert a nos belles festes, car je suis sacristine,

ce petit mot est pour accompagner cette lettre de la Mere S^t^ Laurent nous ne luy parlons pas de Capilaire car nous ne sçauons sil est facile de luy en faire tenir.

je salue Madame vôtre Epouse et le reste de votre chere famille que jestime beaucoup et de qui je suis Comme de vous avec bien du respect Monsieur

Votre tres humble et tres o^te^ servante

G Duplessis de L Enfant Jesus
R^se^ h^re^ J

de lhotel Dieu de Quebec ce 31^e^ 8^bre^ 1741 (1)

†

Nous auons oubliez Monsieur a vous prier de uous metre dans ce que vous aurez la bonté de nous envoyer 2 ou 3 cornet de vert qui tiennent la moitié dun demiar au moin et qui nest pas plus d'un pouce et un card de hauteur nous en faisons des lampes, ont fait faire une soucoupe et un porte meche de fer blanc, et nõ nõ en servons a leglise même põ etre aisé a nétoïer il ne faut pas que louuerture ce ranferme, mais soit unit si vous auez quelques liqueur qui soit bonne põ les catars, nõ avons p^ls^ de nos sœurs qui en sont bien incomodé, faite nous en faire laissais, je crois votre eau vulneraire bonne a cela, nous en sommes charmées põ p^ls^ choses, et toutes les personnes a qui nõ en donnons disent quelle fait des miracles votre charité Monsieur y peut metre bien de la benediction, nous võ souhaitons encore toute sorte de biens, jus qua lanné prochaine (2).

G De L Jesus
[*sign. aut.*]

(1) Lettre autographe qui est scellée d'un cachet de cire rouge aux armes : « de « gueules à trois roses d'or au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'or accosté « de deux étoiles de même. » Nous devons faire remarquer que les armes de Charles Lemoyne de Longueuil étaient : « d'azur, à trois roses d'or, au chef cousu de « gueules chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles de même ». Ces armes sont données par *Jodoin et Vincent* dans leur *Histoire de Longueuil* (p. 39).

(2) Ce billet était joint à la lettre précédente.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

au dos de la lettre

Du haure par le centaure
A Monsieur feray père et fils
Au haure de Grace
pour faire tenir sil luy plait
A Monsieur
Monsieur feret Maitre apoticaire
A Dieppe
acheminée par vos tres humbles seruiteurs feray Laisné & Comp^e^ au havre ce 21 x^bre^ 1741 (1).

†

Monsieur

J'ay eû l'honneur de vous écrire fort a la hâte parce que le beau temps sembloit convier les vaisseaux de partir promptement, et on nous assura bien chaudement qu'ils alloient mettre a la voile, cependant un peu de vent contraire qui est survenu, les a retardez et nous donne encore quelques moments pour vous donner de nos nouvelles.

Je me suis souvenuë Monsieur que je ne vous ay pas marqué a peu pres le prix des dentelles du havre que je demande, cest pour des aubes communes, ainsy quoy que bien choisies dans leur façon, n'y mettez pas plus d'environ 3^ll^. a 4^ll^. l'aune et prenez s'il vous plait garde a l'aunage que j'ay marqué afin que je n'aye point de faux restes.

Il faut que je vous avouë encore Monsieur que jay fait une petite erreur au prejudice des pauvres c'est que jay compté 6^ll^ 1/2 de rognons de castor 13^ll^. 5^s^. ils valent 50^s^. la^ll^. ce seroit 16^ll^. 5^s^. vous (2) qui estes plein dequité refor. mé je vous prie ma faute, je vous en aurois envoyé davantage, mais je n'ay pû avoir que cela, on m'en a promis pour l'année prochaine Quoy que je vous envoye bien peu de chose Monsieur comptez que je n'oublie point la noble curiosité que vous avez des choses singulieres que produit la nature. je quête de tous côtez sans trouver ce que je cherche, Nos mines de fer ne vont pas bien malgré la bonté du fer qu'on y forge il y a beaucoup de mal entendu entre les associez et les ouvriers les grandes dépences absorbent tout on ne travaille en ce pais qu'avec de grands frais voila ce qui fait échouër les entreprises de Canada,

(1) D'une autre écriture.

(2) En marge de la lettre, d'une autre écriture, est écrit « avoir 5^ll^, 1/2 net et non pas 6^ll^. 1/2 ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

on ne parle point des autres mines cela rebute d'en découvrir, cette Colonie ne sera jamais riche

Pour les ceintures de laine en ouvrage sauvage que je vous adresse Monsieur, par Mr Gosselin Capne de lheureux Moyne, tachez de m'en deffaire au profit des pauvres le mieux qu'il sera possible surtout ne me les renvoyez pas, quant võ devriez les donner a 15s. pieces, mais j'espere quelles se vendront davantage ce ne seroit pas la peine de les faire, elles sont assez jolies recommandez les s'il vous plait Monsieur a la personne par qui vous les ferez vendre je n'ay pû me dispencer de les recevoir, il y a de si mauvaises payes qu'on en tire ce qu'on peut.

Nécrivez point je vous prie a nôtre chere mere de St Laurent que vous ne la fassiez souvenir de nous tâchez Monsieur de nous faire tenir ses cheres lettres je regrette bien qu'on lait enlevée a la Com t de Dieppe qui a été doublement affligée par deux cruelles separations l'une est retournée dans sa maison de profession, et lautre est morte bien tristement quoy que bien saintement, je suis fort touchée de l'etat de peine ou est reduite nôtre premiere Comte les Rses nous ont exprimé leur douleur avec des termes bien touchant il n'y a que la volonté de Dieu que nous devons adorer en toutes choses, qui puisse adoucir de pareilles amertumes, je vous prie Monsieur de vouloir bien saluer Monsieur David comme Lamy de nôtre chere mere de St Laurent pour qui nõ avons une singulière estime

Je croy qu'il est temps de finir et de vous assurer que ma sœur et moy sommes fort reconnoissantes de vos bontez, continuez les nous sil vous plait Monsieur, et me Croyez avec un profond respect

Monsieur

Votre tres humble et tres
obeïssante servante
Sr Duplessis de Ste helene
Depositaire des pauvres

de lhotel Dieu de Quebec
ce 4e 9bre 1741.

[*au dos*] recommandé a Mr Gosselin Capne de lheureux Moyne

A Monsieur
Monsieur feret maitre
Apoticaire
A Dieppe

NOVA-FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

†

Monsieur

Je ne sçay si vous etes vif ou mort, n'ayant reçu aucune nouvelle de vous, ni de ce que j'attendois de vôtre part, nos Rses n'ont point aussy de lettre de notre Comté de Dieppe, ce qui me fait juger quelles vous les avoient donnée Monsieur, que vous les avez mises dans la Caisses que vous deviez m'adresser, et que le tout est resté en chemin il faut que cela ait été oublié en quelque endroit je vous prie Monsieur de vous en informer et de me le faire sçavoir, car le cœur ne me dit point que vous soyez deffunt, j'en serois bien fachée, je croirois avoir perdu un bon amy que je regretterois fort, ayez donc la bonté de vous souvenir par ou vous avez envoyez cette petite pacotille et de demander ce qu'on en a fait celle cy est seulement pour vous donner cet avis par le vaisseau du Roy qui va a la Rochelle j'auray l'honneur de vous écrire plus amplement par les vaisseaux du havre, ma sœur vous assure de son estime et de son souvenir, nous avons reçu des lettres de notre chere mere de St Laurent par St Malo qui nous ont fait plaisir si j'apprend quelque chose de vous avant mes dernieres lettres je ne manqueray pas de vous le mander, je cherche toujours des curiositez quoy que je ne sçache pas trop si je vous en envoyeray, je suis en attendant Monsieur avec la meme estime

Monsieur

Vôtre tres humble et tres
obeïssante servante
Sr Marie André de Ste helene (1)
Depositaire des pauvres

de l'hôtel Dieu de Quebec ce 28e 7bre 1742

dites je vous prie Monsieur a Mr Berthon votre amy que je ne vois aucun jour a remuer laffaire qui regarde sa dette, chacun se deffend de l'entreprendre, il y a de lapparence quil n'en tirera rien, voila plusieurs sindics de cette succession de Mr de la Chenaye qui meurt sans rendre compte de leur maniement ils recoivent des rentes

(1) Lettre autographe, signée, de Mère Marie-André Duplessis de Sainte-Hélène, à Féret.

Site Internet : Archiv-Histo.com

et en jouïssent sans qu'on leur en dise rien cela est pitoyable je le plaind et je le saluë jaurois bien desiré luy procurer le recouvrement de ses deniers

Quoy que nõ nayons pas reçue de vos nouvelles, nous navons pas moins pensez a vous Monsieur, nõ suposons notre envoye perdu ou égaré, je regrette mes senteurs car je me flate que võ men enuoyez, Mandez nõ des nouuelles de la Comté des hospitalières de Dieppe dont nous nauons pas entendu parlez depuis la mort de la Mere St Bazile, soyez persuadez que je conserve pour vous Monsieur et Madame votre epouse votre chere famille toute lestime et le respect possible

G De L Enfant Jesus votre
ancienne et toujour amie (1)

De lhotel Dieu de Québec, ce 27e 8bre 1742.

[*au dos*] A Monsieur
Monsieur feret maitre Apoticaire
A Dieppe

†

Monsieur

J'ay deja eu lhonneur de vous ecrire par la Rochelle, que je n'aye reçu de vous aucune nouvelle cette année, en sorte que je suis plus en peine de vôtre santé et de votre vie, que je ne le suis de ce que j'attendois de vous, le cœur ne me dit point que vous soyez deffunt, et je pense que votre caisse ou baril, ou par malheur, selon votre mauvaise coutume vous aurez renfermé vos lettres, et celles de nos cheres meres hospitalieres de Dieppe a resté en quelque endroit, car il n'est pas venu jusqu'a nous et nôtre Comté n'a reçu aucun temoignage de souvenir de nôtre premiere Maison, ce qui me prouve que vous avez tous mis ensemble, ayez donc la bonté Monsieur de vous informer de ce que cela est devenu et de vous en faire faire raison, je prie Mr le Moyne de me mander de vos nouvelles ne scachant si vous estes en etat de m'en donner;

(1) Cette lettre est de la main de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène. Sa Sœur Mère de l'Enfant Jésus en a écrit le P. S. Elle est scellée d'un cachet de cire rouge portant l'empreinte : « d'une croix, d'un cœur saignant dans un ciboire « et d'un lys », en exergue on lit « Hotel Dieu... ».

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

je vous supose bien cependant en bonne santé, c'est pourquoy je vous prie de vouloir me procurer une grosse de petits crucifix d'os ou maintenon pour mettre au cou et 6 douz. un peu plus grands pour le meme usage, je vous rembourceray lannée prochaine, nous sommes icy dans une grande misere menacées de famine, et tres denuées d'argent, avec une grande depence a soutenir, nôtre hopital etant toujours plus que plein, cest a dire quil y a plus de malades que de lits la disette les fait suposer des maux pour passer quelque temps dans nos sales tirez moy d'inquietude le plutôt que vous pourrez et faites s'il vous plait la recherche de ce que vous m'avez envoyé, je lay demandé a tous les vaisseaux qui sont venus, sans en pouvoir rien apprendre ma sœur vous saluë et vous estime toujours beaucoup elle est avec les mêmes sentiments que moy, avec une singuliere Consideration et un grand respect.

Monsieur

Votre tres humble et tres
obeïssante servante
Sr Duplessis de Ste helene
Depositaire des pauvres

†

D S de lhotel Dieu de guingamp
ce 14 aoust 1743

Monsieur

J'ay receu auec un Joy Extreme Lhonneur de La votre Et Les marque de votre cher souuenir Dont ie vous tiens un comte Infini come de La Charitée que vous auez bien vouleu auoir de notre vieille marie qui ne se fatigue pas a faire vos Eloge si votre parfet Bonheur dependoit delle vous en seriez bien sur Jan pourez dire autan san courir risque de Mantir, mais nous sommes bornée a prier Le Seigneur pour vous Et pour votre chere famille qui me sera toujours chere

Je saleu Madlle feret Et Mons ouar Le bon Catolique que Jestime for ie me recommende a ces St Sacriffice je tacherez de faire En sorte de vous Envoyer quelque Coquillage a La premier ocasion charmé den trouuer

Site Internet : Archiv-Histo.com

quelques une par ou je puise vous marquer combien scinserement Je suis avec respects

Monsieur

Votre tres humble Et
tres obeissante seruante
Sr St L. de Kercadiou
Sûpre

Je suis en soin de scavoir
si vous Este toujours En
relation avec Nos bonnes
amies de Canada.

[*au dos*] Monsieur
Monsieur feret Apotiquere
En sa Maison a Dieppe
Basse normendie

†

J. M. J.

Monsieur

Ce nest pas linterest qui nous fit regretter l'année passée de nauoir pas de vos nouuelles cest uniquement lestime que nous avons pour vous qui nous rend sensible a tout ce qui vous interesse, je craignois que vous ne fussiez mort, et Comme nos liaisons ne font pas grand bruit, qu'on eut facilement oubliez chez vous le Canada, dailleur je pensoy qu'un petit paquet se perd plus aisement qu'un gros, et que n'ayant que peut de chose a nous enuoyer cela auoit été négligé quelques part, et je ne me suis pas trompé, il faut mieux que cela soit arrivué ainsy, et jen ay eü de la joye. Nous auons été bien dedomagé cette année, ma sœur sen doute vous remercie de vos attentions et de vos Commissions qui nõ ont fait plaisir, si elle ne vous repondoit pas exactement il faudroit lexcuser Monsieur Car elle est si accablée daffaires désagreable que jen ay pitié, un nombre Considérable de malades du vaisseaux du Roy a remplit jusqu'au greniers de notre hopital dans un tems de famine quasy, car sans les farines de france que le Roy a envoyé on auroit été plusieurs mois sans manger de pain, jugez de letat des pauvres gens, la recolte est mauvaise encore cette année qui nõ menasse de plus grande Misere, Dieu en soit beni qui sçait dispenser les biens et les meaux pour notre plus grand auantage,

il est dificile de faire changer dusage a nos Canadiennes si je maniois les remedes je maccomoderois bien des votres, mais le Medecin veut ordonner nous nauons pas encore sçut leffet de vos medecines en tablette elles étoient fondu dans le papier sans se perdre cependant car ont peut metre le liquide dans quelque chose

je ne peut encore võ rendre raison de votre Colire tout est arrivé fort tard et ont na pas eü le tems de se reconnoitre jay bien celuy dauoir un espece de Catar qui me tombe sur le coté droit de la poitrine qui me fait tousser et cracher continuellemen[t] je crois que la gripe ny fait pas œuvres, je serois bien aise dauoir un secret põ détourner cette pituite si le bon Dieu le vouloit, car mes medecins ne me donne rien aussy ne suis je pas porté a les soliciter beaucoup, celuy qui nous est venu lannée passée paroit jaloux de son metier il si applique mais Comme il na pas lusage du pays il nõ fait bien de la dépense et nõ taille de louvrage, il est extrememen[t] suceptible et délicat aimant son point d'honneur, nous ne nõ accostons pas trop, il nõ faut de la franchisse, põ nôtre chirurgien (1) il na pas dexperience n'aime pas son ard, nest pas assidu a ses playes ny a louvrage de lhopital que des apprentis font ordinairem[t] il cest mariez a une jolye demoiselle qui a du bien (2), par la vous voyez bien Monsieur que nõ ne voyons notre hopital servi si avantageusem[t] que parle passé, ou le Roy dépensoit moin ne payant pas tant de gage, ny dapointem il ne faut dire tout cela a Mr de Jussieu (3) mais vous pouvez luy insinuer que nous auons besoin qu'on entre un peu dans les facultez de notre hopital qui na pas 8000[ll] de revenu et qui depen [*sic*] a lapoticaire en remedes põ plus de 4000[ll] a quoy se monte quelque fois ce qu'on luy fournit tant en france que sur le pays, nous devons beaucoup a un droguiste de la Rochelle cest ce qui nõ empeche de le quitter les affaires sont bien dificile a traiter dans des pays a demy formé comme celuy cy, je ne vois pas que

(1) Charles-Joseph-Alexandre-Ferpinand Feltz.

(2) Ursule Aubert.

(3) A cette époque 1743, Antoine de Jussieu, botaniste et médecin (1686-1758), membre de l'Academie des Sciences, professeur au Jardin Royal de Paris, était en relation avec Feret. Son frère Bernard de Jussieu (1699-1777), le célèbre botaniste membre de l'Académie des Sciences, qui accrut les richesses du Museum, correspondait également avec Feret.

Site Internet : Archiv-Histo.com

vous puissiez y rien faire, ont veut tout pour rien et souvent a crédit, ont a regret de payer un remede et cest quelque fois faire de la peine aux personnes les plus aisé de leur envoyer un memoire qu'on leur aura fourny. vos Eaux de senteur nõ ont fait plaisir je võ en remercie je ne men sert que deuant le S[t] Sacrement et aux linge qui approche du Corps de N. S. vos deux fioles sentoit bien meilleur que les six autres il y en auoit cependant une qui auoit coulé par le bouchon qui etoit vide mais nõ nõ accomodons bien ma sœur et moy les donnant au meme Maitre, vous netes pas oublie de cette façon Monsieur a nos grandes festes ny Madame votre Epouse ny vos cheres Enfants que nõ aimons par reconnoissance par raport a vous ; je souhaite que mon frere (1) est été a Dieppe comme võ me le marqué il nõ mande quil pourra bien y aller a notre Consideration, en nous raillant parce qu'autre fois nõ l'en auions priez de la part de la Mere S[t] Laurent je suis bien aise que võ ayez une Dame de Quingam põ sup[re] a lhopital, tout ce qui a raport a notre ancienne amie me fait plaisir assurez sil võ plait Monsieur Davy de nos respect, il ne faut pas võ recommander de nõ faire le detail de ce que mon frere aura fait

Comme nous nauons pas de raretez a vous envoyer et qu'on ne trouue plus de gens obligeant comme autre fois qui veille se donner la moindre peine je võ envoye Monsieur un petit delassement que jay pris a faire cette paraphrase sur limpression que me donnoit les paroles qui y donne lieu, vous auez de la piété cest un petit ouurage (2) de Religieuse qui ne peut pas mal edifier un seculier, võ le montrerez a nos hospitalieres si võ jugez quil leur fasse

(1) Le P. F.-X. Duplessis, dans une lettre écrite à ses sœurs, lettre datée de Paris, 17 avril 1743, écrivait : « Je pars dans quatre jours pour aller en faire une « [une Mission] à Caen avec Mgr l'Evêque de Bayeux, [Mandement de l'Evêque de « Bayeux pour la Mission de Caen, du 13 avril 1743] de là je dois aller chez Mgr « l'Evêque d'Evreux pour en commencer une la veille de Saint-Jean dans sa cathé- « drale et moi j'irai peut-être à sa recommandation à Dieppe... ».

(2) La mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène qui avait rédigé d'après les notes de la Mère Françoise Juchereau de Sainte-Ignace l'histoire de la communauté des Hospitalières de Québec qui fut imprimée à Montauban en 1751 sous le titre : « *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* », ainsi qu'en font foi les lettres du P. Gérard, S. J. et du P. Chardon, rédigeait les lettres mortuaires que l'Hôtel Dieu de Québec adressait aux communautés sœurs à la mort de ses membres ; elle maniait la plume avec habileté, plusieurs de ses études manuscrites sont conservées aux archives du monastère de Québec.

plaisir ; il faut bien que nõ tachions a nous vanger par quelques choses de vos attentions et de vos honnestetez vous nous offrez des bijoux de religieuses, si cela ne võ incomode pas vous nõ ferez dautant plus de plaisir que nõ en ferons a dautres, il semble a la plus part des personnes qui nõ viennent voir que nõ soyons obligez de leur donner quelques choses, et quand nõ leur disons que nõ nauuons rien, ny le tems damasser des babioles elles croyent que cest põ se defaire delles, cependant quand on reçoit quelques services ou quelques amitiez ou est bien aise dauoir quelque chose a offrir, vous me donnez Monsieur une vraye satisfaction de massurer de vos prieres Continuez les moy et Madame votre Epouse je ne vous oubliray jamais et me feray un devoir detre avec beaucoup destime de reconnoissance et de respect

Monsieur

Votre tres humble et tres ob[te] servante

G. Duplessis de LEnfant Jesus (1)

R[se] h[re] Jn

de lhotel Dieu de Quebec
ce 20[e] 8[bre] 1743

jay encore un peu de uotre Eau de fraise que je reserve põ le grand besoin quand ont se trouve mal jay vû revenir en en posant sur les levres, l'Eau cordial a le même, si ma sœur auoit mandez quelque chose je lauroit priez den metre sur son memoire, nõ avons beaucoup delixir que nõ gardons põ quand ont sen voudra servir (2)

†

M[r] feret

Monsieur

Je profit de Loccation du Capitaine Elie pour avoir L'honneur de vous Remerciez de Latente que vous avez veû pour votre argent, jay Remie a La mere de S[te] Elaine Le monten de mon Biet, En Royon de Castor a 2[ll]. 15 sols La livre Et le jinsin a quatre Livres dix sols La livre aux

(1) Lettre autographe signée.

(2) Cette dernière phrase, commençant par « j'ay encore.... » se trouve écrite en marge de la lettre, écrite entièrement de la main de sœur Duplessis de l'Enfant Jésus.

Site Internet : Archiv-Histo.com

mellieur marchez du Courent je ne vous demende point de remede parce que jay trouvé la Boutique toute Carnie Ca nempeche point si vous auez Besoin de quelque chose vous pouuez disposée de se luies qui a l'honneur daitre

Monsieur

Votre tres humble
tres obeisent seruiteur
Lajus (1)

a quebec Ce 28 bre 1743

jasure de mon respec Madame Et toute votre Emable famille Sen oublier Le reverend pere prediccateur (2) allegard des Currosittez Sasera pour Le printtent.

[*au dos*] A Monsieur
Monsieur feret apotiquaire
demeurent dans la grandre Reû
a Dieppe

†

Monsieur

J'ay deja eu lhonneur de vous écrire par le Capne helie qui commande le mars qu'on appelle icy le dogue il s'est chargé fort volontiers de vous remettre un paquet de 8ll de geinseing a 4ll 10s et d'un baril ou il y a 18ll 1/2 de rognons de castor a 55s ce qui fait la somme de 86ll 17s 6d et Mr de la Jus ne vous devoit que 85ll 14s 6d ainsy je luy ay payé 24s en luy rendant ses 2 billets C'est luy qui m'a fourni tout cela pour võ Monsieur vous le trouverez peut etre un peu cher, mais c'etoit le prix et il en auroit eû cela parce qu'on la fort recherché, je tacheray de vous en avoir a meilleur marché ce printemps pour la somme dont je võ suis redevable et põ davantage

Nous avons enfin reçu la caisse oubliée qui nõ avoit inquiettées tout etoit bien conditionné excepté les 24 medecines qui avoient fondu dans le papier et perdu beaucoup de leur forces, cependant nous en avons fait lessay et elles ont opéré mais faiblement. Un de nos Mrs Chiru-

(1) Cette lettre était scellée d'un cachet de cire noire.
(2) Le P. F.-X. Duplessis, S. J.

giens ma priée de vous adresser un Memoire quil a fait, et je luy ay fait faire son billet comme il payeroit vôtre envoy l'an prochain en lettre de Change et qu'il en courroit les risques, parce qu'il souhaitte que võ le mettiez sous mon nom et que cela vienne dans les premiers vaisseaux, il ma témoigné que sil en étoit content il vous en demanderoit pour une plus grosse somme, il vous prie sil y a quelque chose de nouveau, quelque bonne composition utile a certaines guerisons, de luy en envoyer un peu et quand le memoire monteroit a 30 pistoles et quelque chose de plus il le payera, il demande de ces medecines que vous mavez envoyées mais dans des pots et que vous en marquiez la doze Comme vous m'avez paru desirer avoir le debouché de vos drogues, jay cru devoir profiter de cette occasion pour votre avantage, tachez de faire en sorte qu'il soit content, car il en fait venir de Paris dont il est charmé, põ le prix et pour la bonté, si je pouvois vous procurer de grosses ventes avec sureté je le ferois de grand cœur par inclination et par reconnoissance, celuy pour qui je vous parle me semble bon, je vous le recommande, que tout soit bien embalé, bien bouché, et bien expliqué, aidez a la lettre dans ce qu'il n'aura pas bien dit dans son mémoire afin de faire mieux, Mr Lajus ma prevenüe sur ses billets, il ne se les est pas fait demander, et quoy que ses effets soient un peu chers, on ne les avoit pas ailleurs a plus bas prix il en trouvoit cela, je ne croy pas qu'il ait été content de votre manne, elle n'avoit pas la blancheur et la bonne qualité quelle doit avoir, elle etoit fondante a ce que j'ay cru luy entendre dire, mais il se louë beaucoup de vous Monsieur et nous a fait un récit tres obligeant de votre Maison et de votre chere famille que vous me permettrez de saluer tres cordialement ne pouvant estimer le pere comme je fais sans cherir lepouse et les enfans.

J'ay cru mettre 2 pieds délan dans votre baril, mais je pense qu'il n'y en a qu'un qui est ouvert cest ce qui ma trompée, on me promets de petites curiositez de nos greves põ lannée prochaine

Je compte vous ecrire encore par le centaure qui partira dans peu, nous sommes depuis un mois dans de grandes fatigues põ les malades du vaisseau du Roy nous n'avons point de temps ce seroit une terrible misere sil falloit passer sa vie dans cette emotion ma Sr est malade

Site Internet : Archiv-Histo.com

elle vous assure de ses respects et n'est pas moins que moy et avec les memes sentiments

Monsieur

Vôtre tres humble et tres obeïssante servante

Sr Duplessis de Ste helene
Depositaire des pauvres (1)

de lhotel Dieu de Quebec ce 30e 8bre 1743

[*au dos*] A Monsieur
Monsieur feret Maitre Apoticaire
A Dieppe

†

Monsieur

Vous recevrez deux de mes lettres par le Capne helie capne du mars il vous remettra aussy une caisse de rognons de castor ou il y en a 18ll 1/2 a 55s et un paquet de geinseing a part pesant 8ll a 4ll 10s tout cela fait 86ll 17s 6 c'est Mr de laJus qui me la donné et je luy ay payé 23s au dela de ses billets qui netoient que de 85ll 14s 6d il m'a paru fort disposé a vous satisfaire sans se le faire demander, et quoyque ces choses soient un peu cheres, c'etoit le prix de cette année ou tout est augmenté et recherché, je tacheray de vous en avoir ce printemps a meilleur marché pour ce que je vous dois Monsieur et pour davantage selon ce que je trouveray.

Depuis ma premiere lettre un de nos Mrs chirugiens il se nomme Mr Soupiran (2) ma priée de vous engager Monsieur a luy envoyer ce qu'il võ demande par le memoire cy joint, je vous ay envoyé le pareil par le mars, et comme je ne veux point vous exposer a risquer en avançant ce Mr ma donné son billet comme il payera vôtre envoy l'an prochain en lettre de change je sçay que vous seriez bien aise d'avoir le débouché de quelquuns de vos

(1) Lettre autographe signée.

(2) Simon Soupiran, né à Québec en 1704, marié en la même ville, le 16 mai 1727, à Marie-Anne Gautier, fille de Jean Gautier, sergent de la Compagnie de M. de Crisafy. Il fut médecin du couvent des Ursulines de Québec de 1742 à 1764. (*Note communiquée par M. E.-Z. Massicotte.*)

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

effets, si celuy cy est content comme je l'espere il pretend vous en demander pour davantage a lavenir il en a fait venir cette année de Paris dont il est tres content je l'ay assuré qu'il le seroit beaucoup de vous Monsieur ayez la bonté de luy expliquer la dose et la maniere de donner vos remedes, je croy que quelques bouteilles de vulneraires luy seroient avantageuses car elles font des merveilles a toutes les personnes a qui nous en donnons, il vous prie de luy faire part de quelque nouvelle composition si vous en faite et de luy en dire l'usage il ma dit que quand le memoire se monteroit a trois cent livres et quelque chose de plus il le payera esperant de vous Monsieur pour le prix et põ la bonte des remedes tout ce qu'on peut attendre, il voudroit avoir cela par les prs vaisseaux ainsy envoyez de bonne heure a la Rochelle d'ou ils partent ordinairement mettez le a mon adresse quoy que ce soit a ses risques, comme nous en sommes convenus

Nous sommes accablez de malades et le depart du vaisseau du Roy na pas vuidé nôtre hopital car son équipage y est resté, il a falu luy en refaire un autre, on a enlevé celuy du Centaure en entier et les autres vaisseaux marchands y ont aussy contribué au lieu de nous rejouir larrivée de ce vaisseau a mis la tristesse en ce païs, il nõ apporte toujours de facheuses maladies, voilà un de Mrs nos chapelains mort apres avoir exercé son zele dans nos sales aupres de ces pauvres gens, Mr notre Confesseur (1) revient de lextremité ou pareille chose l'avoit reduit, et une de nos Rses est mourante qui les a aussy servi avec beaucoup de charité c'est põ nous une recompence qu'une semblable fin, mais il en coute pour la meriter, ma Sr est malade d'une fluxion de poitrine elle vous assure de ses respects, nous vous remercions toutes deux de vos precieuses odeurs elle nous embaumes toutes les fetes de devotion et quoy quelle ait perdu l'odorat il n'en est point parmi nous si prodigue de parfums vous nous faites offre d'agnus &c. il ne faut pas vous incomoder Monsieur, mais ces choses ne peuvent que faire plaisir a des hospitalieres qui n'ont pas le temps d'en faire, je vous en remercie d'avance voyant vôtre affection et grande bonne volonté pour nous.

(1) Jean-Olivier-Briand, chanoine, confesseur des religieuses hospitalières de Québec, de 1742 à 1750.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Je souhaite que le pere Duplessis (1) mon frere ait été a Dieppe comme luy même nous a mandé qu'il tacheroit de faire, en ce cas je me persuade que vous ne l'aurez pas traité en inconnu, et que vous nous ferez avec plaisir le recit de ses exployts apostoliques, plut a Dieu qu'il changeât la face de vôtre ville et qu'il la rendit avec le secours du Ciel aussy Catholique quelle est heretique et vicieuse

Si vous écrivez a la chere mere S[t] Laurent ayez la bonté Monsieur de la saluer de ma part nous avons eû peu de ses lettres et nõ ne luy en avons pas écrit beaucoup quoy que nõ l'aimions tendrement, assurez aussy de nos respects M[r] David que nous avons lhonneur destimer, et notre chere Comt[é] d'hospitalières que nous reverons comme le berceau de l'ordre, soyez toujours de nos amis et me croyez auec un sincere retour et un profond respect

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissante
servante S[r] Duplessis de S[te] helene
Depositaire des pauvres (2)

de lhôtel Dieu de Quebec ce 4[e] 9[bre] 1743

ma sœur qui est malade vous saluë de tout son cœur (3).

†

Memoire des drogues et Remedes

Scavoir

voila le memoire d'un de nos Chirugiens qu'il vous prie Monsieur de vouloir executer il le payera lan prochain (4)

14[ll]. Maune
5[ll]. Senne
2[ll]. jalape Enpoudre
1/2[ll]. Scamonne Enpoudre
12[ll]. Regeulise

(1) Voir la lettre du 20 octobre 1743.

(2) Lettre autographe de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte Hélène.

(3) Cette phrase est écrite en marge de la dernière page de la lettre.

(4) Les premières lignes placées entre « Scavoir » et l'énumération des drogues sont de la main de Mère Andrée Duplessis de Sainte-Hélène.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

2[ll]. tablette purgative Et vomitifs et Desplique La Dose et Les Moin Degautante
2[ll]. de meme Medecine Stomacihe Et purgatiue mes Les mettre Dans des pot une Liure chaque pot Et Expliquer La Dose
16[ll]. Selle Depsum bien conditionné Et my Enpot
8 onces Vitrole Bleus
2[ll]. Selle Nitre punfir
2[ll]. aLojelle En poudre Sueautrin
8 once Laudanum
8 once teinture Anondine En deux fiolle et la dose
8 once Elexir propriété En deux fiolle
6[ll]. mielle Narbonne
4[ll]. Mercure Crux

Leditte Memoire sera paie En lettre de change Lautonne prochain 1744

†

J M J

Monsieur

Comme les ports de lettres sont cheres et que je ne voudrois pas vous etre a charge en rien, je ne sçait par ou ira celle cy. Mais je serois mortifié quelle ne vous fut pas remise parce que la guerre (1) nõ. a empeché de reçevoir aucune nouvelle de võ., il faudra plu tot risquer une petite lettre dauis par paris en ladressant de bon heure au pere procureur des Missions de Canada au Colege de Louis le grand rue St Jacque a paris, Ma sœur a lhonneur de võ. ecrire en consequance des petites affaires que vous auiez avec elle, je ne crois pas que les pauvres vous doive, car cest moy qui suis encore rechargé de leurs affaire et elle de celle de la Comt[é] dont elle est revenuë sup[re] (2) ; je suis assez infirme dun Catar qui mincomode continuellem[t] et redouble assez souuent voila deux hiver que je passe a notre infirmerie, je ne sçay si louurage que le bon Dieu me confie men dispensera cette année. jay été bien enrumée ses jours passez

(1) Guerre de la Succession d'Autriche.

(2) Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène qui avait laissé la charge de Supérieure en 1738 fut de nouveau élue Supérieure en 1744, charge qu'elle conserva jusqu'en 1750.

Site Internet : Archiv-Histo.com

et je vas vous dire ce qui ma soulagée javois une cuissons a la george et le long de la poitrine tres grande je me suis avisé de metre une emplatre de votre onguent de Bacüel large de 3 droits depuis la george jusqu'a la poitrine cela ma attiré la chaleur en dehors et m'a empeché de toussé comme a mon ordinaire car je ne cessoit pas, võ. ne võ seriez pas auisé dun pareil remede, je ne laisseray pas longtemps parce que je sens bien que cela m'echaufe, mais cela mote le feu interieur je prend de L'Eau vulneraire quelques fois qui me fait du bien et me donne de la force, ainsy sans le sçauoir c'est vous qui m'etes util plus que nos medecins qui nont pas la chanse de nous soulager, si nõ. pouuons avoir quelques bouteils deau vulneraire lannée prochaine cest ce qui fait plus de bien a tout le monde, cest le remede a tout mal, et tous Ceux a qui nõ. en donnons sen trouue bien

je ne sçay si mon frere a eté a Dieppe il ne nõ. mande pas la moitié des ses bonnes œuvres, tout ceux que nõ. avons vu de pais nõ en ont dit des merveilles il fait la Comme a Rouen (1) ses annees passées, et les Eueques ne luy donne pas de repit chacun le voulant avoir põ. animer leur Diocèse, il y a des liures de la Mission qui se vendent chez hyppolyte Louis Guerin rue S^{t} Jacques vis a vis les Mathurins a S^{t} Thomas Daquin vous veriez par p^{ls} marchant qui si trouve combien ce cher frere est estimé. mandez nõ. sil võ. plait des nouuelles de nos cheres hospitalieres de Dieppe, la mere S^{t} Laurent est industrieuse a nõ. faire avoir de ses lettres nõ. en avons reçue 3 ou 4 cest une aimable personne que nõ. aimons beaucoup, faites aussy (*sic*) part de la situatio de votre chere famille et du raport que võ. avez avec lacademie, et de votre histoire des rareté de la nature, si M^{rs} de jussieuse (*sic*) võ va voir souvent et de M^{r} David que nous honorons toujour, jay augmenté ma paraphrase cet hiver et si ce netoit mes embaras je võ.

(1) Le Père François-Xavier Duplessis était à Rouen, en 1740, où il prêcha la Mission ; déjà en 1727, il avait prêché pendant huit jours, pour un jubilé, dans la capitale normande, il y avait fait sa troisième année de noviciat. En 1757, il prêcha « le Carême dans la Cathédrale de Rouen et le bon Dieu me donne assez de force « pour joindre aux prédications du Carême deux espèces de Missions une dans « une paroisse, et une autre dans un hôpital où il y a plus de deux mille pauvres. » (Lettre du P. F.-X. Duplessis à sa sœur, Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte Hélène, datée de Rouen, le 14 mars 1757.

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

lenvoyerois, je ne sçay si laissais que je võ. envoyois lannée passé võ. a eté rendu, je suis mortifiée que lecriture mincomode ; et dauoir si peu de loisir p^{r} ma petite culture spirituel, il faut ecrire beaucoup dans ce tems et tout a la fois, cest ce qui me fait finir plu tot que je ne voudroit etant bien fatiguée. je salue aussy M^{r} Bienaimé et me ressouviens de toutes vos attentions avec Complaisance je vous prie de nous les continuer et de me Croire avec toute la reconnoissance possible et le plus profond respect

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissante servante

G Duplessis de LEnfant Jesus
Depositaire des pauures (1)

de lhôtel Dieu de Quebec
ce 30^{e}. 8^{bre} 1741

ont ma conseillé de prendre un peu de b( )ine (2) en poudre par le né põ empecher l'abondance de pituite qui me tombe sur la poitrine, mais nõ nen avons pas de bonne celle qu'on ma donné na fait aucune impression (3)

[*au dos*] A Monsieur
Monsieur feret maitre Apoticaire
A Dieppe

(*à suivre.*)

(1) Piqûre de vers.

(2) Cette lettre était scellée d'un cachet de cire rouge portant empreinte d'une croix, d'un cœur saignant dans un ciboire, d'un lys. En exergue : « Hôtel Dieu de Quebec. 1639 »

(3) Lettre autographe.

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOVA FRANCIA - Volume 5, nos 1-6, 1930

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

GUERCHEVILLE (LA MARQUISE DE). — La fille de Antoine, sire de Pons, Antoinette, marquise de Guercheville, fut célèbre par sa beauté et par le rare exemple qu'elle donna. Henri IV aima cette jolie saintongeoise, il lui fit la cour, et en fut... éloigné. Y a-t-il une relation contemporaine de ces amours entre le Béarnais et la marquise de Guercheville.

J.-B. EIRAMYEL.

JOLLIET (LOUIS). — Louis Jolliet, le découvreur, — de compagnie avec le P. Jacques Marquette — en 1673 — du Mississipi, eut pour père Jean Jolliet, et pour mère Marie d'Abancourt native de Vaux-sous-Audigny, diocèse de Soissons.

D'où était originaire Jean Jolliet ? Ernest Gagnon, dans son *Louis Jolliet*, paru à Québec en 1902, le dit natif de La Rochelle ; le Père de Rochemonteix dans son *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVII^e siècle*, le fait naître en Brie.

Pourrait-on préciser cette naissance ?

JEAN DE BURES.

JOLLIET (DESCENDANCE DE LOUIS). — Dans l'ouvrage de P.-G. Roy, *Le Sieur de Vincennes et sa famille*. Québec. 1919, on lit, p. 9 : « Du mariage de « Louis Jolliet et de Claire Françoise « Bissot naquirent sept enfants. Ses « deux fils Jean Baptiste Jolliet de « Mingan et Charles Jolliet d'Anticosti « comptent de nombreux descendants « dans la province de Québec. Louise « Grignon, fille de Jean Grignon marié « à Marie Geneviève Jolliet, fille aînée « de Louis Jolliet, devint l'épouse du « baron de Castelnau. » Il me serait agréable d'avoir quelques renseignements sur ce baron de Castelnau et sur sa famille, sur son origine et sur sa vie.

DES ESTOUROCS.

LES COLLECTIONS AMÉRICAINES DU P. LABAT, AUX « JACOBINS » DE PARIS. — Pourrait-on me donner quelques précisions sur les « Jacobins » de Paris, où le père Jean-Baptiste Labat, dominicain, (1663-1738), avait placé ses collections ethnographiques rapportées d'Amérique. Le P. Labat mourut dans ce couvent des « Jacobins » le 6 janvier 1738, après avoir visité, comme supérieur des missions de son ordre, toutes les chaines des Antilles françaises, anglaises et hollandaises ; il a publié un : « *Nou- « veau voyage aux îles d'Amérique, « contenant l'histoire naturelle de ce « pays, l'origine, les mœurs, la religion « et le gouvernement des habitants an- « ciens et modernes...* » (*Paris, 1722, 6 vol., in-12. — La Haye, 1724, 6 vol., in-12. — La Haye, 2 vol., in-4°. — Paris, 1748, 8 vol., in-12*).

UN QUÉBECQUOIS DES ANTILLES.

DEUX ROUENNAIS : JEAN ROZÉE ET JACQUES DUHAMEL, COMMERÇANTS AU CANADA DE 1636 A 1645. — Aubert de la Chesnaye, marchand de Québec, écrivait, en 1676, rappelant ce qui s'était passé de 1632 à 1645 : « Ceux de la Com- « pagnie des Cent, qui étaient des per- « sonnes de dignité et de considération, « résidant à Paris, jugèrent à propos « de laisser le soin et les avantages du « commerce pour le Canada aux mar- « chands de Rouen et de Dieppe, aux- « quels quelques-uns de ceux de Paris « se joignirent. Ils furent chargés de « payer les appointements du gouver- « neur, de leur fournir sa nourriture, « d'entretenir les garnisons de Québec, « et des Trois-Rivières... fournir les « choses nécessaires pour la guerre... « de se payer sur les produits et de se « rendre compte du surplus au corps « de la Compagnie [des Cents associés] « à son bureau de Paris. » Lorsque la Compagnie fut quasiment en banque- route, elle céda le droit de commerce de la colonie du Canada à un syndicat qui devrait la remplacer. Le nouveau groupe avait pour directeur Jean Rozée, marchand de Rouen et Antoine Chef- fault de la Reynardière, avocat de Paris, en était le secrétaire. Un autre rouennais, Jacques Duhamel, mar- chand, se trouvait parmi les six autres membres du groupe.

Pourrait-on fournir quelques ren- seignements sur Jean Rozée et sur Jacques Duhamel, marchand de Rouen, qui firent trafic au Canada de 1636 à 1945.

UN DES « AMYS DU VIEUX DIEPPE ».

RÉPONSES

ACADIE. PRISE DE L'ISLE DE LOUIS- BOURG. (Vol. I, N° 3, page 136). — Dans l'ouvrage de M. Antoine Roy. *Les lettres, les sciences et les Arts au Canada sous le régime français*, on lit à la page 61 : « ...deux ouvrages qui se présentent « comme imprimés à Québec n'en ont « que l'apparence : et il faut leur appli- « quer le mot de supercherie... L'autre « pseudo-édition canadienne est bien « connue ; c'est la « lettre d'un habi- « tant de Louisbourg » soi-disant im- « primée à Québec chez Guillaume Le « Sincère en 1745. Mais ce Guillaume « Le Sincère n'a jamais existé au « Canada. Cette impression n'a pu être « faite qu'à La Rochelle. » (Communi- cation de M. Aegidius Fauteux.)

G. LU.

ACADIENS MARIÉS A MIQUELON. (Vol. V., N° 1, p. 58., N° 4, p. 254). — Aux renseignements que j'ai déjà don- nés sur ces Acadiens, qu'il me soit per- mis d'en ajouter d'autres retrouvés après l'envoi de ma première réponse. Simonne Solles, de l'Ile Royale, qui avait épousé le 27 février 1766, Louis Blaquière, dit le Merle, devenue veuve, se remaria, le 26 novembre 1770, à Louis Daniel Lacombe, de Fontenay-le- Comte, soldat de la compagnie du baron de l'Espérance ; Jeanne-Suzanne Anne Mancel, qui avait épousé, le 24 novembre 1767, Pierre Loya, se rema- ria, le 25 novembre 1772 à François Dibarboure, de Guetary, diocèse de Bayonne, qui était négociant.

Voici, *in-extenso*, l'acte de mariage — le premier célébré à Miquelon — de Jean Mouton, dit Fleury d'Or et d'Angelique Henengre : « L'an de grâce mil sept « cent soixante trois, le vingt-et-unième « jour du mois de novembre, la publi- « cation des bancs ayant été faite au « prone des messes paroissiales par « trois dimanche, scavoir la publica- « tion du premier ban le trentième jour « du mois d'Octobre, celle du second le « dix du mois de Novembre, celle du « troisième le treize du mois de Novem- « bre, et ne s'y étant trouvé aucun em- « pêchement, je soussigné prêtre au- « monier du roy et curé de l'église pa- « roissiale de Notre Dame des Ardil- « liers de l'isle de Miquelon ayant « interrogé dans la chapelle du roy « Jean Mouton dit Fleury d'or, soldat « canonnier de la Compagnie de Mon- « sieur le Baron de l'Esperance, fils « légitime d'antoine mouton et de dé- « funte catherine Boucher ses père et « mère de la paroisse de Saint-Michel « de Carcassonne ; et Angelique Henen- « gre fille de françois Henengre et de « defunte marianne Esterin ses père et « mère de la paroisse de Landaul, et « après avoir reçu leur mutuel consente- « ment, je les ay solennellement con- « joints en mariage par paroles de pré- « sens, en présense de Messire Charles « Gabriel Sébastien baron de l'Espéran- « ce, commandant de l'Isle de Miquelon « et de françois Henengre père de l'épou- « se, témoins connus, et ayant ensuite « célébré la saincte messe, je leur ay « donné la bénédiction nuptiale selon « la forme et les cérémonies observées « par notre mere la Sainte Eglise. Fran- « çois-Paul Ardillier, pretre aumonier « du roy et curé de Miquelon. Signé « Mouton, la d^lle Angelique Henengre « declare ne scavoir signer et fait sa « marque ordinaire » (une croix).

A.-L. L.

LE DUC D'ANVILLE ET L'OPINION EN 1746. (Vol. V, N° 3, p. 187). — On lit dans *Chronique de la régence et du règne de Louis XV*. (1718-1763) ou *Jour- nal de Barbier* (Vol. IV. p. 204) : « M. « le duc d'Anville, La Rochefoucault, « en son nom qui commandoit notre flot- « te envoyée en Amérique, y est mort au « mois de septembre. On dit de maladie, « d'une attaque d'apoplexie. Ce fait de « maladie n'est pas bien avéré ; celui qui « commandoit après lui est mort aussi « trois jours après ; des gens croient « qu'ils se sont battus. M. le duc d'An- « ville n'étoit que lieutenant général des « galères. et n'avoit jamais commandé « sur mer, encore moins une flotte. « L'ambition de devenir maréchal de « France, en cas de succès, et le crédit « de M. le comte de Maurepas, secré- « taire d'Etat de la Marine, qui a l'hon- « neur d'être son parent, lui ont fait « donner ce commandement au préju- « dice d'anciens lieutenants généraux « de marine très expérimentés. »

D'autre part La Pérouse-Bonfils, dans : *Histoire de la Marine française*. (1845. Vol. II, p. 297), on lit « Au prin- « temps de 1746, Maurepas envoya une « escadre de dix vaisseaux, cinq fré- « gates et un convoi de cinquante deux « navires défendre le Canada et recou- « vrer Louisbourg. Il en confia le com- « mandement à La Rochefoucauld, duc « d'Anville, vice-amiral du Levant, qui, « de même que d'autres, était parve- « nu au plus haut grade de la marine

Site Internet : Archiv-Histo.com

« par les salons de Versailles. D'Anville « porta son escadre au Sud des Açores... « On allait arriver au Canada lorsqu'un « coup de vent violent du sud dispersa « la flotte entièrement. D'Anville, en « proie au plus grand désespoir, mou- « rut d une attaque d'apoplexie dont il « fut frappé sur le gaillard d'arrière de « son vaisseau ».

A.- L. L.

PERTE DE LOUISBOURG EN 1745. (Vol. V, N° 3, p. 187). — Le « professeur d'Arichat » trouverait dans : *Chronique de la Régence et du Règne de Louis XV.* (1718-1763) ou *Journal de Barbier.* (Tome IV. (1745-1750.) p. 72) : « Toutes « les *gazettes* étrangères parlent avec « un détail circonstancié des articles « de la capitulation de Louisbourg, qui « est un port de conséquence dans l'île « Royale ou cap Breton du Canada qui « est à l'embouchure du fleuve Saint- « Laurent. Les anglois en faisoient le « siège depuis plusieurs mois. Cette « île Royale, dont les Anglois peuvent « se rendre maîtres a cent lieues de « tour. Cela peut nous faire perdre le « commerce de pelleterie et du castor, « et nous ôter la pêche de la morue. « On dit que c'est une perte de quinze « millions pour la France. On dit aussi « qu'il y a eu de la négligence de la « part du ministère, que le gouverneur « a été obligé de se rendre faute de « connoître que cette place était im- « prenable, et qu'on y a envoyé deux « vaisseaux trop tard, lorsque les An- « glois étaient maîtres du port. Le « public jette cette faute sur M. le comte « de Maurepas, ministre de la marine ».

JEAN DE BURES.

LIVRES et REVUES

De Québec à la Nouvelle-Orléans. Cet ouvrage de Mgr J.-H. Schlarman, évêque de Peoria (Illinois), d'exécution magnifique, avec cartes et gravures, est édité par la *Buechler publishing Cy*, de Belleville (Illinois U. S. A.).

Travail remarquable qui fait connaître l'épopée des français et des canadiens dans l'ouest mystérieux où se croisaient les routes, ou plus exactement les pistes, qui menaient les unes vers les immensités du centre et du nord-ouest, les autres vers les altières Rocheuses et les dernières vers le golfe du Mexique, le long du légendaire Mississipi.

Lorsque les Français étaient encore les maîtres du pays de Nouvelle France, de Québec et de Montréal partirent des explorateurs valeureux qu'accompagnaient le plus souvent des « robes noires ». Les quatre mille kilomètres qui séparent la ville fondée par Champlain de la Nouvelle-Orléans étaient parcourus à pied et en canot d'écorce. Un immense empire fut conquis à la France ; malgré les désespoirs, malgré les morts, le drapeau fleurdelisé flotta longtemps sur le Fort de Chartres, au confluent de la Kaskaskua (rivière des Illinois) et du Mississipi, et lorsque le dernier coup de canon de la défense française tonna sur le Saint-Laurent, ce drapeau aux armes de France flottait encore dans ces plaines fertiles du centre américain.

Parmi ces héros légendaires, les noms de Joliet et du Père Marquette, héros inséparables dans la gloire de la découverte du Mississipi (1673), qu'ils descendirent jusqu'à la rivière Arkansas, celui du rouennais Cavelier de la Salle suivant le Mississipi et arrivant à l'embouchure du Mississipi le 9 avril 1682, sont restés honorés en Amérique, comme ils vont l'être en France. — Un comité se forme à Rouen pour élever une statue à Cavelier de la Salle, un groupe d'érudits picards, à la tête duquel se trouve M. Ch. Westercamp, s'occupe d'élever à Laon, une statue au P. Marquette.

L'épopée de ces trois pionniers est contée avec autorité par Mgr Schlarman qui, en un style vivant et rempli de faits historiques appuyés sur des références sérieuses — l'auteur a fouillé pendant plusieurs

Site Internet : Archiv-Histo.com

années les archives de France, du Canada et des Etats-Unis — a fait une histoire des français en Amérique qui s'impose à tous ceux qui veulent mieux savoir et qui ont souci de connaître l'œuvre accomplie depuis la venue de Jacques Cartier en 1534 jusqu'aux dernières heures de la domination anglaise dans le centre Amérique.

Aux gravures nombreuses de ce volume, viennent s'ajouter des cartes d'un intérêt historique de premier ordre ; elles font connaître au lecteur ce qu'était l'occupation française d'alors, l'établissement de tous les forts français dans la riche vallée du Mississipi, dans le cours de l'Ohio, dans la vallée du Saint-Laurent et dans la région des Grands Lacs.

De Québec à la Nouvelle-Orléans est un ouvrage considérable qui sera, nous l'espérons, bientôt traduit en français et pourra, alors, se trouver dans toutes les bibliothèques des établissements scolaires de France, preuve du gigantesque effort des Français en Amérique du Nord.

A.-L. L.

Trois voyages au Canada. Dans une nouvelle collection qui paraît aux *Editions du Carrefour*, 169, boulevard Saint-Germain, Paris 6e, viennent d'être publiées trois anciennes Relations de voyages au Canada : Jacques Cartier (1504-1535) ; Samuel Champlain (1608-1641) et Gabriel Sagard, recollet (1624).

M. Bertrand Guégan, éditeur de ces « voyages » et « relations » en Nouvelle France, a multiplié les reproductions de vieilles gravures pour agrémenter le style qu'il a modernisé de façon à le rendre plus accessible aux lecteurs.

Intéressante initiative qu'aurait rendu pratique et utile une table des matières et des notes critiques.

JEAN DE BURES.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

19.523. — Imprimerie Enault, Mamers-Paris. — 3-31.